



ÉTAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2024



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Photos de couverture :

- En haut Le camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à Shahrak Sabz a été créé en 2018 par des personnes fuyant la sécheresse. En février 2021, plus de 30 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays y vivaient. Beaucoup craignent que le manque de neige et de pluie pendant l'hiver n'entraîne cette année un autre épisode majeur de sécheresse, puis une famine. L'escalade du conflit touche également de nombreuses provinces dont viennent les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et en dissuade un grand nombre de rentrer chez elles. En 2020, l'OIM en Afghanistan a apporté une aide humanitaire à plus de 21 600 familles déplacées à l'intérieur du pays, touchées par une catastrophe ou autrement vulnérables, notamment sous la forme de latrines, de stations de lavage des mains, d'articles non alimentaires, d'espèces à usages multiples et d'abris, ainsi qu'en matière de préparation pour l'hiver. © OIM 2021/Muse MOHAMMED
- Au milieu Fumée au dessus de Boutcha et d'Hostomel (Ukraine). © OIM 2022/UNIAN
- En bas Vue d'établissements informels à Baidoa, dont certains ont récemment émergé dans le quartier de Howlwadaag (Somalie). © OIM 2022/Claudia ROSEL

Citation requise : McAuliffe, M. et L.A. Oucho (dir. publ.), 2024. *État de la migration dans le monde 2024*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

ISSN 1020-8453

ISBN 978-92-9268-727-4 (PDF)

© OIM 2024



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](#) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>



ÉTAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2024



Ce volume est le fruit d'une collaboration étroite entre de nombreux partenaires et contributeurs menée sous la direction des éditrices. Le projet du Rapport *État de la migration dans le monde 2024*, qui a débuté en mai 2022, a abouti au lancement de la publication par la Directrice générale de l'OIM en mai 2024.

Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses États Membres.

Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

Tout a été fait pour garantir l'exactitude des données citées dans le Rapport, notamment en les vérifiant. Cependant, il n'est pas à exclure que des erreurs aient pu passer inaperçues. Sauf indication contraire, le présent Rapport ne renvoie pas à des données ou à des événements postérieurs à octobre 2023. Le présent Rapport a été établi sans le recours à des outils d'intelligence artificielle générative.

On trouvera les histoires correspondant aux photographies à la page v.

Équipe de rédaction, de relecture et de production

Éditrices	Marie McAuliffe (OIM) et Linda Adhiambo Ocho (African Migration and Development Policy Centre)
Selecteurs de l'OIM	Eva Åkerman Börje, Soumyadeep Banerjee, Deepali Fernandes, Sam Grundy, Abdi Mohamud Hersi, Jobst Koehler, Tyler Kretzschmar, Izora Mutya Maskun, Kerry-Lynn Maze, Simon McMahon, Azrah Karim Rajput et Mariam Traore Chazalnoel
Selecteurs universitaires	Maruja MB Asis, Michael Clemens, Jonathan Crush, Elizabeth Ferris, Luisa Feline Freier, Jenna Hennebry, Ahmet İçduygu, Binod Khadria, Rainer Muenz, Marta Pachocka, Nicola Piper, Joseph Teye et Brenda Yeoh
Responsable de la production	Valerie Hagger
Administration du projet	Liberty Beriña et Anu Liisa Saarelainen
Mise en page	Harvy Gadia
Page Web et plateforme interactive	Marie McAuliffe, Adrian Kitimbo, Juliana Quintero, Xaquín Veira González, Bryan Manalo, Ray Leyesa, J.C. Borlongan et Christine Julie Batula
Équipe de recherche de l'OIM	Marie McAuliffe, Adrian Kitimbo, Céline Bauloz, Pablo Rojas Coppari*, Jenna Blower*, Jerome Dolling*, Samuel Poirier* et Micaela Lincango*
	* partie de projet
Traduction	Unité de traduction française de l'OIM

Remerciements

Les éditrices remercient vivement les auteurs des chapitres thématiques, ainsi que l'ensemble des relecteurs universitaires et de l'OIM pour leurs observations constructives sur les projets de chapitre. Elles sont tout particulièrement reconnaissantes à la Directrice générale de l'OIM, Amy E. Pope, et aux membres de la haute direction de l'Organisation qui ont soutenu la présente publication : Ugochi Daniels, Eva Åkerman Börje, Mohammed Abdiker, Kristin Dadey, Maryline Py, Michele Klein Solomon, Othman Belbeisi, Diego Beltrand, Marcelo Pisani, Ashraf El Nour, Sara Lou Arriola, Ola Henrikson, Manfred Profazi, Pär Liljert, Alejandro Guidi, Aissata Kane et Dejan Keserovic.

Elles tiennent aussi à remercier les Gouvernements de l'Australie, des États Unis d'Amérique et de l'Irlande pour leurs contributions financières, ainsi que Meta, le Comité d'affectation des ressources pour la migration (MiRAC) de l'OIM, et plusieurs bureaux extérieurs de l'OIM dans le monde.

Contributeurs

Chapitre 1 :	<i>Vue d'ensemble du Rapport : la migration continue d'être un élément de solution dans un monde en évolution rapide, mais des défis majeurs subsistent</i>
Autrices :	Marie McAuliffe et Linda Adhiambo Ocho
Assistante de recherche :	Micaela Lincango
Chapitre 2 :	<i>La migration et les migrants dans le monde</i>
Main contributors:	Marie McAuliffe, Adrian Kitimbo, Jerome Dolling et Guy Abel
Other contributors:	Rainer Muenz, Julia Black, Alex Pompe et Laura McGorman
Chapitre 3 :	<i>La migration et les migrants : aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale</i>
Principaux contributeurs :	Adrian Kitimbo, Marie McAuliffe, Guy Abel et Jerome Dolling
Assistants de recherche et autres contributeurs :	Pilar Luz Rodrigues, Rudolf Maxwald, Pablo Escrivano, Raul Soto, Ezequiel Texido, Susanne Melde, Abdi Hersi, Tsion Tadesse Abebe, Laura Nistri, Tatiana Hadjiemmanuel, Lisa Lim, Marcellino Ramkishun, Kristina Mejo, Sarah Carl, Edlira de Andres, Luisa Baptista de Freitas, Amr Taha, Ivona Zakoska-Todorovska, Ionela Timofte, Caterina Guidi, Elisa Tsakiri, Princelle Dasappa-Venketsamy, Francis Mulekya, Wonesai Sithole, Modher Alhamadani, Misato Yuasa, Yu Yip Ching, Nayak Chandan, Gabriela Alvarez et Jasmine Tham
Chapitre 4 :	<i>Accroissement des inégalités en matière de migration : que nous montrent vraiment les données mondiales ?</i>
Auteurs :	Marie McAuliffe, Guy Abel, Linda Adhiambo Ocho and Adam Sawyer
Chapitre 5 :	<i>Migration et sécurité humaine : analyser les mythes et examiner les nouvelles réalités et réponses</i>
Auteurs :	Marie McAuliffe, Pablo Rojas Coppari, M.J. Abbasi-Shavazi et Otilia Maunganidze
Assistant de recherche :	Samuel Poirier
Chapitre 6 :	<i>Genre et migration : tendances, lacunes et mesures urgentes</i>
Auteurs :	Celine Bauloz, Margaret Walton-Roberts, Rose Jaji et Taehoon Lee
Research assistants:	Jenna Blower et Pilar Luz Rodrigues
Chapitre 7 :	<i>Changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine : interactions, éléments factuels et mesures</i>
Auteurs :	Pablo Escrivano et Diego Pons Ganddini
Other contributors:	Tasneem Siddiqui et Jennifer Turyatemba
Chapitre 8 :	<i>Vers une gouvernance mondiale des migrations ? De la Commission mondiale sur les migrations internationales de 2005 au Forum d'examen des migrations internationales de 2022 et au delà</i>
Auteurs :	Andrea Milan, Amanda Bisong et Paddy Siyanga Knudsen
Research assistants:	Adriana Vides et Melissa Medina-Márquez
Chapitre 9 :	<i>Un rebond après la pandémie ? Migration et mobilité dans le monde après la COVID 19</i>
Auteurs :	Alan Gamlen, Marie McAuliffe et S. Irudaya Rajan
Assistants de recherche :	Geetha Binny, Jenna Blower, Jerome Dolling, Uthara Geetha et Varsha Joshi

Photographies

- Chapitre 1** Ehsanuddin Dilawar tient la main de son fils Kayhan Dilawar, 7 ans, alors qu'ils descendent de l'avion avec Ali Aqdas Dilawar, 15 ans, dans le cadre d'un transport de réfugiés afghans du Tadjikistan vers l'aéroport international Pearson de Toronto, le mercredi 30 mars 2022. © OIM 2022/Chris YOUNG
- Partie I** Des personnes fuient l'Ukraine au passage de la frontière à Medyka et à la gare de Przemysl. © OIM 2022/Francesco MALAVOLTA
- Chapitre 2** Au Yémen, des migrantes marchent le long d'une route en direction de la frontière avec l'Arabie saoudite. © OIM 2022
- Chapitre 3** Pour soutenir sa famille, Ifrah s'est exilée et n'a pas cessé d'envoyer de l'argent au pays, mais sans jamais pouvoir économiser pour elle-même. Confrontée à divers problèmes, notamment des soucis de santé mentale, elle a pris la décision de regagner l'Éthiopie – les mains vides et sans avoir eu le temps d'organiser son retour. Le Bureau de l'OIM en Éthiopie lui a apporté son soutien tout au long de sa réinsertion. Des photos ont été prises dans le cadre du Pôle de gestion des connaissances de l'UE-OIM, financé par l'Union européenne et sa cellule de production audiovisuelle consacrée au retour et à la réintégration durable. © OIM 2022/Beyond Borders Media
- Partie II** L'OIM contribue à la réimplantation de réfugiés afghans depuis le Tadjikistan en coordination avec le Gouvernement canadien. © OIM 2021
- Chapitre 4** À l'origine, le bidonville de Bhola, à Dacca, a été formé par des migrants touchés par l'érosion fluviale, qui pour beaucoup ont perdu leurs terres sous l'effet de la montée des eaux. Aujourd'hui, on y trouve aussi bien des migrants économiques que des migrants climatiques. Bangladesh (Asie du Sud). © OIM 2016/Amanda NERO
- Chapitre 5** Un migrant en détresse s'apprête à prendre un vol depuis Aden vers l'Éthiopie dans le cadre du programme de retour volontaire pour motifs humanitaires de l'OIM. L'Organisation a fourni une aide vitale à des milliers de migrants au Yémen désireux de fuir une situation dangereuse et de rentrer dans leur pays. © OIM 2022/Rami IBRAHIM
- Chapitre 6** Migrantes originaires du Myanmar et du Cambodge en Thaïlande. OIM 2022/Anat DUANGCHANG

- Chapitre 7** Vaccination des troupeaux. La santé animale est essentielle à la survie des populations dans cette région difficile. En raison de la forte sécheresse qu'a connue la Mauritanie en 2017, les habitants de la région du Hodh El Chargui bénéficient d'une aide humanitaire.
© IOM 2018/Sibylle DESJARDINS
- Chapitre 8** La seconde session de l'édition 2023 du Dialogue international sur la migration, qui a eu lieu les 5 et 6 octobre à Genève, s'est appuyée sur la Déclaration de Kampala et les résultats du Sommet sur les objectifs de développement durable, et a contribué aux discussions tenues dans le cadre de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28).
© IOM 2023
- Chapitre 9** Des dizaines de milliers de mesures de restriction de la mobilité liées à la COVID-19 ont paralysé les voyages transfrontaliers. © OIM 2022
- Appendices** Hawa est née à Koundara, et a vu au cours de sa vie à quel point sa ville a changé en raison du changement climatique. Les effets de ce dernier sur les perspectives de subsistance en Guinée ont poussé un certain nombre de Guinéens à recourir à la migration irrégulière dans l'espoir de trouver de meilleures possibilités économiques à l'étranger. © OIM 2022/Muse MOHAMMED
- Références** Au large de Buaka, en plein Océan pacifique, où les télécommunications sont inexistantes et l'électricité est rare, se trouve un petit atoll formé par les îles Carteret. Avec une superficie cumulée d'un peu plus d'un demi kilomètre carré, celles-ci comptent 2 000 habitants qui mènent une vie rurale simple : ils pêchent, cultivent des produits alimentaires, construisent leurs habitations et exploitent les ressources disponibles sur ces îles minuscules. Les communautés qui vivent sur l'atoll tropical font partie des populations les plus désavantagées de la région autonome de Bougainville sur le plan économique, social et physique. © OIM 2016/Muse MOHAMMED

Table des matières

Équipe de rédaction, de relecture et de production.....	iii
Remerciements.....	iii
Contributeurs.....	iv
Photographies.....	v
Liste des figures et tableaux.....	viii
Liste des appendices.....	xi
Avant propos.....	xii
Chapitre 1 – Vue d'ensemble du rapport : la migration continue d'être un élément de solution dans un monde en évolution rapide, mais des défis majeurs subsistent.....	1
Partie I : Données et informations clés sur la migration et les migrants.....	16
Chapitre 2 – La migration et les migrants dans le monde.....	19
Chapitre 3 – La migration et les migrants : aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale.....	57
Partie II : Questions migratoires complexes et émergentes.....	115
Chapitre 4 – Accroissement des inégalités en matière de migration : que nous montrent vraiment les données mondiales ?.....	117
Chapitre 5 – Migration et sécurité humaine : analyser les mythes et examiner les nouvelles réalités et réponses.....	143
Chapitre 6 – Genre et migration : tendances, lacunes et mesures urgentes.....	171
Chapitre 7 – Changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine : interactions, éléments factuels et mesures	209
Chapitre 8 – Vers une gouvernance mondiale des migrations ? De la Commission mondiale sur les migrations internationales de 2005 au Forum d'examen des migrations internationales de 2022 et au-delà	235
Chapitre 9 – Un rebond après la pandémie? Migration et mobilité dans le monde après la COVID-19.....	259
Appendices	285
Références.....	319

Liste des figures et tableaux

Chapitre 1

Tableau 1. Faits et chiffres clés tirés des rapports <i>État de la migration dans le monde</i> 2000 et 2024.....	8
--	---

Chapitre 2

Tableau 1. Migrants internationaux depuis 1970.....	22
Figure 1. Principaux couloirs de migration internationale entre deux pays, 2024.....	23
Figure 2. Migrants internationaux, par sexe	25
Figure 3. Migrants internationaux, par sexe, 20 principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) (millions).....	26
Figure 4. Migrants internationaux, par sexe, 20 principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) – proportion.....	27
Figure 5. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe (millions)	28
Figure 6. Entrées de ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE, migration permanente, 2001-2021 (millions).....	31
Figure 7. Décès de migrants par région, 2014-2023	33
Figure 8. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19, par nombre de pays.....	35
Figure 9. Passagers transportés par avion dans le monde, 1945-2022.....	36
Figure 10. Flux de rapatriements de fonds internationaux à destination des pays à revenu faible et intermédiaire (2000-2022).....	37
Tableau 2. Dix principaux pays de destination/d'origine des rapatriements de fonds internationaux (2010-2022) (milliards de dollars É.-U. courants)	38
Figure 11. Dix principaux pays destinataires de rapatriements de fonds internationaux en pourcentage du PIB, 2022	40
Figure 12. Coût moyen de l'envoi de 200 dollars É.-U. par région du monde, 2015-2022 (%)	41
Figure 13. Étudiants internationaux dans le monde, 2001-2021.....	42
Figure 14. Étudiants en mobilité internationale dans le monde par genre, 2001-2021 (millions)	43
Figure 15. Nombre de réfugiés en provenance des cinq principaux pays d'origine, 2005-2022 (millions).....	45
Figure 16. Nombre de réfugiés dans les cinq principaux pays d'accueil, 2005-2022 (millions).....	46
Tableau 3. Nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés et nombre de réfugiés réinstallés dans le monde, depuis 2005	47
Figure 17. Nombre de réfugiés réinstallés par grand pays de réinstallation, 2002-2022.....	48
Figure 18. Vingt pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence à la fin de 2022 (millions).....	51
Figure 19. Déplacements internes dus à un conflit ou à une catastrophe, 2012-2022 (millions).....	52

Chapitre 3

Figure 1. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Afrique, 1990-2020.....	59
Figure 2. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Afrique, selon le sexe.....	60
Figure 3. Dix premiers pays d'Afrique classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022	61

Figure 4. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022	62
Figure 5. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Asie, 1990-2020.....	70
Figure 6. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Asie, selon le sexe	71
Figure 7. Dix premiers pays d'Asie classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022	72
Figure 8. Vingt premiers pays d'Asie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022	73
Figure 9. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe 1990-2020.....	81
Figure 10. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Europe, selon le sexe	82
Figure 11. Dix premiers pays d'Europe classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022	83
Figure 12. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022	84
Figure 13. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1990-2020	89
Figure 14. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Amérique latine et dans les Caraïbes, selon le sexe.....	90
Figure 15. Dix premiers pays d'Amérique latine et des Caraïbes classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022	91
Figure 16. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022.....	92
Figure 17. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique du Nord, 1990-2020	99
Figure 18. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Amérique du Nord, selon le sexe	100
Figure 19. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Amérique du Nord, 2022	100
Figure 20. Nouveaux déplacements internes en Amérique du Nord (catastrophes et conflits), 2022	101
Figure 21. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Océanie, 1990-2020.....	104
Figure 22. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Océanie, selon le sexe	105
Figure 23. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Océanie, 2022.....	105
Figure 24. Principaux pays d'Océanie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022	106
 Chapitre 4	
Figure 1. Migrants internationaux par région (1990-2019) : Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes.....	118
Tableau 1. Classements d'une sélection de pays selon le développement humain, la fragilité et le passeport.....	121
Figure 2. Modèle des mécanismes qui concourent à la migration	122
Figure 3. Transition vers la mobilité	124
Figure 4. Prévalence de l'émigration, 1960-2019.....	126

Tableau 2. Immigrants par région des Nations Unies, 1995 et 2020.....	128
Tableau 3. Vingt principaux pays d'origine et de destination, en nombre (millions) et en proportion de la population totale.....	129
Figure 5. Immigrants et émigrants par catégorie de pays selon l'indice de développement humain, 2020	131
Figure 6. Association entre le classement selon l'indice de développement humain et les populations d'immigrants/émigrants, 2005	131
Tableau 4. Nombre de pays dans les classements de l'IDH, 1995-2019	133
Figure 7. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de chacune des quatre catégories d'IDH (faible, moyen, élevé et très élevé), 1995-2020	134
Figure 8. États membres de l'espace Schengen	137
Figure 9. Migration entre pays à IDH très élevé.....	138
Figure 10. États membres de la CEDEAO	139
Figure 11. Migration entre pays à faible IDH	140
 Chapitre 5	
Figure 1. Décès dans le cadre de conflits impliquant des États (monde), 1946-2020	145
Tableau 1. Développement, liberté, paix, fragilité des États et déplacement (sélection de pays)	151
Figure 2. La sécurité humaine d'un bout à l'autre du cycle migratoire.....	154
 Chapitre 6	
Figure 1. Répartition des migrants internationaux par sexe, 2000-2020.....	175
Figure 2. Part des femmes et des hommes dans la population de migrants internationaux, par région d'origine, 1990-2020	176
Figure 3. Part des femmes et des hommes dans la population de migrants internationaux, par région de destination, 1990-2020.....	177
Figure 4. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe, 2019	178
Figure 5. Les 20 principaux couloirs de migration à dominante masculine, 2020.....	179
Figure 6. Les 20 principaux couloirs de migration à dominante féminine, 2020	180
Figure 7. Répartition des travailleurs migrants internationaux par grande catégorie d'activité économique et par sexe, à l'échelle mondiale, 2013 et 2019	181
Figure 8. Les dimensions de genre à chaque étape du cycle migratoire.....	183
Figure 9. Continuum des approches relatives aux questions de genre	198
Figure 10. Défis transversaux relatifs au genre à chaque étape du cycle migratoire	200
Tableau 1. La terminologie inclusive en bref.....	201
 Chapitre 7	
Figure 1. Liens entre changements environnementaux, écosystèmes et mobilité humaine	212
 Chapitre 8	
Tableau 1. Recommandations clés de la Commission mondiale sur les migrations internationales et objectifs du Pacte mondial sur les migrations	241
Figure 1. Manifestations et processus internationaux clés 2003-2022	243
Figure 2. Annonces de contribution faites dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales par type.....	251

Chapitre 9

Figure 1.	Les vastes répercussions de la COVID-19 : quelques exemples.....	260
Figure 2.	Nombre de pays ayant pris différents types de mesures pour réduire au minimum la transmission de la COVID-19, de janvier 2020 à janvier 2023.....	261
Figure 3.	Nombre de passagers sur les vols internationaux par rapport à 2019, par région.....	265
Figure 4.	Nombre de passagers sur les vols intérieurs par rapport à 2019, par région	266
Figure 5.	Évolution de la mobilité au sein des communautés depuis la période précédant la pandémie dans certains pays	268

Liste des appendices

Chapitre 3

Appendice A.	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : régions et sous-régions.....	285
--------------	--	-----

Chapitre 4

Appendice A.	Possibilités, migration et indice de développement humain	290
Appendice B.	Comment j'ai été mêlée à une querelle scientifique sur les chiffres de la migration et ce que j'en ai appris.....	291
Appendice C.	294

Chapitre 5

Appendice A.	La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine.....	295
Appendice B.	Études de cas nationales par région des Nations Unies	297
Appendice C.	Traité multilatéraux mondiaux et États parties.....	310

Chapitre 6

Appendice A.	Termes clés et définitions	312
--------------	----------------------------------	-----

Chapitre 7

Appendice A.	Définitions clés.....	313
Appendice B.	Voies vers la sécurité alimentaire pour les agriculteurs pauvres et extrêmement pauvres au Guatemala	314

Chapitre 9

Appendice A.	315
Appendice B.	316

Avant propos

La migration est aussi ancienne que l'humanité. De tout temps, les personnes ont migré en quête d'une vie meilleure, pour fuir un conflit ou se mettre en sécurité, ou simplement à la recherche de nouvelles possibilités. Le fait que la plupart des migrations se produisent de manière régulière, sûre et ordonnée – à l'échelle régionale et souvent en lien direct avec le travail – peut surprendre. Ce qui attire l'attention à la une des médias ne reflète qu'une partie du phénomène. La mésinformation et la politisation pèsent lourdement sur la question de la migration, et les discours dominants sont aujourd'hui bien éloignés de comptes rendus exacts et équilibrés du phénomène – tant de ses vérités simples que de ses réalités complexes propres aux différents contextes.

C'est pourquoi l'objectif central des rapports *État de la migration dans le monde*, série phare de l'OIM, est de présenter avec clarté et exactitude les évolutions observées en matière de migration et de mobilité à l'échelle mondiale pour que les lecteurs puissent mieux comprendre les changements et adapter leurs travaux. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des migrations, l'OIM a le devoir de décrypter la complexité et la diversité de la mobilité humaine au moyen de données, recherches et analyses fondées sur des éléments factuels.

Le Rapport témoigne par ailleurs de l'obligation permanente qui incombe à l'Organisation de préserver les droits fondamentaux et de s'acquitter de sa mission d'aide aux migrants qui en ont le plus besoin. Cela revêt une importance particulière dans les trois domaines que l'OIM place en tête des priorités dans son nouveau Plan stratégique 2024-2028 : sauver des vies et protéger les migrants; trouver des solutions aux déplacements; et faciliter des voies de migration régulières.

Les Nations Unies estiment actuellement à 281 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde, ce qui représente 3,6 % de la population mondiale. Cependant, un nombre croissant de personnes sont déplacées, tant à l'intérieur qu'en dehors de leur pays d'origine, en raison d'un conflit, de la violence, de l'instabilité politique ou économique ainsi que du changement climatique et d'autres catastrophes. En 2022, on recensait 117 millions de personnes déplacées dans le monde, et 71,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le nombre de demandeurs d'asile est passé de 4,1 millions en 2020 à 5,4 millions en 2022, soit une hausse de plus de 30 %.

De nombreuses personnes sont exclues des voies régulières, comme exposé dans le chapitre 4 du présent Rapport, et recourent parfois à des voies irrégulières extrêmement dangereuses. Celles-ci suscitent une attention médiatique importante, et leur utilisation ébranle souvent la confiance dans la gouvernance et nourrit un discours biaisé qui est instrumentalisé dans le monde entier à des fins politiques à court terme.

Le Rapport présente les principales données et tendances de la migration à l'échelle mondiale et régionale ainsi que des questions thématiques pertinentes. Afin de prendre en compte la diversité des besoins des différents publics qui utilisent le Rapport pour éclairer leur travail, notamment des responsables politiques, des médias, des chercheurs, des enseignants et des étudiants, la présente édition contient également de nouveaux outils numériques visant à assurer son utilité pour un éventail de personnes aussi large que possible.

Ces innovations s'inscrivent dans la tradition d'excellence du Rapport *État de la migration dans le monde*, qui a remporté plusieurs récompenses internationales. Mais au-delà des récompenses obtenues et avant tout, le Rapport contribue au discours mondial sur la migration. Il s'agit là d'un objectif constant de l'OIM – informer les publics dans le monde sur les éléments factuels solides qui établissent son action. L'Organisation ne doute pas que les contenus et les outils contribueront à dissiper les mythes, exposeront des faits et des analyses clés, et fourniront

des connaissances nouvelles sur le paysage complexe de la migration. Elle espère également que le Rapport *État de la migration dans le monde* suscitera de nouvelles réflexions sur la manière dont vous pouvez participer à une action plus large, qui contribue à ce que la migration soit utilement mise à profit en tant que solution pour le développement humain, la paix et la prospérité dans le monde.

«Le savoir, c'est le pouvoir» : cette formule a été utilisée pour la première fois par des philosophes au 16e siècle. En cette époque d'informations instantanées, de conspirations sur Internet et d'habiles discours politiques, elle est plus pertinente que jamais. Avec la présente édition du Rapport État de la migration dans le monde, l'OIM entend axer les discussions ayant trait à la migration sur des données, des faits et des réalités – afin d'être à même de brosser un tableau complet du phénomène.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Amy E. Pope".

Amy E. Pope
Directrice générale

MARIE MCAULIFFE
LINDA ADHIAMBO OUCHO



1

VUE D'ENSEMBLE DU RAPPORT : LA MIGRATION CONTINUE D'ÊTRE UN ÉLÉMENT DE SOLUTION DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION RAPIDE, MAIS DES DÉFIS MAJEURS SUBSISTENT¹

Introduction

Plus de deux années se sont écoulées depuis la publication du Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, qui fournissait une vue d'ensemble des changements mondiaux entraînant d'importantes répercussions sur les migrations et les déplacements dans le monde. Tout en prenant acte des changements en cours liés à des évolutions démographiques ainsi qu'à des transformations économiques et sociales, l'édition 2022 du Rapport décrivait les grandes mutations géopolitiques, environnementales et technologiques qui influent, parfois puissamment, sur la migration et la mobilité. Les effets de ces mutations mondiales systémiques n'ont cessé de s'intensifier au cours des deux dernières années. Par exemple, dans un contexte de durcissement géopolitique, nous avons été témoins de conflits d'une nature et d'une ampleur qui semblaient inimaginables jusqu'alors. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie au début de l'année 2022 a marqué un tournant majeur dans le monde, certains y voyant la fin abrupte de 30 ans de mondialisation et de la vaste coopération internationale qui l'avait rendue possible². Les effets immédiats de cette crise sur l'Ukraine et l'Europe continuent d'être ressentis par des millions de personnes. Ses effets à l'échelle mondiale en touchent bien davantage, l'onde de choc de la guerre se propageant dans les domaines de la sécurité alimentaire mondiale, de la sécurité énergétique, du droit international, du multilatéralisme, des alliances et des stratégies militaires³.

Plus récemment, et en plus des conflits dévastateurs qui ont sévi ces deux dernières années en de nombreux endroits du monde (tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Soudan, la République arabe syrienne et le Yémen), les attaques menées par le Hamas le 7 octobre et le conflit à Gaza ont profondément choqué les analystes même les plus chevronnés, ainsi que des humanitaires expérimentés⁴. Les conséquences régionales et mondiales pourraient se révéler importantes, ce qui illustre à quel point la situation géopolitique évolue rapidement et de manière dangereuse⁵. Au moment de la rédaction de ce texte (novembre 2023), les décès et les déplacements étaient déjà très nombreux, et la réponse humanitaire éminemment difficile et complexe⁶.

Force est également de constater que l'intensification de l'activité humaine néfaste pour l'environnement constatée dans le précédent Rapport *État de la migration dans le monde* (édition 2022) s'est poursuivie : le monde reste pris dans l'étau de la surconsommation et de la surproduction associées à une croissance économique non durable, à l'épuisement des ressources, à l'effondrement de la biodiversité et au changement climatique en cours

¹ Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications, OIM; Linda Adhiambo Oicho, Directrice exécutive, African Migration and Development Policy Centre.

² Maddox, 2023.

³ Coles et al., 2023.

⁴ Comité permanent interorganisations (IASC), 2023; Wright, 2023.

⁵ Khoury, 2023 ; Wright, 2023.

⁶ IASC, 2023; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 2023.

(et notamment au réchauffement de la planète). Nous sommes plus conscients que jamais des conséquences extrêmement négatives des activités humaines qui détruisent les écosystèmes de la planète. Nous sommes aussi tous sensibles aux conséquences potentielles de cette évolution sur la migration et la mobilité humaines, alors que les records climatiques se succèdent⁷. Le détail des scénarios et des effets à prévoir continue d'être remis en question, analysé et débattu.⁸ Il est toutefois largement admis qu'il faut s'attendre à des effets considérables, à moins que l'on adopte des mesures préventives adaptées en ce qui concerne les émissions de carbone et les technologies vertes, ainsi que des mesures de préparation plus fines telles qu'une action en faveur de la réduction des risques de catastrophe, appuyée par un financement approprié de l'action climatique⁹. Des évolutions positives survenues récemment dans le cadre de processus multilatéraux relatifs au changement climatique inspirent cependant un certain optimisme quant à l'avenir de la coopération, optimisme également nourri par de nouveaux cadres multilatéraux relatifs à la mobilité convenus par les États (tels que le cadre régional sur la mobilité climatique du Pacifique).

Dans l'édition précédente, un chapitre présentait une analyse de l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes relatifs à la migration, tout en appelant l'attention sur les effets actuels des évolutions technologiques dans de larges domaines de la vie sociale, politique et économique dans le monde. Depuis, nous avons été témoins d'importantes avancées de l'IA. Des outils d'IA générative ont notamment fait irruption sur la scène mondiale, touchant un large éventail de secteurs et d'activités. Certains acteurs ont recommandé leur adoption¹⁰, tandis que d'autres (et tout particulièrement les créateurs des derniers outils d'IA générative) appelaient à la prudence face à la propagation des technologies d'IA dans l'ensemble de nos sociétés¹¹.

Au vu de l'utilisation soutenue – mais très inégale – de l'IA dans une partie seulement des systèmes relatifs à la migration, on peut craindre que l'exploitation de ces technologies dans les systèmes relatifs à la migration et à la mobilité ne creuse les fractures numériques, tant entre les États qu'au sein des États¹². Un prérequis au recours à l'IA est la capacité numérique des systèmes informatiques, en particulier la saisie numérique de données relatives aux processus et à l'identité des candidats. Ces actions nécessitent un accès à des infrastructures informatiques et à l'électricité, ainsi que du personnel qualifié dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), des conditions que de nombreux pays du monde ne réunissent pas, en particulier les pays les moins avancés (PMA)¹³. Il s'agit d'un domaine de plus dans lequel les disparités en matière de capacités et de ressources creusent le fossé entre les États, aggravant la fracture numérique et les désavantages structurels dont souffrent les PMA dans le cadre de la gestion des migrations. L'asymétrie de pouvoir dans le monde en ce qui concerne l'IA au service de la migration est un problème persistant, susceptible d'être exacerbé à chaque nouvelle avancée¹⁴.

Cependant, les migrants ne pâtiront pas uniquement des inégalités entre les États. Compte tenu de la numérisation croissante de la gestion des migrations et du recours accru à l'IA, notamment pour les services de visa, les formalités aux frontières et la gestion de l'identité, les candidats à la migration devront être en mesure d'utiliser des canaux numériques pour communiquer avec les autorités. Cela constitue un obstacle pour le grand nombre de personnes dans le monde qui n'ont pas accès aux TIC¹⁵. Pour promouvoir l'accès à des migrations sûres, ordonnées et régulières, il est nécessaire de promouvoir activement l'égalité numérique.

⁷ On peut citer à titre d'exemple la pire saison de feux incontrôlés (Canada), l'été le plus chaud jamais enregistré (monde) et le mois de septembre le plus sec jamais enregistré (Australie).

⁸ Nations Unies, 2023; Forum économique mondial, 2022.

⁹ Birkmann et al., 2022.

¹⁰ Carr, 2023 ; Doubleday, 2023.

¹¹ Vincent, 2023.

¹² McAuliffe, 2023.

¹³ Adhikari et Tesfachew, 2022.

¹⁴ Beduschi et McAuliffe, 2021.

¹⁵ Union internationale des télécommunications (UIT), 2020; McAuliffe, 2023.

C'est dans ce contexte que le présent Rapport *État de la migration dans le monde* s'intéresse aux faits nouveaux survenus sur la scène migratoire ces deux dernières années, dans le but de fournir une analyse qui tienne compte des facteurs historiques et contemporains – historiques, dans le sens où il s'agit de reconnaître que les migrations et les déplacements s'inscrivent sur le long terme dans des contextes sociaux, politiques, économiques et de sécurité plus vastes.

Que s'est-il passé sur la scène migratoire ?

Beaucoup de choses se sont produites en matière de migration au cours des deux dernières années, depuis la publication du dernier Rapport *État de la migration dans le monde* à la fin de 2021.

Les deux dernières années ont été le théâtre d'événements migratoires et de déplacements majeurs, qui ont occasionné beaucoup de souffrances et de traumatismes, ainsi que des décès. Outre les conflits en Ukraine et à Gaza, comme évoqué plus haut, des conflits ont entraîné le déplacement de millions de personnes, par exemple à l'intérieur et/ou au départ de la République arabe syrienne, du Yémen, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan, de l'Éthiopie et du Myanmar. En 2022 et 2023, on a également assisté à des déplacements de grande envergure provoqués par des catastrophes liées au climat et à des événements météorologiques dans de nombreuses régions du monde, notamment au Pakistan, aux Philippines, en Chine, en Inde, au Bangladesh, au Brésil et en Colombie¹⁶. Parallèlement, en février 2023, le sud-est de la Turquie et le nord de la République arabe syrienne ont été frappés par de puissants séismes ayant entraîné la mort de plus de 50 000 personnes¹⁷. On estime qu'en mars, 2,7 millions de personnes avaient été déplacées en Turquie, tandis que beaucoup se sont retrouvées sans abri en République arabe syrienne¹⁸.

Par ailleurs, nous avons été témoins de la manière dont l'intensification de la migration était exploitée à des fins politiques dans des systèmes démocratiques du monde entier, notamment en Europe, certains résultats d'élections nationales ayant été influencés par des discours anti-immigration et par la question de l'augmentation du coût de la vie¹⁹. Une montée de l'hostilité à l'égard des immigrants a également été observée dans d'autres régions du monde en proie à une aggravation de la situation économique, comme en Afrique du Nord et en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient²⁰.

En dépit de ces événements récents, les données à long terme sur la migration internationale ont montré que la migration n'est pas un phénomène uniforme dans le monde, mais qu'elle dépend de facteurs économiques, géographiques, démographiques et autres qui produisent des schémas migratoires distincts, comme les «couloirs» de migration qui se sont formés sur plusieurs années (voir le chapitre 2 du présent Rapport pour de plus amples informations). Les couloirs les plus importants relient généralement des pays en développement à des pays avancés, comme les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et l'Allemagne. Ils peuvent aussi être le reflet de conflits de longue date et des déplacements connexes, comme c'est le cas du couloir reliant la République arabe syrienne à la Turquie (deuxième couloir par son importance dans le monde).

¹⁶ Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2023.

¹⁷ OIM, 2023.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Gosling, 2023.

²⁰ Allison, 2023 ; Fahim, 2022 ; Jalli, 2023 ; Moderan, 2023.

En bref :

données clés sur la migration

(données disponibles les plus récentes)



Migrants internationaux^a

281 millions

de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale

Femmes ^a	135 millions	de migrants internationaux de sexe féminin dans le monde en 2020, soit 3,5 % de la population féminine mondiale
Hommes ^a	146 millions	de migrants internationaux de sexe masculin dans le monde en 2020, soit 3,7 % de la population masculine mondiale
Enfants ^a	28 millions	de migrants internationaux mineurs dans le monde en 2020, soit 1,4 % de la population mondiale d'enfants
Travailleurs migrants ^b	169 millions	de travailleurs migrants dans le monde en 2019
Migrants portés disparus ^c	Environ 8 500	personnes décédées ou portées disparues dans le monde en 2023



Pays à revenu faible et intermédiaire ^d	647 milliards de dollars É.-U.	sous la forme de rapatriements de fonds internationaux ont été reçus par les pays à revenu faible et intermédiaire en 2022
--	---------------------------------------	--



Personnes déplacées^{e,f}

117 millions

de personnes étaient en situation de déplacement dans le monde à la fin de 2022 (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et autres)

Réfugiés ^e	35,3 millions	de réfugiés dans le monde en 2022
Demandeurs d'asile ^e	5,4 millions	de demandeurs d'asile dans le monde en 2022
Autres personnes ayant besoin d'une protection internationale ^e	5,2 millions	d'autres personnes déplacées dans le monde en 2022, pour la plupart des Vénézuéliens (hors réfugiés et demandeurs d'asile)
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ^f	71,2 millions	de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 2022 : 62,5 millions en raison de conflits et de violences ; 8,7 millions en raison de catastrophes

Note : Voir le chapitre 2 pour de plus amples détails et une analyse de ces questions.

Sources :^a Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), 2021.

^b Organisation internationale du Travail (OIT), 2021.

^c OIM, s. d.

^d Ratha *et al.*, 2023.

^e Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2023.

^f IDMC, 2023.

La migration continue d'être un élément de solution pour de nombreuses économies, sociétés et familles du monde entier

En dépit de la toxicité de certains discours politiques reposant sur la haine et la division, la migration profite depuis longtemps à des millions de personnes dans le monde – que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou de destination – en leur offrant des possibilités et en enrichissant leur vie. Pourtant, il se passe rarement une journée sans que de multiples reportages – dans les médias traditionnels ou sur d'autres supports d'information récents – traitent d'aspects négatifs de la migration. Si cela peut témoigner de la nature évolutive de la migration dans certaines parties du monde, il faut avoir conscience que la couverture médiatique reste axée sur les « mauvaises » nouvelles²¹. Parallèlement, des acteurs malveillants recourent de plus en plus à la désinformation, ce qui se répercute de manière négative sur les discours relatifs à la migration dans la sphère publique et politique ainsi que dans les médias sociaux²². Il est essentiel de « normaliser » le discours sur la migration pour pouvoir tirer profit des avantages qu'elle offre.

Face à des discussions souvent entachées de biais, il peut être facile de perdre de vue le fait que les migrations internationales demeurent un phénomène relativement peu courant, les migrants internationaux représentant seulement 3,6 % (281 millions de personnes) de la population mondiale (voir l'analyse présentée au chapitre 2 du présent Rapport). Dans leur grande majorité, les migrants ne franchissent pas de frontière pour vivre ailleurs. On sait également que la plupart des migrations internationales sont sûres, ordonnées et régulières²³.

Les analyses et les travaux de recherche à long terme indiquent eux aussi sans équivoque que la migration est un facteur de développement humain et peut produire des avantages considérables pour les migrants, leur famille et leur pays d'origine. Les salaires gagnés à l'étranger peuvent être plusieurs fois supérieurs à ceux que les migrants percevraient en occupant des emplois analogues dans leur pays. Les rapatriements de fonds internationaux ont augmenté de quelque 128 milliards de dollars É.-U. en 2000 à 831 milliards de dollars É.-U. en 2022, et excèdent aujourd'hui largement l'aide publique au développement accordée aux pays en développement et les investissements étrangers directs (voir le chapitre 2 du présent Rapport pour une analyse des rapatriements de fonds).

La migration peut également entraîner une forte hausse des compétences, qui peut revêtir une importance capitale pour les pays de destination dont la population diminue. Outre le fait qu'elle accroît le revenu national et le niveau de vie moyen, l'immigration peut avoir un effet positif sur le marché du travail en augmentant l'offre de main-d'œuvre dans des secteurs et dans des professions souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre, et en permettant de remédier aux décalages entre l'offre et la demande d'emplois sur le marché du travail. Ces effets favorables ne sont pas visibles uniquement dans les secteurs hautement qualifiés, mais peuvent aussi être ressentis dans les professions peu qualifiées. L'immigration augmente tout à la fois l'offre et la demande de main-d'œuvre, ce qui signifie que l'arrivée de travailleurs étrangers (y compris peu qualifiés) peut offrir des possibilités d'emploi supplémentaires aux travailleurs existants.

²¹ Allen *et al.*, 2017 ; McAuliffe et Ruhs, 2017.

²² Culloty *et al.*, 2021.

²³ McAuliffe, 2020 ; Pope, 2024.

Les travaux de recherche montrent également que les migrants sont source de dynamisme dans le monde, et sont surreprésentés dans le champ des innovations et des brevets, des récompenses dans le domaine des arts et des sciences, ainsi que dans les start-ups et les entreprises prospères. L'immigration de jeunes travailleurs peut aussi contribuer à atténuer les pressions sur les régimes de retraite dans les pays à revenu élevé qui connaissent un vieillissement rapide de leur population. L'immigration peut aussi avoir des effets négatifs sur le marché du travail (sur les salaires et l'emploi des nationaux, par exemple), mais la plupart des études font apparaître qu'ils sont assez limités, au moins en moyenne²⁴.

Les voies de migration régulières accroissent la confiance de l'opinion publique dans les systèmes migratoires tout en protégeant les migrants. Les migrations internationales et la mobilité qui se produisent dans des contextes économiques, sociaux, politiques et de sécurité mondiaux et régionaux sont de plus en plus le résultat des cadres politiques migratoires. Où, comment, quand et avec qui les personnes migrent sont autant de paramètres qui dépendent des options qui s'offrent aux migrants, beaucoup d'entre elles étant déterminées ou influencées par les politiques à l'échelle nationale ainsi que par l'intégration régionale. Une analyse portant sur 25 ans de données relatives à la population de migrants internationaux fait clairement apparaître que les voies régulières accessibles aux migrants de pays en développement se sont considérablement réduites, tandis que celles accessibles aux migrants de pays développés se sont élargies (voir le chapitre 4 du présent Rapport). Pour un nombre croissant de personnes dans le monde, la migration irrégulière – y compris via les voies d'asile – est la seule option accessible²⁵.

Bien que les crises humanitaires dues aux déplacements restent exceptionnelles, leur nombre augmente. Les déplacements forcés ont atteint un niveau inégalé à l'ère actuelle (voir le tableau 1 ci-après). La situation est exacerbée par le changement climatique et les effets sur l'environnement, dont certains scientifiques prédisent qu'ils contraindront plus de 216 millions de personnes sur six continents à se déplacer au sein de leur pays d'ici à 2050²⁶.

Dans le même temps, les besoins humanitaires croissent plus rapidement que les financements alloués. Tandis que les besoins humanitaires augmentent et que les pressions budgétaires nationales s'accentuent, de nombreux pays donateurs sont incités à réduire leurs budgets en faveur du développement, ce qui compromet l'aide au développement destinée aux pays les moins avancés²⁷. Parallèlement, le risque de nouveaux conflits n'a jamais été aussi élevé depuis des décennies, alors que le montant des dépenses militaires a atteint un nouveau record de 2 240 milliards de dollars É.-U. en 2022, manifestation du recul continu de la paix dans le monde et de tensions géopolitiques croissantes²⁸. L'action humanitaire restera, jusqu'à nouvel ordre, d'ampleur considérable, afin de venir en aide à certaines des populations les plus vulnérables du monde. L'OIM continuera d'être un acteur humanitaire majeur dans la réponse aux crises, y compris en sa qualité de membre à part entière du Comité permanent interorganisations des Nations Unies, chargé de l'action humanitaire²⁹.

²⁴ Goldin *et al.*, 2018 ; Ruhs, 2013.

²⁵ McAuliffe *et al.*, 2017 ; McAuliffe et Koser, 2017.

²⁶ Banque mondiale, 2021.

²⁷ Development Initiatives, 2023.

²⁸ Institute for Economics and Peace (IEP), 2023 ; Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), 2023.

²⁹ IASC, s. d.

La série de rapports *État de la migration dans le monde*

Le premier rapport *État de la migration dans le monde* est paru il y a 24 ans. Au départ, il s'agissait d'une publication ponctuelle, destinée à faire mieux connaître la migration aux responsables politiques et au grand public. Il avait été conçu à une époque où les effets de la mondialisation se faisaient sentir dans de nombreuses régions du monde et de multiples façons. De fait, l'on peut y lire que ce sont en partie les effets de la mondialisation sur les schémas migratoires qui ont motivé sa rédaction, de sorte qu'il «s'intéresse à la mondialisation croissante de l'économie, qui a provoqué un afflux sans précédent de nouveaux arrivants dans de nombreux pays [...] »³⁰. Il soulignait que, bien qu'il s'agisse d'un phénomène très ancien, la migration s'accélérerait sous l'effet de la mondialisation des processus économiques et commerciaux, qui permettaient une circulation plus grande de la main-d'œuvre, ainsi que des biens et des capitaux.

Le tableau 1 récapitule les principales statistiques figurant dans cette première édition (*Rapport État de la migration dans le monde 2000*) et les met en regard avec la présente édition. Il montre que certains aspects sont restés relativement constants – la proportion des migrants dans la population mondiale –, tandis que d'autres ont connu une évolution spectaculaire. Les rapatriements de fonds internationaux, par exemple, sont passés de quelque 128 milliards de dollars É.-U. à 831 milliards de dollars É.-U., ce qui souligne l'importance de la migration internationale en tant que facteur de développement. Il convient également de relever l'augmentation du nombre de migrants internationaux dans le monde, mais surtout de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, même si cela ne représente toujours qu'une faible proportion de la population mondiale.

Tableau 1. Faits et chiffres clés tirés des rapports *État de la migration dans le monde* 2000 et 2024

	Rapport de 2000	Rapport de 2024
Nombre estimatif de migrants internationaux	150 millions	281 millions
Proportion estimative de migrants dans la population mondiale	2,8 %	3,6 %
Proportion estimative de femmes parmi les migrants internationaux	47,5 %	48,0 %
Proportion estimative d'enfants parmi les migrants internationaux	16,0 %	10,1 %
Région ayant la plus forte proportion de migrants internationaux	Océanie	Océanie
Pays ayant la plus forte proportion de migrants internationaux	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Nombre de travailleurs migrants	–	169 millions
Rapatriements de fonds internationaux à l'échelle mondiale (en dollars É.-U.)	128 milliards	831 milliards
Nombre de réfugiés	14 millions	35,4 millions
Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	21 millions	71,4 millions

Sources : Voir OIM, 2000, et le présent Rapport pour les sources.

Notes : Les dates des données estimatives mentionnées dans le tableau peuvent différer de la date de publication du rapport (prière de se reporter aux rapports pour plus de détails sur les dates des estimations); prière de se reporter au chapitre 3 du présent Rapport pour des données ventilées par région.

³⁰ OIM, 2000.

La contribution du Rapport *État de la migration dans le monde 2000* aux politiques migratoires et aux études sur la migration répondait aux besoins du moment, et son succès a ouvert la voie à la série des rapports sur l'état de la migration dans le monde. Depuis 2000, l'OIM a publié 12 rapports du genre, qui visent essentiellement à apporter un éclairage pertinent, solide et fondé sur des éléments factuels, afin de permettre aux décideurs, aux praticiens, aux chercheurs et au grand public de mieux comprendre la migration. Pour atteindre cet objectif, le contenu a été repensé en 2016. Il ne s'agit plus de consacrer une édition à une thématique, mais de proposer une étude globale de référence à un public plus large. Chaque édition comporte désormais deux parties :

- Partie I : Données et informations clés sur la migration et les migrants ;
- Partie II : Analyse équilibrée et fondée sur des éléments factuels de questions migratoires complexes et émergentes.

De nouveaux outils numériques élaborés en collaboration avec des spécialistes

La série des rapports *État de la migration dans le monde* comprend désormais un ensemble d'outils numériques conçus pour une utilisation dans différents contextes. Ils ont été élaborés en collaboration avec les plus grands spécialistes mondiaux de l'analyse des données migratoires, de la visualisation des données, de l'éducation et du dialogue entre les scientifiques et les décideurs.

Ces visualisations de données interactives sont nées de la nécessité de présenter les résultats dans divers formats afin d'en améliorer l'accessibilité et l'utilité. Lancées en mai 2021, et régulièrement actualisées, elles permettent aux utilisateurs de lire les synthèses «à la une» sur les tendances à long terme, tout en cliquant sur des points de données pour étudier des périodes, des couloirs ou des pays en particulier. Ce nouveau format interactif est devenu la pièce maîtresse de la plateforme en ligne du Rapport *État de la migration dans le monde*, récompensée par plusieurs prix internationaux pour sa conception et sa visualisation des données³¹. Il existe d'autres outils destinés aux personnes qui travaillent dans le domaine des migrations ou souhaitent se renseigner sur cette question, tels que les boîtes à outils pédagogique et politique, qui témoignent de l'importance croissante de la migration et de l'utilité du Rapport³². L'OIM collabore avec de nombreux experts pour élaborer et mettre à disposition le Rapport et les outils connexes dans de nombreuses langues, dans le but d'en accroître l'utilisation à l'échelle locale³³.

Rapport *État de la migration dans le monde 2024*

La présente édition s'inscrit dans le prolongement des trois derniers rapports (éditions 2018, 2020 et 2022), en fournissant des statistiques actualisées sur la migration à l'échelle régionale et mondiale ainsi que des analyses descriptives de questions migratoires complexes.

³¹ Pour obtenir des informations sur les prix internationaux obtenus, veuillez consulter la page Web du [Rapport État de la migration dans le monde](#).

³² Voir <https://worldmigrationreport.iom.int/fr/propos>.

³³ Voir la [liste des partenaires](#) sur le site Web du Rapport État de la migration dans le monde, où figurent de nombreux établissements universitaires, ainsi que des groupes de réflexion politique de premier plan et des organismes de promotion de l'éducation. Comme indiqué dans les notes en début de rapport, la présente édition a été établie sans recours à des outils d'IA générative.

La partie I relative aux «données et informations clés sur la migration» s'articule autour de chapitres distincts traitant, respectivement, des tendances et schémas migratoires dans le monde ainsi que des aspects régionaux et des faits nouveaux à l'échelle régionale. Ces deux chapitres ont été rédigés en interne, principalement à partir d'analyses réalisées par des spécialistes, des praticiens et des fonctionnaires de l'OIM du monde entier sur la base de données provenant d'un large éventail d'organisations compétentes. Les six chapitres de la partie II ont été rédigés par des universitaires et des chercheurs spécialistes des questions de migration, y compris des chercheurs de l'OIM. Ils traitent de nombreuses «questions migratoires complexes et émergentes» :

- La diminution des possibilités de mobilité pour les personnes originaires de pays en développement depuis 1995 et la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de voies de migration régulières ;
- La sécurité humaine dans le contexte migratoire ;
- Les dimensions de genre de la migration ;
- Le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la migration ;
- La gouvernance mondiale des migrations ;
- La migration et la mobilité après la pandémie de COVID.

Si le choix de ces thèmes est nécessairement sélectif et subjectif, tous les chapitres de la partie II du présent Rapport se rapportent directement à certains des débats les plus pressants et les plus importants sur la migration dans le monde. Beaucoup de ces thèmes sont au cœur des casse-têtes auxquels les responsables politiques se heurtent lorsqu'ils s'efforcent de répondre de manière efficace, proportionnée et constructive aux questions complexes de politique publique concernant la migration. Ainsi, ces chapitres visent à éclairer les délibérations et débats politiques actuels et à venir en identifiant clairement les questions clés, en donnant un aperçu critique des recherches et analyses pertinentes et en présentant les conséquences pour les travaux de recherche et les décisions politiques à venir. Ils n'ont pas vocation à être prescriptifs, car il ne s'agit pas de promouvoir des «solutions» politiques particulières – d'autant que le contexte immédiat est un déterminant majeur des cadres politiques –, mais à fournir des informations et des éclairages dans des débats pouvant être particulièrement houleux.

Partie I

Le chapitre 2 donne un aperçu des dernières données et tendances mondiales relatives aux migrants internationaux (populations) et aux migrations internationales (flux). Il analyse aussi certains groupes de migrants – travailleurs migrants, étudiants internationaux, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – et les rapatriements de fonds internationaux. En outre, il présente l'ensemble des données programmatiques de l'OIM, en particulier celles sur les migrants portés disparus, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, la réinstallation et le suivi des déplacements. Si, d'une manière générale, ces données n'ont pas de portée mondiale et ne sont pas représentatives, elles donnent toutefois une idée des changements survenus dans les programmes et opérations mis en œuvre par l'OIM dans le monde.

Après ce tour d'horizon général, le chapitre 3 s'intéresse aux principaux aspects et faits nouveaux relatifs à la migration à l'échelle régionale. L'analyse porte sur les six régions du monde définies par les Nations Unies, à savoir l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord, et l'Océanie, en donnant pour chacune d'elles : a) un aperçu et un bref examen des statistiques démographiques clés ; b) une description succincte des «principales caractéristiques et tendances» de la migration dans la région, fondée sur un large éventail de données, d'informations et d'analyses provenant, entre autres, d'organisations internationales, de chercheurs et

d'analystes. Pour rendre compte de la diversité des schémas, tendances et questions migratoires à l'intérieur de ces six régions, ce chapitre contient aussi une description des « principales caractéristiques et tendances » à l'échelle infrarégionale.

Partie II

Chapitre 4 – Accroissement des inégalités en matière de migration : que nous montrent vraiment les données mondiales ?

- Ce chapitre, initialement publié dans le Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, est repris dans la présente édition en réponse aux nombreuses demandes de présentation de son analyse, qui souligne l'importance des voies de migration régulières.
- Ce chapitre s'intéresse à deux questions : « Qui sont ceux qui migrent à l'étranger ? » et « Où se rendent-ils ? ». Il analyse différentes données statistiques et s'appuie sur certains travaux de recherche existants consacrés aux déterminants de la migration et aux prises de décision. Il met en lumière une inégalité croissante en matière de mobilité, la plupart des migrations internationales se produisant désormais entre pays riches, alors que les pays pauvres en sont de plus en plus exclus.
- Une analyse des données sur la population de migrants internationaux et l'indice de développement humain montre qu'entre 1995 et 2020, les flux migratoires au départ des pays peu développés ou à niveau de développement intermédiaire ont augmenté, mais dans une moindre mesure seulement, corroborant les analyses macroéconomiques existantes selon lesquelles la migration internationale au départ des pays à faible revenu est traditionnellement limitée.
- Cependant, contrairement à ce qu'on savait précédemment de la migration internationale, cette analyse fait apparaître un phénomène de « polarisation », l'activité migratoire étant de plus en plus associée aux pays très développés. Cette évolution soulève la question essentielle des aspirations à migrer des migrants potentiels des pays en développement du monde entier, qui souhaitent saisir les possibilités offertes par la migration internationale mais ne le peuvent pas parce que les voies régulières leur sont inaccessibles.
- Il est important de noter que, lorsque des zones géographiques de libre circulation sont créées, les États et les populations en tirent un bénéfice important. Par exemple en Europe, les nations membres de l'espace Schengen, dans lequel il est possible de circuler sans visa, ont enregistré à long terme une hausse de la mobilité bien plus importante que les nations n'appartenant pas à l'espace Schengen. Les protocoles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également entraîné un accroissement des migrations dans la zone et une baisse des migrations en dehors de ce bloc de pays.



Chapitre 5 – Migration et sécurité humaine : analyser les mythes et examiner les nouvelles réalités et réponses

- Ce chapitre traite des liens entre migration, mobilité et sécurité humaine dans des contextes contemporains, à une époque où la mésinformation et la désinformation sur la migration et les migrants montent en puissance. Il s'appuie sur des concepts connexes qui ont évolué au cours des dernières décennies.
- Le lien le plus important entre migration et sécurité concerne la sécurité humaine des migrants eux-mêmes, et non la sécurité nationale des États. La vulnérabilité des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire apparaît à toutes les étapes, et elle se manifeste sous des formes diverses, avant le départ, pendant le transit, à l'entrée et durant le séjour ainsi qu'au retour. Il est toutefois important de noter que les migrations internationales ne sont pas toutes associées ou dues à l'insécurité humaine.
- Les politiques peuvent améliorer la sécurité humaine des migrants et des communautés, en tenant compte de considérations politiques internationales, régionales, nationales et infranationales, comme exposé dans les six brèves études de cas présentées dans ce chapitre. Cependant, il n'existe pas d'approche politique universelle pour améliorer la sécurité humaine, car celle-ci dépend de problèmes spécifiques et de la manière dont ils se manifestent. Il est donc nécessaire que les autorités à différents niveaux et les acteurs non étatiques s'emploient à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des solutions qui facilitent une approche de la migration et de la mobilité fondée sur la sécurité humaine.



Chapitre 6 – Genre et migration : tendances, lacunes et mesures urgentes

- Ce chapitre fournit une vue d'ensemble des interactions entre genre et migration dans divers contextes géographiques du monde. Il couvre la migration familiale, la migration par mariage et les déplacements, et accorde une attention particulière à la migration de main-d'œuvre, qui est l'une des formes de migrations les plus répandues et est extrêmement genrée.
- Le chapitre étudie la manière dont le genre influe sur les expériences migratoires, y compris les déplacements, d'un bout à l'autre du cycle migratoire : avant le départ jusqu'à l'entrée et au séjour dans le pays de destination et, le cas échéant, jusqu'au retour dans le pays d'origine. Les exemples présentés illustrent la manière dont le genre peut ouvrir des perspectives, mais aussi créer des vulnérabilités et des risques pour les migrants.



- À partir de l'analyse des dimensions de genre existantes d'un bout à l'autre du cycle migratoire, quatre défis transversaux associés au genre sont identifiés, au regard desquelles des pratiques prometteuses et des interventions novatrices en provenance de différents pays sont présentées. Ces défis concernent les stéréotypes, l'accès à l'information, la fracture numérique et les voies de migration régulières.
- Le chapitre met en évidence la nécessité urgente d'adopter une approche soucieuse de la dimension de genre en matière de gouvernance des migrations afin d'autonomiser les migrants, quel que soit leur genre, et, plus généralement, de promouvoir l'égalité des genres en tant que «condition préalable à l'édification d'un monde meilleur».

Chapitre 7 – Changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine : interactions, éléments factuels et mesures

- Le présent chapitre porte sur l'articulation entre changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine. Il fait ressortir les liens complexes qui unissent ces dimensions dans plusieurs scénarios, à différents endroits de la planète. L'analyse est nuancée et dépasse la vision simpliste de la mobilité humaine comme une conséquence naturelle des effets du changement climatique et de l'insécurité alimentaire.
- Des éléments factuels montrent que le changement climatique contribue pour une large part à accentuer les pressions exercées sur les communautés et les systèmes existants. Cependant, il ne saurait être considéré comme le seul facteur d'insécurité alimentaire ou de migration, compte tenu des rapports de force existants, des fragilités en matière de gouvernance, des structures de la production alimentaire mondialisée ainsi que d'autres facteurs sociaux.
- La migration apparaît comme une stratégie d'adaptation permettant de réduire les effets négatifs du changement climatique. Néanmoins, dans certains contextes, elle peut être inadaptée. Les résultats de la migration comme moyen d'adaptation dépendent de la situation des personnes ou des ménages qui l'entreprendent, ainsi que de la participation et de l'agentivité des migrants.
- Ce chapitre met en évidence la nécessité d'interventions hautement contextuelles qui visent les inégalités et les rapports de force, y compris sous l'angle du genre, en mettant à profit les savoirs locaux et autochtones, et en évaluant avec soin les possibles conséquences inadaptées pour les populations vulnérables.



Chapitre 8 – Vers une gouvernance mondiale des migrations ? De la Commission mondiale sur les migrations internationales de 2005 au Forum d'examen des migrations internationales de 2022 et au-delà

- Ce chapitre étudie les incidences de la gouvernance mondiale des migrations assurée sous la forme d'un dispositif multipartite piloté par les Nations Unies, en s'appuyant sur des chapitres de deux précédents rapports État de la migration dans le monde. Il retrace l'évolution de la coopération internationale depuis la Commission mondiale sur les migrations internationales (2005) au Forum d'examen des migrations internationales de 2022, en explorant la dimension historique et en examinant l'influence de recommandations antérieures.
- Ce chapitre analyse les résultats du Forum d'examen des migrations internationales, en rendant compte de tensions majeures et de questions litigieuses présentes dans les débats politiques qui ont trait à la gouvernance mondiale des migrations. En brossant un tableau complet des évolutions survenues entre 2003 et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018, ce chapitre étudie les conséquences des crises systémiques et des mutations géopolitiques, en soulignant le rôle joué par le Forum mondial sur la migration et le développement (FMM).
- Il analyse également les insuffisances subsistantes de l'architecture de gouvernance actuelle, en particulier dans le contexte des enjeux géopolitiques actuels, et présente des considérations sur la gouvernance des migrations à l'échelle régionale. Les migrations requièrent une approche associant véritablement l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Les évolutions de la gouvernance mondiale ne profiteront à tous les migrants que si l'architecture émergente tient compte de cette réalité.



Chapitre 9 – Un rebond après la pandémie? Migration et mobilité dans le monde après la COVID-19

- Ce chapitre examine les effets transformateurs de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité et les migrations dans le monde, actualisant le chapitre du Rapport *État de la migration dans le monde* 2022 consacrée à la COVID-19. Les questions suivantes y sont traitées : Comment les restrictions de voyage et de circulation ont-elles évolué depuis la dernière édition du Rapport ? Comment les schémas de migration et de mobilité ont-ils évolué pendant la même période ? Et quelles sont les principales conséquences à long terme de ces tendances ?
- La mobilité et les migrations humaines ont nettement repris depuis le début de la pandémie de COVID-19. Trois ans après, une grande partie du monde n'a cependant toujours pas retrouvé le niveau de mobilité de 2019. Les restrictions les plus contraignantes ont été levées, mais ont laissé place à un paysage politique migratoire plus complexe et plus restrictif.
- La pandémie a favorisé ou accéléré des transformations sociales tant temporaires que structurelles dans l'ensemble des régions, parmi lesquelles on peut citer l'évolution des modes de consommation dans les pays développés et en développement ; des taux d'inflation élevés et des ralentissements économiques à l'échelle mondiale ; des changements démographiques ; le volume élevé des rapatriements de fonds effectués par les travailleurs migrants au bénéfice de leurs familles et communautés ; l'automatisation ; l'externalisation numérique ; et l'évolution du rôle de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'économie mondiale.



PARTIE I

DONNÉES ET INFORMATIONS CLÉS
SUR LA MIGRATION ET LES MIGRANTS







2 LA MIGRATION ET LES MIGRANTS DANS LE MONDE

Introduction

Compte tenu des importantes fluctuations et de la grande diversité des migrations et des déplacements dans le monde, identifier les tendances mondiales n'est pas une tâche aisée. On sait, grâce au volume croissant d'informations à notre disposition, que la migration est une question souvent fortement politisée, par conséquent de plus en plus sujette à la mésinformation et à la désinformation opérées par des groupes d'intérêt poursuivant des objectifs politiques ou commerciaux¹. Des comptes rendus des migrations exacts et objectifs permettent de remettre en question les mythes à ce sujet et de porter un regard critique sur les supports de mésinformation et de désinformation. Dans ce cadre, la description et l'analyse de l'évolution des migrations dans le monde à travers différents prismes, y compris ceux englobant des aspects économiques, sociaux et relatifs à la sécurité (ainsi que les cadres politiques et juridiques connexes), doivent reposer sur la connaissance d'indicateurs fondamentaux. La migration humaine est certes un phénomène qui remonte aux débuts de l'histoire et touche la quasi-totalité des sociétés du monde, mais elle connaît d'importantes transformations. Un examen de ces mutations sous l'angle de leur ampleur, de leur direction, de leurs caractéristiques démographiques et de leur fréquence peut éclairer la manière dont évoluent les migrations et permettre de dégager tant des tendances à long terme résultant d'événements historiques que des changements plus récents.

Selon les dernières estimations, on recensait 281 millions de migrants internationaux dans le monde en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale². Premièrement, il est important de noter que cette estimation doit être actualisée dans le courant de l'année à venir, ce qui fournira de précieuses informations sur les tendances migratoires à long terme et sur la mesure dans laquelle elles ont été perturbées par la pandémie de COVID-19. Deuxième point important, ce chiffre, qui correspond à la somme de phénomènes migratoires survenus sur plusieurs décennies, renvoie à une petite minorité de la population mondiale seulement, ce qui signifie que rester dans son pays de naissance demeure la norme pour l'immense majorité des personnes. Dans leur grande majorité, les migrants ne franchissent pas de frontières; ils sont bien plus nombreux à migrer à l'intérieur des pays³.

L'immense majorité des personnes migrent pour des raisons relatives au travail, à la famille ou aux études – dans le cadre de processus qui, pour l'essentiel, ne posent pas de problèmes majeurs, ni aux migrants ni aux pays dans lesquels ils entrent. Ces migrations sont pour la plupart sûres, ordonnées et régulières. En revanche, d'autres quittent leur foyer et leur pays pour diverses raisons impérieuses et parfois tragiques, telles qu'un conflit, des

¹ McAuliffe et al., 2019 ; Culloty et al., 2021.

² Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), 2021a. Les prochaines estimations actualisées de la population de migrants internationaux devraient être publiées par le DESA au dernier trimestre de 2024.

³ Bien qu'il n'existe pas d'estimations actuelles du nombre de migrants internes, les estimations des Nations Unies qui datent de bientôt 20 ans (Programme des Nations Unies pour le développement, 2009) font apparaître un nombre de migrants internes bien supérieur à celui des migrants internationaux – un fossé qui n'a depuis cessé de se creuser en raison de l'urbanisation croissante.

persécutions ou une catastrophe. Si les personnes qui sont déplacées – réfugiés et personnes déplacées à l’intérieur de leur pays – représentent une proportion relativement faible de l’ensemble des migrants dans le monde, elles comptent souvent parmi les plus vulnérables et ont besoin d’assistance et de soutien.

Le présent chapitre, consacré aux données et tendances migratoires clés à l’échelle mondiale, vise à aider les décideurs, praticiens et chercheurs s’occupant des questions de migration à se faire une meilleure idée du phénomène migratoire dans son ensemble, en fournissant des informations sur la migration et les migrants dans le monde. Il s’appuie sur des sources statistiques actuelles, compilées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), l’Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l’Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), l’Organisation de l’Aviation civile internationale (OACI), l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l’Université d’Oxford⁴. Il donne un aperçu des données et tendances mondiales concernant les migrants internationaux (populations) et les migrations internationales (flux), et analyse également des groupes de migrants particuliers – travailleurs migrants, étudiants internationaux, réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur de leur pays et migrants portés disparus – ainsi que les rapatriements de fonds internationaux.

Le présent chapitre présente également l’ensemble des données programmatiques de l’OIM, en particulier celles sur l’aide au retour volontaire et à la réintégration, la réinstallation et le suivi des déplacements. Si, d’une manière générale, ces données n’ont pas de portée mondiale et ne sont pas représentatives, elles donnent toutefois un aperçu des changements survenus dans les programmes et opérations pertinents mis en œuvre dans le monde. En sa qualité d’organisme des Nations Unies chargé des migrations, dont les activités se rapportent à tous les thèmes examinés dans le présent chapitre, l’OIM peut apporter des éclairages supplémentaires sur la migration et ses diverses dynamiques, y compris les divers besoins des migrants.

Définir la migration, les migrants et d’autres termes clés

Hormis les définitions générales des termes «migration» et «migrant» données par les dictionnaires, il existe diverses définitions précises de termes clés de la migration, notamment dans les domaines du droit, de l’administration, de la recherche et de la statistique^a. S’il n’existe pas de définition universellement acceptée de la migration et des migrants, plusieurs définitions élaborées dans différents contextes sont toutefois largement admises, telles que celles formulées en 1998 par le DESA dans ses Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales (personne résidant pendant 12 mois ou plus dans un pays qui n'est pas celui de son lieu de naissance)^b.

Les travaux menés par la Division de statistique des Nations Unies et le Groupe d’experts des Nations Unies en statistiques des migrations se poursuivent aux fins de l’actualisation des recommandations émises en 1998^c. L’ensemble d’indicateurs fondamentaux et supplémentaires relatifs aux migrations internationales et à la mobilité internationale temporaire (voir encadré ci après) a été approuvé par la Commission de statistique des Nations Unies réunie en sa cinquante quatrième session en mars 2023, ouvrant la voie à la révision des recommandations relatives à la mobilité et aux migrants internationaux aux fins d’une meilleure

⁴ Conformément à la période sur laquelle porte ce rapport, les statistiques utilisées dans ce chapitre étaient d’actualité au 30 juin 2023, sauf indication contraire.

prise en compte de différents aspects de la mobilité, dont la migration^d. Les nouvelles recommandations devraient être finalisées par la Division de statistique et le Groupe d'experts pour approbation par la Commission en 2025.

Les définitions techniques, les concepts et les catégories de migrants et de migrations s'appuient nécessairement sur des facteurs géographiques, juridiques, politiques, méthodologiques, liés au développement, temporels et autres. Par exemple, il est possible de définir des phénomènes migratoires sous de multiples angles, notamment le lieu de naissance, la nationalité, le lieu de résidence ou la durée du séjour^e. Ce point est important pour quantifier et analyser les effets de la migration et des migrants, quelle que soit la définition adoptée. Nous invitons le lecteur à se reporter aux sources primaires citées dans le chapitre pour des informations sur les définitions précises et les catégories qui sous-tendent les données. Le lecteur pourra également se reporter utilement au glossaire de la migration de l'OIM, proposé dans la [librairie en ligne de l'OIM](#).

^a Voir, par exemple, Poulain et Perrin, 2001; Banque mondiale, 2023a.

^b DESA, 1998.

^c Division de statistique des Nations Unies, 2021.

^d Commission de statistique des Nations Unies, 2023.

^e Voir par exemple de Beer *et al.*, 2010.

Migrants internationaux : chiffres et tendances

Le DESA établit des estimations du nombre de migrants internationaux dans le monde. L'analyse ci après s'appuie sur ces estimations, qui sont fondées sur les données communiquées par les États⁵. Dans leurs Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, les Nations Unies définissent un «migrant international» comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle, en distinguant les «migrants de courte durée» (qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an) et les «migrants de longue durée» (qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins un an). Cependant, tous les pays n'utilisent pas cette définition dans la pratique⁶. Certains appliquent d'autres critères pour identifier les migrants internationaux, en retenant par exemple des durées minimales de résidence différentes. Les différences en matière de concepts, de définitions et de méthodes de collecte de données d'un pays à l'autre font qu'il est difficile de comparer pleinement les statistiques nationales relatives aux migrants internationaux.

Si le nombre estimatif de migrants internationaux a augmenté au cours des 50 dernières années, il est important de noter que la grande majorité des personnes vivent dans le pays où elles sont nées. Selon les dernières estimations du nombre de migrants internationaux (datées de la mi-2020), près de 281 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance, soit 128 millions de plus que 30 ans auparavant, en 1990 (153 millions), et plus de trois fois plus qu'en 1970 (84 millions). La proportion de migrants internationaux dans la population mondiale totale a également augmenté, mais de manière marginale (voir le tableau 1).

⁵ Des territoires et des unités administratives communiquent également des données au DESA. Pour un résumé des sources de données, méthodes et avertissements du DESA, voir DESA, 2021b.

⁶ DESA, 1998.

Estimations de la population de migrants internationaux – pour quand est prévue la publication du prochain ensemble de données sur la population de migrants ?

Les estimations de la population de migrants internationaux des Nations Unies sont établies, sélectionnées et publiées périodiquement par la Division de la population du DESA au Siège des Nations Unies (New York). Les dernières estimations ont été publiées en janvier 2021 et reposent sur des données de la mi-2020 – soit relativement au début de la pandémie de COVID-19 et au plus fort des restrictions des voyages internationaux. Le DESA a annoncé la publication des prochaines estimations pour le dernier trimestre de 2024. De plus amples informations sur les estimations de la population de migrants internationaux établies par la Division de la population sont disponibles à l'adresse www.un.org/development/desa/pd/.

Tableau 1. Migrants internationaux depuis 1970

Année	Nombre de migrants internationaux	Migrants en % de la population mondiale
1970	84 460 125	2,3
1975	90 368 010	2,2
1980	101 983 149	2,3
1985	113 206 691	2,3
1990	152 986 157	2,9
1995	161 289 976	2,8
2000	173 230 585	2,8
2005	191 446 828	2,9
2010	220 983 187	3,2
2015	247 958 644	3,4
2020	280 598 105	3,6

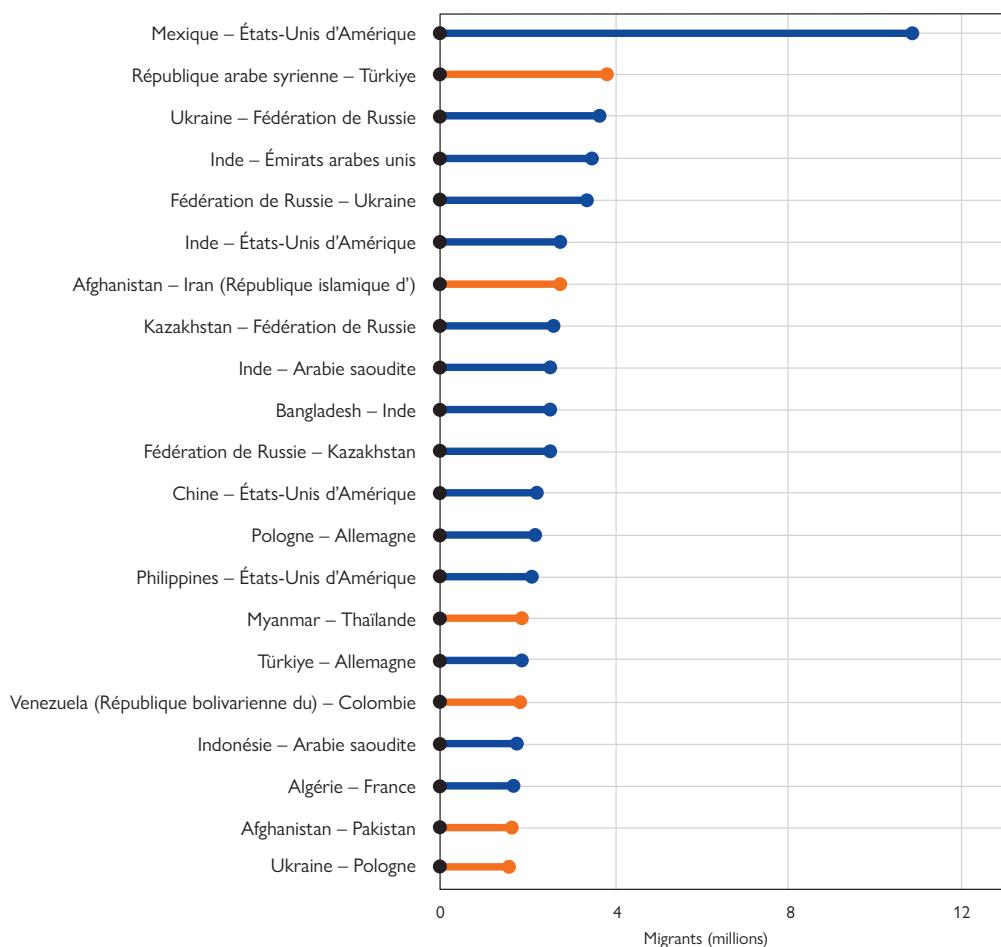
Source : DESA, 2008 et 2021a.

Note : Dans les chiffres relatifs à la population de migrants internationaux du DESA (International Migrant Stock) de 2020, le nombre d'entités (États, territoires et régions administratives) pour lesquelles des données ont été communiquées s'élevait à 232, contre 135 en 1970.

Les données disponibles sur les migrants internationaux comprennent des estimations sur les liens d'origine et de destination entre deux pays, ce qui permet de se faire une idée des couloirs de migration bilatérale existant dans le monde. La taille d'un couloir de migration entre un pays A et un pays B est calculée à partir du nombre de personnes nées dans le pays A qui résidaient dans le pays B à la date de l'estimation. Les couloirs de migration représentent la somme des mouvements migratoires au fil du temps et donnent un instantané de la façon dont les schémas migratoires aboutissent à la formation d'importantes populations nées à l'étranger dans certains pays de destination.

Comme on le voit à la figure 1, le couloir reliant le Mexique aux États-Unis, emprunté par près de 11 millions de personnes, est le plus fréquenté au monde. En deuxième position arrive le couloir reliant la République arabe syrienne à la Turkiye, qui est principalement emprunté par des réfugiés déplacés par la guerre civile qui sévit en République arabe syrienne. Le couloir entre la Fédération de Russie et l'Ukraine occupe la troisième et la cinquième place du classement des plus grands couloirs dans le monde, ce qui s'explique par différentes raisons au fil du temps (telles que les déplacements au départ de l'Ukraine après les invasions du pays par la Fédération de Russie en 2014 et en 2022). La question des réfugiés est analysée plus loin dans le présent chapitre.

Figure 1. Principaux couloirs de migration internationale entre deux pays, 2024



Source : DESA, 2021a ; HCR, 2023a.

Notes : Les couloirs indiquent le nombre de migrants internationaux (en millions) nés dans le premier pays mentionné et résidant dans le second. Les couloirs représentent la somme des mouvements migratoires au fil du temps et donnent un instantané de la façon dont les schémas migratoires aboutissent à la formation d'importantes populations nées à l'étranger dans certains pays de destination.

Les couloirs principalement empruntés par des personnes déplacées sont de couleur orange. Des révisions ont été apportées à la lumière des déplacements massifs au départ de l'Ukraine vers les pays voisins (à la fin d'octobre 2023).

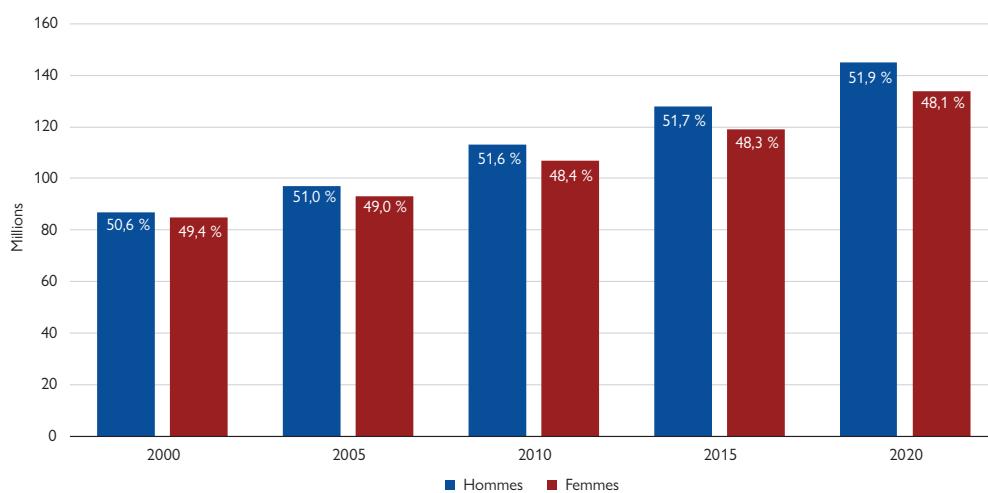
Pourquoi existe-t-il différentes définitions du terme «migrant international»?

Comme exposé dans l'encadré ci-dessus, le terme «migrant international» fait l'objet de diverses définitions qui peuvent procéder de contextes juridiques, politiques, démographiques ou autre. Tandis que la Commission de statistique des Nations Unies prescrit une définition précise axée sur la naissance à l'étranger, certains analystes proposent d'autres définitions à des fins d'analyse. La définition retenue pour le Rapport sur le développement dans le monde 2023, par exemple, est bien plus restrictive que celle de la Commission de statistique des Nations Unies puis qu'elle exclut des données du DESA sur la population de migrants internationaux les migrants devenus ressortissants du pays dans lequel ils ont émigré. Au lieu de 281 millions de migrants internationaux, la démarche adoptée dans ledit rapport conduit ainsi à analyser un sous-ensemble de 184 millions de migrants. Cette approche plus étroite traduit une conception différente des migrants, qui englobe toutes les catégories administratives (y compris les réfugiés) mais est limitée par la politique en matière de citoyenneté, alors même que l'acceptation de la double nationalité par les États a considérablement progressé ces dernières années. Cela soulève plusieurs questions, par exemple :

- Quelles sont les conséquences pour les migrants et les sociétés de l'impossibilité d'accéder à la citoyenneté, même après des années ou des décennies de résidence, par rapport à ceux bénéficiant d'approches politiques qui permettent d'acquérir la citoyenneté?
- Cette définition vise-t-elle à nier les importantes contributions des migrants qui sont devenus citoyens d'autres pays (y compris les personnes possédant une double nationalité), telles que la croissance spectaculaire des rapatriements de fonds effectués par ces migrants, qui nourrit toujours plus le développement humain dans le monde?
- Les obstacles conceptuels à la participation civique sont-ils validés et renforcés par une définition étroite axée sur la citoyenneté, alors même que les résidents non ressortissants ont de plus en plus la possibilité de participer à la vie civique dans les systèmes démocratiques, en particulier dans le cadre d'élections municipales (mais également de certaines élections nationales)?

Actuellement, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les migrants internationaux à l'échelle mondiale, et cet écart s'est creusé au cours des 20 dernières années. En 2000, la répartition hommes/femmes était de 50,6 % contre 49,4 %, soit 88 millions d'hommes migrants et 86 millions de femmes migrantes. En 2020, cette répartition était de 51,9 % contre 48,1 %, soit 146 millions d'hommes migrants et 135 millions de femmes migrantes. La part des femmes migrantes a diminué depuis 2000, tandis que la part des hommes migrants a augmenté de 1,3 point de pourcentage. Voir la figure 2 pour d'autres ventilations par sexe.

Figure 2. Migrants internationaux, par sexe

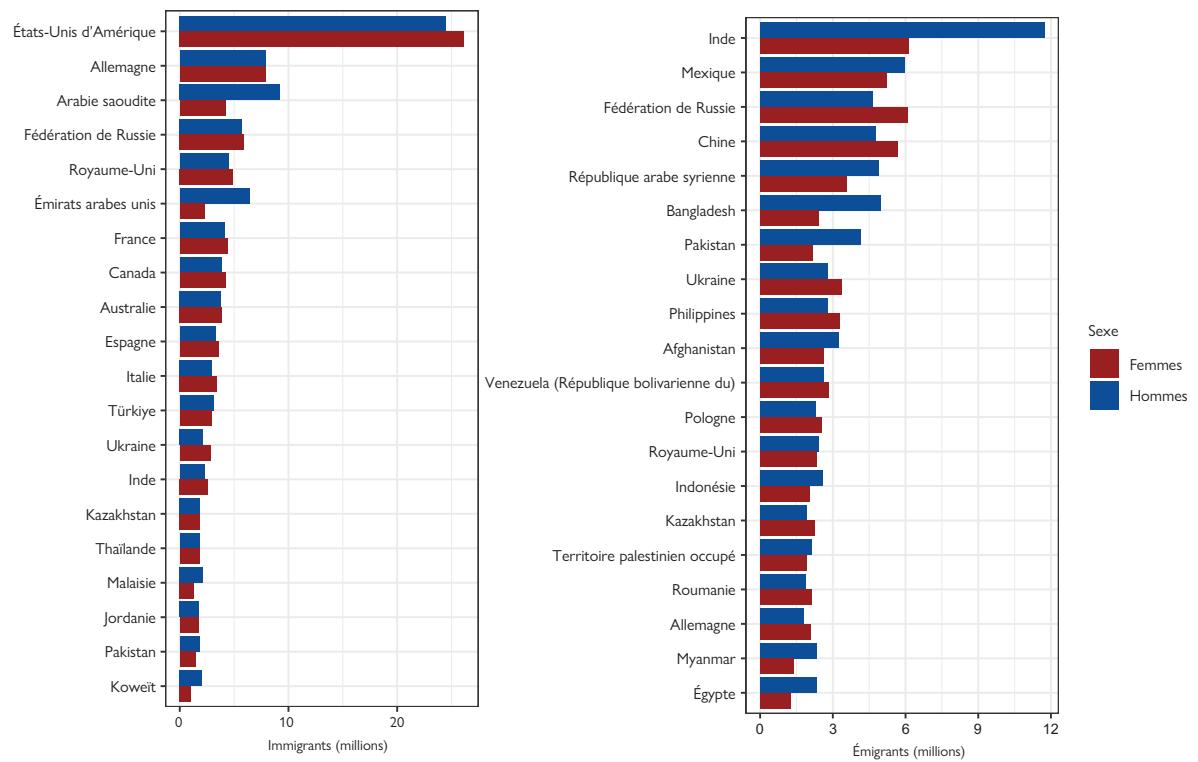


Source : DESA, 2021a.

Un examen des migrants internationaux ventilés par sexe dans les 20 principaux pays de destination et d'origine (figure 3) fait apparaître des tendances claires. On dénombre plus de migrants internationaux femmes qu'hommes dans les pays de destination d'Europe et d'Amérique du Nord comme aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en France, en Espagne et en Italie, mais aussi en Inde. En revanche, dans la plupart des pays d'Asie qui figurent dans le classement des 20 principaux pays – en particulier, parmi les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït –, les migrants internationaux hommes sont bien plus nombreux que les femmes, ce qui est lié à la structure des économies (par exemple, la prédominance des secteurs du bâtiment et de la sécurité) ainsi qu'à des facteurs sociaux et relatifs à la sécurité humaine⁷.

⁷ Shah *et al.*, 2018 ; Ullah *et al.*, 2020.

Figure 3. Migrants internationaux, par sexe, 20 principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) (millions)*

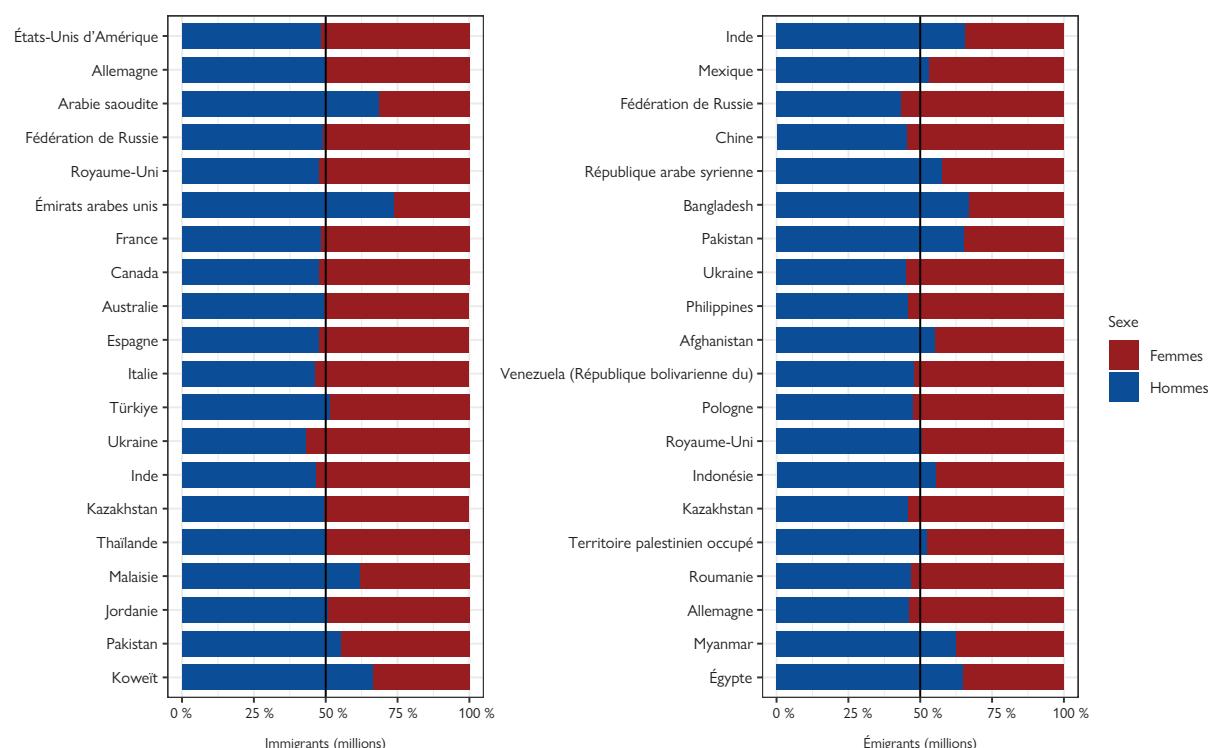


Source : DESA, 2021a.

Note : * Territoires inclus.

En termes de proportion, la répartition des femmes et des hommes dans la population de migrants internationaux est plus ou moins égale dans la plupart des 20 principaux pays de destination (figure 4), à l'exception de plusieurs pays du CCG et de la Malaisie, dans lesquels la proportion d'hommes est bien plus élevée, ainsi qu'en Ukraine, où les immigrantes sont sensiblement plus nombreuses. Ce schéma se retrouve largement dans les 20 principaux pays d'origine, avec des écarts légers seulement entre les femmes et les hommes, à l'exception de quelques pays d'origine tels que l'Inde, la République arabe syrienne, le Bangladesh, le Pakistan, le Myanmar et l'Égypte : la proportion d'hommes dans la population totale des émigrants en provenance de ces pays est importante, et bien supérieure à celle des femmes.

Figure 4. Migrants internationaux, par sexe, 20 principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) – proportion*



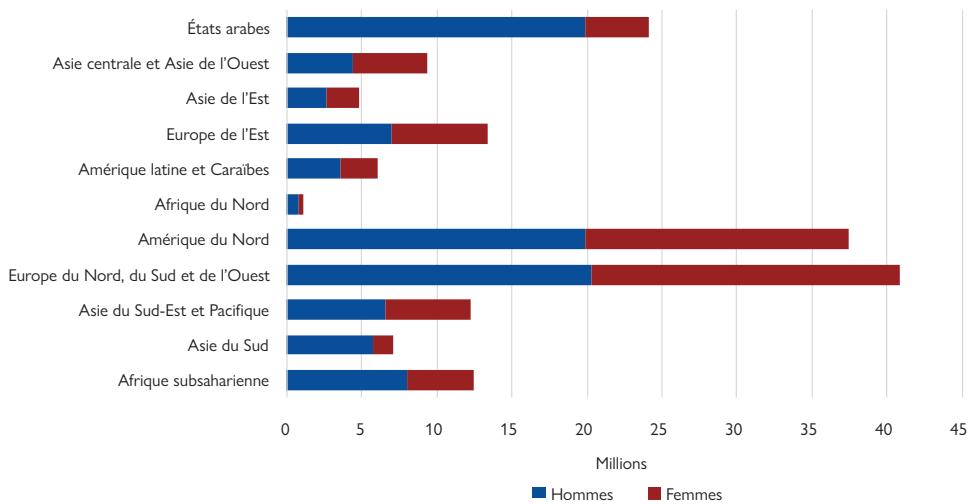
Source: DESA, 2021a.

Notes: Le terme «proportion» désigne la part de migrants femmes ou hommes dans la population totale d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou dans la population totale d'émigrants en provenance des pays d'origine (à droite).

* Territoires inclus.

Bien que l'ensemble de données sur les travailleurs migrants internationaux géré par l'OIT n'ait pas été actualisé depuis plusieurs années, il fournit des informations complémentaires sur l'écart croissant entre les genres dans la population de migrants internationaux⁸. Comme exposé à la figure 5, 102,4 millions de travailleurs migrants internationaux, soit près de 61 % de leur population totale, résidaient dans trois sous régions : l'Amérique du Nord; les États arabes; et l'Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest⁹. Deux régions affichent un déséquilibre marquant dans la répartition des genres parmi les travailleurs migrants : l'Asie du Sud (5,7 millions d'hommes contre 1,4 million de femmes) et les États arabes (19,9 millions d'hommes contre 4,2 millions de femmes). La région des États arabes est l'une des principales destinations des travailleurs migrants internationaux, où ils représentent 41,4 % de l'ensemble de la population active et peuvent être prépondérants dans des secteurs clés.

Figure 5. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe (millions)



Source : OIT, 2021.

Note : Cette figure reprend les régions et sous-régions de l'OIT et n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM. Voir l'appendice A du document de l'OIT, 2021 pour plus d'informations sur les ventilations régionales. La suite de ce chapitre renvoie aux régions géographiques du DESA.

Migrations internationales et tendances démographiques à long terme

Dans certaines parties du monde, les migrations internationales sont devenues un facteur majeur de l'évolution démographique. Dans les pays à revenu élevé, entre 2000 et 2020, la contribution des migrations internationales à la croissance démographique (80,5 millions d'entrées nettes) a dépassé le solde des naissances et des décès (66,2 millions). Dans les décennies à venir, la migration deviendra le seul moteur de croissance démographique dans les pays à revenu élevé. En revanche, dans un avenir proche, la croissance démographique dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur continuera d'être alimentée par un excédent de naissance par rapport aux décès.

⁸ La révision en cours (au moment de la rédaction) repose sur des données de 2019 publiées par l'OIT en 2021 (voir OIT, 2021).

⁹ La catégorie «États arabes» de l'OIT comprend les pays et territoires suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et Territoire palestinien occupé (*ibid.*).

Entre 2010 et 2021, 40 pays ou régions ont respectivement enregistré un flux entrant net supérieur à 200 000 migrants, et supérieur à 1 million de personnes pour 17 d'entre eux. Dans plusieurs des principaux pays d'accueil, dont la Jordanie, le Liban et la Turquie, les niveaux élevés d'immigration observés pendant cette période sont principalement dus aux mouvements de réfugiés, en particulier en provenance de la République arabe syrienne.

Dans 10 pays, le flux sortant estimé de migrants était supérieur à 1 million de personnes entre 2010 et 2021. Dans nombre de ces pays, les sorties s'inscrivaient dans le cadre de mouvements de main d'œuvre temporaires, comme au Pakistan (flux net de -16,5 millions), en Inde (-3,5 millions), au Bangladesh (-2,9 millions), au Népal (-1,6 million) et à Sri Lanka (-1,0 million). Dans d'autres pays, tels que la République arabe syrienne (-4,6 millions), la République bolivarienne du Venezuela (-4,8 millions) et le Myanmar (-1,0 million), ce sont l'insécurité et les conflits qui ont alimenté les flux sortants de migrants pendant cette période.

Source : Extrait abrégé du document des Nations Unies *World Population Prospects 2022* (DESA, 2022a).

Flux migratoires internationaux

Alors qu'on dispose de nombreuses données sur les populations de migrants, celles concernant les mouvements migratoires (flux) à l'échelle mondiale sont beaucoup plus limitées. Les estimations du DESA sur les populations de migrants dans le monde sont très fournies et couvrent l'ensemble du globe, alors que la base de données sur les flux migratoires ne porte que sur 45 pays¹⁰. Il est extrêmement difficile d'obtenir des données sur les flux migratoires pour plusieurs raisons. Premièrement, si l'on admet généralement que les flux migratoires internationaux recouvrent les entrées et les sorties dans et depuis des pays, une attention plus grande est portée à l'enregistrement des entrées. Par exemple, si l'Australie ou les États-Unis comptabilisent les mouvements transfrontaliers, de nombreux autres pays ne tiennent compte que des entrées, et non des départs¹¹. En outre, les données sur les flux migratoires dans certains pays proviennent d'actes administratifs se rapportant au statut d'immigration (délivrance/renouvellement/retrait d'un permis de séjour, par exemple), qui sont ensuite utilisés pour obtenir une approximation des flux migratoires. Par ailleurs, il est souvent difficile d'établir une distinction entre les mouvements migratoires et les voyages à d'autres fins que la migration, tels que les voyages touristiques ou les déplacements professionnels¹². Le suivi des mouvements migratoires nécessite également des ressources considérables, des infrastructures et des systèmes informatiques/de connaissance, ce qui pose des difficultés particulières pour les pays en développement, où les capacités de collecte, de gestion, d'analyse et de communication des données sur la mobilité, la migration et d'autres domaines sont souvent limitées. Enfin, la géographie physique de nombreux pays complique considérablement la collecte de données sur les flux migratoires. Par exemple, la gestion des entrées et des frontières est particulièrement difficile dans certaines régions isolées ou aux frontières archipélagiques, où elle est encore compliquée par des traditions de migration informelle à des fins de travail¹³.

¹⁰ DESA, 2015.

¹¹ Koser, 2010 ; McAuliffe et Koser, 2017.

¹² Skeldon, 2018.

¹³ Gallagher et McAuliffe, 2016.

Amalgame entre «migration» et «migrant»

Au sens général du terme, la migration s'entend de tout déplacement d'un endroit à un autre. Migrer signifie se déplacer, que ce soit d'une zone rurale vers une ville, d'un district ou d'une province d'un pays donné vers un autre district ou une autre province du même pays, ou d'un pays à un autre. Migrer implique une action.

En revanche, un migrant est une personne désignée comme telle pour une ou plusieurs raisons, selon le contexte (voir supra, l'encadré intitulé «Définir la migration, les migrants et d'autres termes clés»). Si, dans de nombreux cas, les «migrants» entreprennent effectivement, sous une forme ou une autre, une migration, il n'en est pas toujours ainsi.

Il arrive que des personnes n'ayant jamais migré soient qualifiées de migrants – les enfants de personnes nées à l'étranger, par exemple, sont couramment appelés migrants de la deuxième ou de la troisième génération^a. Ce phénomène peut même s'étendre à des situations d'apatriodie, où des groupes entiers de personnes ne peuvent accéder à la citoyenneté bien qu'elles soient nées et aient grandi dans un pays. Ces personnes peuvent même être qualifiées de migrants irréguliers par les autorités^b.

^a Voir, par exemple, Neto, 1995; Fertig et Schmidt, 2001.

^b Kyaw, 2017.

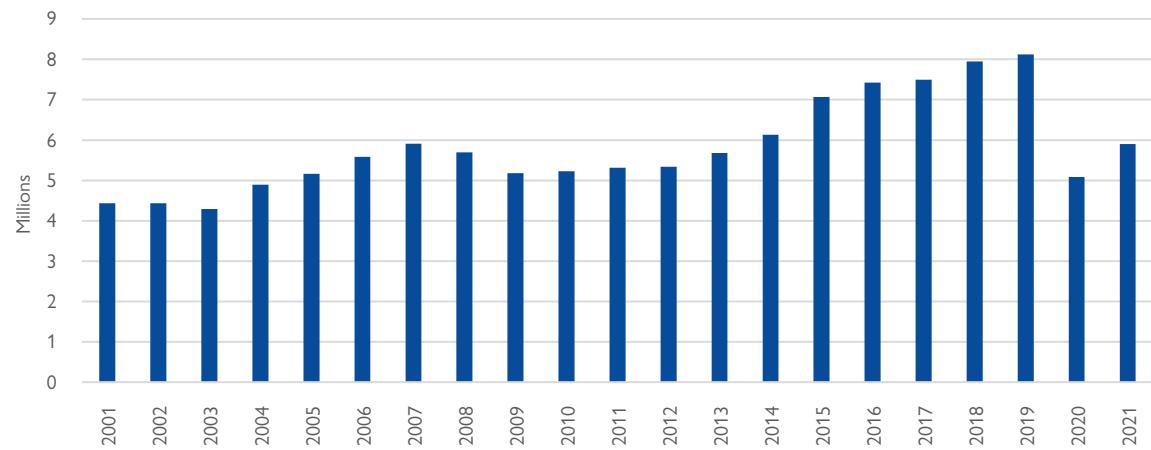
Il existe actuellement deux grands ensembles de données sur les flux migratoires internationaux, tous deux établis à partir de statistiques nationales : celui du DESA, intitulé «International Migration Flows», et la Base de données sur les migrations internationales de l'OCDE. Depuis 2005, le DESA rassemble des données sur les flux de migrants internationaux à destination et en provenance d'un certain nombre de pays, sur la base de statistiques disponibles à l'échelle nationale. Au moment de la rédaction du présent Rapport (octobre 2023), la version la plus récente de l'ensemble de données sur les flux du DESA datait de 2015. Celle-ci comprend des données provenant de 45 pays, contre 29 pays en 2008 et 15 en 2005¹⁴.

L'OCDE recueille des données sur les flux migratoires internationaux depuis 2000, ce qui permet d'analyser les tendances dans un sous-ensemble de grands pays de destination, comme le montre la figure 6 (bien que les données ne soient pas normalisées, ainsi qu'il est indiqué dans la note sous la figure). D'après les données disponibles les plus récentes, les entrées permanentes ont chuté en 2020 par rapport à l'année précédente, à la suite des fermetures de frontières et des restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19. En 2019, plus de 8 millions d'entrées avaient été enregistrées. Ce chiffre a chuté à quelque 5 millions en 2020, mais est depuis reparti à la hausse pour s'établir à 5,9 millions en 2021 (travailleurs migrants et migrants pour raisons humanitaires inclus). Selon des estimations récentes de l'OCDE, en 2022, le nombre d'entrées a encore augmenté par rapport à 2021, principalement dans le contexte de déplacements humanitaires¹⁵.

¹⁴ Pour des données du DESA sur les flux migratoires ainsi que des informations sur les différents pays considérés, voir DESA, 2015.

¹⁵ Dumont, 2023 ; OCDE, 2023.

Figure 6. Entrées de ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE, migration permanente, 2001-2021 (millions)



Source: OCDE, s.d.a.

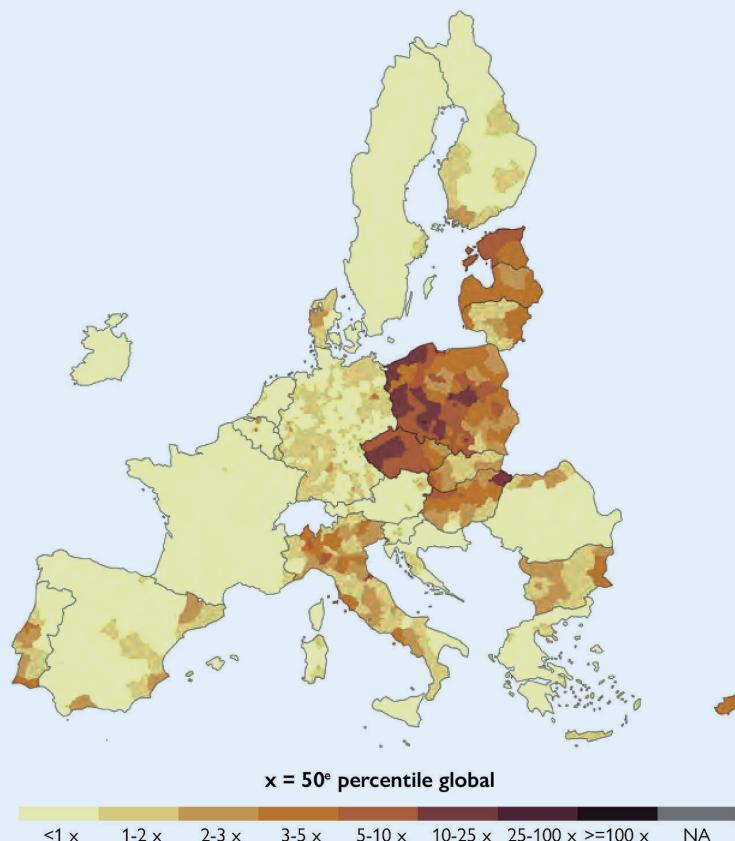
Note : Les données ne sont pas normalisées et diffèrent donc des statistiques sur les entrées permanentes dans un certain nombre de pays qui sont reproduites dans les Perspectives des migrations internationales de l'OCDE. Les 35 pays généralement inclus dans les statistiques de l'OCDE sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Turquie. Pour certaines années, les données concernant certains pays n'ont pas été communiquées : des données étaient disponibles pour 31 pays en 2000. Il convient de noter que les données concernant la Grèce n'ont pas été transmises entre 2000 et 2004, et que celles concernant la Turquie n'ont été communiquées que pour 2010, 2016, 2017 et 2018. Pour des notes explicatives, veuillez consulter les Perspectives des migrations internationales de l'OCDE.

Collaboration avec le secteur privé aux fins de nouvelles données permettant d'améliorer la compréhension des flux

Cela fait plusieurs années que le secteur privé offre de nouvelles sources de données utiles dans un certain nombre de domaines des statistiques relatives à la migration. Par exemple, le programme Data for Good at Meta, qui établit des ensembles de données respectueux de la vie privée pour faire avancer les questions sociales, modélise les déplacements dus à des phénomènes météorologiques à la faveur d'un partenariat avec l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) depuis 2018. Ces outils ont été utilisés par l'IDMC et d'autres acteurs pour trianguler les sources officielles sur les déplacements après des phénomènes majeurs tels que le typhon Hagibis, qui est le typhon le plus puissant à avoir touché les îles principales du Japon en plusieurs décennies.

Plus récemment, des chercheurs de l'Université Harvard, du Centre commun de recherche de la Commission européenne et de Meta ont publié dans la série Migration Research de l'OIM un article sur de nouvelles données agrégées provenant de médias sociaux qui permettent d'anticiper les flux migratoires dus à des conflits dans le contexte de la guerre en Ukraine. Ils ont constaté que l'indice de connectivité sociale de Facebook, accessible au public, est un bon indicateur des populations des diasporas dans les 27 États membres de l'Union européenne, ce qui constitue en soi un outil de prévision des itinéraires de déplacement des personnes déracinées par un conflit.

Indice de connectivité sociale de Facebook (Ukraine vers UE-27, NUTS-3)



Source : Minora et al., 2023.

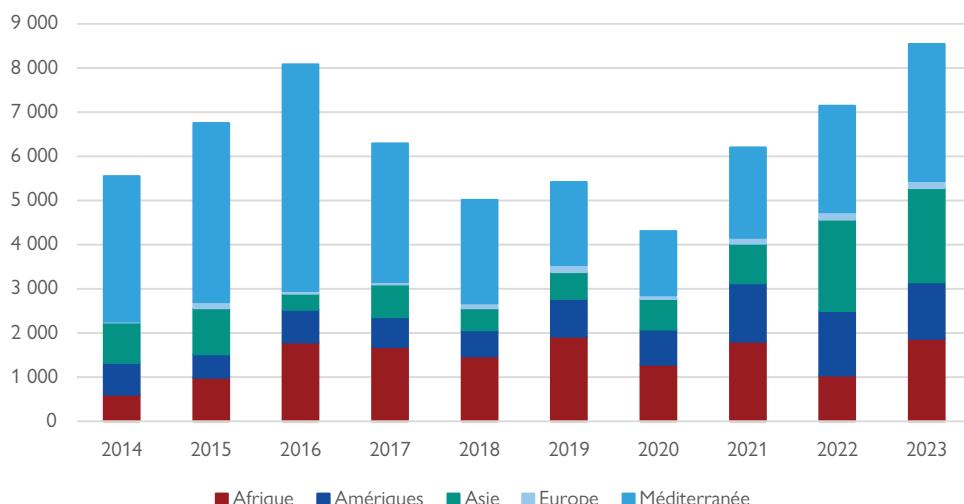
Meta et ses collaborateurs ont entrepris des recherches supplémentaires sur la prévision des flux migratoires internationaux à partir d'éléments présentés lors du troisième Forum international sur les statistiques migratoires. L'OIM et d'autres collaborateurs ont contribué à orienter l'élaboration d'un ensemble de données mondial, prévu pour 2024, qui permettra d'estimer les flux migratoires internationaux et d'analyser les tendances entre des couples de pays pendant les années de la pandémie de COVID-19. Ce nouvel ensemble de données internationales contribuera de manière déterminante à la compréhension des flux migratoires internationaux, en particulier dans les pays en développement où l'on dispose rarement de données sur les flux. Les partenariats comme ceux noués avec Meta ont le potentiel d'améliorer sensiblement le calcul des statistiques sur la migration dans les années à venir.

Flux migratoires risqués

Certaines routes migratoires posent bien plus de problèmes que d'autres, tant pour les migrants que pour les autorités. Les voyages des migrants peuvent parfois se solder par une issue dangereuse, voire mortelle, qui est souvent liée à divers facteurs sociaux, politiques, économiques, environnementaux et stratégiques pouvant avoir un impact profond sur la façon dont le voyage de migration est entrepris¹⁶. Au lendemain des événements tragiques survenus en octobre 2013, au cours desquels plus de 360 personnes ont trouvé la mort lors du naufrage de deux bateaux à proximité de Lampedusa (Italie), l'OIM a commencé à recueillir et à rassembler des informations sur les migrants qui périssent ou sont portés disparus le long des routes de migration du monde entier dans le cadre de son projet sur les migrants portés disparus¹⁷. Les données proviennent de documents officiels des garde-côtes et des médecins, de reportages publiés par les médias, de rapports d'organisations non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies, et d'entretiens avec des migrants¹⁸.

Le nombre de décès enregistrés en 2023 (plus de 8 500) est le plus élevé depuis 2016, et s'inscrit dans le cadre d'une hausse marquée observée par rapport aux trois années précédentes, en particulier par rapport à 2020, année lors de laquelle, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions à la mobilité connexes, le nombre total de décès avait diminué (figure 7). Entre 2014 et la fin de 2023, plus de 63 000 décès et disparitions ont été enregistrés le long des routes migratoires dans le cadre du projet de l'OIM sur les migrants portés disparus. En glissement annuel, le nombre de décès a augmenté en Méditerranée, en Afrique et en Asie en 2023, avec un nombre inédit de vies perdues dans ces deux dernières régions¹⁹.

Figure 7. Décès de migrants par région, 2014-2023



Note: Les données comprennent les décès enregistrés et les personnes portées disparues. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les régions géographiques, voir la page Web du [projet sur les migrants portés disparus](#).

¹⁶ McAuliffe *et al.*, 2017.

¹⁷ Voir <https://missingmigrants.iom.int/fr>.

¹⁸ OIM, 2020a.

¹⁹ OIM, s.d., 2023a et 2024.

Les difficultés rencontrées pour recueillir les données dans le cadre du projet sur les migrants portés disparus sont de taille. Par exemple, la plupart des décès enregistrés concernent des personnes qui pour éviter d'être repérées empruntent des itinéraires clandestins, souvent par la mer ou dans des zones reculées, ce qui signifie que les corps sont rarement retrouvés. Peu de sources officielles recueillent et publient des données sur les décès de migrants. Il peut être hasardeux de se fier aux témoignages d'autres migrants et aux médias en raison de leurs inexactitudes et de leurs lacunes. Néanmoins, le projet met en lumière un sujet jusque-là négligé et peu étudié, soulignant ainsi la nécessité de s'attaquer à cette question tragique toujours d'actualité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Répercussions de la COVID-19 sur la mobilité

La COVID-19 représente la pandémie la plus grave depuis un siècle. La forte contagiosité du virus, couplée à l'apparition de variants et à la gravité de la maladie, a forcé les décideurs à s'aventurer sur des terrains jusque-là inexplorés. Si le gros des efforts a porté sur la riposte à la crise sanitaire mondiale (dépistage, traitement, conception de vaccins et programmes de vaccination, par exemple), certains d'entre eux se sont traduits par des changements radicaux dans la liberté de circulation des personnes dans le monde entier, ce qui a eu de lourdes répercussions sur la mobilité humaine à l'échelle mondiale. L'immobilité engendrée par la COVID-19 est devenue un puissant facteur de perturbation des migrations²⁰.

Les gouvernements du monde entier ont mis en œuvre diverses mesures pour limiter la propagation du virus, parmi lesquelles un éventail de restrictions, mises en place dès le début de 2020, qui ont évolué au fil du temps. Afin de tracer les réponses politiques adoptées dans le monde, de nouveaux ensembles de données ont été créés, tels que le COVID-19 Government Response Tracker de l'Université d'Oxford²¹. Cet outil a enregistré toutes sortes de mesures prises par les gouvernements du monde entier, telles que des mesures de confinement, la fermeture des lieux de travail, la fermeture des écoles, la limitation des rassemblements, la restriction de la circulation sur le territoire national et les mesures de restriction des voyages internationaux. L'OIM a commencé à répertorier les restrictions de voyage dans le monde dès le début de la pandémie en s'appuyant sur divers ensembles de données, dont les résultats sont publiés sur son tableau de bord sur les incidences de la COVID-19 sur la mobilité²².

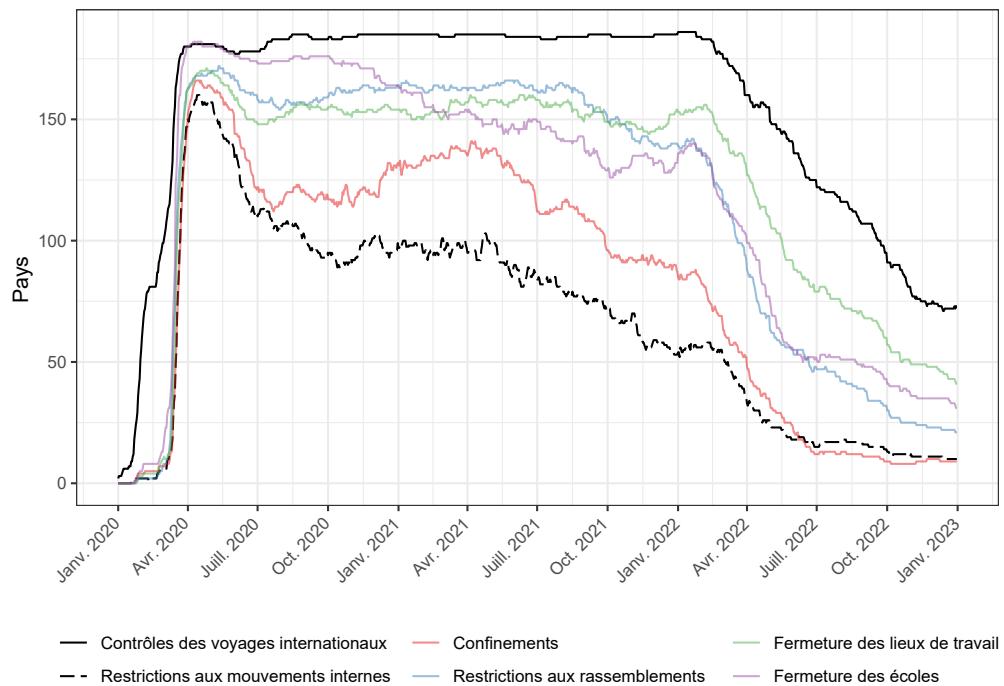
Dans l'ensemble, l'immense majorité des pays du monde entier ont rapidement mis en place des mesures de restriction de voyage – internes et internationales – pour cause de COVID-19, surtout entre la fin de mars et le début d'avril 2020 (voir la figure 8). Si les restrictions à la mobilité internationale étaient plus susceptibles d'être mises en place au début de la pandémie, on constate néanmoins que les mesures de lutte contre la maladie étaient plus variées au cours des premières semaines (y compris le dépistage précoce), probablement parce que les gouvernements avaient besoin d'évaluer la gravité de la crise dans une période d'incertitude inédite. Une fois que les pays ont pris conscience de la gravité de la COVID-19, on a assisté à une forte hausse des restrictions de voyage internes et internationales.

²⁰ McAuliffe, 2020.

²¹ Hale et al., 2023.

²² Voir <https://migration.iom.int/fr>.

Figure 8. Mesures gouvernementales prises pour réduire la transmission de la COVID-19, par nombre de pays

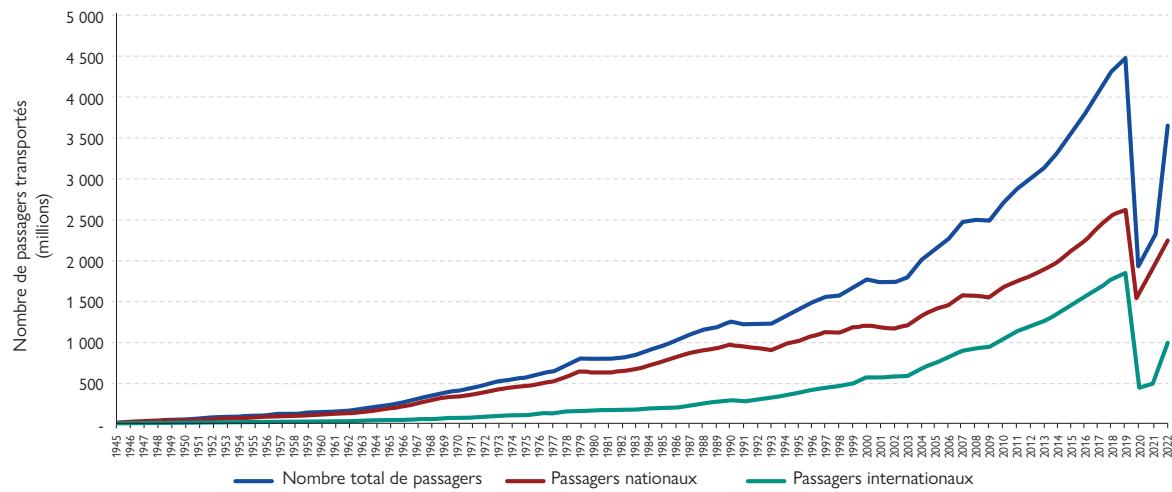


Source: Hale et al., 2023.

Notes: Au 1^{er} janvier 2023. L'expression «contrôles des voyages internationaux» est utilisée par Oxford et recouvre le filtrage des arrivées, la mise en quarantaine des arrivants, l'interdiction des arrivées ou la fermeture complète des frontières. Il est important également de noter que les catégories sont uniquement liées à la COVID-19 et ne reflètent pas les autres restrictions de voyage qui ont pu être mises en place, telles que celles liées aux visas, les interdictions d'entrée ciblant certains ressortissants et les restrictions au départ/à la sortie.

Les effets des restrictions aux voyages liées à la COVID-19 apparaissent très clairement lorsqu'on examine les données relatives au transport aérien de passagers. On constate en effet que ces restrictions ont eu un impact majeur sur les voyages internationaux et nationaux en 2020. Le nombre total de passagers transportés a chuté de 60 %, passant d'environ 4,5 milliards en 2019 à 1,8 milliard en 2020 (figure 9). Il est reparti à la hausse en 2021 lorsque les pays ont assoupli les restrictions à la mobilité, et s'élevait à plus de 3,5 milliards à la fin de 2022.

Figure 9. Passagers transportés par avion dans le monde, 1945-2022



Source : OACI, 2023.

Des données, travaux et analyses supplémentaires sont présentés dans le chapitre thématique 9 du présent Rapport, qui fait le point sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur la migration et la mobilité à l'échelle mondiale.

Rapatriements de fonds internationaux

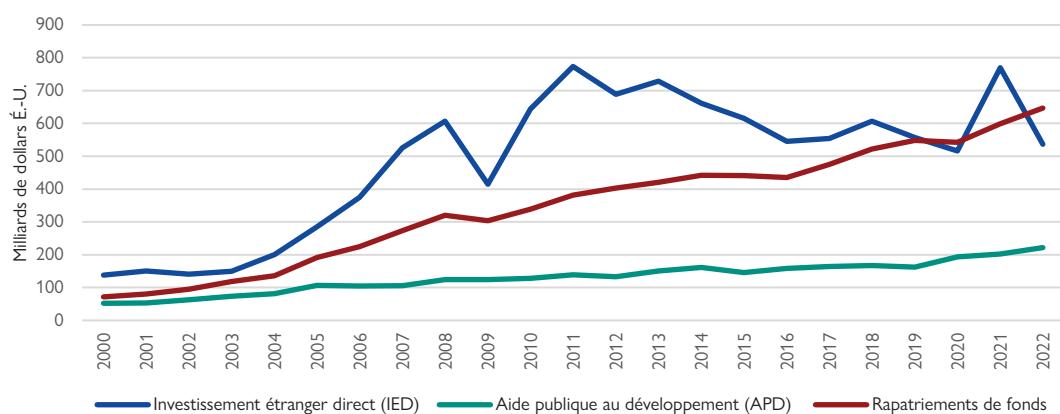
Les rapatriements de fonds sont des transferts financiers ou en nature effectués directement par les migrants à l'intention de leur famille ou de leur communauté dans leur pays d'origine. La Banque mondiale rassemble des données mondiales sur les rapatriements de fonds internationaux, malgré les innombrables lacunes en matière de données, les différences de définition et les difficultés méthodologiques rencontrées pour rassembler des statistiques exactes²³.

²³ Sauf indication contraire, les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées des données de la Banque mondiale concernant la migration et les rapatriements de fonds (Banque mondiale, s.d.a). Les principales sources d'information utilisées sont les suivantes : les ensembles de données annuels de la Banque mondiale concernant les rapatriements de fonds (*ibid*), le document Migration and Development Brief 38 (Ratha *et al.*, 2023) et le communiqué de presse du 13 juin (Banque mondiale, 2023b). Pour des notes explicatives et une analyse plus approfondie, et les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances présentés ici, prière de se reporter à ces sources ainsi qu'au Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale, notamment à la dernière édition datant de 2016.

Cependant, ces données ne tiennent pas compte des flux non enregistrés qui passent par des voies formelles ou informelles, si bien que l'ampleur réelle des fonds rapatriés à l'échelle mondiale est probablement supérieure aux estimations disponibles²⁴. La pandémie a mis en évidence ce problème : en effet, les flux de rapatriements de fonds internationaux ont enregistré des résultats très positifs en 2020, démentant les prévisions catastrophiques initiales ; ces résultats s'expliquent en partie par un recours accru aux voies formelles à cause des restrictions à la mobilité liées à la COVID-19, entre autres raisons²⁵. En dépit de ces problèmes, les données disponibles font apparaître depuis quelques années une tendance à la hausse sur le long terme, les rapatriements de fonds internationaux étant passés de 128 milliards de dollars É.-U. en 2000 à 831 milliards de dollars É.-U. en 2022²⁶.

Les rapatriements de fonds internationaux ont repris après la baisse enregistrée en 2020 due à la pandémie de COVID-19. À l'échelle mondiale, les migrants ont rapatrié des fonds estimés à 831 milliards de dollars É.-U. en 2022, un chiffre en progression par rapport aux 791 milliards de dollars É.-U. enregistrés en 2021, et nettement supérieur aux 717 milliards de dollars É.-U. enregistrés en 2020²⁷. Comme les années précédentes, les pays à revenu faible et intermédiaire ont continué de recevoir des flux considérables de rapatriements de fonds, qui ont augmenté de 8 % entre 2021 et 2022, passant de 599 milliards de dollars É.-U. à 647 milliards de dollars É.-U.. Depuis le milieu des années 1990, les rapatriements de fonds internationaux sont de loin supérieurs à l'aide publique au développement, définie comme étant l'aide des pouvoirs publics destinée à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Depuis peu, ils dépassent également les investissements étrangers directs (voir la figure 10 ci-après)²⁸.

Figure 10. Flux de rapatriements de fonds internationaux à destination des pays à revenu faible et intermédiaire (2000-2022)



Sources : Banque mondiale, s.d.b (rapatriements de fonds); Banque mondiale, s.d.c (données relatives à l'IED et à l'APPD tirées des indicateurs du développement dans le monde) (pages consultées le 17 juin 2023).

Note : Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. courants (valeur nominale).

²⁴ Banque mondiale, 2016.

²⁵ Fonds monétaire international (FMI), 2020; OIM, 2020b, 2020c, 2020d et 2021.

²⁶ Il convient de noter qu'après les attentats du 11 septembre 2001, des canaux informels, tels que les systèmes hawala, ont dû être abandonnés pour certains rapatriements de fonds, au profit de canaux formels. Voir El Qorchi *et al.*, 2003.

²⁷ Ratha *et al.*, 2023.

²⁸ Voir par exemple OCDE (s.d.b), qui contient également des données sur l'aide publique au développement. De plus en plus de travaux étudient les incidences de cette tendance sur le développement et d'un point de vue économique et social.

En 2022, l'Inde, le Mexique, la Chine, les Philippines et la France ont été (dans l'ordre décroissant) les cinq premiers pays bénéficiaires de rapatriements de fonds, l'Inde arrivant toutefois loin en tête avec plus de 111 milliards de dollars É.-U. reçus, ce qui en fait le premier pays à atteindre et dépasser la barre des 100 milliards de dollars É.-U.. Le Mexique se classait deuxième pays bénéficiaire de rapatriements de fonds en 2022, une place qu'il occupait déjà en 2021 après avoir devancé la Chine, qui se classait traditionnellement deuxième derrière l'Inde. En 2022, deux pays du G7, la France et l'Allemagne, comptaient toujours parmi les 10 principaux pays bénéficiaires dans le monde, un classement qu'elles occupent depuis plus d'une décennie (voir le tableau 2). Il convient toutefois de noter que la majorité des flux entrants ne sont pas des transferts aux ménages, mais les salaires des travailleurs frontaliers qui travaillent en Suisse, tout en résidant en France ou en Allemagne²⁹.

Les pays à revenu élevé sont presque toujours la principale source de rapatriements de fonds internationaux. Depuis des décennies, les États-Unis d'Amérique sont invariablement le premier pays d'origine des rapatriements de fonds dans le monde (79,15 milliards de dollars É.-U. en 2022), devant l'Arabie saoudite (39,35 milliards de dollars É.-U.), la Suisse (31,91 milliards de dollars É.-U.) et l'Allemagne (25,60 milliards de dollars É.-U.). Si les Émirats arabes unis comptent habituellement parmi les 10 principaux pays d'origine des rapatriements de fonds dans le monde, leurs données ne figurent pas dans les données publiées par la Banque mondiale en juin 2022. Parallèlement à son statut de pays bénéficiaire majeur, la Chine (classée par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) a aussi été une source importante de rapatriements de fonds internationaux, avec 18,26 milliards de dollars É.-U. en 2022, malgré la baisse accusée par rapport aux 23 milliards de dollars É.-U. enregistrés en 2021.

Tableau 2. Dix principaux pays de destination/d'origine des rapatriements de fonds internationaux (2010-2022) (milliards de dollars É.-U. courants)

Principaux pays de destination des rapatriements de fonds							
2010		2015		2020		2022	
Inde	53,48	Inde	68,91	Inde	83,15	Inde	111,22
Chine	52,46	Chine	63,94	Chine	59,51	Mexique	61,10
Mexique	22,08	Philippines	29,80	Mexique	42,88	Chine	51,00
Philippines	21,56	Mexique	26,23	Philippines	34,88	Philippines	38,05
France	19,90	France	24,07	Égypte	29,60	France	30,04
Nigéria	19,75	Nigéria	20,63	France	28,82	Pakistan	29,87
Allemagne	12,79	Pakistan	19,31	Pakistan	26,09	Égypte	28,33
Égypte	12,45	Égypte	18,33	Bangladesh	21,75	Bangladesh	21,50
Belgique	10,99	Allemagne	15,57	Allemagne	19,32	Nigéria	20,13
Bangladesh	10,85	Bangladesh	15,30	Nigéria	17,21	Allemagne	19,29

²⁹ Eurostat, 2020.

Principaux pays d'origine des rapatriements de fonds							
2010		2015		2020		2022	
États-Unis	50,53	États-Unis	60,72	États-Unis	66,54	États-Unis	79,15
Arabie saoudite	27,07	Émirats arabes unis	40,70	Émirats arabes unis	43,35	Arabie saoudite	39,35
Fédération de Russie	21,45	Arabie saoudite	38,79	Arabie saoudite	34,60	Suisse	31,91
Suisse	18,51	Suisse	26,03	Suisse	29,64	Allemagne	25,60
Allemagne	14,68	Fédération de Russie	19,69	Allemagne	22,45	Chine	18,26
Italie	12,88	Allemagne	18,25	Chine	18,30	Koweït	17,74
France	12,03	Koweït	15,20	Koweït	17,36	Luxembourg	15,51
Koweït	11,86	France	12,79	Fédération de Russie	16,87	Pays-Bas (Royaume des)	15,41
Luxembourg	10,66	Qatar	12,19	France	14,78	France	14,44
Émirats arabes unis	10,57	Luxembourg	11,23	Pays-Bas (Royaume des)	14,31	Qatar	12,29

Source: Banque mondiale, s.d.b.

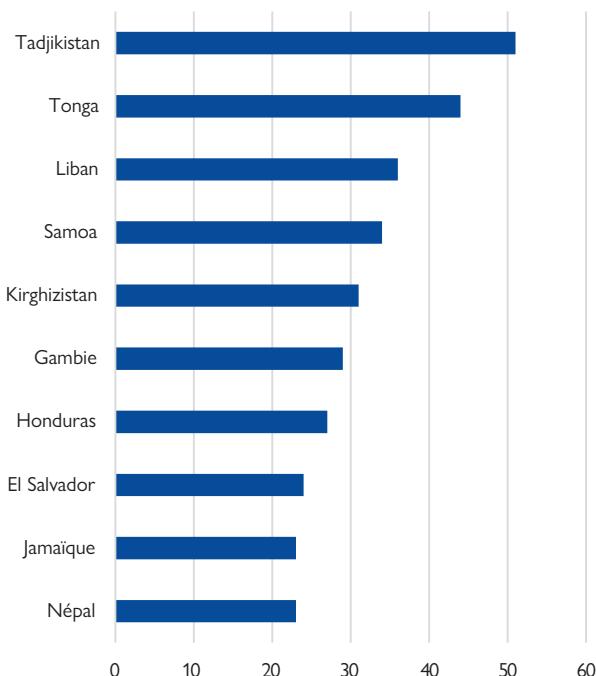
Notes: Tous les montants sont exprimés en milliards de dollars É.-U. courants (valeur nominale). Les Émirats arabes unis ne sont pas pris en compte pour l'année 2022, car leurs données sur les rapatriements de fonds n'ont pas été actualisées.

Pour ce qui est de la dépendance aux rapatriements de fonds internationaux, il n'existe pas de consensus sur la façon de définir la «dépendance excessive» à l'égard des fonds rapatriés de l'étranger. On la mesure généralement en calculant le rapport entre les rapatriements de fonds et le produit intérieur brut (PIB). En 2022, les cinq principaux pays de destination des rapatriements de fonds en pourcentage du PIB étaient le Tadjikistan (51 %), les Tonga (44 %), le Liban (36 %), le Samoa (34 %) et le Kirghizistan (31 %) (voir la figure 11). Une forte dépendance à l'égard des fonds rapatriés peut nourrir une culture de dépendance dans le pays bénéficiaire, ce qui risque non seulement de réduire la participation au marché du travail, mais aussi de ralentir la croissance économique³⁰. Une trop grande dépendance à l'égard des rapatriements de fonds rend également l'économie plus vulnérable aux variations subites du volume des fonds rapatriés ou aux fluctuations des taux de change³¹.

³⁰ Amuedo-Dorantes, 2014.

³¹ Ghosh, 2006.

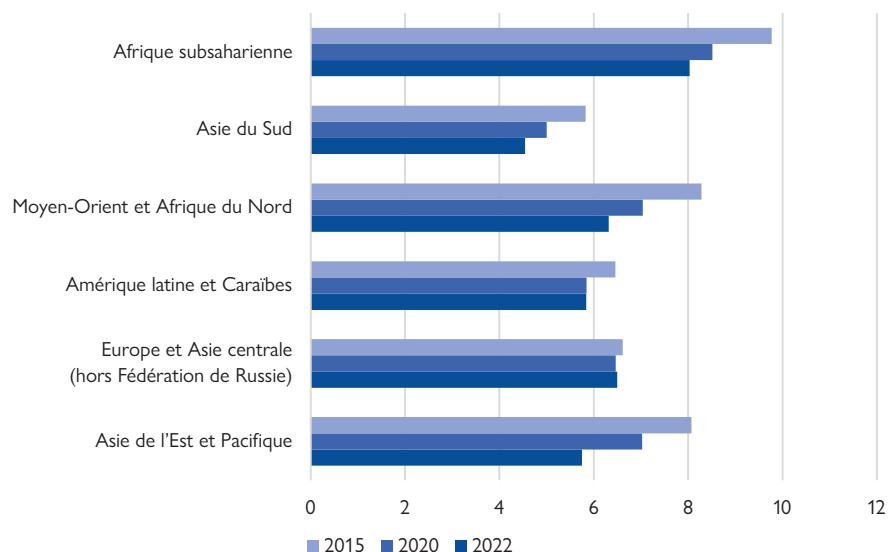
Figure 11. Dix principaux pays destinataires de rapatriements de fonds internationaux en pourcentage du PIB, 2022



Source : Ratha *et al.*, 2023.

L'objectif de développement durable (ODD) 10.c engage les pays à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants³². Cet objectif de 3 % vise le coût moyen dans le monde de l'envoi de 200 dollars É.-U.. Si le coût des rapatriements de fonds a progressivement baissé au cours des dernières années dans plusieurs régions (voir la figure 12), il reste élevé et bien supérieur au taux défini dans l'ODD 10. En 2022, les coûts moyens les plus faibles étaient enregistrés en Asie du Sud (4,6 %), devant l'Asie de l'Est et le Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (les deux régions affichant un taux d'environ 5,8 %). L'Afrique subsaharienne affiche systématiquement le coût moyen d'envois de fonds le plus élevé, qui s'élevait à plus de 8 % en 2022, soit plus du double du taux défini dans l'ODD.

Figure 12. Coût moyen de l'envoi de 200 dollars É.-U. par région du monde, 2015-2022 (%)



Source: Banque mondiale, s.d.a (page consultée le 2 juillet 2023).

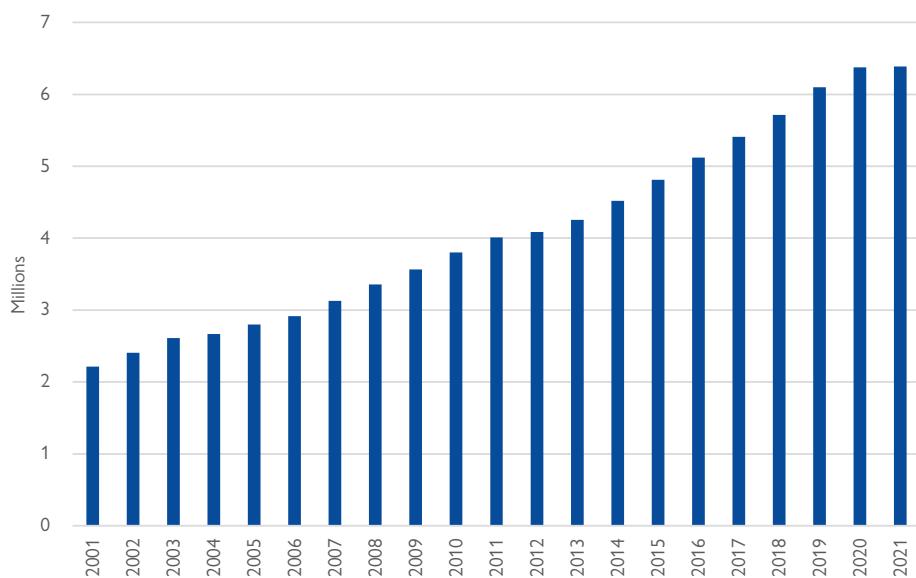
Note: Cette figure reprend les régions géographiques de la Banque mondiale. Sont exclues de l'analyse la Fédération de Russie et les anciennes républiques soviétiques, car celles-ci utilisent les systèmes de paiement intégrés de l'ex-URSS. Les prestataires de services d'envoi de fonds de ces pays ne sont pas comparables à ceux des autres pays, qui supportent des frais élevés lorsqu'ils doivent faire le lien entre les systèmes de paiement nationaux de deux pays.

³² Nations Unies, s.d.

Étudiants internationaux

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale dans le monde a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, comme l'indiquent les données recueillies par l'UNESCO³³. Alors qu'en 2001, ils étaient à peine plus de 2,2 millions, une dizaine d'années plus tard, ils étaient plus de 3,8 millions. Leur nombre n'a cessé de croître dans les années qui ont suivi pour atteindre plus de 6 millions en 2021 – presque trois fois plus que 20 ans auparavant. En dépit de la pandémie de COVID-19 et des restrictions à la mobilité connexes, le nombre d'étudiants en mobilité internationale est resté stable (figure 13). Entre 2020 et 2021 – au plus fort de la pandémie –, leur nombre a contre toute attente légèrement progressé (de 6,38 millions à 6,39 millions).

Figure 13. Étudiants internationaux dans le monde, 2001-2021

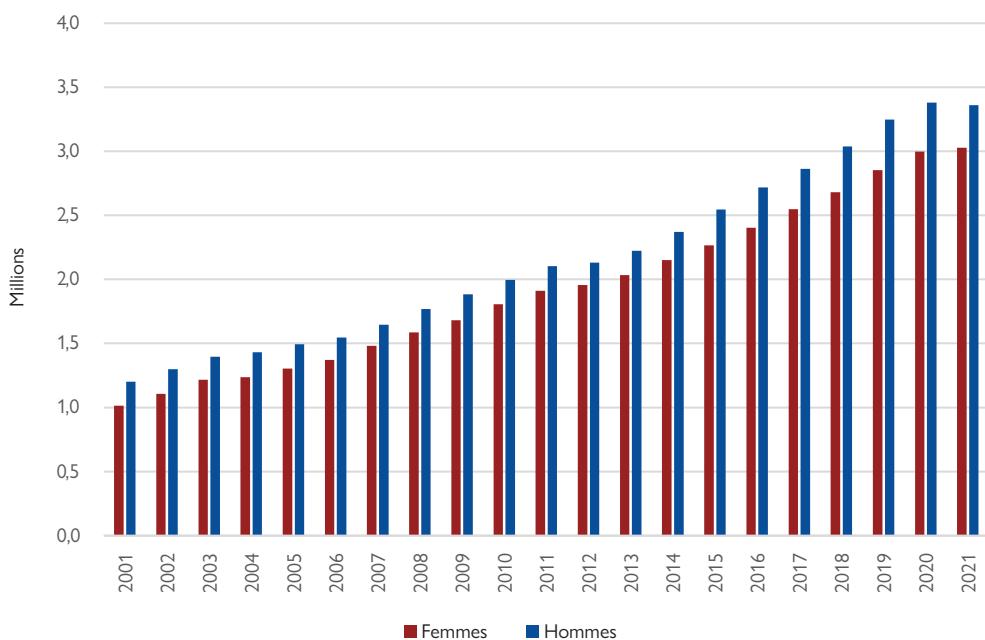


Source : Institut de statistique de l'UNESCO, s.d. (page consultée le 15 septembre 2023).

³³ Institut de statistique de l'UNESCO, s.d.

La population d'étudiants en mobilité internationale a toujours été genrée, les étudiants masculins étant systématiquement plus nombreux que les étudiantes. En 2001, on comptait environ 1 million d'étudiantes en mobilité internationale (soit 45 % de la population) et 1,2 million d'étudiants masculins (54 %). Bien que cet écart se soit réduit au cours des 20 dernières années, le nombre d'étudiantes en mobilité internationale demeure inférieur à celui de leurs homologues masculins (figure 14). En 2021, environ 3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient des femmes (47 %), et quelque 3,4 millions (52 %) étaient des hommes.

Figure 14. Étudiants en mobilité internationale dans le monde par genre, 2001-2021 (millions)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, s.d. (page consultée le 15 septembre 2023).

Les pays d'Asie génèrent le plus grand nombre d'étudiants en mobilité internationale dans le monde. En 2021, plus d'un million d'étudiants en mobilité internationale étaient originaires de Chine, un nombre largement inégalé dans le monde et près de deux fois supérieur au nombre d'étudiants originaires d'Inde, qui se classe deuxième (environ 508 000 étudiants). Parmi les autres principaux pays d'origine figurent le Viet Nam, l'Allemagne et l'Ouzbékistan (environ 100 000 étudiants chacun), quoiqu'à un niveau bien inférieur à celui des deux grands pays d'origine. Les États-Unis sont le premier pays de destination des étudiants en mobilité internationale (plus de 833 000 étudiants), devant le Royaume-Uni (près de 601 000 étudiants), l'Australie (environ 378 000 étudiants), l'Allemagne (plus de 376 000 étudiants) et le Canada (près de 318 000 étudiants).

Programme d'évaluation sanitaire de l'OIM

Le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire de l'OIM mène des activités sanitaires précédant la migration au profit de bénéficiaires du monde entier. En 2022, plus de 904 000 évaluations sanitaires ont été effectuées dans le contexte migratoire, 15 % concernant des réfugiés et 85 % des immigrants. Il s'agit du chiffre annuel le plus élevé depuis la création du programme, le nombre de dossiers ayant enregistré une forte hausse après la baisse due à la pandémie de COVID-19.

La Division Migration et santé de l'OIM assure et soutient des programmes de santé préventifs et curatifs complets qui profitent et sont accessibles de manière équitable aux migrants et aux populations mobiles. En répondant aux besoins des migrants et à ceux des États Membres de l'OIM, la Division, en étroite collaboration avec ses partenaires, contribue au bien-être physique, mental et social des migrants, ce qui permet à ces derniers et aux communautés d'accueil de parvenir à un développement économique et social.

De plus amples informations sur les activités de l'OIM en matière de migration et santé sont disponibles à l'adresse www.iom.int/fr/migration-et-sante.

Réfugiés et demandeurs d'asile

À la fin de 2022, on comptait 35,3 millions de réfugiés dans le monde, dont 29,4 millions relevaient du mandat du HCR³⁴, et 5,9 millions étaient enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)³⁵. Le nombre total de réfugiés est le plus élevé jamais établi dans les rapports statistiques modernes qui ne prennent pas en compte de données historiques³⁶. L'augmentation du nombre de réfugiés entre 2021 et 2022 représente la plus forte hausse annuelle jamais enregistrée, en grande partie due aux réfugiés en provenance d'Ukraine qui ont fui l'invasion massive du pays par la Fédération de Russie³⁷.

Environ 5,4 millions de personnes ont sollicité une protection internationale et attendaient la détermination du statut de réfugié. Ces personnes sont appelées « demandeurs d'asile ». Rien qu'en 2022, près de 2,9 millions de demandes d'asile ont été enregistrées dans 162 pays, ce qui représente le nombre de demandes d'asile individuelles le plus élevé jamais enregistré. En 2022, 2,6 millions de nouvelles demandes d'asile individuelles ont été déposées en première instance dans le monde, soit une hausse de 83 % par rapport à 2021. Les États-Unis sont restés le premier pays de destination, avec environ 730 400 demandes, soit trois fois plus que l'année précédente. L'Allemagne arrivait au deuxième rang, avec 217 800 nouvelles demandes, un chiffre nettement plus élevé que l'année précédente.

³⁴ Les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées de HCR, 2023a. Veuillez vous reporter à ce document pour des notes explicatives et une analyse approfondie, et pour les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances indiqués. Les précédents rapports *Tendances mondiales* ainsi que la base de données de statistiques démographiques du HCR (HCR, s.d.) sont d'autres sources d'information clés.

³⁵ Généralement, les personnes relevant du mandat de l'UNRWA vivent dans leur pays de naissance et ne sont donc pas comptabilisées dans la population estimative de migrants internationaux (contrairement aux personnes nées dans un pays qui ont été déplacées dans un autre).

³⁶ Parmi les données historiques non prises en compte figurent, par exemple, les données relatives aux déplacements liés à la partition de 1947 ou à la Seconde Guerre mondiale. Voir par exemple Gatrell (2013) sur les estimations historiques concernant les personnes déplacées.

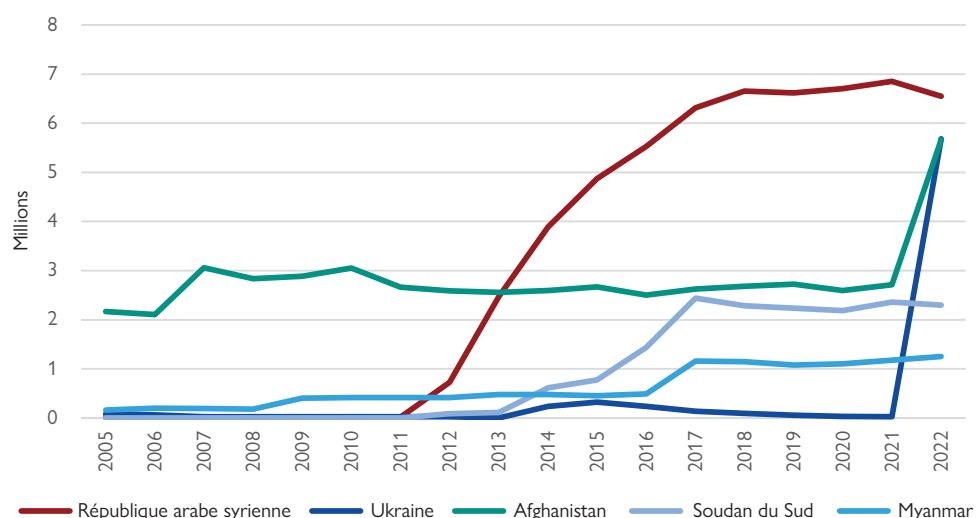
³⁷ HCR, 2023a.

À la fin de 2022, environ 41 % des 35,3 millions de réfugiés dans le monde avaient moins de 18 ans³⁸. Environ 51 700 demandes d'asile individuelles ont été déposées par des enfants non accompagnés et séparés de leur famille en 2022, ce qui représente une hausse considérable (89 %) par rapport à l'année précédente.

Les données et tendances actuelles s'expliquent dans une large mesure par l'émergence, la persistance ou la reprise de conflits dans des pays clés. Parmi la population totale de réfugiés relevant du mandat du HCR à la fin de 2022, plus de 87 % venaient des 10 principaux pays d'origine – République arabe syrienne, Ukraine, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar, République démocratique du Congo, Soudan, Somalie, République centrafricaine et Érythrée. Un grand nombre de ces pays figurent parmi les principaux pays sources de réfugiés depuis plusieurs années – l'Ukraine n'en fait pas partie.

L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2022 a entraîné l'une des crises liées aux déplacements les plus importantes depuis la Seconde Guerre mondiale. Quelque 5,7 millions d'Ukrainiens avaient été forcés de fuir leur pays à la fin de 2022, ce qui fait de l'Ukraine le deuxième pays d'origine de réfugiés dans le monde après la République arabe syrienne. En raison du conflit prolongé qui sévit dans la République arabe syrienne, celle-ci demeurait à la fin de 2022 la principale source de réfugiés dans le monde (6,5 millions), bien que leur nombre soit en baisse par rapport à 2021 (6,8 millions). Parallèlement, l'instabilité et la violence qui font de l'Afghanistan une importante source de réfugiés depuis plus de 30 ans perdurent : avec environ 5,7 millions de réfugiés en 2022 (contre 2,7 millions en 2021), l'Afghanistan est le troisième pays d'origine de réfugiés dans le monde. Les réfugiés originaires de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, de l'Afghanistan, du Soudan du Sud, du Myanmar et de la République démocratique du Congo représentaient plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés. La figure 15 montre l'évolution du nombre de réfugiés pour les cinq premiers pays d'origine entre 2005 et 2022. Les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie apparaissent clairement : en 2021, par exemple, l'Ukraine était le pays d'origine d'un peu plus de 27 000 réfugiés seulement.

Figure 15. Nombre de réfugiés en provenance des cinq principaux pays d'origine, 2005-2022 (millions)



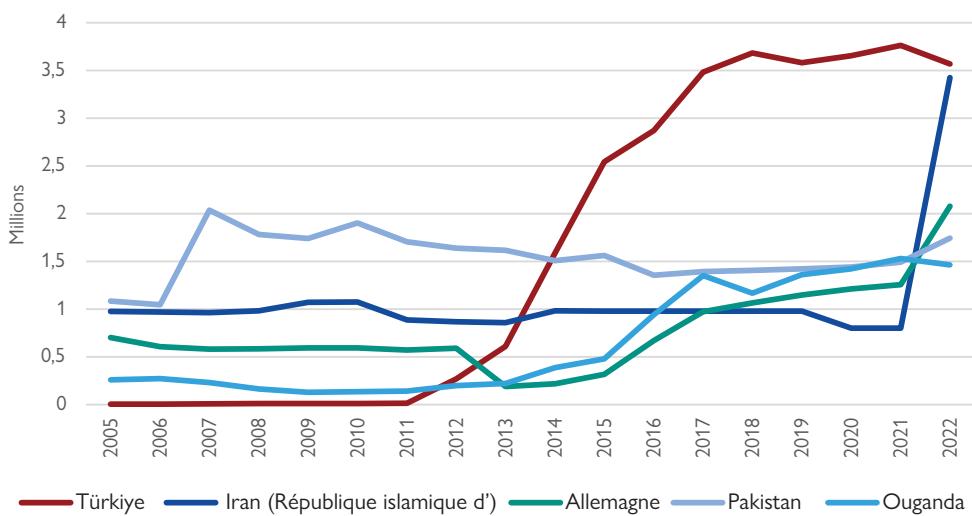
Source : HCR, s.d. (page consultée le 17 juin 2023).

Note : Le Soudan du Sud est devenu un pays en 2011.

³⁸ Ibid.

Comme lors des années précédentes, plus de la moitié des réfugiés résidaient dans 10 pays. En 2022, avec près de 3,6 millions de réfugiés, pour la plupart des Syriens, la Turquie était le principal pays d'accueil du monde pour la septième année consécutive (voir la figure 16). Le Pakistan et la République islamique d'Iran faisaient aussi partie des 10 principaux pays d'accueil de réfugiés; ce sont eux qui abritent le plus grand nombre de réfugiés originaires d'Afghanistan, qui est le deuxième pays d'origine. Les sept autres pays figurant parmi les 10 premiers pays d'accueil sont l'Ouganda, la Fédération de Russie, l'Allemagne, le Soudan, la Pologne, le Bangladesh et l'Éthiopie. La grande majorité (70 %) des réfugiés et des autres personnes ayant un besoin de protection internationale étaient accueillis dans des pays voisins de leur pays d'origine. Selon le HCR, les pays les moins avancés accueillaient un nombre considérable de réfugiés; ainsi, un réfugié sur cinq dans le monde était accueilli en Afrique subsaharienne, tandis que 90 % des réfugiés en Asie et dans le Pacifique étaient accueillis dans seulement trois pays : la République islamique d'Iran (3,4 millions), le Pakistan (1,7 million) et le Bangladesh (952 400).

Figure 16. Nombre de réfugiés dans les cinq principaux pays d'accueil, 2005-2022 (millions)



Source: HCR, s.d. (page consultée le 17 juin 2023).

Note: Au 30 juin 2023, l'enregistrement et la reconnaissance formelle des Ukrainiens dans la Fédération de Russie étaient encore en cours, de sorte que toutes les personnes comptabilisées ne possédaient pas le statut formel de réfugiés (voir HCR, 2022).

En 2022, plus de 339 000 réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine, soit 21 % de moins que l'année précédente. La plupart des retours (151 300) étaient à destination du Soudan du Sud, principalement au départ de l'Ouganda (75 500).

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées pour mesurer le nombre de personnes bénéficiant d'une intégration locale, le HCR estime qu'en 2022, 28 pays (contre 23 en 2021) avaient signalé la naturalisation d'au moins un réfugié, ce qui représente un nombre total de plus de 50 800 réfugiés naturalisés sur l'ensemble de l'année (soit une diminution par rapport aux 56 700 réfugiés nouvellement naturalisés en 2021, mais une augmentation par rapport aux 23 000 cas enregistrés en 2016). En 2022, la plupart des naturalisations ont eu lieu en Europe, dont la majorité (environ 23 300 réfugiés) au Royaume des Pays-Bas. Quelque 18 700 réfugiés se sont vu octroyer

un permis de séjour de longue durée au Canada. Les réfugiés ayant accédé à la résidence permanente ou à la nationalité (à l'échelle mondiale) étaient dans une large mesure originaires de la République arabe syrienne (14 400), de l'Érythrée (4 700) et de la République islamique d'Iran (3 300).

En 2022, plus de 114 000 réfugiés ont été admis aux fins de réinstallation dans le monde, soit deux fois plus qu'en 2021 (57 500), ce qui marque un retour aux niveaux enregistrés avant la pandémie de COVID-19. Le Canada a accueilli le plus grand nombre de réfugiés aux fins de réinstallation (47 600), devant les États-Unis (29 000). Les réinstallations dans ces deux pays ont augmenté par rapport à 2021 : les arrivées au Canada ont enregistré une hausse de 133 % et celles aux États-Unis ont doublé (13 700 en 2021). Les personnes réinstallées au Canada étaient en premier lieu originaires d'Afghanistan, et celles réinstallées aux États-Unis de République démocratique du Congo. Les réinstallations en Australie affichaient également une hausse marquée par rapport à l'année précédente, leur nombre ayant quadruplé pour s'établir à 17 300.

Ces 10 dernières années, le nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés a augmenté de façon spectaculaire, puisqu'il a presque doublé. Selon les estimations du HCR, quelque 805 000 réfugiés avaient besoin d'être réinstallés en 2011 ; en 2022, ce chiffre est passé à près de 1,5 million³⁹. Le nombre de réfugiés réinstallés a fluctué au fil des ans. En 2005, près de 81 000 réfugiés ont été réinstallés, contre environ 57 000 en 2021, et plus de 114 000 en 2022. Dans l'ensemble, le nombre de réinstallations n'a pas suivi la forte augmentation des besoins (voir le tableau 3).

Tableau 3. Nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés et nombre de réfugiés réinstallés dans le monde, depuis 2005

Année	Estimations des besoins totaux de réinstallation (planification pluriannuelle comprise), en nombre de personnes	Arrivées de personnes admises aux fins de réinstallation	Proportion de personnes réinstallées (%)
2005	–	80 734	–
2006	–	71 660	–
2007	–	75 271	–
2008	–	88 772	–
2009	–	112 455	–
2010	–	98 719	–
2011	805 535	79 727	9,90
2012	781 299	88 918	11,38
2013	859 305	98 359	11,45
2014	690 915	105 148	15,22
2015	958 429	106 997	11,16
2016	1 153 296	172 797	14,98
2017	1 190 519	102 709	8,63

³⁹ HCR 2010 et 2021.

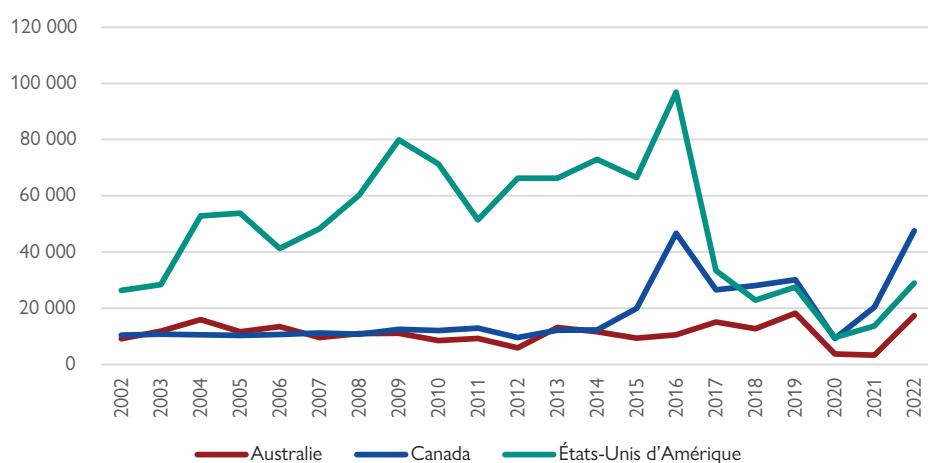
Année	Estimations des besoins totaux de réinstallation (planification pluriannuelle comprise), en nombre de personnes	Arrivées de personnes admises aux fins de réinstallation	Proportion de personnes réinstallées (%)
2018	1 195 349	92 348	7,73
2019	1 428 011	107 729	7,54
2020	1 440 408	34 383	2,39
2021	1 445 383	57 436	3,97
2022	1 473 156	114 242	7,75

Source : HCR, s.d. (page consultée le 17 juin 2023).

Note : Le rapport du HCR intitulé *Projected Global Resettlement Needs Report* est disponible depuis 2011.

Les réinstallations de réfugiés augmentent depuis 2021 et, à la fin de 2022, elles avaient retrouvé les niveaux enregistrés avant la pandémie de COVID-19. Le nombre de réinstallations avait accusé un recul prononcé en 2020, en partie dû à la pandémie, qui a fortement limité la mobilité internationale dans le monde entier. En 2021, les États-Unis ont révisé et relevé leur plafond annuel d'admissions de réfugiés, ce qui explique la légère hausse récente des réinstallations dans ce pays. Cependant, malgré la progression des réinstallations de réfugiés, diverses crises de réfugiés et de nouvelles situations de déplacement ont entraîné une hausse considérable des besoins en la matière. En 2022, on comptait 16 nouveaux réfugiés pour chaque réfugié rentré ou réinstallé⁴⁰. Par ailleurs, on estime que 2,4 millions de réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2024, soit 20 % de plus qu'en 2023⁴¹. La figure 17 donne une vue d'ensemble des statistiques relatives aux réinstallations dans les principaux pays de réinstallation entre 2002 et 2022.

Figure 17. Nombre de réfugiés réinstallés par grand pays de réinstallation, 2002-2022



Source : HCR, s.d. (page consultée le 17 juin 2023).

⁴⁰ HCR, 2023a.

⁴¹ HCR, 2023b.

Rôle de l'OIM en matière de réinstallation

L'OIM joue un rôle essentiel en matière de réinstallation dans le monde entier. Aider les États à réinstaller des réfugiés et autres arrivants humanitaires est un objectif fondamental, et fait partie de ses activités courantes les plus importantes. Au-delà des programmes classiques de réinstallation de réfugiés et d'admission humanitaire, de plus en plus d'États s'intéressent à d'autres formes d'admission ou en mettent déjà en œuvre, telles que des parrainages privés, des bourses universitaires ou des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre. Les données de l'OIM relatives au transport à des fins d'aide à la réinstallation portent sur le nombre total de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation qui voyagent sous ses auspices au départ de divers pays vers des destinations du monde entier au cours d'une période donnée.

En 2022, plus de 120 700 personnes ont voyagé sous les auspices de l'OIM au titre de programmes de réinstallation, d'admission humanitaire et de réimplantation, principalement au départ des pays suivants : Turquie, Liban, Jordanie, Pakistan et Qatar^a. Les femmes représentaient 49 % des bénéficiaires, et les hommes, 51 %. Au total, l'OIM a aidé 30 États à mener ce type d'activités. Sur le nombre de bénéficiaires précité, 710 personnes ayant besoin d'une protection internationale ont été réinstallées depuis la Grèce, l'Italie et Chypre dans huit pays de l'Espace économique européen, tandis que 97 mouvements ont été assurés via des voies complémentaires au départ de l'Érythrée, de l'Afghanistan et de la République bolivarienne du Venezuela. Parallèlement, de nouveaux pays de réinstallation, tels que le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay, ont contribué aux efforts d'accueil de réfugiés à des fins de réinstallation, l'OIM et le HCR – par le biais de l'Initiative pour la réinstallation et des voies complémentaires durables (CRISP) – ayant fourni dans ces pays un appui en matière de renforcement des capacités de réinstallation et d'expertise technique. En 2022, les trois principaux pays de réinstallation étaient le Canada (44 772), les États-Unis (42 365) et l'Australie (7 773).

L'OIM aide ses États Membres à mettre en œuvre divers programmes de réinstallation, de réimplantation et d'admission humanitaire, dont la plupart sont bien établis, tandis que d'autres sont des réponses spéciales à des crises de migration forcée particulières.

Étant donné l'importance des besoins et le manque de places disponibles pour la réinstallation, l'OIM continue de collaborer avec des acteurs afin d'améliorer l'accessibilité à des voies sûres et légales. Dans le cadre d'accords de coopération, elle fournit aux parties prenantes les informations voulues et communique des données à des partenaires clés, tels que le HCR, les pays de réinstallation et les organismes spécialisés. En collaboration étroite avec le HCR, elle s'emploie régulièrement à vérifier et à mieux harmoniser les données agrégées relatives à la réinstallation, en particulier les chiffres concernant les départs. De plus amples informations sur les activités de réinstallation de l'OIM se trouvent à l'adresse www.iom.int/fr/reinstallation.

^a OIM, 2023b.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) rassemble des données sur deux types de déplacement interne : les nouveaux déplacements pendant une période donnée, et la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à un moment donné. Ces informations statistiques sont classées en fonction de deux grandes causes de déplacement : a) les catastrophes, et b) les conflits et la violence. Cependant, l'IDMC est conscient des problèmes que pose la distinction entre catastrophes et conflits en tant que causes immédiates de déplacements, et souligne la nécessité croissante de trouver des moyens de mieux rendre compte des déplacements dans le contexte de facteurs multiples⁴².

Au 31 décembre 2022, on estimait à 62,5 millions le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence dans 65 pays et territoires, ce qui représente un chiffre record depuis que l'IDMC a commencé son suivi, en 1998. Comme dans le cas des réfugiés (voir la section précédente), ce sont la persistance et l'émergence de conflits qui expliquent pourquoi le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit ou de la violence a plus que doublé depuis 2012.

La figure 18 montre les 20 pays qui comptaient le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence (population) à la fin de 2022. La plupart d'entre eux se situaient au Moyen-Orient ou en Afrique subsaharienne. La République arabe syrienne comptait le plus grand nombre de personnes déplacées par un conflit (près de 6,9 millions) à la fin de 2022, suivie par l'Ukraine (5,9 millions). La République démocratique du Congo arrivait au troisième rang (près de 5,7 millions), suivie par la Colombie (environ 4,8 millions) et le Yémen (4,5 millions).

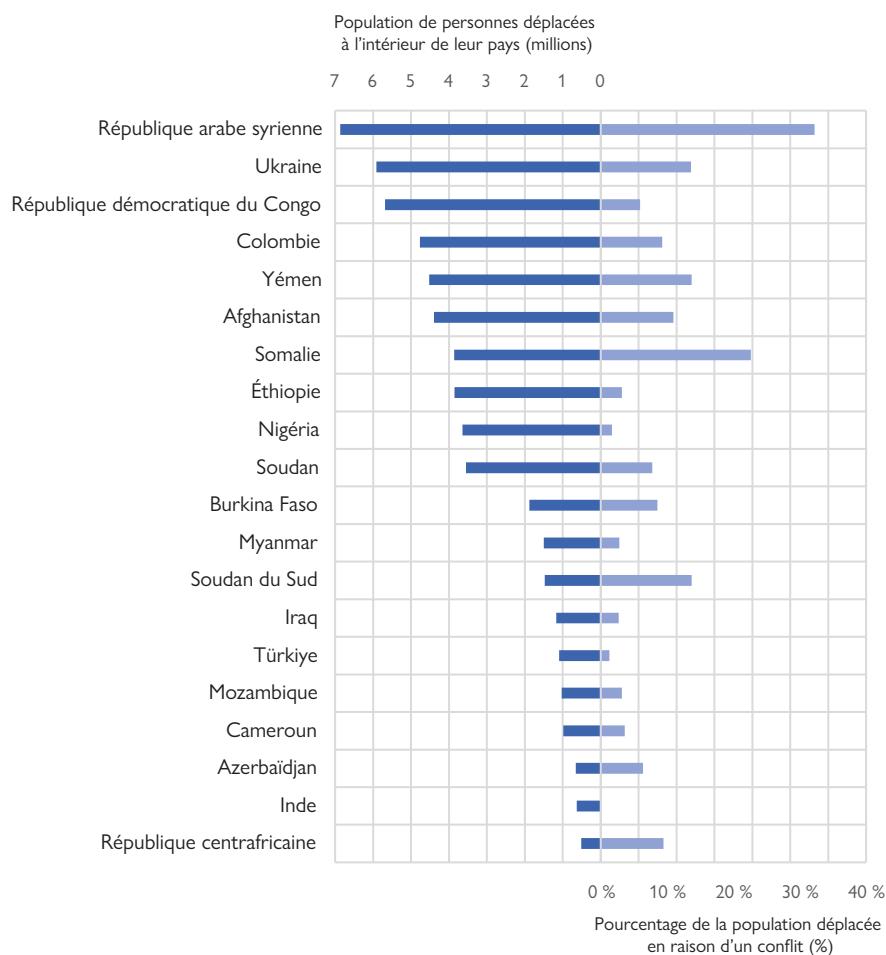
En ce qui concerne leur proportion par rapport à la population nationale, la République arabe syrienne, dont le conflit dure depuis plus de 10 ans, avait plus de 32 % de sa population déplacée à cause du conflit et de la violence. La Somalie se classait au deuxième rang (22 %), suivie par le Soudan du Sud, le Yémen et l'Ukraine (plus de 13 %). Il importe toutefois de souligner que, surtout dans le cas de déplacements prolongés, comme en Colombie, il peut arriver que des personnes qui sont rentrées dans leur lieu d'origine ou ont regagné leur foyer continuent d'être comptabilisées comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, car, parfois, aucune solution durable n'a pu être trouvée⁴³. Des organisations telles que l'IDMC se conforment au Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité permanent interorganisations, qui énonce huit critères permettant de déterminer qu'une solution durable a été appliquée et que des personnes ne doivent donc plus être considérées comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays⁴⁴.

⁴² L'IDMC souligne les difficultés que pose la collecte de données sur les déplacements dus à des projets de développement, à la violence criminelle ou à des catastrophes à évolution lente, ainsi que les efforts déployés pour les surmonter. Voir IDMC, 2019, pp. 72-73.

⁴³ Une solution durable est en place « lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement. » Voir, par exemple, Brookings Institution et Université de Berne, 2010.

⁴⁴ Ces critères sont : la sûreté et la sécurité ; un niveau de vie satisfaisant ; l'accès aux moyens de subsistance ; la restitution de l'habitation, des terres et de la propriété ; l'accès aux documents ; le regroupement familial ; la participation aux affaires publiques ; et l'accès à des moyens de recours et à une justice efficaces. Voir, par exemple, Brookings Institution et Université de Berne, 2010 ; IDMC, 2019.

Figure 18. Vingt pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause d'un conflit ou de la violence à la fin de 2022 (millions)



Source: IDMC, s.d. (page consultée le 21 mai 2023); DESA, 2022b.

Notes: Par population de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, on entend le nombre cumulé de personnes déplacées au fil du temps. La taille de la population utilisée pour calculer le pourcentage des déplacements de population à cause d'un conflit repose sur l'ensemble de la population résidente du pays selon les estimations démographiques du DESA (2022).

En 2022, la population mondiale de personnes déplacées par une catastrophe se situait autour de 8,7 millions de personnes dans 88 pays et territoires. À la fin de 2022, ces personnes étaient toujours déplacées à cause de catastrophes survenues au cours de l'année.

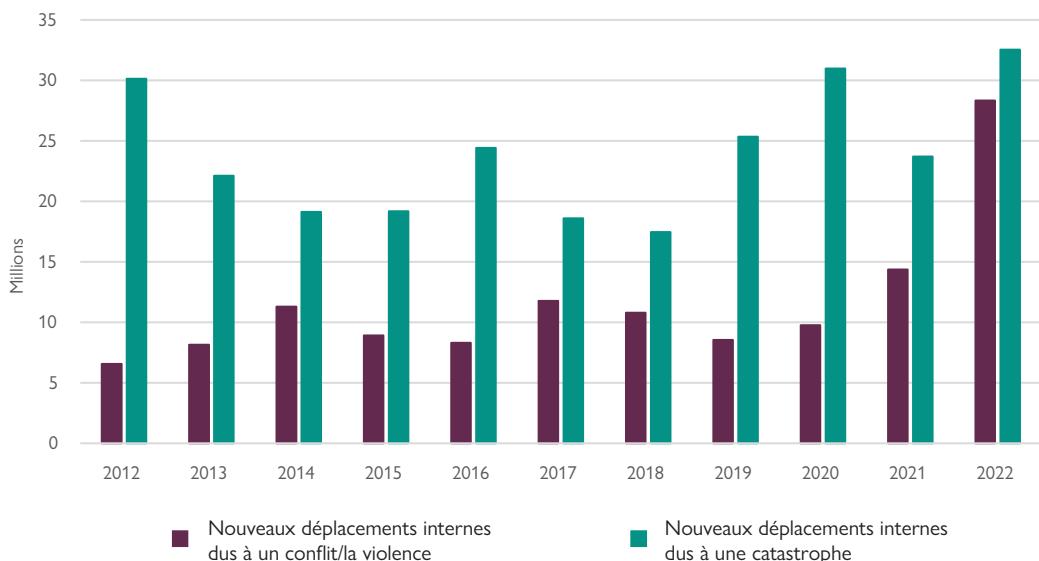
Déplacements en 2022

À la fin de 2022, 60,9 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de leur pays, un chiffre sans précédent, en hausse de 60 % par rapport à 2021. Parmi ces déplacements, 53 % (32,6 millions) ont été provoqués par une catastrophe et 47 % (28,3 millions) par un conflit ou la violence⁴⁵.

En 2022, l'Ukraine (plus de 16 millions) et la République démocratique du Congo (4 millions) étaient en tête de la liste des pays comptant le plus grand nombre de déplacements causés par un conflit ou la violence, avec des chiffres qui pèsent lourdement sur le bilan mondial. Ces deux pays étaient suivis par l'Éthiopie (2 millions), le Myanmar (1 million) et la Somalie (621 000). Le Pakistan a enregistré le plus grand nombre absolu de déplacements dus à une catastrophe en 2022 (environ 8,2 millions)⁴⁶.

La figure 19 montre que, ces dernières années, le nombre annuel de déplacements dus à une catastrophe était supérieur à celui des déplacements dus à un conflit ou à la violence. L'IDMC relève toutefois qu'une proportion non négligeable des déplacements dans le monde dus à une catastrophe est généralement associée à des évacuations de courte durée, menées de manière relativement sûre et ordonnée.

Figure 19. Déplacements internes dus à un conflit ou à une catastrophe, 2012-2022 (millions)



Source : IDMC, s.d. (page consultée le 21 mai 2023).

Notes : Le terme «déplacements» désigne le nombre de déplacements qui se sont produits au cours d'une année donnée, et non le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays cumulé sur une période. Les chiffres relatifs aux déplacements prennent en compte les personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspondent pas au nombre de personnes déplacées pendant une année donnée.

⁴⁵ Les informations de la présente sous-section sont tirées et adaptées d'IDMC, 2023. Veuillez vous reporter à ce document pour des notes explicatives et une analyse plus approfondie, et pour les avertissements, limites et méthodes associés aux chiffres et tendances mentionnés. Les précédents [rapports de l'IDMC sur les estimations mondiales](#), ainsi que sa base de données mondiale sur les déplacements internes (IDMC, s.d.), sont d'autres sources d'information clés.

⁴⁶ L'IDMC propose des raisons possibles pour ces changements, y compris la stabilisation des lignes de front des conflits, les cessez-le feu, les restrictions à la liberté de circulation et de nouvelles méthodes de collecte des données.

Matrice de suivi des déplacements de l'OIM

La Matrice de suivi des déplacements (MSD) de l'OIM recueille et analyse des données afin de diffuser des informations essentielles et diversifiées sur les déplacements et la mobilité des populations. Les données ainsi recueillies et analysées permettent aux décideurs et aux intervenants d'apporter aux populations concernées une assistance mieux adaptée au contexte et fondée sur des éléments factuels. Les données sont communiquées sous la forme de cartes, d'infographies, de rapports, de supports visuels interactifs en ligne et d'exportations de données brutes ou personnalisées. Sur la base d'une situation donnée, la MSD rassemble des informations sur des populations, des lieux, des conditions, des besoins et des vulnérabilités au moyen d'un ou de plusieurs des outils méthodologiques suivants :

- Suivi de la mobilité et des besoins multisectoriels dans des lieux et domaines précis afin de surveiller les besoins et de cibler l'aide;
- Suivi des tendances en matière de mouvements («flux») et de la situation générale aux points d'origine, de transit et de destination;
- Enregistrement des personnes et des ménages déplacés à des fins de sélection des bénéficiaires, de ciblage des vulnérabilités et d'élaboration de programmes;
- Réalisation d'enquêtes afin de recueillir des informations précises auprès des populations visées.

La MSD est opérationnelle depuis 2004. En juin 2022, elle avait suivi et identifié près de 45 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, 40,4 millions de personnes de retour et 6,2 millions de migrants dans plus de 120 pays. Ses données constituent l'une des plus grandes sources pour les estimations annuelles mondiales sur les déplacements internes rassemblées par l>IDMC. Pour plus d'informations sur la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, voir <https://dtm.iom.int/fr>.

Conclusions

S'il est important de comprendre la migration et les déplacements ainsi que la façon dont ils évoluent dans le monde, c'est en raison de leur importance pour les États, les communautés locales et les individus. Bien que la migration et les déplacements humains soient des phénomènes qui remontent aux débuts de l'histoire de l'humanité, leurs manifestations et leurs répercussions ont changé au fil du temps sous l'effet de la mondialisation, et nous vivons un nombre croissant de transformations mondiales majeures de nature géopolitique, environnementale et technologique⁴⁷.

Chaque jour, nous possédons plus de données et d'informations sur la migration et les déplacements dans le monde ; pourtant, du fait de la nature même de la migration, il peut être difficile, dans un monde interconnecté, d'en saisir la dynamique sous forme statistique. L'hétérogénéité des définitions, des concepts et des représentations culturelles ainsi que des événements inattendus posant de nouvelles difficultés imprévues peuvent faire obstacle à notre compréhension collective de la manière dont la migration évolue. Cela étant, des ensembles de données entièrement nouveaux sont rapidement apparus pendant la pandémie de COVID-19, dont certains ont été créés par l'OIM et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que par de grandes sociétés de technologie et des institutions universitaires.

Nous constatons également que la numérisation croissante de la migration et de la mobilité – dont les données sont l'élément vital – est de plus en plus souvent exploitée dans le cadre des efforts en cours pour mettre au point de grands ensembles de données nouvelles permettant d'identifier les mouvements, et de prévoir et de préparer des solutions. La collecte et l'analyse des données contribuent également à l'action menée pour réduire les inégalités dans le monde. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières énonce un engagement à améliorer la coopération internationale en matière de migration, à recueillir des données sur les migrations et à entreprendre des recherches et des analyses afin de mieux comprendre les tendances migratoires ainsi que les schémas et processus en constante évolution, dans le but de faciliter l'élaboration de réponses fondées sur des éléments factuels. Les données à long terme indiquent clairement que la mise en œuvre du Pacte mondial est une priorité urgente et trop longtemps différée, les inégalités en matière de mobilité dans le monde s'étant creusées au cours des 25 dernières années (voir le chapitre 4 du présent Rapport).

Les données mondiales révèlent également que les déplacements causés par les conflits, la violence généralisée et d'autres facteurs continuent d'atteindre de nouveaux sommets. Les conflits et les violences prolongés, non résolus, récurrents ou ayant repris ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés dans le monde. Si quelques pays continuent d'offrir des solutions aux réfugiés, celles-ci sont, de manière générale, largement insuffisantes pour répondre aux besoins mondiaux, et la proportion de réfugiés réinstallés a diminué au fil du temps. On estime en outre que les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont plus nombreuses que jamais. La triste réalité est qu'année après année, à chaque publication de données mondiales annuelles agrégées, nous prenons connaissance de «nouveaux records» des déplacements dans le monde (depuis la mise en place d'une collecte fiable des données). Le Programme d'action des Nations Unies sur les déplacements internes constitue une plateforme absolument indispensable pour éclairer cette problématique, qui repose sur une combinaison de facteurs complexes, et y répondre.

⁴⁷ McAuliffe et Goossens, 2018 ; McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.



3 LA MIGRATION ET LES MIGRANTS : ASPECTS RÉGIONAUX ET FAITS NOUVEAUX À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le chapitre qui précède dresse un tableau d'ensemble de la migration dans le monde, en mettant spécialement l'accent sur les migrants et les flux migratoires internationaux. Y ont également été examinés des groupes particuliers de migrants, comme les étudiants en formation à l'étranger, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (les PDI), de même que les rapatriements de fonds à l'international. Le chapitre 3 met principalement l'accent sur la dimension régionale, de façon à donner du phénomène un tableau plus détaillé, jetant un éclairage différent mais complémentaire sur les migrants et leurs déplacements dans les différentes régions du monde¹.

Notre point de départ sera de nature géographique plus que thématique, tant il est vrai que la réalité géographique est l'un des grands moteurs des flux migratoires, aujourd'hui comme par le passé. En dépit de la mondialisation, la géographie reste l'un des principaux facteurs à l'origine des mouvements migratoires et des déplacements de population. Bon nombre de ceux qui franchissent les frontières le font dans les limites de leur propre région pour gagner des pays peu éloignés, dans lesquels il leur est plus facile de se rendre, ou qui leur sont plus familiers, et qu'ils pourront sans doute aussi quitter plus facilement pour rentrer chez eux. Pour les personnes déplacées, le premier critère est celui de la sécurité. C'est pourquoi ces mouvements s'effectuent d'abord à destination de lieux sûrs à proximité immédiate, peu importe que ces lieux soient à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales.

L'objet du présent chapitre est d'aider les décideurs, les agents du terrain, les chercheurs et les étudiants à se faire une idée plus précise du phénomène migratoire international en s'appuyant sur la perspective géographique lorsqu'ils s'efforcent de tracer un tableau d'ensemble de la migration régionale. L'analyse contenue dans ce chapitre cible six grandes régions telles que définies par l'Organisation des Nations Unies et telles qu'utilisées par le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), entre autres organisations :

- L'Afrique ;
- L'Asie ;
- L'Europe ;
- L'Amérique latine et les Caraïbes ;
- L'Amérique du Nord ;
- L'Océanie.

Pour chacune de ces régions, l'analyse comprend : a) une vue d'ensemble et une brève discussion des principales statistiques migratoires basées sur les données compilées et rapportées par le DESA des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Observatoire des déplacements internes (IDMC); et b) des descriptions succinctes des « principales caractéristiques et tendances » de la migration dans la région,

basées sur un large éventail de données, d'informations et d'analyses provenant d'organisations internationales, de chercheurs et d'analystes.

Pour tenir compte de la diversité des modèles, tendances et problèmes migratoires dans chacune des six régions, les récits descriptifs des principales caractéristiques et tendances sont présentés au niveau sous-régional. Pour l'Asie, par exemple, cette approche en cascade permet de présenter des données statistiques sur l'Asie dans son ensemble, suivies d'informations sommaires sur les sous-régions, notamment l'Asie orientale, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Une ventilation des régions et des sous-régions figure à l'annexe A. Ces aperçus sous-régionaux fournissent des informations sur les schémas migratoires en provenance, à l'intérieur et à destination des sous-régions². En outre, une attention particulière a été accordée aux caractéristiques propres à une sous-région, telles que la migration de main-d'œuvre et les envois de fonds internationaux, la migration irrégulière, la traite des êtres humains et les déplacements de population (internes et internationaux). Les aperçus sous-régionaux ne prétendent pas être exhaustifs, mais visent à illustrer les principales tendances et les changements récents en matière de migration.

Il est important de noter que ce chapitre s'appuie sur les chapitres régionaux précédents des rapports État de la migration dans le monde 2018, 2020 et 2022 en fournissant une mise à jour des statistiques et des questions d'actualité³. Les changements significatifs survenus au cours des deux années écoulées depuis la dernière édition du Rapport ont été reflétés dans ce chapitre (jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023), qui incorpore certaines des données et informations récentes sur la migration. Les événements récents, notamment ceux liés aux conflits et aux déplacements dus aux catastrophes dans des pays tels que l'Ukraine, le Soudan, le Pakistan, la Turkiye, Haïti et le Malawi, sont examinés, de même que certains des principaux développements politiques dans les différentes sous-régions. Le chapitre s'appuie sur la base de données existante et les sources sont indiquées dans les notes en fin de texte et dans la section des références. Nous encourageons les lecteurs à se référer aux sources citées dans ce chapitre pour en savoir plus sur les sujets qui les intéressent. Les chapitres thématiques de ce volume peuvent également présenter un intérêt, notamment ceux sur la migration et la sécurité humaine, le genre et la migration, les répercussions de la COVID-19 et les développements récents dans la gouvernance mondiale des migrations.

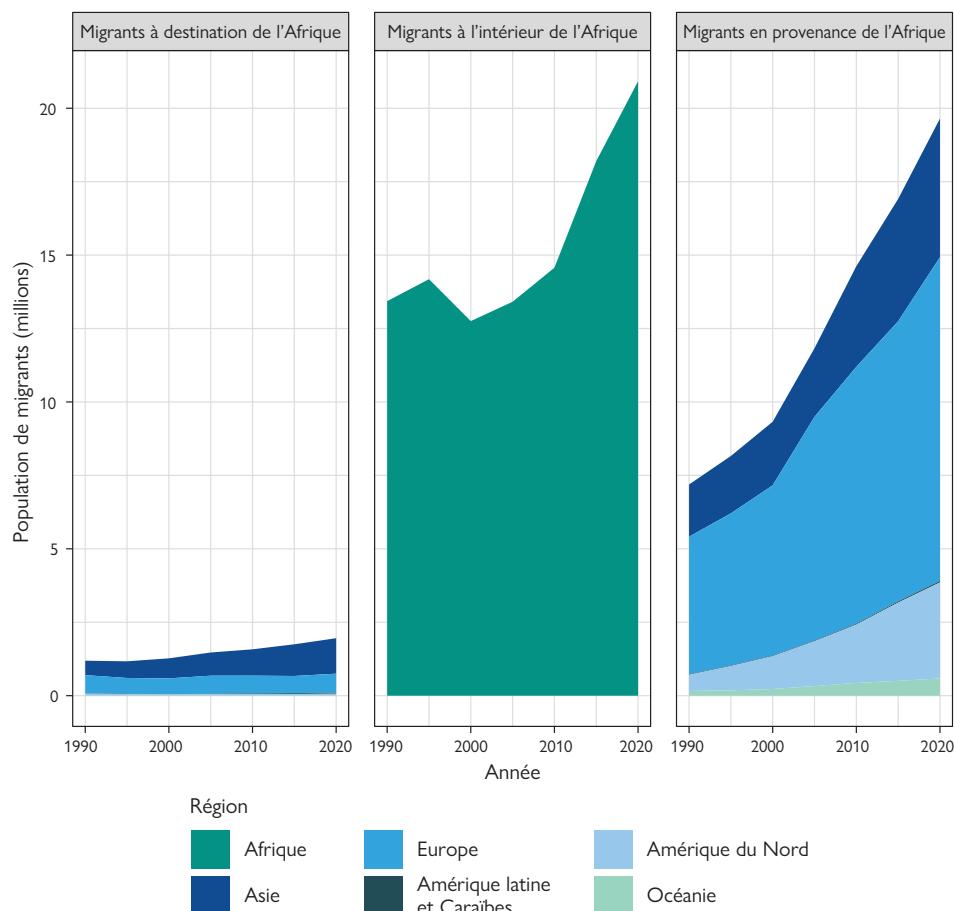
Afrique⁴

Les migrations en Afrique concernent un grand nombre de migrants internationaux qui se déplacent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Comme le montre la figure 1, la plupart des migrations internationales ont lieu à l'intérieur de la région. Les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)⁵ montrent qu'environ 21 millions d'Africains vivaient dans un autre pays africain, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2015, où l'on estimait qu'environ 18 millions d'Africains vivaient en dehors de leur pays d'origine, mais dans la région. Le nombre d'Africains vivant dans différentes régions a également augmenté au cours de la même période, passant d'environ 17 millions en 2015 à plus de 19,5 millions en 2020.

La figure 1 montre que depuis 2000, les migrations internationales au sein de la région africaine ont augmenté de manière significative. Depuis 1990, le nombre de migrants africains vivant en dehors de la région a plus que doublé, cette évolution se faisant surtout sentir en Europe. En 2020, la plupart des migrants nés en Afrique et vivant en dehors de la région résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions).

L'un des aspects les plus frappants de la migration internationale en Afrique, comme le montre la figure 1, est le petit nombre de migrants nés en dehors de la région et qui s'y sont installés depuis lors. Entre 2015 et 2020, le nombre de migrants nés en dehors de la région est resté pratiquement inchangé (environ 2 millions), la plupart d'entre eux étant venus d'Asie et d'Europe.

Figure 1. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Afrique, 1990-2020

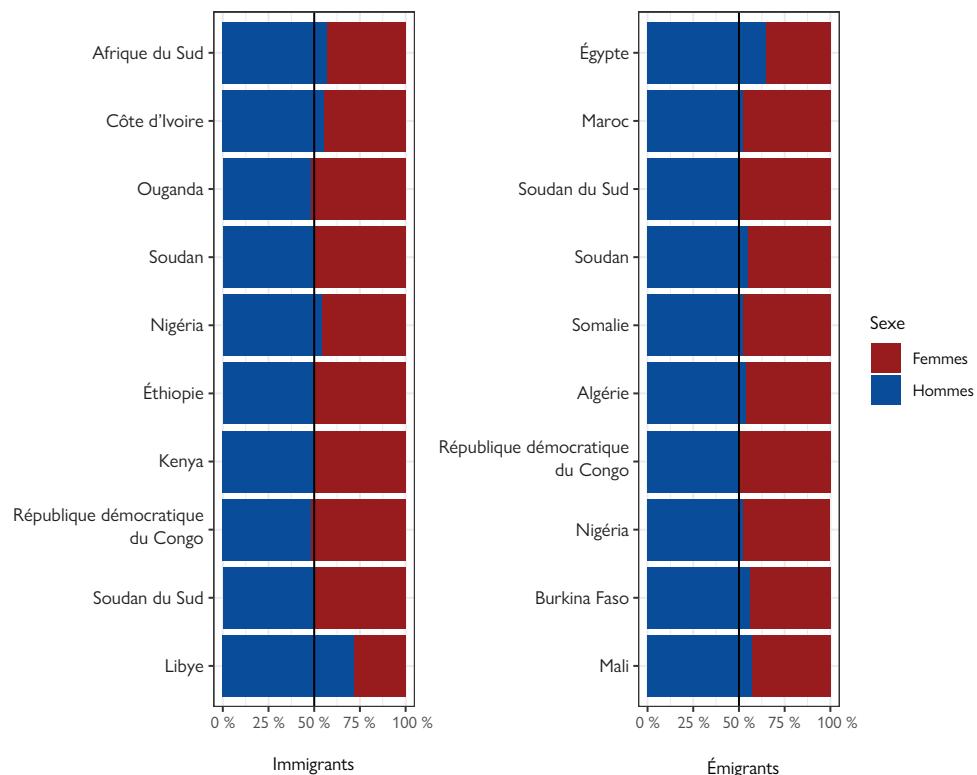


Source : DESA, 2021.

Note : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Afrique» s'entendent des migrants résidant en Afrique qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie, par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Afrique» sont des migrants nés en Afrique qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Afrique» sont des personnes nées en Afrique qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Amérique du Nord).

En Afrique, la proportion de femmes et d'hommes migrants dans les principaux pays de destination est similaire, avec seulement de légères différences entre les pays. L'exception la plus visible est la Libye, où la proportion d'hommes est nettement plus élevée que celle des femmes. Cette dynamique est largement similaire dans les dix premiers pays d'origine en Afrique, à l'exception de l'Égypte – premier pays d'origine de la région – qui compte une proportion beaucoup plus importante d'émigrants de sexe masculin que de sexe féminin.

Figure 2. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Afrique, selon le sexe

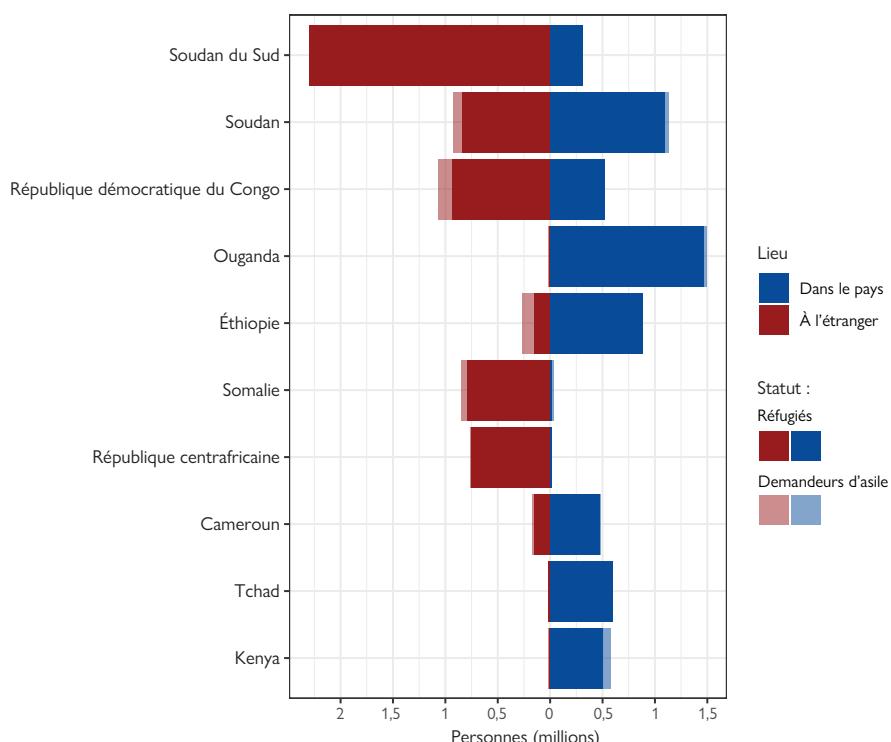


Source : DESA, 2021.

Note : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants en provenance des pays d'origine (à droite).

Les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique restent une donnée majeure de la région, comme le montre la figure 3. La plupart des réfugiés du continent ont été accueillis dans les pays voisins de la région. On trouve dans cette figure 3 les 10 premiers pays d'Afrique, classés en fonction du nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillis dans ces pays ou originaires de ces pays. Le Soudan du Sud est resté le pays d'origine du plus grand nombre de réfugiés en Afrique (environ 2,3 millions) et s'est classé au quatrième rang mondial, après la République arabe syrienne, l'Ukraine et l'Afghanistan. Les deuxième et troisième principaux effectifs de réfugiés sur le continent (plus de 900 000 et plus de 800 000, respectivement) sont originaires de la République démocratique du Congo et du Soudan. Un grand nombre de réfugiés proviennent aussi de Somalie (près de 800 000) et de République centrafricaine (plus de 748 000). Parmi les pays d'accueil, l'Ouganda – avec près de 1,5 million de personnes – a continué d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés en Afrique en 2022. La plupart des réfugiés en Ouganda étaient originaires du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo. En plus de produire un nombre important de réfugiés, des pays tels que le Soudan et la République démocratique du Congo en ont également accueilli un très grand nombre à la fin de 2022 (près de 1,1 million et plus d'un demi-million, respectivement). L'Éthiopie, avec près de 900 000 réfugiés, a été le troisième pays d'accueil de réfugiés en Afrique en 2022.

Figure 3. Dix premiers pays d'Afrique classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022

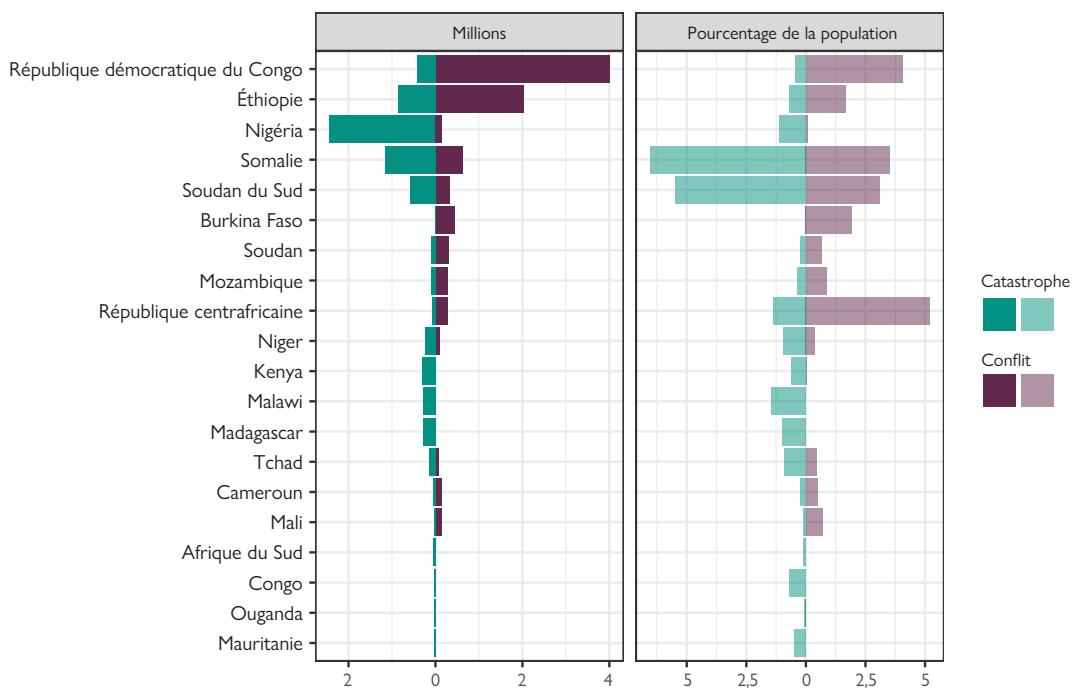


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie «dans le pays» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2022, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

Comme les années précédentes, la majorité des déplacements internes en Afrique en 2022 se sont produits en Afrique subsaharienne, la plupart d'entre eux étant déclenchés par des conflits et des violences. La République démocratique du Congo (plus de 4 millions) et l'Éthiopie (plus de 2 millions) ont connu les plus grands déplacements internes sous l'effet de ces deux facteurs. La Somalie, avec 621 000 déplacements causés par les conflits, est le troisième pays de la région à avoir enregistré le plus grand nombre de déplacements. Les plus grands déplacements dus à des catastrophes ont été enregistrés au Nigéria (environ 2,4 millions), suivi de la Somalie (1,2 million), de l'Éthiopie (873 000) et du Soudan du Sud (596 000).

Figure 4. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022



Source : IDMC, s.d. ; DESA, 2022.

Note : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Afrique⁶

Afrique du Nord

La dynamique migratoire dans la sous-région reste principalement caractérisée par les déplacements irréguliers vers, à travers et depuis l'Afrique du Nord, et de nombreux migrants y sont victimes de violations des droits de l'homme. L'Afrique du Nord est un point de départ pour des milliers de personnes qui entreprennent d'émigrer, principalement le long des routes de la Méditerranée occidentale et centrale. Dans toute la sous-région, en particulier dans les pays de transit comme la Libye, des réseaux de trafic et de traite bien établis se sont développés au fil des ans⁷. En Libye, aux points d'embarquement vers l'Europe, les passages à tabac, la torture et le travail forcé des migrants sont bien documentés⁸. Les femmes et les jeunes filles en particulier sont exposées à un risque accru de violences sexuelles, notamment lorsqu'elles traversent le désert, ainsi que dans les zones frontalières⁹. Des milliers de migrants ont également perdu la vie. La route de la Méditerranée centrale est la plus meurtrière au monde, avec plus de 20 000 migrants morts ou disparus entre 2014 et 2022¹⁰. En réponse à ces problèmes incessants sur la route de la Méditerranée centrale, la Commission européenne a proposé en novembre 2022 un plan d'action qui énonce «20 mesures destinées à réduire les migrations irrégulières et dangereuses, à apporter des solutions aux défis émergents dans le domaine de la recherche et du sauvetage» et à susciter une solidarité accrue dans le sens d'une responsabilité équilibrée entre les États membres¹¹. Si certaines actions du plan – notamment celles visant à soutenir et à faciliter le partage des responsabilités – ont été saluées par une série d'acteurs, d'autres, dont certaines ONG, ont critiqué le plan, estimant qu'il était inapplicable et qu'il ne faisait que recycler de vieilles erreurs¹².

Les récentes attaques contre des migrants d'Afrique subsaharienne vivant dans certaines parties de l'Afrique du Nord mettent en évidence la xénophobie et le racisme qui sévissent dans la sous-région. En Tunisie, par exemple, la rhétorique politique du début de l'année 2023 accusant les migrants d'Afrique subsaharienne d'être un vecteur de criminalité et de menacer la composition démographique et l'identité nationale du pays a conduit à des violences racistes à l'intérieur du pays¹³. Outre les violences verbales et physiques, certains migrants ont perdu leur emploi et d'autres ont été expulsés de leur logement¹⁴. Cette rhétorique – qui rappelle le discours politique anti-immigrés dans plusieurs pays d'Europe ces dernières années – a été encouragée par certains médias et plateformes en ligne en Tunisie¹⁵. Plusieurs pays, dont la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Burkina Faso et le Mali, ont organisé des vols de rapatriement pour leurs citoyens qui voulaient absolument partir¹⁶. Les discours de haine et la violence à l'encontre des migrants africains subsahariens ont incité le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale à publier une déclaration appelant la Tunisie à «combattre toutes les formes de discrimination raciale et de violence raciste à l'encontre des Africains noirs, en particulier les migrants du sud du Sahara et les citoyens tunisiens noirs»¹⁷. Divers cas d'abus et de violences ont également été documentés en Libye, un rapport de 2022 du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies soulignant que les migrants y sont régulièrement victimes de racisme, de xénophobie, de répression pénale et de violations des droits de l'homme¹⁸.

Les envois de fonds internationaux restent importants pour l'Afrique du Nord et constituent une source majeure de devises pour plusieurs pays de la sous-région. Ces envois sont devenus encore plus importants après le début de la pandémie de COVID-19, car les revenus du tourisme – qui avaient longtemps revêtu une importance vitale pour des pays tels que l'Égypte – se sont taris en raison des restrictions mises en place en matière de mobilité. La sous-région a une longue tradition d'émigration, ce dont atteste le grand nombre d'émigrants vivant en Europe et dans les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). En Arabie saoudite, par exemple, on

dénombrait ainsi près d'un million d'Égyptiens en 2020¹⁹. En 2022, on estime que l'Égypte a reçu plus de 28 milliards de dollars des États-Unis en transferts de fonds internationaux, ce qui en fait le septième plus grand bénéficiaire après l'Inde, le Mexique, la Chine, les Philippines, la France et le Pakistan²⁰. Pour sa part, le Maroc, qui se classe parmi les 20 premiers pays destinataires des envois de fonds internationaux, aurait reçu plus de 11 milliards de dollars en 2022, soit 8 % de son PIB²¹.

L'Afrique du Nord est vulnérable aux effets du changement climatique, la sous-région étant touchée par des événements à évolution lente ou rapide, ce qui a entraîné d'importants déplacements de population au cours des dernières années. La sous-région a connu un réchauffement important au cours des dernières décennies, tout en voyant ses précipitations diminuer pendant la saison humide, en particulier dans des pays comme la Libye, l'Algérie et le Maroc²². Alors que les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord («MENA») sont parmi les plus touchés par le changement climatique, ils sont considérés comme les moins bien préparés²³. Le rapport 2021 Groundswell de la Banque mondiale prévoit que sans une action tangible sur le climat et le développement, le changement climatique pourrait contraindre des millions de personnes en Afrique du Nord à se déplacer à l'intérieur de leur pays²⁴. Alors que cette région du monde figure déjà parmi celles qui sont le plus touchées par le stress hydrique, le changement climatique pourrait encore exacerber cette réalité, et les effets sur l'agriculture et la production alimentaire s'y font déjà sentir. La raréfaction accrue de l'eau pourrait aussi aggraver les conflits et le climat de violence ambients. En Libye, les milices locales ont instrumentalisé la pénurie d'eau, en faisant notamment des infrastructures hydrauliques un levier contre le Gouvernement central et d'autres rivaux²⁵. En outre, le conflit prolongé en Libye a laissé le pays sans grande capacité d'adaptation. La combinaison des effets du conflit et du changement climatique a ainsi perturbé la production alimentaire et poussé bon nombre d'habitants à quitter leur communauté²⁶. Des pays comme l'Algérie et le Maroc ont connu d'importants déplacements déclenchés par les sécheresses et les feux incontrôlés. Fin 2022, de tels feux avaient provoqué 9 500 déplacements dans certaines parties du nord du Maroc, et la même année, 2 000 déplacements – également dus à des feux incontrôlés – ont été enregistrés dans le nord-est de l'Algérie²⁷. Ces feux ont également dévasté d'importantes étendues de terres, en particulier au Maroc, où ils ont ravagé plus de terres en 2022 que sur l'ensemble des neuf années précédentes²⁸.

Alors que les conflits et la violence continuent de provoquer des déplacements transfrontaliers et internes, la sous-région accueille parallèlement un grand nombre de réfugiés sur de longues durées. Les déplacements dans la sous-région sont en grande partie dus aux conflits et à la violence²⁹. Au Soudan, des combats intenses entre l'armée régulière et la principale force paramilitaire du pays ont éclaté en avril 2023, tuant des centaines de personnes et forçant des milliers d'autres à fuir pour leur sécurité, la majorité à l'intérieur du pays mais d'autres au-delà des frontières, notamment vers les pays voisins tels que le Soudan du Sud, l'Égypte, l'Éthiopie et le Tchad³⁰. Avant cela, le Soudan avait été le théâtre de violents affrontements entre clans et communautés pour l'accès à la terre et le contrôle des ressources, en particulier dans l'ouest du Darfour³¹. Fin 2022, le Soudan comptait plus de 3,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur des frontières et plus de 300 000 personnes déplacées du fait des conflits et de la violence³². Le Soudan accueille également l'une des principales populations de réfugiés d'Afrique. Ainsi, en 2022, on y recensait environ 1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile³³, dont la plupart venaient du Soudan du Sud, d'Érythrée, de République arabe syrienne ou d'Éthiopie. En Libye, l'accord de cessez-le-feu conclu par les factions belligérantes en octobre 2020, qui est toujours en vigueur, n'a pas été pleinement respecté. L'instabilité politique perdure donc dans le pays, même si le nombre des personnes qui se trouvent dans une situation de déplacement interne en raison du conflit et de la violence a considérablement diminué³⁴. La Libye comptait en 2022 environ 135 000 déplacés internes chassés par le conflit, soit le chiffre le plus bas depuis 2013³⁵.

Afrique australe et de l'Est

La sous-région a enregistré une augmentation significative du nombre de migrants intrarégionaux, en partie due aux accords de libre circulation. Le nombre de travailleurs migrants résidant dans les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a atteint près de 3 millions en 2019, contre un peu moins de 1,5 million en 2010³⁶. Au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ce nombre est passé à plus de 3 millions, soit le double de ce qu'il était en 2010³⁷. Les efforts visant à renforcer l'intégration dans la sous-région – notamment par le biais du protocole du Marché commun de l'Afrique de l'Est, qui est entré en vigueur en 2010 et vise à réaliser la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre, des capitaux, des services et des biens – ont été essentiels pour éliminer les obstacles à l'emploi. Même si le protocole n'est pas pleinement mis en œuvre dans tous les pays, de nombreux citoyens de la CAE ont le droit d'entrer et de travailler dans la Communauté et ont accès au traitement gratuit des permis de travail³⁸. Pour renforcer l'intégration et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans la sous-région, plusieurs États de la CAE ont également mis en place des cadres de reconnaissance mutuelle des compétences, qui jouent un rôle important en ce sens qu'ils permettent aux travailleurs migrants d'accéder à d'autres marchés³⁹. En 2021, les États membres de l'IGAD ont adopté un protocole sur la libre circulation des personnes, qui est également le premier protocole de libre circulation au niveau mondial à traiter de la circulation des personnes à travers les frontières en réponse aux effets néfastes du changement climatique⁴⁰. Simultanément, et en reconnaissance de l'importance du pastoralisme comme l'une des principales formes de subsistance dans la région, les États membres de l'IGAD ont adopté un protocole sur la transhumance, dont l'objectif est de faciliter la mobilité transfrontalière libre, sûre et ordonnée du bétail et des bergers transhumants⁴¹. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA) dispose également de protocoles sur la libre circulation, mais leur mise en œuvre a été lente⁴². Un nouvel élan a toutefois été donné pour faciliter la libre circulation entre les États membres du COMESA, avec la création de deux groupes de travail chargés de faire progresser la mise en œuvre des protocoles⁴³.

Si les protocoles de libre circulation ont permis aux personnes de franchir facilement les frontières, l'immigration irrégulière – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sous-région – reste un vrai défi. En Afrique de l'Est, la migration irrégulière s'effectue fréquemment le long de quatre routes principales : la route du sud, celle de l'Afrique australie (principalement vers l'Afrique du Sud), la route de la Corne de l'Afrique (mouvements à l'intérieur de la Corne de l'Afrique), la route du nord, en direction de l'Afrique du Nord et de l'Europe, et la route de l'est, en direction de la péninsule arabique (surtout à destination de l'Arabie saoudite)⁴⁴. Souvent facilité par des passeurs, le périple des migrants le long de ces routes est semé d'embûches. Le long de la route sud vers l'Afrique du Sud, par exemple, les migrants sont confrontés à toutes sortes de difficultés et de risques, comme de se voir obligés d'effectuer des paiements inattendus à des intermédiaires. Souvent, ils n'ont pas assez d'argent pour se procurer des produits de base tels que de la nourriture, et certains sont victimes d'abus physiques, sexuels, psychologiques et autres⁴⁵.

Les catastrophes induites par le changement climatique, telles que les sécheresses, les ouragans et les inondations, ont dévasté les moyens de subsistance en Afrique de l'Est et en Afrique australie, tout en déplaçant des millions de personnes dans la sous-région. En mars 2023, la sous-région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique subissait une sécheresse record, la pire depuis plus de 40 ans⁴⁶. L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie ont été les plus touchés, la sécheresse venant s'ajouter dans ces pays à des années d'insécurité et de conflit, en particulier en Somalie et en Éthiopie. Les conséquences ont été considérables et, dans la sous-région de l'IGAD, 27 millions de personnes se sont trouvées dans une situation d'insécurité alimentaire grave, les prévisionnistes annonçant une famine en Somalie en 2023⁴⁷. En mai 2023, la sécheresse avait provoqué le déplacement de plus de 2 millions de personnes en Éthiopie et en Somalie (réunies), tandis qu'on recensait au

début de l'année au Kenya, en Éthiopie et en Somalie plus de 866 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans des zones en proie à la sécheresse⁴⁸. En réponse à l'intensité croissante des effets néfastes du changement climatique et à l'élargissement de l'échelle géographique de la mobilité induite par le climat, plus de 10 États de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, soutenus par l'IGAD et la CAE, se sont réunis en septembre 2022 à Kampala, en Ouganda, et ont signé une nouvelle déclaration historique : la Déclaration ministérielle de Kampala sur les migrations, l'environnement et le changement climatique (KDMECC)⁴⁹. Cette déclaration énumère 12 engagements formulés par les États signataires et cinq demandes adressées aux parties à la CCNUCC, dans un cadre de collaboration abordant concrètement la question de la mobilité induite par le climat tout en favorisant le développement durable des États. Cette déclaration énumère 12 engagements formulés par les États signataires et cinq demandes adressées aux parties à la CCNUCC, dans un cadre de collaboration abordant concrètement la question de la mobilité induite par le climat tout en favorisant le développement durable des États. En Afrique australe, ce sont les catastrophes liées au changement climatique, notamment les cyclones, qui se sont aggravées, tant en fréquence qu'en intensité⁵⁰. Le cyclone Freddy, par exemple, a fait des ravages au Malawi, au Mozambique et à Madagascar au début de l'année 2023 et a été l'un des cyclones tropicaux les plus persistants jamais enregistrés⁵¹. Il a fait plus de 500 victimes et a déplacé plus de 500 000 personnes rien qu'au Malawi⁵².

Les conflits armés récents et anciens restent des facteurs importants de déplacements dans la sous-région. L'Afrique de l'Est est en butte à des conflits depuis des décennies et reste l'une des régions les plus touchées par ce fléau dans le monde. La guerre civile qui dure depuis des décennies en Somalie, la multiplication des attaques des milices Al-Shabab ainsi que les opérations anti-insurrectionnelles menées par le Gouvernement en réponse à ces attaques ont fait de 2022 l'année la plus meurtrière dans le pays depuis 2018, ce qui n'a pas manqué d'occasionner des déplacements massifs⁵³. On estime à 3,9 millions le nombre de personnes déplacées qui se trouvaient en Somalie à la fin de 2022, soit une augmentation de près d'un million par rapport à l'année précédente⁵⁴. Au Soudan du Sud, malgré l'accord de paix de 2018, les violences intercommunautaires restent monnaie courante et ont entraîné des déplacements internes et transfrontaliers considérables, la plupart des déplacements internes enregistrés en 2022 s'étant produits dans les États de Jonglei, du Haut-Nil et d'Unité⁵⁵. Ce pays est resté l'un des principaux pourvoyeurs de réfugiés en Afrique (plus de 2 millions), la plupart résidant aujourd'hui en Ouganda, au Soudan et en Éthiopie⁵⁶. Dans le même temps, l'Éthiopie a connu une guerre civile brutale dans le nord du pays, qui a entraîné d'importantes pertes en vies humaines, la destruction de biens et le déplacement de millions de personnes. Le conflit armé qui a éclaté au Soudan en avril 2023 (voir la section relative à l'Afrique du Nord) a entraîné d'importants déplacements internes et transfrontaliers, forçant de nombreux Soudanais à chercher refuge dans des pays d'Afrique de l'Est tels que le Soudan du Sud et l'Éthiopie. Fin juillet 2023, le Soudan du Sud avait accueilli à lui seul près de 200 000 nouveaux réfugiés en provenance du Soudan⁵⁷. Le conflit a également eu pour conséquence que de nombreux réfugiés qui avaient été accueillis par le Soudan, notamment en provenance de pays tels que l'Éthiopie, ont fui vers les pays voisins ou sont rentrés chez eux⁵⁸. Un accord de paix conclu en novembre 2022 a abouti à un cessez-le-feu, rétablissant la sécurité dans les régions les plus touchées d'Afar, d'Amhara et du Tigré, mais les besoins humanitaires restent considérables⁵⁹. Le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies dans la Corne de l'Afrique, en collaboration avec l'IGAD et en partenariat avec des agences des Nations Unies, a élaboré une stratégie régionale de prévention et d'intégration pour la Corne de l'Afrique, qui prévoit la mise en place d'un mécanisme régional de coordination de la sécurité climatique dont l'objectif principal est de soutenir l'IGAD et de renforcer les capacités des acteurs régionaux, nationaux et locaux à traiter les liens existants entre le climat, la paix et la sécurité.

Les États du Golfe restent les principaux pays de destination des travailleurs migrants de la sous-région, en particulier ceux d'Afrique de l'Est. L'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda sont les principaux pays d'origine des travailleurs migrants de la sous-région vers les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG), la plupart d'entre eux travaillant dans l'hôtellerie, la sécurité, la construction et le commerce de détail⁶⁰. Poussés par les taux élevés de chômage et de sous-emploi, ainsi que par la perspective de salaires plus élevés, de nombreux jeunes cherchent des opportunités d'emploi dans le Golfe⁶¹. La proximité du Golfe, associée à la difficulté croissante d'entrer dans des pays de destination autrefois traditionnels, tels que le Royaume-Uni et les États-Unis, a rendu les États du CCG attrayants pour les travailleurs migrants. La prolifération des sociétés de recrutement en Afrique de l'Est, ainsi que plusieurs accords de travail bilatéraux ont également contribué à l'augmentation significative de la migration de main-d'œuvre vers le Golfe⁶². Les migrations régulières et irrégulières de main-d'œuvre de l'Afrique de l'Est vers le Golfe, qui sont prévalentes, ont augmenté au fil du temps, faisant du corridor oriental l'une des voies de migration maritime les plus fréquentées au monde⁶³. Les migrations de main-d'œuvre à destination du Golfe ont entraîné une augmentation substantielle des envois de fonds, en particulier vers des pays tels que le Kenya et l'Ouganda. Les envois de fonds vers le Kenya et l'Ouganda ont grimpé respectivement à plus de 4 milliards de dollars et plus de 1,2 milliard de dollars, en partie sous l'effet de l'augmentation des apports de fonds en provenance des États du CCG⁶⁴. L'Arabie saoudite est désormais la troisième source d'envois de fonds à destination du Kenya, juste derrière le Royaume-Uni et les États-Unis⁶⁵. Bien que plusieurs États du CCG mettent en œuvre des mesures visant à réduire les abus à l'encontre des travailleurs migrants – notamment par une réforme du système de la Kafala – les mauvais traitements et l'exploitation des travailleurs migrants restent très fréquents⁶⁶. Parmi les abus les plus répandus, il faut citer les violences physiques et sexuelles, les restrictions de liberté, les pratiques d'emploi abusives et coercitives et les conditions de travail trompeuses, abusives et peu sûres⁶⁷.

Afrique centrale et de l'Ouest

Certaines parties de la sous-région restent des foyers de conflit, d'insécurité et d'extrémisme violent, le Sahel demeurant la région la plus instable. La région du Sahel, qui s'étend de l'océan Atlantique à l'ouest à la mer Rouge à l'est, est depuis longtemps une zone de flux migratoires importants. La région est confrontée à des crises permanentes, au nombre desquelles il faut citer la dégradation du climat et de l'environnement, la désertification, l'instabilité politique et institutionnelle, le manque de services de base, les conflits intercommunautaires entre éleveurs nomades et agriculteurs, ainsi que la montée rapide d'un extrémisme violent⁶⁸. Le Sahel est depuis longtemps en proie à l'insécurité, caractérisée par des conflits armés, des affrontements militaires et des violences récurrentes causées par des groupes islamistes. Le Sahel central est le plus touché par la violence. De nombreux civils y ont perdu la vie au cours de la seule année 2022⁶⁹. Le Sahel central a été plongé dans une nouvelle tourmente en 2021 après les coups d'État militaires au Burkina Faso et au Mali, qui ont entraîné leur suspension de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine⁷⁰. En 2022, on comptait plus de 2,9 millions de réfugiés et de personnes déplacées au Mali, au Burkina Faso et au Niger⁷¹. Les affrontements se sont étendus aux pays voisins tels que le Togo, la Côte d'Ivoire et le Bénin. En outre, les enfants ont été pris pour cible par des groupes armés non étatiques au Mali, au Burkina Faso et au Niger, et des centaines d'entre eux, surtout des filles, ont été enlevés⁷². En plus de l'insécurité et des conflits persistants, l'Afrique centrale et de l'Ouest subit l'influence de facteurs en interaction, notamment le changement climatique et l'insécurité alimentaire. Les précipitations au Sahel, par exemple, ont diminué de plus de 20 % depuis les années 70, faisant de cette partie de l'Afrique l'une des plus exposées à la sécheresse⁷³. Dans le même temps, certaines parties de la sous-région ont connu des catastrophes soudaines importantes qui ont entraîné le déplacement de millions de personnes. Le Nigéria, par exemple, a enregistré le plus grand nombre de déplacements internes dus à des catastrophes en Afrique subsaharienne en 2022 (plus de 2,4 millions)⁷⁴. Il s'agit également du chiffre le plus

élevé enregistré au Nigéria en 10 ans⁷⁵. Ces déplacements sont dus en grande partie aux inondations survenues entre juin et novembre 2022⁷⁶.

Chaque année, des dizaines de milliers de migrants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale viennent alimenter les flux de migration irrégulière en prenant des risques considérables pour tenter d'atteindre l'Europe. Les mauvais traitements infligés aux migrants sont fréquents au cours de ces déplacements, notamment le long de plusieurs itinéraires clés depuis l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en direction de l'Afrique du Nord, le long du Sahara ou pendant les traversées en mer⁷⁷. La migration irrégulière en provenance d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale se produit souvent le long de la route méditerranéenne centrale (traversées maritimes depuis les pays d'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, principalement vers l'Italie), de la route méditerranéenne occidentale (composée de plusieurs sous-routes reliant le Maroc et l'Algérie à l'Espagne) et de la route atlantique ouest-africaine (depuis les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et le Maroc jusqu'aux îles Canaries en Espagne)⁷⁸. Rien qu'en 2022, près de 2 800 décès et disparitions ont été enregistrés le long de la route de la Méditerranée centrale, de la route atlantique ouest-africaine, de la route de la Méditerranée occidentale et d'autres routes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale⁷⁹. Compte tenu des limites auxquelles se heurtent les opérations de recherche et de sauvetage, il est très probable que ces chiffres soient sous-estimés. La route atlantique ouest-africaine est considérée comme très dangereuse en raison de la longueur du voyage, les migrants étant souvent bloqués en mer pendant de longues périodes sur des embarcations inadaptées dans des zones de l'océan Atlantique à l'intérieur desquelles il n'existe pas d'opérations de sauvetage spécialement montées à cet effet⁸⁰. Plus de 29 000 ressortissants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont arrivés en Europe par ces différentes routes en 2022, la plupart (58 %) arrivant en Italie, 17 % en Espagne, 21 % à Chypre et à Malte et 4 % en Grèce⁸¹.

En Afrique centrale et de l'Ouest, la migration intrarégionale reste une caractéristique majeure de la dynamique migratoire, la plupart des migrants internationaux vivant dans la sous-région. En 2020, on y dénombrait plus de 11 millions de migrants internationaux, la grande majorité d'entre eux étant originaires de pays de la sous-région⁸². Celle-ci compte un demi-milliard d'habitants, dont 40 % ont moins de 15 ans⁸³. Le nombre de jeunes devrait encore augmenter, ce qui pourrait constituer un dividende démographique ou accentuer la pression sur une sous-région déjà en butte à des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes. En outre, l'Afrique centrale et de l'Ouest souffre de niveaux élevés de pauvreté et d'écart importants entre les hommes et les femmes en ce qui concerne par exemple l'accès au marché du travail et le niveau d'éducation⁸⁴. La migration intrarégionale en Afrique de l'Ouest – estimée à quelque 70 % des flux migratoires – est en grande partie due à la mobilité de la main-d'œuvre et inclut des migrations temporaires, saisonnières et permanentes de travailleurs, à destination, principalement, de pays tels que la Côte d'Ivoire et le Ghana⁸⁵. Le protocole de libre circulation de la CEDEAO a joué un rôle clé dans la facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Ouest; en fait, tous les pays de la sous-région sont membres de cette communauté économique régionale, ce qui signifie que les citoyens des États membres de la CEDEAO ont le droit d'entrer, de résider et de développer des activités économiques dans un autre État membre⁸⁶. Cependant, bien que la CEDEAO ait fait des progrès significatifs en matière de libre circulation, la mise en œuvre complète de son protocole n'a pas encore été réalisée. Le protocole continue de buter sur toute une série de difficultés, notamment celles liées à la diversité des intérêts nationaux et à la médiocrité des infrastructures, entre autres⁸⁷. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale dispose elle aussi d'un protocole de libre circulation; cependant, les progrès dans sa mise en œuvre ont été lents et ne constituent pas une priorité pour les États de l'Afrique centrale, qui continuent pour beaucoup à faire face à une forte instabilité politique⁸⁸. Néanmoins, des pays tels que la Guinée équatoriale et le Gabon – qui possèdent d'importantes industries du bois et du pétrole – attirent un nombre important de travailleurs migrants de la sous-région⁸⁹.

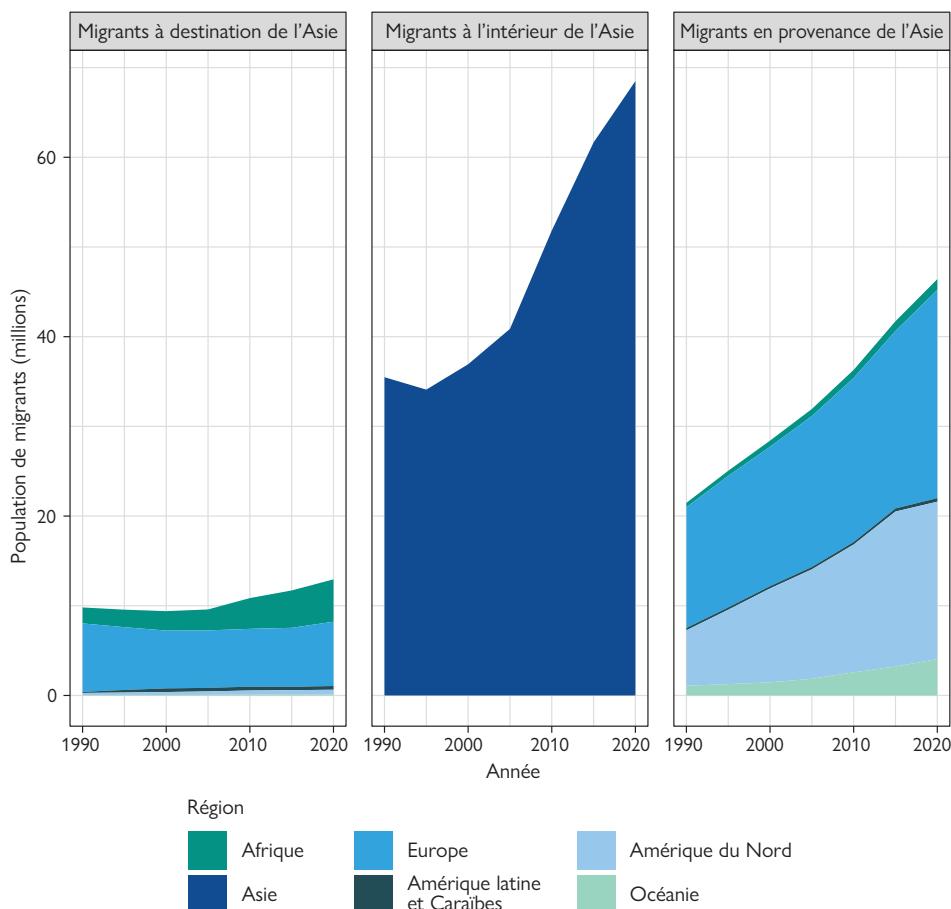
La Coupe du monde de football de 2022 a mis en évidence certains des avantages de la migration, de nombreux joueurs d'origine ouest-africaine, par exemple, s'étant révélés essentiels pour les équipes nationales en Europe. Les équipes nationales du monde entier comptent des joueurs d'origines diverses, y compris des joueurs représentant des pays dans lesquels ils ne sont pas nés, et d'autres qui sont des enfants de migrants. La Coupe du monde 2022 au Qatar a compté le plus grand nombre de joueurs nés à l'étranger dans l'histoire du tournoi, avec 137 des 830 joueurs (17 %) représentant des pays dans lesquels ils n'étaient pas nés⁹⁰. Des pays comme le Maroc et le Qatar comptaient dans leurs équipes le plus grand nombre de joueurs nés à l'étranger⁹¹. Dans les équipes nationales européennes, parmi les joueurs qui n'étaient pas nés à l'étranger, un grand nombre étaient d'origine africaine⁹². Par exemple, plusieurs joueurs vedettes de l'équipe de France, dont Kylian Mbappé et Paul Pogba, ont des liens familiaux avec la sous-région⁹³. Cependant, il est important de souligner que pour la grande majorité des jeunes de la sous-région qui souhaitent jouer au football en Europe, les possibilités d'émigrer et de rejoindre avec succès des clubs de football dans des régions telles que l'Europe sont extrêmement limitées. Pour la plupart, leurs aspirations risquent souvent de leur faire courir des risques et des dangers importants. Les passeurs et les trafiquants peuvent tirer avantage du rêve que nourrissent ces jeunes de jouer dans les grandes ligues européennes, attirant ainsi des milliers d'entre eux, dans la sous-région, avec le faux espoir de devenir footballeur professionnel⁹⁴. Se faisant souvent passer pour des dénicheurs de talents, ils demandent de grosses sommes d'argent pour faciliter leur voyage vers l'Europe, mais les abandonnent à leur arrivée; d'autres migrants aboutissent dans des filières de travail forcé ou sont victimes d'exploitation sexuelle, entre autres situations d'exploitation⁹⁵.

Asie⁹⁶

L'Asie – où vivent environ 4,6 milliards de personnes – est le continent d'origine de plus de 40 % des migrants internationaux dans le monde (environ 115 millions), comme le montrent les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)⁹⁷. Plus de la moitié (69 millions) résidaient dans d'autres pays d'Asie, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2015, où l'on estimait à environ 61 millions le nombre de migrants se trouvant sur le continent. Comme le montre la partie centrale de la figure 5, les migrations intrarégionales en Asie ont considérablement augmenté au fil du temps, puisqu'elles n'atteignaient encore que 35 millions en 1990. Les effectifs de migrants nés en Asie ont également augmenté de manière considérable en Amérique du Nord et en Europe au cours des deux dernières décennies. En 2020, les migrations dans le sens Asie-Amérique du Nord ont concerné 17,5 millions de personnes, soit une légère augmentation par rapport aux 17,3 millions de 2015. Parallèlement, dans la même période, les migrations dans le sens Asie-Europe ont concerné 23 millions de personnes, alors qu'elles n'avaient concerné qu'un peu moins de 20 millions de personnes en 2015. Les migrations de l'Asie vers l'Amérique du Nord et l'Europe expliquent en grande partie l'augmentation du nombre de migrants asiatiques en dehors de la région, qui ont atteint un total de plus de 46 millions de migrants extrarégionaux en 2020.

Le nombre de migrants se trouvant sur le continent asiatique qui ne sont pas nés en Asie est resté à un niveau relativement bas depuis 1990. Les Européens constituent le groupe le plus important de migrants non asiatiques dans la région. Les données sur ces effectifs incluent les migrants de la partie européenne de l'ex-Union soviétique qui vivent actuellement en Asie centrale. Au cours de la même période, on a enregistré une augmentation du nombre des Africains, l'autre groupe important de migrants en Asie.

Figure 5. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Asie, 1990-2020

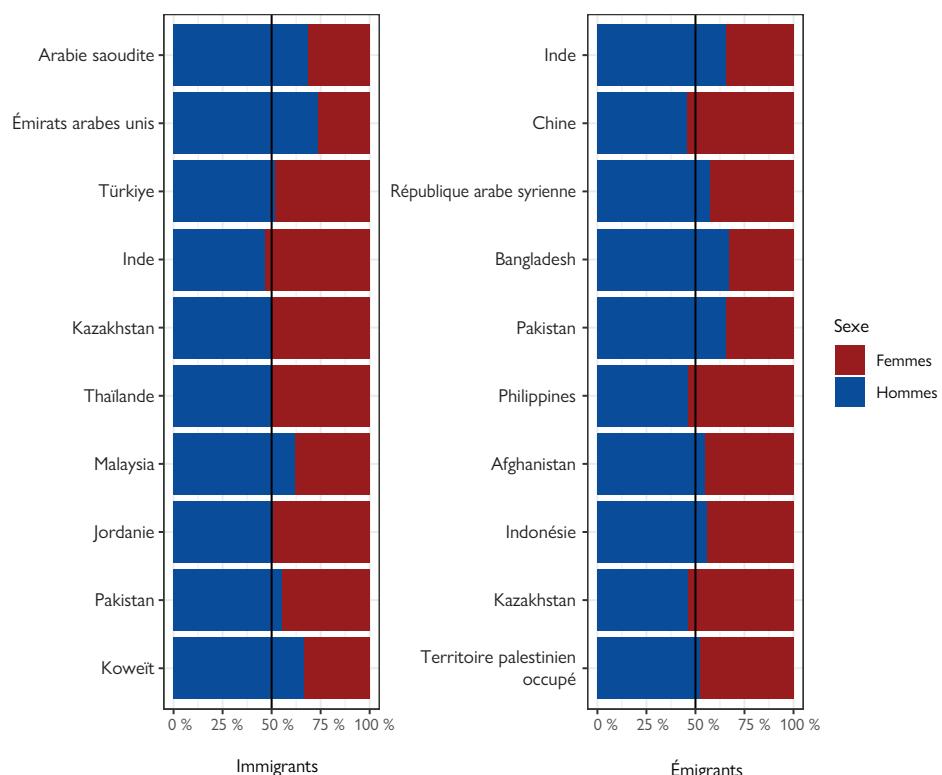


Source : DESA, 2021.

Note : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Asie» sont les migrants qui résident dans la région (Asie) mais sont nés dans l'une des autres régions (Europe ou Afrique par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Asie» sont des migrants nés dans la région (Asie) qui résident hors de leur pays de naissance, mais toujours en Asie. Les «migrants en provenance de l'Asie» sont des personnes nées en Asie qui résident hors de la région (en Europe ou en Amérique du Nord, par exemple).

En Asie, la répartition de femmes et d'hommes migrants dans les 10 premiers pays de destination et d'origine est beaucoup plus variable qu'en Afrique. Parmi les principaux pays de destination, les pays du Golfe – notamment les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et le Koweït – comptent une proportion beaucoup plus importante d'immigrants de sexe masculin que de sexe féminin. La Malaisie est le seul pays ne faisant pas partie du Golfe où la proportion d'hommes immigrés est nettement plus élevée que celle des femmes. L'Inde, quant à elle, compte une proportion de femmes immigrées légèrement supérieure à celle des hommes immigrés. Parmi les 10 premiers pays d'origine en Asie, presque tous – à l'exception de la Chine, des Philippines et du Kazakhstan – ont une proportion plus élevée de migrants de sexe masculin que de migrants de sexe féminin. L'Inde, le Bangladesh et le Pakistan figurent parmi les pays où la proportion de migrants masculins est significativement élevée.

Figure 6. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Asie, selon le sexe*



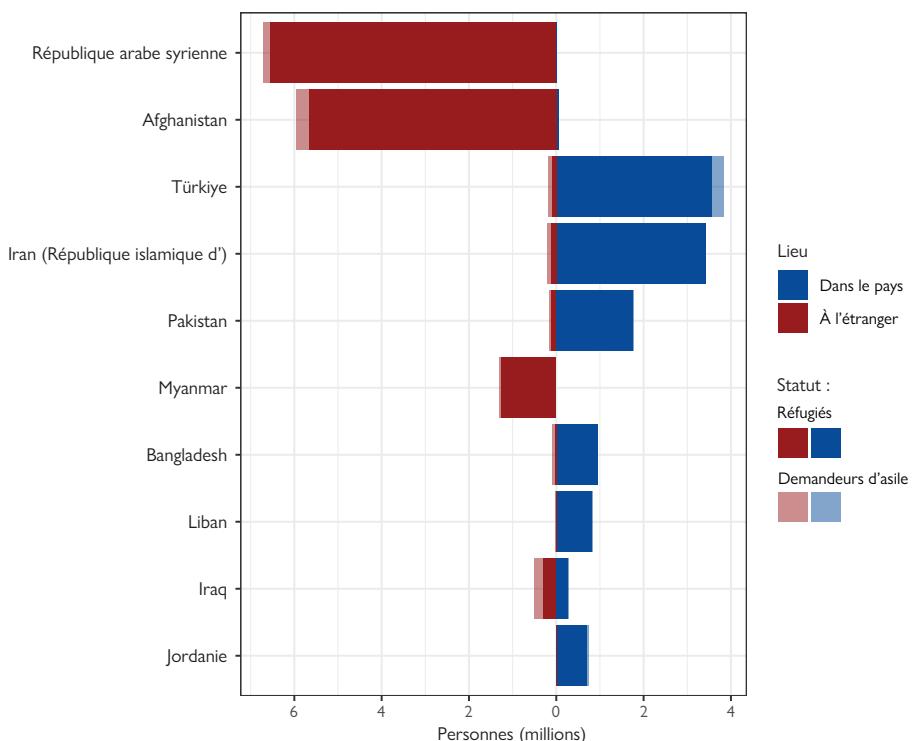
Source : DESA, 2021.

Note : Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants au départ des pays d'origine (à droite).

* Territoires inclus.

Les déplacements internationaux à l'intérieur et au départ de l'Asie sont une caractéristique essentielle de la région, comme le montre la figure 7. La République arabe syrienne est restée la principale source de réfugiés dans le monde en 2022, avec plus de 6,5 millions de personnes déplacées au niveau international. La prise de contrôle de l'Afghanistan par les Talibans en août 2021 a entraîné une augmentation significative des déplacements transfrontières au départ du pays. En 2020 et 2021, ce sont respectivement 2,6 et 2,7 millions de réfugiés qui sont partis d'Afghanistan; à la fin de 2022, ce nombre avait plus que doublé pour atteindre près de 5,7 millions de personnes, soit le deuxième plus grand nombre de réfugiés en Asie. Le Myanmar est à l'origine du troisième plus grand flux de réfugiés en Asie, la plupart étant accueillis au Bangladesh voisin, où les Rohingyas ont trouvé refuge à la suite des déplacements massifs de la fin 2017. Comme le montre également la figure 7, la Turquie est restée le plus grand pays d'accueil de réfugiés au monde (près de 3,6 millions). Les Syriens constituent la majorité des réfugiés accueillis dans ce pays. La Turquie est suivie par la République islamique d'Iran, où le nombre de réfugiés est passé de près de 800 000 en 2021 à environ 3,4 millions en 2022, en raison de l'augmentation du nombre d'Afghans déplacés. Le Pakistan, troisième pays d'accueil en Asie, a accueilli 1,7 million de réfugiés.

Figure 7. Dix premiers pays d'Asie classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022

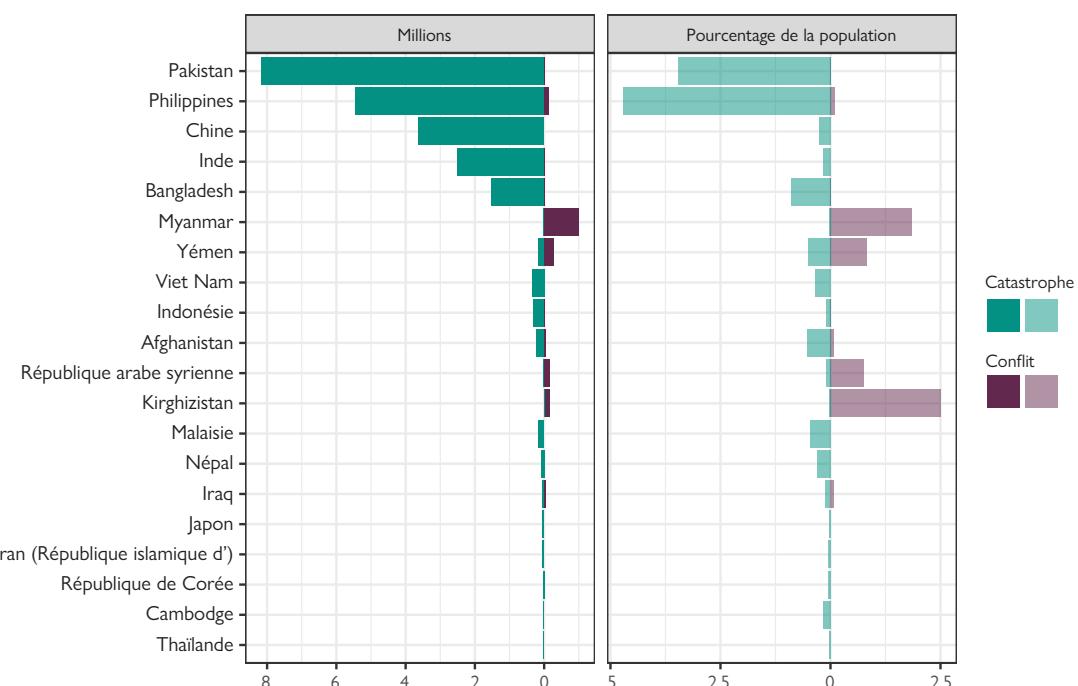


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie «dans le pays» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2022, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

Contrairement à l'Afrique, les déplacements internes les plus importants en Asie ont été le résultat de catastrophes, plutôt que de conflits et de violences. Le Pakistan, qui a connu des inondations graves et massives, a enregistré en 2022 le plus grand nombre de déplacements dus à des catastrophes dans le monde (plus de 8 millions). Les Philippines, qui ont surtout été touchées par la tempête tropicale Nalgae, arrivent en deuxième position avec près de 5,5 millions, suivies par la Chine (plus de 3,6 millions). L'Inde et le Bangladesh ont également connu d'importants déplacements dus à des catastrophes en 2022 (voir figure 8). Le Myanmar est le pays de la région qui a connu le plus grand nombre de déplacements internes dus à un conflit en 2022 (plus d'un million). Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais enregistré dans ce pays, qui résulte de l'intensification du conflit entre l'armée et les groupes armés non étatiques. Après le Kirghizistan, c'est au Myanmar que l'on trouve le plus grand nombre de déplacements liés à un conflit en pourcentage de la population.

Figure 8. Vingt premiers pays d'Asie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022



Source : IDMC, s.d.; DESA, 2022.

Note : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Asie⁹⁸

Asie du Sud-Est

L'Asie du Sud-Est est l'une des sous-régions du monde les plus exposées aux catastrophes, avec des millions de déplacements chaque année. Plusieurs pays de la sous-région sont situés le long de la ceinture de typhons de la région ou de la ceinture de feu du Pacifique, ce qui rend les personnes qui y vivent extrêmement vulnérables face aux risques auxquels les exposent les inondations et les tempêtes, les tsunamis et les tremblements de terre, entre autres⁹⁹. Entre 2020 et 2021, près de 31 % des déplacements liés à des catastrophes enregistrés dans la région Asie Pacifique se sont produits en Asie du Sud-Est, les Philippines figurant parmi les pays les plus touchés¹⁰⁰. Fin 2022, on dénombrait plus de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur des Philippines à la suite de catastrophes¹⁰¹. Cette même année, ce sont plus de 5,4 millions de personnes qui ont été déplacées à l'intérieur du pays en raison de catastrophes, soit le deuxième chiffre le plus élevé au monde après le Pakistan (plus de 8 millions)¹⁰². Une grande partie de ces déplacements procédaient d'évacuations préventives menées par le Gouvernement en réponse à des catastrophes telles que le typhon Muifa, la tempête tropicale Megi et la tempête tropicale Nalgae¹⁰³. Les habitants d'autres pays d'Asie du Sud-Est, comme le Viet Nam et l'Indonésie, sont également exposés à de multiples aléas, l'ensemble du littoral vietnamien étant par exemple exposé à un risque élevé de tempêtes et de cyclones. En 2022, on a dénombré respectivement plus de 350 000 et plus de 300 000 nouveaux déplacements dus à des catastrophes au Viet Nam et en Indonésie¹⁰⁴.

La migration de main-d'œuvre au départ et à l'intérieur de la sous-région est depuis longtemps un élément clé de la dynamique migratoire en Asie du Sud-Est. Des pays de la sous-région, tels que la Thaïlande, la Malaisie et Singapour, sont les principales destinations des travailleurs migrants de la sous-région. D'autres pays en dehors de l'Asie du Sud-Est, notamment les États du CCG comme les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, sont également des destinations importantes, en particulier pour les migrants des Philippines¹⁰⁵. Compte tenu de l'importance de leur population émigrée, les Philippines se classent régulièrement parmi les premiers bénéficiaires des envois de fonds internationaux au niveau mondial. On estime que les migrants philippins ont envoyé plus de 38 milliards de dollars É.-U. en 2022, ce qui les place au quatrième rang mondial et représente 9,4 % du PIB du pays¹⁰⁶. L'augmentation des envois de fonds vers les Philippines est en partie due à la récente levée de l'interdiction faite aux Philippins de travailler en Arabie saoudite (décrétée en guise de protestation contre les mauvais traitements de ses travailleurs migrants), ainsi qu'à l'augmentation de la demande de travailleurs philippins dans des secteurs tels que l'hôtellerie et la santé dans les pays de l'OCDE¹⁰⁷. Le Viet Nam – qui compte une importante population d'émigrés dans la région et dans des pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni – reçoit également d'importants transferts de fonds; les rentrées ainsi enregistrées dans le pays s'élevaient à environ 13 milliards de dollars É.-U. en 2022, ce qui en fait le deuxième pays destinataire de la sous-région¹⁰⁸.

La demande de travailleurs migrants dans les pays de destination, le chômage et le sous-emploi dans les pays d'origine et les réseaux bien organisés de traite des migrants ont causé des flux importants de migration irrégulière dans toute l'Asie du Sud-Est. Souvent liée à la migration de main-d'œuvre temporaire, la migration irrégulière reste répandue dans la sous-région¹⁰⁹. Des pays comme la Thaïlande et la Malaisie comptent un grand nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière¹¹⁰. Les passeurs exploitent les migrants désespérés et utilisent les frontières terrestres des archipels et des régions éloignées pour saper les systèmes organisés de migration de la sous-région, en offrant leurs services aux migrants dont les possibilités d'entrée régulière sont parfois limitées. L'absence d'un système de protection internationale pleinement opérationnel dans la sous-région signifie également que les personnes exploitées par les passeurs peuvent avoir besoin de protection ou avoir différentes raisons de chercher à se déplacer de manière irrégulière¹¹¹. La traite des personnes est également une réalité omniprésente en Asie du Sud-Est, de nombreux migrants étant exposés à de multiples violations des droits de

l'homme¹¹². L'Asie du Sud-Est reste la source du plus grand nombre de victimes de la traite en Asie¹¹³. Pour certains travailleurs migrants, des facteurs tels que «le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge et la situation géographique» les rendent particulièrement vulnérables à la traite, au travail forcé et à d'autres formes d'exploitation¹¹⁴. Au niveau mondial, les migrants de sexe féminin forment la majeure partie des victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle (près des deux tiers), dont environ 27 % de filles¹¹⁵. Les hommes représentent environ 10 % des victimes de l'exploitation sexuelle dans le monde, la plupart d'entre eux ayant été signalés en Asie du Sud-Est¹¹⁶. Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, dont le Brunei Darussalam, le Cambodge, le Viet Nam et le Myanmar, sont classés au niveau 3 dans le rapport sur la traite des personnes 2022 du Département d'État des États-Unis, ce qui signifie que leurs gouvernements «ne respectent pas pleinement les normes minimales de la loi de 2000 sur la protection des victimes de la traite et ne font pas d'efforts significatifs pour y parvenir»¹¹⁷.

De nombreux migrants vulnérables de la sous-région, en particulier les Rohingyas, entreprennent de plus en plus des voyages risqués en quête de protection et pour fuir les conditions de vie dégradées dans les camps. On estime que 3 500 Rohingyas se sont embarqués pour des traversées en mer en 2022, à la fois dans le golfe du Bengale et dans la mer d'Andaman, un chiffre nettement en hausse par rapport à l'année précédente, où ils avaient été moins de 1 000 à le faire¹¹⁸. Certaines de ces traversées ont été meurtrières et en décembre 2022, par exemple, un bateau ayant près de 200 Rohingya à son bord aurait coulé¹¹⁹. Avec près de 350 morts ou disparus en mer, 2022 aura été l'une des années les plus meurtrières depuis 2014¹²⁰. Un grand nombre de personnes à bord de ces bateaux étaient des femmes et des enfants¹²¹. Nombre de Rohingyas, dont ceux qui vivent au Bangladesh – lequel accueille la plus grande population de Rohingyas déplacés – aspirent à partir pour toutes sortes de raisons, notamment la dégradation des conditions de vie dans le camp surpeuplé de Kutupalong (le plus grand camp de réfugiés au monde), le manque d'opportunités d'emploi et l'augmentation de la criminalité et de la violence¹²². Depuis plusieurs décennies, les Rohingyas subissent des persécutions, des violences et des discriminations. Celles-ci ont culminé en 2017, année qui a vu un nombre record de Birmanes de cette communauté fuir vers le Bangladesh (plus de 700 000) en raison des violences qui leur étaient systématiquement infligées dans la province de Rakhine au Myanmar¹²³. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est prévu de renvoyer certains Rohingyas du Bangladesh vers le Myanmar dans le cadre d'un projet pilote entre les deux gouvernements¹²⁴. Il ressort cependant de plusieurs rapports que de nombreux Rohingyas ne veulent pas retourner dans l'État de Rakhine dans les conditions actuelles, qu'ils jugent dangereuses et indignes¹²⁵ ; les agences des Nations Unies et certaines organisations non gouvernementales se sont également inquiétées du fait que les conditions régnant dans l'État de Rakhine restaient peu propices à un retour durable des réfugiés rohingya¹²⁶.

Asie du Sud

La sous-région a connu des catastrophes dévastatrices ces dernières années, dont certaines étaient liées au changement climatique. L'Asie du Sud est extrêmement vulnérable aux chocs climatiques et a connu ces dernières années des événements météorologiques extrêmes tels que des vagues de chaleur et des inondations. Les longues saisons de mousson, une chaleur plus intense et des sécheresses accrues devraient devenir la «nouvelle norme» dans la sous région à mesure que les températures continueront d'augmenter¹²⁷. En 2022, des pays comme l'Inde et le Pakistan ont connu des vagues de chaleur record et, la même année, les inondations de la mousson ont laissé derrière elles une marée de destructions, en particulier au Pakistan. Dans ce pays, les inondations de 2022 – parmi les plus meurtrières de l'histoire du pays – ont fait près de 1 700 morts et plus de 8 millions de déplacés¹²⁸. D'autres pays, comme le Bangladesh – en raison de sa situation géographique et de sa topographie de basse altitude – ont également subi le poids des phénomènes météorologiques extrêmes, avec des milliers de personnes déplacées chaque année du fait des catastrophes. Les inondations record qui ont frappé le Bangladesh en 2022 – parmi les pires depuis 100 ans – ont fait des dizaines de morts¹²⁹. Pour la seule année 2022, les catastrophes ont causé plus de 1,5 million de déplacements au Bangladesh¹³⁰.

Avec un très grand nombre de travailleurs migrants originaires de la sous-région, l'Asie du Sud reçoit certains des plus importants flux de transferts de fonds au niveau mondial. Trois pays d'Asie du Sud se classent parmi les 10 premiers bénéficiaires des envois de fonds internationaux dans le monde, ce qui souligne l'importance de la migration de main-d'œuvre en provenance de la sous-région. Avec un montant estimé à plus de 111 milliards de dollars É.-U. en 2022, l'Inde est de loin le plus grand bénéficiaire d'envois de fonds internationaux au monde et le premier pays à avoir jamais atteint ce chiffre¹³¹. Elle est également le pays d'origine du plus grand nombre de migrants internationaux au monde (près de 18 millions), avec d'importantes diasporas vivant dans des pays tels que les Émirats arabes unis, les États-Unis et l'Arabie saoudite¹³². Le Pakistan et le Bangladesh, qui étaient les sixième et huitième principaux bénéficiaires de transferts de fonds internationaux en 2022 (près de 30 milliards et environ 21,5 milliards, respectivement), ont également une part importante de leur population vivant à l'étranger pour le travail, en particulier dans les États du CCG¹³³. Les transferts de fonds internationaux sont également importants pour des pays comme le Népal, où ils représentent près de 23 % du PIB national¹³⁴. Alors que les transferts de fonds restent une bouée de sauvetage pour de nombreuses personnes dans la sous-région, les travailleurs migrants de ces pays restent confrontés à une multitude de risques, notamment l'exploitation financière, l'endettement financier excessif dû aux coûts de la migration, la xénophobie et la maltraitance sur le lieu de travail¹³⁵.

Des années d'instabilité politique et de conflit en Asie du Sud ont entraîné d'importants déplacements de population, les pays de la sous-région étant à la fois l'origine et la destination d'un des plus grands nombres de personnes déplacées au monde. Des millions d'Afghans sont déplacés à l'intérieur du pays ou ont fui leur pays au fil des ans. Plus de 4 millions d'Afghans étaient des déplacés internes à la fin de l'année 2022¹³⁶. La plupart des réfugiés du pays sont accueillis dans les pays voisins, en particulier au Pakistan et en République islamique d'Iran. Fin 2022, le Pakistan accueillait le quatrième plus grand nombre de réfugiés au monde (plus de 1,7 million), la plupart d'entre eux étant des Afghans¹³⁷. À la fin de la même année, la République islamique d'Iran accueillait plus de 3,4 millions de réfugiés, la grande majorité venant également d'Afghanistan¹³⁸. L'Afghanistan est actuellement confronté à l'une des plus graves crises humanitaires au monde, 95 % des Afghans n'étant pas en mesure de se procurer suffisamment de nourriture¹³⁹. De nombreux habitants fuient également par crainte du maintien à long terme du régime taliban, redoutant notamment les restrictions imposées aux femmes et aux jeunes filles, telles que l'interdiction pour les filles de fréquenter l'école secondaire et pour les femmes de travailler¹⁴⁰. Malgré la persistance de ces risques, le Pakistan a annoncé en octobre 2023 que les Afghans sans papiers devaient quitter le pays avant le 1^{er} novembre 2023, sous peine d'être expulsés¹⁴¹. Cette annonce a incité l'OIM et le HCR à publier une déclaration appelant le Pakistan à « continuer à protéger tous les Afghans vulnérables qui ont cherché la sécurité dans le pays et qui pourraient courir un risque imminent s'ils étaient forcés de rentrer »¹⁴². Fin octobre 2023, plus de 100 000 Afghans avaient quitté le pays, la plupart d'entre eux citant la crainte d'être arrêtés comme raison de leur départ du Pakistan¹⁴³. Un autre pays de la sous-région, le Bangladesh, accueille lui aussi un grand nombre de réfugiés. Fin 2021, le Bangladesh figurait parmi les 10 premiers pays d'accueil de réfugiés dans le monde, la plupart d'entre eux étant des Rohingyas ayant fui le Myanmar¹⁴⁴.

Asie de l'Est

Alors que les populations d'Asie de l'Est continuent de décliner et connaissent d'importantes pénuries de main-d'œuvre, certains pays se tournent de plus en plus vers les travailleurs migrants. La crise démographique de la République de Corée s'est aggravée en 2022, son taux de natalité étant tombé à son niveau le plus bas depuis le début des relevés¹⁴⁵. Avec une moyenne de 0,78 enfant par femme, il s'agit également du taux de natalité le plus bas au monde¹⁴⁶. Le Japon a également connu un déclin de sa population au cours des dernières décennies, les naissances tombant à moins de 800 000 en 2022 – également le niveau le plus bas jamais enregistré¹⁴⁷.

Ce pays est en outre confronté au vieillissement de sa population et à la diminution de sa main-d'œuvre. Pour la première fois depuis 1961, la population de la Chine a reculé en 2022, tandis que son taux de natalité a également continué à baisser¹⁴⁸. Ces changements démographiques, y compris le déclin rapide des populations en âge de travailler, en particulier en République de Corée et au Japon, ont suscité l'inquiétude des décideurs politiques, les incitant à adopter une série de mesures pour renforcer leur main-d'œuvre – dont celle de recourir davantage à l'immigration¹⁴⁹. Par souci de combler les lacunes dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la République de Corée a annoncé vers la fin de l'année 2022 qu'elle prévoyait de faire venir environ 110 000 travailleurs migrants en 2023¹⁵⁰. Le Japon continue également à autoriser lentement l'entrée de travailleurs étrangers dans des secteurs clés, notamment par le biais d'un programme qu'il a récemment annoncé, ciblant certains types de travailleurs qualifiés, lequel implique notamment des mémorandums de coopération avec 14 pays asiatiques¹⁵¹.

Certaines parties de l'Asie de l'Est sont des points critiques quant au risque de catastrophes (inondations, tsunamis et tremblements de terre), et la sous-région a connu de ce fait certains des déplacements de population les plus importants au cours de la dernière décennie. En 2022, la Chine a enregistré 3,6 millions de déplacements dus à des catastrophes internes, soit le deuxième chiffre le plus élevé au niveau mondial¹⁵². Quant au Japon, comme son territoire s'étend sur trois plaques tectoniques, il est fréquemment exposé aux éruptions volcaniques, aux tremblements de terre, aux tsunamis et aux typhons, entre autres catastrophes. Le Japon a enregistré 51 000 déplacements dus à des catastrophes en 2022, un chiffre en hausse par rapport à celui de 14 000 enregistré en 2021¹⁵³. Pour certains observateurs, les catastrophes récurrentes du pays ont été exacerbées par les changements qu'ont subi le climat et l'environnement¹⁵⁴. La gestion bien rodée des risques de catastrophe au Japon a toutefois permis de réduire efficacement l'ampleur des déplacements déclenchés par les catastrophes¹⁵⁵.

L'Asie de l'Est compte l'une des plus grandes diasporas au monde et continue de recevoir d'importants envois de fonds. Avec plus de 10 millions d'émigrants, la Chine reste l'un des plus grands destinataires d'envois de fonds internationaux au monde¹⁵⁶. Les envois de fonds vers le pays ont toutefois diminué au cours des deux dernières années. Le Mexique a dépassé la Chine en tant que deuxième plus grand destinataire d'envois de fonds internationaux au monde (après l'Inde) en 2021, et cela s'est poursuivi en 2022, la Chine ayant reçu selon les estimations 51 milliards de dollars, derrière les plus de 61 milliards de dollars du Mexique¹⁵⁷. La contraction des envois de fonds vers la Chine a été attribuée à de multiples facteurs, notamment les changements démographiques qui ont entraîné une diminution de la population en âge de travailler et la politique zéro COVID du pays, qui a empêché les gens de voyager à l'étranger pour travailler¹⁵⁸.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le nombre d'étudiants internationaux en provenance et à destination de l'Asie de l'Est, même si plusieurs pays de la sous-région restent déterminés à devenir des destinations clés pour les étudiants internationaux. Même si la Chine continue d'être le pays d'origine du plus grand nombre d'étudiants internationaux au monde, les chiffres de cette émigration ont chuté depuis la crise de la COVID-19¹⁵⁹. En 2020-2021, par exemple, les inscriptions d'étudiants chinois aux États-Unis ont diminué de 15 % (la première baisse en une décennie), tandis que les inscriptions au Royaume-Uni ont chuté de 5 %¹⁶⁰. Cependant, depuis la réouverture du pays, il semble y avoir un regain d'intérêt pour les études à l'étranger, et les étudiants chinois se concentreraient apparemment sur le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada¹⁶¹. La Chine est également une destination importante pour les étudiants étrangers, en particulier ceux de la République de Corée, de la Thaïlande, du Pakistan et de l'Inde¹⁶². Le Japon et la République de Corée restent également attachés à attirer chez eux les étudiants étrangers, et en plus grand nombre¹⁶³. Dans une récente proposition gouvernementale, le Japon a annoncé son objectif d'attirer 400 000 étudiants étrangers d'ici 2033, tout en envoyant 500 000 étudiants japonais étudier à l'étranger¹⁶⁴.

Moyen-Orient

Le Moyen-Orient reste l'une des principales régions d'origine des réfugiés et des demandeurs d'asile, tout en accueillant certaines des plus importantes populations de déplacés internes dans le monde. Fin 2022, la Turquie accueillait près de 3,6 millions de réfugiés, un chiffre qu'aucun autre pays dans le monde n'a atteint¹⁶⁵. D'autres pays de la sous-région, comme le Liban et la Jordanie, accueillent également un grand nombre de réfugiés par rapport à leur population. Fin 2022, une personne sur sept et une personne sur seize résidant respectivement au Liban et en Jordanie étaient des réfugiés ou d'autres personnes en quête de protection internationale¹⁶⁶. En outre, le Moyen-Orient continue d'être le point de départ de millions de personnes en quête de protection. En 2002, la République arabe syrienne était ainsi à l'origine d'environ 6,5 millions de réfugiés¹⁶⁷. Bien que le nombre de réfugiés syriens ait diminué au cours des six premiers mois de 2022, pour la première fois depuis 2011, près d'un réfugié sur cinq dans le monde est syrien¹⁶⁸. Malgré cette diminution, on observe une augmentation de la xénophobie et des attaques racistes à l'encontre des réfugiés syriens, y compris dans des pays tels que la Turquie et le Liban¹⁶⁹. Une montée du sentiment anti-immigrant, dans le climat de crise économique croissante qu'ont connu récemment la Turquie et le Liban, s'est ainsi traduite par des agressions racistes à l'encontre des migrants syriens¹⁷⁰. La désinformation sur les migrants, encouragée par la rhétorique incendiaire des partis nationalistes d'extrême droite, a joué un rôle important dans les récentes attaques¹⁷¹. Entre-temps, en février 2023, le sud-est de la Turquie et le nord de la République arabe syrienne ont subi deux puissants tremblements de terre, qui ont fait plus de 50 000 morts¹⁷². En mars de la même année, on estimait que 2,7 millions de personnes avaient été déplacées en Turquie et que de nombreuses personnes s'étaient retrouvées sans abri en République arabe syrienne¹⁷³. Le tremblement de terre est l'une des plus grandes catastrophes à avoir touché la région ces derniers temps; dans le nord-est de la République arabe syrienne, qui était déjà confrontée à une crise humanitaire aiguë en raison d'années de conflit, le tremblement de terre a exacerbé une situation qui était déjà désastreuse pour de nombreuses personnes¹⁷⁴.

Les conflits récents et prolongés et la violence sont les principaux facteurs de déplacement dans la sous-région. Dans le territoire palestinien occupé, les hostilités ont entraîné d'importants déplacements et une crise humanitaire aiguë. En réponse aux groupes armés de Gaza qui ont tué ou blessé des milliers d'Israéliens (et pris de nombreux otages) lors des attaques du 7 octobre 2023, Israël a déclaré un «état de guerre», ce qui a entraîné le bombardement intensif de Gaza¹⁷⁵. Fin octobre 2023, plus d'un million de personnes à Gaza étaient déplacées à l'intérieur des frontières tandis que des milliers d'autres avaient perdu la vie à la suite du conflit¹⁷⁶. Entre-temps, la guerre au Yémen, qui en est à sa neuvième année, n'a pas cessé, entraînant l'une des plus grandes crises humanitaires au monde. On estime que les deux tiers de la population dépendent de l'aide humanitaire, dont 4,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur des frontières¹⁷⁷. Malgré la crise humanitaire qu'il traverse, le Yémen reste un point de transit essentiel, en particulier pour les migrants de la Corne de l'Afrique qui se rendent dans les pays voisins du Golfe, notamment l'Arabie saoudite et Oman. La plupart de ces migrants – qui fuient souvent la pauvreté, la persécution, l'insécurité et les conflits, entre autres – sont originaires d'Éthiopie. Les migrants passent par Djibouti et la Somalie avant de rejoindre le Yémen par la mer et l'Arabie saoudite par la terre¹⁷⁸. Un grand nombre de ces migrants s'exposent ainsi à des risques extrêmes, à la fois sur leur route et à leur arrivée au Yémen; ils sont notamment en butte aux violences et à l'exploitation et sont plongés dans des conditions de vie d'un dénuement extrême¹⁷⁹. La majorité des décès survenus le long des routes terrestres au Moyen-Orient en 2022 ont eu lieu au Yémen, près de 800 personnes (principalement des Éthiopiens) ayant perdu la vie sur la route entre le Yémen et l'Arabie saoudite¹⁸⁰. Il y a également eu des migrations irrégulières dans la direction opposée, avec des Yéménites qui, ces dernières années, ont fui la guerre vers des pays tels que Djibouti et des retours spontanés de migrants du Yémen vers la Corne de l'Afrique¹⁸¹. Certains migrants qui parviennent à atteindre des destinations telles que l'Arabie Saoudite ou Oman se retrouvent renvoyés de force au Yémen. Entre janvier et avril 2023, plus

de 300 migrants (pour la plupart des Éthiopiens) ont été expulsés d'Oman vers le Yémen¹⁸². La République arabe syrienne comptait en 2022 plus de 6,8 millions de personnes déplacées par les conflits et la violence¹⁸³. La crise qui dure depuis 12 ans a fait des ravages et, en mai 2023, plus de 15 millions de Syriens étaient dépendants de l'aide humanitaire¹⁸⁴. D'autres pays de la région, comme l'Iraq, ont également continué à connaître des flambées de violence, tandis que les violences intercommunautaires ont entraîné le déplacement de nombreuses personnes au Liban¹⁸⁵. D'autre part, avec la détérioration de la situation économique au Liban, un nombre croissant de Libanais quittent le pays et s'embarquent pour des voyages risqués en mer. Sur les quelque 380 décès enregistrés sur la route de la Méditerranée orientale en 2022, plus de 170 étaient la conséquence de naufrages survenus après le départ du Liban¹⁸⁶.

Les États du Golfe restent des destinations importantes pour les travailleurs migrants du monde entier, et la Coupe du monde de football de 2022 a encore souligné l'importance de la main-d'œuvre immigrée pour la sous-région, tout en mettant en évidence les violations des droits de l'homme qui entachent le monde du travail. Les migrants continuent de former une part importante de la population totale dans de nombreux États du CCG. Aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar, les migrants représentaient respectivement 88 %, près de 73 % et 77 % de la population nationale. La plupart des migrants – dont beaucoup viennent de pays comme l'Inde, l'Égypte, le Bangladesh, l'Éthiopie et le Kenya – travaillent dans des secteurs tels que la construction, l'hôtellerie, la sécurité, les travaux domestiques et le commerce de détail. Plusieurs pays du Golfe figurent parmi les principales sources de transferts de fonds au niveau mondial. L'Arabie saoudite, le Koweït et le Qatar, par exemple, ont enregistré des sorties de fonds d'environ 39 milliards de dollars É.-U., d'environ 18 milliards de dollars et de plus de 12 milliards de dollars É.-U. respectivement, ce qui les place sur ce plan parmi les 20 premiers pays du monde¹⁸⁷. La migration de main-d'œuvre vers le Golfe est fortement différenciée selon le sexe et, en 2019, seuls 4 % environ des travailleuses migrantes du monde entier vivaient dans les États arabes, contre 20 % environ des travailleurs migrants de sexe masculin¹⁸⁸.

Asie centrale

L'Asie centrale continue de recevoir d'importants transferts de fonds internationaux, en dépit d'événements récents tels que l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Plusieurs pays d'Asie centrale sont fortement tributaires des envois de fonds en provenance de la Fédération de Russie, compte tenu des liens historiques entre les pays et du grand nombre de travailleurs originaires de pays tels que le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, qui travaillent en Fédération de Russie, souvent dans des secteurs peu rémunérateurs qui n'exigent pas un niveau d'éducation élevé¹⁸⁹. La Fédération de Russie est une source importante de transferts de fonds pour ces pays depuis des décennies, représentant plus de la moitié des flux vers des pays tels que le Tadjikistan et l'Ouzbékistan¹⁹⁰. Les transferts de fonds internationaux vers l'Asie centrale, défiant les projections liées à la contraction anticipée de l'économie russe¹⁹¹, restent robustes, et les flux vers des pays tels que l'Ouzbékistan et le Tadjikistan ont atteint des niveaux record en 2022. On estime que l'Ouzbékistan a reçu plus de 16,7 milliards de dollars É.-U. en envois de fonds internationaux en 2022, tandis que ces envois ont représenté plus de 51 % et 31 % du PIB du Tadjikistan et du Kirghizistan, respectivement, au cours de la même année¹⁹².

L'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la conscription militaire qui en a découlé en 2022 ont entraîné un afflux historique de Russes en Asie centrale. Afin d'éviter la conscription, des centaines de milliers d'hommes russes ont fui le pays, dont beaucoup vers des États d'Asie centrale tels que le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Après l'annonce de la mobilisation partielle en septembre 2022, plus de 200 000 d'entre eux sont entrés au Kazakhstan en l'espace de quelques jours¹⁹³. La proximité du Kazakhstan, l'absence d'obligation de visa pour les Russes, l'importante minorité ethnique russe et le fait que le russe soit largement parlé en font une destination idéale pour ceux qui fuient la Fédération de Russie¹⁹⁴. Parmi les autres destinations clés pour les Russes craignant la conscription, on peut citer l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, entre autres. En 2023, cependant, le Kazakhstan a révisé ses règles d'entrée, rendant plus difficiles l'entrée et le séjour dans le pays, une mesure qui aurait été prise en réponse à l'afflux de Russes dans le pays depuis septembre 2022¹⁹⁵.

Si la Fédération de Russie reste la principale destination des travailleurs migrants d'Asie centrale, les schémas de mobilité semblent évoluer, un nombre croissant de migrants de la sous-région se rendant dans l'Union européenne et en Asie. Entre 2016 et 2019, le nombre de citoyens d'Asie centrale ayant obtenu un permis d'étudier, de travailler ou de vivre dans l'Union européenne a augmenté de 14 %, tandis que les migrants originaires de pays tels que l'Ouzbékistan et le Kazakhstan qui se sont rendus en République de Corée ont augmenté de 92 %, passant de près de 10 800 à près de 20 700¹⁹⁶. De plus en plus de ressortissants d'Asie centrale s'installent en outre dans d'autres régions d'Asie, comme la Turkiye¹⁹⁷. Avec l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et le ralentissement possible de son économie en raison des sanctions économiques, certains prédisent que la tendance qui se dessine d'un accroissement des flux d'émigration des ressortissants de cette sous-région à destination de pays autres que la Fédération de Russie ne peut que s'accélérer. L'Ouzbékistan, qui tente déjà d'intéresser ses travailleurs migrants à d'autres pays de destination et a signé en 2022 un accord de migration de main-d'œuvre avec Israël, a ouvert des négociations en 2023 avec des pays tels que l'Arabie saoudite et le Royaume-Uni¹⁹⁸.

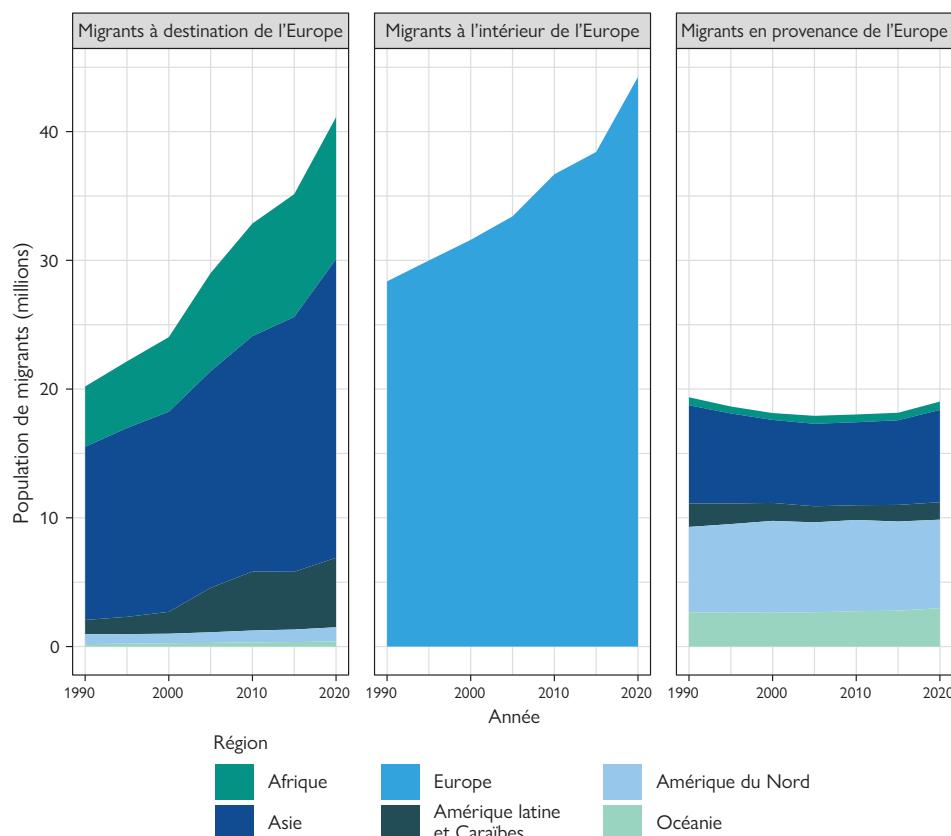
Dans toute l'Asie centrale, le changement climatique continue de menacer la vie des habitants et leurs moyens de subsistance et, dans certains cas, a été lié à l'escalade des tensions et des conflits ainsi qu'aux déplacements de population dans la sous-région. Au cours des dernières décennies, l'Asie centrale s'est réchauffée plus rapidement que la moyenne mondiale. Les climats de type désertique se sont également propagés dans certaines parties de la sous-région¹⁹⁹. En outre, on a constaté une diminution de la surface des glaciers en Asie centrale depuis plusieurs décennies et la fonte des manteaux neigeux est partiellement responsable de catastrophes telles que certains des récentes inondations et glissements de terrain²⁰⁰. Les ruptures et les effondrements de barrages ont également contribué de manière significative aux inondations et aux déplacements de population qui en ont résulté dans la sous-région. En outre, les sécheresses se sont aggravées ces dernières années, entraînant des pénuries d'eau, y compris pour l'irrigation par exemple²⁰¹. Les problèmes de gestion de l'eau aux frontières – en particulier entre le Kirghizistan et le Tadjikistan – ont de plus en plus attisé les tensions et conduit à des affrontements violents²⁰². On a également signalé des affrontements violents entre agriculteurs dans les régions de Namangan et de Surkhandarya, en Ouzbékistan, à propos des ressources en eau²⁰³. Mis à part le changement climatique, la sous-région a également été témoin de déplacements liés aux conflits. En 2022, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont connu une crise majeure lorsque les tensions se sont aggravées et ont abouti à des affrontements armés le long de la frontière contestée entre les deux pays²⁰⁴. Les violences ont causé des dizaines de morts et la destruction de marchés, d'écoles et d'autres structures civiles²⁰⁵. Les affrontements ont également déclenché 166 000 déplacements du côté kirghize, soit plus du triple qu'en 2021²⁰⁶. On estime que 137 000 personnes au Kirghizistan ont également été évacuées de la région méridionale de Batken²⁰⁷.

Europe²⁰⁸

Les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)²⁰⁹ montrent que près de 87 millions de migrants internationaux vivaient en Europe, contre 75 millions en 2015, une hausse de près de 16 %. Un peu plus de la moitié d'entre eux (44 millions) sont nés en Europe, mais vivent ailleurs dans la région; ils n'étaient encore que 38 millions en 2015. En 2020, la population de migrants non européens en Europe a atteint plus de 40 millions de personnes.

En 1990, le nombre d'Européens vivant hors d'Europe était à peu près égal à celui des non-Européens vivant en Europe. Toutefois, contrairement à l'accroissement des flux migratoires à destination de l'Europe, le nombre d'Européens vivant hors d'Europe a globalement diminué au cours des 30 dernières années, et n'a retrouvé son niveau de 1990 que ces dernières années. En 2020, environ 19 millions d'Européens résidaient en dehors du continent, principalement en Asie et en Amérique du Nord (voir figure 9). Comme le montre la figure ci-dessous, le nombre de migrants européens en Asie et en Océanie a également augmenté progressivement entre 2010 et 2020.

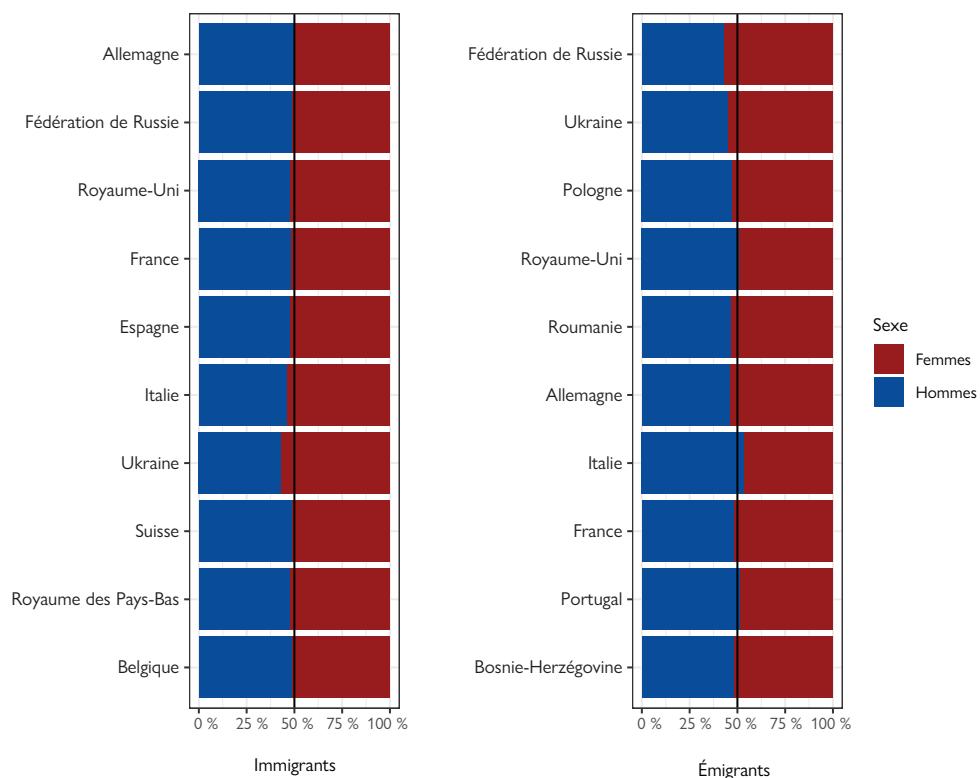
Figure 9. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe 1990-2020



Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Europe» s'entendent des migrants résidant en Europe qui sont nés dans une autre région (Afrique ou Asie par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Europe» sont des migrants nés dans en Europe qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Europe» sont des personnes nées en Europe qui résident hors de la région (par exemple en Amérique latine et aux Caraïbes ou en Amérique du Nord).

En Europe, la répartition des migrants des deux sexes est à peu près égale dans les 10 premiers pays de destination et d'origine. Contrairement à l'Afrique et à l'Asie, où la plupart des pays ont une proportion d'hommes migrants légèrement supérieure à celle des femmes, l'Europe compte davantage de pays ayant une proportion de migrants de sexe féminin légèrement supérieure à celle des migrants de sexe masculin (à la fois dans les principaux pays de destination et d'origine). Parmi les pays de destination, l'Ukraine présente une proportion de femmes immigrées nettement supérieure à celle des hommes par rapport aux autres pays européens. La Fédération de Russie et l'Ukraine ont également la plus forte proportion d'émigrantes parmi les pays d'origine où la proportion d'émigrantes est supérieure à celle des hommes. L'Italie et le Portugal sont les deux seuls pays d'origine où la proportion de migrants de sexe masculin est plus importante que celle des migrants de sexe féminin.

Figure 10. Dix premiers pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Europe, selon le sexe



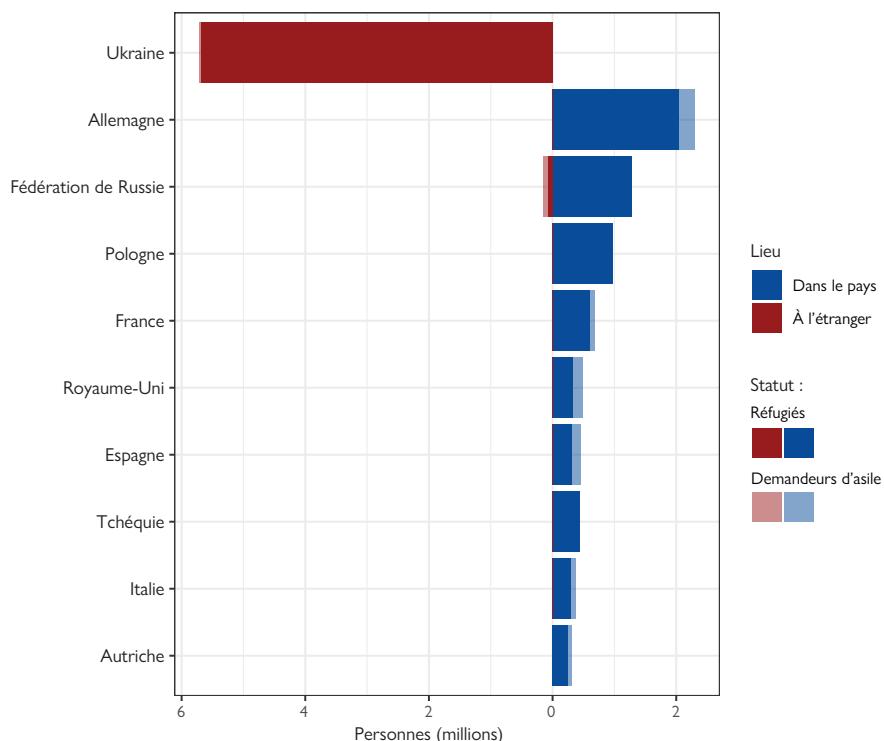
Source : DESA, 2021.

Note : Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants au départ des pays d'origine (à droite).

L'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022 a entraîné l'un des déplacements les plus importants et les plus rapides en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions d'Ukrainiens ont été déplacés vers les pays voisins et, à la fin de 2022, l'Ukraine était à l'origine de près de 5,7 millions de réfugiés, soit la deuxième source la plus importante au monde après la République arabe syrienne (figure 11). Près de 2,6 millions d'Ukrainiens ont été accueillis dans des pays voisins tels que la Pologne, la République de Moldova et la Tchéquie, et 3 millions d'autres dans d'autres pays européens ou plus éloignés. L'Allemagne accueille le plus

grand nombre de réfugiés en Europe (environ 2 millions), soit 7 % de l'ensemble des réfugiés dans le monde. La plupart des réfugiés présents en Allemagne à la fin de l'année 2022 provenaient d'Ukraine et de la République arabe syrienne. La Fédération de Russie, la Pologne et la France accueillent les deuxième, troisième et quatrième plus grandes populations de réfugiés dans la région.

Figure 11. Dix premiers pays d'Europe classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022

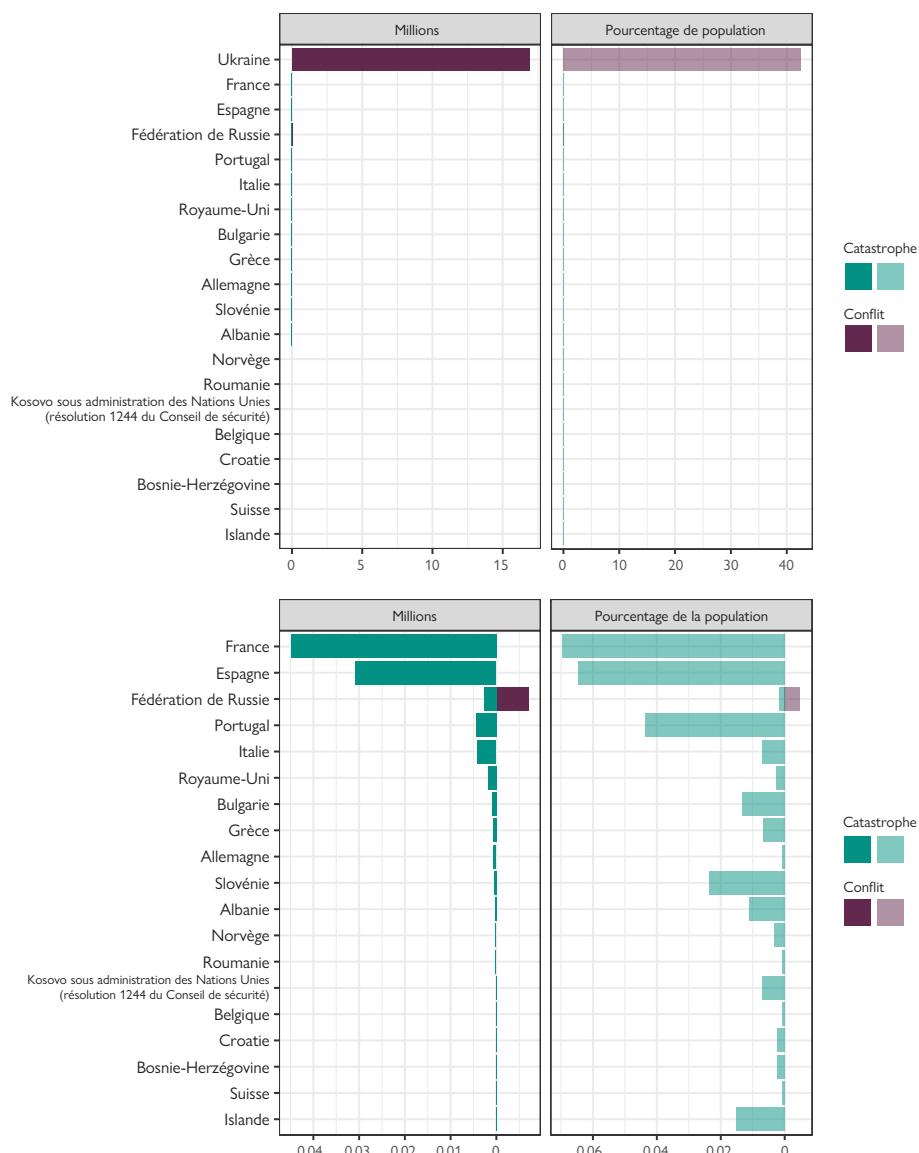


Source : HCR, s.d.

Note : La catégorie «dans le pays» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2022, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

En 2022, l'Ukraine a enregistré le plus grand nombre de déplacements liés à un conflit interne dans le monde, suite à l'invasion massive de la Fédération de Russie. Près de 17 millions de déplacements (environ 40 % de la population du pays) ont été enregistrés en Ukraine à la fin de l'année 2022, le chiffre le plus élevé que le pays ait jamais enregistré (voir figure 12). Le nombre massif de déplacements liés au conflit en Ukraine en 2022 était également le plus élevé au monde. Les plus grands déplacements dus à des catastrophes en Europe ont eu lieu en France (45 000) et en Espagne (31 000); dans ces deux pays, ces déplacements ont été en grande partie déclenchés par des incendies de forêt.

Figure 12. Vingt premiers pays d'Europe sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022



Source : IDMC, s.d. ; DESA, 2022.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Europe²¹⁰

Europe du Sud-Est et de l'Est

L'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui a débuté en février 2022, a entraîné le plus grand déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Outre les civils qui ont été blessés ou tués depuis le début de la guerre – plus de 8 000 morts et plus de 14 000 blessés au 9 avril 2023 – des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, tandis que d'autres ont été contraintes de fuir le pays en quête de sécurité et de protection²¹¹. En avril 2023, plus de 8 millions de réfugiés d'Ukraine avaient été enregistrés à travers l'Europe, tandis que près de 6 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine à la fin de l'année 2022²¹². La plupart des réfugiés ont fui vers les pays voisins tels que la Pologne, la Tchéquie, la Bulgarie et la Roumanie²¹³. En avril 2023, on comptait plus de 1,5 million de réfugiés ukrainiens en Pologne²¹⁴. La grande majorité des réfugiés ukrainiens sont des femmes et des enfants, car les hommes âgés de 18 à 60 ans sont tenus de rester dans le pays et de se battre. Alors que la guerre se poursuit, la situation en Ukraine reste désastreuse pour beaucoup, notamment pour ceux qui restent sous la menace des combats, tout en devant faire face à des coupures d'eau, d'électricité et de chauffage et à l'interruption de services essentiels, comme les soins médicaux²¹⁵.

En raison principalement de l'absence de perspectives d'emploi décentes et de la recherche d'emplois mieux rémunérés, de nombreuses personnes ont quitté la sous-région, souvent pour aller travailler en Europe occidentale et septentrionale. Des pays comme l'Albanie et la République de Moldova sont parmi les plus durement touchés; on estime par exemple qu'environ 40 % de la main-d'œuvre albanaise travaille à l'étranger²¹⁶, ce qui contribue à la fuite des cerveaux et des compétences et exerce une pression sur les industries et l'économie locale qui perdent constamment des travailleurs dans les secteurs à la fois peu qualifiés et très qualifiés. Les taux élevés de pauvreté, les écarts de salaires entre l'Albanie et les autres pays de la région, la corruption importante et le clientélisme, entre autres facteurs, contribuent à la décision des gens de quitter le pays²¹⁷. Une tendance similaire peut être observée en République de Moldova, puisqu'environ un quart de sa population «économiquement active» travaille en dehors du pays²¹⁸. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui a entraîné une crise du coût de la vie dans le monde entier, y compris dans les pays de la sous-région, a forcé encore plus de Moldaves à quitter le pays²¹⁹. D'autres pays comme la Bulgarie et la Serbie ne font pas exception et continuent de voir partir de nombreux jeunes²²⁰. Si beaucoup de ceux qui partent sont des travailleurs migrants réguliers qui finissent par travailler en Fédération de Russie ou dans des pays d'Europe occidentale et septentrionale, on constate également une augmentation du nombre de migrants irréguliers en provenance de certains pays de la sous-région. Des milliers de jeunes Albanais, par exemple, se lancent dans un voyage difficile pour tenter d'atteindre l'Europe du Nord, en particulier le Royaume-Uni, beaucoup risquant leur vie en traversant la Manche à bord de petites embarcations ou de canots pneumatiques²²¹.

Alors que de nombreuses régions du monde connaissent une baisse de leur population, les pays de la sous-région sont parmi les plus touchés, ce qui suscite des inquiétudes et des discussions sur les politiques d'immigration. En raison de taux de fécondité durablement bas et de taux d'émigration élevés, de nombreux pays doivent faire face à une diminution de leur population, ce qui entraîne des pénuries de main-d'œuvre, y compris dans des secteurs clés, avec des conséquences importantes à court et à long terme pour leur économie. Ces réalités ont également exercé une pression sur les systèmes de retraite de ces pays. Plusieurs des pays concernés, dont la Pologne, la Serbie, l'Ukraine et la Bulgarie, font partie de ceux dont la population devrait

diminuer de 20 % ou plus au cours des trois prochaines décennies²²². L'immigration est depuis longtemps un moyen dont se servent les pays – en particulier ceux d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Australie – pour réduire les effets économiques et sociaux de la baisse des taux de natalité et du vieillissement de la population. Bien qu'il soit largement reconnu que l'immigration est importante pour lutter contre les effets négatifs du déclin démographique dans plusieurs pays d'Europe du Sud-Est et de l'Est, l'approche a surtout consisté à mettre l'accent sur l'accroissement du taux de natalité (notamment par des incitations financières). L'immigration est souvent considérée avec méfiance et, dans plusieurs pays, elle est même freinée par des politiques d'immigration restrictives et par une rhétorique politique visant à décourager les migrants d'entrer ou de s'installer²²³.

La migration irrégulière en provenance, à destination et à l'intérieur de l'Europe du Sud-Est et de l'Est, y compris par des personnes de l'intérieur et de l'extérieur de la sous-région, reste un défi majeur. En raison, souvent, de l'activité des passeurs, la sous-région est une zone de transit importante et se caractérise par des flux migratoires mixtes, en particulier pour les migrants qui tentent d'atteindre l'Europe occidentale et septentrionale. Quant à la route des Balkans occidentaux, qui alimente les arrivées irrégulières dans l'Union européenne en provenance de cette aire géographique, notamment via des pays comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, entre autres pays de la sous-région, elle est responsable d'une augmentation des arrivées depuis 2018²²⁴. La Serbie reste la principale plaque tournante du transit, avec près de 121 000 enregistrements en 2022²²⁵. Une fois arrivés dans les Balkans occidentaux, les migrants empruntent le plus souvent les itinéraires qui passent par la Macédoine du Nord et la Serbie, puis par la frontière hongroise pour tenter d'entrer directement dans l'Union européenne²²⁶. Les trois principales nationalités arrivant dans les Balkans sont les Afghans, les Syriens et les Pakistanais²²⁷. La période de transit des migrants passant par les Balkans occidentaux a été plus courte en 2022, nombre d'entre eux ayant passé moins de jours dans chaque pays que les années précédentes²²⁸. D'autres pays non balkaniques de la sous-région, comme le Bélarus, ont également été ces dernières années des zones de transit pour les migrants tentant d'atteindre l'Union européenne, certains observateurs soulignant l'utilisation des migrants en situation irrégulière comme arme politique et moyen de pression (ce que l'on appelle l'«instrumentalisation» des migrants)²²⁹.

Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud

En mars 2022, à la suite de l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie et du déplacement consécutif de millions d'Ukrainiens, l'Union européenne a pris la décision sans précédent d'activer une directive de protection temporaire (DPT), accordant aux Ukrainiens fuyant la guerre un statut juridique qui leur permet d'accéder à un large éventail de droits dans les États membres de l'Union européenne. La directive garantit les mêmes droits et services socio-économiques à ceux qui bénéficient d'un statut juridique en vertu de la DPT dans tous les États membres de l'Union européenne, tels que l'accès aux soins médicaux, au logement, au travail, à la libre circulation et à l'éducation²³⁰. Dans certains cas, les Ukrainiens déplacés ont opté pour un État membre où ils pouvaient demander une protection temporaire, sur la base de leurs réseaux existants²³¹. Les Ukrainiens au bénéfice de la DPT peuvent également se rendre en Ukraine s'ils le souhaitent²³². Des inquiétudes ont toutefois été exprimées quant au manque de clarté de la formulation de certains points de la Directive, qui entraîne des complications pour certains Ukrainiens, en particulier lorsqu'il s'agit pour eux de conserver leur statut après de courtes visites en Ukraine et d'accéder à l'assistance disponible²³³.

Plusieurs pays de la région ont adopté ou proposé de nouvelles lois restrictives en matière d'immigration et d'asile, tout en mettant en œuvre une série de mesures largement considérées comme portant atteinte à l'asile et violent le droit international. La loi présentée au Parlement par le Gouvernement britannique en mars 2023, par exemple, qui devait permettre d'expulser les personnes entrées illégalement dans le pays et de les emmener dans un pays tiers (tel que le Rwanda) où leur cas serait examiné, a été largement critiquée par la société civile et les organisations internationales. En réponse, des organisations telles que le HCR ont objecté qu'en cas d'adoption, une telle loi violerait les engagements pris par le Royaume-Uni en vertu du droit international²³⁴. Le projet de loi sur l'immigration illégale – est-il ainsi expliqué – priverait de protection de nombreuses personnes qui ont véritablement besoin de sécurité et d'asile, contrevenant ainsi à la Convention sur les réfugiés de 1951, dont le Royaume-Uni est signataire²³⁵. L'OIM s'est également inquiétée du fait que certaines parties du projet de loi auraient pour effet d'empêcher les survivants de transferts organisés par des passeurs de dénoncer ces derniers et de recevoir de l'aide, ce qui risquerait d'exacerber la vulnérabilité des victimes, de donner aux trafiquants un plus grand contrôle sur elles et d'aggraver les risques d'exploitation²³⁶. Le Danemark a lui aussi tenté d'appliquer de sérieuses restrictions à l'immigration. Comme le Royaume-Uni, le Danemark a cherché en 2022 à conclure un accord avec le Gouvernement rwandais pour externaliser le traitement des demandes d'asile dans le pays²³⁷. Ces projets ont toutefois été suspendus au début de l'année 2023, avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement²³⁸. En Italie, un nouveau décret – promulgué au début de l'année 2023 et établissant un code de conduite ciblant les secours à porter aux navires cherchant à débarquer sur les côtes du pays – a suscité des inquiétudes, notamment de la part du HCDH, lequel a exprimé la crainte que cela n'empêche «la fourniture d'une assistance vitale par les organisations humanitaires de recherche et de sauvetage (SAR) en Méditerranée centrale», ce qui pourrait entraîner un plus grand nombre de décès²³⁹.

La migration irrégulière reste l'un des défis migratoires les plus importants pour les pays de la sous-région et continue d'être caractérisée par des flux migratoires mixtes, souvent avec l'aide de réseaux de passeurs bien établis. L'année civile 2022 a vu le plus grand nombre d'arrivées irrégulières depuis 2016, avec plus de 189 000 arrivées en Europe par voie terrestre et maritime²⁴⁰. Si l'on a vu baisser, dans l'ensemble, le nombre de franchissements irréguliers des frontières au plus fort de la pandémie de COVID-19 en 2020, les arrivées ont de nouveau augmenté en 2021 et une nouvelle fois en 2022²⁴¹. Le plus grand nombre d'arrivées irrégulières en 2022 provenait d'Égypte (près de 21 800), de République arabe syrienne (près de 21 000), de Tunisie (plus de 18 000) et d'Afghanistan (plus de 18 000)²⁴². Les réseaux de passeurs jouent un rôle clé en ce sens qu'ils facilitent les tentatives des migrants pour atteindre l'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud, non sans leur soutirer souvent des sommes importantes, tout en les exposant à une multitude de risques et de mauvais traitements. Ces dernières années, certains États non membres de l'Union européenne ont également été accusés d'encourager, voire de faciliter la migration irrégulière vers la sous-région, en utilisant les migrants comme levier ou comme pions à des fins politiques²⁴³. En réponse, la Commission européenne a présenté une proposition visant à contrer les situations dans lesquelles des acteurs étatiques autorisent l'immigration irrégulière à des fins politiques pour déstabiliser l'Union européenne, et qui permet aux États membres de «déroger à leurs responsabilités en vertu du droit d'asile de l'Union européenne dans les situations d'instrumentalisation de la migration»²⁴⁴. La proposition a été critiquée par les organisations de la société civile, certaines d'entre elles faisant valoir que cela équivaudrait au démantèlement de l'asile en Europe en permettant aux États membres d'opter pour ou contre le régime d'asile européen commun (RAEC)²⁴⁵.

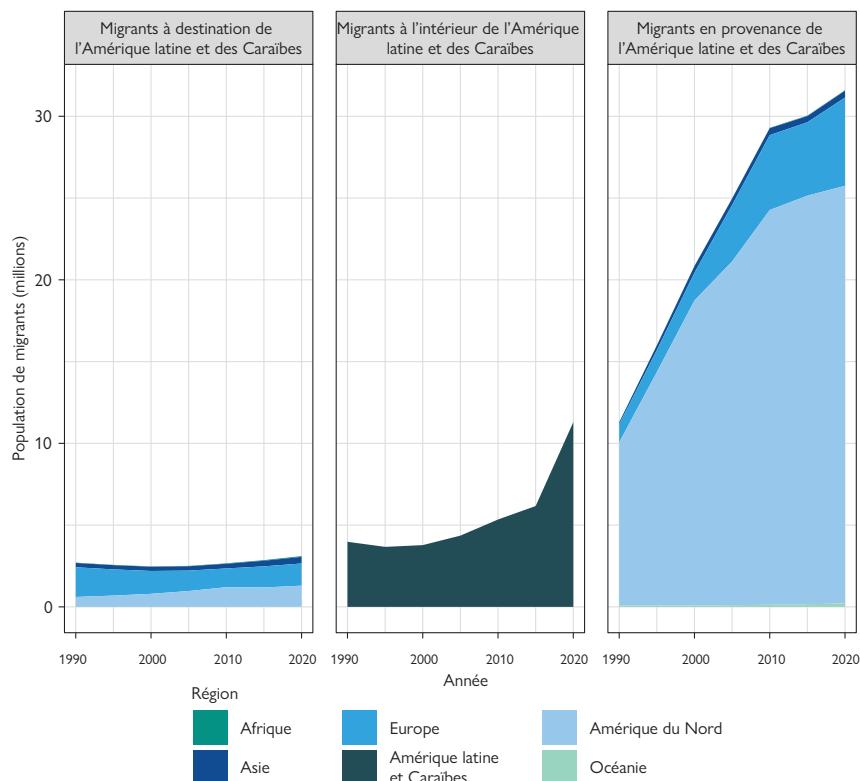
Ces dernières années, plusieurs pays de la sous-région ont adopté des politiques étrangères féministes, qui peuvent avoir des effets positifs pour les migrants de sexe féminin dans le monde entier. La Suède a été le premier pays au monde à adopter une politique étrangère féministe en 2014, bien que cette politique ait été abandonnée fin 2022 lorsqu'un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir²⁴⁶. Plusieurs autres pays, notamment en Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud, ont depuis adopté des politiques similaires. Il s'agit notamment de la France (2019), de l'Allemagne (2021), du Luxembourg (2021) et de l'Espagne (2021)²⁴⁷. Ces politiques couvrent une série de domaines, notamment l'intégration de la dimension du genre dans toutes les instances concernées par la politique étrangère et dans les actions qu'elles déploient, et l'importance accrue accordée à la fourniture des ressources appropriées pour garantir l'égalité entre les sexes dans le cadre du développement et de l'aide humanitaire²⁴⁸. Si ces politiques ont été largement saluées et ont suscité de l'intérêt en tant que moyen d'autonomiser les femmes et les filles dans le monde, certaines ont également été critiquées parce qu'elles ne ciblent pas directement l'immigration ou ne répondent pas aux divers besoins des migrants et aux contextes spécifiques auxquels ils ont voulu échapper, et parce qu'elles accordent peu d'attention à l'immigration en tant que question de politique étrangère²⁴⁹. En dehors de l'Europe, le Canada dispose sans doute de la politique étrangère féministe la plus sophistiquée, à savoir la «Politique d'aide internationale féministe», qui, entre autres engagements, «préconise des approches progressistes en matière de migration et d'aide aux réfugiés»²⁵⁰.

Amérique latine et Caraïbes²⁵¹

La migration vers l'Amérique du Nord est une caractéristique essentielle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)²⁵² montrent que plus de 25 millions de migrants ont fait le voyage vers le nord et résident en Amérique du Nord (figure 13). Comme le montre la figure, la population latino-américaine et caribéenne vivant en Amérique du Nord a considérablement augmenté au fil du temps, puisqu'elle était estimée à 10 millions en 1990. Cinq autres millions de migrants originaires de la région se trouvaient en Europe en 2020. Si ce chiffre n'a que légèrement augmenté depuis 2015, le nombre de migrants d'Amérique latine et des Caraïbes vivant en Europe a plus que quadruplé depuis 1990. D'autres régions, comme l'Asie et l'Océanie, ont accueilli un très petit nombre de migrants d'Amérique latine et des Caraïbes en 2020 (plus de 400 000 et 200 000 migrants, respectivement).

Le nombre total de migrants d'autres régions vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes est resté relativement stable, soit environ 3 millions sur les 30 dernières années. Il s'agit principalement d'Européens (dont le nombre a légèrement diminué au cours de cette période) et de Nord-Américains, dont le nombre a augmenté. En 2020, le nombre d'Européens et de Nord-Américains vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes s'élevait respectivement à environ 1,4 million et 1,3 million. Par ailleurs, environ 11 millions de migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes sont originaires d'autres pays de la région.

Figure 13. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1990-2020

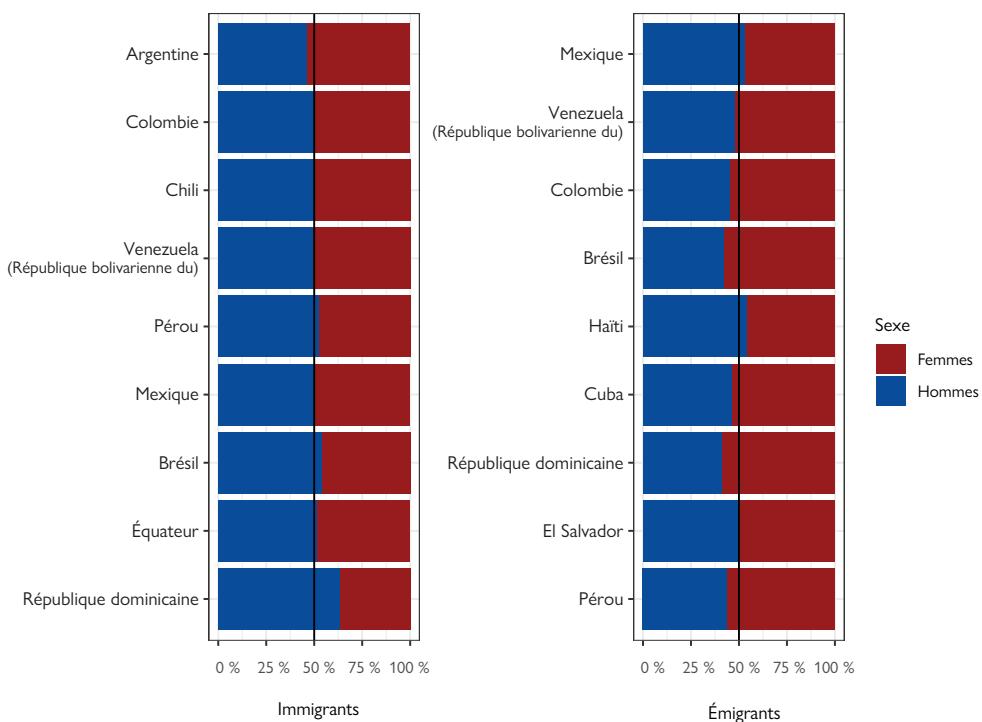


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes» s'entendent des migrants résidant en Amérique latine ou dans les Caraïbes qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Amérique latine et des Caraïbes» sont des migrants nés en Amérique latine ou dans les Caraïbes qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes» sont des personnes nées en Amérique latine ou aux Caraïbes qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Amérique du Nord).

La proportion de migrants des deux sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes est à peu près égale dans les principaux pays de destination. L'exception est la République dominicaine, où la proportion d'immigrants de sexe masculin est nettement plus élevée que celle des immigrants de sexe féminin. Parmi les principaux pays d'origine, la plupart ont une proportion de femmes légèrement supérieure à celle des hommes, ce décalage étant surtout sensible s'agissant de pays tels que la République dominicaine, le Brésil et le Pérou.

Figure 14. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Amérique latine et dans les Caraïbes, selon le sexe

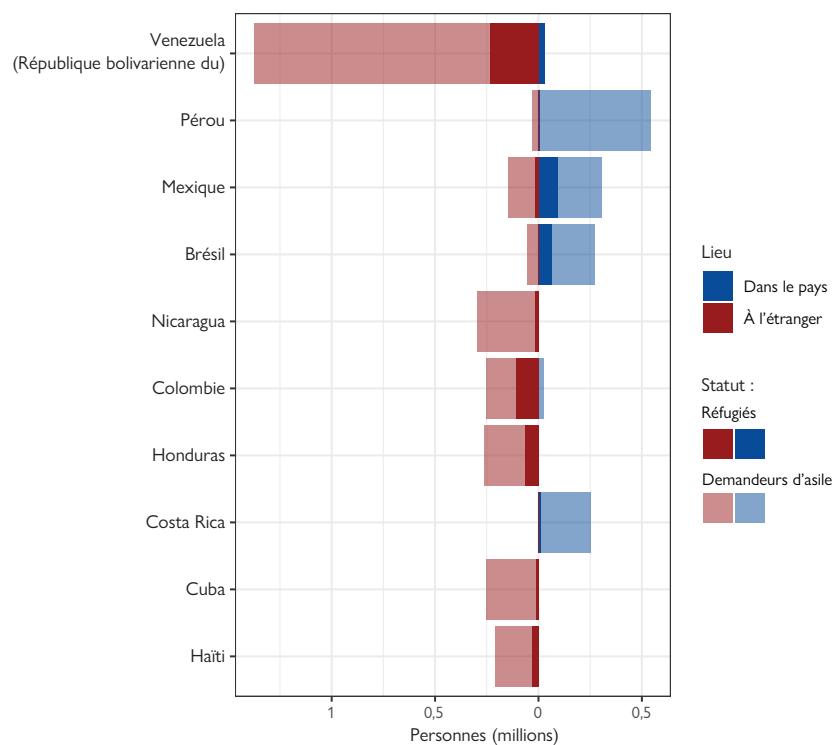


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants au départ des pays d'origine (à droite).

Les Vénézuéliens ont continué à faire partie de la plus grande population déplacée à travers les frontières dans le monde en 2022 (figure 15)²⁵³. À la fin de 2022, il y avait plus de 234 000 réfugiés vénézuéliens enregistrés et plus d'un million avec des demandes d'asile en cours. D'autres pays de la région, comme le Nicaragua, le Honduras et Cuba, sont également pourvoyeurs d'un nombre important de demandeurs d'asile. Le Pérou, le Mexique, le Brésil et le Costa Rica accueillent quelques-unes des principales populations de demandeurs d'asile de la sous-région, comme le montre la figure 15.

Figure 15. Dix premiers pays d'Amérique latine et des Caraïbes classés selon le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile, 2022

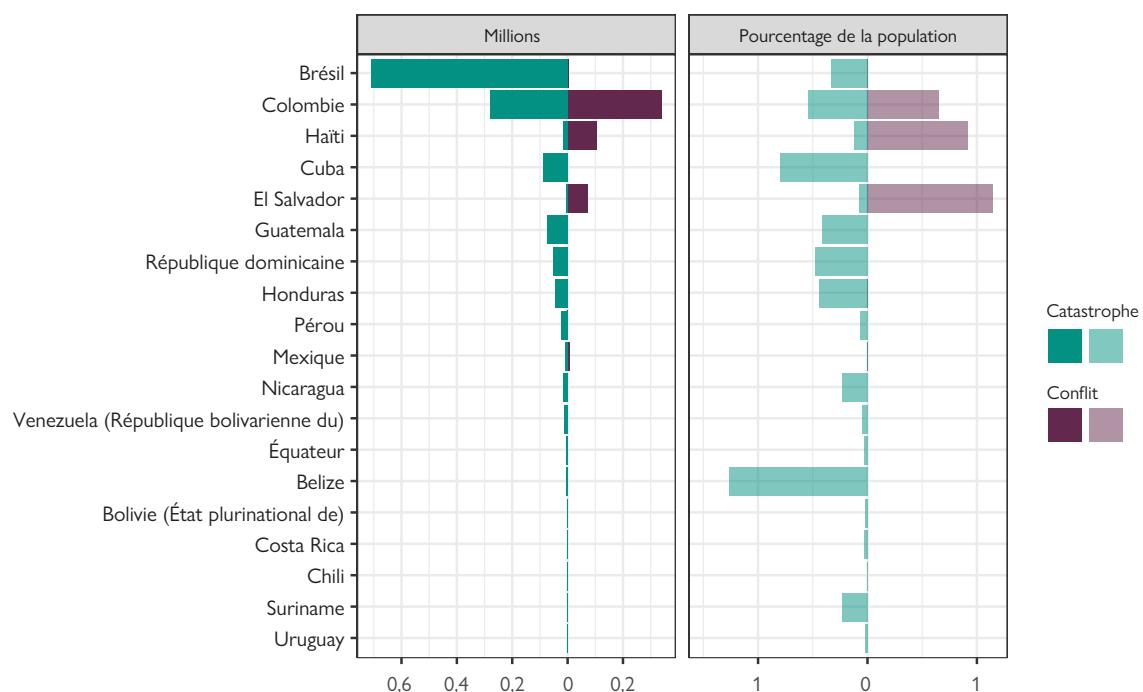


Source : HCR, s.d.a.

Notes : La catégorie «dans le pays» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2022, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

Les catastrophes ont provoqué certains des déplacements internes les plus importants en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2022 (figure 16). Le Brésil, avec 708 000 déplacements dus en grande partie à des inondations provoquées par de fortes pluies, a enregistré le plus grand nombre de déplacements imputables à des catastrophes dans la région. La Colombie et Cuba ont été à l'origine des deuxième et troisième principaux déplacements dus à des catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes (281 000 et 90 000, respectivement). La plupart des déplacements en Colombie ont été déclenchés par des inondations, tandis que ceux de Cuba étaient principalement liés à l'ouragan Ian. Les principaux déplacements liés à des conflits dans la région ont concerné la Colombie et Haïti, qui ont enregistré respectivement 339 000 et 106 000 déplacements.

Figure 16. Principaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022



Source : IDMC, s.d. ; DESA, 2022.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Amérique latine et dans les Caraïbes²⁵⁴

Amérique du Sud

La migration intrarégionale en Amérique du Sud, y compris pour le travail, reste élevée, tandis que les récents changements de politique dans certains pays pourraient avoir des implications profondes pour les migrants à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. Au cours des dernières années et décennies, les accords de libre circulation entre les pays de la sous-région ont permis aux migrants de se rendre dans d'autres pays d'Amérique du Sud, principalement pour y travailler. Il s'agit notamment du Marché commun du Sud (MERCOSUR), composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et de la République bolivarienne du Venezuela²⁵⁵, en tant qu'États membres, et de l'État plurinational de Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de la Guyane, du Pérou et du Suriname, en tant qu'États associés, ainsi que de la Communauté andine, dont les membres à part entière sont l'État plurinational de Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou²⁵⁶. Le MERCOSUR a joué un rôle clé dans l'ouverture de voies régulières permettant aux Sud Américains de se rendre dans des pays tels que l'Argentine et l'Uruguay, tout en jouant un rôle majeur dans la facilitation de la migration et de la résidence régulières dans ces pays²⁵⁷. L'Argentine comptait le plus grand nombre d'immigrants en Amérique du Sud en 2020 (plus de 2 millions), la plupart venant de pays de la sous-région tels que le Paraguay et l'État plurinational de Bolivie²⁵⁸. La Colombie elle aussi comptait près de 2 millions de migrants internationaux en 2020 et, comme en Argentine, la plupart d'entre eux venaient d'Amérique du Sud, en particulier de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Équateur²⁵⁹. Avec plus de 1,6 million de personnes résidant dans le pays, le Chili était le troisième pays d'Amérique du Sud pour le nombre de migrants internationaux en 2020²⁶⁰. Certains pays d'Amérique du Sud ont connu des changements majeurs en matière de politique migratoire au cours des deux dernières années, avec des implications potentiellement importantes pour les migrants. En 2023, à la suite d'un changement de gouvernement, le Brésil a réintégré le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cette décision a été saluée par le Réseau des Nations Unies sur les migrations, qui y voit un renouveau de l'engagement du pays à protéger et à promouvoir les droits de tous les migrants vivant au Brésil, ainsi que des plus de quatre millions de Brésiliens vivant à l'étranger²⁶¹. Le Chili, en revanche, qui a connu une augmentation significative du nombre d'immigrants au cours des 30 dernières années, a promulgué de nouvelles réformes restrictives en matière d'immigration en 2021. Ces réformes comprennent de nouvelles exigences qui pourraient rendre plus difficile l'obtention du permis de séjour par les migrants à l'intérieur du pays, tout en permettant aux autorités de renvoyer les migrants sans papiers qui entrent dans le pays²⁶². Ce processus a par exemple occasionné des flux de migrants haïtiens avec des enfants nés au Chili vers d'autres pays de la région et également vers l'Amérique du Nord.

La situation des migrants vénézuéliens (y compris les réfugiés) reste difficile, des millions d'entre eux continuant à subir les conséquences de leur déplacement. Fin mars 2023, on comptait plus de 7 millions de réfugiés et de migrants déplacés vénézuéliens dans le monde, la grande majorité d'entre eux – plus de 6 millions – ayant été accueillis dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes²⁶³. En mai 2023, la Colombie était le pays ayant accueilli le plus grand nombre de Vénézuéliens (plus de 2,5 millions), suivie du Pérou (plus de 1,5 million) et de l'Équateur (environ un demi-million)²⁶⁴. Le Chili et le Brésil en accueillent également un nombre important, plus de 400 000 chacun²⁶⁵. Plusieurs pays ont accordé l'asile aux Vénézuéliens et beaucoup ont mis en œuvre des dispositions pour autoriser leur séjour et leur permettre d'obtenir des papiers et de bénéficier des droits socio-économiques de base²⁶⁶. Plus de 211 000 Vénézuéliens avaient ainsi obtenu le statut de réfugié en mars 2023; plus d'un million avaient déposé une demande d'asile; et plus de 4,2 millions avaient reçu un permis de séjour ou d'autres types d'arrangements autorisant leur séjour²⁶⁷. Fin 2022, 1,6 million de Vénézuéliens avaient un permis de protection temporaire en Colombie, tandis que 2,5 millions avaient effectué le préenregistrement pour

obtenir le statut de protection temporaire dans le pays²⁶⁸. À la fin de la même année, le Pérou avait accordé des permis de séjour humanitaires à 79 600 demandeurs d'asile vénézuéliens et des permis de séjour temporaires à près de 225 000 Vénézuéliens en situation irrégulière²⁶⁹. De nombreux Vénézuéliens se trouvent cependant toujours démunis de papiers, ce qui les empêche d'accéder au marché du travail et aux services sociaux, bien que des pays comme la Colombie, l'Équateur, le Brésil, l'Argentine, le Pérou, l'Uruguay et d'autres aient pris des mesures pour régulariser des millions d'entre eux²⁷⁰. Malgré les conditions difficiles dans lesquelles beaucoup continuent de vivre, les Vénézuéliens contribuent dans une mesure significative à leurs pays d'accueil, notamment en tant qu'entrepreneurs et en créant des emplois pour eux-mêmes et pour les locaux dans des pays comme la Colombie et l'Argentine²⁷¹. Beaucoup d'entre eux aident également à combler des déficits de main-d'œuvre importants, comme dans le secteur des soins de santé au Pérou²⁷².

Les dynamiques migratoires dans certaines parties de la sous-région continuent d'être affectées par l'instabilité et l'insécurité internes, ce qui entraîne le déplacement de millions de personnes. En Colombie, alors que des négociations de paix sont en cours, les déplacements dus aux violences internes se poursuivent, en particulier dans les zones contestées ou contrôlées par les groupes armés. Fin 2022, 339 000 déplacements dus au conflit et à la violence avaient été enregistrés en Colombie et le pays comptait près de 5 millions de personnes déplacées par le conflit²⁷³. Les combats entre les groupes armés se sont encore intensifiés en 2022, ce qui a contribué à accentuer les déplacements. La même année, les civils ont été largement pris pour cible, les actes de violence commis à leur encontre comptant pour plus de 62 % de tous les actes de violence politique organisée dans le pays et plus de 70 % des décès²⁷⁴. Les femmes et les filles continuent d'être soumises à des niveaux de violence très élevés dans la sous-région et, en Colombie, beaucoup ont souffert des effets à long terme de la violence fondée sur le genre, tels que le harcèlement sexuel, la traite d'êtres humains et le viol²⁷⁵. L'insécurité et la flambée de violence en Équateur, en particulier dans la région côtière, y compris dans la ville la plus peuplée du pays, Guayaquil, ont forcé de nombreux Équatoriens à fuir le pays²⁷⁶. La vague de violence actuelle est largement alimentée par les réseaux criminels internationaux et les gangs qui se disputent le contrôle territorial des itinéraires de trafic de drogue²⁷⁷. La violence – combinée à une situation économique désastreuse qui a plongé de nombreuses personnes dans la pauvreté – a entraîné une augmentation significative du nombre d'Équatoriens quittant le pays, souvent via la Colombie et la région du Darién dans l'espoir d'atteindre les États-Unis²⁷⁸. Comme le nombre d'Équatoriens quittant le pays a augmenté, des milliers ont été expulsés ces dernières années en vertu du Titre 42 du Code des États-Unis ou expulsés vers l'Équateur²⁷⁹. Entre janvier et avril 2023, plus de 11 000 Équatoriens ont été expulsés des États-Unis en vertu du Titre 42²⁸⁰.

L'Amérique du Sud est confrontée à des défis considérables liés à la dégradation de l'environnement, aux catastrophes et au changement climatique – y compris les déplacements de population – qui aggravent les conditions dans plusieurs pays déjà en proie à des crises liées aux conflits et à la violence. Des rapports récents, notamment de l'Organisation météorologique mondiale et du GIEC, montrent qu'en plus des effets du changement climatique tels que l'élévation du niveau des mers – en particulier le long de la côte atlantique de l'Amérique du Sud – certains pays comme le Pérou ont également vu leurs glaciers reculer, tandis que la sécheresse persistante a eu un impact néfaste sur le rendement des cultures dans la sous-région²⁸¹. En effet, les effets du changement climatique perturbent les moyens de subsistance des populations, les obligeant parfois à quitter leur lieu d'origine²⁸². Dans un pays comme l'Équateur, les facteurs environnementaux sont susceptibles d'augmenter les migrations internes et internationales, selon les projections, tandis que le Pérou a engagé l'adoption d'une législation sur la réimplantation planifiée – en particulier le long des rivières de la forêt tropicale péruvienne – comme solution et réponse aux effets néfastes du changement climatique²⁸³. En outre, les événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique continuent de contribuer aux déplacements, dans une sous-région déjà confrontée aux conflits et à la violence, ainsi qu'à d'autres facteurs socio-économiques et politiques qui ont poussé des

millions de personnes à quitter leurs foyers et leur communauté. Au Brésil, les inondations sont en grande partie responsables des déplacements de plus de 700 000 personnes en 2022²⁸⁴. La pluie et les inondations ont également causé la majeure partie des 281 000 déplacements dus à des catastrophes en Colombie en 2022²⁸⁵. Au début de 2023, l'état d'urgence a été déclaré au Pérou après que le cyclone Yaku a provoqué des inondations généralisées dans la région nord du pays, entraînant des morts, des dégâts matériels et des déplacements²⁸⁶. Pendant ce temps, les incendies de forêt qui ont commencé à sévir au Chili en janvier 2023 ont détruit des milliers de maisons et provoqué l'évacuation de plus de 7 500 personnes²⁸⁷. Certains pays de la région, conscients des conséquences du changement climatique sur les migrations et les déplacements, ont réagi en offrant des possibilités de protection aux personnes qui ont été déplacées par des catastrophes. En mai 2022, l'Argentine a adopté un nouveau type de visa humanitaire pour les personnes originaires des Caraïbes, d'Amérique centrale et du Mexique qui ont été déplacées en raison d'événements naturels²⁸⁸.

Le nombre de migrants transitant par la sous-région en direction des États-Unis reste élevé et s'est parallèlement diversifié. La partie septentrionale de l'Amérique du Sud est une zone de transit essentielle, où les migrants de la sous-région et au-delà, souvent aidés par des passeurs, passent par l'Amérique centrale et entreprennent des voyages risqués vers le nord dans l'espoir d'atteindre l'Amérique du Nord. De nombreux migrants passent de la Colombie au Panama par la région du Darién (qui traverse les deux pays), une forêt tropicale dense que les migrants mettent des jours à traverser, souvent sans préparation adéquate et sans accès à l'eau, aux services de santé ou à la nourriture²⁸⁹. L'OIM a recensé 36 décès dans la région du Darién en 2022, mais ce chiffre ne représente probablement qu'une infime partie du nombre de décès qui y ont lieu, dont beaucoup ne sont pas signalés, et les dépouilles des migrants ne sont souvent pas retrouvées²⁹⁰. En plus d'être un pays de destination clé, en particulier pour les migrants de la sous-région, l'Équateur est devenu un point d'entrée clé en Amérique du Sud pour des migrants de nationalités de plus en plus diverses, qui transitent par le pays en route vers d'autres destinations, en particulier vers le nord des États-Unis²⁹¹. En effet, de nombreux migrants tentent d'atteindre les États-Unis via le couloir migratoire qui relie la région andine au Mexique, en passant par l'Amérique centrale²⁹².

Ces dernières années, les arrivées de migrants extrarégionaux en Amérique du Sud ont considérablement augmenté, beaucoup d'entre eux espérant atteindre l'Amérique du Nord. Les migrants originaires de régions telles que l'Afrique et l'Asie sont à l'origine d'une partie de cette augmentation et arrivent souvent dans la sous-région par des moyens réguliers – avec un visa ou sans, dans certains cas, lorsqu'il n'en faut pas²⁹³. En 2022, environ 10 % des migrants qui ont traversé la région du Darién étaient originaires d'Afrique et d'Asie²⁹⁴. Si la destination finale souhaitée par beaucoup de ces migrants est celle des États-Unis ou du Canada, certains restent au bout du compte dans un pays d'Amérique du Sud, soit par choix, soit en raison des circonstances, car le voyage vers le nord-est souvent difficile et onéreux²⁹⁵. L'intégration et la cohésion sociale de ces migrants posent souvent des problèmes importants, certains d'entre eux se retrouvant dans des conditions de travail et de vie précaires. Les barrières linguistiques et culturelles s'ajoutent à ces difficultés, rendant l'intégration de ces migrants plus difficile que celle d'autres personnes originaires de la région. Bien que plusieurs pays aient mis en œuvre une série de mesures pour faciliter leur régularisation et leur intégration, de nombreux migrants continuent de lutter pour s'en sortir et rencontrent notamment des difficultés pour pouvoir bénéficier des droits économiques et sociaux²⁹⁶.

Amérique centrale

L'Amérique centrale reste une zone d'origine et de transit majeure pour les migrants qui tentent d'atteindre les États-Unis. Après un déclin au plus fort de la pandémie de COVID-19, les migrations irrégulières à destination et en provenance de la sous-région ont repris en 2022 pour atteindre les niveaux d'avant la pandémie, les réseaux de passeurs ayant redoublé d'activité²⁹⁷. Depuis le début de l'année 2022, le nombre de migrants transitant par la sous-région de l'Amérique centrale, notamment par le Panama, le Costa Rica, le Nicaragua, le Honduras, le Salvador et le Guatemala, a augmenté de manière significative. Plus d'un demi-million de migrants arrivés à la frontière des États-Unis au cours de l'exercice 2022 provenaient de trois pays du Triangle Nord (El Salvador, Guatemala et Honduras). Des pays comme le Panama et le Mexique ont également enregistré une forte progression du nombre de migrants irréguliers sur leur sol, avec respectivement une hausse de 85 et 108 % en août 2022²⁹⁸. La violence criminelle, l'instabilité politique et la pauvreté restent parmi les principaux moteurs de la migration irrégulière dans la sous-région, de nombreux migrants étant exposés à des dangers importants tels que les extorsions et la violence sexuelle, ou au risque de se trouver coupés de leur famille²⁹⁹. Au fil des ans, et à mesure que les autorités réprimaient les voyages maritimes et aériens en provenance de la sous-région, la région du Darién – une jungle isolée et dangereuse au Panama qui relie l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale – est devenue une zone de transit majeure, avec des dizaines de milliers de migrants qui l'empruntent chaque année. En 2022, beaucoup étaient vénézuéliens (plus de 150 000), équatoriens (environ 29 000) et haïtiens (plus de 22 000)³⁰⁰. Le nombre d'enfants traversant la région du Darién a également augmenté de manière significative en 2022; entre janvier et octobre 2022, plus de 32 000 enfants ont emprunté cet itinéraire, plus de la moitié d'entre eux ayant été enregistrés au Panama avant l'âge de 5 ans³⁰¹. Dans l'ensemble, plus de 248 000 migrants sont entrés au Panama en 2022 à la frontière avec la région du Darién³⁰². Des chiffres plus récents montrent que cette tendance se poursuit, de nombreuses personnes continuant à traverser cette région en 2023. Sur les seuls neuf premiers mois de 2023, plus de 390 000 migrants ont franchi la région du Darién depuis la Colombie jusqu'au Panama, la plupart d'entre eux venant de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Équateur et d'Haïti³⁰³.

Dans toute la sous-région, la violence – en particulier celle des gangs – a entraîné une augmentation des déplacements, forçant des centaines de milliers de personnes à quitter leurs foyers, leur communauté ou leur pays. Dans certaines parties de l'Amérique centrale, comme le Nicaragua et le Honduras, la détérioration constante de la sécurité, la criminalité et la violence perpétrées par les gangs et les cartels de la drogue, ainsi que les graves inégalités, ont poussé de nombreuses personnes à quitter leurs foyers. Fin 2022, on comptait dans le monde plus de 665 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Guatemala, du Salvador et du Honduras³⁰⁴. Ces trois pays ont également des taux d'homicide parmi les plus élevés au monde, ainsi que des taux de violence sexuelle et de féminicide parmi les plus élevés³⁰⁵. Cependant, on a observé une baisse significative des meurtres au Salvador au cours des deux dernières années après que le Gouvernement a sévi contre la violence des gangs³⁰⁶. Des études récentes ont montré que la violence sexiste est un facteur majeur de l'émigration du Honduras, du Guatemala, du Salvador et du Mexique, et qu'elle oblige de nombreuses adolescentes à entreprendre des voyages dangereux en quête de sécurité³⁰⁷. Les organisations criminelles qui opèrent à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région profitent souvent du désespoir de nombreuses personnes et sont fortement impliquées dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains³⁰⁸. Fin 2022, le Guatemala et le Honduras comptaient chacun plus de 240 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison du conflit et de la violence, tandis que le Salvador en comptait 52 000³⁰⁹.

Les envois de fonds considérables que continuent de faire les Mexicains de la diaspora en faveur de leurs familles et amis font du Mexique le deuxième plus grand bénéficiaire de transferts de fonds internationaux au monde (après l'Inde). La Chine a longtemps été le deuxième bénéficiaire des envois de fonds internationaux dans le monde, mais elle a été dépassée par le Mexique en 2021, le pays d'Amérique centrale ayant reçu, selon les estimations, plus de 61 milliards de dollars É.-U. en 2022³¹⁰. Par rapport à 2021, les flux d'envois de fonds vers le Mexique ont augmenté de 15 %, en partie en raison de l'augmentation des transferts en faveur de migrants en transit – dont le nombre a augmenté récemment – et de la baisse du chômage pour les Hispaniques aux États-Unis en 2022³¹¹. Les envois de fonds constituent également une source majeure de devises pour d'autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, et ont représenté une bouée de sauvetage pendant la pandémie de COVID-19, qui les a gravement touchés. Bien que relativement faibles en termes de volume par rapport aux flux ayant concerné un pays comme le Mexique, les envois de fonds représentent une part importante du PIB au Honduras (27 %), au Salvador (24 %), au Nicaragua (20,5 %) et au Guatemala (19 %)³¹².

Exposés aux catastrophes liées au changement climatique telles que les inondations et les tempêtes tropicales, plusieurs pays de la sous-région sont apparus comme étant parmi les plus vulnérables face aux événements climatiques extrêmes. L'indice INFORM sur le changement climatique 2022 de la Commission européenne montre que des pays comme le Honduras, le Guatemala, le Panama, le Nicaragua et le Salvador sont parmi les plus exposés aux chocs climatiques³¹³. Les catastrophes alimentées par le changement climatique, comme les ouragans Iota et Eta à la fin de 2020, ont également entraîné une insécurité alimentaire dans la sous-région, plaçant ainsi des millions de personnes au Salvador, au Nicaragua et au Guatemala dans une situation d'insécurité préoccupante³¹⁴. Les catastrophes, toujours fréquentes, ont en outre entraîné d'importants déplacements de population. Fin 2022, la tempête tropicale Julia a provoqué la mort, la destruction de biens et le déplacement de dizaines de milliers de personnes dans plusieurs pays, dont le Honduras, le Nicaragua et le Panama³¹⁵. Parmi les huit pays ayant souffert de la tempête, c'est le Guatemala qui a connu le plus fort pourcentage (56 %) des 72 000 nouveaux déplacements occasionnés à cette suite³¹⁶. La tempête tropicale Julia a touché terre alors que plusieurs régions d'Amérique centrale étaient encore occupées à se remettre des ouragans Iota et Eta, ce qui n'a fait que compliquer le travail de remise en état³¹⁷.

Caraïbes

Si les Caraïbes sont traditionnellement connues comme une terre d'émigration – les Caribéens étant nombreux à partir s'installer hors de la sous-région –, elles connaissent en même temps, et depuis longtemps, une migration en leur sein. La majeure partie des migrations intrarégionales sont des migrations de main-d'œuvre, car les Caraïbes, avec leurs salaires plus élevés, attirent souvent des travailleurs migrants des îles voisines où les salaires sont plus bas et les possibilités d'emploi limitées³¹⁸. Avec leur industrie touristique florissante et leurs salaires plus élevés, les Bahamas sont une destination de prédilection pour un grand nombre de migrants de la sous-région. En 2020, les Bahamas comptaient environ 64 000 migrants internationaux, dont près de 47 % en provenance d'Haïti³¹⁹. La Barbade, autre pays à revenu élevé, est également une destination qui attire les migrants de la sous-région, en particulier ceux du Guyana et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui ont constitué la principale population immigrée dans ce pays en 2020³²⁰. Cependant, tous les migrants intrarégionaux ne se rendent pas dans des pays à revenu élevé. En 2020, la République dominicaine comptait sur son sol près de 500 000 Haïtiens³²¹. Avec un grand nombre de ses travailleurs employés dans la construction et l'agriculture, la migration haïtienne vers la République dominicaine reflète une tradition déjà ancienne³²². Le nombre de personnes quittant le pays pour le territoire de son voisin caribéen a augmenté ces dernières années avec la détérioration de la situation politique et l'insécurité régnant en Haïti. En réponse à ce climat d'insécurité et à l'augmentation du nombre d'Haïtiens entrant

dans le pays, en 2022, la République dominicaine a encore durci ses contrôles à la frontière tout en expulsant sommairement des dizaines de milliers d'Haïtiens, ce qui a incité les organisations internationales et les organisations de défense des droits de l'homme à publier des déclarations exhortant le Gouvernement à mettre fin au retour forcé des migrants³²³. En 2022, des milliers d'Haïtiens ont été rapatriés en Haïti par voie aérienne ou maritime depuis des pays tels que les États-Unis et Cuba, et pour le seul mois d'avril 2023, plus de 10 000 Haïtiens ont été rapatriés, dont plus de 9 700 depuis la seule République dominicaine³²⁴.

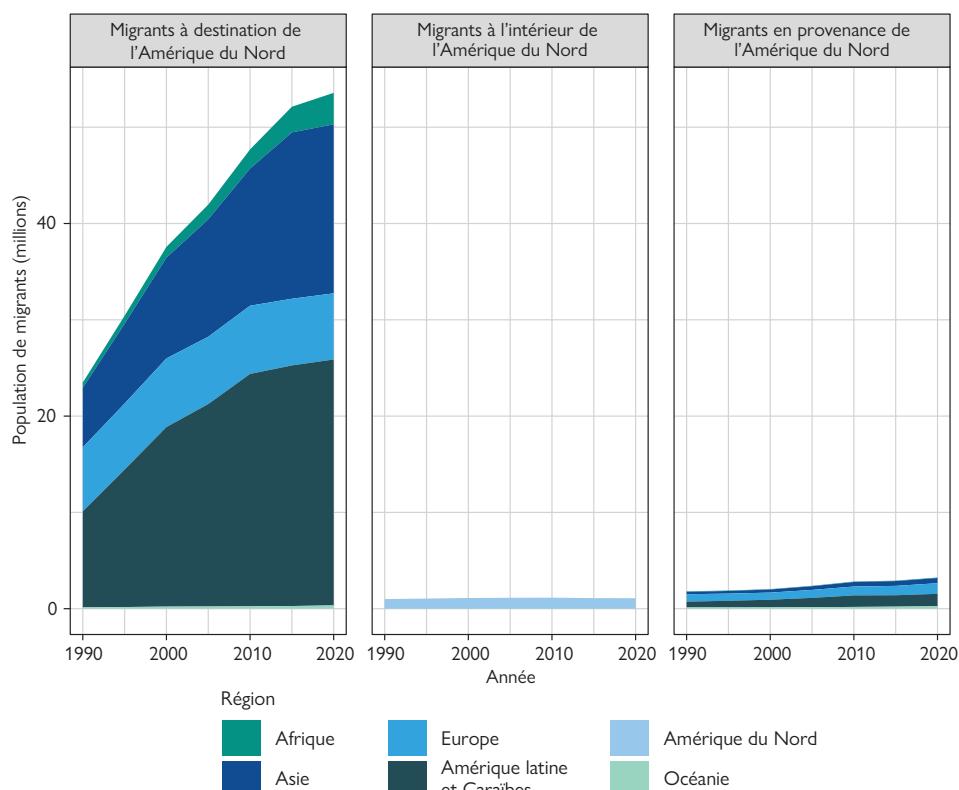
La violence et l'insécurité générées par les gangs, les persécutions politiques ainsi que la détérioration des conditions économiques dans certains pays des Caraïbes ont entraîné d'importants déplacements internes et transfrontaliers. En Haïti, l'escalade de la violence entre gangs, en particulier dans la capitale Port-au Prince, a provoqué plus de 100 000 déplacements internes en 2022³²⁵. La capitale reste gangrénée par les enlèvements, le racket, un degré très élevé de privation et une insécurité généralisée³²⁶. Si la violence et l'insécurité en Haïti n'ont rien de nouveau, elles se sont aggravées depuis 2021, lorsque le président du pays a été assassiné³²⁷. Les gangs criminels contrôlent de vastes zones de la capitale et les femmes et les filles sont les plus touchées. La détérioration de la situation politique et économique a entraîné une augmentation des violences sexuelles et de l'exploitation perpétrées par les gangs à l'encontre des femmes et des filles³²⁸. À Cuba, la dégradation de la situation économique – accélérée par la pandémie de COVID-19 et le durcissement des sanctions économiques imposées par les Etats Unis – a ruiné l'économie du pays, y compris dans des secteurs clés tels que le tourisme, laissant de nombreuses personnes dans une situation de grande pauvreté³²⁹. De ce fait, des centaines de milliers de Cubains ont quitté le pays au cours de l'année 2022 : plus de 220 000 tentatives d'entrée de migrants cubains ont ainsi été signalées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique³³⁰. 2022 a été l'année du plus grand exode de Cubains depuis plus de 30 ans, plus important encore que l'épisode du «Mariel» en 1980, lorsqu'un arrivage de 125 000 Cubains s'était produit sur une période de 6 mois aux États-Unis³³¹. Si de nombreux Cubains sont partis en raison des conditions économiques, certains ont fui le pays par crainte des persécutions, le Gouvernement ayant sévi contre ceux qui avaient participé aux manifestations de 2021, les plus grandes manifestations à Cuba depuis des décennies³³². Certains Cubains ont tenté de rejoindre les États-Unis par la mer – souvent sur des embarcations plus que fragiles – tandis que d'autres ont pris l'avion pour le Nicaragua (qui n'exige pas de visa d'entrée pour les Cubains en visite) ou, dans une moindre mesure, pour le Panama, et ont ensuite pris des bus pour traverser l'Amérique centrale³³³. Il y a eu plus de 300 décès et disparitions de migrants dans les Caraïbes en 2022, le nombre le plus élevé depuis que l'OIM a commencé à collecter ces données³³⁴.

Malgré leur contribution relativement faible aux émissions de gaz à effet de serre, les pays des Caraïbes sont parmi les plus menacés par les effets du changement climatique. Composées de plusieurs petites îles et de territoires de faible altitude, les Caraïbes sont extrêmement exposées aux risques naturels³³⁵. Les petits États insulaires ont à faire face à des tempêtes plus fréquentes, à l'élévation du niveau de la mer et à la perte de biodiversité³³⁶. Selon certaines études, les dommages dus au changement climatique dans les Caraïbes pourraient représenter l'équivalent de 20 % du PIB de la sous-région en 2100, contre 5 % en 2025, si aucune mesure n'est prise pour en atténuer les effets³³⁷. L'ouragan Ian, qui a touché terre à Cuba en septembre 2022, a causé 80 000 déplacements (en grande partie des évacuations préventives). Dans le même temps, l'ouragan Fiona a provoqué 94 000 déplacements, dont la plupart ont concerné la République dominicaine et Porto Rico, qui se sont traduits par des inondations et des glissements de terrain³³⁸. Un rapport récent de l'Organisation météorologique mondiale affirme que si les éléments déclenchants et les conséquences du dérèglement climatique varient fortement en fonction du contexte, la migration due au changement climatique devrait augmenter dans les petites îles, y compris dans les Caraïbes³³⁹. En outre, le récent rapport d'évaluation du GIEC indique également qu'une augmentation de la température de 1 degré Celsius pourrait entraîner une augmentation de 60 % du nombre de personnes susceptibles de subir un stress hydrique grave dans les petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes³⁴⁰.

Amérique du Nord³⁴¹

La migration en Amérique du Nord est essentiellement une migration interne à la région, principalement à destination des États-Unis. Les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)³⁴² montrent que l'Amérique du Nord compte près de 59 millions de migrants venus de diverses régions (figure 17). Ce nombre a augmenté d'environ 3 millions depuis 2015, année où l'on dénombrait environ 56 millions de migrants dans la région. En 2020, la plupart de ces migrants étaient originaires d'Amérique latine et des Caraïbes (environ 26 millions), suivis de l'Asie (18 millions) et de l'Europe (environ 7 millions). Au cours des 30 dernières années, le nombre de migrants en Amérique du Nord a plus que doublé, sous l'effet de l'émigration en provenance d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie, et de l'attraction exercée par la croissance économique et la stabilité politique en Amérique du Nord. Le nombre de migrants nord-américains vivant dans la région ou ailleurs était très faible par rapport à la population née à l'étranger dans la région. Contrairement à des régions comme l'Asie et l'Afrique, où les migrations intrarégionales sont importantes, on constatait en 2020 que les migrants nés en Amérique du Nord étaient plus nombreux à vivre en dehors de la région (environ 3 millions) qu'à s'être installés ailleurs dans la région (un peu plus d'un million).

Figure 17. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Amérique du Nord, 1990-2020

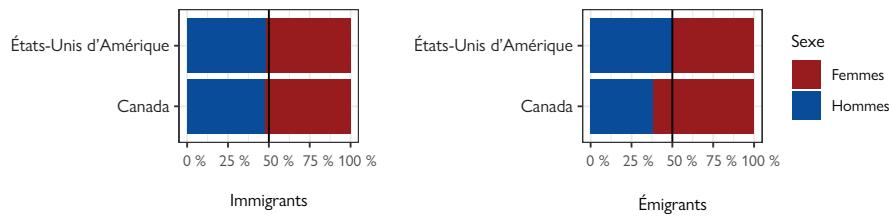


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Amérique du Nord» s'entendent des migrants résidant en Amérique du Nord qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Amérique du Nord» sont des migrants nés dans en Amérique du Nord qui résident hors de leur pays de naissance, mais toujours dans la région. Les «migrants en provenance de l'Amérique du Nord» sont des personnes nées en Amérique du Nord qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Afrique).

La proportion de femmes et d'hommes immigrés aux États-Unis et au Canada est à peu près la même, les femmes immigrées étant à peine plus nombreuses. En ce qui concerne la proportion d'émigrants, toutefois, le Canada compte une part beaucoup plus importante de femmes que d'hommes. Aux États-Unis, la proportion d'émigrants des deux sexes est à peu près la même.

Figure 18. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Amérique du Nord, selon le sexe

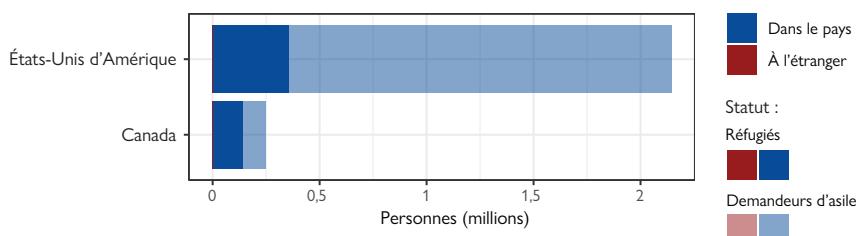


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants au départ des pays d'origine (à droite).

Les États-Unis ont accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en Amérique du Nord en 2022 (figure 19). On y dénombrait près de 1,8 million de demandeurs d'asile et plus de 363 000 réfugiés à la fin de l'année 2022. Les États-Unis ont aussi été le pays ayant reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile individuelles au niveau mondial la même année (plus de 730 000)³⁴³. Le Canada, quant à lui, a accueilli plus de 113 000 demandeurs d'asile et près de 66 000 réfugiés en 2022.

Figure 19. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Amérique du Nord, 2022

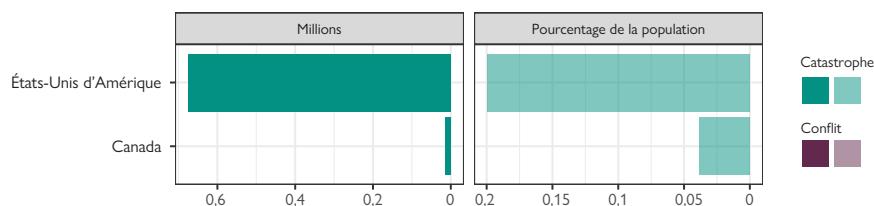


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie «dans le pays» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie «à l'étranger» comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine.

Tous les déplacements internes en Amérique du Nord en 2022 ont été déclenchés par des catastrophes (figure 20). La plupart ont eu lieu aux États-Unis, où 675 000 mouvements ont été enregistrés, dont près de la moitié ont été provoqués par l'ouragan Ian. Le nombre de déplacements dus à des catastrophes au Canada en 2022 était beaucoup plus faible que celui enregistré aux États-Unis. Ce nombre sera probablement beaucoup plus élevé en 2023 en raison des feux de forêt intenses et touchant de vastes étendues qui ont été observés au cours des mois d'été.

Figure 20. Nouveaux déplacements internes en Amérique du Nord (catastrophes et conflits), 2022



Source : IDMC, s.d. ; DESA, 2022.

Notes : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

Principales caractéristiques et tendances en Amérique du Nord³⁴⁴

Alors que les pénuries de main-d'œuvre pèsent sur l'économie du Canada et des États-Unis, les deux pays ont conçu ou adopté des stratégies visant à attirer des travailleurs migrants pour y remédier dans les secteurs critiques. Les changements démographiques dus au vieillissement des populations et à la baisse des taux de fécondité, la pandémie de COVID-19 – qui a mis un frein à la mobilité internationale –, ainsi que les politiques d'immigration précédemment plus restrictives aux États-Unis sont autant de facteurs ayant conduit à une pénurie de main-d'œuvre³⁴⁵. En réponse, le Canada, par exemple, a adopté des plans à long terme pour recruter des migrants afin de répondre à ses besoins en la matière. En novembre 2022, le Gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'efforcerait d'attirer 1,45 million d'immigrants entre 2023 et 2025 pour occuper des emplois dans des secteurs clés et essentiels, tels que les soins de santé et l'industrie manufacturière³⁴⁶. Aux États-Unis, si l'immigration a augmenté en 2022 et a contribué à stimuler la reprise de l'emploi dans des secteurs tels que la construction et l'hôtellerie, le nombre de travailleurs étrangers est resté inférieur aux niveaux d'avant 2017³⁴⁷. Selon certaines estimations, les emplois non pourvus aux États-Unis s'élèvent à plus de 10 millions, et le manque d'immigrants pour remédier à ces pénuries – d'après certains observateurs – a eu des répercussions négatives sur l'économie du pays³⁴⁸. Pour tenter de remédier à ces pénuries dans certains secteurs essentiels, alors même qu'une politique d'immigration plus ambitieuse se trouve contrecarrée depuis des années, l'actuelle administration américaine a annoncé son intention de délivrer près de 65 000 visas agricoles temporaires H-2B supplémentaires au cours de l'exercice budgétaire 2023³⁴⁹.

Les effets du changement climatique s'intensifient dans certaines parties de l'Amérique du Nord, entraînant des déplacements importants, des pertes de vies humaines et des dégâts matériels. Les chocs climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans et les températures anormalement élevées sont de plus en plus fréquents, ce qui présente des risques importants pour les habitants de la région³⁵⁰. Le rapport 2022 du GIEC montre que la façade atlantique du Canada et le sud-est des États-Unis seront menacés par l'élévation du niveau de la mer et par des ouragans et des tempêtes violents, même si le réchauffement climatique ne dépasse pas 1,5 degré Celsius³⁵¹. Les récents incendies de forêt aux États-Unis et au Canada témoignent de l'aggravation des effets du changement climatique. Entre 2020 et 2022, par exemple, l'étendue des terres ravagées par le feu dans l'ouest des États-Unis dépassera la moyenne de 4 800 km² de terres calcinées depuis 2016³⁵². Au Canada, on dénombrait en juin 2023 des dizaines de milliers de personnes déplacées et des millions d'hectares partis en fumée, après que des incendies de forêt ont fait rage des semaines durant³⁵³. Outre les incendies de forêt, certaines parties de l'Amérique du Nord ont été frappées de plein fouet par les ouragans. L'ouragan Ian, qui a touché terre à Cuba avant de se diriger vers les États-Unis, a provoqué plus de 300 000 déplacements, majoritairement en Floride³⁵⁴. Les États-Unis ont pris des mesures préventives pour protéger certaines des communautés les plus vulnérables face aux effets du changement climatique. En 2022, il a été annoncé que le Gouvernement donnerait de l'argent à cinq tribus amérindiennes dans les États de l'Alaska et de Washington pour les aider à se réinstaller loin des côtes et des rivières³⁵⁵.

La migration irrégulière vers les États-Unis reste un défi permanent et une question politique majeure, avec un nombre croissant d'arrivées en provenance de pays d'origine atypiques. En 2022, on a dénombré 2,4 millions de tentatives de franchissement de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré³⁵⁶. Par «tentative de franchissement», il faut entendre à la fois les arrestations et les expulsions, et ces statistiques incluent également de nombreux migrants qui ont tenté plusieurs fois d'entrer illégalement aux États-Unis³⁵⁷. Des années durant, les migrants irréguliers affluaient massivement du Mexique, du Guatemala, du Salvador et du Honduras, mais en 2022 et pour la première fois, il y a eu davantage de tentatives de franchissement depuis la République bolivarienne du Venezuela, Cuba et le Nicaragua³⁵⁸. Un grand nombre d'arrivées ont aussi été observées en provenance d'Haïti, du Brésil et de pays extérieurs à la région tels que l'Inde et l'Ukraine³⁵⁹. Cette mutation au niveau des pays d'origine a également été attribuée au titre 42 du Code des États Unis, qui suspend le droit de demander l'asile en vertu du droit américain et international sur la base de la prévention de la propagation du COVID-19³⁶⁰. En mai 2023, l'actuel Gouvernement des États-Unis a autorisé l'expiration de la déclaration d'urgence de santé publique relative à la pandémie de COVID-19, mettant ainsi fin à l'application du titre 42, qui avait été mis en place par le gouvernement précédent³⁶¹. Les États-Unis appliquent donc de nouveau le titre 8 qui était d'application avant la pandémie, une loi sur l'immigration vieille de plusieurs décennies, qui entraîne «des conséquences sévères en cas d'entrée illégale, y compris une interdiction d'entrée pendant au moins cinq ans et des poursuites pénales potentielles en cas de tentatives répétées»³⁶². Dans le même temps, les États-Unis ont annoncé en avril 2023 l'élargissement des voies d'accès régulières pour les migrants d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, dans le but de freiner la migration irrégulière³⁶³. Dans le cadre de l'Initiative pour une mobilité sûre, les personnes qui remplissent les conditions pourraient ainsi bénéficier de voies d'accès spéciales, à caractère humanitaire ou autres, vers les États-Unis ou d'autres pays participant au programme³⁶⁴. Parmi les voies d'accès disponibles figurent celles qui régissent la réinstallation des réfugiés, les voies d'accès à l'emploi temporaire et les processus de regroupement familial³⁶⁵. L'OIM et le HCR (avec d'autres) sont des partenaires des États-Unis dans ce processus.

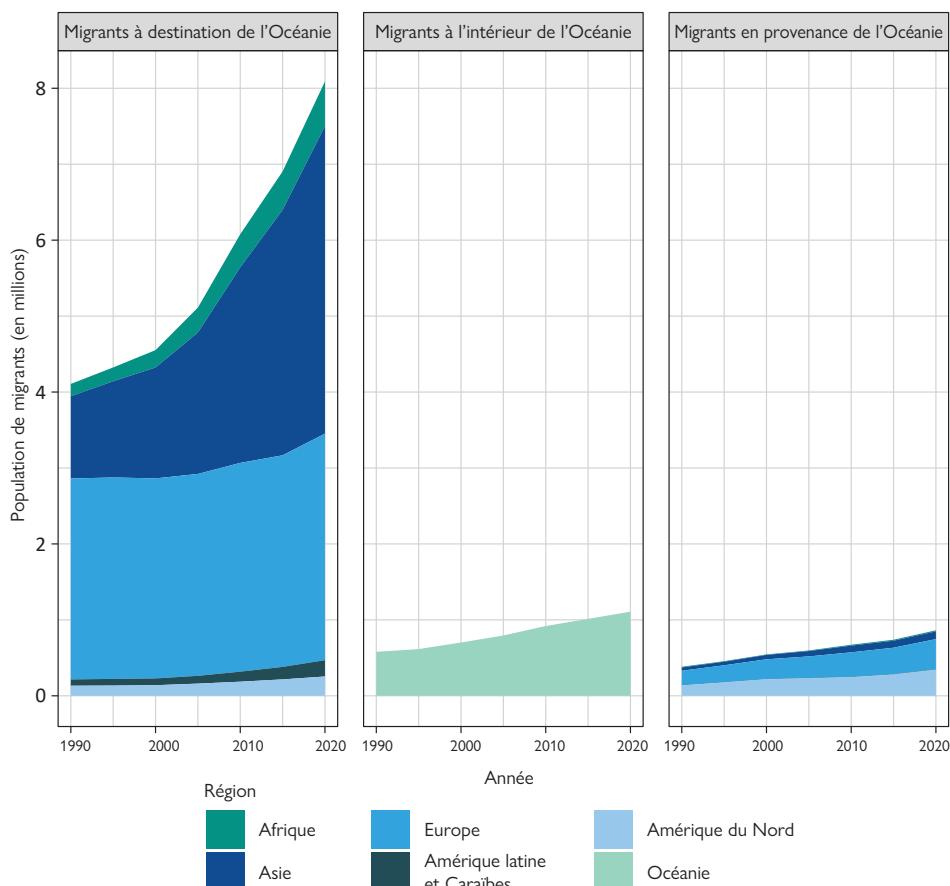
Les dirigeants de 21 pays d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé en 2022 la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection, marquant ainsi une avancée majeure dans la définition des objectifs de coopération en matière de gestion des migrations dans les deux régions. Cette déclaration non contraignante a été largement saluée, y compris par des organisations internationales telles que l'OIM et le HCR. Elle est considérée comme une mesure politique importante qui s'appuie sur les instruments et principes existants, tels que le Pacte mondial pour les migrations, et les plateformes régionales telles que la Conférence régionale sur les migrations, entre autres, ayant pour vocation de faciliter la mise en œuvre de cette déclaration³⁶⁶. La Déclaration de Los Angeles reconnaît également que les migrations ne peuvent être gérées unilatéralement et qu'il convient d'aborder les défis et les opportunités liés aux migrations dans le cadre d'une coopération internationale³⁶⁷. Elle définit plusieurs objectifs communs, notamment : stabiliser les mouvements migratoires et fournir une assistance aux pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux pays de retour; développer des voies régulières de migration et de protection internationale; œuvrer à une gestion humaine des migrations; et promouvoir des réponses mieux coordonnées aux situations d'urgence³⁶⁸.

Le Canada continue de réinstaller plus de réfugiés que tout autre pays dans le monde. Avec 47 600 arrivées de réinstallation en 2022, soit une augmentation de 133 % par rapport à 2021 (20 400), le Canada a reçu le plus grand nombre de réfugiés réinstallés au monde³⁶⁹. Beaucoup venaient de l'Afghanistan (21 300), de la République arabe syrienne (7 600) et de l'Érythrée (6 100)³⁷⁰. En 2022, les États Unis ont réinstallé 29 000 réfugiés, soit deux fois plus qu'en 2021. La plupart étaient originaires de la République démocratique du Congo (9 000), de la République arabe syrienne (4 300) et du Myanmar (2 900)³⁷¹. Les réinstallations de réfugiés aux États-Unis – qui restent peu nombreuses – sont, pour partie, le fruit des politiques d'immigration restrictives de l'administration précédente, qui en ont réduit le nombre, tout en limitant la capacité du Gouvernement à accepter des réfugiés³⁷².

Océanie³⁷³

Les dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux (2020)³⁷⁴ montrent que près de 8,3 millions de migrants internationaux non originaires d'Océanie vivaient dans la région. Comme le montre la figure 21, la population migrante née à l'étranger était principalement composée de personnes originaires d'Asie et d'Europe. Au cours des 30 dernières années, le nombre de migrants océaniens nés en Asie a augmenté, tandis que celui des migrants originaires d'Europe est resté stable. Parmi les six régions du monde, l'Océanie était celle qui comptait le moins de migrants en dehors de sa région en 2020, ce qui s'explique en partie par la taille plus réduite de sa population par rapport à d'autres régions. Les migrants d'Océanie vivant en dehors de la région résident principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Figure 21. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Océanie, 1990-2020

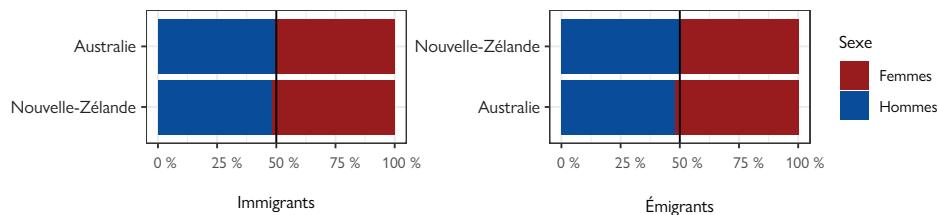


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les «migrants à destination de l'Océanie» s'entendent des migrants résidant en Océanie qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Océanie» sont des migrants nés en Océanie qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Océanie» sont des personnes nées en Océanie qui résident hors de la région (par exemple en Europe ou en Amérique du Nord).

Les proportions de femmes et d'hommes immigrés en Australie et en Nouvelle-Zélande sont très similaires, avec seulement de légères différences. La répartition parmi les émigrants est également à peu près la même, celle des émigrants de sexe féminin n'étant que légèrement supérieure.

Figure 22. Principaux pays de destination (à gauche) et d'origine (à droite) en Océanie, selon le sexe

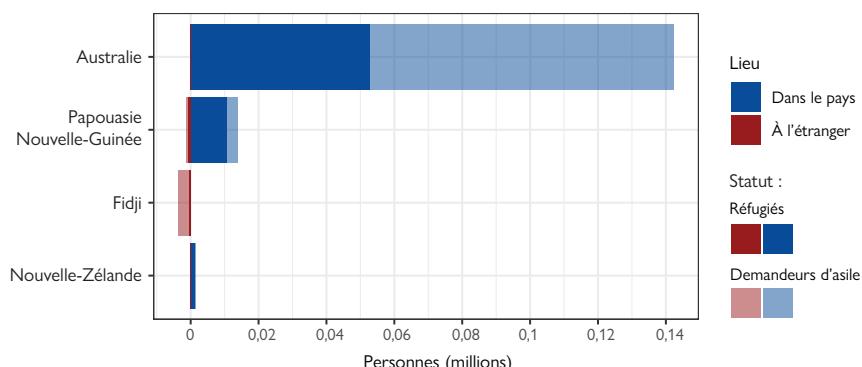


Source : DESA, 2021.

Notes : Les chiffres présentés correspondent aux dernières données disponibles sur les populations de migrants internationaux au moment de la rédaction. Les proportions s'entendent de la part de femmes ou d'hommes dans le nombre total d'immigrants dans les pays de destination (à gauche) ou d'émigrants au départ des pays d'origine (à droite).

On a dénombré plus de 156 000 réfugiés et demandeurs d'asile en Océanie. La plupart d'entre eux – plus de 54 000 réfugiés et près de 91 000 demandeurs d'asile – ont été accueillis en Australie. Le plus grand nombre de réfugiés en Australie provenait de pays tels que la République islamique d'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iraq. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accueilli le deuxième plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en Océanie (figure 23). La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile d'Océanie (plus de 3 600) étaient originaires des Fidji.

Figure 23. Nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile à l'intérieur et en provenance des pays d'Océanie, 2022

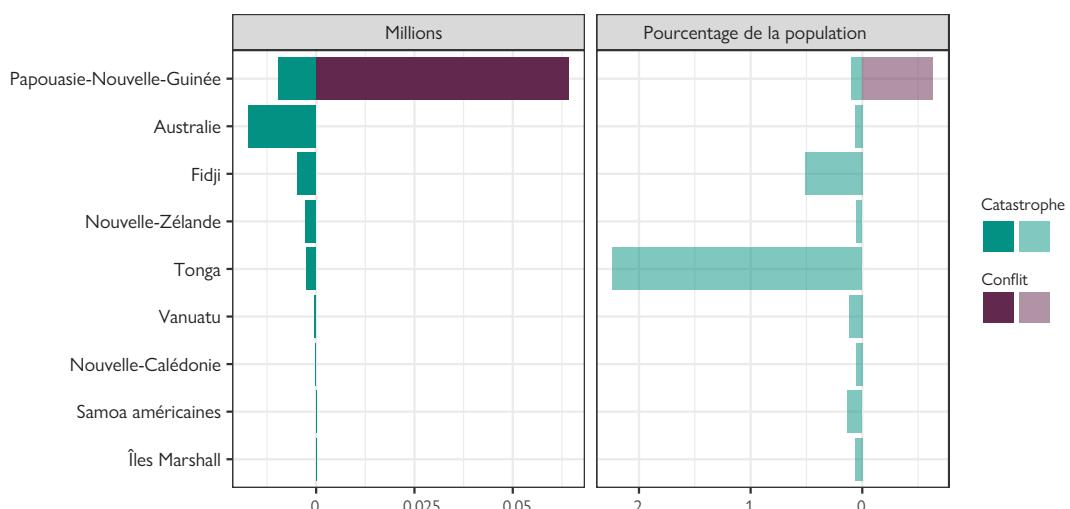


Source : HCR, s.d.a.

Note : La catégorie « dans le pays » comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays qui résident dans le pays d'accueil (colonne de droite de la figure); la catégorie « à l'étranger » comprend les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de ce pays qui se trouvent hors de leur pays d'origine. Ce classement est établi à partir de données pour 2022, en combinant les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se trouvent dans ces pays ou en sont originaires.

Les déplacements internes les plus importants en Océanie déclenchés par les conflits et la violence ont eu lieu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où 64 000 mouvements ont été enregistrés en 2022 (figure 24). Ce chiffre est plus de huit fois supérieur à celui enregistré en 2021 (7 500). La violence qui a déclenché la plupart de ces déplacements était liée aux élections nationales de la mi-2022 et aux tensions qui en ont découlé. L'Australie a enregistré le plus grand nombre de déplacements liés à des catastrophes en 2022 (17 000), la plupart d'entre eux étant dus à des inondations dans les États orientaux de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu le deuxième plus grand nombre de déplacements occasionnés par des catastrophes (près de 10 000). Bien que les déplacements dus à des catastrophes aient été beaucoup moins nombreux à Tonga que dans des pays comme l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est à Tonga qu'ils ont été les plus nombreux en pourcentage de la population (plus de 2 %).

Figure 24. Principaux pays d'Océanie sur le plan des nouveaux déplacements internes (catastrophes et conflits), 2022*



Source : IDMC, s.d. ; DESA, 2022.

Note : Le terme «nouveaux déplacements» désigne le nombre de déplacements survenus en 2022, et non la population totale de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays accumulée au fil du temps. Le nombre de nouveaux déplacements inclut des personnes qui ont été déplacées plus d'une fois, et ne correspond pas au nombre de personnes déplacées au cours de l'année.

L'effectif de la population qui a servi à calculer le pourcentage de nouveaux déplacements dus à des catastrophes et à des conflits est fondé sur l'estimation de la population résidente totale dans le pays en 2021 établie par le DESA. Le pourcentage est fourni à titre purement indicatif et comparatif.

* Territoires inclus.

Principales caractéristiques et tendances en Océanie³⁷⁵

Après un examen complet du système migratoire australien, un groupe consultatif nommé par le Gouvernement a recommandé des réformes majeures du système d'immigration au début de 2023, après avoir déclaré que le système actuel « n'était pas adapté à son objectif »³⁷⁶. Entrepris en septembre 2022 et présenté au Gouvernement en mars 2023, il s'agit de l'examen le plus important du système régissant l'immigration en Australie depuis des décennies³⁷⁷. Il a révélé que le programme actuel n'offrait pas de quoi intéresser les migrants hautement qualifiés, et qu'il ne permettait pas non plus aux entreprises d'accéder efficacement aux travailleurs étrangers³⁷⁸. Parmi les critiques dont l'examen se fait l'écho figure l'augmentation d'une « migration temporaire permanente », ayant pour effet non seulement de léser les migrants, mais aussi de saper leur confiance dans le programme australien³⁷⁹. Les visas temporaires, qui n'ont pas été plafonnés pendant des années et ont augmenté plus rapidement que le nombre de visas permanents, n'ont pas toujours clairement ouvert la voie au permis de séjour permanent, abandonnant durablement de nombreux travailleurs migrants à leur condition de résident en sursis³⁸⁰. L'examen a également identifié l'exploitation des migrants comme un vrai problème, soulignant les aspects liés à la migration temporaire, tels que le seuil de revenu de l'immigration qualifiée temporaire (TSMIT), qui a été gelé depuis 2013, comme jouant un rôle dans l'exploitation des migrants³⁸¹. À la suite de l'examen, le Gouvernement australien a annoncé en avril 2023 qu'il augmenterait le TSMIT pour le faire passer de 53 900 à 70 000 dollars australiens (AUD)³⁸². En plus d'appeler à une migration fluide et prévisible, le rapport auquel a donné lieu l'examen a relevé que la migration – par le biais d'un programme de migration bien conçu – avait un rôle clé à jouer pour relever des défis tels que le vieillissement de la population et la stagnation de la productivité³⁸³.

À l'instar de certains pays d'Amérique du Nord et de certaines régions d'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont confrontées à une pénurie de main-d'œuvre et ont besoin de l'immigration pour remédier à la pénurie de travailleurs dans des secteurs clés. Les deux pays ont longtemps compté sur l'immigration pour combler les lacunes de leur marché du travail. Toutefois, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'Australie a mis en place des restrictions à la mobilité parmi les plus sévères au monde, ce qui a entraîné une forte réduction du nombre de travailleurs migrants entrant dans le pays. Pour répondre aux besoins actuels en main-d'œuvre, l'Australie a annoncé en 2022 qu'elle augmenterait le nombre de visas de migration permanente pour l'année de programme 2022-23, le faisant passer de 160 000 à 195 000³⁸⁴. Cette augmentation devrait permettre de combler les pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs tels que la santé et la technologie. Le Gouvernement se concentre également sur la rationalisation du traitement des visas, notamment en y consacrant un financement supplémentaire de 36,1 millions de dollars australiens³⁸⁵. La Nouvelle-Zélande, quant à elle, a annoncé d'importantes réformes en matière d'immigration afin d'augmenter son réservoir de main-d'œuvre disponible, notamment en assouplissant les permis de séjour pour les travailleurs migrants dans les secteurs prioritaires à haut niveau de compétences³⁸⁶.

Par rapport à leur population, les petits États insulaires, y compris en Océanie, sont les plus exposés au risque de déplacement dû au changement climatique. Huit des pays et territoires insulaires du Pacifique, dont les Tonga, le Vanuatu, les Fidji, les îles Salomon, les États fédérés de Micronésie, les îles Marshall, les îles Cook et Nioué, figurent parmi les 15 pays et territoires du monde les plus exposés à ce type de catastrophes³⁸⁷. Les Tonga, les îles Salomon et le Vanuatu sont classés parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique et des catastrophes³⁸⁸. Les catastrophes telles que les cyclones tropicaux, les éruptions volcaniques et les sécheresses font souvent des ravages et provoquent des déplacements dans la sous-région³⁸⁹. En 2021, deux cyclones consécutifs – Ana et Bina – ont frappé les îles Salomon, le Vanuatu et les îles Fidji, provoquant plus de 14 000 déplacements³⁹⁰. Étant donné que la moitié de leur population vit à moins de 10 km de la côte, les petits États insulaires du Pacifique sont également menacés par les événements à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, avec des conséquences humaines potentiellement importantes, notamment en

termes de déplacements³⁹¹. Face à ce défi, les gouvernements du Pacifique ont déclaré que le changement climatique revêtait une importance critique pour la sécurité de la région, et des efforts ont également été entrepris pour mettre à l'avant-plan la recherche de solutions politiques à ce problème, y compris dans ses implications en matière de mobilité humaine. Actuellement, les gouvernements de la région étudient la forme et le contenu d'un cadre régional de mobilité climatique à fondement juridique – le premier du genre dans le monde – sous la supervision du Forum des îles du Pacifique.

L'Océanie, en particulier l'Australie, reste une destination de choix pour les étudiants étrangers, dont le nombre se redresse après une baisse en 2020 et 2021 due à la pandémie de COVID-19. L'Australie est depuis longtemps une destination majeure pour les étudiants étrangers, mais lorsque le pays a fermé ses frontières et imposé des restrictions de voyage pour contenir la propagation de la COVID-19, le nombre d'étudiants entrant dans le pays a fortement chuté. En 2022, le nombre d'étudiants internationaux dans le pays semblait revenir aux niveaux antérieurs à la pandémie, avec plus de 619 000 étudiants détenteurs d'un visa, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2021³⁹². Et au premier trimestre 2023, plus de 256 000 étudiants internationaux sont arrivés dans le pays, soit une augmentation de 143 % par rapport à la même période en 2022³⁹³. Si la Nouvelle-Zélande accueille moins d'étudiants étrangers que l'Australie, elle était aussi une destination populaire avant la pandémie de COVID-19. Avant la pandémie, la Nouvelle-Zélande accueillait environ 120 000 étudiants étrangers, mais ces chiffres ont chuté de façon spectaculaire pendant les deux années de fermeture des frontières décrétées à cette suite³⁹⁴. Des signes indiquent toutefois que le nombre d'étudiants étrangers en Nouvelle-Zélande est également en train de se rétablir; depuis la réouverture des frontières, des milliers d'étudiants ont demandé à entrer dans le pays au titre de programmes à venir³⁹⁵.

Notes en fin de texte

- ¹ Tout a été mis en œuvre en vue de garantir l'exactitude des données citées dans le présent chapitre, notamment en les vérifiant. Cependant, il n'est pas à exclure que des erreurs aient pu passer inaperçues.
- ² Les sous-régions sont, dans une large mesure, déterminées par les dynamiques migratoires et, de ce fait, peuvent différer de celles du DESA. Pour plus d'informations, voir l'appendice A.
- ³ Les mises à jour ont été effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023.
- ⁴ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Afrique.
- ⁵ Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.
- ⁶ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Afrique.
- ⁷ Conseil européen et Conseil de l'Union européenne, 2023.
- ⁸ HCR, 2020.
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ Black et Sigman, 2022.
- ¹¹ Commission européenne, 2022.
- ¹² Conseil danois pour les réfugiés, 2022; ECRE, 2022a.
- ¹³ HCDH, 2023a.
- ¹⁴ *Ibid.*
- ¹⁵ Moderan, 2023.
- ¹⁶ Parker, 2023.
- ¹⁷ HCDH, 2023a.
- ¹⁸ HCDH, 2022a.
- ¹⁹ DESA, 2021.
- ²⁰ Banque mondiale, 2023a.
- ²¹ *Ibid.*
- ²² Fusco, 2022.
- ²³ Belhaj, 2022.
- ²⁴ Clement et al., 2021.
- ²⁵ Wehrey et Fawal, 2022.
- ²⁶ OCHA, 2021.
- ²⁷ IDMC, 2023a.
- ²⁸ *Ibid.*
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ OIM, s.d.a ; Fulton et Holmes, 2023 ; Harb et Elhennawy, 2023.
- ³¹ Ochab, 2022.
- ³² IDMC, 2023a.
- ³³ HCR, 2023a.
- ³⁴ Williams, 2023.
- ³⁵ IDMC, 2023a ; OIM, s.d.b.
- ³⁶ Abebe et Mukundi-Wachira, 2023.
- ³⁷ *Ibid.*
- ³⁸ *Ibid.*
- ³⁹ Oucho et al., 2023.
- ⁴⁰ Brenn et al., 2022.
- ⁴¹ IGAD, 2020.
- ⁴² COMESA, 2022.
- ⁴³ *Ibid.*
- ⁴⁴ OIM, 2022a.
- ⁴⁵ *Ibid.* ; OIM, 2023a.
- ⁴⁶ Terry et Rai, 2023.
- ⁴⁷ FSNWG, 2022 ; Terry et Rai, 2023.
- ⁴⁸ HCR, 2023b ; OIM, 2023b.
- ⁴⁹ États membres de l'IGAD, de l'EAC et États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, 2022.
- ⁵⁰ Gbadamosi, 2023.
- ⁵¹ OMM, 2023.
- ⁵² OCHA, 2023a.
- ⁵³ ACLED, 2023.
- ⁵⁴ IDMC, 2023a.
- ⁵⁵ *Ibid.*
- ⁵⁶ HCR, 2023a.
- ⁵⁷ HCR, 2023c.
- ⁵⁸ *Ibid.*
- ⁵⁹ ACAPS, s.d.
- ⁶⁰ Bisong, 2021 ; DESA, 2021.
- ⁶¹ McAuliffe et Khadria, 2019.
- ⁶² Bisong, 2021.
- ⁶³ OIM, 2022a.
- ⁶⁴ Banque mondiale, 2023a.
- ⁶⁵ Munda, 2022.
- ⁶⁶ GFEMS, 2021 ; Hertog, 2022 ; Aboueldahab, 2021.
- ⁶⁷ GFEMS, 2021.
- ⁶⁸ Council on Foreign Relations, 2023.
- ⁶⁹ Centre mondial pour la responsabilité de protéger, s.d.
- ⁷⁰ OIM, 2022b ; Ndiaga et Mcallister, 2022.
- ⁷¹ HCR, 2023a.
- ⁷² UNICEF, 2023a.
- ⁷³ André, 2022.
- ⁷⁴ IDMC, 2023a.
- ⁷⁵ *Ibid.*
- ⁷⁶ *Ibid.*
- ⁷⁷ ONUDC, 2023a.
- ⁷⁸ CEE-ONU, 2022.
- ⁷⁹ OIM, 2023c.
- ⁸⁰ CEE-ONU, 2022.
- ⁸¹ OIM, 2023c.
- ⁸² DESA, 2021.
- ⁸³ Bentil et al., 2021.
- ⁸⁴ *Ibid.*

- ⁸⁵ OIM, s.d.c. ; Devillard *et al.*, 2015.
- ⁸⁶ McAuliffe et Khadria, 2019.
- ⁸⁷ Arhin-Sam *et al.*, 2022.
- ⁸⁸ OIM, s.d.d.
- ⁸⁹ *Ibid.*
- ⁹⁰ Osserman et Zhou, 2022.
- ⁹¹ Smith, R., 2022 ; Osserman et Zhou, 2022.
- ⁹² Walt, 2022.
- ⁹³ Adler, 2022.
- ⁹⁴ Nkang, 2019 ; Abderrahmane, 2022.
- ⁹⁵ Abderrahmane, 2022 ; Wolter, 2019.
- ⁹⁶ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Asie.
- ⁹⁷ Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.
- ⁹⁸ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Asie.
- ⁹⁹ IDMC et ADB, 2022.
- ¹⁰⁰ *Ibid.*
- ¹⁰¹ IDMC, 2023a.
- ¹⁰² *Ibid.*
- ¹⁰³ *Ibid.*
- ¹⁰⁴ *Ibid.*
- ¹⁰⁵ McAuliffe et Khadria, 2019 ; McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.
- ¹⁰⁶ Banque mondiale, 2023a.
- ¹⁰⁷ *Ibid.*; on notera que la sous-région dont il est question ici correspond à celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique selon la Banque mondiale.
- ¹⁰⁸ *Ibid.*
- ¹⁰⁹ McAuliffe, 2017 ; ASEAN, 2022.
- ¹¹⁰ ASEAN, 2022.
- ¹¹¹ McAuliffe, 2017.
- ¹¹² OIM, 2023d.
- ¹¹³ OIM, s.d.e.
- ¹¹⁴ Jesperson *et al.*, 2022.
- ¹¹⁵ ONUDC, 2023b.
- ¹¹⁶ *Ibid.*
- ¹¹⁷ Département d'État des États-Unis, 2022.
- ¹¹⁸ Al Jazeera, 2023a.
- ¹¹⁹ BBC, 2022.
- ¹²⁰ HCR, 2023d.
- ¹²¹ *Ibid.*
- ¹²² Kean, 2022.
- ¹²³ Abdelkader, 2017 ; HCR, s.d.b.
- ¹²⁴ HCDH, 2023b ; Al Jazeera, 2023b.
- ¹²⁵ Paul, 2023.
- ¹²⁶ HCR, 2023e ; Rahman, 2023.
- ¹²⁷ Roome, 2022.
- ¹²⁸ IDMC, 2023a ; Nations Unies, 2022a.
- ¹²⁹ IDMC, 2023a ; Mahmud, 2022.
- ¹³⁰ IDMC, 2023a
- ¹³¹ Banque mondiale, 2023a.
- ¹³² DESA, 2021.
- ¹³³ Banque mondiale, 2023a.
- ¹³⁴ *Ibid.*
- ¹³⁵ McAuliffe et Khadria, 2019.
- ¹³⁶ IDMC, 2023a.
- ¹³⁷ HCR, 2023a.
- ¹³⁸ *Ibid.*
- ¹³⁹ Nations Unies, 2022b.
- ¹⁴⁰ Goldbaum et Akbary, 2022 ; Nations Unies, 2023a.
- ¹⁴¹ Goldbaum et Padshah, 2023.
- ¹⁴² OIM, 2023e.
- ¹⁴³ HCR et OIM, 2023.
- ¹⁴⁴ HCR, 2023a.
- ¹⁴⁵ Al Jazeera, 2023c.
- ¹⁴⁶ *Ibid.*
- ¹⁴⁷ Yeung et Maruyama, 2023.
- ¹⁴⁸ Ng, 2023.
- ¹⁴⁹ Yokohama, 2022.
- ¹⁵⁰ Suk et Yang, 2023.
- ¹⁵¹ Japan News, 2022.
- ¹⁵² IDMC, 2023a.
- ¹⁵³ *Ibid.* ; IDMC, 2022a.
- ¹⁵⁴ Frost, 2023.
- ¹⁵⁵ *Ibid.*
- ¹⁵⁶ DESA, 2021.
- ¹⁵⁷ Banque mondiale, 2023a.
- ¹⁵⁸ *Ibid.*
- ¹⁵⁹ ICEF, 2022a.
- ¹⁶⁰ *Ibid.*
- ¹⁶¹ ICEF, 2022a.
- ¹⁶² Singh, 2023.
- ¹⁶³ Hogan, 2023 ; Nikkei Asia, 2023 ; Yamamoto, 2023.
- ¹⁶⁴ Nikkei Asia, 2023 ; Yamamoto, 2023.
- ¹⁶⁵ HCR, 2023a.
- ¹⁶⁶ *Ibid.*
- ¹⁶⁷ *Ibid.*
- ¹⁶⁸ *Ibid.* ; HCR, 2023a.
- ¹⁶⁹ Fahim, 2022; HCDH, 2021.
- ¹⁷⁰ Fahim, 2022.
- ¹⁷¹ *Ibid.*
- ¹⁷² OIM, 2023f.
- ¹⁷³ *Ibid.*
- ¹⁷⁴ Nations Unies, 2023b.
- ¹⁷⁵ IASC, 2023 ; OIM, 2023g.
- ¹⁷⁶ IASC, 2023 ; OIM, 2023h.

¹⁷⁷ HCR, 2023f.

¹⁷⁸ OIM, 2022c.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ OIM, 2023i.

¹⁸¹ NRC, 2022.

¹⁸² OIM, 2023j.

¹⁸³ IDMC, 2023a.

¹⁸⁴ OCHA, 2023b.

¹⁸⁵ IDMC, 2021.

¹⁸⁶ OIM, 2023k.

¹⁸⁷ Banque mondiale, 2023a.

¹⁸⁸ OIT, 2021.

¹⁸⁹ Schenk, 2023.

¹⁹⁰ Banque mondiale, 2023a.

¹⁹¹ *Ibid.*; Bloomberg News, 2022.

¹⁹² Banque mondiale, 2023a.

¹⁹³ Auyezov et Gordeyeva, 2022.

¹⁹⁴ Reuters, 2022.

¹⁹⁵ Ebel, 2023.

¹⁹⁶ Khashimov *et al.*, 2020.

¹⁹⁷ ICMPD, 2023.

¹⁹⁸ Gouvernement de l'Ouzbékistan, 2022.

¹⁹⁹ PNUD, 2022a.

²⁰⁰ BAsD, 2022.

²⁰¹ Talant, 2022.

²⁰² IDMC, 2022b.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Davies, 2022.

²⁰⁵ Sultanalieva, 2022.

²⁰⁶ IDMC, 2023a.

²⁰⁷ Davies, 2022.

²⁰⁸ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Europe.

²⁰⁹ Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.

²¹⁰ Voir l'Appendice A pour plus de détails sur la composition de l'Europe.

²¹¹ HCDH, 2023c ; EUAA *et al.*, 2022.

²¹² HCR, 2023g ; IDMC, 2023a.

²¹³ HCR, 2023h.

²¹⁴ UNHCR, 2023j.

²¹⁵ OCHA, 2023c.

²¹⁶ OIT, s.d.

²¹⁷ OCDE, 2022.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Ciurcă, 2023.

²²⁰ Pickup, 2020 ; Morris, 2022.

²²¹ Smith, H., 2022.

²²² DESA, 2022.

²²³ Neidhardt et Butcher, 2022.

²²⁴ OIM, 2023l.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ OIM, 2022d.

²²⁹ Emmott *et al.*, 2021.

²³⁰ Commission européenne, s.d.

²³¹ ECRE, 2023.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ HCR, 2022a.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ OIM, 2023m.

²³⁷ Wienberg, 2022.

²³⁸ Ahmed, 2023.

²³⁹ HCDH, 2023d.

²⁴⁰ OIM, 2023n.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² OIM, 2023o.

²⁴³ Mentzelopoulou, 2022.

²⁴⁴ ECRE, 2022a et 2022b.

²⁴⁵ ECRE, 2022b.

²⁴⁶ George, 2022.

²⁴⁷ Pallapothu, 2021.

²⁴⁸ ONU Femmes, 2022.

²⁴⁹ Pallapothu, 2021.

²⁵⁰ Gouvernement du Canada, 2021.

²⁵¹ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Amérique latine et des Caraïbes.

²⁵² Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.

²⁵³ Voir la sous-région de l'Amérique du Sud pour une analyse détaillée des millions de Vénézuéliens déplacés. Il s'agit de Vénézuéliens précédemment classés «Vénézuéliens déplacés à l'étranger» (VDA). Le HCR les classe dans une catégorie distincte pour refléter le fait que les déplacements se poursuivent; cette catégorie n'englobe pas les Vénézuéliens ayant le statut de demandeurs d'asile ou de réfugiés.

²⁵⁴ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Amérique latine et des Caraïbes.

²⁵⁵ L'ensemble des droits et obligations inhérents à la République bolivarienne du Venezuela en vertu de son statut d'État partie au MERCOSUR ont été suspendus, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 5 du protocole d'Ushuaia.

²⁵⁶ MERCOSUR, s.d. ; Brumat et Espinoza, 2023.

²⁵⁷ Selee *et al.*, 2023.

²⁵⁸ DESA, 2021.

²⁵⁹ *Ibid.*

- ²⁶⁰ *Ibid.*
- ²⁶¹ OIM, 2023p ; Brumat et Pereira, 2023.
- ²⁶² Doña-Reveco, 2022.
- ²⁶³ R4V, s.d.
- ²⁶⁴ *Ibid.*
- ²⁶⁵ *Ibid.*
- ²⁶⁶ HCR, 2023i.
- ²⁶⁷ *Ibid.*
- ²⁶⁸ HCR, s.d.c.
- ²⁶⁹ *Ibid.*
- ²⁷⁰ OIM, 2023q; HCR, 2022b. L'Argentine et l'Uruguay appliquent l'accord de résidence du MERCOSUR pour régulariser la population vénézuélienne; les deux pays facilitent ainsi l'accès de milliers d'immigrants aux permis de séjour, aux documents personnels et aux droits sociaux.
- ²⁷¹ Banque mondiale, 2023b ; Bahar et al., 2022 ; OIM, 2022e.
- ²⁷² Barchfield, 2023.
- ²⁷³ IDMC, 2023a.
- ²⁷⁴ ACLED, 2022.
- ²⁷⁵ ACAPS, 2023.
- ²⁷⁶ Goodwin et Escobar, 2023 ; Diaz, 2023.
- ²⁷⁷ Collyns, 2023 ; International Crisis Group, 2022.
- ²⁷⁸ Diaz, 2023 ; Goodwin et Escobar, 2023.
- ²⁷⁹ US Customs and Border Protection, 2023 ; Ecuador Times, 2023.
- ²⁸⁰ Ecuador Times, 2023.
- ²⁸¹ CEPALC, 2022 ; Castellanos et al., 2022.
- ²⁸² Castellanos et al., 2022.
- ²⁸³ *Ibid.* ; Bergmann, 2021.
- ²⁸⁴ IDMC, 2023a.
- ²⁸⁵ *Ibid.*
- ²⁸⁶ Reuters, 2023a.
- ²⁸⁷ IDMC, 2023b ; UNICEF, 2023b.
- ²⁸⁸ MPI, 2022.
- ²⁸⁹ OIM, 2023r et 2023s; IBC, 2023.
- ²⁹⁰ OIM, 2023t.
- ²⁹¹ Álvarez Velasco, 2020 ; Dixon, s.d.
- ²⁹² Álvarez Velasco, 2022.
- ²⁹³ Yates, 2019.
- ²⁹⁴ Selee et al., 2023.
- ²⁹⁵ *Ibid.*
- ²⁹⁶ Yates et Bolter, 2021.
- ²⁹⁷ Roy, 2022.
- ²⁹⁸ OCHA, 2022a.
- ²⁹⁹ FICR, s.d. ; OIM et PAM, 2022.
- ³⁰⁰ OIM, 2023t; Roy, 2022.
- ³⁰¹ MMC, 2023.
- ³⁰² Gouvernement du Panama, 2023.
- ³⁰³ OIM, 2023u.
- ³⁰⁴ HCR, 2023a.
- ³⁰⁵ NRC, 2023.
- ³⁰⁶ Reuters, 2023b.
- ³⁰⁷ Wilson Center, 2022 ; Plan International, 2023.
- ³⁰⁸ ICG, 2023.
- ³⁰⁹ IDMC, 2023a.
- ³¹⁰ Banque mondiale, 2023a.
- ³¹¹ *Ibid.*
- ³¹² *Ibid.*
- ³¹³ IASC et Commission européenne, 2022.
- ³¹⁴ Angelo, 2022 ; OIM et PAM, 2022.
- ³¹⁵ Al Jazeera, 2022.
- ³¹⁶ IDMC, 2023a.
- ³¹⁷ *Ibid.*
- ³¹⁸ Lacarte et al., 2023.
- ³¹⁹ DESA, 2021.
- ³²⁰ *Ibid.*
- ³²¹ *Ibid.*
- ³²² Mérancourt et Coletta, 2023.
- ³²³ HCDH, 2022b.
- ³²⁴ OIM, 2023v.
- ³²⁵ IDMC, 2023a.
- ³²⁶ OIM, 2022f.
- ³²⁷ IDMC, 2023a.
- ³²⁸ HCDH, 2023e ; Obert, 2022.
- ³²⁹ Augustin et Robles, 2022.
- ³³⁰ Sesin, 2022.
- ³³¹ Salomon, 2022.
- ³³² Augustin et Robles, 2022.
- ³³³ Perlmutter, 2022 et 2023.
- ³³⁴ OIM, 2023w.
- ³³⁵ OMM, 2022.
- ³³⁶ PNUD, 2022b.
- ³³⁷ *Ibid.*
- ³³⁸ IDMC, 2023a.
- ³³⁹ OMM, 2022.
- ³⁴⁰ GIEC, 2022b.
- ³⁴¹ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Amérique du Nord.
- ³⁴² Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.
- ³⁴³ HCR, 2023a.
- ³⁴⁴ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Amérique du Nord.
- ³⁴⁵ Harnoss et al., 2022.
- ³⁴⁶ Ainsley et al., 2023.
- ³⁴⁷ DePillis, 2023.
- ³⁴⁸ Bhattacharai et Gurley, 2022.

- ³⁴⁹ MPI, 2022.
- ³⁵⁰ US EPA, s.d.
- ³⁵¹ GIEC, 2022a.
- ³⁵² NOAA, s.d.
- ³⁵³ Tumin, 2023 ; Cecco, 2023.
- ³⁵⁴ IDMC, 2023a.
- ³⁵⁵ Flavelle, 2022.
- ³⁵⁶ Ruiz Soto, 2022.
- ³⁵⁷ *Ibid.*
- ³⁵⁸ *Ibid.*
- ³⁵⁹ Spagat, 2022.
- ³⁶⁰ *Ibid.*
- ³⁶¹ Debusmann, 2023 ; Engle, 2023.
- ³⁶² Goodman, 2023 ; US DHS, 2023.
- ³⁶³ US DHS, 2023.
- ³⁶⁴ Movilidad Segura, s.d.
- ³⁶⁵ *Ibid.*
- ³⁶⁶ OIM, 2022g.
- ³⁶⁷ Selee, 2022.
- ³⁶⁸ Sommet des chefs d'État des Amériques, 2022.
- ³⁶⁹ HCR, 2023a.
- ³⁷⁰ *Ibid.*
- ³⁷¹ *Ibid.*
- ³⁷² MPI, 2022.
- ³⁷³ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Océanie.
- ³⁷⁴ Voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur la prochaine parution de la série de données sur les populations de migrants internationaux du DESA.
- ³⁷⁵ Voir l'appendice A pour la composition détaillée de l'Océanie.
- ³⁷⁶ Gouvernement de l'Australie, 2023a.
- ³⁷⁷ Boucher, 2023.
- ³⁷⁸ Gouvernement de l'Australie, 2023a.
- ³⁷⁹ Karp, 2023.
- ³⁸⁰ *Ibid.*
- ³⁸¹ Gouvernement de l'Australie, 2023a ; Boucher, 2023.
- ³⁸² Gouvernement de l'Australie, 2023b.
- ³⁸³ Boucher, 2023.
- ³⁸⁴ Gouvernement de l'Australie, 2022.
- ³⁸⁵ *Ibid.*
- ³⁸⁶ Whyte, 2022.
- ³⁸⁷ OCHA, 2022b.
- ³⁸⁸ IDMC et BAsD, 2022.
- ³⁸⁹ OIM et OIT, 2022.
- ³⁹⁰ IDMC, 2022b.
- ³⁹¹ IDMC et BAsD, 2022.
- ³⁹² ICEF, 2023.
- ³⁹³ Knott, 2023.
- ³⁹⁴ ICEF, 2022b.
- ³⁹⁵ *Ibid.*



Dushanbe
International Airport

Тоҷикистон

PARTIE II

QUESTIONS MIGRATOIRES COMPLEXES ET ÉMERGENTES





MARIE MCNAULIFFE
GUY ABEL
LINDA ADHIAMBO OUCHO
ADAM SAWYER

4 ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE MIGRATION : QUE NOUS MONTRENT VRAIMENT LES DONNÉES MONDIALES ?¹

Introduction

La migration internationale est étroitement associée à des possibilités d'évolution positive, en particulier sur le plan économique. Dans les esprits, la migration internationale est depuis longtemps associée à la notion d'amélioration, qu'il s'agisse de la réussite individuelle, du revenu des ménages, de la résilience communautaire ou des stratégies d'adaptation². Les personnes migrent pour accéder à une vie meilleure. Telle est, depuis longtemps, l'idée maîtresse des études, analyses et politiques relatives à la migration internationale :

L'homme, comme de nombreux oiseaux, mais contrairement à la plupart des autres animaux, est une espèce migratrice. La migration est, de fait, aussi ancienne que l'humanité. [...] Un examen attentif d'à peu près toutes les époques historiques révèle, chez les hommes et les femmes, une propension constante à la mobilité géographique qui, si elle peut s'expliquer par des motifs divers, est presque toujours motivée par un certain désir d'amélioration matérielle³.

Nombreuses sont les histoires relatant le parcours de migrants qui sont arrivés dans un nouveau pays avec peu de ressources, mais qui ont réussi, par leur travail acharné, à créer une entreprise prospère, à devenir une figure respectée de la vie publique, à financer l'éducation d'une génération entière de membres de leur famille élargie restés au pays, ou à atteindre eux-mêmes les plus hauts sommets de la réussite universitaire. De même, certains détracteurs de la migration internationale reprochent aux migrants, le plus souvent dans des discours négatifs, et parfois politisés, de se rendre dans d'autres pays pour bénéficier de régimes d'aide sociale ou accéder à certains emplois. Si ces exemples de discours quelque peu superficiels s'inscrivent dans des cadres et des angles de vue très différents, le fait est que tous deux véhiculent avec force l'idée que la migration, tremplin vers la réussite, offre aux personnes qui migrent un avantage positif et concret. En d'autres termes, il est difficile d'envisager que quelqu'un puisse prendre l'initiative de migrer pour accéder à une situation moins bonne que celle qu'il quitte. L'abaissement des conditions de vie à l'étranger est généralement associé à la «migration forcée» (aussi appelée «déplacement forcé»), qui peut être due à différentes raisons, dont la guerre, les persécutions et les catastrophes, entre autres. Il n'est pas surprenant que le déplacement forcé soit étroitement corrélé à de lourdes pertes imprévues⁴.

Au-delà des discours sur la migration, l'émigration internationale est une politique suivie par certains gouvernements nationaux depuis de nombreuses décennies dans le cadre de vastes programmes économiques⁵. L'émigration a favorisé le développement du commerce international, de la diplomatie et de la paix, et a permis de tisser des liens

¹ Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM; Guy Abel, Professeur à l'Institut asiatique de recherche démographique de l'Université de Shanghai; Linda Adhiambo Oucho, Directeur exécutif de l'African Migration and Development Policy Centre ; et Adam Sawyer, chercheur indépendant. Ce chapitre, qui a été initialement publié dans l'édition 2022 du Rapport *État de la migration dans le monde*, est repris dans la présente édition en réponse aux nombreuses demandes de présentation de son analyse.

² Castles *et al.*, 2014; Massey *et al.*, 2005.

³ Massey *et al.*, 2005:2.

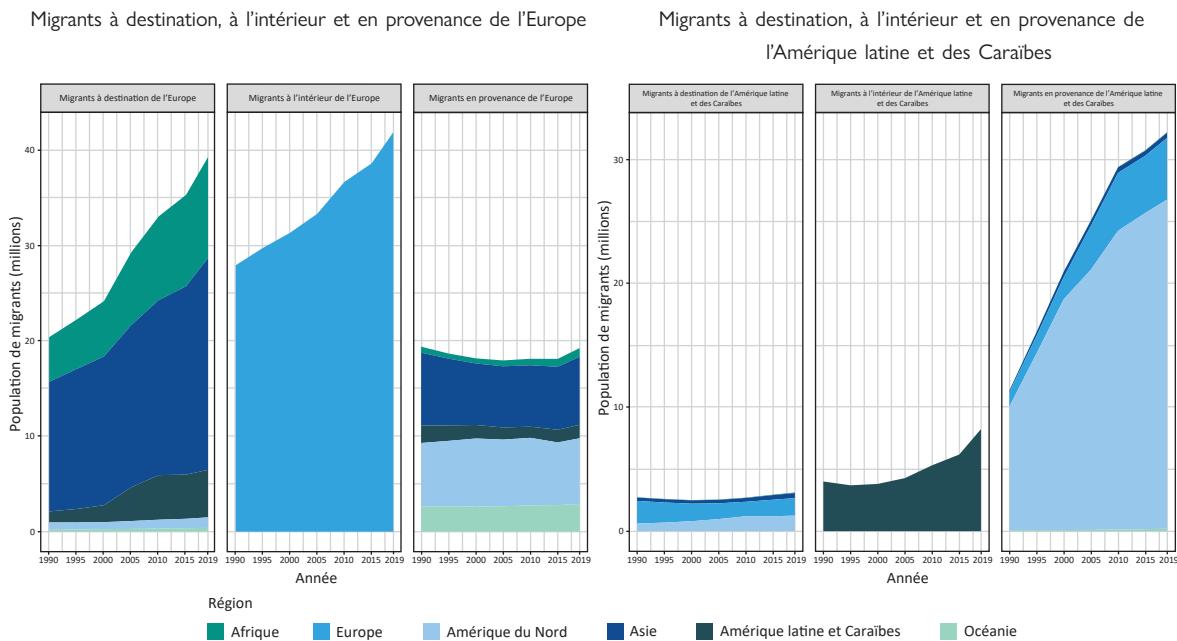
⁴ Ayeb-Karlsson, 2020; Ibáñez et Vélez, 2008; Turton, 2003.

⁵ Lee, 2016; Premi et Mathur, 1995; Xiang, 2016.

culturels tout en créant une source de revenus étrangers. Dans d'autres pays, l'*immigration internationale* a été un important levier politique à des fins de «construction de la nation», à une période où la concurrence internationale entre États s'est intensifiée et où la recherche de «talents mondiaux» s'est amplifiée⁶.

S'agissant des chiffres, le nombre de migrants internationaux est passé d'environ 84 millions dans le monde en 1970 à 281 millions en 2020; toutefois, si l'on tient compte de la croissance démographique mondiale, la proportion de migrants internationaux n'est passée que de 2,3 à 3,6 % de la population mondiale⁷. Cependant, l'évolution du nombre et de la proportion de migrants internationaux n'a pas été uniforme, comme en témoigne la forte variation des taux de migration dans le monde. Au fil du temps, des schémas régionaux distincts sont apparus (voir la figure 1), souvent le long de grands couloirs de migration historiques qui tiennent autant à la proximité géographique qu'aux disparités géoéconomiques.

Figure 1. Migrants internationaux par région (1990-2019) : Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes



Source : DESA, 2019.

Note : Les «migrants à destination de l'Europe» s'entendent des migrants résidant en Europe qui sont nés dans une autre région (Afrique ou Asie, par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Europe» s'entendent des migrants nés en Europe qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Europe» s'entendent des personnes nées en Europe qui résident hors de la région (en Amérique latine et dans les Caraïbes ou en Amérique du Nord, par exemple).

Note : Les «migrants à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes» s'entendent des migrants résidant en Amérique latine et dans les Caraïbes qui sont nés dans une autre région (Europe ou Asie, par exemple). Les «migrants à l'intérieur de l'Amérique latine et des Caraïbes» s'entendent des migrants nés en Amérique latine et dans les Caraïbes qui résident hors de leur pays de naissance, mais dans la région. Les «migrants en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes» s'entendent des personnes nées en Amérique latine et dans les Caraïbes qui résident hors de la région (en Europe ou en Amérique du Nord, par exemple).

⁶ Alarcón, 2011; Bhuyan et al., 2015; Fargues, 2011; Moran, 2011.

⁷ DESA, 2021. Voir le chapitre 2 pour une analyse des définitions. Si la migration interne (en particulier l'urbanisation) offre elle aussi de nombreuses possibilités grâce à la mobilité, le présent chapitre sera toutefois centré sur la migration internationale.

La figure 1 montre qu'au cours des 30 dernières années, des tendances très distinctes se sont dessinées à l'échelle régionale : par exemple, les personnes originaires d'Amérique latine et des Caraïbes préfèrent nettement migrer en Amérique du Nord, tandis que la migration à destination de l'Europe en provenance d'autres régions a presque doublé. Dans ces tableaux régionaux, une variable supplémentaire apparaît au niveau des pays, certains accueillant au fil du temps une part plus importante de migrants internationaux (par exemple, les Émirats arabes unis, où elle est passée de 71 % en 1990 à 88 % en 2019), tandis que d'autres sont confrontés à une émigration croissante et à une baisse de la fécondité qui laissent entrevoir un problème de «dépopulation» (la Lettonie, la Lituanie et la Bosnie-Herzégovine ont toutes vu leur population diminuer de plus de 10 % depuis 2009)⁸.

Le présent chapitre est consacré à deux questions clés : «Qui sont ceux qui migrent à l'étranger? Et où se rendent-ils? ». Nous avons analysé diverses données statistiques nationales et régionales en nous appuyant sur certaines des études existantes consacrées aux déterminants de la migration et aux prises de décision. La section suivante livre une synthèse de certains des principaux débats sur la migration internationale, y compris ceux abordant la question sous l'angle du développement. Elle propose une analyse de la migration de 1995 à 2020⁹, en s'intéressant à ses liens avec le développement humain, avant d'examiner, dans la troisième section, les moyens d'action des pouvoirs publics. Le chapitre se conclut par un aperçu des principales conséquences pour les politiques et les programmes ainsi que des défis à venir.

Concepts et contexte

Depuis des décennies, et même depuis les années 1880, de très nombreuses recherches et enquêtes s'intéressent aux raisons qui sous-tendent la migration, aussi bien interne qu'internationale¹⁰. L'examen en cours des facteurs et paramètres de la migration consiste principalement à tenter d'expliquer les schémas migratoires ainsi que les structures et processus qui influencent et façonnent les mouvements de population d'un lieu à l'autre. De ce fait, il existe de nombreuses études et analyses consacrées aux déterminants de la migration internationale qui ont identifié quantité de facteurs à l'œuvre dans les schémas et processus migratoires, y compris les facteurs d'ordre économique et commercial, les liens sociaux et culturels, la démographie et les changements démographiques, la sécurité et la protection, ainsi que la géographie et la proximité¹¹.

Une attention considérable a été portée à l'agentivité et aux facteurs structurels, ainsi qu'à la façon dont les personnes envisageant de migrer font face aux divers obstacles rencontrés, dont le nombre et la nature dépendent des capacités humaines dans le contexte du développement¹². L'idée persistante dans l'opinion populiste selon laquelle les migrants dits «économiques» s'emploient activement à migrer et font preuve d'un haut degré d'agentivité est trop simpliste. Tout en reconnaissant la valeur des données factuelles que les travaux universitaires sur l'économie politique de la migration ont mises au jour sur le long terme, des recherches et des analyses menées ces dernières décennies ont, par exemple, fait apparaître de grandes différences dans la faculté des travailleurs migrants à faire des

⁸ Voir le chapitre 3 du Rapport *État de la migration dans le monde 2020* pour une analyse de la question.

⁹ Le présent chapitre s'appuie sur les données concernant la population de migrants internationaux en 2020 (DESA, 2021) et l'indice de développement humain en 2019 (PNUD, 2020), qui étaient les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction.

¹⁰ Ravenstein, 1885 et 1889.

¹¹ Voir par exemple les textes sur la causalité cumulative (Massey, 1990), l'économie néoclassique (Todaro, 1989), la théorie du système-monde (Portes et Walton, 1981), la théorie du capital social (Massey et al., 1987), la nouvelle économie de la migration de main d'œuvre (Stark et Bloom, 1985) et la théorie des réseaux sociaux (Boyd, 1989).

¹² Lee, 1966; Sen, 1999.

choix, en fonction des contraintes et possibilités rencontrées – travail asservi, ou renonciation aux droits sous la pression de leur environnement¹³. La mesure dans laquelle les travailleurs migrants peuvent exercer leur agentivité et choisir différents aspects de leur migration peut être fortement limitée, même si, dans la plupart des cas, il leur reste certains choix, notamment celui de migrer, celui de leur destination et des modalités de leur voyage, ainsi que celui de rentrer chez eux et de la date de leur retour¹⁴. Néanmoins, la liberté de choix des migrants (potentiels) en matière de migration internationale peut être extrêmement limitée, selon leur lieu de naissance et les conditions dans lesquelles ils vivent.

La migration et le hasard de la naissance

Un examen de la qualité de vie globale par pays et de la capacité de migrer sous l'angle de l'accès aux visas fait apparaître que l'accès aux possibilités de migration procède en quelque sorte du «hasard de la naissance» et en particulier du passeport que détient le candidat à la migration. Il apparaît, par exemple, que certains groupes de nationalité ont bien moins de chances d'avoir accès à des visas et à des accords d'exemption de visa¹⁵. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les indices mondiaux de développement humain (voir l'appendice A pour plus d'informations sur l'indice de développement humain), la fragilité et l'accès aux visas d'une sélection de pays¹⁶. L'indice des passeports, un classement mondial des pays selon la liberté de voyager offerte à leurs ressortissants¹⁷, révèle par exemple que la capacité d'une personne à entrer dans un pays avec une relative facilité est déterminée à bien des égards par sa nationalité. L'accès aux visas donne également une indication générale du statut et des relations d'un pays au sein de la communauté internationale, ainsi que de son niveau de stabilité, de sécurité et de prospérité par rapport à d'autres pays. Les données font en outre apparaître deux autres aspects : il existe de nettes différences, sous l'angle du développement humain, entre les pays figurant dans le haut du classement et les autres; et les pays en milieu de classement peuvent être simultanément de grands pays d'origine, de transit et de destination. Les ressortissants de pays dont l'indice de développement humain (IDH) est très élevé peuvent voyager sans visa dans la plupart des autres pays du monde¹⁸. Ces pays sont aussi des pays de destination importants et très prisés¹⁹. Pour les pays situés en bas du classement, toutefois, il semble que les restrictions en place en matière de visa rendent difficile l'accès aux voies de migration régulière. Il est probable que les voies de migration irrégulière sont l'option la plus réaliste (sinon la seule) qui s'offre aux migrants originaires de ces pays. Par ailleurs, il importe de souligner que les pays à faible IDH tendent également à abriter de fortes populations de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et/ou à être les pays d'origine d'un grand nombre de réfugiés²⁰.

¹³ Ruhs, 2013.

¹⁴ Khalaf et Alkobaisi, 1999; Ullah, 2011.

¹⁵ Il est vrai que les procédures de traitement et d'examen des demandes de visas varient en fonction du type de visa demandé; cependant, l'indice Henley propose une synthèse utile de l'accès à la migration régulière à l'échelle mondiale, par pays.

¹⁶ L'indice de développement humain est un indice composite qui mesure les résultats moyens obtenus dans trois dimensions fondamentales du développement humain : l'espérance de vie, l'éducation et un niveau de vie décents. L'indice des passeports mesure les limitations imposées dans le domaine de l'attribution des visas dans 227 pays, territoires et régions et indique la capacité de voyager vers d'autres destinations internationales avec une relative facilité. Mieux le pays est classé, plus grand sera le nombre de pays dans lesquels ses ressortissants pourront voyager sans visa. L'indice de fragilité des États, établi par Fund for Peace (FFP), est un classement annuel de 178 pays fondé sur leur niveau de stabilité et les pressions auxquelles ils font face. Il comprend des indicateurs sociaux, économiques, politiques et militaires.

¹⁷ Henley & Partners, 2021.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Esipova et al., 2018; Keogh, 2013; McAuliffe et Jayasuriya, 2016; DESA, 2021.

²⁰ IDMC, 2020 ; HCR, 2020.

Tableau 1. Classements d'une sélection de pays selon le développement humain, la fragilité et le passeport

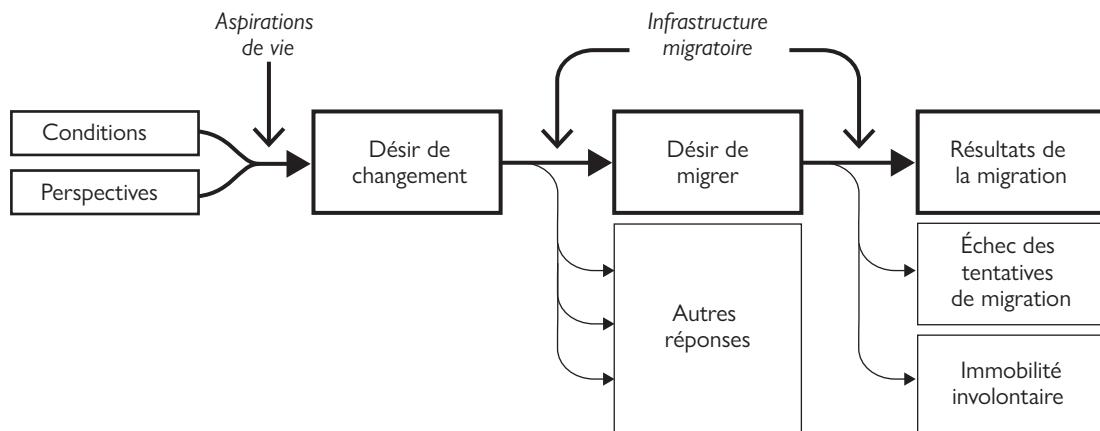
	Pays (dans l'ordre du classement de l'IDH)	Indice de développement humain 2019	Indice des passeports 2021	Indice de fragilité des États 2020
		Rang	Rang	Rang
Développement humain très élevé	Norvège	1	8	177
	Allemagne	6	3	166
	Australie	8	9	169
	Singapour	11	2	162
	Canada	16	9	171
	États-Unis	17	7	149
	France	26	6	160
	Italie	29	4	143
	Malaisie	62	12	120
Développement humain élevé	Sri Lanka	72	99	52
	Mexique	74	23	98
	Thaïlande	79	65	82
	Tunisie	95	72	95
	Liban	92	100	40
	Libye	105	101	20
	Indonésie	107	72	96
	Égypte	116	90	35
Développement humain moyen	Kirghizistan	120	79	73
	Iraq	123	109	17
	Maroc	121	78	80
	Inde	131	84	68
	Bangladesh	133	100	39
	Cambodge	144	88	55
	Kenya	143	72	29
	Pakistan	154	107	25
Développement humain faible	Ouganda	159	75	24
	Soudan	170	100	8
	Haïti	170	92	13
	Afghanistan	169	110	9
	Éthiopie	173	96	21
	Yémen	179	106	1
	Érythrée	180	98	18
La première position dans le classement signifie :		Pays dont le développement humain est très élevé	Pays dont les ressortissants détenteurs d'un passeport peuvent voyager le plus librement	Pays le plus fragile
La dernière position dans le classement signifie :		Pays dont le développement humain est faible	Pays dont les ressortissants détenteurs d'un passeport peuvent voyager le moins librement	Pays le moins fragile

Sources : PNUD, Indice de développement humain 2019 (Rapport sur le développement humain 2020); Henley & Partners, Passport Index 2021 (The Henley Passport Index 2021, Q2); The Fund for Peace Fragile States Index 2020.

Note : Ces données étaient les plus récentes disponibles au moment de la rédaction.

Néanmoins, nous savons aussi que la nationalité ne peut expliquer à elle seule l'évolution des schémas migratoires, car les politiques en matière de visa et de mobilité ne sont qu'un facteur (aussi important soit-il) permettant de savoir qui migre et où au fil du temps. Dans le contexte des discussions plus vastes sur les moteurs de la migration et de l'apparition de schémas migratoires perceptibles ces dernières années et décennies, des modèles d'explication de la migration, tels que celui présenté dans la figure 2, visent à tenir compte à la fois des aspects structurels et de l'agentivité des migrants.

Figure 2. Modèle des mécanismes qui concourent à la migration



Source : Carling, 2017.

L'intérêt de ce modèle est qu'il reconnaît qu'un désir de changement ne se traduit pas forcément par un désir de migrer, et qu'un désir de migrer n'aboutit pas nécessairement à une migration – l'existence d'une infrastructure migratoire²¹ (ou son absence) est un facteur qui a un impact décisif sur les résultats de la migration. Par infrastructure migratoire, on entend les divers éléments humains et non humains qui permettent et façonnent la migration (par exemple, les «agents» chargés de la migration qui opèrent sur une base commerciale, y compris les passeurs; les régimes réglementaires et les cadres politiques; les technologies, telles que les TIC et les transports; et les réseaux sociaux transnationaux²²).

Dans le cadre de cette infrastructure migratoire, la possibilité ou non d'accéder à un visa peut revêtir la plus haute importance, car il s'agit du seul élément qui n'a pas radicalement changé au fil du temps, à la différence des «agents», des TIC, des transports et des réseaux connectés, qui ont enregistré une croissance significative²³. Au contraire, une analyse récente a démontré que l'accès aux visas a entraîné une dichotomie de la mobilité, les ressortissants des pays riches pouvant accéder bien plus facilement à des régimes de mobilité réglementés que ceux des pays pauvres²⁴. Ce point est important car, lorsqu'ils le peuvent, les migrants choisissent d'emprunter des voies

²¹ Xiang et Lindquist, 2014.

²² Carling, 2017.

²³ Lahav, 1999; McAuliffe., 2017a; Triandafyllidou et McAuliffe, 2018.

²⁴ Mau et al., 2015.

régulières associées à un visa²⁵. Les différences entre un voyage avec visa et un voyage sans visa sont saisissantes. Du point de vue des migrants, l'expérience revêtira diverses formes, qui auront des conséquences pour eux-mêmes et pour leur famille, y compris pour les proches restés au pays. Premièrement, un visa signifie qu'on est autorisé à entrer dans un pays, et confère donc une forme de légitimité quand on arrive et qu'on voyage à l'intérieur du pays. Avec un visa valide, on a plus de chances d'être protégé contre l'exploitation. À l'opposé, voyager sans visa augmente le risque d'être arrêté et expulsé par les autorités, ou exploité et maltraité par ceux qui proposent des services de migration illicites, tels que les passeurs ou les trafiquants, et de devoir agir en grande partie en dehors des systèmes réglementés²⁶. Deuxièmement, il est incontestablement beaucoup plus facile, sur le plan logistique, de voyager avec un visa, car les possibilités offertes sont bien plus vastes. Dans certains cas, un visa peut décider de la faisabilité ou non d'un voyage. Troisièmement, les visas confèrent un plus grand degré de certitude et de confiance quant au voyage, qui aura beaucoup plus de chances de se dérouler comme prévu, y compris en ce qui concerne son coût²⁷.

Il n'est donc pas surprenant que, le plus souvent, les migrants préfèrent nettement voyager avec un visa. C'est pourquoi l'accès aux visas est très présent dans l'esprit des candidats à la migration au moment où ils prennent leur décision, en particulier lorsque ceux-ci recherchent depuis leur pays d'origine des options qui leur permettraient de migrer²⁸. Une étude récente sur la recherche d'emploi en ligne et les intentions de migrer, par exemple, a conclu que la disponibilité de visas est un critère décisif dans la manière dont la recherche d'emploi en ligne est effectuée²⁹. De même, il est apparu que tout changement dans les conditions d'obtention de visas influait sur l'image que se font les candidats à la migration des possibilités offertes par la migration, ainsi que sur leur migration éventuelle³⁰.

Pendant des années, les intentions des migrants (potentiels) dans le cadre des processus décisionnels individuels et collectifs en matière de migration étaient un important acte de recherche et d'analyse, et continuent d'intéresser tout particulièrement les chercheurs et les décideurs politiques³¹. Comme le montre la figure 2 ci-dessus, l'intention de migrer ne se traduit pas toujours par une migration effective. Une grande partie des chercheurs considèrent que la réflexion autour d'une possibilité de migrer comprend différentes étapes (par exemple, «le désir», «l'étude/la planification», «la préparation» et «le versement d'un acompte ou le règlement intégral»). En règle générale, ils constatent qu'à mesure que le processus avance dans le temps, le nombre de personnes capables de persévérer dans leur désir de migrer et de concrétiser leur projet diminue, au point que celles qui parviennent à l'étape finale («règlement») sont généralement très peu nombreuses, tant en nombre qu'en proportion³². De ce fait, les intentions de migrer – même si elles sont soigneusement précisées et nuancées – n'apportent qu'un éclairage partiel sur la migration³³.

²⁵ Jayasuriya *et al.*, 2016; Koser et Kuschminder, 2015; Marouf, 2017 ; McAuliffe *et al.*, 2017. Bien que la migration «régulière» ne nécessite pas toujours un visa, nous nous intéressons ici aux visas car ces derniers sont souvent demandés, surtout pour les migrants provenant de pays en développement. En outre, le terme «visa» est bien mieux compris que le terme «régulier» par les migrants et le grand public.

²⁶ McAuliffe, 2017a.

²⁷ McAuliffe *et al.*, 2017.

²⁸ Jayasuriya, 2014; Manik, 2014.

²⁹ Sinclair et Mamertino, 2016.

³⁰ Czaika et de Haas, 2016; Gaibazzi, 2014 ; Jayasuriya *et al.*, 2016 ; Manik, 2014 ; McAuliffe et Jayasuriya, 2016.

³¹ Clemens et Mendola, 2020 ; Lee, 1966; McAuliffe, 2017b ; Neumayer, 2010 ; Van Hear *et al.*, 2012.

³² McAuliffe et Jayasuriya, 2016.

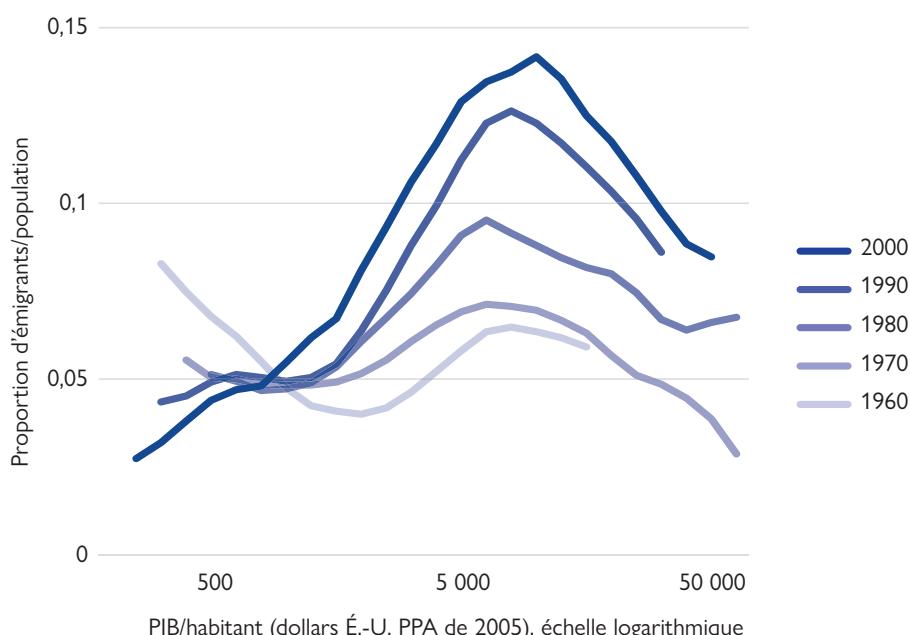
³³ Tjaden *et al.* (2018) ont examiné les liens qui existent entre les intentions de migrer et les flux migratoires; toutefois, leur étude se limite à une zone géographique étroite et bien précise.

Migration et développement : transitions de la mobilité et «bosse migratoire»

Une analyse macroéconomique de la migration fait également apparaître les limitations et les obstacles considérables auxquels se heurtent ceux qui veulent accéder à des régimes de visa à des fins de migration internationale (en particulier dans les pays à faible niveau de développement humain). Par exemple, l'un des axes de recherche sur les liens entre la «maturité» de la migration et le développement humain montre que les pays à faible revenu ont de faibles taux d'émigration, ce qui peut s'expliquer, entre autres facteurs (tels que la démographie), par le fait qu'un faible niveau de revenu empêche d'accumuler les fonds nécessaires pour entreprendre une migration³⁴. Les considérations liées aux ressources participent au concept d'«immobilité involontaire», selon lequel des personnes souhaitant migrer à l'étranger ne peuvent le faire pour un certain nombre de raisons, dont le coût³⁵.

Par ailleurs, une analyse des liens entre le revenu d'un pays et la migration internationale montre que l'émigration augmente à mesure qu'augmentent les niveaux de revenu et qu'à un certain point, des revenus plus élevés propices à une augmentation de l'émigration peuvent devenir un facteur de stabilisation et réduire l'émigration. En d'autres termes, lorsque le PIB par habitant augmente, l'émigration augmente aussi dans un premier temps, puis diminue. Ce phénomène, illustré à la figure 3³⁶, a été qualifié par certains auteurs de «transition vers la mobilité»³⁷.

Figure 3. Transition vers la mobilité



Source : Adapté de Clemens, 2014:7-8.

Note : Clemens a constaté qu'un développement économique globalement plus élevé (revenus plus élevés) est associé à une émigration réduite. Pour un examen approfondi de l'analyse des données, voir Clemens (2014).

³⁴ Clemens, 2014; Dao et al., 2018; Zelinsky, 1971.

³⁵ Carling, 2002.

³⁶ Clemens, 2014.

³⁷ Akerman, 1976; Clemens, 2014; Dao et al., 2018; de Haas, 2010; Gould, 1979.

Comme le montre la figure 3, Clemens estime que les taux d'émigration commencent à diminuer lorsqu'un pays franchit un seuil de PIB par habitant établi entre 7 000 et 8 000 dollars É.-U. ; au moment où cette analyse a été faite (sur la base des données du PIB pour 2005), des pays tels que l'Équateur, l'Égypte, les Fidji et la Macédoine du Nord étaient concernés³⁸. En outre, à mesure qu'augmentent les niveaux de revenu, l'émigration diminue, comme l'illustre la «bosse migratoire»³⁹.

Les corrélations entre le développement économique et la migration internationale – ou les «transitions vers la mobilité» – ont suscité un vif intérêt parmi les chercheurs et les responsables politiques du monde entier car elles remettent en question la notion communément admise selon laquelle l'aide publique au développement a pour effet de «stabiliser» les populations et de freiner l'émigration au départ des pays à faible revenu en améliorant les débouchés sur place⁴⁰. Des analystes ont constaté que le développement économique des pays à faible revenu est positivement corrélé à l'émigration : «la croissance économique s'est traditionnellement accompagnée d'une hausse de l'émigration dans la quasi-totalité des pays en développement»⁴¹. Toutefois, des analyses plus récentes ont constaté que si l'on examine des périodes plus courtes, la corrélation entre le revenu d'un pays et l'émigration est moins nette, et ont conclu que la croissance économique des pays pauvres coïncide avec une émigration plus faible⁴². Cette conclusion a toutefois été vivement contestée au motif que la modélisation était entachée d'erreurs techniques (voir l'appendice B pour plus d'informations)⁴³. Il convient de souligner qu'une grande partie des recherches et des analyses portant sur la transition vers la mobilité se concentrent sur l'émigration au départ des pays à faible revenu, certainement en raison de la préoccupation que partagent les meilleurs politiques et universitaires à l'égard de la migration (irrégulière) à destination des pays à IDH très élevé⁴⁴.

Comme le montre la figure 3, lorsque les niveaux de revenu d'un pays augmentent, l'émigration recule, ce qui donne un schéma en forme de «bosse». Cependant, des chercheurs ont estimé qu'il s'agissait non pas d'une «bosse», mais d'un «plateau», contestant l'idée selon laquelle les taux d'émigration diminuent à mesure que les pays se développent et que les revenus augmentent⁴⁵. D'autres ont remis en question les périodes retenues pour théoriser la dynamique migratoire qui sous-tend la «bosse» ou la «transition vers la mobilité»⁴⁶. Étant donné que la quantité et la qualité globales des données relatives aux migrants, au développement humain (y compris les indicateurs économiques), à la mobilité et aux politiques migratoires s'améliorent avec le temps, il est possible qu'un tableau différent se dessine. Selon une approche, il apparaît que la migration à destination et en provenance des pays riches est une caractéristique essentielle des schémas migratoires récents, tandis que la migration en provenance des pays en développement demeure bien plus limitée. C'est ce que soulignent certaines analyses récentes, pour lesquelles il convient de faire attention aux intervalles de confiance très larges, tels que présentés dans la figure 4, qui signifient que nous ne pouvons pas être certains que l'émigration diminue lorsque les revenus augmentent; cependant, la prévalence de l'émigration n'est pas linéaire (ce qui signifie qu'il n'y a pas de relation positive directe entre l'émigration et le niveau de revenu des pays).

³⁸ Voir, par exemple, le tableau de *bord interactif de la Banque mondiale* sur le PIB par habitant (PPA).

³⁹ Zelinsky, 1971. Voir les explications de Haas (2010) sur la différence entre «transition vers la mobilité» et «bosse migratoire», deux notions qui ont été confondues ou assimilées au fil du temps.

⁴⁰ Clemens, 2020; de Haas, 2010 et 2020.

⁴¹ Clemens et Postel, 2018.

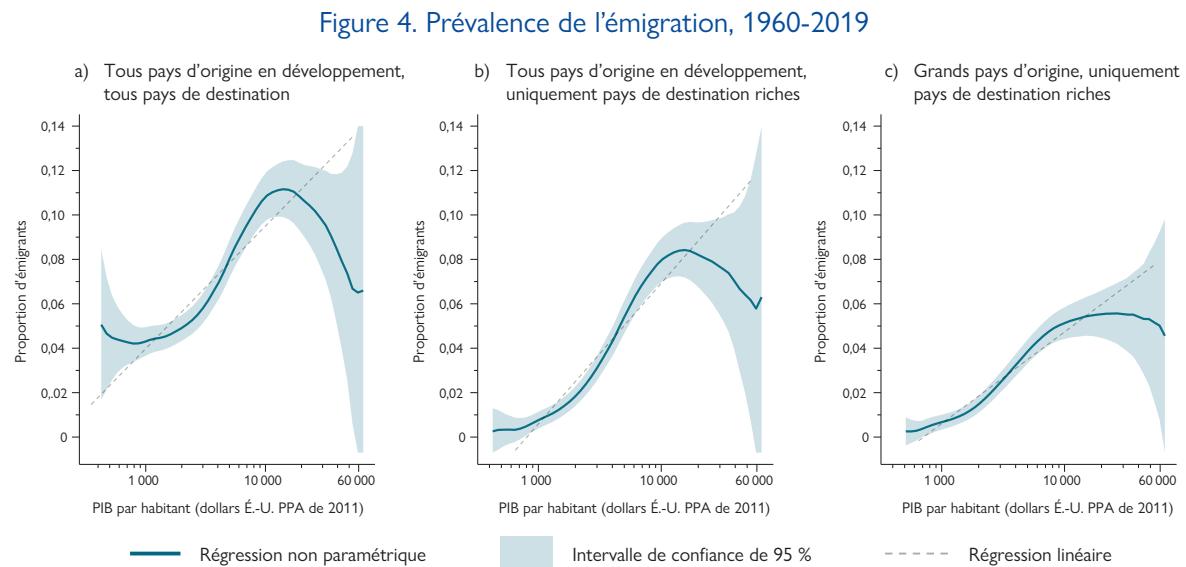
⁴² Benček et Schneiderheinze, 2020.

⁴³ Vermeulen, 2020.

⁴⁴ Voir, par exemple, Carling *et al.*, 2020; Czaika et Hobolth, 2016; de Haas, 2020; et Tjaden *et al.*, 2018, qui ne traitent pas de l'émigration des pays très développés.

⁴⁵ Martin et Taylor, 1996.

⁴⁶ Voir, par exemple, de Haas, 2010; et Clemens, 2020.



Source : Clemens, 2020.

Qui sont ceux qui migrent à l'étranger et où se rendent-ils ? Les migrations internationales dans le monde de 1995 à 2020

En tentant de répondre à cette question, il convient de garder à l'esprit qu'il est difficile de brosser un tableau mondial dans le cadre du présent rapport. Depuis des années, il est largement admis que les statistiques permettant d'étayer notre compréhension collective des schémas et tendances de la migration internationale ne sont pas aussi précises que celles disponibles dans d'autres domaines. Cependant, les statistiques sur la migration ont connu un regain d'intérêt et font l'objet de nouvelles initiatives d'envergure, dont plusieurs ont été lancées ou menées ces dernières années⁴⁷.

Si les statistiques sur les flux migratoires sont limitées à des zones géographiques étroites et précises (voir le chapitre 2)⁴⁸, les données sur la population de migrants internationaux nés à l'étranger permettent, quant à elles, de dresser un tableau mondial des schémas et des tendances de la migration internationale⁴⁹. L'analyse des tendances à long terme de la population de migrants permet de mieux comprendre où les personnes migrent, et au départ de quels pays⁵⁰. Il est communément admis que les estimations statistiques produites par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) sont la principale source de données sur les migrants internationaux dans le monde, répartie en bases de données distinctes portant sur diverses catégories de migrants

⁴⁷ Voir, par exemple, le Forum international sur les statistiques migratoires (coprésidé par l'OIM, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le DESA), le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'amélioration des statistiques des migrations.

⁴⁸ Des estimations des flux migratoires sont publiées par le DESA pour 47 pays (voir DESA, 2021) et par l'OCDE chaque année pour ses plus de 30 États Membres.

⁴⁹ Voir DESA, 2021.

⁵⁰ Abel et Sander, 2014; OIM, 2017 et 2019.

(par exemple, les travailleurs migrants, les migrants portés disparus, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les demandeurs d'asile)⁵¹.

Étant donné que ce chapitre pose un regard nouveau sur la migration internationale sous l'angle des possibilités offertes aux migrants (ou de l'absence de telles possibilités), il n'aborde pas la question des déplacements forcés car ils procèdent d'une absence de choix et sont associés à des pertes connexes. Les données sur les déplacements internationaux (réfugiés et demandeurs d'asile) ont donc été soustraites de celles sur les migrants internationaux recueillies par le DESA afin d'estimer la population totale de migrants internationaux sans y inclure les personnes déplacées de force⁵². Pour une description détaillée de la méthodologie employée, voir l'appendice C.

Aux fins de la présente analyse, nous avons également eu recours aux données sur l'IDH, qui offrent une perspective complémentaire à celle établie par l'analyse macroéconomique fondée sur les données relatives au revenu des pays. Ces éclairages macroéconomiques de la migration mondiale sont fondés sur des analyses de données relatives à la migration au regard d'indicateurs économiques, tels que le produit intérieur brut ou le revenu moyen des ménages. Ces recherches ont, certes, été fructueuses, mais une part importante de la littérature porte à croire que la migration est motivée non seulement par des considérations de revenu, mais aussi par toute une série d'autres facteurs⁵³. De même que le développement n'est pas seulement économique, la possibilité d'améliorer son bien-être au-delà des aspects économiques a un impact sur les tendances migratoires dans le monde entier. C'est pourquoi notre analyse s'appuie sur le vaste ensemble d'indicateurs représentés dans l'IDH (voir l'appendice A pour plus d'informations sur l'IDH). Plus précisément, notre analyse s'appuie sur les données relatives à l'IDH et à la population de migrants recueillies entre 1995 et 2020. En prenant 1995 pour point de départ de notre analyse, nous pouvons non seulement inclure davantage de pays qui ne disposaient pas de données communicables lorsque l'IDH a été publié pour la première fois, mais aussi tenir compte des changements géopolitiques survenus en Europe de l'Est après la dissolution de l'Union soviétique. Au moment de la rédaction de ces lignes, les données disponibles les plus récentes sur la population de migrants dataient de 2020. Cependant, la pandémie de COVID-19 a probablement eu des répercussions non négligeables sur les migrants et la migration, et pourrait avoir des effets importants sur les schémas migratoires à l'avenir (voir le chapitre 5 pour une analyse plus approfondie de cette question).

Qui sont les personnes qui ont migré ?

Comme indiqué plus haut, si le nombre de migrants internationaux a fortement augmenté dans le monde ces 25 dernières années, passant d'environ 161 millions en 1995 à 281 millions en 2020, la proportion de migrants internationaux n'a, quant à elle, que légèrement augmenté, passant de 2,8 à 3,6 % de la population mondiale au cours de cette période. Le tableau 2 montre les différences entre 1995 et 2020, ventilées par région des Nations Unies⁵⁴. Alors que le nombre absolu d'immigrants a augmenté de plusieurs dizaines de millions dans toutes les régions, la part de migrants internationaux dans la population de chaque région ne s'est que légèrement accrue en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie ont toutes vu leur proportion de migrants internationaux augmenter d'au moins quatre points de pourcentage.

⁵¹ Voir le chapitre 2 du présent rapport pour une analyse de cette question et des informations sur les sources de données.

⁵² Il convient de souligner que ces données peuvent ne pas tenir compte des personnes déplacées de force, pour cause de catastrophe ou autre, qui ne font pas partie des catégories «réfugiés» ou «demandeurs d'asile»; cependant, aucun ensemble de données existant ne rend compte à part entière de ce type de déplacement.

⁵³ Voir la partie consacrée à cette question plus haut dans ce chapitre.

⁵⁴ Une ventilation par région des Nations Unies figure à l'appendice A du chapitre 3 du présent rapport.

Tableau 2. Immigrants par région des Nations Unies, 1995 et 2020

Région	Année	Population d'immigrants (millions)	Part d'immigrants dans la population totale (%)
Afrique	1995	10,1	1,4
	2020	15,8	1,2
Asie	1995	39,2	1,1
	2020	71,1	1,5
Europe	1995	50,8	7,0
	2020	81,7	10,9
Amérique latine et Caraïbes	1995	6,2	1,3
	2020	13,3	2,0
Amérique du Nord	1995	30,7	10,4
	2020	53,3	14,5
Océanie	1995	4,9	16,8
	2020	9,0	21,2

Source : DESA, 2021.

Le tableau 3 donne un aperçu des populations d'émigrants (pays d'origine) et d'immigrants (pays de destination) par pays. Pour chaque catégorie, les 20 premiers pays sont classés par ordre décroissant. Les pays d'Europe et d'Asie sont à la fois des pays d'origine et de destination de dizaines de millions de migrants.

Tableau 3. Vingt principaux pays d'origine et de destination, en nombre (millions) et en proportion de la population totale

Origine						Destination					
1995			2020			1995			2020		
Pays	Émigrants	(%)	Pays	Émigrants	(%)	Pays	Immigrants	(%)	Pays	Immigrants	(%)
Fédération de Russie	11,38	7,1	Inde	17,79	1,3	États-Unis d'Amérique	24,60	9,3	États-Unis d'Amérique	43,43	13,1
Inde	7,15	0,7	Mexique	11,07	7,9	Fédération de Russie	11,91	8,0	Allemagne	14,22	17,0
Mexique	6,95	7,0	Fédération de Russie	10,65	6,8	Allemagne	7,28	9,0	Arabie saoudite	13,00	37,3
Ukraine	5,60	9,9	Chine	9,80	0,7	Inde	6,69	0,7	Fédération de Russie	11,58	7,9
Bangladesh	5,37	4,5	Bangladesh	7,34	4,3	France	5,96	10,3	Royaume-Uni	8,92	13,1
Chine	4,70	0,4	Pakistan	6,14	2,7	Ukraine	5,77	11,3	Émirats arabes unis	8,43	85,3
Royaume-Uni	3,61	5,9	Ukraine	6,05	12,2	Arabie saoudite	4,94	26,5	France	8,09	12,4
Pakistan	3,33	2,6	Philippines	6,01	5,2	Canada	4,69	16,1	Canada	7,81	20,7
Kazakhstan	3,30	17,2	Pologne	4,82	11,3	Australie	4,11	22,9	Australie	7,41	29,1
Italie	3,20	5,3	Royaume-Uni	4,62	6,4	Royaume-Uni	3,99	6,9	Espagne	6,63	14,2
Allemagne	3,04	3,6	Indonésie	4,58	1,6	Kazakhstan	2,89	18,3	Italie	6,13	10,1
Turquie	2,73	4,5	Venezuela (République bolivarienne du)	4,49	13,6	Pakistan	2,46	2,0	Ukraine	4,57	10,4
Philippines	2,43	3,4	Kazakhstan	4,20	18,3	Chine, RAS de Hong Kong	2,09	34,4	Inde	4,48	0,3
Indonésie	1,93	1,0	Roumanie	3,98	17,1	Côte d'Ivoire	2,02	14,2	Thaïlande	3,53	5,1
Portugal	1,91	15,9	Allemagne	3,85	4,4	Émirats arabes unis	1,78	73,6	Kazakhstan	3,39	18,1
Maroc	1,88	6,5	Égypte	3,57	3,4	Italie	1,70	3,0	Malaisie	3,08	9,5
Pologne	1,76	4,4	Turquie	3,28	3,7	Israël	1,55	29,5	Koweït	2,98	69,8
Bélarus	1,74	14,7	Maroc	3,25	8,1	Jordanie	1,53	33,4	Chine, RAS de Hong Kong	2,85	38,1
République de Corée	1,68	3,6	Italie	3,25	5,1	Argentine	1,51	4,3	Jordanie	2,69	26,4
Afghanistan	1,67	8,5	Viet Nam	3,07	3,1	Ouzbékistan	1,43	6,3	Japon	2,49	2,0

IDH:

 Faible Moyen Élevé Très élevé

Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : L'IDH de l'Ouzbékistan n'a pas été établi avant 2000. À cette période, l'Ouzbékistan était classé parmi les pays à IDH moyen. Selon la définition du DESA, les «émigrants» s'entendent des migrants nés à l'étranger, de sorte que les changements politiques majeurs (par exemple, la partition de 1947 ou la dissolution de l'Union soviétique) puissent être pris en compte dans les données (voir le chapitre 2 pour des explications plus détaillées sur les définitions). Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir les explications sur la méthodologie à l'appendice C).

Entre 1995 et 2020, seuls quelques pays ont été sortis de la liste de vingt principaux pays d'origine des migrants (le Portugal, le Bélarus, la République de Corée et l'Afghanistan y figuraient en 1995, mais ils ont été remplacés en 2020 par la République bolivarienne du Venezuela, la Roumanie, l'Égypte et le Viet Nam). Nous pouvons néanmoins constater qu'il y a beaucoup moins de pays d'origine présentant un IDH moyen en 2020, et aucun pays à IDH faible; toutefois, ce phénomène s'explique en partie par les progrès accomplis par les pays en matière de développement et leur changement de catégorie (ce point est abordé plus en détail ci-après). La prédominance des pays à IDH élevé et très élevé parmi les pays d'origine est nettement affirmée en 2020, puisqu'ils représentent 16 des 20 principaux pays d'origine.

Entre 1995 et 2020, la liste des principaux pays de destination a bien plus changé que celle des 20 principaux pays d'origine, puisque cinq pays en ont été sortis en 2020 (le Pakistan, la Côte d'Ivoire, l'Argentine, Israël et l'Ouzbékistan), et ont été remplacés par l'Espagne, la Thaïlande, la Malaisie, le Koweït et le Japon. À l'exception de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de l'Inde, de la Jordanie et de l'Ukraine, tous les pays de destination figurant sur les listes des 20 principaux pays en 1995 et 2020 ont enregistré une hausse du nombre et de la proportion d'immigrants au cours de cette période. Par ailleurs, le tableau 3 met en relief la forte augmentation du nombre d'immigrants dans de nombreux pays de destination, surtout aux États-Unis d'Amérique, en Arabie saoudite, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Émirats arabes unis. Il apparaît ainsi que s'il peut être utile d'examiner la question des migrants internationaux à l'échelle mondiale et régionale, il existe des couloirs à long terme entre pays qui concentrent une part importante de la migration internationale, ce qui risque de masquer la mesure dans laquelle celle-ci reste très inégale à l'échelle mondiale⁵⁵.

Tendances migratoires à travers le prisme du développement humain

Les données actuelles indiquent que la majorité des migrants internationaux (79,6 %, soit 190 millions) résident dans des pays à IDH très élevé. Nous pouvons observer, par exemple, que les 10 principaux pays de destination du tableau 3 sont tous des pays à IDH très élevé, de même que la majorité des autres pays de cette partie du tableau (le reste étant des pays à IDH élevé). Cela confirme les tendances à long terme et l'état des connaissances actuelles, qui montrent que la migration internationale est devenue, au fil du temps, un moyen pour les ménages, les familles et les communautés de saisir des chances, parmi lesquelles l'augmentation non négligeable des revenus des ménages grâce aux rapatriements de fonds internationaux⁵⁶.

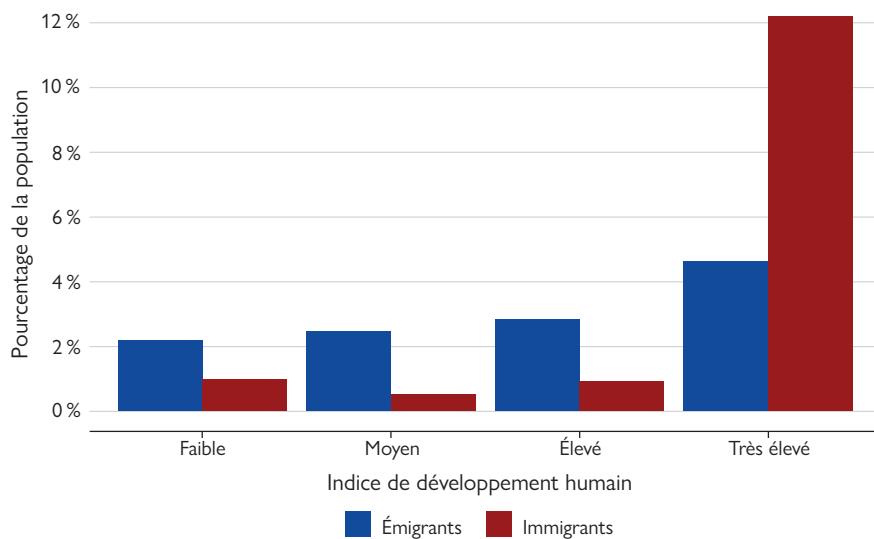
Les données dont nous disposons actuellement font également ressortir que la majorité des 20 principaux pays d'origine sont des pays à IDH très élevé (8) ou élevé (8). En 2020, les quatre pays d'origine restants étaient des pays à IDH moyen.

C'est ce que montre la figure 5 ci-après, où il apparaît clairement que les migrants internationaux sont concentrés dans les pays à IDH très élevé et élevé - principalement les immigrants, mais aussi, dans une mesure non négligeable, les émigrants. En d'autres termes, les flux migratoires sont bien plus importants dans les pays les plus développés du monde, le nombre et la proportion de migrants étant plus faibles dans les pays à IDH moyen ou faible. Il est intéressant de constater que, contrairement à ce qu'il ressortait de l'analyse de la transition vers la mobilité examinée plus haut (voir la figure 3), les pays à IDH très élevé concentrent ensemble une part importante d'émigrants par rapport à la population totale (4,6 %), un taux supérieur à ceux enregistrés dans les catégories des pays à IDH élevé, moyen et faible. En outre, en termes numériques, les pays à IDH très élevé ont produit 76 millions de migrants, ce qui les place en deuxième position derrière les pays à IDH élevé (86 millions).

⁵⁵ Les couloirs de migration sont examinés en détail et présentés graphiquement au chapitre 3 du Rapport État de la migration dans le monde 2020 (OIM, 2019).

⁵⁶ Clemens et Pritchett, 2008; de Haas, 2005; Ratha, 2013.

Figure 5. Immigrants et émigrants par catégorie de pays selon l'indice de développement humain, 2020

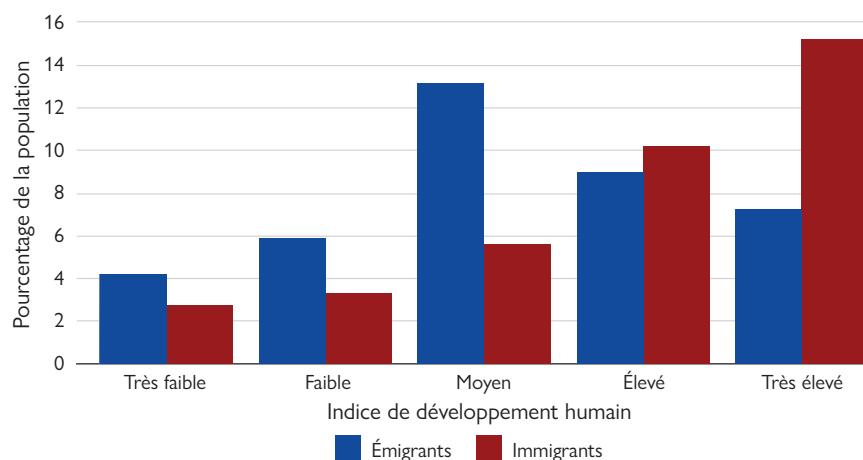


Sources : DESA, 2021; PNUD, 2020.

Note : Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir les explications sur la méthodologie à l'appendice C).

La figure 5 montre que bien plus d'émigrants encore sont nés dans des pays riches semblent s'être installés dans d'autres pays riches. Certaines analyses antérieures semblent toutefois indiquer des schémas bien différents de celui présenté dans la figure 6 ci-dessous, qui s'appuie sur des données de l'IDH pour 2005⁵⁷.

Figure 6. Association entre le classement selon l'indice de développement humain et les populations d'immigrants/émigrants, 2005



Source : de Haas, 2010:4, reproduit en de Haas, 2020.

Note : Les catégories sont celles établies par l'auteur (et non les quatre catégories de l'IDH définies par le PNUD).

⁵⁷ de Haas, 2010 et 2020.

La figure 6 représente l'association entre l'IDH et la proportion de migrants internationaux, bien qu'une cinquième catégorie d'IDH («très faible» – qui ne fait pas partie des quatre catégories du PNUD) ait été créée par l'auteur sur la base du classement selon l'IDH, et que des «valeurs moyennes de migration» aient été appliquées plutôt que des données agrégées sur la population de migrants et la population générale par catégorie⁵⁸. La figure 5 montre qu'en pourcentage de la population, les émigrants sont moins nombreux dans les pays à IDH élevé et très élevé que dans les pays à IDH moyen, ce qui est conforme à la théorie de la «transition vers la mobilité» (figure 3), mais diverge des données empiriques actuelles présentées dans la figure 6 ci-dessus.

Il ressort des deux figures que l'émigration est plus faible au départ des pays à faible IDH; cependant, les deux analyses bivariées font apparaître des taux d'émigration différents au départ des pays plus riches. Afin d'examiner ces différences entre les données relatives à l'émigration pour les catégories de pays à IDH élevé représentées dans les figures 5 et 6, nous nous sommes d'abord intéressés aux changements survenus depuis 1995. Dans l'ensemble, il apparaît que deux processus de changement importants bien distincts sont à l'œuvre :

- Des changements significatifs dans le classement de l'IDH; et
- Une intensification de la migration vers et depuis les pays très développés.

Nous allons à présent examiner successivement ces deux phénomènes.

Évolution de l'indice de développement humain depuis 1995 : une ascension irrésistible

Mis au point par l'économiste Mahbub ul Haq, l'IDH a été utilisé pour la première fois par le PNUD en 1990 dans son Rapport sur le développement humain, devenant la pièce maîtresse de ses efforts visant à mieux tenir compte des aspects humains dans l'analyse du développement, auparavant dominée par les indicateurs économiques⁵⁹. Au départ, l'IDH couvrait 130 pays. Ce nombre est passé à 163 en 1995, avant d'atteindre progressivement un total de 189 pays (voir le tableau 4). Tous les pays qui ont été reclasés au fil du temps sont passés dans une catégorie supérieure selon la méthodologie de l'IDH, à l'exception de la République arabe syrienne (passée de moyen à faible en 2015)⁶⁰. En 2019, 66 pays (ou 34 %) étaient classés dans la catégorie des pays à IDH très élevé, et 53 autres (ou 27 %) dans la catégorie des pays à IDH élevé⁶¹.

⁵⁸ de Haas, 2010.

⁵⁹ Stanton, 2007.

⁶⁰ Pour des explications sur la méthodologie employée, voir Stanton, 2007 et PNUD, 2020.

⁶¹ Voir Wolff et al., 2011, pour une critique de la méthodologie employée par le PNUD aux fins du calcul de l'IDH, et PNUD, 2011, pour la réponse du PNUD à cette critique.

Tableau 4. Nombre de pays dans les classements de l'IDH, 1995-2019

Classement	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Très élevé	23	31	43	48	62	66
Élevé	27	36	45	57	54	53
Moyen	59	62	54	46	46	37
Faible	54	60	59	52	41	33
Pas de données	49	23	11	9	9	6

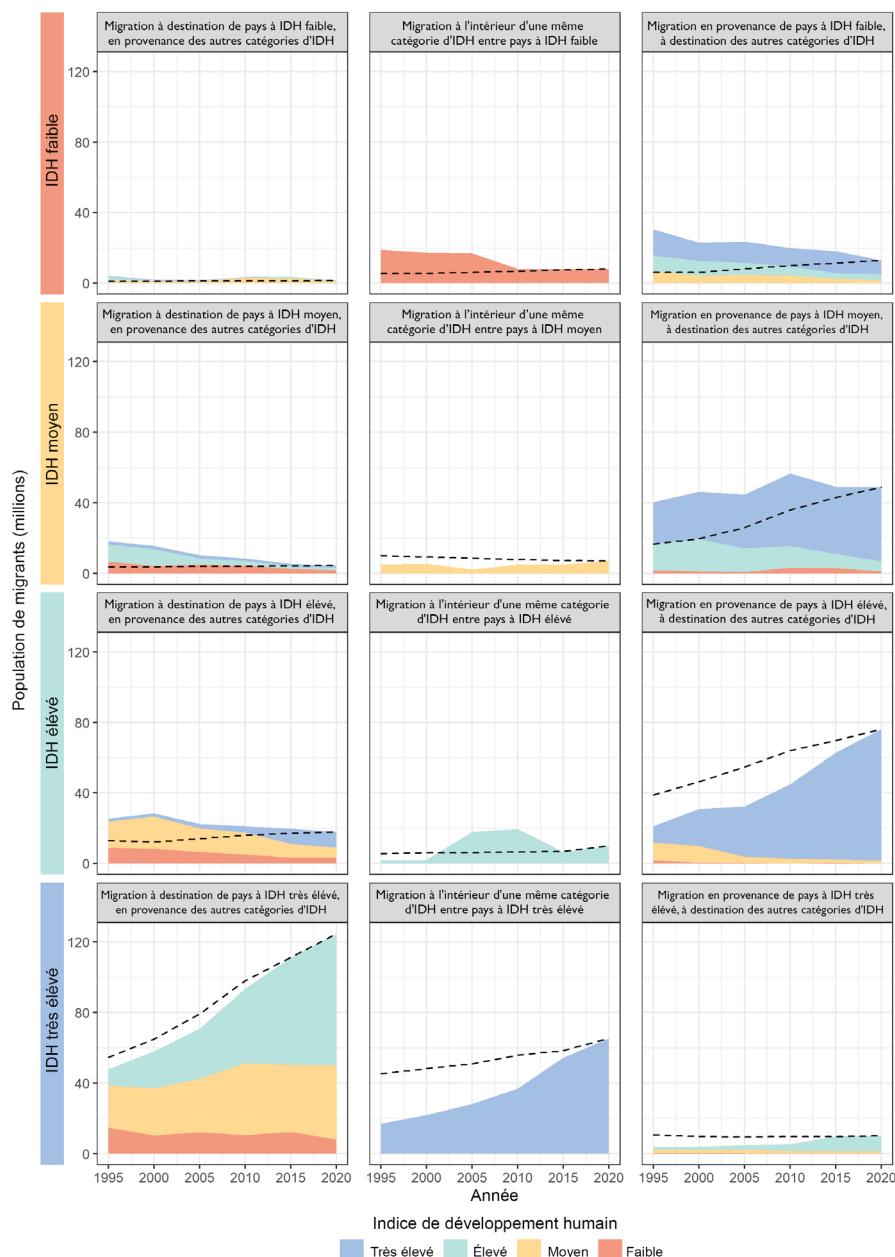
Source : PNUD, 2020.

Ainsi, dans une certaine mesure, nous voyons que le reclassement des pays permet d'expliquer différents schémas migratoires à différents moments dans le temps. Cependant, en conservant le classement de l'IDH de 1995 (c'est-à-dire en n'ajustant pas les résultats obtenus pour les reclassements effectués au fil du temps), nous voyons aussi que des dynamiques migratoires sous-jacentes bien précises se produisent indépendamment des reclassements.

La figure 7 ci-après illustre le phénomène du tremplin au fil du temps, même quand le classement de 2019 est appliqué chaque année (représenté par les lignes pointillées noires). On constate ce qui suit :

- Une forte augmentation de la «migration à destination de» par catégorie d'IDH (graphiques de la série de gauche), d'où il ressort que très peu de personnes migrent vers un pays à IDH faible, davantage migrent vers un pays à IDH moyen, plus encore vers un pays à IDH élevé, et le plus grand nombre vers un pays à IDH très élevé (et ce même si on applique les catégories d'IDH de 2019).
- La figure 7 fait ressortir un schéma saillant : la «migration en provenance de» pays d'une certaine catégorie d'IDH à destination d'un pays d'une autre catégorie (graphiques de droite) suit également ce principe ascendant. Cependant, les reclassements ont de toute évidence eu un impact sur ce schéma au fil du temps, ce qui s'est traduit par un accent plus net mis sur les pays à IDH très élevé.
- Les données sur la «migration à l'intérieur» (graphiques du milieu) sont particulièrement intéressantes, car elles font apparaître de nettes différences en fonction de la catégorie d'IDH : les plus hauts niveaux de migration vers un pays de la même catégorie d'IDH sont observés entre pays à IDH faible et entre pays à IDH très élevé. Nous pouvons aussi constater les effets du reclassement, en particulier pour les pays à IDH très élevé. Cependant, l'émigration en provenance et à destination des pays à IDH très élevé est une caractéristique nette et distincte des tendances migratoires actuelles.

Figure 7. Migrants à destination, à l'intérieur et en provenance de chacune des quatre catégories d'IDH (faible, moyen, élevé et très élevé), 1995-2020



– Total fondé sur les classements de l'IDH pour 2020

Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les graphiques intitulés « Migration à destination de » illustrent la migration à destination de cette catégorie d'IDH, en provenance d'autres catégories d'IDH; les graphiques intitulés « Migration en provenance de » illustrent la migration en provenance de cette catégorie d'IDH, à destination des autres catégories d'IDH. Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans font apparaître la catégorie d'IDH à ce moment donné; les lignes pointillées noires reprennent le classement de l'IDH 2020 pour toutes les données (c'est-à-dire de 1995 à 2020). Certaines catégories de migrants internationaux sont exclues (voir l'appendice C pour des explications sur la méthodologie employée).

Ces données permettent de tirer deux conclusions importantes :

1. Il apparaît clairement que la migration en provenance de pays à développement humain élevé et très élevé à destination d'autres pays de ces catégories est marquée, et qu'elle a fortement augmenté depuis 1995 (même si l'on tient compte du reclassement des pays).
2. La question se pose de savoir si le degré de déplacement pertinent pour le modèle de la «bosse» migratoire demeure aussi pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant – en effet, l'analyse des données bivariées montre des corrélations qui mériteraient un examen plus approfondi.

L'action des pouvoirs publics et la façon dont les politiques de visa et de mobilité des pays ont évolué au fil du temps revêtent une importance particulière. Comme indiqué plus haut (et modélisé dans la figure 2), ces politiques peuvent transformer une option de migration, qui n'était jusqu'alors qu'un «rêve impossible», en une possibilité concrète. Par ailleurs, des études récentes mettent en relief une inégalité croissante en matière de mobilité⁶². Pour approfondir cette question, nous avons examiné des accords de mobilité régionaux (par exemple, l'accord de Schengen et le protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation).

Pourquoi la compréhension des schémas migratoires est-elle importante pour l'élaboration des politiques ?

Les politiques de migration sont principalement élaborées et mises en œuvre à l'échelle nationale. En outre, elles sont souvent influencées par les relations géopolitiques entre les pays au niveau bilatéral (c'est-à-dire entre deux entités) et peuvent donner lieu à des accords d'exemption de visa entre deux (ou plusieurs) pays. Parmi les centaines d'accords bilatéraux existants, on peut citer l'Accord relatif à la circulation des personnes conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁶³, l'Accord sur la suppression mutuelle des obligations de visa conclu entre la Fédération de Russie et la République de Corée⁶⁴, ou encore l'Accord entre la Communauté européenne et la Barbade sur l'exemption de visa pour les séjours de courte durée^{65,66}.

Les politiques permettent aux pays de créer des systèmes en réponse à des changements survenant sur leur territoire (par exemple, des pénuries de compétences) et hors de leur territoire (par exemple, les relations bilatérales), ainsi que de définir qui est admis à entrer. D'où l'importance de disposer de données pour identifier les tendances et les flux en provenance, à destination et à l'intérieur d'une région, afin d'éclairer les processus politiques. Les pays ont les moyens, les connaissances et l'expertise nécessaires sont en mesure de recueillir des données, de les analyser et de les présenter à des fins d'interventions des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne la migration régulière. En revanche, les données sur la migration irrégulière qui se produit en dehors ou en violation des systèmes réglementés sont fondées sur les estimations et les prévisions d'ensembles de données à petite échelle, qui peuvent servir à éclairer l'élaboration de politiques. Cependant, pour que les États puissent mettre en place des processus politiques en matière de migration, tels que des accords bilatéraux sur les visas ou sur la migration de main-d'œuvre, ils ont besoin de procédures systématiques pour examiner les données et les

⁶² Mau *et al.*, 2015; Triandafyllidou *et al.*, 2019.

⁶³ Commission australienne de la productivité et Commission néo-zélandaise de la productivité, 2012.

⁶⁴ Gouvernement de la Fédération de Russie et Gouvernement de la République de Corée, 2020.

⁶⁵ Communauté européenne et Barbade, 2009.

⁶⁶ Union européenne, 2021.

tendances pertinentes dans les pays d'origine et de destination à la lumière d'un cadre analytique complet⁶⁷. Dans une large mesure, l'accent est nécessairement mis sur la dynamique, les tendances et les données migratoires à l'échelle des pays, car ces informations facilitent la conduite de négociations et la conclusion d'accords bilatéraux.

Il est important de souligner que les politiques de visa ont vocation à contrôler la mobilité, en permettant à chaque pays d'exercer un contrôle extraterritorial sur les candidats à l'entrée sur son territoire (par exemple, les voyageurs d'affaires, les touristes, les étudiants et les travailleurs migrants)⁶⁸. Étant donné la quantité et la complexité des politiques nationales relatives à l'entrée et au séjour des non-ressortissants, la plupart des analyses entreprises dans le monde sont menées à l'échelle des pays (c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur un seul pays). Pour sa part, le projet DEMIG⁶⁹ a analysé l'évolution des politiques migratoires depuis les années 1850 dans le but d'évaluer leur impact sur les modèles et les tendances de la migration internationale. Il est apparu que les politiques de visa avaient évolué entre 1995 et 2019 et que les politiques de contrôle aux frontières, des entrées et des sorties étaient devenues plus restrictives avec le temps⁷⁰. D'autres analyses ont montré que les pays de destination rédigent des accords qui offrent un accès gratuit aux visas à leurs alliés, tout en imposant des restrictions aux pays plus pauvres ou à ceux qu'ils jugent inamicaux⁷¹. De ce fait, plus de possibilités de migration sont offertes aux ressortissants des pays à IDH élevé qu'à ceux des pays en développement, qui se heurtent à davantage de restrictions. À long terme, cette situation risque de créer une inégalité systémique entre pays et de creuser davantage les inégalités en matière de mobilité entre les pays et les régions tout en intensifiant la «pression» migratoire, ce qui pourrait accroître fortement la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants.

La stricte application des lois et des réglementations peut dissuader certains migrants de choisir une destination plutôt qu'une autre⁷². Ainsi, les pays dont le régime réglementaire est faible peuvent, à cause d'une application des lois inefficace et de ressources insuffisantes, créer involontairement un environnement propice à la migration irrégulière. Pour que les migrants empruntent des voies de migration régulières, il est important de leur garantir un environnement sûr afin de réduire les risques auxquels sont exposés ceux qui, autrement, n'auraient guère d'autre choix que de recourir à des voies de migration irrégulières. La libre circulation des personnes, des biens et des services et la création d'un environnement de travail fondé sur une compréhension mutuelle entre États Membres peuvent réduire certains risques associés à la migration à l'intérieur des blocs régionaux.

Accords régionaux facilitant la mobilité

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'espace Schengen montrent comment des accords de mobilité conclus selon des approches multilatérales, qui s'appuient sur des accords bilatéraux, peuvent créer des possibilités de mobilité et soutenir le développement et la promotion de l'égalité, tout en réduisant les pressions (notamment celles liées à la traite et au trafic illicite). Ces deux espaces ont toutefois évolué différemment au fil du temps, en particulier pour ce qui est des modalités de mise en œuvre de la libre circulation.

Dans l'Union européenne, l'accord de Schengen a été mis en place progressivement depuis 1985, le processus de suppression des contrôles aux frontières intérieures entre les États Membres s'étant accompagné d'un renforcement

⁶⁷ de Haas, 2011.

⁶⁸ Mau et al., 2015.

⁶⁹ L'étude intitulée «Determinants of International Migration: A Theoretical and Empirical Assessment of Policy, Origin and Destination Effects» (DEMIG) a été menée dans 45 pays d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe centrale et orientale, d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. Voir Commission européenne, 2016 et de Haas et al., 2016.

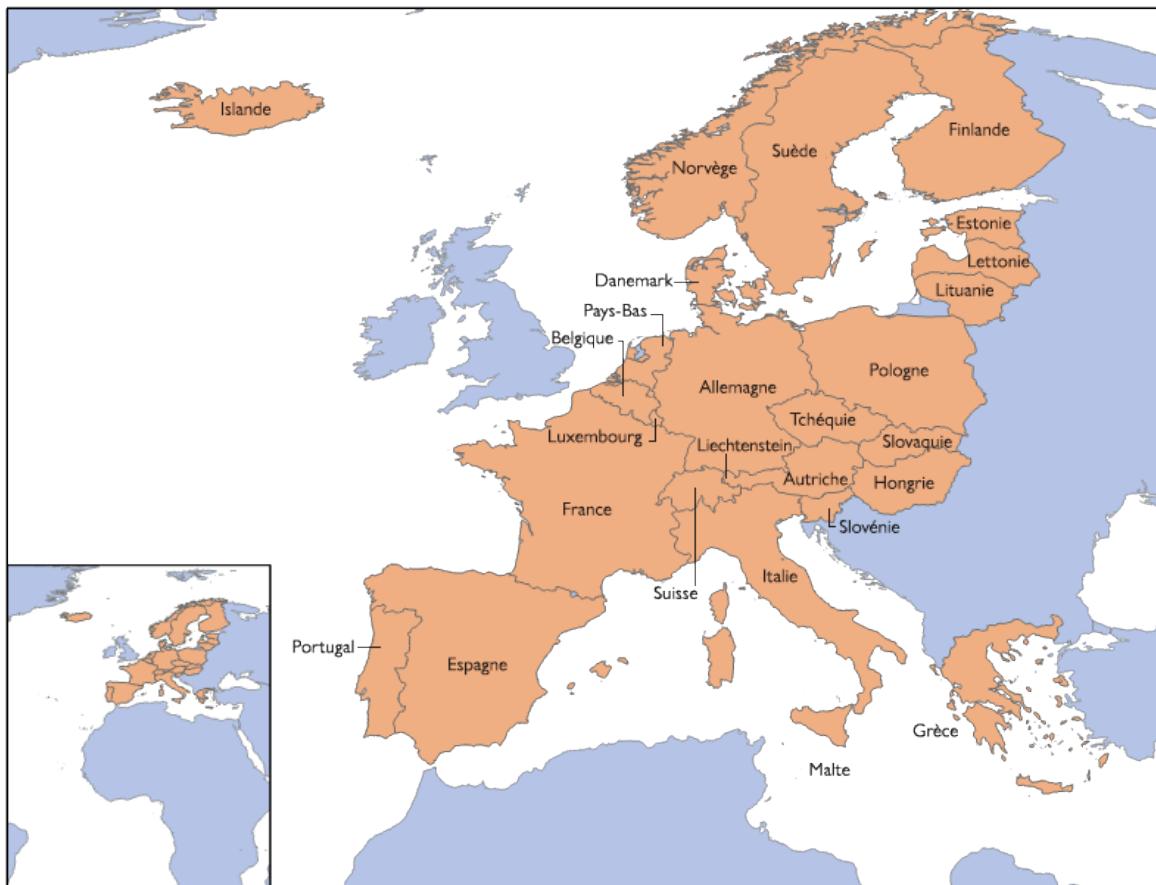
⁷⁰ de Haas et al., 2019.

⁷¹ Czaika et Neumayer, 2017.

⁷² Helbling et Leblang, 2018.

des frontières extérieures de l'espace Schengen. Si certains événements (par exemple, les mouvements massifs de population à l'intérieur et à destination de l'espace Schengen en 2015-2016 ou la pandémie de COVID-19) ont exercé une pression considérable sur l'un ou l'autre aspect des politiques de l'Union européenne relatives aux frontières, aux conditions d'entrée et à l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés, l'accord de Schengen est toutefois resté intact, offrant des possibilités de mobilité à 400 millions d'Européens⁷³.

Figure 8. États membres de l'espace Schengen



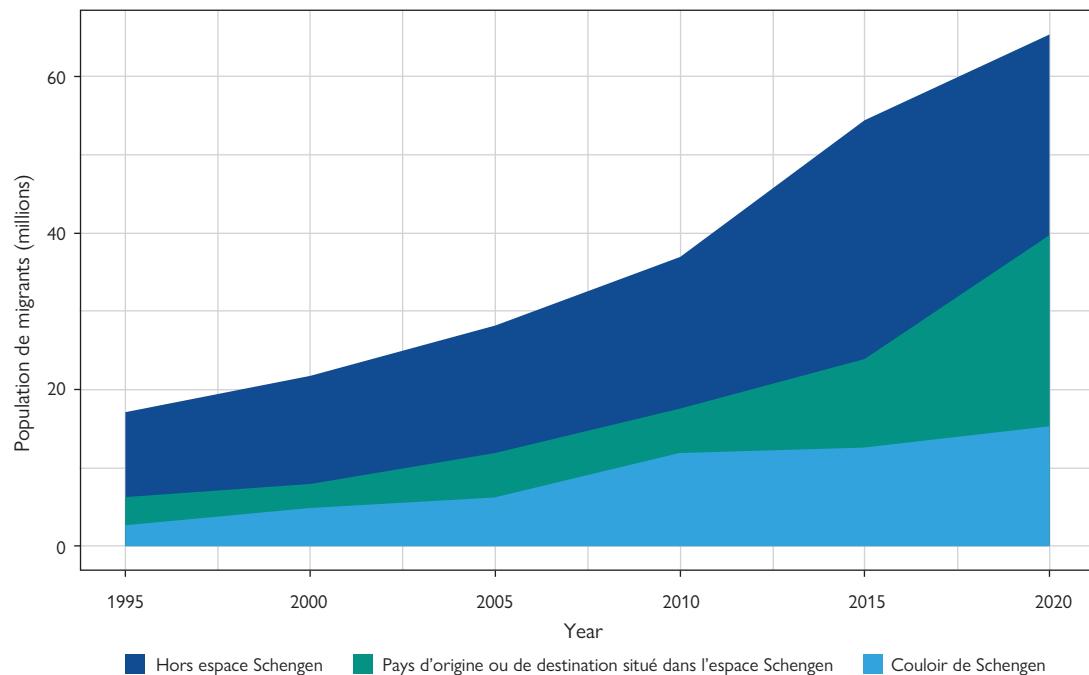
Source : Projet ArchaeoGLOBE, 2018.

Note : Cette carte n'est donnée qu'à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent, n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

La figure 9 rend compte de l'importance de l'accord de Schengen sur la mobilité. Alors que les pays parties à cet accord ne représentent que 39 % des pays classés comme ayant un IDH très élevé en 2020 à l'échelle mondiale (26 sur 66) et qu'une fraction seulement de la population totale des pays à IDH très élevé, la migration à destination des pays à IDH très élevé a, en proportion, bien plus augmenté dans les pays de l'espace Schengen que dans les pays situés hors de l'espace Schengen entre 1995 et 2020.

⁷³ Commission européenne, 2020.

Figure 9. Migration entre pays à IDH très élevé



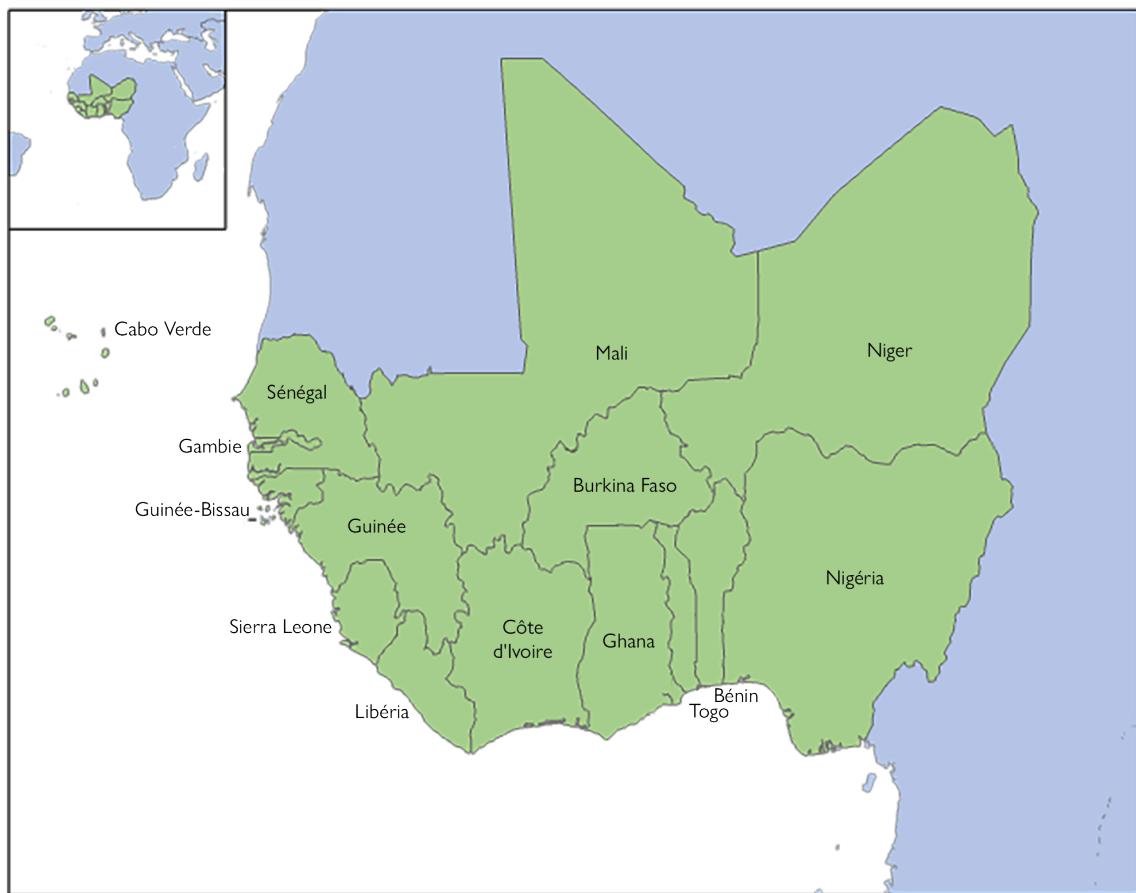
Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans indiquent si le couloir de migration i) ne comprenait aucun pays de l'espace Schengen; ii) comprenait un pays d'origine ou de destination de l'espace Schengen; ou iii) comprenait des pays d'origine et de destination de l'espace Schengen. Un pays est considéré comme faisant partie de l'espace Schengen dès lors que les politiques de l'espace Schengen s'y appliquent (voir la page d'information consacrée au visa Schengen, 2020). Tous les pays de l'espace Schengen sont des pays à IDH très élevé.

Dans la CEDEAO, le processus de mise en œuvre de la libre circulation dans la région est en cours depuis 1979. Durant les premières années, les restrictions imposées à la libre circulation des biens, des services, des personnes et de la main-d'œuvre étaient limitées. Cependant, lorsque les pays de la région ont commencé à se développer et que des conflits ont éclaté dans certains États membres, les mouvements transfrontaliers ont subi davantage de restrictions, les pays adoptant des lois nationales contraires à l'idée de libre circulation. Le conflit au Libéria né de la concurrence pour les ressources et l'augmentation de la migration irrégulière entre États membres ont affaibli certaines des stratégies de mise en œuvre adoptées, la sécurité étant privilégiée au détriment des avantages commerciaux⁷⁴. En outre, la CEDEAO ne disposait pas d'un mécanisme efficace et bien établi permettant de surveiller la traite des personnes et le trafic d'armes et de drogues, entre autres. Cependant, l'approche suivie pour réduire la migration irrégulière au départ des États d'Afrique de l'Ouest n'a pas consisté à restreindre la mobilité, mais à faire mieux connaître les risques de la migration irrégulière et à améliorer les possibilités offertes par la mobilité dans la région, en particulier pour les jeunes.

⁷⁴ Opanike et Aduloju, 2015.

Figure 10. États membres de la CEDEAO

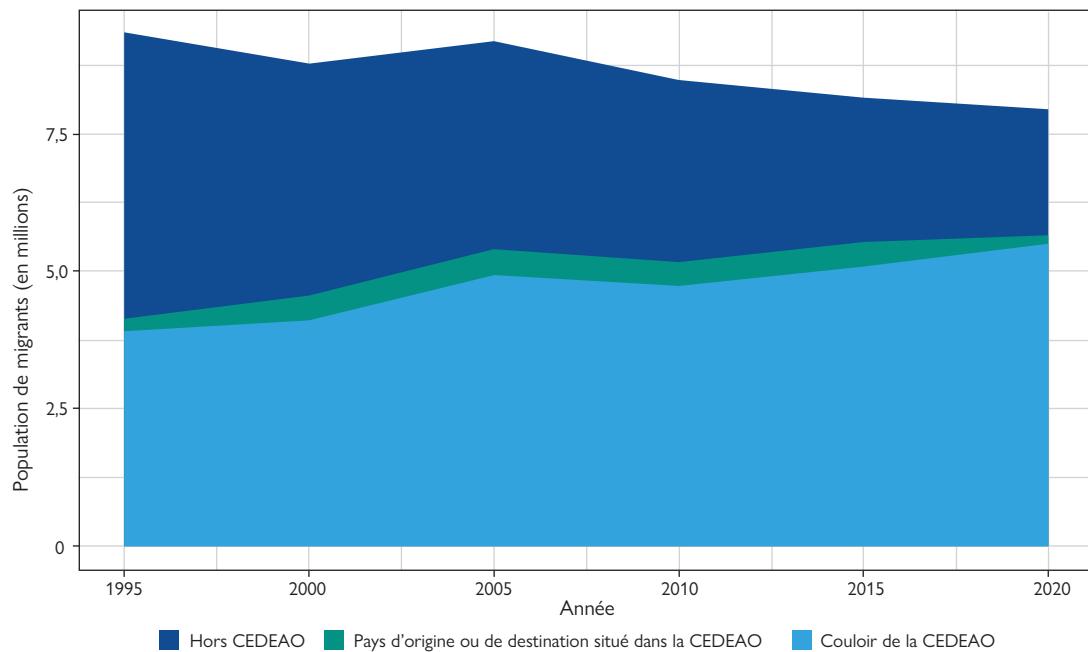


Sources : ArchaeoGLOBE Project, 2018.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le trace des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

La figure 11 montre que la quasi-totalité des flux migratoires concernant des pays de la CEDEAO interviennent entre les États membres de l'organisation économique régionale. Si l'ampleur de la migration y est plus faible que dans l'espace Schengen, et si la majorité des pays de la CEDEAO sont classés comme ayant un IDH faible, il n'en demeure pas moins que les mêmes dynamiques s'y manifestent dans des proportions analogues. En 2020, sur les 10 millions de migrants internationaux en provenance ou à destination de pays de la CEDEAO, plus de 6 millions se déplaçaient à l'intérieur de la communauté économique régionale. Quand des personnes peuvent migrer pour accéder à un plus de possibilités, elles sont nombreuses à le faire.

Figure 11. Migration entre pays à faible IDH



Sources : PNUD, 2020; DESA, 2021.

Note : Les données indiquées dans les bandes de couleur aux intervalles de cinq ans indiquent si le couloir de migration i) comprenait un pays d'origine ou de destination dans la CEDEAO (bleu); ou ii) comprenait un pays de la CEDEAO qui était à la fois un pays d'origine et de destination (rouge). À une exception près, le nombre de membres de la CEDEAO est resté inchangé pendant toute la période examinée ici (CEDEAO, 2021). La CEDEAO comprend le Ghana (pays à IDH moyen); les pays hors CEDEAO n'incluent pas l'Inde et le Pakistan.

Conclusions

Le discours sur la migration a longtemps été indissociable de la notion de «possibilités nouvelles», selon laquelle les personnes qui migrent à l'étranger le font pour accéder à une vie meilleure. La migration est étroitement associée à la réussite et au progrès social et économique des individus, des familles, des communautés et des nations. Si cette description a pu correspondre à une réalité de longue date dont les débuts remontent bien avant l'ère moderne, on peut être fondé à conclure aujourd'hui que la migration internationale n'offre plus les mêmes possibilités que par le passé. Les données actuelles portent à croire que les voies de migration internationale, loin de servir de tremplin vers de nouvelles possibilités à des millions de personnes dans les pays en développement, n'ont fait que se rétrécir.

Notre analyse des données sur la population mondiale de migrants internationaux et sur l'IDH fait apparaître qu'entre 1995 et 2020, la migration au départ de pays à IDH faible et moyen a certes augmenté, mais seulement légèrement. La combinaison des aspirations à la migration et l'existence (ou l'inexistence) d'une infrastructure migratoire ne s'est pas traduite par une forte augmentation de la migration internationale au départ des pays à IDH faible ou moyen, même si l'on tient compte du changement de catégorie d'IDH de certains pays avec le temps. Cette observation concorde avec les analyses macroéconomiques existantes, qui montrent que la migration internationale au départ des pays à faible revenu est restée généralement très limitée.

Par ailleurs, le présent chapitre montre que, contrairement à ce que l'on croyait savoir jusqu'à présent sur la migration au départ des pays à revenu élevé – à savoir, que les taux de migration internationale diminuent dès que le niveau de revenu d'un pays dépasse un certain seuil –, l'ampleur et la proportion de la migration au départ de pays à IDH élevé et très élevé ont fortement augmenté. En effet, une analyse bivariée de la population de migrants au cours du dernier quart de siècle fait apparaître un phénomène de «polarisation», l'activité migratoire étant de plus en plus associée aux pays très développés. Cette corrélation soulève la question essentielle de l'accès aux visas et des politiques migratoires connexes, notamment dans le contexte des aspirations à migrer (figure 2) des migrants potentiels du monde entier qui souhaitent saisir les possibilités offertes par la migration internationale mais ne le peuvent pas. Une nouvelle étude a révélé que les ressortissants de pays riches ont bien plus de chances d'accéder à des régimes de mobilité réglementées que ceux des pays pauvres⁷⁵.

La nécessité de réexaminer la migration en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités aura des conséquences pour les objectifs de développement durable (ODD) fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières⁷⁶. À l'heure où se multiplient à travers le monde des politiques de migration restrictives, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières, les conditions d'entrée et les limitations de la durée de séjour, il apparaît que des risques systémiques pèsent sur la pleine réalisation des ODD et sur les progrès en matière de développement humain (comme le signale le Rapport sur le développement humain 2019). La pandémie de COVID-19 est venue compliquer cette situation car elle bloque temporairement la migration et la mobilité à travers le monde et oblige tous les pays à réévaluer leurs politiques migratoires et frontalières dans la perspective du nouveau monde qui émergera après la pandémie.

⁷⁵ Mau *et al.*, 2015. Ce constat est cohérent avec les prévisions émises par Zelinsky (1971) dans sa théorie de la transition vers la mobilité.

⁷⁶ Le Pacte mondial pour les migrations oriente les pays d'origine, de transit et de destination en leur proposant des stratégies qui créeront un environnement favorable à des migrations sûres, ordonnées et régulières.



MARIE MCAULIFFE
PABLO ROJAS COPPARI
M.J. ABBASI-SHAVAZI
OTTILIA ANNA MAUNGANIDZE

5

MIGRATION ET SÉCURITÉ HUMAINE : ANALYSER LES MYTHES ET EXAMINER LES NOUVELLES RÉALITÉS ET RÉPONSES¹

Introduction

Les récents événements en Ukraine ont jeté une lumière crue sur les articulations entre la sécurité nationale, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et les effets catastrophiques sur la sécurité humaine non seulement des Ukrainiens, mais également de nombreuses autres sociétés de la planète. Dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, un conflit ou des violences dans un pays ou une région donnée sont plus susceptibles que jamais d'avoir des répercussions dans d'autres parties du monde. Alors que les chaînes d'approvisionnement de produits vivriers n'ont jamais été aussi mondialisées², l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2022 a eu des conséquences dévastatrices sur la sécurité alimentaire et humaine dans de nombreuses régions du monde en développement³.

Comme exposé dans les chapitres 2 et 3 du présent Rapport, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont toujours le théâtre de déplacements de population massifs dus à des conflits et à des violences ainsi qu'à d'autres raisons telles que des catastrophes (liées au climat) et des crises politiques et économiques⁴. Les cadres relatifs aux droits humains établis il y a plusieurs décennies fournissent des normes solides et opérantes aux fins de la protection de la sécurité humaine, notamment des migrants, la migration et la mobilité étant ancrées dans les principaux cadres et traités relatifs aux droits humains depuis plusieurs dizaines d'années⁵. La protection des migrants a également progressé à la faveur de grands processus mondiaux tels que les objectifs de développement durable et, plus récemment, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cependant, les transformations actuelles dans le monde liées à des bouleversements géopolitiques, à des progrès technologiques et à la dégradation de l'environnement font reculer la sécurité humaine et modifient les dynamiques en matière de migration et de sécurité⁶. Ces transformations se produisent également alors que le monde est frappé par des crises multiples, certains observateurs avançant que nous sommes entrés dans une ère de « permacrise »⁷. Bien que certains groupes d'intérêt propagent le mythe selon lequel les migrations internationales mettent en péril la sécurité nationale de pays ou de communautés, les éléments factuels montrent que les principaux liens qui existent entre migration et sécurité portent sur la sécurité humaine, et non sur la sécurité nationale⁸. De fait, la sécurité humaine

¹ Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications, OIM ; Pablo Rojas Coppari, Chargé principal de recherche, OIM ; M.J. Abbasi-Shavazi, professeur, Université de Téhéran ; Otilia Anna Maunganidze, Institut d'études de sécurité.

² Khoury *et al.*, 2016.

³ Ben Hassen et El Bilali, 2022.

⁴ Lesdits chapitres comprennent des données et des analyses sur les déplacements en Ukraine et ailleurs dans le monde.

⁵ Voir le chapitre consacré à la gouvernance mondiale des migrations du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Martin et Weerasinghe, 2017).

⁶ McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.

⁷ Spicer, 2022 ; Turnbull, 2022.

⁸ Voir le chapitre consacré à l'extrémisme violent du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Koser et Cunningham, 2017).

est menacée d'un bout à l'autre du cycle migratoire et de la période précédant le départ au retour en passant par le transit, l'entrée et le séjour et dans un large éventail de contextes de migration et de mobilité, indépendamment des catégories administratives⁹.

Le présent chapitre vise à réexaminer le couple migration et sécurité humaine à une époque caractérisée par une mésinformation et une désinformation sur la migration et les migrants qui sont de plus en plus importantes et opérantes¹⁰. Face à des discussions sur la migration et les migrants délibérément entachées de biais, on peut perdre de vue le fait que les récentes entreprises humaines visant à consolider la paix et la prospérité qui reposent sur les migrations ont été dans l'ensemble fructueuses. Il est également aisément de perdre de vue le fait que les migrations internationales demeurent un phénomène relativement peu courant, les migrants internationaux représentant seulement 3,6 % de la population mondiale (voir le chapitre 2 du présent Rapport pour de plus amples informations)¹¹. Par ailleurs, les migrations internationales se déroulent pour la plupart dans des conditions sûres, ordonnées et régulières ; et la migration peut également renforcer la sécurité humaine, parfois de manière considérable. Il convient toutefois de ne pas ignorer un autre fait important : certains processus migratoires nuisent à la sécurité humaine des migrants, raison pour laquelle la communauté internationale est résolue à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations.

La section à venir décrit des concepts clés relatifs à la migration et à la sécurité humaine, et fournit un résumé succinct de la sécurisation croissante des migrations. Nous nous pencherons ensuite sur les liens entre la migration, la mobilité et la sécurité humaine, avant d'étudier la manière dont la sécurité humaine des migrants est compromise d'un bout à l'autre du cycle migratoire lors des processus avant le départ, de transit, d'entrée, de séjour et de retour. Le chapitre se poursuivra par l'examen de politiques qui facilitent une approche fondée sur la sécurité humaine, avant d'exposer les conséquences sur les politiques et la pratique.

Concepts et contexte

Les définitions procèdent souvent d'éclairages spécifiques qui peuvent être appliqués à un ensemble de circonstances, à un ou des groupes de personnes ou à des événements. Elles contribuent à expliquer le monde qui nous entoure et sont essentielles aux travaux d'analyse, aux cadres politiques et aux réponses pratiques, en particulier face à des changements et à des problèmes émergents. S'il existe des définitions précises de termes propres à la migration qui sont de nature technique et s'appliquent à différents contextes, notamment ceux du droit, de l'administration, de la recherche et des statistiques¹², aux fins du présent chapitre, un migrant désigne « toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale »¹³. Cette définition est particulièrement utile dans le cadre de l'analyse de la sécurité humaine, car elle englobe toutes les formes de migration, y compris les plus contraintes (telles que la traite d'êtres humains et le déplacement de réfugiés), qui entraînent souvent une grave insécurité pour les personnes concernées.

⁹ Par exemple la migration de main-d'œuvre, le regroupement familial, les déplacements liés aux catastrophes ou à un conflit ainsi que les étudiants internationaux.

¹⁰ Voir le chapitre consacré à la désinformation sur la migration du Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (Culloty et al., 2021).

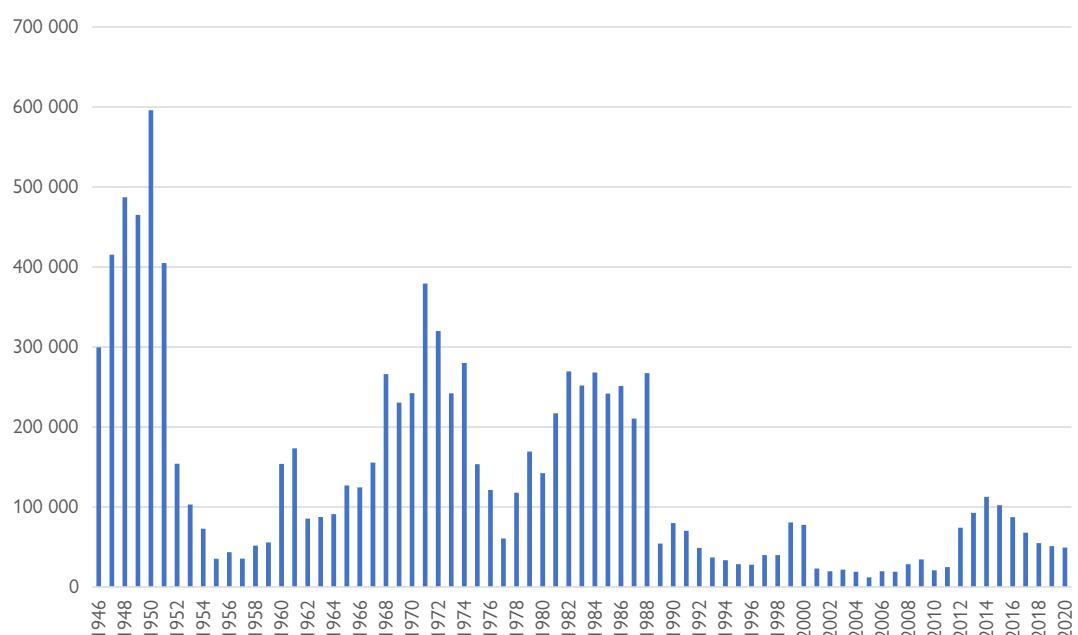
¹¹ Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies, 2021.

¹² McAuliffe et Ruhs, 2017.

¹³ OIM, 2019a.

Ces dernières décennies, le concept de sécurité dans les relations internationales était défini à l'aune de la sécurité nationale ou de la sécurité des États, et renvoyait en premier lieu à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale des États-nations¹⁴. Les menaces pesant sur la sécurité des États et de leurs populations étaient principalement de nature militaire externe, en particulier jusqu'en 1990, comme exposé à la figure 1, qui présente des données relatives aux tendances mondiales du nombre de décès dus à des conflits impliquant des États¹⁵. Ces derniers temps, et en particulier depuis l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les questions de la sécurité énergétique et de la sécurité alimentaire dans le monde sont de plus en plus intégrées dans les discussions portant sur la sécurité nationale. La sécurité climatique constitue également une préoccupation majeure de plus en plus abordée comme une question de sécurité nationale et internationale¹⁶.

Figure 1. Décès dans le cadre de conflits impliquant des États (monde), 1946-2020



Source : Our World in Data (OWID), 2021.

Avec la fin de la guerre froide, le cadre permettant de réexaminer les concepts de sécurité à l'ère du multilatéralisme s'est élargi de deux manières principales. Premièrement, des « menaces nouvelles » pour la sécurité nationale sont apparues en dehors du champ militaire (voir la sous-section ci-après). Deuxièmement, le concept de « sécurité humaine » a permis de dépasser les priorités traditionnelles de « paix et de sécurité » pour tendre vers le développement humain. Les Nations Unies se sont penchées sur « les nouvelles dimensions de la sécurité humaine », ce qui a permis d'appréhender et de penser le développement humain dans le cadre de dialogues élargis sur la sécurité mondiale et nationale¹⁷. Cela a ouvert la voie à la Commission sur la sécurité humaine (voir l'encadré ci-après), puis à la Commission mondiale sur les migrations internationales (voir le chapitre 8 du présent Rapport).

¹⁴ Baldwin, 1997.

¹⁵ Cela est également vrai pour la période avant 1945, en particulier dans le contexte de la Première Guerre mondiale.

¹⁶ Little, 2022 ; Nations Unies, 2021 ; Vivekananda *et al.*, 2020.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 1994 et 2022a.

La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine en 2003 : quel est le chemin parcouru ?

La Commission sur la sécurité humaine a été créée en janvier 2001 en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en faveur d'un monde libéré du besoin et de la peur. La Commission, composée de 12 dirigeants internationaux et coprésidée par Sadako Ogata (ex Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et Amartya Sen (lauréat du prix Nobel d'économie en 1998), s'est appuyée sur le travail fondateur accompli par Mahbub ul Haq dans le Rapport mondial sur le développement humain 1994^a. La Commission a plaidé en faveur d'un cadre international sur la migration prévoyant des normes, processus et mécanismes institutionnels à même d'assurer ordre et prévisibilité^b. Ce cadre devait impérativement rechercher l'équilibre entre la souveraineté et la sécurité des États, d'une part, et la sécurité humaine des populations, de l'autre, la Commission arguant que le concept de sécurité centrée sur les États qui datait du 17^e siècle n'était plus adapté au 21^e siècle. Parmi les principales conclusions concernant l'action à mener en matière de migration figurait la nécessité :

- De créer une commission de haut niveau pilotée par les Nations Unies chargée d'étudier les options, les domaines de consensus et les voies à suivre concernant la sécurité humaine dans le contexte migratoire ;
- De déployer des efforts concertés en vue de déterminer et de mettre en œuvre des solutions aux déplacements transfrontaliers, tant sur le plan humanitaire que sur celui du développement ;
- De mieux reconnaître et comprendre les risques de sécurité qui apparaissent lors de mouvements de population forcés de grande ampleur ;
- D'apporter des améliorations substantielles à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Quels progrès ont donc été accomplis depuis les travaux de la Commission de mai 2003 ? Une analyse récapitulative des évolutions au regard des conclusions de la Commission concernant l'action à mener en matière de migration est présentée à l'appendice A.

^a PNUD, 1994.

^b Commission sur la sécurité humaine, 2003, p. 52 ; Ministère des affaires étrangères du Japon, 2003.

Le présent chapitre et l'examen qui y est effectué des articulations entre la migration humaine et la sécurité humaine et des vulnérabilités qui peuvent en résulter s'appuient sur la définition de la sécurité humaine qui a été convenue lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012 :

Le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité¹⁸.

¹⁸ Nations Unies, 2012.

Au vu de cette définition, le premier lien, et le plus évident, entre la migration humaine et la sécurité humaine est le fait qu'une sécurité humaine insuffisante peut entraîner des migrations et des déplacements, tandis que certaines formes de migration peuvent elles-mêmes être une cause d'insécurité humaine (supplémentaire). De fait, la sécurité/l'insécurité humaine est un enjeu crucial lorsque l'on examine les expériences des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire : la question est étudiée dans la section suivante.

Sécurisation des migrations : résumé succinct

Les risques de sécurité associés à la migration sont connus depuis longtemps par les dirigeants, les sociétés ayant cherché à se protéger de menaces tout en recherchant une prospérité accrue par des échanges commerciaux, financiers et culturels reposant sur les migrations¹⁹. Aujourd'hui, il est manifeste que la migration touche directement à certains des éléments qui définissent un État, à savoir une population permanente et un territoire déterminé²⁰. Par conséquent, la réglementation de la migration (entrée et séjour) est considérée comme une prérogative des États souverains, que la coopération internationale sur la gouvernance des migrations vient compléter²¹. C'est après la Seconde Guerre mondiale, alors que les capacités et l'appétence des États pour une réglementation plus importante et plus complète augmentaient y compris dans des domaines auparavant non réglementés tels que les télécommunications, les médias et la radiodiffusion, la protection et la conservation de l'environnement et la santé publique, pour ne citer que quelques exemples que le concept de migration « régulière » et « irrégulière » du point de vue des États a émergé²². La première analyse approfondie portait sur la migration irrégulière de main-d'œuvre²³ due aux changements politiques et géopolitiques qui ont suivi la crise pétrolière du début des années 1970 et la contraction subséquente d'économies nationales en Europe et ailleurs²⁴. À l'origine, le concept de migration irrégulière avait toutefois été forgé sous un angle totalement différent (voir l'encadré ci-après).

Une manière très différente de penser la migration irrégulière

L'une des toutes premières conceptions de la migration irrégulière diverge radicalement de la vision actuelle du phénomène. Les premiers chercheurs à s'en emparer, tels que Gould, définissent alors la migration irrégulière en l'opposant à la migration permanente : le caractère irrégulier porte sur le fait que la migration n'est pas uniquement permanente, en cela que des mouvements futurs sont probables mais que ni le moment ni la direction de ces mouvements ne sont actuellement connus, et que ces deux éléments échappent au contrôle des personnes qui y participent^a. L'irrégularité selon Gould concerne le moment et la prévisibilité, et non les normes réglementaires^b.

^a Gould, 1974, p. 417.

^b Gould et Prothero, 1975.

¹⁹ Watson, 2009.

²⁰ Conformément à l'article premier de la Convention de Montevideo de 1933 concernant les droits et les devoirs des États.

²¹ Ferris et Martin, 2019 ; McAuliffe et Goossens, 2018.

²² McAuliffe et Goossens, 2018.

²³ Brennan, 1984.

²⁴ Massey *et al.*, 1998.

Il est important de noter que la notion de sécurité et d'insécurité humaines dans le cadre de la migration est apparue à l'ère actuelle des États-nations, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, les réfugiés étaient au centre des préoccupations, tel qu'énoncé dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Composantes majeures du droit international des droits humains avec le droit international coutumier relatif au principe de non-refoulement et la Déclaration universelle des droits de l'homme²⁵, la Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 témoignent de la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité, dans le cadre du système multilatéral des États, de protéger la sécurité humaine des menaces causées par les déplacements. Cela étant, il est largement admis que l'importance accordée à la garantie de la sécurité humaine dans le cadre des migrations et des déplacements a diminué, notamment depuis les années 1990²⁶. La protection des migrants (notamment réfugiés) demeure donc un enjeu crucial, qui revêt une dimension à la fois humanitaire et de développement, comme exposé dans la section suivante.

C'est à cette époque, au milieu des années 1990, qu'une école de pensée académique l'École de Copenhague a défini le concept de « sécurisation » comme la détermination de dangers et de menaces d'une nature particulière, dans le cadre d'un « acte de langage » qui a déplacé la sécurité du domaine militaire vers d'autres domaines, tels que la migration internationale²⁷. La sécurisation a été décrite comme un processus faisant usage d'un discours axé sur les menaces pour évoquer une question afin de justifier l'adoption de mesures extraordinaires²⁸. La fin de la guerre froide, en particulier, et avec elle la disparition d'une menace externe puissante pour la sécurité de l'Occident, ont permis l'émergence de menaces, ou de menaces supposées, impliquant des acteurs non étatiques. Cela a eu des répercussions sur diverses questions mondiales et internationales, en particulier sur des phénomènes que les États ont eu de plus en plus de mal à réglementer et associés à des acteurs échappant largement à leur contrôle tels que le terrorisme, la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et la migration irrégulière. De plus en plus, la migration est devenue pour les États un enjeu non seulement de gestion socio-économique, mais également de sécurité nationale. Par ailleurs, les événements du 11 septembre ont entre autres eu pour effet de renforcer la tendance à une sécurisation des migrations, ce qui s'est traduit de manière directe par une restriction accrue des migrations, des investissements importants dans les systèmes de renseignement frontalier et des réponses institutionnelles d'envergure, dans l'ensemble du monde occidental et aux États-Unis en particulier²⁹.

Ces évolutions sont par ailleurs étroitement liées à des changements observés dans les systèmes politiques et la couverture médiatique. Il est largement admis que la « toxicité » du débat sur la migration s'est intensifiée ces dernières années, les discussions étant de plus en plus menées dans une logique de peur et de division³⁰. Partout dans le monde, on utilise la déstabilisation et la désinformation à des fins stratégiques, pour conquérir le pouvoir, ce qui a une incidence défavorable sur le débat public ou politique ainsi que sur les contenus relayés par les médias sociaux pour ce qui touche aux migrations, aux déplacements et aux migrants (réfugiés y compris), mais aussi sur les valeurs sociétales et les systèmes démocratiques³¹. Un rapport récent des Nations Unies sur la sécurité humaine met en évidence l'émergence d'un paradoxe qui prend de l'ampleur : alors que les populations dans le monde vivent, en moyenne, en meilleure santé, dans une plus grande richesse, dans de meilleures conditions et plus longtemps que jamais auparavant, leur sentiment de sécurité est moindre. On estime que six personnes sur sept à travers le

²⁵ Parmi les grands instruments figurent également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture.

²⁶ Goodwin-Gill, 2005 ; Youdina et Magnoni, 2016.

²⁷ Waever, 1995 ; Stritzel, 2014.

²⁸ Ullah *et al.*, 2020 ; Waever, 1995.

²⁹ Faist, 2004 ; Koser, 2005.

³⁰ Fisher, 2017 ; Kaufmann, 2017 ; Tagliapietra, 2021.

³¹ Morgan, 2018 ; McAuliffe *et al.*, 2019.

monde se sentaient déjà en insécurité dans les années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, celle-ci ayant renforcé ce sentiment à l'échelle mondiale³².

Les médias et la désinformation sur la migration

« Mauvais acteurs » est une expression générique désignant ceux qui créent et diffusent intentionnellement de la désinformation. Il peut s'agir d'États, de sociétés, de mouvements sociaux ou d'individus, et leurs motivations embrassent toute une gamme d'intérêts politiques, idéologiques et financiers. Les publics ciblés et les niveaux de coordination varient eux aussi considérablement. Les propagateurs sont les magnats des médias, les politiques, les célébrités et les influenceurs en ligne qui aident à populariser la désinformation – intentionnellement ou non – en la répandant au sein de leurs vastes réseaux. Enfin, les médias hyperpartisans sont des organismes idéologiques qui, souvent, amplifient la désinformation. Aux États-Unis d'Amérique par exemple, les médias hyperpartisans donnent régulièrement du crédit à des histoires fausses, favorisant ainsi des visées de désinformation sur des sujets allant de l'économie aux relations internationales. Les campagnes de désinformation contre les migrants sont étroitement alignées sur des acteurs médiatiques et politiques de droite, y compris la résurgence des idéologies xénophobes, nationalistes et d'extrême droite.

Jusqu'à présent, une grande partie des discussions populaires sur la désinformation étaient centrées sur le contenu. Cependant, en ne s'intéressant qu'au seul contenu, on risque de masquer le fonctionnement des campagnes coordonnées de désinformation, dans le cadre desquelles les membres d'un réseau de mauvais acteurs coopèrent de manière à manipuler l'opinion publique.

Source : Extrait de Culloty *et al.*, 2021.

Comprendre les articulations entre la migration, la mobilité et la sécurité humaine

Pour se faire une idée de l'ampleur et de la nature de l'insécurité humaine dans le contexte de la migration et de la mobilité, il est utile d'examiner des données clés, et notamment des indices mondiaux. L'insécurité humaine associée à des catastrophes (telles que des inondations, des typhons ou des feux incontrôlés), par exemple, touche des pays du monde entier indépendamment du niveau de développement, les pays tant développés qu'en développement étant exposés à des risques importants et croissants³³. Les conséquences des crises dues aux catastrophes, cependant, sont généralement plus marquées dans les pays en développement, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour investir à la fois dans des programmes de réduction des risques et dans les interventions en cas de catastrophe (et après une catastrophe)³⁴. Par ailleurs, il est largement reconnu que le monde se trouve actuellement aux prises avec une série de crises interdépendantes qui pèsent lourdement sur les pays les moins développés, entraînant d'importantes conséquences négatives pour des millions de personnes dans le monde³⁵.

³² PNUD, 2022a.

³³ Voir Majidi *et al.*, 2019, sur les migrants pris au piège dans des pays en crise.

³⁴ Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC), 2016 ; Majidi *et al.*, 2019.

³⁵ Nations Unies, 2022a.

Le tableau 1 met en corrélation des données pour une sélection de pays qui concernent l'indice de développement humain (IDH), l'indicateur de liberté humaine (ILH), l'indice mondial de la paix (GPI), l'indice des États fragiles, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits et violences), les nouveaux déplacements internes (catastrophes) ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le tableau 1 fait apparaître plusieurs aspects essentiels. Premièrement, les pays en tête de l'indicateur de liberté humaine sont généralement aussi en tête de l'indice de développement humain, qui est une mesure composite des résultats obtenus par les pays dans plusieurs dimensions, dont la santé, l'éducation et le niveau de vie. Il convient toutefois de noter que certains pays présentant un indice de développement humain très élevé sont mal classés sur le plan de la liberté humaine.

Deuxièmement, le tableau montre que les pays en tête de l'indice mondial de la paix sont généralement aussi en tête de l'indice de développement humain. Bien qu'il existe des exceptions des pays comme le Bhoutan, le Cambodge, le Ghana et le Sénégal arrivant relativement en tête du classement pour l'indice mondial de la paix par rapport à leur classement pour l'indice de développement humain, la tendance générale indique qu'un développement humain élevé va de pair avec un niveau de paix élevé.

Troisièmement, les pays qui se trouvent en queue de classement de l'indice des États fragiles (ce qui indique une bonne stabilité) semblent avoir des niveaux de développement humain élevés, alors que ceux qui sont très fragiles sont, dans presque la totalité des cas, associés à un indice de développement humain faible. Toutefois, il apparaît aussi que les pays stables (pour lesquels l'indice des États fragiles est bas) n'ont pas tous un niveau de développement humain élevé. En d'autres termes, la stabilité coexiste parfois avec un indice de développement humain faible, ce qui pourrait laisser penser que la stabilité est un facteur nécessaire mais non suffisant au développement.

Quatrièmement, les pays en tête de l'indice mondial de la paix génèrent moins de réfugiés et de demandeurs d'asile et comptent moins de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit, voire aucune. En 2021, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de pays comme Singapour, le Chili ou la République de Corée contrastait fortement avec le nombre de ceux venant de pays dont le niveau de paix est moins élevé (Myanmar, Éthiopie, Yémen ou Soudan du Sud). Cette réalité est particulièrement criante dans des pays comme la République arabe syrienne où, en raison du conflit prolongé, plus de la moitié de la population se trouve toujours déplacée³⁶. Le contraste saisissant qui existe entre le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les pays en paix à revenu élevé et leur nombre dans les pays plus fragiles et moins développés se retrouve dans le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit. Assez logiquement, les pays moins sûrs comptent beaucoup plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit : dans une même année, l'Éthiopie, l'Afghanistan et la Somalie réunis en ont enregistré des millions, alors que des pays plus stables, comme le Costa Rica, la Malaisie et le Bhoutan, n'en ont enregistré aucune.

Cinquièmement, les données relatives aux nouveaux déplacements internes dus à des catastrophes font apparaître un schéma très différent, dans lequel les déplacements dus aux catastrophes sont davantage liés à des critères géographiques qu'à des critères de développement en lien avec le développement, la liberté humaine, les droits humains, la paix ou la fragilité. On observe que de nouveaux déplacements sont survenus dans des pays présents d'un bout à l'autre du classement de l'indice de développement humain. Les effets croissants des déplacements dus à des catastrophes liées au changement climatique entraînent au fil du temps une augmentation du nombre de pays touchés, bien au-delà du nombre de pays concernés par des déplacements internes dus à un conflit ou à des violences. Une étude plus poussée des déplacements internes est disponible au chapitre 2 du présent Rapport.

³⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2022a.

Tableau 1. Développement, liberté, paix, fragilité des États et déplacement (sélection de pays)

Pays (classés par IDH)	Indice de développement humain (IDH) 2021	Indicateur de liberté humaine (ILH) 2022	Indice mondial de la paix (GPI) 2022	Indice des États fragiles 2022	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine) 2021	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits/ violences) 2022	Nouveaux déplacements internes (catastrophes) 2022
	Rang	Rang	Rang	Rang			
Suisse	1	1	11	174	21	*	66
Australie	5	11	27	168	33	*	17 000
Allemagne	9	18	16	167	309	*	630
Singapour	12	44	9	165	134	*	*
Canada	15	13	12	172	186	*	15 000
Royaume-Uni	18	20	34	150	370	*	1 900
République de Corée	19	30	43	159	1 013	*	30 000
Émirats arabes unis	26	127	60	152	378	*	*
France	28	42	65	162	318	*	45 000
Arabie saoudite	35	159	119	95	3 727	*	*
Portugal	38	24	6	164	469	*	4 500
Chili	42	32	55	144	10 049	*	1 500
Roumanie	53	38	31	133	5 868	*	160
Costa Rica	58	35	38	149	1 229	*	1 600
Malaisie	62	82	18	122	22 039	*	156 000
Maurice	63	50	28	154	549	*	140
Thaïlande	66	104	103	86	3 391	41 000	22 000
Barbade	70	46	*	141	355	*	*
Macédoine du Nord	78	47	36	111	5 826	110	*
Pérou	84	56	101	87	12 573	73 000	24 000
Mexique	86	98	137	84	134 346	386 000	11 000
Tunisie	97	113	85	93	6 233	*	2 000
Libye	104	155	151	21	24 812	135 000	*
Afrique du Sud	109	77	118	79	4 207	*	62 000
Indonésie	114	85	47	100	14 954	72 000	308 000
Kirghizistan	118	87	91	66	5 818	4 000	1 700
Bhoutan	127	86	19	96	7 189	*	*
Bangladesh	129	139	96	38	88 133	427 000	152 400
Ghana	133	66	40	108	23 424	*	2 700
Cambodge	146	116	62	50	12 920	*	28 000
Myanmar	149	135	139	10	1 154 392	1 498 000	13 000

Pays (classés par IDH)	Indice de développement humain (IDH) 2021	Indicateur de liberté humaine (ILH) 2022	Indice mondial de la paix (GPI) 2022	Indice des États fragiles 2022	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine) 2021	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits/ violences) 2022	Nouveaux déplacements internes (catastrophes) 2022
	Rang	Rang	Rang	Rang			
République arabe syrienne	150	165	161	3	6 983 867	6 865 000	21 000
Papouasie- Nouvelle-Guinée	156	75	94	55	1 143	91 000	9 600
Côte d'Ivoire	159	105	108	31	72 560	302 000	2 500
Nigéria	163	124	143	16	466 770	3 646 000	243 700
Ouganda	166	118	121	25	19 708	4 800	34 000
Sénégal	170	87	70	78	32 597	8 400	12 000
Éthiopie	175	148	149	13	288 338	3 852 000	873 000
Afghanistan	180	*	163	8	269 4434	4 394 000	220 000
Yémen	183	164	162	1	73 055	4 523 000	171 000
Mali	186	119	150	14	207 687	380 000	24 000
Soudan du Sud	191	*	159	3	236 7800	1 475 000	596 000
Somalie	*	158	156	2	836 241	3 864 000	115 200
Première position dans le classement :	Développement humain très élevé	Niveau de liberté très élevé	Niveau de paix très élevé	Pays le plus fragile			
Rang élevé :	Faible développement humain	Niveau de liberté très faible	Niveau de paix très faible	Pays le moins fragile			

Sources : Indice de développement humain 2021 : PNUD, 2022b ; indicateur de liberté humaine 2022 : Vásquez et al., 2022 ; indice mondial de la paix 2022 : Institute for Economics and Peace, 2022 ; indice des États fragiles 2022 : Fund for Peace, 2022 ; réfugiés et demandeurs d'asile : HCR, s.d. ; personnes déplacées à l'intérieur de leur pays : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2023 ; nouveaux déplacements internes : IDMC, 2023.

Note : * La présence d'un astérisque indique que le classement n'est pas disponible pour le pays en question.

Si les déplacements internes et transfrontaliers sont clairement associés à une insécurité croissante, les migrations internationales, en dehors des déplacements, et en particulier dans le cadre d'un développement humain englobant des dimensions économiques, sociales et politiques, entraînent également des retombées importantes sur la sécurité humaine. Les données sur les tendances à long terme font apparaître une inégalité croissante en matière de mobilité, la plupart des migrations internationales se produisant actuellement entre pays riches, les pays pauvres en étant exclus (voir le chapitre 4 du présent Rapport).

La sécurité humaine d'un bout à l'autre du cycle migratoire

La présente section présente une analyse de la sécurité humaine du point de vue des migrants plutôt que de celui des États, ce qui permet de mettre en lumière une dimension importante fondée sur les droits, en complément du discours dominant sur la migration et la sécurité (nationale) centré sur les États³⁷. Elle s'appuie sur des recherches et des analyses approfondies menées conjointement avec (et par) des migrants du monde entier et fournit des exemples de la manière dont la sécurité et l'insécurité humaines se manifestent sur le spectre de l'agentivité des migrants des déplacements transfrontaliers et de la traite d'êtres humains à la migration de main-d'œuvre et d'étudiants internationaux. Comme on a pu le voir pendant la pandémie de COVID-19, des individus de toutes conditions ont souffert de l'immobilité due à la pandémie. Cependant, ceux disposant de ressources ont souvent été mieux à même de faire face aux vulnérabilités croissantes qui en ont résulté.

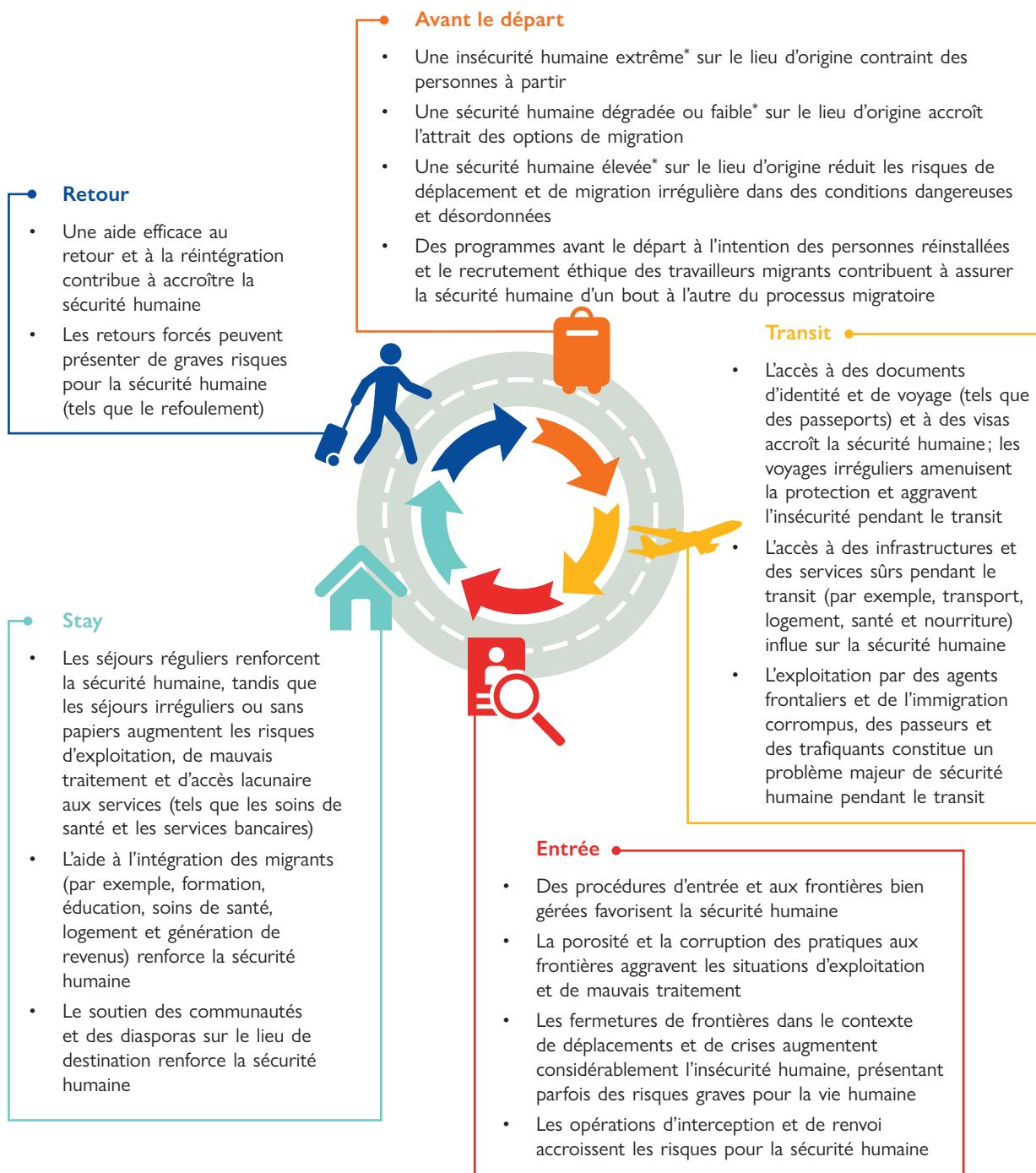
Dans la présente section, la sécurité et l'insécurité humaines sont décrites d'un bout à l'autre du cycle migratoire, avec des exemples relatifs aux différentes étapes : avant le départ, transit, entrée, séjour et retour. Il est important de noter que les migrations internationales ne sont pas toutes associées ou dues à l'insécurité humaine. De nombreuses personnes décident de migrer pour rechercher des possibilités enrichissantes, dans le but de s'immerger dans de nouveaux lieux et cultures, voire par goût de l'aventure. Cela étant, ce type de migration est réservé à ceux qui en ont à la fois l'ambition et les moyens³⁸, tandis que de nombreux individus désireux de migrer ne peuvent concrétiser cette ambition par manque de capacités, ce qui les mène à une « immobilité involontaire »³⁹.

³⁷ Voir la discussion sur la sécurisation des migrations dans la section précédente.

³⁸ Carling et Schewel, 2018.

³⁹ Carling, 2002.

Figure 2. La sécurité humaine d'un bout à l'autre du cycle migratoire



Notes: Cette figure fournit des exemples de la manière dont la sécurité et l'insécurité humaines entrent en ligne de compte aux différentes étapes de la migration. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité.

* L'« insécurité humaine extrême » recouvre entre autres les conflits, les situations de persécution et les catastrophes (telles que des inondations et des feux incontrôlés); la « sécurité humaine dégradée ou faible » recouvre entre autres la pauvreté, les violations des droits humains, les ralentissements économiques importants et les flambées d'inflation ou de chômage ; voir la définition de la sécurité humaine fournie plus haut dans le présent chapitre.

Avant le départ

Avant même de quitter leur communauté d'origine, l'insécurité humaine peut occuper une large place dans les esprits de nombre de migrants. C'est notamment le cas des personnes touchées par des conflits ou des catastrophes, qui cherchent à se mettre en sécurité en migrant vers un lieu plus sûr dans leur pays ou dans un pays voisin. Les personnes déplacées étant souvent celles qui connaissent la plus grande insécurité dans la phase précédant le départ, il existe de longue date un ensemble de traités internationaux et de programmes d'aide humanitaire bien conçus et largement reconnus (quoique sous-financés)⁴⁰. Les limites de la portée et de l'influence de la communauté internationale font également consensus, en particulier pour ce qui est des personnes demeurant dans un pays (y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays) qui sont exposées à une insécurité extrême, notamment sous la forme de graves violations des droits humains⁴¹.

Même pour celles qui ne se trouvent pas dans une situation aussi critique, la décision de migrer à l'étranger peut intégrer des considérations relatives à certains aspects de la sécurité humaine. L'accès à des documents de voyage et à des visas – déterminant pour le parcours migratoire – joue un rôle important lors de la prise de décision, en particulier lorsque les personnes recherchent depuis leur pays d'origine des options qui leur permettraient de migrer. Des travaux récents consacrés aux intentions de migration ont, par exemple, permis de constater que l'accès aux visas détermine la façon dont sont effectuées les recherches d'emploi en ligne⁴². De même, il a été observé que l'évolution des conditions d'octroi de visas a une incidence sur la manière dont les migrants potentiels envisagent leur migration, et sur leur décision finale de partir ou non⁴³. On a pu le voir, par exemple, dans les changements qui se sont produits après que les restrictions en matière de visa ont été levées pour certains groupes de population, notamment certaines nationalités⁴⁴. Les exemples sont légion, mais on citera ici les changements constatés lors de la libéralisation du régime des visas dans un certain nombre de pays ou régions de destination clés, comme aux États-Unis dans les années 1960, ou en Europe du fait de l'extension progressive des accords de Schengen à un nombre croissant de pays⁴⁵. Il est important de noter que des services peuvent être fournis après que les personnes ont pris la décision de migrer et avant qu'elles n'entament leur voyage. Des informations et des formations avant le départ, par exemple, à l'intention des personnes qui s'apprêtent à migrer, peuvent contribuer à renforcer la sécurité et le bien-être des intéressés pendant le processus migratoire ainsi que leur intégration immédiatement après l'arrivée⁴⁶.

Analphabétisme, insécurité et déplacement des Afghans

L'Afghanistan est un pays pauvre affichant un faible taux d'alphanétisme, en particulier chez les femmes, et dans lequel sévissent des conflits civils de longue durée. La combinaison de ces éléments explique la nature multidimensionnelle de l'insécurité à l'origine du déplacement de nombreux Afghans depuis des décennies^a.

⁴⁰ Nations Unies, 2022b.

⁴¹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 2022.

⁴² Sinclair et Mamertino, 2016.

⁴³ Voir par exemple Jayasuriya, 2016, sur la migration de main-d'œuvre sri-lankaise ayant des besoins en matière de protection internationale vers des pays du Golfe à travers les voies de migration de main-d'œuvre accessibles.

⁴⁴ Czaika et de Haas, 2014.

⁴⁵ Ortega et Peri, 2013.

⁴⁶ OIM, 2018.

Alors qu'en 1979, 18 % seulement des personnes âgées de 15 ans et plus savaient lire et écrire, elles étaient 31 % en 2011 et 37 % en 2021^b. En dépit des progrès lents mais prometteurs observés au cours des deux décennies passées, un écart important subsiste entre les genres : en 2018, environ 55 % des hommes, contre 30 % des femmes, savaient lire et écrire.^c Plusieurs raisons expliquent ce déficit. Outre la guerre civile prolongée, l'Afghanistan connaît une pauvreté généralisée^d et ne dispose pas de ressources solides pour investir dans la planification du développement et de l'éducation. Le taux de croissance démographique élevé se traduit par une population jeune et, en conséquence, un grand nombre d'enfants d'âge scolaire, alors que les besoins d'éducation ne sont pour une large part pas satisfaits. En effet, malgré les progrès observés entre 2001 et 2021^e, le niveau d'instruction, en particulier chez les femmes, s'est dégradé sous le régime des Talibans. En août 2021, l'éducation des garçons et des filles a été suspendue au-delà de la sixième année d'instruction^f.

Les femmes et les filles sont visées par d'importantes restrictions qui limitent leur participation à l'éducation, au monde professionnel ainsi qu'à la vie sociale et politique. Dans cette situation, les femmes n'ont pas d'autre espoir que de fuir cette société. La prise de pouvoir inattendue des Talibans a suscité la peur et des inquiétudes concernant le secteur de l'enseignement supérieur, ce qui a entraîné le départ du pays de nombreux professeurs et assistants universitaires et d'étudiants. Les lois imposées par les Talibans, notamment sur la ségrégation hommes-femmes, ont fait baisser le nombre d'étudiantes et augmenter les frais des universités privées, dont beaucoup ont fermé. En outre, de nombreux étudiants sont dans l'impossibilité de poursuivre leurs études en raison de l'insécurité économique. La crainte de persécutions règne dans les groupes ethniques, en particulier parmi les Hazaras : de fait, le 30 septembre 2022, un attentat-suicide à la bombe a tué près de 50 étudiantes venues passer un examen blanc dans un centre d'enseignement du quartier de Dasht-e-Barchi à Kaboul, qui abrite des membres de la communauté hazara^g.

La conjonction de l'analphabétisme, d'un accès insuffisant à des infrastructures de développement, de la pauvreté et de l'insécurité en Afghanistan entraîne depuis plusieurs décennies le déplacement et la migration forcée d'une grande partie de la population tant à l'intérieur des frontières que vers la République islamique d'Iran et le Pakistan^h. Les déplacements ont en retour perturbé le développement de l'éducation. Malgré l'amélioration de l'éducation des migrants et réfugiés afghans dans les pays d'accueil tels que la République islamique d'Iranⁱ, il a été difficile d'inscrire dans le système d'enseignement public les nombreux Afghans avec ou sans papiers qui sont arrivés depuis août 2021.

La privation d'éducation pèse lourdement sur la sécurité humaine, et l'analphabétisme est considéré comme un élément d'insécurité^j. Les déplacements sont une cause et une conséquence de l'analphabétisme. Les Afghans subissent l'analphabétisme, la pauvreté et l'insécurité associés aux déplacements depuis trente ans. L'accès à l'éducation et son amélioration, en particulier pour les femmes, sont donc un moyen de briser ce cercle vicieux.

Source: Hosseini-Chavoshi et Abbasi-Shavazi, 2023.

^a Schmeidl, 2019 ; Iqbal et McAuliffe, 2022.

^b Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2022.

^c Samim, 2020.

^d PNUD, 2021.

^e Batha, 2022 ; Farr, 2022.

^f Qazizai et Hadid, 2022.

^g Putz, 2022 ; Agence France-Presse (AFP), 2022.

^h Abbasi-Shavazi *et al.*, 2005.

ⁱ Hugo *et al.*, 2012.

^j Commission sur la sécurité humaine, 2003.

Transit

Lorsque cela est possible, les migrants choisissent de transiter par des pays à l'aide de visas et de documents d'identité⁴⁷. Les différences entre un voyage avec visa et un voyage sans visa, lorsqu'il est requis, sont manifestes. Du point de vue des migrants, l'expérience revêtira des formes très diverses, qui auront des conséquences sur leur sécurité humaine, celle de leur famille, ainsi que celle des proches restés au pays. Premièrement, un visa autorise l'entrée dans un pays, et permet d'arriver et de voyager légalement à l'intérieur de celui-ci. Un visa valide offre de meilleures chances d'échapper à l'exploitation. À l'opposé, voyager sans visa augmente le risque d'être arrêté et expulsé par les autorités, ou exploité et maltraité par ceux qui proposent des services de migration illicites, tels que les passeurs ou les trafiquants, qui agissent en grande partie en dehors des systèmes réglementés. Deuxièmement, avec un visa, le transit a plus de chance de se dérouler de manière sûre et planifiée et présente davantage d'options sur le plan par exemple de la durée du voyage, du mode de transport et des compagnons de voyage (le cas échéant).

Bien que la plupart des parcours migratoires ne présentent pas de difficultés, certains peuvent conduire à de mauvais traitements, voire à la mort⁴⁸. Il n'est donc pas surprenant d'observer une forte préférence pour le voyage avec visa. Cependant, dans de nombreuses régions du monde, les voyages informels sont monnaie courante et il n'est pas toujours possible d'accéder à des régimes de visa ; de même, pour certains ressortissants, il est très difficile d'obtenir des documents de voyage tels que des passeports, qui constituent souvent une condition à l'obtention d'un visa. Par ailleurs, dans un contexte de catastrophe ou de conflit critique, les personnes sont forcées de partir sans attendre et se retrouvent souvent dans des situations dangereuses, contraintes d'entreprendre des voyages périlleux et exposées à une vulnérabilité extrême pendant le transit. Ces types de mouvements peuvent rapidement constituer des préoccupations humanitaires majeures, dans le contexte desquelles des organisations humanitaires locales, nationales et internationales portent assistance aux populations déplacées.

Les migrants peuvent également se retrouver bloqués pendant le transit (ou dans le pays de destination), ce qui entraîne de lourdes répercussions sur leur sécurité⁴⁹. Ainsi, pendant la pandémie de COVID-19, des milliers de migrants se sont retrouvés bloqués dans des pays sans régime étendu de protection sociale, au risque de mourir de faim et de se retrouver sans abri⁵⁰. Dans le monde entier, des organismes caritatifs, des organisations non gouvernementales (dont des groupes de migrants), des organismes des Nations Unies et des communautés locales sont venus en aide aux migrants bloqués afin de satisfaire leurs besoins urgents, tout particulièrement pendant la première phase aiguë de la pandémie, alors que des restrictions de voyages et des mesures de confinement strictes étaient parfois introduites sans guère d'avertissement⁵¹.

⁴⁷ Bien qu'un visa ne soit pas nécessairement requis pour migrer «régulièrement», la présente analyse parle de «visas» car ceux-ci sont souvent exigés, tout particulièrement pour les migrants originaires de pays en développement. En outre, le terme «visa» est plus largement compris par les migrants et le public en général que «migration régulière».

⁴⁸ Voir le chapitre 2 relatif au projet de l'OIM sur les migrants portés disparus, qui recense le nombre de migrants portés disparus et morts pendant le transit.

⁴⁹ Gois et Campbell, 2013.

⁵⁰ McAuliffe et al., 2021a; McAuliffe, 2020.

⁵¹ Kolet et al., 2021; McAuliffe, à paraître.

Entrée

L'entrée dans un pays implique généralement de franchir une frontière internationale et, dans la plupart des cas, de se présenter aux autorités qui déterminent si les conditions d'entrée sont remplies⁵². Les frontières peuvent être des lieux accueillants pour les migrants, mais également des lieux où ils font l'objet d'un examen poussé, ou sont exposés à des risques d'exploitation et de mauvais traitements. Pour de nombreux migrants, l'entrée dans un pays et le franchissement de points de contrôle frontalier peuvent constituer une expérience particulièrement intimidante et source de stress, notamment pour ceux qui possèdent un passeport « faible » ou sont dépourvus de documents (tels que les personnes déplacées apatrides)⁵³. Pour d'autres, les « mesures de renvoi » dans des environnements terrestres et maritimes peuvent entraîner une grave insécurité, lorsque des migrants (dont des réfugiés et des demandeurs d'asile) se voient non seulement refuser l'entrée, mais sont également renvoyés de l'autre côté de la frontière immédiatement après l'entrée, ce qui les met dans des situations de vulnérabilité extrême (potentiellement mortelles, en particulier en mer)⁵⁴.

Les frontières jouant un rôle déterminant dans la théorie et la pratique de la souveraineté des États, l'entrée des non-nationaux fait souvent l'objet d'une forte réglementation, des cadres normatifs étant nécessaires pour concilier l'intérêt des États et la protection des droits des migrants⁵⁵. Certains auteurs estiment que l'approche dominante appliquée par de nombreux États axée sur la gestion des frontières en vue de lutter contre le crime organisé et d'autres formes de criminalité a eu pour effet de faire passer les mécanismes de protection des droits humains au second plan dans les zones frontalières, en dépit du fait que les initiatives internationales de lutte contre la traite d'êtres humains prennent forcément en compte les processus d'entrée et aux frontières physiques⁵⁶. De fait, des processus d'arrivée ordonnés et des processus d'entrée et aux frontières bien gérés peuvent efficacement appuyer la sécurité humaine en garantissant des procédures sûres, transparentes et claires exemptes de pratiques de corruption⁵⁷. Par exemple, les personnes qui cherchent à entrer dans un pays peuvent être vulnérables en raison de la situation qu'elles ont fuie (dans le cadre de laquelle elles ont pu être persécutées), de leur mode de voyage (migrants irréguliers, migrants objet de trafic illicite, victimes de la traite, etc.) ou des conditions qu'elles trouvent à l'arrivée (xénophobie, discriminations, etc.)⁵⁸: des frontières bien gérées permettent de repérer et d'aider plus facilement les migrants dans ce type de situations vectrices de vulnérabilité.

Les fermetures de frontières dans le contexte de déplacements ou de crises augmentent considérablement l'insécurité humaine, présentant parfois des risques graves pour la vie humaine. Pendant la phase aiguë de la pandémie de COVID-19, par exemple, les fermetures totales de frontières ont exposé les migrants à des risques extrêmes de grave insécurité humaine, parmi lesquels on peut citer le refoulement, l'impossibilité d'accéder à des procédures d'asile et, dans certains cas, un risque accru d'infection par le virus⁵⁹. Le refus d'entrée sur le territoire, par exemple au moyen d'interceptions et d'opérations de renvoi dans le contexte d'arrivées par mer, s'accompagne de risques extrêmes pour la sécurité humaine et de risques de perte de vies à l'entrée⁶⁰. D'autre part, l'intensité

⁵² Les accords passés entre États, tels que l'Accord de Schengen en Europe ou le Protocole sur la libre circulation en Afrique de l'Ouest, constituent une exception notable.

⁵³ Voir McAuliffe *et al.*, 2021a, sur la puissance des passeports.

⁵⁴ Doty, 2011 ; Gonzalez Morales, 2021.

⁵⁵ Chetail, 2020.

⁵⁶ Taran, 2000.

⁵⁷ HCDH, 2021.

⁵⁸ Bauloz *et al.*, 2021 ; OIM, 2019b ; HCDH, 2021.

⁵⁹ Chetail, 2020 ; McAuliffe, 2020.

⁶⁰ OIM, 2022a.

des négociations entre les acteurs internationaux lors des crises liées à des déplacements, en particulier lorsqu'elles sont associées à un conflit ou des violences, met en évidence l'importance cruciale que revêtent les frontières pour la sécurité humaine⁶¹. Dans ces situations extrêmes, l'ouverture des frontières peut sauver des centaines, voire des milliers de vies.

Hear My Voice : l'insécurité des enfants migrants

En juin 2019, l'avocate Warren Binford s'est rendue dans les locaux du service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis à Clint (Texas). Elle effectuait une visite de routine destinée à vérifier le respect par les autorités de l'accord Flores (Flores Settlement Agreement), qui définit la durée maximale et les conditions de la détention d'enfants migrants dans les centres de détention. En l'espace de quelques jours, elle s'est entretenue avec des dizaines d'enfants et a réuni des récits si choquants des enfants souffrant de la faim et du froid, malades, dormant à même le béton sous des couvertures de survie qu'ils ont fait les gros titres à l'international.

Après cette visite, Warren Binford a créé une structure à but non lucratif visant à renforcer la protection juridique des enfants détenus. Son site Web permet de consulter les témoignages sous serment de dizaines d'enfants et d'adolescents. L'avocate s'est toutefois heurtée à un obstacle : d'après elle, les récits des enfants étaient trop éprouvants pour le public. « Les gens étaient tellement déprimés. Ils m'appelaient et me disaient "Je n'y arrive pas. Je pleure toutes les larmes de mon corps. C'est trop." Je me suis alors demandé comment permettre au public d'accéder aux informations transmises par les enfants dans leurs propres mots. »

Sa solution : un livre illustré. *Hear My Voice/Escucha Mi Voz*, publié en anglais et en espagnol, contient des extraits de ces témoignages, accompagnés de visuels réalisés par des illustrateurs latino-américains primés.

« L'ensemble que forment les illustrations réalisées par ces artistes absolument fabuleux permet d'accéder plus facilement à la vie de ces enfants, de découvrir qui ils sont et pourquoi ils sont venus aux États-Unis », explique Warren Binford. Un dessin représente un point de passage frontalier, deux enfants perchés sur les épaules d'une femme qui traverse le Rio Grande. « Un matin, nous avons passé une clôture en fil de fer barbelé avec un grand panneau sur lequel était inscrit "Bienvenue aux États-Unis" », raconte le narrateur enfant. « Ma petite sœur et moi venons du Honduras », lit-on sur une page représentant des enfants qui dorment dans une cage grillagée, que l'artiste a dessinés avec des têtes d'oiseau.

Warren Binford espère que *Hear My Voice / Escucha Mi Voz* sera lu et discuté en famille. « Le livre pour enfants permet d'adoucir un peu le récit des enfants, explique-t-elle. Et cette mosaïque créée à partir de différentes déclarations brosse un portrait collectif de ces enfants. »

Source : Extrait de Kamenetz, 2021.

⁶¹ De Lauri, 2022.

Séjour

Les séjours « réguliers » accroissent la sécurité humaine, car lorsqu'un migrant est autorisé à résider dans un pays – que ce soit pour y étudier, y travailler, y vivre avec sa famille ou pour des motifs de protection, cette légalité lui offre une protection concrète au quotidien. Il est par exemple plus difficile pour des employeurs et des propriétaires peu scrupuleux, des fonctionnaires corrompus et d'autres individus d'exploiter des personnes dont le statut au regard de l'immigration est régulier, qui ont des papiers⁶². Les migrants réguliers sont en mesure de mener une vie plus ouverte et plus libre dans les communautés que les migrants irréguliers sans papiers, et ils sont mieux à même d'accéder à des services publics et sociaux tels que l'éducation, la santé et les transports⁶³.

Dans les pays de destination, les migrants peuvent faire face à des discriminations dans des environnements très divers, dont le lieu de travail, l'école et l'université, les lieux où sont dispensés des soins de santé et les contextes sociaux. Les discriminations ont pour effet de dégrader la santé mentale et physique des migrants et, dans certains cas, peuvent entraîner de graves conséquences⁶⁴. L'augmentation de la mésinformation et de la désinformation sur la migration et les migrants a attisé les sentiments discriminatoires et la xénophobie, ce qui s'est traduit par des discours haineux ainsi que des violences physiques envers des minorités ethniques dans certaines communautés⁶⁵. Des politiques efficaces de lutte contre les discriminations constituent une mesure préventive importante en vue d'appuyer la sécurité humaine et la cohésion sociale dans les sociétés, y compris dans les populations migrantes⁶⁶.

Améliorer la sécurité humaine des migrants pendant leur séjour revient à améliorer la sécurité humaine générale de la population. Pendant la pandémie de COVID-19, par exemple, l'accès à des programmes de régularisation et à des services de santé publique (tels que des services de vaccination et de traitement) ainsi que l'aide fournie par les groupes communautaires et des diasporas se sont avérés essentiels pour atteindre des objectifs globaux de santé publique et faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte⁶⁷.

Genre, migration et sécurité humaine : Afrique centrale et de l'Ouest

Un grand nombre de femmes et de filles migrent en Afrique centrale et de l'Ouest, beaucoup d'entre elles faisant l'expérience de risques fondés sur le genre. Les femmes de la région migrent pour des raisons variées, entre autres pour rechercher des possibilités économiques, retrouver leur famille ou poursuivre leur éducation^a. En Afrique de l'Ouest, près de la moitié des travailleurs migrants dans et de la région sont des femmes^b.

Les facteurs économiques demeurent le principal moteur de migration. Si les migrantes participent à des activités d'emploi formelles comme informelles, la majorité d'entre elles continuent de travailler dans l'économie informelle, notamment dans des domaines tels que le commerce et le travail domestique^b. Les migrantes de et dans la sous-région font face à plusieurs risques et problèmes de sécurité, tant pendant la

⁶² Crépeau, 2018.

⁶³ Bauloz *et al.*, 2019.

⁶⁴ Szaflarski et Bauldry, 2019 ; Vearey *et al.*, 2019.

⁶⁵ Culloty *et al.*, 2021 ; Urquhart, 2021.

⁶⁶ Bauloz *et al.*, 2019.

⁶⁷ Armocida *et al.*, 2020 ; OIM, 2020b.

migration qu'après leur arrivée dans le pays de destination. L'exploitation et les violences sexuelles pendant le voyage de migration, des conditions d'emploi précaires dans les pays de destination et des salaires bas figurent parmi les difficultés que beaucoup d'entre elles rencontrent^c.

^a Bisong, 2019 ; OIM, 2020a.

^b Organisation internationale du Travail (OIT), 2020.

^c Tyszler, 2019.

Retour

Le retour de migrants dans leur pays d'origine et leur réintégration dans la communauté font partie du cycle migratoire et peuvent être particulièrement délicats sur le plan de la sécurité humaine. Les migrants qui reviennent ont parfois vécu à l'étranger pendant de nombreuses années, voire des décennies, et ils peuvent rencontrer des difficultés de nature financière, sociale et juridique à l'heure de se réintégrer dans la communauté locale⁶⁸. Ils peuvent rentrer après avoir travaillé pendant plusieurs années dans un autre pays, après avoir achevé des études supérieures ou une mission temporaire, ou après avoir été déboutés d'une demande d'immigration ou d'asile. La migration de retour recouvre donc un large éventail de situations et n'est pas nécessairement volontaire⁶⁹. Sous l'angle de la sécurité humaine, le retour, même volontaire, peut aboutir à des situations extrêmement difficiles et à des risques de déplacement interne, bien que ces risques soient encore plus élevés lorsque les migrants sont contraints de rentrer dans leur pays d'origine⁷⁰.

Les conditions dans lesquelles se déroule le retour tant avant qu'après celui-ci sont déterminantes du point de vue de la sécurité humaine, et les droits des migrants peuvent être mis en péril de nombreuses manières. Parmi les principales menaces figure le retour forcé des migrants en violation du principe de non-refoulement⁷¹, qui présente des risques considérables en matière de sécurité humaine pour les migrants de retour, le non-refoulement constituant par conséquent un principe clé du droit international des droits humains.

Politiques facilitant une approche fondée sur la sécurité humaine

Dans la continuité de l'analyse de la sécurité et de l'insécurité humaines aux différentes étapes du cycle migratoire présentée ci-dessus, la présente section examine la manière dont les politiques peuvent améliorer la sécurité humaine des migrants et des communautés, compte tenu de considérations politiques internationales, régionales, nationales et infranationales. Il est important de prendre conscience que les politiques qui favorisent ou améliorent considérablement la sécurité humaine (ou réduisent l'insécurité humaine) ne visent pas toujours la réglementation de l'émigration et de l'immigration de manière directe.

⁶⁸ Arowolo, 2000 ; Battistella, 2018.

⁶⁹ Mbiyozo, 2019.

⁷⁰ Da Rosa Jorge, 2021 ; Kleist, 2020.

⁷¹ Le principe de non-refoulement désigne l'interdiction pour les États d'extrader, d'expulser ou de refouler de toute autre manière une personne vers un pays dans lequel sa vie ou sa liberté serait menacée, ou s'il existe des motifs sérieux de croire qu'elle risquerait d'être soumise à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'être victime d'une disparition forcée ou de subir un autre préjudice irréparable. Pour de plus amples informations, voir OIM, 2019a.

Avant de se pencher sur les politiques sous l'angle du niveau de gouvernance, il faut également bien comprendre que les réponses et les priorités en matière de sécurité humaine et de migration procèdent souvent de dynamiques et de politiques d'émigration, d'immigration et de déplacement historiques et contemporaines propres à des pays et des régions. Il n'existe pas d'approche politique universelle pour améliorer la sécurité humaine, car celle-ci dépend de la nature des problèmes existants et de la manière dont ils se manifestent. Bien que le présent chapitre ne puisse couvrir l'étendue des effets dans le monde, les brèves études de cas présentées à l'appendice B donnent une idée de la diversité des problèmes de sécurité humaine et des incidences dans les différents pays. Chaque étude couvre un pays par région des Nations Unies et traite d'un enjeu de sécurité humaine précis :

- Burkina Faso (Afrique) : déplacements internes dus à un conflit ou à des violences.
- Canada (Amérique du Nord) : montrer la voie en matière d'égalité des genres dans le contexte migratoire.
- Colombie (Amérique latine et Caraïbes) : programmes de régularisation.
- Philippines (Asie) : initiatives visant à lutter contre la traite d'êtres humains.
- Nouvelle-Zélande (Océanie) : le multiculturalisme et l'intégration pour lutter contre la violence extrémiste.
- Suisse (Europe) : inclusion des migrants irréguliers.

Il ressort de ces études que les incidences et les conséquences de la sécurité humaine dans le contexte migratoire varient d'un pays à l'autre. Au Burkina Faso, par exemple, en raison du conflit résultant de l'instabilité politique et de la montée de l'extrémisme violent, plus de 1,5 million de personnes avaient été déplacées à la fin de 2021⁷², une gageure pour les acteurs nationaux et internationaux qui peinent à fournir une aide alimentaire et des abris. En Nouvelle-Zélande, deux attaques terroristes associées à l'idéologie suprémaciste blanche ont incité le Gouvernement à revoir ses politiques de lutte contre le terrorisme et à améliorer ses activités de formation sur le multiculturalisme et la diversité. En Suisse, la municipalité de Zurich, incapable de s'assurer le soutien de l'ensemble du canton aux fins de l'introduction d'un programme de régularisation, a instauré une « City Card », qui assure un accès effectif à des services essentiels tels que des soins de santé aux migrants sans papiers qui vivent dans la ville et aux alentours. Aux Philippines, des efforts soutenus visant à lutter contre la traite d'êtres humains ont permis au pays de se classer dans la catégorie 1 du rapport des États-Unis sur la traite des personnes pour la septième année consécutive, et de recueillir des éloges pour son approche en matière de réadaptation et de réintégration des victimes. En Colombie, la pandémie de COVID-19 a aggravé les tensions politiques, de même que la précarité parmi les populations déplacées, en constante augmentation, ce qui a amené les autorités à procéder à des régularisations massives qui ont considérablement amélioré la sécurité humaine de millions de ressortissants vénézuéliens dans des situations de vulnérabilité. Enfin, au Canada, de nouveaux programmes, mécanismes et ressources ont été élaborés en vue de lutter contre les inégalités fondées sur le genre dans la gestion des migrations et d'améliorer les résultats en matière d'intégration pour les migrant·es ainsi que pour les migrants appartenant à des groupes de genre minoritaires. De plus amples informations sont disponibles à l'appendice B.

⁷² IDMC, 2022.

Politiques aux différents niveaux de gouvernance

La gouvernance des migrations est un processus complexe et multidimensionnel, articulé autour de la souveraineté des États, qui est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques migratoires⁷³. En d'autres termes, la plupart des politiques migratoires opèrent à l'échelle nationale⁷⁴. Cela étant, il existe des instruments normatifs internationaux, qui ont été mis au point en vue de déterminer ou d'orienter la manière dont les États assurent la gouvernance des migrations et de la mobilité. Les instruments internationaux tels que les traités visent à définir les obligations concrètes des États parties. Certains concernent spécifiquement la migration, tel le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, tandis que d'autres, comme les traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits humains, s'appliquent de manière égale à tous les individus et garantissent ainsi un ensemble minimum de droits à tous, y compris aux migrants. L'appendice C dresse une liste récapitulative des traités multilatéraux mondiaux en lien avec la migration et les migrants. Il existe également des textes internationaux négociés par les États, de nature non contraignante (comme le Pacte mondial sur les migrations), et des mécanismes consultatifs étatiques (comme le Forum mondial sur la migration et le développement), qui visent à éclairer et à orienter l'élaboration de politiques à l'échelle nationale. Ces processus multilatéraux et leurs résultats sont détaillés dans le chapitre 8 du présent Rapport.

Le cadre de gouvernance international en matière de migration engage les États à respecter les droits humains des migrants, par exemple en s'abstenant de procéder à des détentions arbitraires de migrants et en appliquant le principe de non-refoulement. Des composantes du cadre imposent également aux États de protéger les droits humains des migrants contre des violations par des tiers, par exemple en les appelant à réglementer les activités des agences de recrutement de manière à garantir des pratiques de recrutement éthique, ou en prescrivant l'adoption de législations visant à lutter contre les discriminations. Ce niveau international est donc essentiel pour la prise en considération de la sécurité humaine des migrants, en cela qu'il intègre les normes convenues et met en avant les normes qui peuvent être transposées (voire améliorées) à d'autres niveaux de gouvernance, notamment par les autorités régionales, nationales et infranationales.

À l'échelle régionale, la gouvernance des migrations recouvre également des cadres juridiques et des politiques, qui viennent compléter des structures institutionnelles, des mécanismes de consultation et d'autres processus. Les approches régionales déterminent la manière dont la mobilité s'effectue à l'intérieur des régions (géographiques ou politiques) et s'attaquent à des questions en lien avec la sécurité humaine (et notamment les droits) au moyen d'instruments contraignants et non contraignants. Dans certaines régions, des accords relatifs à la migration ont été conclus et mis en œuvre par des structures et des groupements régionaux. On peut citer à titre d'exemples l'accès aux marchés du travail nationaux sans permis ou visa de travail pour tous les ressortissants des pays de la CEDEAO (voir l'encadré ci-après), ou le droit de résider dans la région du MERCOSUR pour les ressortissants de ses États membres. Dans le cas de l'Union européenne, l'élaboration de politiques à l'échelle régionale a permis d'harmoniser les conditions d'entrée et de créer des catégories de résidents, d'instaurer des normes minimales relatives aux droits en matière d'emploi, et d'exiger l'adoption de législations visant à lutter contre les discriminations.

⁷³ Caponio et Jones-Correia, 2018.

⁷⁴ McAuliffe et Goossens, 2018.

Protocoles sur la libre circulation en Afrique de l'Ouest

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée en 1975, compte actuellement 15 États membres. Le processus de mise en œuvre de la libre circulation dans la région a débuté en 1979, avec la signature du premier protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement, qui a entraîné l'abolition des visas d'entrée pour les personnes migrant entre des pays de la CEDEAO. Il a été suivi par la mise en œuvre de la « deuxième phase » en 1986, dans le cadre de laquelle un droit de résidence dans l'ensemble de la Communauté a été instauré, ainsi que le droit de travailler.

Au fil des ans, la mise en œuvre des protocoles a rencontré plusieurs obstacles tels que des conflits régionaux, la sécurisation des frontières et la pression croissante en faveur d'une dissuasion des candidats à la migration irrégulière au départ de la région. Malgré cela, la stratégie globale n'a pas consisté à freiner la mobilité régionale, mais à effectuer un travail de sensibilisation aux dangers liés à la migration irrégulière et à mettre en avant la migration au sein de la région comme autre solution possible. Les effets des protocoles ressortent clairement des recherches menées sur les tendances en matière de migration internationale entre 1995 et 2020, qui montrent que la libre circulation au sein de la CEDEAO a durablement influencé l'activité migratoire dans la région^a. En 2020, plus de 60 % des 10 millions de migrants internationaux en provenance ou à destination de pays de la CEDEAO avaient migré à l'intérieur de la région^a.

^a McAuliffe et al., 2021b.

À l'échelle nationale, un large éventail de politiques influent sur la sécurité humaine des migrants. Par exemple, les politiques de visa déterminent qui peut entrer sur des territoires et y transiter, dans quelles conditions et pour quels motifs. La législation relative à l'immigration crée différentes catégories de migrants, associées à des conditions de résidence et des droits précis. La capacité des migrants à entrer, transiter et séjourner dans des pays par des voies régulières est un facteur clé de sécurité humaine, l'accès aux droits – tels que les soins de santé, le logement, un travail décent et la protection sociale – étant souvent subordonné au statut au regard de l'immigration. Les migrants irréguliers, ou ceux dont le statut est temporaire ou précaire, peinent à accéder à ces droits ou ne peuvent y prétendre, et ils risquent davantage d'être exploités sur le marché du travail en raison de leur statut. Ils sont également exposés à des formes supplémentaires d'insécurité, telles que la détention, et peuvent être forcés de retourner dans leur pays d'origine. Des formes supplémentaires d'aide aux migrants sont donc nécessaires, selon leur situation.

Évolution des politiques en Afrique du Sud vers des approches centrées sur les communautés

En Afrique du Sud, dans le cadre des postes frontière intégrés planifiés qui seront administrés par le nouvel organe de gestion des frontières, la gestion des migrations sera structurée en trois grands volets :

1. Gestion des migrants réguliers : exemption de visa, visas valides ou visas au point d'entrée.
2. Gestion des migrants irréguliers : demandeurs d'asile, réfugiés, apatrides, trafic illicite de migrants ; traite d'êtres humains, criminalité transfrontalière, etc..
3. Gestion des communautés frontalières.

Cette approche, qui permettra à l'Afrique du Sud de mieux gérer ses frontières et ses points d'entrée en procédant à un « tri », repose sur les enseignements tirés au sein de la région et sur le reste du continent dans le domaine de la gestion des communautés frontalières. Elle prévoit que les personnes qui vivent dans la « zone de maintien de l'ordre frontalier » (communément appelée « zone frontalière » et définie comme la zone située dans un rayon de 10 kilomètres à partir des points d'entrée terrestres et maritimes) soient autorisées à franchir la frontière à des points de passage locaux informels pour des motifs personnels et professionnels, sans obligation de visa ni cachets d'entrée et de sortie. Les gardes-frontière des zones frontalières détermineront quelles sont les personnes qui appartiennent à la communauté frontalière. Ces dernières ne seront pas soumises aux conditions d'entrée habituelles.

Cette approche centrée sur les communautés permettra aux membres des communautés frontalières de vaquer à des activités transfrontalières – telles que la visite de parents des deux côtés de la frontière, l'achat et la vente de biens, et l'accès à des services – sans entrave.

Sources : République sud-africaine, 2020 et 2022.

Les pays influent également sur l'expérience de leurs ressortissants qui migrent à l'étranger. Les pays d'origine d'un grand nombre de travailleurs migrants peuvent signer des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre avec les pays de destination afin de contribuer à préserver le bien-être de leurs ressortissants à l'étranger. Dans certains cas, comme aux Philippines, il est interdit de migrer vers des pays dans lesquels la sécurité humaine ne peut être garantie. D'autres politiques peuvent prévoir la fourniture d'une aide sociale et d'une assistance consulaire, ou la facilitation du retour et de la réintégration dans des conditions sûres.

Programmes de l'Administration philippine de la protection des travailleurs d'outre-mer

L'Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (Overseas Workers Welfare Administration – OWWA) est l'organisme gouvernemental chef de file chargé de la protection et du bien-être des travailleurs philippins à l'étranger. La structure, qui œuvre au service de ses membres, offre des services aux travailleurs philippins à l'étranger à toutes les étapes du cycle migratoire. Depuis 1983, elle organise des séminaires d'orientation avant le départ adaptés à la destination des travailleurs, qui fournissent des informations utiles en vue de leur adaptation au nouvel environnement de travail et à la culture du pays de destination. Elle propose également des formations spécifiques à certains groupes de travailleurs migrants, tels que les travailleurs domestiques et les gens de mer.

L'Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer gère également un programme d'aide sociale destiné aux travailleurs philippins à l'étranger exposés à des risques économiques ou à des formes d'insécurité dans les pays de destination. Les services fournis vont de l'aide juridique aux conseils psychosociaux, et comprennent également des visites à l'hôpital ou dans un établissement pénitentiaire. Enfin, l'Administration propose un programme de réintégration dans le cadre duquel les migrants philippins de retour reçoivent de l'aide aux fins de leurs besoins immédiats et à long terme (logement, formation aux compétences financières, conseils en matière d'emploi, etc.).

Source : République des Philippines, s.d.a.

Bien que les politiques migratoires soient souvent élaborées à l'échelle nationale, elles sont fréquemment mises en œuvre de manière décentralisée. Dans certains systèmes, c'est au niveau infranational que les modalités des politiques migratoires sont définies et mises en œuvre. Le plus souvent, ce sont les autorités locales (en particulier celles des villes ou des municipalités) qui sont chargées de fournir des services aux migrants, essentiels pour la sécurité et le bien-être des communautés migrantes. Dans certains cas, l'interprétation et la mise en œuvre des politiques nationales sont laissées à l'appréciation de ces autorités locales. Certaines peuvent s'opposer ouvertement à des politiques nationales restrictives, par exemple sur la détention des migrants ou l'exclusion des migrants irréguliers des services de soins de santé. C'est le cas des «villes sanctuaires» aux États-Unis et ailleurs, qui s'emploient à protéger les droits des migrants, quel que soit leur statut au regard de l'immigration, notamment en leur fournissant un accès aux soins de santé, à des abris ainsi qu'à des services d'intégration et d'éducation. D'autres municipalités ont mis en place des programmes spéciaux en vue de protéger les migrants contre d'éventuels préjugés lorsqu'ils signalent des actes criminels. Comme décrit dans l'encadré ci-après, ce qui a commencé comme une politique locale à Amsterdam s'est peu à peu transformé en stratégie nationale, ce qui témoigne de la capacité des approches locales à façonner les politiques nationales.

«Free in, free out» : la «protection pare-feu» néerlandaise pour les migrants irréguliers victimes d'actes criminels

«Free in, free out» (entrer libre, sortir libre)^a est une politique interne de la police nationale des Pays-Bas visant à assurer la sécurité des migrants victimes qui dénoncent un acte criminel. Il s'agit à l'origine d'une politique locale de la municipalité d'Amsterdam, mise en œuvre face à l'obstacle considérable que représente l'application des lois en matière d'immigration pour une mobilisation efficace des victimes d'actes criminels qui se trouvent être des migrants, et aux répercussions sur le bien-être de la communauté.

Conformément à cette politique, les migrants doivent pouvoir approcher sans peur les responsables de l'application des lois pour signaler des actes criminels, sans être interrogés sur leur statut au regard de l'immigration ni craindre des répercussions quelconques dans le cas où leur statut irrégulier serait révélé. Après le succès remporté dans la capitale, la politique a été adoptée à Utrecht et à Eindhoven, puis à l'échelle nationale dans le cadre de la transposition de la directive de l'Union européenne sur les droits des victimes.

^a Timmerman et al., 2020.

Mesurer la mise en œuvre des politiques

Adapter les politiques migratoires aux différents stades du cycle migratoire relève de la gageure, car la plupart des politiques ont des conséquences pour les migrants à plusieurs stades. C'est par exemple le cas des politiques nationales et régionales visant à lutter contre le trafic illicite de migrants. Si leur objectif premier consiste à préserver la souveraineté territoriale des États et à promouvoir la migration régulière, l'usage disproportionné de la force et la militarisation des frontières peuvent, par exemple, conduire à des pratiques de renvoi sur terre et en mer, les migrants étant de fait privés du droit de chercher l'asile, en violation de l'interdiction des expulsions collectives et à l'encontre du principe de non-refoulement⁷⁵. Parallèlement, les mêmes politiques peuvent, de manière directe ou indirecte, criminaliser la fourniture d'une aide humanitaire aux migrants irréguliers, ce qui exacerbe leurs vulnérabilités sur les lieux de transit et de destination⁷⁶. Dans certains cas, ces politiques et pratiques ne permettent pas de réduire le trafic illicite de migrants, mais contraignent les passeurs et les migrants objets de ce trafic à prendre des risques accrus pour franchir les frontières internationales, ce qui se traduit par une précarité et une vulnérabilité aggravées.

Plusieurs tentatives ont été faites de mesurer l'exhaustivité de différents volets des structures politiques et de la gouvernance en matière de migration. Par exemple, l'Index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX), créé en 2007 et déployé dans 56 pays répartis sur six continents, identifie et évalue les politiques d'intégration dans huit domaines : mobilité sur le marché du travail, éducation, participation à la vie politique, accès à la nationalité, soins de santé, regroupement familial, résidence permanente et lutte contre les discriminations⁷⁷. Les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) constituent l'une des tentatives les plus exhaustives de mesurer et de comparer la gouvernance en la matière⁷⁸. Il s'agit d'un cadre permettant d'évaluer les politiques à de nombreux stades du cycle migratoire. Il a été élaboré en 2016 par l'OIM en collaboration avec Economist Impact pour aider les États à dresser le bilan de leurs politiques, structures et pratiques en matière de migration, et à identifier les lacunes et les domaines qu'il convient de renforcer. Il comprend plus de 90 indicateurs, qui s'appuient sur les six principes et objectifs du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, reposent sur la cible 10.7 des objectifs de développement durable et sont alignés sur les 23 objectifs du Pacte mondial sur les migrations⁷⁹. Lors de la rédaction du présent Rapport, 92 pays et 52 autorités infranationales avaient procédé à une évaluation⁸⁰, tandis que d'autres s'y attelaient. Les évaluations réalisées fournissent une mesure de référence à partir de laquelle les gouvernements peuvent s'employer à améliorer leurs politiques migratoires. Parallèlement, 18 pays ont procédé à des évaluations de suivi, contribuant à créer une base de données longitudinale qui permet de mesurer les progrès accomplis dans différents domaines de la gouvernance des migrations.

Les IGM présentent toutefois des limites en ce qu'ils sont axés sur l'existence de structures de gouvernance des migrations, et ne prévoient qu'une évaluation succincte de la mise en œuvre des politiques et aucune évaluation de leurs effets. D'autres outils sont donc nécessaires pour dépasser le simple recensement des cadres, et comprendre comment les pays gèrent les migrations dans la pratique. L'élaboration d'indicateurs relatifs au Pacte mondial sur les migrations pourrait être un moyen de mesurer la mise en œuvre des politiques.

⁷⁵ Gonzalez Morales, 2021.

⁷⁶ Carrera et al., 2018.

⁷⁷ MIPEX, 2020 ; Solano et Huddleston, 2020.

⁷⁸ OIM, 2019c.

⁷⁹ OIM, 2022b.

⁸⁰ Ibid.

Le 7 juin 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés. Au paragraphe 70 de la Déclaration, le Secrétaire général est invité à proposer, pour examen par les États Membres, un ensemble d'indicateurs visant à mesurer les progrès liés à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations à l'échelle nationale. Dans son plan de travail 2022-2024⁸¹, le Réseau des Nations Unies sur les migrations est chargé par son Comité exécutif d'élaborer ces indicateurs en s'appuyant sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux cibles des ODD et du Programme 2030, ainsi que sur d'autres cadres pertinents. À cet effet, le Réseau a été doté d'un nouvel axe de travail, copiloté par l'OIM et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui doit élaborer les indicateurs et mener des consultations avec les États Membres et les parties prenantes pertinentes d'ici à la fin de 2023.

Conclusions

La vitesse inédite des changements récemment survenus dans les sphères géopolitique, environnementale et technologique a amené certains analystes et commentateurs à inventer ou utiliser des formules telles que « l'âge des accélérations », la « quatrième révolution industrielle » et « l'ère du changement »⁸². La pandémie de COVID-19 a amplifié le sentiment d'incertitude caractéristique des périodes de mutation, sentiment exacerbé par des événements « impensables » qui se déroulent pourtant sous nos yeux, tels que la guerre et des déplacements massifs en Europe. Le spectre imminent des effets dévastateurs du changement climatique sur toute la planète nourrit également le fort sentiment d'insécurité que ressentent les populations du monde entier⁸³.

Sur cette toile de fond complexe, le présent chapitre examine la migration et la sécurité humaine dans des contextes contemporains en s'appuyant sur des concepts connexes qui ont évolué au cours des dernières décennies. Reposant sur les droits humains et la protection, la sécurité humaine des migrants (y compris des personnes déplacées) est un aspect fondamental de la migration et de la mobilité : pour nombre des personnes qui travaillent dans le domaine des politiques, de la recherche et des pratiques migratoires, il s'agit même de l'aspect fondamental *premier*. Cela s'explique en partie en dehors du cadre normatif, dans le champ pratique de la paix et de la sécurité (et de leur absence) ainsi que des disparités de développement humain qui aboutissent à des inégalités systémiques à l'échelle mondiale.

La question de la sécurité humaine est importante parce que, comme exposé dans la présente analyse, le lien continue d'être fait entre migration et sécurité dans des discours désinformés axés sur les menaces qui visent à présenter les migrants internationaux comme un péril pour les pays et les communautés. La rhétorique qui inscrit la migration dans une logique de sécurité nationale ou étatique a émergé il a plusieurs dizaines d'années dans le cadre d'argumentations visant à justifier des réponses extrêmes (parfois militarisées) à la migration. Plus récemment, des idées liées à ce discours de désinformation ont été relayées sur des plateformes numériques, souvent alimentées par des groupes de la droite alternative (alt-right) actifs au niveau transnational (voir l'encadré ci-après). En réalité et il s'agit là d'un point crucial et de plus en plus vrai, le lien le plus important entre la migration et la sécurité concerne la sécurité humaine des migrants eux-mêmes. La vulnérabilité des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire apparaît à toutes les étapes et se manifeste sous des formes diverses avant le départ, pendant le transit, l'entrée et le séjour ainsi qu'au retour.

⁸¹ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2023.

⁸² Friedman, 2016 ; Schwab, 2017 ; Mauldin, 2018.

⁸³ PNUD, 2022a et 2022b.

Cela ne signifie pas que toutes les migrations nuisent à la sécurité humaine, loin de là. Comme exposé dans le présent chapitre, la migration et la mobilité peuvent améliorer la vie des personnes et sauver des vies dans les situations les plus désespérées. Cependant, il demeure de nombreuses situations dans lesquelles les migrants peuvent être extrêmement vulnérables et voir leur sécurité diminuée ou dégradée pendant la migration. Dans ce contexte, les autorités à différents niveaux (international, régional, national et local) doivent s'employer à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques qui facilitent une approche de la migration et de la mobilité fondée sur la sécurité humaine.

La question de la sécurité humaine est au cœur des cadres mondiaux tels que les ODD et le Pacte mondial sur les migrations. Il apparaît toutefois clairement que, si les acteurs réglementaires et politiques jouent un rôle central, indispensable pour faciliter la sécurité humaine, ils ont également besoin du soutien, de la collaboration et de l'éclairage d'acteurs non étatiques, et notamment de la société civile, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du milieu universitaire pour mener une action constructive visant à améliorer la sécurité humaine des migrants et des communautés dans le monde entier. Ce sont les efforts conjugués des différents secteurs qui offrent les meilleures chances de répondre aux besoins liés à l'insécurité humaine dépassant le cadre humanitaire.



CÉLINE BAULOZ
MARGARET WALTON-ROBERTS
ROSE JAJI
TAEHOON LEE

6

GENRE ET MIGRATION : TENDANCES, LACUNES ET MESURES URGENTES¹

Introduction



Voici les témoignages de deux migrants. Saurez-vous deviner le genre de chacun ?

« J'ai travaillé en Arabie saoudite pendant cinq ans. [...] Je suis rentré(e) au Bangladesh en 2019. À mon retour, j'ai commencé à travailler dans une petite usine locale. [...] Je fréquente également le bureau gouvernemental pour l'emploi, car j'aimerais repartir à l'étranger. Travailler à l'étranger nous permet d'épargner pour l'avenir ».

*Témoignage n° 1 : migrant(e) originaire d'Asie du Sud.
Extrait de GAATW, 2021.*

« Nous étions un groupe de garçons et de filles voyageant ensemble. Nous avons passé 40 jours dans le désert. [...] Beaucoup d'entre nous ont été enlevés avant d'arriver en Libye. Je suis resté(e) bloqué(e) sept mois en Libye. C'était terrible. J'ai été témoin du viol de l'un(e) de nos ami(e)s. C'était une très, très mauvaise expérience. [...] Les rebelles nous ont enlevés parce qu'ils veulent gagner de l'argent aux dépens des Africains. »

*Témoignage n° 2 : migrant(e) originaire d'Afrique de l'Ouest.
Extrait de WRC, 2019.*

Toute supposition sur le genre des deux migrants dont les témoignages sont reproduits ci-dessus reposeraient sur des biais de genre qui ont été façonnés, au fil des siècles, par des normes et des stéréotypes de genre que la majorité de la population a intériorisés – plus ou moins inconsciemment. On estime que seulement 10,3 % de la population mondiale n'a pas de biais lié aux normes sociales relatives au genre². Ces biais, quoique plus visibles dans les sociétés adhérant à des normes sociales patriarcales et conservatrices, demeurent répandus dans le monde entier. Selon

¹ Céline Bauloz, Chargée de recherche principale, OIM ; Margaret Walton-Roberts, Professeur, Université Wilfrid Laurier et Balsillie School of International Affairs ; Rose Jaji, Chercheuse principale, Institut allemand pour le développement et la durabilité et Université du Zimbabwe ; Taehoon Lee, Économiste auxiliaire, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

² PNUD, 2022.

une vision stéréotypée des genres, les hommes sont généralement considérés comme des soutiens de famille, des expéditeurs de fonds et des décideurs au sein de leur famille. Les femmes, quant à elles, sont associées aux soins, au travail non rémunéré et à la vulnérabilité. En raison de ces normes et de ces biais de genre, on attribuerait probablement le premier témoignage à un homme et le deuxième à une femme, compte tenu notamment du rôle de « soutien de famille » qui est décrit dans le premier. Pourtant, le premier témoignage est celui d'une femme, tandis que le second est celui d'un jeune homme.

Les normes et les biais de genre ont des conséquences sur de nombreux aspects de la vie quotidienne. Ils revêtent toutefois une importance particulière pour les migrants, dont ils influencent l'expérience migratoire, si bien que la migration a été décrite comme un phénomène genré³. Outre une série d'autres facteurs qui se recoupent, tels que l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la nationalité, le handicap, la santé et le statut socio-économiques, le genre a une incidence sur les différentes possibilités qui s'offrent aux migrants et sur les divers obstacles et risques auxquels ils peuvent être confrontés dans ce contexte⁴. Parce qu'elles établissent des rôles différents et des attentes distinctes pour les migrants en fonction de leur genre, les normes sociales des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination peuvent influer sur certains aspects de la migration, par exemple la question de savoir quel membre d'un ménage peut rester ou migrer, les motivations des migrants et les options de migration, les pays de destination les plus prisés, le type et les moyens de migration, le but et l'objectif de la migration, le secteur d'emploi ou les disciplines étudiées, le statut accordé par la législation du pays, y compris sur le plan des droits et des prestations et bien d'autres aspects encore. Ces dimensions de genre de la migration ont à leur tour des conséquences sur les sociétés des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination. De même, dans les situations de déplacement, les questions de genre jouent un rôle fondamental dans les trajectoires, les situations vécues et la protection des personnes, voire dans leur décision même de fuir un pays, lorsque cette décision est liée à des actes de discrimination et de violence fondés sur le genre, contre lesquels certains pays peuvent accorder une protection internationale, y compris le statut de réfugié.

Les problèmes, les obstacles et les risques liés au genre qui touchent les migrants masquent souvent des inégalités de genre systémiques et structurelles plus générales qui doivent être mieux comprises et qui appellent des mesures plus efficaces, pour que chaque personne, quel que soit son genre, ait les mêmes chances de migrer et de vivre sa migration dans des conditions sûres, ordonnées et régulières. Parmi ces inégalités, celles qui concernent le pouvoir de décision et la segmentation de l'économie mondiale en fonction du genre sont particulièrement importantes pour expliquer les différents schémas migratoires selon le genre. L'égalité des genres a progressé dans le monde entier, mais le Programme des Nations Unies pour le développement signale que cette tendance ralentit, voire s'inverse dans certains pays depuis la pandémie de COVID-19, ce qui a un impact négatif sur le développement humain⁵. La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et les caractéristiques sexuelles se poursuit, tandis que l'on observe, depuis une dizaine d'années, une tendance à la polarisation entre les pays où le degré d'acceptation est élevé et ceux où il est faible⁶. Les termes clés sont définis à l'appendice A.

Le principe juridique de la non-discrimination, y compris la non-discrimination fondée sur le genre⁷, sous-tend les évolutions politiques et juridiques en matière d'égalité des genres depuis plusieurs décennies. On peut notamment citer, au niveau mondial, l'adoption des instruments suivants : la Convention sur l'élimination de toutes les formes

³ Piper, 2008.

⁴ Boyd et Grieco, 2003 ; Lutz et Amelina, 2021.

⁵ PNUD, 2020 et 2022. Voir également ONU Femmes et DESA, 2022.

⁶ Flores, 2021.

⁷ Assemblée générale des Nations Unies, 1948 ; Nations Unies, 1966a et 1966b.

de discrimination à l'égard des femmes (1979) ; la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) ; les Principes de Jogjakarta (2006) et leurs dix principes additionnels en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles (2016) ; le Programme de développement durable (2015), en particulier l'objectif de développement durable n° 5⁸. Dans le domaine de la migration, les initiatives mondiales ont reconnu la nécessité d'adopter une approche de la migration qui tienne compte des questions de genre, en particulier celles qui intéressent les femmes et les filles⁹. Les exemples les plus récents sont le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui marquent un engagement en faveur de l'égalité des genres et de la prise en compte des questions de genre¹⁰.

Dans ce contexte, le présent chapitre a pour objet de décrire et d'analyser la façon dont les questions de genre se recoupent avec celle de la migration internationale, ainsi que d'examiner ce qui peut être fait pour faire progresser l'égalité des genres dans le domaine de la migration. Compte tenu de l'ampleur du sujet, ce chapitre ne saurait être exhaustif. Il vise à donner un aperçu de certaines dimensions de genre importantes de la migration, l'objectif étant de mieux comprendre les interactions multiformes entre genre et migration. Un accent particulier est mis sur la migration de main-d'œuvre, car il s'agit de l'un des principaux types de migration (on estime que près de 70 % des migrants internationaux en âge de travailler sont des travailleurs migrants)¹¹, dont les tendances sont très genrées, ce qui s'explique par la ségrégation qui existe entre les genres dans l'économie mondiale. Le chapitre aborde également d'autres « types » de migration fortement différenciés selon le genre, tels que la migration familiale, notamment la migration par mariage¹². Il examine en outre les facteurs de déplacement et les conséquences sur les réfugiés en fonction du genre, ainsi que, plus généralement, les interactions entre le genre et l'irrégularité du statut. Étant entendu que ce sujet dépend du contexte, des exemples sont donnés pour différentes zones géographiques à travers le monde.

La première section présente le contexte historique, notamment la « féminisation des migrations ». La deuxième section explore les effets divers et multiples du genre sur les expériences vécues par les migrants tout au long du cycle migratoire, depuis leur départ du pays d'origine jusqu'à leur entrée et leur séjour dans le pays de transit ou de destination et, le cas échéant, leur retour au pays d'origine. La troisième section traite ensuite de la nécessité urgente d'adopter une approche de la gouvernance des migrations qui répond aux besoins en matière de genre et identifie quatre défis transversaux à relever, en mettant en relief des exemples de pratiques et d'interventions prometteuses. Enfin, le chapitre s'achève par une réflexion sur la complexité des liens multiformes entre la migration et les questions de genre, ainsi que sur l'importance d'assurer une gouvernance des migrations répondant aux besoins en matière de genre pour promouvoir l'égalité des genres de façon plus globale.

⁸ Nations Unies, 1979 et 1995 ; CIJ, 2007 et 2017 ; Assemblée générale des Nations Unies, 2015.

⁹ Bauloz, 2017.

¹⁰ Assemblée générale des Nations Unies, 2018a et 2018b ; voir également Assemblée générale des Nations Unies, 2016.

¹¹ OIT, 2021a.

¹² Faute de place, ce chapitre n'aborde pas la question de la mobilité internationale des étudiants, bien que le genre soit également pris en compte dans ce type de mobilité. Pour des informations sur les questions de genre dans le contexte de la mobilité internationale des étudiants, voir, par exemple, Raghuram et Sondhi, 2021.

Contexte actuel : De la féminisation des migrations à l'accroissement de l'écart mondial entre les genres dans le domaine de la migration

La migration, comme tout autre aspect de la vie d'une personne, demeure structurée par des normes de genre qui attribuent à chaque personne certains rôles et certaines attentes en fonction de son sexe physiologique à la naissance. De ce fait, la migration avait tendance à être décrite comme un phénomène dominé par les hommes, tandis que les femmes et les filles étaient considérées comme des migrantes rattachées (« *tied movers* ») qui suivaient leur mari ou leur père migrant, ou qui le rejoignaient ultérieurement, dans le cadre du regroupement familial. Les chercheurs spécialistes de la migration se sont intéressés de plus près à la migration et aux rôles attribués à chaque sexe lorsque les théories féministes sur la construction sociale du genre ont été formulées dans les années 1980 et 1990. Ces avancées théoriques ont marqué un tournant dans la compréhension des interactions entre les questions de genre et la migration au niveau des personnes, des ménages et de la société, ainsi que des incidences qu'ont les identités de genre, les rôles liés au genre et les rapports de genre sur l'agentivité des migrants, leur prise de décision, leurs schémas migratoires et les expériences qu'ils vivent tout au long du cycle migratoire¹³.

Dans les années 1980, les travaux de recherche sur la migration internationale des femmes ont fait apparaître que de plus en plus de femmes migraient de manière indépendante, notamment en tant que travailleuses migrantes, d'où le concept de féminisation des migrations¹⁴. Par la suite, cette notion a été systématiquement reprise dans la recherche sur la migration et le genre, et rarement remise en question depuis les années 1990¹⁵. Pourtant, il ressort d'un examen plus approfondi des tendances et des schémas migratoires qu'il convient de la nuancer. Les ensembles de données mondiales ne fournissent pas d'informations sur les migrants issus de la diversité de genre, la collecte de données ventilées par genre demeurant peu courante, mais les données mondiales ventilées par sexe restent utiles pour mieux comprendre les tendances démographiques d'un point de vue binaire.

S'il est vrai qu'historiquement, le nombre de femmes migrantes internationales s'est mis à augmenter constamment à partir de 1990¹⁶, les données montrent que l'écart entre les genres s'est creusé dans le monde au cours des deux dernières décennies¹⁷. Comme le soulignait la précédente édition du Rapport *État de la migration dans le monde* (voir la figure 1 ci-dessous), la part des femmes dans les migrants internationaux diminue depuis 2000, étant passée de 49,4 % à 48,1 %. L'écart par rapport à la proportion d'hommes est passé de 1,2 point de pourcentage en 2000 à 3,8 points de pourcentage en 2020.

¹³ Boyd, 2021.

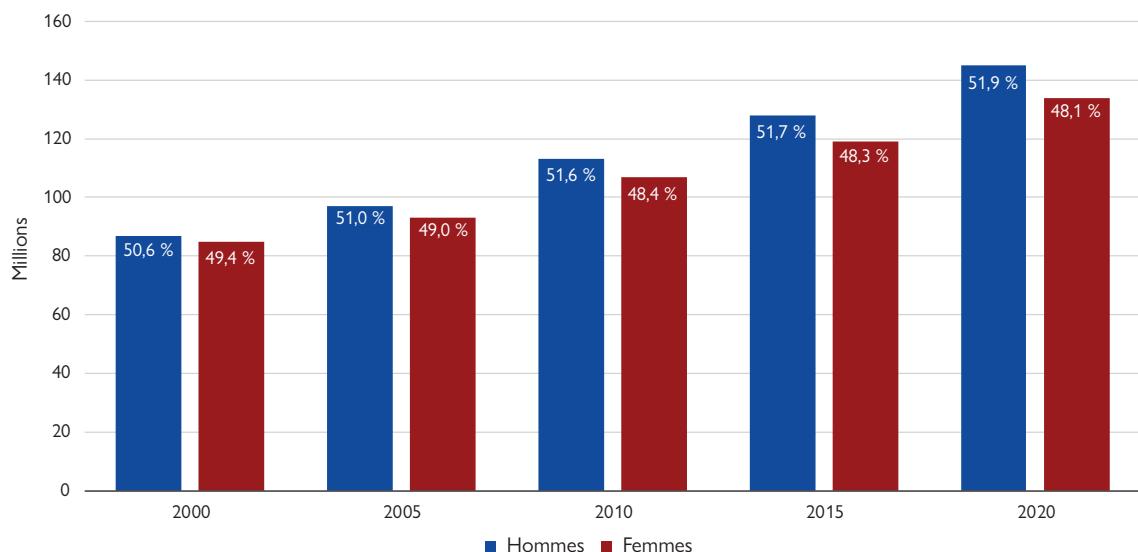
¹⁴ Donato et Gabaccia, 2015.

¹⁵ Boyd, 2021.

¹⁶ Donato et Gabaccia, 2016.

¹⁷ OIM, 2021b, pp. 27-28.

Figure 1. Répartition des migrants internationaux par sexe, 2000-2020

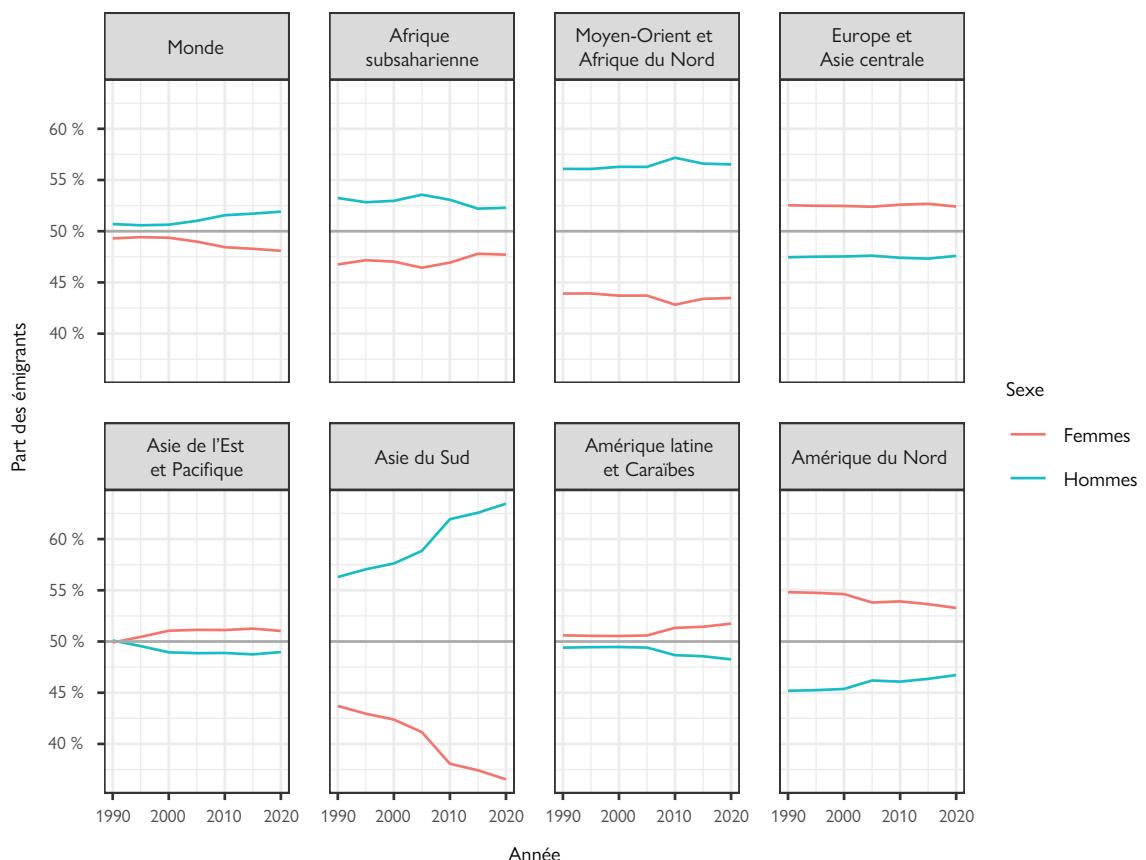


Source : OIM, 2021b, d'après DESA, 2021.

Ainsi, si le nombre de femmes migrantes a augmenté au fil des ans, les migrations ne se sont pas féminisées pour autant. Elle se sont au contraire masculinisées, au vu de la part des femmes et des hommes dans la population mondiale de migrants internationaux.

Ces tendances et schémas à l'échelle mondiale cachent toutefois de fortes variations selon les régions d'origine et de destination. Comme le montrent les figures 2 et 3, même si les femmes ont représenté une part prépondérante des migrants dans certaines régions du monde, les migrations ne se sont pas nettement féminisées au cours des trois dernières décennies, sauf, dans une certaine mesure, l'émigration au départ de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'immigration à destination de l'Amérique du Nord. En revanche, dans certaines régions, elle se sont nettement masculinisées ; c'est le cas, notamment, de l'émigration en provenance de l'Asie du Sud et de l'immigration à destination du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

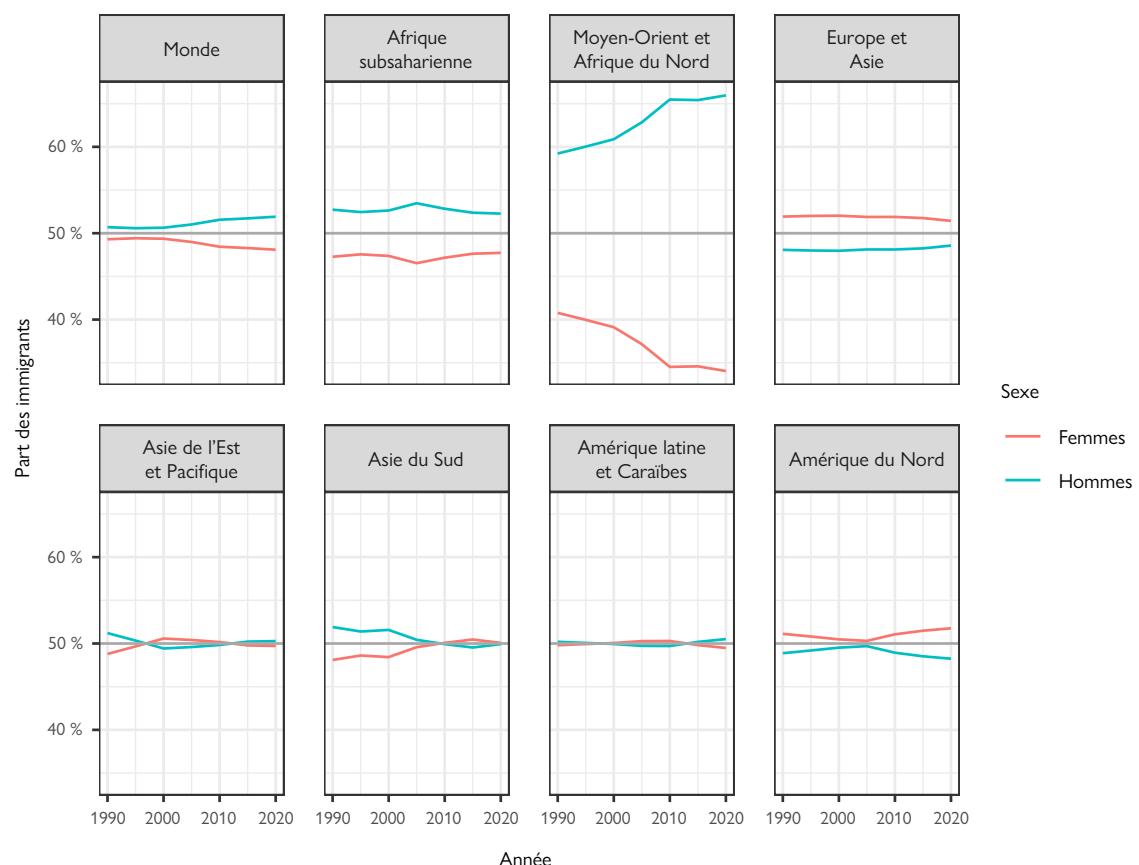
Figure 2. Part des femmes et des hommes dans la population de migrants internationaux, par région d'origine, 1990-2020



Source : Abel, 2022, d'après DESA, 2021.

Note : Catégorisation des régions telle qu'établie par l'auteur.

Figure 3. Part des femmes et des hommes dans la population de migrants internationaux, par région de destination, 1990-2020



Source : Abel, 2022, d'après DESA, 2021.

Note : Catégorisation des régions établie par l'auteur.

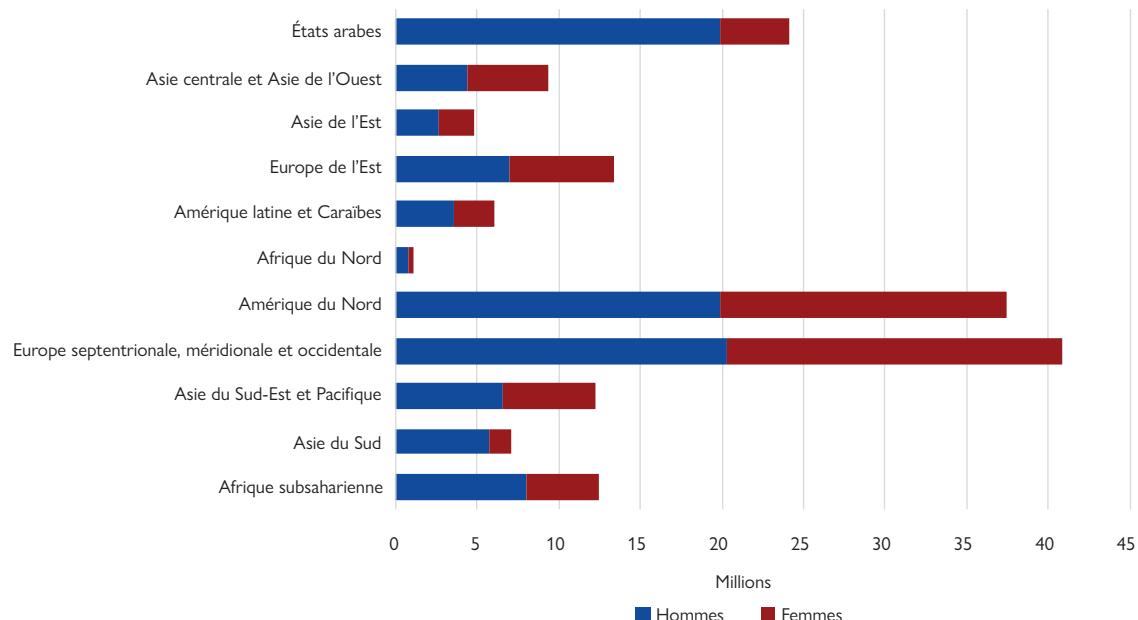
Les couloirs de migration de main-d'œuvre sont le principal facteur qui explique aussi bien l'écart entre les genres à l'échelle mondiale que les variations importantes qui existent entre les schémas générés des migrations d'une région à l'autre. Premièrement, la migration de main-d'œuvre est la principale forme de migration et présente un écart encore plus important entre les genres que l'ensemble de la population de migrants internationaux. Selon les dernières données disponibles, les travailleurs migrants représentaient la majorité des migrants dans le monde en 2019, soit 62 % de la population de migrants internationaux¹⁸. Sur les 169 millions de travailleurs migrants que comptait alors le monde, 99 millions étaient des hommes (58,5 %) et 70 millions des femmes (41,5 %), ce qui correspond à un écart de 29 millions de personnes à l'échelle mondiale¹⁹.

¹⁸ OIT, 2021a ; OIM, 2021b.

¹⁹ Ibid.

Deuxièmement, les couloirs de migration de main-d'œuvre déterminent la répartition géographique des travailleurs migrants et, par conséquent, des migrants internationaux dans les différentes régions du monde. Comme le montre la figure 4 ci-dessous, et comme pour la proportion d'hommes et de femmes migrants internationaux par région de destination (figure 3), la démographie des travailleurs migrants est fortement déséquilibrée dans les États arabes, en Afrique du Nord et, dans une moindre mesure, en Afrique subsaharienne, les hommes y étant beaucoup plus nombreux.

Figure 4. Répartition géographique des travailleurs migrants par sexe, 2019

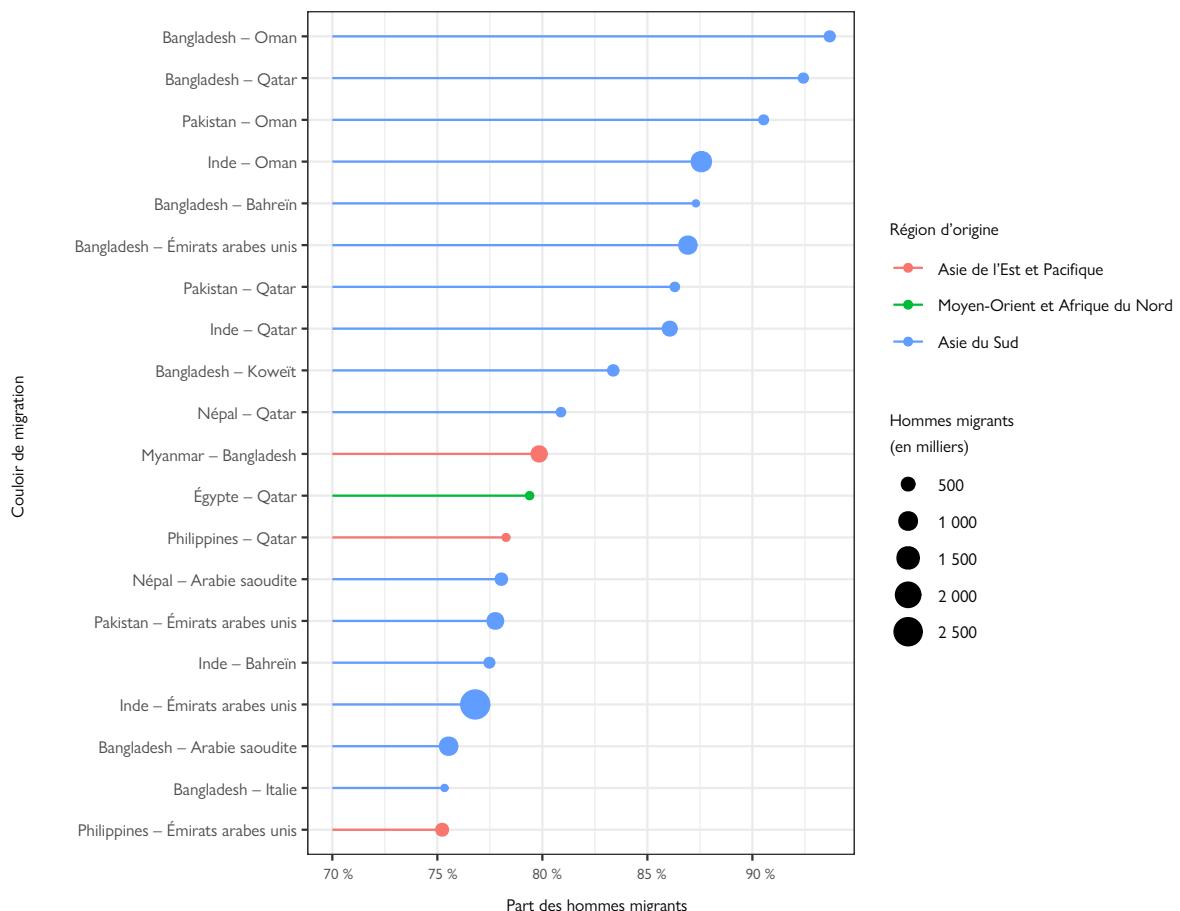


Source : OIM, 2021b, d'après OIT, 2021a.

Note : Cette figure reprend les régions et sous-régions de l'OIT et n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM. Voir l'appendice A du document de l'OIT, 2021a pour plus d'informations sur la ventilation par région.

La représentation disproportionnée des hommes travailleurs parmi les migrants dans les États arabes est à mettre en lien avec le fait que, comme l'illustre la figure 5, 18 des 20 principaux couloirs de migration à dominante masculine en 2020 avaient pour destination le Moyen-Orient (l'Asie du Sud étant la principale région d'origine). En revanche, les 20 principaux couloirs de migration à dominante féminine en 2020, qui sont présentés dans la figure 6, étaient plus diversifiés, bien que la majorité d'entre eux aient pour origine l'Asie du Sud ou l'Asie du Sud-Est.

Figure 5. Les 20 principaux couloirs de migration à dominante masculine, 2020

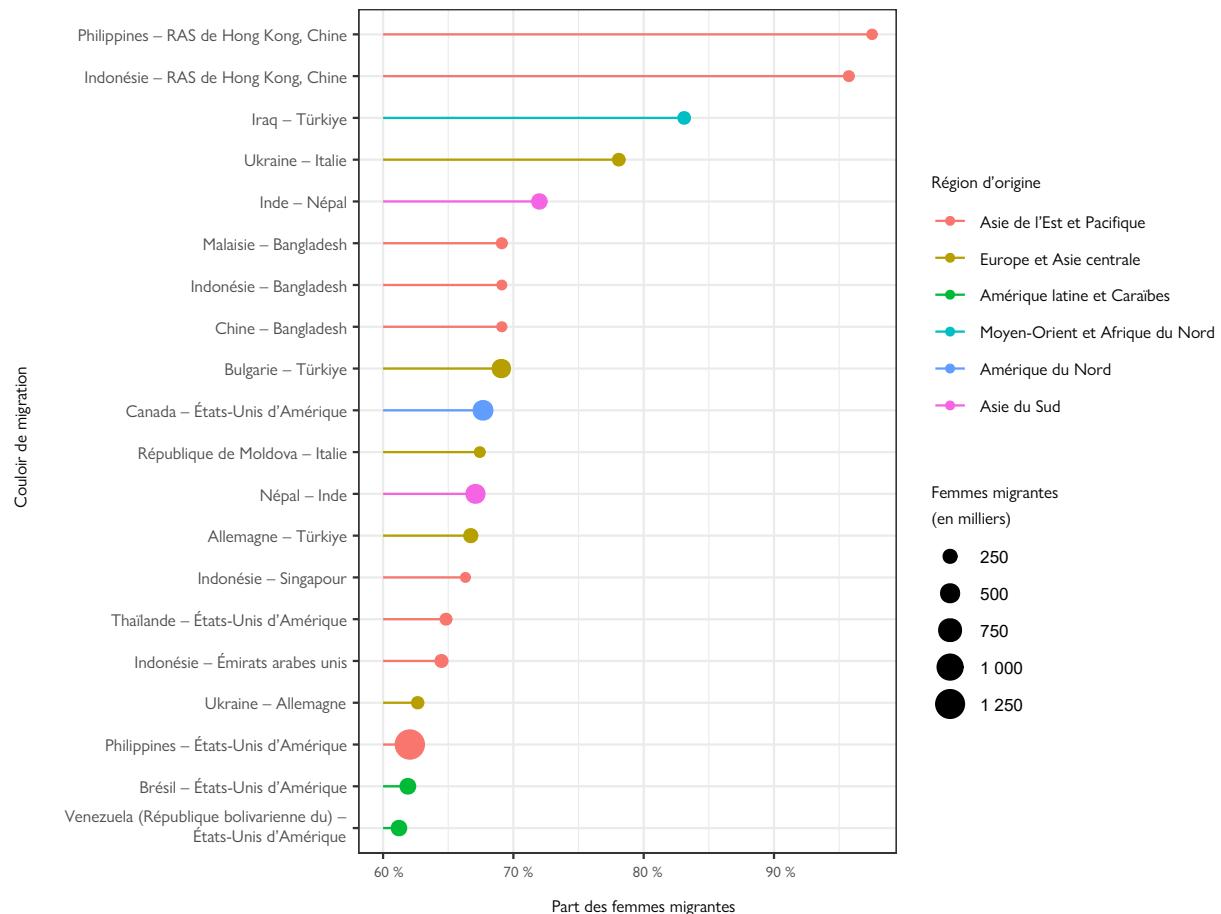


Source : Abel, 2022 d'après DESA, 2021.

Notes : Classés selon la proportion d'hommes migrants, la population d'hommes migrants dans chaque couloir de migration étant supérieure à 100 000.

Catégorisation des régions établie par l'auteur.

Figure 6. Les 20 principaux couloirs de migration à dominante féminine, 2020



Source : Abel, 2022 d'après DESA, 2021.

Notes : Classés selon la proportion de femmes migrantes, la population de femmes migrantes dans chaque couloir de migration étant supérieure à 100 000.

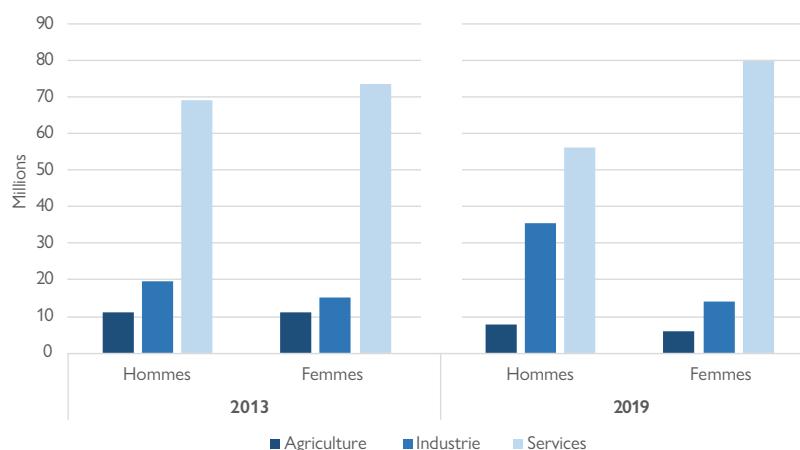
Catégorisation des régions telle qu'établie par l'auteur.

Les schémas migratoires régionaux et les couloirs de migration d'un pays à l'autre témoignent de la demande économique régionale dans des secteurs professionnels qui peuvent être marqués par une ségrégation entre les genres. Les pays du Golfe font partie des principales destinations des hommes travailleurs migrants : ainsi, en 2019, près de 83 % de la population totale de travailleurs migrants dans la région des États arabes étaient des hommes²⁰, qui travaillaient principalement dans le secteur industriel en tant qu'ouvriers du bâtiment, en raison d'une demande en constante augmentation depuis le choc pétrolier de 1973. S'agissant des travailleuses migrantes, les principales destinations où elles se rendent et les principaux couloirs de migration qu'elles empruntent s'expliquent par la forte prévalence des femmes migrantes dans le secteur des services, en particulier dans le travail domestique et

²⁰ Le terme « États arabes » est employé par l'OIT dans sa ventilation régionale.

les soins de santé. La figure 7 illustre cette ségrégation entre les genres et son renforcement entre 2013 et 2019 : la proportion des hommes migrants qui travaillent dans le secteur de l'industrie est de plus en plus forte (étant passée de 19,8 % à 35,6 %), de même que la proportion des femmes migrantes qui travaillent dans le secteur des services (qui est passée d'un peu moins de 74 % à près de 80 %)²¹.

Figure 7. Répartition des travailleurs migrants internationaux par grande catégorie d'activité économique et par sexe, à l'échelle mondiale, 2013 et 2019



Source : OIT, 2015 et 2021a.

Ces schémas montrent qu'il convient de nuancer le lieu commun selon lequel la migration se féminisera. Non seulement le fossé migratoire se creuse entre les femmes et les hommes migrants internationaux, mais les schémas de ségrégation professionnelle entre les genres restent très présents dans le monde entier, et il est probable qu'ils s'accentueront, si l'on en croit les tendances historiques mondiales de la ségrégation professionnelle entre les genres par secteur d'activité²².

Les données donnent un aperçu utile des tendances et des schémas migratoires, mais elles ne rendent pas compte des vulnérabilités et des inégalités liées au genre qui touchent les migrants et leurs familles et qui perdurent en raison de la ségrégation professionnelle entre les genres dans l'économie mondiale ainsi que des couloirs de migration de main-d'œuvre différenciés selon le genre qui en résultent. Les dynamiques et les rôles liés au genre ont des conséquences bien plus profondes, qui vont au-delà des chiffres, des conceptions binaires du genre et de toute forme particulière de migration.

²¹ OIT, 2021a.

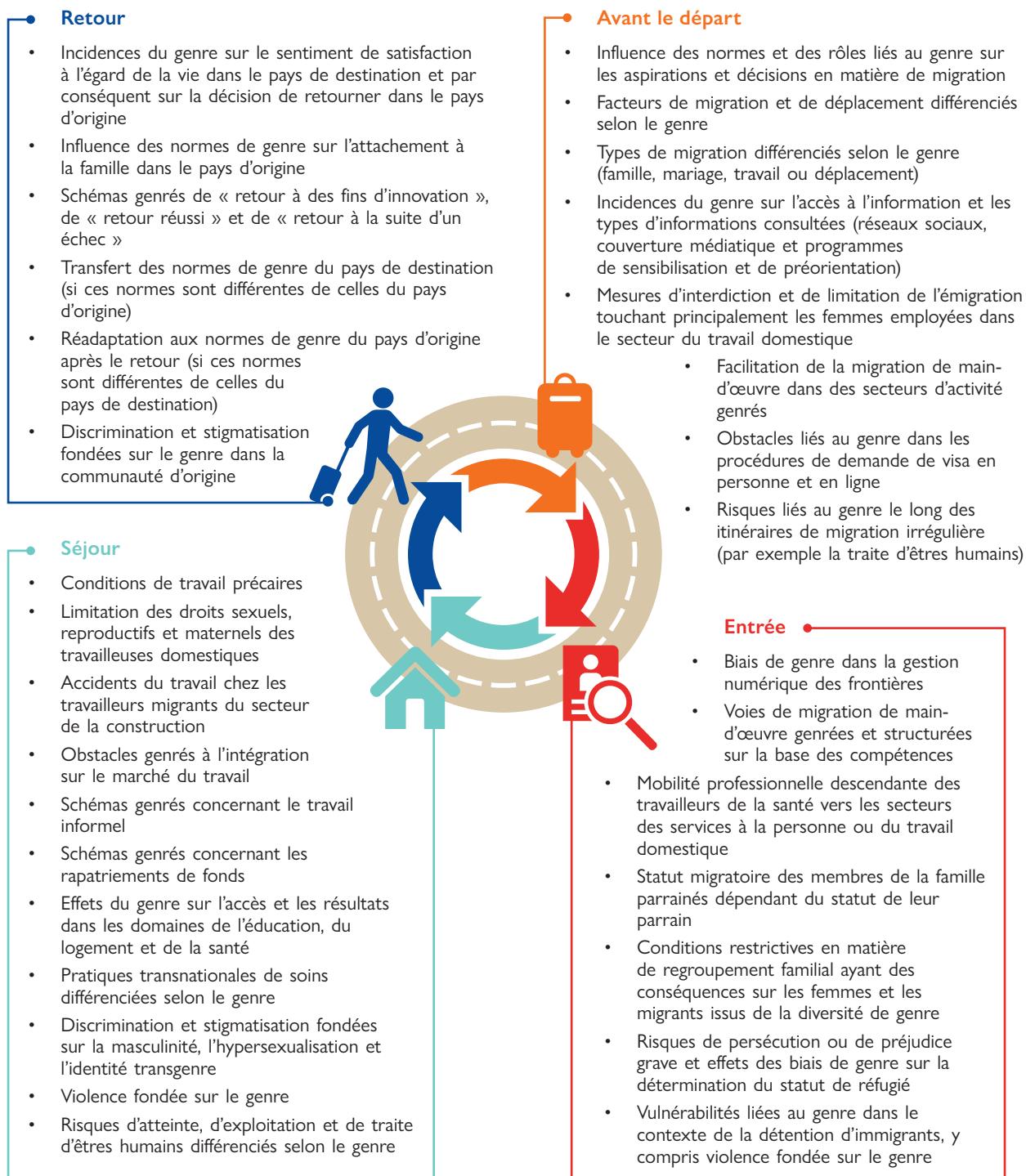
²² OIT, 2022.

Au-delà des chiffres : Les dimensions de genre à chaque étape du cycle migratoire

La présente section examine l'influence du genre sur les expériences migratoires, y compris les déplacements, à chaque étape du cycle migratoire, c'est-à-dire pendant la période précédant le départ, à l'entrée dans le pays de destination et pendant le séjour dans ce pays, puis, le cas échéant, au retour dans le pays d'origine, selon une typologie déjà employée dans les éditions précédentes du Rapport *État de la migration dans le monde*²³. Bien que la migration et les déplacements ne suivent pas forcément une logique linéaire, la conceptualisation des dimensions de genre à différentes étapes du cycle migratoire offre un cadre d'analyse utile. Tout en reconnaissant l'importance d'autres facteurs, notamment l'âge, la présente section aborde ces dimensions de genre (qui sont résumées dans la figure 8 ci-dessous) à travers le prisme des inégalités de genre et fait ainsi ressortir comment elles peuvent être à l'origine d'une variété de possibilités, de vulnérabilités et de risques pour les migrants. Il s'agit de donner des exemples des innombrables interactions entre le genre et la migration, étant donné qu'il serait impossible de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble de ces possibilités, vulnérabilités et risques.

²³ Voir, par exemple, McAuliffe *et al.*, 2021 ; et Beduschi et McAuliffe, 2021.

Figure 8. Les dimensions de genre à chaque étape du cycle migratoire



Avant le départ

Comme nous l'avons vu dans la présente sous-section, le genre a de multiples incidences sur la phase migratoire précédant le départ, que ce soit sur les aspirations de la personne ou du ménage et sur sa décision de migrer, sur les facteurs de migration et de déplacement, ou encore sur la capacité d'accès à l'information et sur les types de canaux d'information utilisés. Les politiques et la législation des pays d'origine en matière de migration peuvent être fortement genrées. Cela peut être le cas, notamment, des mesures d'interdiction et de restriction de l'émigration, de même que des accords bilatéraux et des mesures visant à faciliter la migration de main-d'œuvre, lesquels peuvent contribuer de manière décisive à alimenter la migration irrégulière d'une façon qui soit différenciée selon le genre, notamment sur le plan des risques liés au genre dans la traite d'êtres humains.

Les aspirations initiales d'une personne et sa décision ultérieure de rester ou d'émigrer sont influencées par les normes de genre de son pays d'origine. Les figures traditionnelles de l'homme soutien de famille et de la femme pourvoyeuse de soins ont tendance à persister dans le monde entier à un degré plus ou moins élevé, et se conjuguent au cycle de vie des personnes, à savoir leur âge, leur statut matrimonial et le fait d'avoir ou non des enfants. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, la migration des (jeunes) hommes est vue comme une responsabilité intergénérationnelle et une expression du statut d'homme adulte qui offre des possibilités de mobilité économique et sociale au retour, y compris sur le plan du mariage²⁴. En Afghanistan et au Pakistan, certains groupes ethniques considèrent la migration, y compris par des voies irrégulières et peu sûres, comme un rite de passage à l'âge adulte²⁵. La prise du pouvoir par les Talibans en Afghanistan en août 2021 et les restrictions que ces derniers ont adoptées depuis, en particulier à l'égard des femmes et des filles, ont toutefois quelque peu fait évoluer les schémas migratoires, jusqu'alors essentiellement masculins, le nombre de femmes et de filles déplacées dans des conditions souvent peu sûres ayant augmenté²⁶. Dans certaines familles, les femmes (en particulier les jeunes femmes) peuvent subir des pressions qui les incitent à rester pour s'occuper de membres de la famille, ou à partir dans le cadre d'une migration familiale ou par mariage, ces formes de migration étant considérées comme acceptables par la société²⁷. Le fait de migrer de façon indépendante peut être considéré comme honteuse pour leurs familles, étant associé dans certains cas à un mode de vie et à des comportements très libres et à une sexualité ouverte²⁸.

Toutefois, certaines sociétés qui ne sont pourtant pas considérées comme matriarcales ont depuis longtemps une culture de la migration féminisée ; c'est le cas de Cabo Verde et de Java-Ouest (Indonésie)²⁹. Même dans les sociétés ayant une approche traditionnelle des rôles liés au genre, la migration des femmes est devenue une stratégie à laquelle les ménages ont recours pour répondre aux besoins économiques dans le contexte de la demande croissante de main-d'œuvre migrante, par exemple dans le secteur des services à la personne. Outre le cas bien connu des Philippines depuis les années 1980³⁰, les femmes péruviennes émigrent en Argentine de manière indépendante pour travailler dans le secteur des services, car elles ont plus de chances d'obtenir un emploi que leur mari³¹. La migration saisonnière ou circulaire est également une stratégie utilisée par certaines femmes migrantes pour concilier leur besoin de revenus et leurs obligations de mère et d'épouse, comme le rapportent les femmes migrantes originaires de Hongrie, par exemple³².

²⁴ Pour le Burkina Faso, le Cameroun et le Sénégal, voir : Beqo, 2019 ; Bylander, 2015 ; Hoang, 2011 ; Prothmann, 2017 ; Mondain et Diagne, 2013.

²⁵ Monsutti, 2007 ; McAuliffe, 2017 ; Hahn-Schaur, 2021 ; Ahmad, 2008.

²⁶ HCR, 2023 ; McAuliffe et Iqbal, 2022.

²⁷ ONU Femmes, 2015 ; Bouchoucha, 2012 ; Cooke, 2008 ; Cerrutti et Massey, 2001.

²⁸ Walton-Roberts, 2012 ; Boyd, 2006 ; Dannecker, 2005.

²⁹ Åkesson *et al.*, 2012 ; Iqbal et Gusman, 2015.

³⁰ ONU Femmes, 2015.

³¹ Rosas, 2013 ; Pedone *et al.*, 2012.

³² Eröss *et al.*, 2020.

Dimensions de genre dans le contexte de la migration, de l'environnement et du changement climatique

Le genre est un facteur qui influe de façon déterminante sur les besoins et les priorités des migrants climatiques et qui aura un rôle essentiel à jouer dans la conception de politiques inclusives visant à s'attaquer non seulement aux inégalités et à la discrimination, mais aussi à la vulnérabilité au changement climatique. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par le changement climatique : elles sont en moyenne plus pauvres, moins éduquées et en moins bonne santé, et n'ont qu'un accès direct restreint aux ressources naturelles ou à la propriété de celles-ci. Le processus (mouvements réels) et les résultats (migration rurale rurale ou rurale urbaine, émigration) de la migration due au climat sont également susceptibles d'être fortement différenciés selon le genre (Chindarkar, 2012). Bien que le lien entre le genre et la migration due au climat soit encore à l'étude, le genre continue d'occuper une place fondamentale dans le processus de prise de décision en matière de migration, car les rôles assignés aux hommes et aux femmes au sein de la famille, de la communauté et de la société sont un élément déterminant de leur vulnérabilité au changement climatique.

En effet, compte tenu de leur accès inégal aux ressources et à l'information, les femmes et les hommes présentent des vulnérabilités différentes face au changement climatique. Ce processus génré prend des formes différentes dans différentes sociétés, en fonction des normes culturelles locales qui façonnent les rôles liés au genre, l'âge, la classe sociale et l'appartenance ethnique. La masculinisation de la migration est une réponse aux inégalités sociales aggravées par le changement climatique, celles-ci étant fortement liées aux moyens de subsistance, à l'exposition aux risques et à la faible capacité d'adaptation des personnes et des groupes. La perte des moyens de subsistance déclenche en effet des projets de migration : les hommes ont tendance à migrer lorsque l'activité agricole devient incertaine et que le revenu du ménage décroît constamment (Miletto *et al.*, 2017).

Source : Braham, 2018.

Pour certains, la migration est également un moyen d'échapper aux normes de genre traditionnelles ainsi qu'aux pressions exercées par la société. Par exemple, la migration par mariage permet aux femmes de s'affranchir des normes sociales dominantes en ce qui concerne l'âge du mariage ou la possibilité de se remarier après un divorce³³. Pour les migrants aux orientations sexuelles, aux identités de genre, aux expressions du genre et aux caractéristiques sexuelles diverses en Asie du Sud-Est, la discrimination au sein des familles et des sociétés peut être un moteur de migration, parallèlement à leur aspiration à une meilleure situation économique³⁴. Poussée à l'extrême, la discrimination fondée sur le genre peut prendre la forme de mauvais traitements, de violences ou d'actes de persécution, et contraindre les personnes à fuir leur pays d'origine, ce qui leur permet parfois d'obtenir une protection internationale ailleurs (voir la sous-section suivante).

Les décisions en matière de migration dépendent aussi fortement de l'accès à l'information et du type d'information auquel les personnes peuvent accéder, ce qui peut grandement varier en fonction du genre de la personne. On peut recenser quatre sources d'information principales : les réseaux sociaux ; les contenus médiatiques ; les interventions

³³ Chen, 2021.

³⁴ OIT et ONU Femmes, 2022.

de sensibilisation ; les programmes de préorientation. Leur rôle varie fortement selon le contexte, mais il est possible de dégager certaines tendances genrées de portée générale ainsi que leurs conséquences. Un exemple particulier est celui des réseaux sociaux, notamment des diasporas : bien que ces réseaux jouent un rôle important pour chaque migrant, quel que soit son genre, les types de réseau auxquels les femmes migrantes ont recours varient ; ainsi, certaines femmes ont tendance à privilégier les réseaux familiaux pour obtenir des informations fiables, tandis que d'autres se tournent vers des réseaux de femmes pour recevoir des informations pertinentes pour les femmes ou pour bénéficier d'un soutien de la part de migrantes de retour³⁵. Les contenus médiatiques et les interventions de sensibilisation sont souvent axées sur les dangers et les risques associés à la migration, ce qui peut décourager les femmes et les filles de migrer, mais moins les hommes et les garçons³⁶. Enfin, à l'exception de certains pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, les programmes de préorientation ont tendance à être conçus selon un modèle unique, qui risque donc d'être moins efficace pour remédier aux vulnérabilités liées au genre dans le domaine de la migration³⁷.

Les politiques et la législation des pays d'origine en matière de migration peuvent entraver la migration des personnes du fait de leur genre. Des mesures qui interdisent l'émigration vers certains pays (principalement les pays du Golfe) ou la limitent en la subordonnant à l'obtention d'une autorisation préalable ont été adoptées par des pays d'origine, en particulier en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, à savoir notamment le Bangladesh, le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, les Philippines, le Sri Lanka et le Myanmar³⁸. Bien que présentées comme des mesures de protection pour leurs ressortissants, ces interdictions et restrictions ont principalement ciblé les femmes, en limitant la migration de main-d'œuvre dans des secteurs bien précis (principalement le travail domestique). Ces restrictions peuvent être fondées sur l'âge de la femme ou celui de ses enfants ou encore rendre nécessaire l'approbation expresse d'un tuteur masculin.

Parallèlement, de plus en plus de pays d'origine et de destination adoptent des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et des mémorandums d'accord pour faciliter la migration de main-d'œuvre et réglementer la migration régulière de main-d'œuvre, en particulier dans les professions peu qualifiées telles que l'agriculture, la construction et le travail domestique. Souvent présentés comme des solutions « triplement gagnantes » pour les pays d'origine, les pays de destination et les migrants eux-mêmes, ces accords tendent cependant à renforcer la ségrégation du travail entre les genres à l'échelle mondiale en facilitant la migration de main-d'œuvre à destination des pays qui ont besoin de travailleurs dans des professions à forte dominante féminine ou masculine, en plus de créer des vulnérabilités genrées, faute d'une approche de la protection tenant compte des questions de genre (voir la sous-section sur le séjour, ci-dessous)³⁹. Bien que l'on ne sache pas très bien dans quelle mesure ces accords influent sur les flux migratoires et la population de migrants, il convient de noter que la majorité des 20 principaux couloirs de migration à dominante masculine et féminine (figures 5 et 6) concernent des pays ayant conclu des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre ou des mémorandums d'accord⁴⁰.

³⁵ Sha, 2021 ; Direction générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission européenne et al., 2017 ; Dannecker, 2005.

³⁶ Hennebry et al., 2016 ; Hahn-Schaur, 2021 ; Direction générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission européenne et al., 2017.

³⁷ Asis et Mendoza, 2012 ; ElDidi et al., 2021 ; Watanabe, 2019.

³⁸ Des mesures d'interdiction totale de l'émigration vers les pays du Golfe ont également été imposées par le Kenya en 2012, puis par l'Éthiopie, à ses travailleurs domestiques, en 2013 (ces mesures ont depuis été annulées). Shivakoti et al., 2021 ; Weeraratne, 2023 ; Joseph et al., 2022 ; Henderson, 2022 ; Kavurmacı, 2022 ; Lynn-Ee Ho et Ting, 2022 ; Walton-Roberts et al., 2022.

³⁹ Lim, 2016 ; Hennebry et al., 2022.

⁴⁰ Chilton et Posner, 2017.

Pour faciliter la migration de main-d'œuvre, certains pays aident aussi leurs ressortissants à se préparer à la migration dans certains secteurs d'activité. Souvent présentées comme un modèle en matière de migration de main-d'œuvre, les Philippines ont mis en place tout un dispositif de soutien au recrutement de Philippins à l'étranger qui permet d'assurer la protection de ces migrants dans leurs pays de destination. Ce système a vu le jour dans les années 1970 avec le lancement d'un programme d'emploi à l'étranger, en particulier dans les pays du Moyen-Orient qui connaissaient des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction pendant le boom pétrolier⁴¹. Les problèmes de protection au travail rencontrés par les travailleurs philippins à l'étranger ont incité les Philippines à compléter leur politique de facilitation de la migration de main-d'œuvre en mettant en place, à partir du milieu des années 1970, une politique axée sur la protection de ses ressortissants, qui a abouti en 2022 à la création du Département des travailleurs migrants⁴². Le Département propose une variété de services électroniques avant la migration et tient une liste des agences de recrutement agréées afin de mieux protéger les travailleurs contre l'exploitation et les agences aux pratiques frauduleuses⁴³.

Pourtant, dans la plupart des pays, les procédures de demande de visa restent contraignantes et difficilement accessibles, voire dangereuses. Par exemple, les femmes syriennes qui demandent le regroupement familial avec leur époux ayant obtenu le statut de réfugié en Allemagne peuvent risquer leur vie en rassemblant les documents nécessaires et en se rendant dans les ambassades allemandes des pays voisins, la représentation diplomatique en République arabe syrienne étant fermée⁴⁴. Le développement des procédures de demande en ligne peut résoudre certains de ces problèmes, mais crée également des difficultés pour les personnes originaires de pays moins bien connectés et où les femmes ont tendance à ne pas avoir accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), dans une mesure disproportionnée par rapport aux hommes⁴⁵.

Conjugués aux voies de migration régulières restrictives, les obstacles à la migration liés au genre peuvent alimenter la migration irrégulière et accroître ainsi le risque pour les migrants d'être victimes de mauvais traitements, d'exploitation et de la traite d'êtres humains. Les itinéraires de migration irrégulière comportent de nombreux risques, allant des passeurs violents aux trafiquants d'êtres humains qui exploitent les vulnérabilités des migrants⁴⁶. Les femmes et les filles, qui représentaient 60 % de l'ensemble des victimes identifiées de la traite dans le monde en 2020, présentent des vulnérabilités bien connues liées à leur genre, notamment en ce qui concerne la traite à des fins d'exploitation sexuelle, mais aussi le travail forcé, les femmes et les personnes aux identités de genre et aux expressions du genre diverses étant plus susceptibles que les hommes d'être soumises à des violences physiques et extrêmes de la part des trafiquants⁴⁷. La proportion plus faible d'hommes et de garçons identifiés parmi les victimes de la traite ne doit cependant pas occulter certaines de leurs vulnérabilités propres, notamment leur vulnérabilité au travail forcé, à l'exploitation sexuelle, aux activités criminelles forcées et aux formes mixtes d'exploitation. Bien que le nombre d'hommes victimes recensées ait augmenté en 2020, nombre d'hommes ne s'identifient pas comme victimes ou ont honte de s'identifier comme tels, en particulier en cas d'exploitation sexuelle⁴⁸. Des problèmes d'identification similaires peuvent se poser chez les personnes transgenres et non binaires qui sont principalement victimes de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle⁴⁹.

⁴¹ Asis, 2017.

⁴² Mones, 2022.

⁴³ République des Philippines, s.d. ; ONUDC, 2015.

⁴⁴ Damir-Geisdorf et Sabra, 2018.

⁴⁵ UIT, 2022 ; McAuliffe, 2023.

⁴⁶ Bauloz et al., 2021.

⁴⁷ ONUDC, 2022 ; CEDAW, 2020.

⁴⁸ ONUDC, 2022 ; WRC et UNICEF, 2021.

⁴⁹ CTDC, s.d.

Entrée

Les questions de genre influent sur les expériences vécues par les migrants et sur la capacité de ces personnes à entrer dans un pays de transit ou de destination, que ce soit sur le plan du franchissement physique des frontières ou des cadres normatifs et politiques régissant l'entrée.

Manifestations physiques de la souveraineté nationale, les frontières peuvent devenir des lieux de discrimination et de violence⁵⁰. Les biais de genre se retrouvent également dans les technologies numériques utilisées pour le contrôle d'identité et de sécurité aux postes frontière, telles que la reconnaissance faciale, qui tend à commettre plus d'erreurs lorsqu'il s'agit de personnes dont la peau est relativement foncée ou de femmes⁵¹. De même, il s'est avéré que la reconnaissance des émotions par des outils utilisant l'intelligence artificielle, qui vise à évaluer la crédibilité des migrants, est associée à des biais raciaux et liés au genre. En effet, ces outils interprètent incorrectement certains microgestes faits par des migrants ayant subi des traumatismes ou par des migrants aux identités de genre diverses, qui peuvent avoir pris l'habitude de dissimuler leur identité de genre ou éprouver de la gêne à la révéler⁵².

Les politiques et la législation en matière de migration déterminent également les possibilités d'entrée régulière des migrants selon des critères liés au genre. Les normes et les stéréotypes de genre sont à l'œuvre dans les trois principales voies de migration régulières, à savoir la migration de main-d'œuvre, la migration familiale et la protection internationale⁵³.

Les politiques de migration de main-d'œuvre ne sont pas neutres du point de vue du genre : elles perpétuent les inégalités de genre dans les pays d'origine, intègrent les préjugés sociaux liés au genre et influent sur les possibilités offertes aux travailleurs migrants et les résultats qu'ils obtiennent en fonction de leur identité de genre⁵⁴. Les permis de migration de main-d'œuvre permanents et temporaires tendent à être accordés en fonction de niveaux de compétences qui demeurent souvent très différents selon le genre. Par exemple, les femmes qui travaillent dans des professions traditionnellement féminisées, comme dans les domaines de la santé (par exemple, les infirmières) ou de l'éducation (par exemple, les enseignantes), ont moins de chances d'obtenir un permis de travail que les hommes qui exercent des professions qualifiées à dominante masculine, en particulier dans les cas où les politiques migratoires définissent les niveaux de compétences en fonction du salaire du demandeur, qui est souvent moins élevé pour les femmes que pour les hommes⁵⁵. La migration de main-d'œuvre hautement qualifiée, qui est souvent associée à des permis de séjour permanents ou à relativement long terme, répond avant tout au recrutement de talents à l'échelle mondiale dans des domaines d'activité où les hommes sont souvent surreprésentés, tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques⁵⁶. Les professions qualifiées à dominante féminine, telles que celles de la santé et de l'éducation, sont souvent des professions réglementées pour lesquelles les qualifications internationales des migrants peuvent ne pas être reconnues. Par voie de conséquence, les femmes peuvent avoir recours à des filières de migration moins qualifiées, mais plus facilement accessibles, notamment dans le cadre des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et des programmes de migration de main-d'œuvre temporaire (en particulier

⁵⁰ Freedman et al., 2023.

⁵¹ Beduschi et McAuliffe, 2021.

⁵² Hall et Clapton, 2021.

⁵³ Une quatrième voie, la mobilité internationale des étudiants, n'est pas examinée dans ce chapitre.

⁵⁴ Briddick, 2021; Kofman, 2013.

⁵⁵ Pour l'Union européenne et le Royaume-Uni, par exemple, voir : Union européenne, 2021 ; de Lange et Vankova, 2022 ; Kofman, 2013.

⁵⁶ Aux États-Unis, par exemple, au cours de l'exercice 2021, un peu plus de 72 % des bénéficiaires du visa temporaire H-1B destiné aux professions spécialisées, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, étaient des hommes (Département de la sécurité intérieure des États-Unis, 2022).

dans le domaine des services à la personne), ce qui contribue ensuite à leur mobilité professionnelle descendante et les rend plus vulnérables dans des secteurs où elles sont moins bien protégées, tels que le secteur des services à la personne, où les États n'investissent généralement pas suffisamment dans les prestations sociales⁵⁷. Lorsqu'elles émigrent pour occuper un emploi de travailleuse domestique, les femmes sont également confrontées à des restrictions de leurs droits sexuels et reproductifs ; par exemple, lorsque les agences de recrutement de certains pays leur demandent de passer un test de grossesse avant et après leur arrivée⁵⁸.

La migration familiale est traditionnellement très féminisée en raison des normes de genre qui persistent dans les pays d'origine, la femme suivant souvent son mari dans sa migration. Les politiques de migration familiale renforcent ces inégalités entre les genres en liant les membres de la famille à la première personne ayant migré, qui les parraine⁵⁹. En outre, dans le cas du regroupement familial, il peut être difficile de satisfaire aux conditions d'entrée restrictives, compte tenu des inégalités entre les hommes et les femmes dans le pays d'origine, qui ont souvent un impact disproportionné sur les femmes, qui doivent être parrainées⁶⁰. C'est le cas, par exemple, des tests linguistiques préalables à l'entrée, car les compétences linguistiques nécessaires sont étroitement liées au niveau d'éducation et à la capacité financière d'accéder aux cours de langue, qui varient selon le genre. Dans un certain nombre de pays où la conception binaire traditionnelle s'applique encore à la question du sexe des époux et des partenaires, les migrants aux identités de genre diverses sont confrontés à des difficultés au cours du processus de regroupement familial⁶¹. Même dans les pays qui reconnaissent les partenariats entre personnes de même sexe, la nécessité de présenter un certificat de mariage ou une preuve d'union civile peut faire obstacle au regroupement familial des migrants, en particulier pour ceux qui viennent de pays où le mariage entre personnes de même sexe n'est pas légal, et où ces relations peuvent même constituer des infractions pénales⁶².

La recherche d'une protection internationale peut donner lieu à des expériences très différentes selon le genre. Premièrement, les risques liés au genre dans le pays d'origine peuvent justifier l'octroi d'une protection internationale dans le pays de destination, telle que l'attribution du statut de réfugié⁶³. Ces risques liés au genre ont tendance à être reconnus pour les femmes et les filles, ainsi que pour les personnes dont les identités de genre sont diverses, en cas de violence sexuelle (viol, prostitution forcée, grossesse et avortement forcés, mariage forcé ou précoce, etc.), de violence physique (crimes d'honneur, mutilations génitales, châtiments corporels imposés au titre de lois discriminatoires et de conventions sociales, etc.) ou d'autres violations graves des droits humains (par exemple la détention arbitraire) ou d'une accumulation de divers actes de discrimination⁶⁴. Deuxièmement, le genre est pris en compte dans le processus de détermination du statut de réfugié, qui est centré sur l'examen des données factuelles et l'évaluation de la crédibilité du demandeur. Dans les cas de persécution liés au genre, le fait d'avoir été la cible d'un préjudice ou d'actes de discrimination fondés sur le genre, ainsi que la nature sensible et intime des identités de genre et des expressions du genre, lesquelles sont parfois tenues secrètes, peuvent saper la cohérence et la concordance des déclarations faites par les demandeurs⁶⁵. Dans d'autres cas, il a été observé que les stéréotypes de genre, selon lesquels les femmes et les filles sont considérées comme vulnérables, ont des répercussions négatives sur les hommes demandeurs d'asile, ces derniers étant plus facilement vus comme de

⁵⁷ Boucher, 2021 ; Dodson, 2021 ; Walton-Roberts, 2020 ; Spitzer, 2022 ; Piper, 2022 ; Hennebry *et al.*, 2022.

⁵⁸ Mehzer *et al.*, 2021.

⁵⁹ Pajnik et Bajt, 2012.

⁶⁰ Bauloz *et al.*, 2019.

⁶¹ Freier et Fernández Rodríguez, 2021 ; Tryfonidou et Wintemute, 2021 ; Nusbaum, 2015.

⁶² Malekmian, 2022, sur le regroupement familial des réfugiés en Irlande.

⁶³ Nations Unies, 1951 et 1967. Voir HCR, 2002 et 2012 ; CEDAW, 2014.

⁶⁴ Voir par exemple OIM, 2021b ; HCR, 2002 et 2012.

⁶⁵ AUEA, 2018. Voir également Manganini, 2020.

« faux » réfugiés⁶⁶. Ces stéréotypes peuvent également influer sur les conclusions des évaluations de la vulnérabilité aux fins de la réinstallation des réfugiés, sur l'accès des personnes vulnérables aux mécanismes d'orientation vers les services appropriés (tels que ceux destinés aux victimes potentielles de la traite) ainsi que sur la fourniture de services en cas de situation de crise humanitaire⁶⁷.

« J'ai eu l'impression de renaître » : une personne non binaire obtient pour la première fois le statut de réfugié au Royaume-Uni

Le statut de réfugié a été accordé pour la première fois à une personne non binaire par un tribunal britannique, à la suite d'une décision historique. C'est la décision qu'a rendue une cour d'appel (Upper Tribunal) dans l'affaire concernant Arthur Britney Joestar, originaire d'El Salvador, après avoir conclu que cette personne serait persécutée en raison de son identité si elle rentrait dans son pays d'origine. [...] D'après l'arrêt de ce tribunal britannique, Joestar risquerait d'être la cible de menaces spécifiques, y compris de violences physiques et sexuelles, en cas de retour dans son pays d'origine.

Joestar (29 ans), qui vit à présent à Liverpool, a rejoint le Royaume-Uni en octobre 2017 pour fuir les mauvais traitements qui lui ont été infligés quotidiennement dans son pays d'origine. « Lorsque je marchais dans la rue, les gens me jetaient des ordures depuis leurs fenêtres – une fois, quelqu'un m'a jeté un sac en plastique rempli d'urine », a confié Joestar. « À El Salvador, les personnes non binaires courraient un grand danger – j'ai vu les corps de personnes qui avaient été tuées. Tout aurait pu m'arriver. J'aurais pu être victime de torture, de viol, d'une fusillade ou d'un meurtre ».

Lors d'un incident dans la capitale, San Salvador, la police a interpellé Joestar. « L'un des policiers a commencé à me poser des questions sur mes cheveux. Il disait que ma façon d'être n'était pas normale, qu'ils voulaient m'apprendre à être un homme. Ils m'ont ensuite donné un coup sur la poitrine et m'ont fait chuter au sol. Je ne sais pas ce qui était le pire : l'attaque ou le fait que personne ne me soit venu en aide. J'avais de nombreuses contusions, mes bras saignaient et je pleurais. Mais personne ne s'en souciait. C'était vraiment terrifiant », a confié Joestar.

Joestar s'était précédemment vu refuser l'asile au Royaume-Uni. Le premier recours, formé en novembre 2018, avait été rejeté par le tribunal de première instance, qui avait estimé que les brutalités policières « ne constituaient rien de plus qu'un acte de discrimination » et qu'elles ne s'étaient produites qu'une seule fois. En février 2020, le second recours, fondé sur l'identité non binaire de Joestar, a été rejeté dans un premier temps, avant que la cour d'appel ne donne raison à Joestar.

« La juge a su traiter ce dossier : elle a su me comprendre, jusque dans les moindres petits détails. [...] Elle a vu la situation dans sa globalité, a estimé Joestar. À la fin, elle s'est tournée vers moi et m'a adressé la parole en espagnol pour me dire qu'elle m'accordait le droit de séjourner dans ce pays et le droit d'être qui je veux être. J'ai fondu en larmes. J'ai eu l'impression de renaître. »

[...]

⁶⁶ Griffiths, 2015.

⁶⁷ Turner, 2020.

M. Joestar espère que cette affaire permettra d'aider d'autres personnes. « Toutes les injustices que j'ai subies en valent peut-être la peine, si elles peuvent montrer aux gens qu'il y a quelque chose de positif à tirer de toutes ces souffrances. J'espère simplement que les gens seront bientôt capables de voir que nous existons, et que nous pourrons enfin dire que nous ne sommes pas invisibles. »

Extrait abrégé de Kelly, 2020.

Enfin, le genre joue un rôle important dans les expériences et les vulnérabilités des migrants en situation irrégulière, y compris les demandeurs d'asile déboutés et les personnes placées en détention dans l'attente de leur expulsion. Au-delà du traumatisme psychologique que peut causer le placement d'un migrant en détention, quel que soit son genre, les femmes et les migrants issus de la diversité de genre sont exposés au risque de violence sexuelle et fondée sur le genre⁶⁸. C'est particulièrement le cas des migrants transgenres, qui seraient 15 fois plus susceptibles d'être agressés sexuellement que les autres personnes placées en détention⁶⁹. Les femmes migrantes transgenres sont particulièrement exposées, car elles sont détenues avec des hommes.

Séjour

Les expériences vécues par les migrants pendant leur séjour dans leur pays de destination sont diverses et dépendent d'une variété de facteurs, notamment les facteurs de migration initiaux, le statut migratoire et les processus d'inclusion qui en découlent, qui peuvent tous être fortement liés au genre. La présente sous-section examine certains des principaux résultats de l'inclusion des migrants sur le plan du marché du travail, des rapatriements de fonds, de l'éducation, de la formation, du logement, de la santé et de la cohésion sociale. Cela étant, ces résultats restent étroitement liés aux prestations et aux droits accordés aux migrants en fonction de la durée de leur droit de séjour dans le pays de destination. Les inégalités de genre ont donc tendance à se perpétuer, voire à s'exacerber, pendant le séjour des migrants, car les femmes doivent surmonter davantage d'obstacles pour obtenir des permis de séjour à long terme et permanents – ce qui est souvent une condition préalable à l'obtention de la citoyenneté – à cause des biais de genre intégrés dans les politiques et les législations régissant l'entrée sur le territoire.

Les résultats en matière d'emploi, facteur clé de l'inclusion des migrants, sont intrinsèquement liés à l'approche suivie par les politiques migratoires, qui consiste à accorder les permis de travail sur la base des compétences. Outre que leurs professions sont fortement genrées, beaucoup de travailleurs peu qualifiés ont un statut migratoire précaire – souvent temporaire – et travaillent dans des conditions qui renforcent les vulnérabilités liées au genre et en créent de nouvelles. C'est le cas, typiquement, des hommes migrants travaillant dans le secteur agricole et des femmes migrantes travaillant dans les secteurs des services à la personne et du travail domestique. Bien que leur rôle de « travailleurs essentiels » ait largement été salué pendant la pandémie de COVID-19, ces personnes vivent dans des conditions qui les rendent extrêmement vulnérables : en effet, elles vivent en étroite proximité avec leur employeur (logement dans l'exploitation agricole pour les travailleurs agricoles et au domicile de l'employeur pour les travailleurs domestiques), dépendent de leur employeur pour l'accès aux biens et aux services, et bénéficient

⁶⁸ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2019.

⁶⁹ IDC, 2016; OIM, 2021b.

d'un niveau de protection au travail inférieur à celui des travailleurs occupant d'autres professions⁷⁰. Dans bien des cas, la migration des travailleuses domestiques d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est vers les pays du Golfe est réglementée par des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre qui ne garantissent pas leurs droits à une protection au travail dans le pays de destination et qui ne tiennent pas compte des vulnérabilités propres aux femmes⁷¹. Cela contribue à la situation très précaire des personnes ayant migré dans le cadre du système de la kafala, qui les lie à leur employeur, les exclut de la protection conférée par le droit du travail et peut entraîner de graves mauvais traitements et violations de leurs droits⁷². Au Liban, par exemple, les droits sexuels, reproductifs et maternels des migrantes ne sont pas protégés, en particulier si des travailleuses tombent enceintes et que les employeurs mettent fin à leur contrat, ce qui peut conduire à leur expulsion ou les placer en situation irrégulière⁷³.

Du point de vue des migrants, les expériences vécues sur le plan de l'emploi varient fortement en fonction du genre. Le taux d'activité plus faible des migrantes par rapport à celui des hommes migrants (estimés à l'échelle mondiale à 59,8 % et à 77,5 %, respectivement, en 2019)⁷⁴ est partiellement attribué à la division du travail dans les ménages de migrants, les femmes ayant tendance à se retrouver dans une situation d'« inactivité involontaire » si elles sont mariées ou qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants⁷⁵. Ce phénomène est également étroitement lié aux normes de genre et à la situation de dépendance que créent les politiques de migration familiale, dans les cas où les migrantes sont rattachées à leur mari travailleur migrant, ce qui, dans certains pays tels que l'Afrique du Sud, ne leur donne pas le droit de travailler⁷⁶. La recherche met également en évidence les incidences que les inégalités de genre existant dans le pays d'origine en matière d'emploi et de niveau de salaire ont sur les mères migrantes dans leur pays de destination : ainsi, la situation des femmes migrantes d'Afrique du Nord est plus précaire en France que celle des femmes migrantes originaires d'Afrique subsaharienne et d'Europe⁷⁷.

Les obstacles à l'emploi liés au genre peuvent pousser les personnes migrantes à recourir au travail informel, comme le montre la part prépondérante des femmes qui travaillent dans le secteur informel, y compris les migrantes : on estime que cette proportion atteint 89,7 % en Afrique et 64,1 % en Asie-Pacifique (en pourcentage du nombre total de femmes employées)⁷⁸. Elles travaillent comme marchandes ambulantes, ramasseuses de déchets ou encore travailleuses à domicile, par exemple dans la fabrication de vêtements ou le travail domestique⁷⁹. Une étude sur l'Amérique latine et les Caraïbes a ainsi révélé que dans 7 des 15 pays examinés, 9 employées de maison sur 10 étaient employées de manière informelle⁸⁰. Les migrantes travaillant dans l'économie informelle vivent dans une plus grande précarité, étant exclues des services de protection sociale, et sont plus susceptibles d'être victimes de mauvais traitements, de violence, d'exploitation et de la traite d'êtres humains⁸¹.

⁷⁰ Spitzer, 2022.

⁷¹ Rajan et Joseph, 2020.

⁷² Almasri, 2022.

⁷³ Mehzer *et al.*, 2021.

⁷⁴ OIT, 2021a.

⁷⁵ OCDE et Commission européenne, 2018 ; Donato *et al.*, 2014.

⁷⁶ Reis, 2020 ; Ncube *et al.*, 2020.

⁷⁷ Achouche, 2022.

⁷⁸ OIT, 2018, p. 25.

⁷⁹ WIEGO, s.d.

⁸⁰ WIEGO, 2022.

⁸¹ Jaji, 2021.

Bien que les femmes migrantes semblent globalement désavantagées par rapport aux hommes sur le plan de l'intégration sur le marché du travail, les données indiquent qu'elles rapatrient une plus grande proportion de leurs salaires que les hommes⁸². Même si leurs revenus sont généralement plus faibles que ceux des hommes, elles envoient à peu près les mêmes sommes que les hommes, voire plus⁸³. Par rapport aux hommes, elles semblent également rapatrier plus de fonds au moyen de transferts d'espèces en personne, ce qui s'explique par leur surreprésentation dans l'économie informelle, où elles sont moins en mesure d'accéder à divers services financiers, de même qu'aux services numériques et aux compétences nécessaires pour les utiliser. Ce déséquilibre entre les hommes et les femmes est apparu clairement lors de la pandémie de COVID-19, l'essor des services numériques ayant créé davantage de difficultés pour les femmes migrantes souhaitant rapatrier des fonds⁸⁴.

Au-delà du marché du travail et de l'inclusion financière, des schémas genrés peuvent être observés dans les domaines de l'éducation et de la formation, du logement et de la santé. Si l'éducation et la formation permettent aux migrantes de s'autonomiser, les responsabilités familiales et professionnelles et les barrières linguistiques compromettent leur accès à l'éducation et à l'apprentissage des adultes⁸⁵. Dans le contexte particulier des camps de réfugiés, les familles peuvent donner la priorité à l'éducation des garçons plutôt qu'à celle des filles, à cause des normes sociales⁸⁶. Lorsqu'un déplacement offre de nouvelles possibilités d'éducation aux filles réfugiées, l'accès physique à l'école peut être dangereux en raison du harcèlement et de la discrimination. Les migrantes dont la situation socio-économique est précaire, notamment parce que leurs revenus sont plus faibles, ont un accès plus limité au logement que les hommes migrants ou moins de chances d'obtenir un logement adéquat et sûr⁸⁷. Comme le montrent des recherches menées en France, la perte de revenus peut amener les migrantes à se retrouver sans abri, ce qui les rend plus susceptibles de devenir victimes de réseaux de prostitution ou de décider d'elles-mêmes de travailler dans l'industrie du sexe afin de retrouver leur autonomie financière⁸⁸.

Tous ces aspects ont des conséquences sur la santé mentale et physique des migrants dans les pays de destination. Si la migration peut, dans l'ensemble, améliorer les résultats des migrants en matière de santé, les femmes migrantes sont généralement en moins bonne santé que les hommes et ont des besoins différents dans ce domaine⁸⁹. Les causes sont liées aux inégalités entre les genres, notamment sur le plan de l'accès aux services de santé, qui ont des conséquences graves pour les personnes en situation irrégulière, en particulier pour les personnes ayant besoin de soins de santé sexuelle et maternelle⁹⁰.

La santé mentale des migrants peut aussi dépendre fortement du genre. Dans le cas des familles séparées, les liens avec les enfants et les autres membres de la famille dans le pays d'origine jouent un rôle important, en particulier pour les femmes, et ont été facilités par les technologies numériques⁹¹. Comme l'ont montré des recherches sur les femmes migrantes d'Amérique latine et centrale vivant aux États-Unis, les technologies numériques permettent aux mères de continuer à s'occuper de leurs enfants à distance, malgré des sentiments de détresse émotionnelle⁹².

⁸² ONU Femmes, 2020.

⁸³ *Ibid.* ; Platt et al., 2017.

⁸⁴ ONU Femmes, 2020 ; Lim et Datta, à paraître.

⁸⁵ Women in Diaspora Communities as Champions of Learning to Live Together, 2019.

⁸⁶ North, 2019.

⁸⁷ Chapman et Gonzalez, 2023.

⁸⁸ Infomigrants, 2023.

⁸⁹ Lindsjö et al., 2021.

⁹⁰ Trapolini et Giudici, 2021.

⁹¹ Bauloz, 2021.

⁹² Hondagneu-Sotelo et Avila, 2016 ; Pineros-Leano et al., 2021 ; Cook Heffron et al., 2022.

En effet, les responsabilités en matière de soins ne sont pas fondamentalement redistribuées au sein d'un ménage lorsque la mère est absente, même si le père peut venir remplir temporairement le rôle de pourvoyeur de soins dans le pays d'origine, comme on peut le voir en Indonésie et aux Philippines⁹³. Si les liens transnationaux peuvent constituer une source importante de réconfort et de soutien pour les migrants, cela n'est pas toujours le cas pour les migrants transgenres ou non binaires, en particulier les réfugiés, qui peuvent avoir coupé les liens avec leur famille restée au pays et être encore plus exclus socialement dans leur pays de destination en raison de leur genre, en l'absence d'un soutien approprié de la part des services sociaux et des services de santé⁹⁴.

La discrimination et la stigmatisation fondées sur le genre dans les pays de destination s'ajoutent souvent aux stéréotypes raciaux et culturels, que la montée des discours anti-immigration alimente dans certains de ces pays⁹⁵. Par exemple, les hommes migrants originaires de pays musulmans ont été présentés comme des menaces en raison de leur masculinité toxique supposée dans diverses régions, notamment en Europe à la suite d'incidents de harcèlement sexuel en Allemagne en 2015⁹⁶. Les stéréotypes sur l'hypersexualité visent certaines femmes migrantes dans les pays de destination, par exemple les Vénézuéliennes au Pérou et les Brésiliennes au Portugal, de sorte qu'elles sont stigmatisées et vues comme des prostituées et qu'elles risquent davantage d'être victimes de harcèlement sexuel et de violence fondée sur le genre⁹⁷.

Violence fondée sur le genre dans les camps de personnes déplacées

Bien qu'ils ne représentent pas la majorité des réfugiés dans le monde, quelque 6,6 millions de réfugiés vivraient dans des camps, selon les estimations, dont 4,6 millions dans des camps formels et 2 millions dans des camps informels, souvent dans des situations de déplacement prolongé^a.

Si la pauvreté et le dénuement sont des facteurs majeurs de la violence fondée sur le genre, la vie dans des campements aggrave les vulnérabilités liées au genre et accroît le risque de violence entre partenaires intimes. L'insécurité et la proximité accroissent également le risque de violence fondée sur le genre, en particulier de viol, lorsque les femmes et les filles circulent à l'intérieur et à l'extérieur des campements, pour ramasser du bois pour la cuisine et aller puiser de l'eau aux points d'eau, par exemple^b. Dans le camp d'al-Hol, en République arabe syrienne, des cas de viol et de torture visant des femmes et des filles ont été signalés, et des faits d'esclavage ont été commis par l'État islamique^c. Dans d'autres contextes, les rapports sexuels monnayés servent parfois de mécanisme d'adaptation qui permet de s'assurer des moyens de subsistance^d.

Une étude sur la population rohingya vivant dans un camp au Bangladesh met en évidence les liens entre la crise de la masculinité que les hommes rohingya peuvent vivre dans le camp et l'augmentation de la violence fondée sur le genre^e. Les constructions stéréotypées de la masculinité fondées sur l'identité, la richesse, le pouvoir, l'éducation et le statut de soutien de famille contrastent fortement avec ce que vivent les hommes rohingya dans le camp de réfugiés, ce qui peut faire naître en eux de profonds sentiments d'insatisfaction et accroître la violence fondée sur le genre, en particulier au sein des ménages.

⁹³ Lam et Yeoh, 2018.

⁹⁴ Hermaszewska *et al.*, 2022.

⁹⁵ Voir par exemple la déclaration de l'OIM sur la situation des migrants en Tunisie (OIM, 2023b).

⁹⁶ Herz, 2019 ; Wyss, 2022.

⁹⁷ Esposito, 2020 ; Pérez et Freier, 2023.

La violence fondée sur le genre ne se limite toutefois pas aux femmes et aux filles, puisque les hommes et les garçons en sont également victimes, comme cela a été rapporté dans le contexte du camp de réfugiés de Kakuma, par exemple^f. Les viols et autres violences sexuelles peuvent servir de tactique de torture et d'humiliation pendant les conflits armés, parfois jusque dans les camps, et s'accompagnent souvent d'une stigmatisation et d'une discrimination dans les communautés de destination, les victimes de violences sexuelles étant encore majoritairement considérées comme étant des femmes et des filles^g.

^aHCR, s.d.

^bJohnstone et Perera, 2020.

^cKube et Lee, 2022.

^dWorld Vision Canada, s.d.

^eSafa et al., 2023.

^fONU Femmes, 2022.

^gRefugee Law Project, 2013.

Retour

Comme toute autre étape du cycle migratoire, le retour dans le pays d'origine est déterminé par des dimensions de genre qui jouent sur les diverses raisons pour lesquelles les migrants, quel que soit leur genre, rentrent (ou non) dans leur pays, ainsi que sur les expériences vécues par les migrants et leur situation après leur retour. Comme c'est le cas à d'autres étapes du cycle migratoire, les dimensions de genre associées au statut migratoire et au type de permis dans les pays de destination jouent un rôle dans la décision de rentrer dans le pays d'origine et dans les expériences vécues au retour, y compris sur le plan de la réintégration.

Dans les ménages de migrants composés de personnes de genres différents, la décision de rentrer dépend également des dynamiques et des rôles liés au genre. Dans les contextes socioculturels où la division du travail au sein de la famille et du ménage dépend du genre, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rentrer dans leur pays lorsque des membres de leur famille dans le pays d'origine ont besoin de soins⁹⁸. La migration de retour peut également résulter d'un faible sentiment de satisfaction à l'égard de la vie dans le pays de destination, laquelle est évaluée par les hommes et par les femmes selon des critères différents⁹⁹. Par exemple, les disparités de revenus, qui tendent à favoriser les hommes, peuvent faire varier le degré de satisfaction selon le genre, de même que le désir de retourner au pays. Il a également été démontré que l'attachement à la famille jouait un rôle plus important chez certaines femmes que chez les hommes, ce qui les incite à rentrer dans leur pays¹⁰⁰.

Du fait des différences de revenus entre les genres, il semble également que les hommes soient plus susceptibles de retourner dans leur pays « à des fins d'innovation »¹⁰¹, après avoir acquis des compétences pertinentes et un capital suffisant pour investir dans leur pays d'origine. Le retour des hommes à des fins d'innovation est facilité par les politiques d'investissement et les mesures d'incitation adoptées par le pays d'origine en vue d'encourager la diaspora à investir. C'est par exemple le cas du Ghana, où les capitaux des migrants sont mobilisés et intégrés

⁹⁸ ONU Femmes, 2018.

⁹⁹ Schiele, 2021.

¹⁰⁰ OIM, 2020.

¹⁰¹ Cerase, 1974.

dans les politiques de développement nationales¹⁰². Le Ghana encourage l'investissement et le retour, comme en témoigne la proclamation par ce pays de l'année 2019 comme « année du retour », un programme qui s'adressait aussi bien à la diaspora ghanéenne qu'à la diaspora africaine dans son ensemble. Une politique similaire est mise en œuvre par le Sénégal, qui présente les hommes d'affaires sénégalaïs de retour comme des rapatriés idéaux¹⁰³. Le développement étant envisagé sous un angle économique au Ghana et au Sénégal, de même que dans de nombreux autres pays africains, les migrants qui parviennent à tirer profit des incitations politiques mises en place pour promouvoir le retour à des fins de développement sont principalement des hommes. Comme l'illustre le cas des migrants roumains rentrés d'Italie, ce sont aussi majoritairement les hommes qui sont en mesure de rapatrier des sommes d'argent importantes et d'utiliser les compétences et les réseaux qu'ils ont acquis dans le pays de destination ainsi que ceux qu'ils y ont créés pour faciliter leur réintégration¹⁰⁴.

Étant donné que les migrants qui rentrent dans leur pays d'origine sont souvent confrontés à un taux de chômage relativement élevé, les femmes qui retournent dans leur pays d'origine sans avoir élargi ou perfectionné leurs compétences risquent d'avoir des difficultés à se réintégrer sur le marché du travail¹⁰⁵. Les hommes migrants tendent à rentrer dans leur pays d'origine avec de plus grandes compétences, qui contribuent à ce que leur retour soit « réussi ». Ces tendances mettent en relief l'importance du type d'emploi occupé par les migrants dans leur pays de destination. Cet emploi dépend souvent fortement du genre et conditionne la réussite du retour et de la réintégration dans leur pays d'origine.

Les femmes sont plus susceptibles de vivre un « retour à la suite d'un échec », c'est-à-dire de rentrer au pays sans avoir atteint leurs « objectifs migratoires »¹⁰⁶. Dans le cas des femmes migrantes, cela s'explique souvent par leur rôle de genre au sein de la famille et du ménage, et cette situation est exacerbée par l'insécurité de l'emploi et la précarité économique que connaissent beaucoup d'entre elles, en particulier celles qui exercent des professions peu qualifiées. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la dimension de genre qui existe dans la migration de retour. Les femmes migrantes ont été affectées de façon disproportionnée par la pandémie, car la plupart d'entre elles travaillent dans le secteur des services (79,9 % contre 56,4 % pour les hommes)¹⁰⁷, le plus touché par les restrictions de voyage et les confinements. La perte de revenus a entraîné des problèmes de précarité et d'insécurité économiques, y compris la perte d'un logement sûr, rendant ainsi dans certains cas les femmes migrantes plus exposées aux risques de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre¹⁰⁸. Après avoir perdu leur emploi dans le secteur informel en Thaïlande, par exemple, les migrantes qui sont retournées en République démocratique populaire lao pendant la pandémie de COVID-19 ont vu s'aggraver la discrimination et les inégalités du point de vue des soins non rémunérés, ainsi que la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre¹⁰⁹. L'impact socio-économique de la pandémie peut avoir incité des femmes migrantes à retourner dans leur pays d'origine, mais la faiblesse de leurs revenus – voire l'absence de revenus – semble avoir compliqué leur retour, comme le montre une enquête menée auprès de travailleurs philippins à l'étranger¹¹⁰.

¹⁰² Kleist, 2013.

¹⁰³ Sinatti, 2019.

¹⁰⁴ Vlase, 2013.

¹⁰⁵ Kurniati *et al.*, 2017.

¹⁰⁶ Cerase, 1974 ; Jaji, 2021.

¹⁰⁷ OIT, 2021a.

¹⁰⁸ Jaji, 2021.

¹⁰⁹ Cámbara, 2022.

¹¹⁰ OIM, 2021c.

Le cas des migrantes éthiopiennes qui travaillaient principalement comme travailleuses domestiques et sont rentrées des pays du Golfe après avoir échappé à l'exploitation ou après avoir été expulsées en raison de leur situation irrégulière, offre un exemple parlant des difficultés de réintégration associées à un retour d'échec¹¹¹. Le parcours de réintégration de ces femmes est semé d'obstacles, comme elles doivent aussi bien gérer les traumatismes liés à leur séjour dans le pays de destination que faire face à la stigmatisation que leur fait subir leur communauté parce qu'elles n'ont pas atteint leurs objectifs migratoires¹¹². Ces difficultés ont à leur tour compromis leur inclusion sur le marché du travail dans un contexte socio-économique déjà difficile.

La catégorisation d'un retour comme réussite ou comme échec dépend toutefois fortement du contexte. Des retours qui pourraient être qualifiés d'échecs ne sont pas forcément considérés comme tels suivant les normes de genre en vigueur et peuvent même constituer une stratégie auxquels recourent certains hommes migrants pour retrouver leur masculinité et le statut social associé à leur genre dans leur pays d'origine. Cela a été le cas, par exemple, pour certains hommes migrants africains mariés au Royaume-Uni : leurs épouses avaient des revenus plus importants qu'eux, et leur statut de soutien de famille était menacé. Ces hommes ont décidé de rentrer dans leur pays d'origine, où ils jouissent d'un statut social élevé en raison de leur genre, indépendamment des revenus gagnés à l'étranger¹¹³. Des retours motivés par une reconquête de la masculinité ont également été observés chez des hommes sud-coréens qui sont revenus dans leur pays d'origine en réponse à ce qu'ils percevaient comme une marginalisation de leur masculinité aux États-Unis¹¹⁴.

La migration de retour peut également déboucher sur la négociation de normes de genre différentes entre les pays de destination et les pays d'origine. Certains hommes migrants dans les pays du Golfe ont intériorisé des normes de genre plus traditionnelles et patriarcales et ont continué de les appliquer dans leur foyer à leur retour¹¹⁵. Les migrantes qui retournent dans leur pays d'origine peuvent également éprouver des difficultés à se réadapter aux normes sociales de leur communauté d'origine¹¹⁶. Cela est particulièrement manifeste dans les cas où leur activité professionnelle et leur mode de vie dans le pays de destination conduiraient à leur stigmatisation et à leur exclusion socio-économique si la communauté d'origine en prenait connaissance. Ces informations peuvent être divulguées par l'intermédiaire de réseaux sociaux transnationaux faisant circuler les informations entre les pays de destination et les pays d'origine. Par exemple, aussi bien les femmes que les hommes de retour peuvent être stigmatisés s'ils ont travaillé dans l'industrie du sexe, même s'ils ont été victimes de la traite d'êtres humains¹¹⁷, ou s'ils ont vécu librement leurs identités de genre diverses dans le pays de destination¹¹⁸. L'intersection du genre et de la sexualité ont ainsi des conséquences sur la réintégration.

Sur le plan de la réintégration sur le marché du travail et de l'inclusion sociale, les difficultés liées au genre ont à leur tour des répercussions négatives sur la santé des migrants de retour, qui s'ajoutent aux problèmes de santé qu'ils et elles ont à leur retour dans leur pays d'origine, en particulier les femmes¹¹⁹. Ces problèmes de santé peuvent fortement dépendre du genre, étant liés aux situations vécues dans le pays de destination, aux mesures d'expulsion ou aux décisions de retourner dans le pays d'origine, ainsi qu'à la stigmatisation subie après le retour.

¹¹¹ Adugna, 2022.

¹¹² *Ibid.*; Nisrane et al., 2020.

¹¹³ Pasura et Christou, 2018.

¹¹⁴ Suh, 2017.

¹¹⁵ Joseph et al., 2022 ; Samari, 2021 ; Tuccio et Whaba, 2018.

¹¹⁶ Liu, 2020.

¹¹⁷ Ong et al., 2019.

¹¹⁸ Alcalde, 2019.

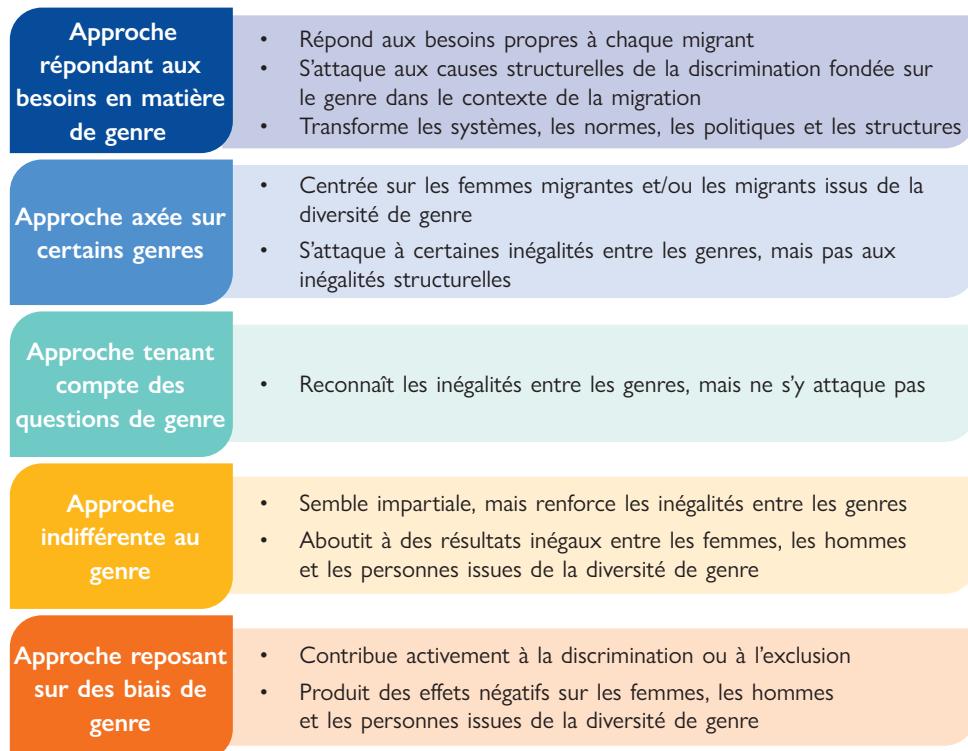
¹¹⁹ Pôle de gestion des connaissances Union européenne-OIM et Samuel Hall, 2023.

Les problèmes de santé liés au genre sont aggravés par les obstacles genrés à l'accès aux soins de santé, notamment le manque d'information et la discrimination associée au travail du sexe à l'étranger, y compris pour les victimes de la traite d'êtres humains.

Promouvoir une gouvernance des migrations qui répond aux besoins en matière de genre : la nécessité d'agir de toute urgence

Diverses stratégies ont été adoptées pour lutter contre l'inégalité entre les genres, et, plus récemment, des appels ont été lancés en faveur de l'adoption d'une approche répondant aux besoins en matière de genre, notamment dans le Pacte mondial sur les migrations. Pour suivre une approche de la gouvernance des migrations qui répond aux besoins en matière de genre, il faut adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes transformateurs qui s'attaquent non seulement à la discrimination fondée sur le genre dont sont victimes les migrants, mais aussi aux inégalités structurelles sous-jacentes entre les genres. Comme l'illustre la figure 9, une telle approche est à l'opposé des approches reposant sur des biais de genre, qui opèrent activement une discrimination sur la base du genre, et va plus loin qu'une approche axée sur certains genres, qui ne s'attaque pas aux problèmes d'inégalité systémique plus profonds.

Figure 9. Continuum des approches relatives aux questions de genre



Source : Adapté de Plateforme genre + migration, s.d.

Pour garantir une gouvernance qui répond aux besoins en matière de genre, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des politiques migratoires fondées sur des faits. Alors que les données statistiques jouent un rôle central s’agissant d’éclairer les politiques migratoires, on constate à l’heure actuelle un manque de données sur le genre, qui empêche de mieux comprendre les dimensions de genre de la migration ainsi que les inégalités entre les genres tout au long du cycle migratoire¹²⁰. Des appels ont été lancés en faveur de la collecte de données ventilées par genre, qui rendraient compte des genres auxquels s’identifient les personnes, le Canada étant le premier pays à avoir inclus une question obligatoire sur le genre dans son recensement de la population en 2021, suivi par la Nouvelle-Zélande en 2023¹²¹. Investir davantage dans les données ventilées par sexe demeure toutefois essentiel, compte tenu des normes sociales qui peuvent empêcher certains pays de passer à une ventilation par genre et des difficultés que peuvent rencontrer les individus qui s’identifient comme étant de genres divers. Aujourd’hui, les données migratoires ne sont pas toutes ventilées par sexe, s’agissant entre autres des données bilatérales sur l’asile, les réfugiés et les rapatriements de fonds, ce qui compromet la possibilité d’analyser les questions de genre en profondeur de façon à éclairer les politiques, les opérations et les programmes en matière de migration¹²². Une analyse de ce type exige également de conjuguer données quantitatives et données qualitatives, notamment des témoignages de migrants issus de la diversité de genre, pour comprendre de façon plus complète les besoins, les priorités et les vulnérabilités liés au genre sur lesquels il convient d’agir pour améliorer l’égalité entre les genres¹²³.

Néanmoins, l’examen de certaines dimensions de genre clés à chaque étape du cycle migratoire fait ressortir combien la migration s’accompagne d’obstacles, de défis et de vulnérabilités liés au genre pour les hommes, pour les femmes et pour les personnes issues de la diversité de genre, souvent en raison d’inégalités systémiques plus générales entre les genres. Le présent chapitre n’a pas pour objet de présenter une cartographie exhaustive des politiques et des interventions migratoires répondant aux besoins en matière de genre, mais on présente dans la figure 10 ci-dessous quatre défis clés qui se retrouvent à chaque étape du cycle migratoire, en s’appuyant sur les sections précédentes. Tous ont trait aux normes de genre qui sous-tendent plus globalement les inégalités structurelles entre les genres et appellent l’adoption et la mise en œuvre de politiques et d’interventions en faveur de l’égalité des genres, y compris dans les domaines de l’éducation et de la sensibilisation¹²⁴. Pour chacun de ces défis, un exemple de pratique prometteuse ou d’intervention innovante a été choisi dans un large éventail de zones géographiques. Ces exemples mettent en évidence l’importance d’une approche multipartite ainsi que des initiatives et des pratiques locales, qui associent souvent des migrants de tous genres ou sont conçues de façon à répondre aux besoins en matière de genre et qui peuvent être utilisées aux niveaux local, national, régional et mondial de la gouvernance des migrations.

¹²⁰ Abel, 2022.

¹²¹ Nations Unies, 2020 ; OIM, 2021d ; Hennebry *et al.*, 2021 ; Gouvernement du Canada, 2022 ; Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2023.

¹²² Abel, 2022.

¹²³ CARE, 2023.

¹²⁴ PNUD, 2020.

Figure 10. Défis transversaux relatifs au genre à chaque étape du cycle migratoire

	Avant le départ	Entrée	Séjour	Retour
Stéréotypes	Les décisions et les possibilités en matière de migration (au niveau des personnes, des ménages et des structures) sont influencées par les stéréotypes de l'homme soutien de famille et de la femme pourvoyeuse de soins	Les voies d'accès à la migration familiale, à la migration de main-d'œuvre et à la protection internationale sont fondées sur des stéréotypes de genre	Les marchés du travail sont genrés et l'inclusion sociale repose sur des stéréotypes tels que les conceptions de la masculinité stigmatisantes et l'hypersexualisation	Les stéréotypes influent sur la façon dont les migrants de retour sont perçus comme des personnes ayant réussi ou échoué, d'où des conséquences pour l'accès à la santé et les résultats en matière de santé
Accès à l'information	Informations sur l'émigration, les voies régulières et les droits dans les pays de destination	Informations sur l'émigration, y compris les procédures de demande en ligne	Informations sur les services de recrutement et d'inclusion	Information et soutien en faveur de la réintégration, notamment en ce qui concerne le marché du travail et la santé
Fracture numérique	Services d'information en ligne sur la migration	Procédures de demande en ligne	Plateformes de recrutement en ligne, argent numérique (par exemple pour les rapatriements de fonds), relations sociales et autres	Services de réintégration en ligne
Voies de migration régulières	Les voies régulières limitées exacerbent les vulnérabilités liées au genre ; les risques liés à la migration irrégulière dépendent fortement du genre	Les conditions restrictives entravent la migration fondée sur les compétences et contribuent à la séparation des familles	Les droits et les prestations sont souvent limités selon des critères liés au genre (par exemple par des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre), ce qui accentue les vulnérabilités dans les professions à dominante masculine ou féminine et alimente le travail informel	Les schémas genrés qui déterminent si le retour est une réussite ou un échec ont des conséquences sur les résultats en matière de santé

Défi transversal n° 1. S'attaquer aux stéréotypes de genre à l'égard des migrants

Les stéréotypes de genre traditionnels, selon lesquels l'homme est un soutien de famille et la femme une pourvoyeuse de soins, ont des incidences importantes sur les migrants. Conjugués aux discours anti-immigration de plus en plus répandus, ils alimentent les représentations voulant que les femmes migrantes soient intrinsèquement des personnes vulnérables et des victimes, tandis que les hommes migrants représenteraient une menace pour la sécurité et seraient de faux réfugiés¹²⁵. Il ne s'agit pas de minimiser les situations vulnérables dans lesquelles les femmes peuvent se trouver, mais ces stéréotypes ont un impact disproportionné sur les hommes migrants qui se trouvent dans des situations vulnérables, nient l'agentivité des femmes migrantes, contribuent à invisibiliser les migrants issus de la diversité de genre et inhibent le pouvoir d'action des migrants, qui apportent pourtant une contribution considérable aux sociétés des pays d'origine et de destination¹²⁶.

Les stéréotypes de genre à l'égard des migrants sont relayés par diverses parties prenantes, des responsables politiques aux acteurs humanitaires en passant par les médias. La collaboration avec les médias peut toutefois s'avérer essentielle pour façonner des perceptions équilibrées et positives. En 2021, dans le cadre du programme conjoint OIT-ONU Femmes intitulé « Safe and Fair », l'OIT s'est associée à l'Alliance des journalistes indonésiens de Jakarta pour organiser des programmes de collaboration avec les médias visant à promouvoir des conditions de migration sûres et équitables pour toutes les migrantes indonésiennes¹²⁷. Un glossaire sur la migration adapté aux médias, axé en particulier sur les travailleuses migrantes, a également été établi pour les journalistes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)¹²⁸. Outre une liste de termes clés et de définitions fondées sur les droits, ce glossaire propose une liste de termes inclusifs et de termes à éviter, qui contribuent à perpétuer les stéréotypes de genre à l'égard des migrants (tableau 1).

Tableau 1. La terminologie inclusive en bref

Éviter	Préférer
Étrangère, migrante économique, travailleuse étrangère	Travailleur(e) migrante
Aide, bonne, servante, domestique	Travailleur(e) domestique
Pays d'accueil, pays destinataire	Pays de destination, État de destination
Migrante illégale	Migrante en situation irrégulière, migrante dépourvue de documents
Importation/exportation de main-d'œuvre	Migration de main-d'œuvre
Protection des femmes	Protection des droits des femmes
Pays de départ, pays d'appartenance	Pays d'origine, État d'origine
Esclave	Personne en situation de travail forcé
Travail non qualifié	Profession élémentaire
Victime	Rescapée

Source : Adapté de OIT, 2020.

¹²⁵ Ward, 2019 ; Gereke et al., 2020 ; Delgado Moran, 2020 ; Holloway et al., 2022.

¹²⁶ McAuliffe et al., 2019.

¹²⁷ OIT, 2021b.

¹²⁸ OIT, 2020.

Défi transversal n° 2. Améliorer l'accès des migrants à l'information en assurant l'égalité des genres

Tout au long du processus de migration, l'accès à l'information peut fortement dépendre du genre de la personne migrante. Si les exemples cités dans le présent chapitre se concentrent sur les informations destinées aux candidats à la migration dans les pays d'origine, ce constat s'applique également aux migrants dans les pays de transit et de destination, ainsi qu'à ceux qui retournent dans leur pays d'origine. L'accès à l'information est encore plus difficile pour les migrants transgenres et les autres migrants issus de la variété de genre, qui doivent souvent recourir à des sources informelles¹²⁹. L'accès à des informations précises, notamment sur les droits des migrants, est essentiel pour réduire les vulnérabilités liées au genre tout au long du cycle migratoire.

Parmi les diverses interventions susceptibles d'aider à diffuser des informations sur la migration pour répondre aux besoins en matière de genre, on peut citer la création, dans les pays d'origine et de destination, de centres de ressources pour migrants, qui doivent servir de guichet unique d'information. Dans les pays d'origine, ces centres regroupent divers services sous un même toit – allant de l'orientation avant le départ et à la sensibilisation de la communauté en passant par des conseils personnalisés en ligne, par téléphone ou en personne et même dans certains cas un soutien destiné aux migrants de retour – ce qui permet de réduire la probabilité d'une migration irrégulière pleine de dangers, de mieux faire connaître les voies de migration régulières et de fournir efficacement des informations sur l'assistance pendant la migration¹³⁰. Tout en soutenant chaque migrant indépendamment de son genre, certains de ces centres, tels que ceux du Bangladesh, fournissent un appui adapté sur mesure et soucieux des questions de genre aux femmes avant leur migration et à leur retour¹³¹. En Indonésie, un bureau de services intégrés à guichet unique, qui vise à répondre aux besoins en matière de genre, a été lancé en 2021, devenant ainsi le premier projet pilote de ce type dans la région de l'ASEAN¹³². Fondé sur un partenariat multipartite entre le Gouvernement, les syndicats de travailleurs migrants et les centres d'aide aux femmes en difficulté, il fournit aux candidats à la migration des services qui répondent à leurs besoins en matière de genre.

Défi transversal n° 3. Combler la fracture numérique entre les femmes et les hommes migrants

La société numérique d'aujourd'hui, dont l'avènement a été accéléré par la pandémie de COVID-19, est à l'origine d'inégalités de genre considérables : les femmes et les filles représentent la majorité des quelque 2,7 milliards de personnes non connectées dans le monde, et il existe un écart important dans l'utilisation d'Internet par les femmes entre les pays les moins avancés et les pays développés¹³³. Pour les migrants, l'accessibilité et l'utilisation des solutions numériques ainsi que les connaissances et les compétences numériques dépendent souvent de la connectivité dans leur pays d'origine et des rôles liés au genre, car les outils numériques peuvent être associés aux hommes dans la division du travail au sein du ménage¹³⁴.

Un certain nombre d'initiatives ont été adoptées pour réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes dans le monde entier, notamment par le renforcement des compétences numériques de base et le lancement de programmes d'éducation destinés aux femmes, y compris les migrantes et les réfugiées, dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques¹³⁵. Chef de file des nouvelles évolutions technologiques et de la numérisation, le secteur privé joue un rôle important dans la promotion de l'inclusion

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Dennison, 2022 ; ICMPD, s.d.

¹³¹ Raus et Roma, 2020.

¹³² OIT, 2021c.

¹³³ UIT, 2022.

¹³⁴ McAuliffe, 2023 ; Saïd, 2021.

¹³⁵ Voir, par exemple, Poya, 2021 ; AFS Intercultural Programs, 2022.

numérique des hommes et des femmes. Dans le secteur financier, certaines entreprises de technologie financière s'orientent vers des modèles de rapatriements de fonds numériques centrés sur les migrants et tenant compte des questions de genre pour assurer des services abordables et accessibles qui favorisent la résilience financière¹³⁶. Parmi d'autres initiatives similaires, on peut citer celle de la société Ping Money (une société de technologie financière agréée au Royaume-Uni et financée par des migrants gambiens, qui offre des services de rapatriement de fonds numériques aux migrants de Gambie), qui a collaboré avec le Fonds d'équipement des Nations Unies pour formaliser les canaux de rapatriement de fonds, notamment en donnant aux migrants au Royaume-Uni la possibilité de régler directement les factures d'eau et d'électricité de leurs familles en Gambie et en lançant un porte-monnaie mobile pour les familles destinataires¹³⁷. Une étude de marché approfondie a révélé des différences entre les hommes et les femmes dans les ménages gambiens, les femmes connaissant moins bien l'argent mobile. Compte tenu de cette dynamique de genre – qui fait que les informations tendent à parvenir aux femmes plus efficacement lorsqu'elles sont relayées par des hommes de leur famille – la société Ping Money a lancé une campagne destinée à se faire connaître en devenant sponsor de football, le sport le plus populaire en Gambie¹³⁸. Cela a permis non seulement d'augmenter le nombre d'hommes dans sa clientèle, mais aussi celui des femmes, qui ont été encouragées à utiliser les services d'argent mobile par leurs parents de sexe masculin.

Défi transversal n° 4. Améliorer les voies de migration régulières pour répondre aux besoins en matière de genre

Les voies de migration régulières existantes posent diverses difficultés tout au long du cycle migratoire, ce qui a d'importantes conséquences en fonction du genre de la personne migrante.

Pour améliorer les voies de migration régulières de façon à répondre aux besoins en matière de genre, il conviendrait de diversifier les types de voies et d'en améliorer la qualité, notamment en ce qui concerne les droits des migrants. S'agissant de la diversification, les programmes de régularisation des migrants en situation irrégulière dans les pays de destination ne sont pas considérés comme des voies de migration régulières, dans bien des cas, alors même qu'ils leur sont intrinsèquement complémentaires, puisqu'ils en comblient les lacunes et les défauts lorsque ces failles engendrent des situations d'irrégularité¹³⁹. Des programmes de régularisation ont depuis longtemps été adoptés par les États sous différentes formes ; certains d'entre eux ciblent les migrants en situation irrégulière qui travaillent dans des secteurs bien précis (tels que le travail domestique ou l'industrie de la pêche) tandis que d'autres s'adressent à une population plus large pour des raisons humanitaires ou dans une optique d'intégration¹⁴⁰. Bien qu'ils ne ciblent pas tel ou tel genre, ces programmes réduisent efficacement les vulnérabilités associées à l'irrégularité, y compris celles liées au genre¹⁴¹. Un exemple récent est la création par la Colombie en 2021 d'un statut de protection temporaire ayant pour objectif de régulariser la situation des Vénézuéliens en situation irrégulière dans le pays, plus de 1,8 million de permis ayant été délivrés jusqu'ici à ce titre¹⁴².

¹³⁶ Ogbá *et al.*, 2021. Voir également Singh, 2021 ; GSMA, 2018.

¹³⁷ Hossain *et al.*, s.d.

¹³⁸ Ogbá *et al.*, 2021.

¹³⁹ Triandafyllidou *et al.*, 2019.

¹⁴⁰ OSCE, 2021.

¹⁴¹ Rojas Coppari et Poirier, à paraître.

¹⁴² Gouvernement de la Colombie, s.d.

Bien qu'il soit possible d'améliorer la qualité des voies de migration familiale en révisant les conditions d'entrée et en garantissant les droits, il est aujourd'hui essentiel de repenser les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre en adoptant une approche fondée sur les droits et axée sur les besoins en matière de genre, notamment pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations d'une façon qui réponde à ces besoins¹⁴³. Les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre contribuent beaucoup à perpétuer la ségrégation professionnelle entre les genres dans le monde, et ils ne s'accompagnent pas des mesures de protection nécessaires pour garantir les droits des migrants, ce qui aggrave les vulnérabilités liées au genre, y compris la vulnérabilité à l'exploitation. Comme le souligne le document intitulé « Guidance on bilateral labour migration agreements » établi par le Réseau des Nations Unies sur les migrations, selon une approche répondant aux besoins en matière de genre, ces accords seraient fondés sur les droits et protégeraient expressément les migrants conformément aux instruments internationaux du droit du travail et des droits humains, plutôt que de renvoyer vaguement aux lois nationales, comme c'est souvent le cas¹⁴⁴. Par exemple, l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras énumère explicitement les principes et les droits reconnus au niveau international en matière de travail qui doivent être intégrés par chaque partie dans les lois et les pratiques du travail, plutôt que de supposer qu'ils y sont déjà intégrés¹⁴⁵. Bien qu'elle ne fasse pas référence au genre, une telle approche fondée sur les droits est un premier pas vers la mise en place d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre répondant aux besoins en matière de genre si elle repose, comme il se doit, sur le principe de non-discrimination, y compris en matière de genre, et qu'elle s'étend à tout instrument international concernant le genre, tel que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)¹⁴⁶.

¹⁴³ Assemblée générale des Nations Unies, 2018a, objectif 5, paragraphe 21 a), à interpréter à la lumière du principe directeur de la prise en compte de la problématique femmes-hommes ; ONU Femmes, 2021.

¹⁴⁴ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022. Voir également Lim, 2016.

¹⁴⁵ Gouvernement du Canada, 2013.

¹⁴⁶ Lim, 2016 ; Nations Unies, 1979.

Le nouveau laboratoire de recherche stratégique sur le genre et la migration (GenMig) de l'OIM a pour objectif de rassembler les parties prenantes du monde entier afin de relever ces défis et bien d'autres encore (voir l'encadré ci-dessous).

GenMig

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE STRATÉGIQUE SUR LE GENRE ET LA MIGRATION

Une initiative multipartite qui tire parti de la recherche sur l'impact pour favoriser les politiques, opérations, programmes et pratiques migratoires qui répondent aux besoins en matière de genre



Destinée à être très collaborative, l'initiative GenMig vise à soutenir les politiques, les opérations, les programmes et les pratiques qui répondent aux besoins en matière de genre grâce aux connaissances et aux recherches sur l'impact. Elle s'appuie sur les connaissances et de l'expertise de l'OIM et de ses partenaires pour favoriser les mesures visant à remédier aux vulnérabilités liées au genre et renforcer les moyens d'action des migrants, quel que soit leur genre, conformément au Programme de développement durable et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

En tant qu'incubateur d'innovation, le laboratoire GenMig rassemble un réseau mondial de partenaires issus d'instituts de recherche, de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres. On trouvera de plus amples informations sur le laboratoire, notamment sur les modalités pour rejoindre le réseau de partenaires, à l'adresse www.iom.int/gender-and-migration-research-policy-action-lab.

Conclusion

Le présent chapitre a expliqué les interactions entre la migration et les questions de genre, bien qu'il soit difficile de donner une vue d'ensemble des dimensions de genre de la migration. Premièrement, le terme « genre » n'est pas neutre aujourd'hui, du fait des préjugés fondés sur le genre que l'on retrouve dans l'écrasante majorité de la population mondiale, notamment les mouvements réactionnaires et hostiles aux questions de genre, qui se sont multipliés au cours de la dernière décennie¹⁴⁷. Aborder la notion de genre selon une approche fondée sur les droits permet de procéder à une analyse plus neutre, qui met en évidence la discrimination et place l'accent sur la protection des droits, sans promouvoir les droits d'un genre plus que ceux des autres. De ce point de vue, et comme le montre ce chapitre, une approche répondant aux besoins en matière de genre ne concerne pas seulement les droits des femmes, mais plus largement la recherche de l'égalité des genres, même si dans les faits, on observe encore aujourd'hui une discrimination disproportionnée à l'égard des femmes et des personnes aux identités de genre diverses, y compris tout au long du cycle migratoire. Cette discrimination ne peut être dissociée des pratiques plus générales de sous-investissement de l'État dans la protection sociale et les services à la personne, qui font que les femmes et d'autres groupes minoritaires sont recrutés dans ces secteurs pour compenser l'insuffisance des prestations sociales¹⁴⁸. Cette situation se produit dans des contextes où les femmes et d'autres groupes minoritaires rencontrent des obstacles structurels et systémiques qui entravent leur accès aux voies qui leur permettraient de jouir pleinement de leurs droits et d'obtenir la citoyenneté.

Deuxièmement, la migration étant un phénomène intrinsèquement genré, ses liens avec le genre sont divers, voire infinis. En adoptant le point de vue d'un migrant, il est cependant possible de mieux comprendre les expériences générées vécues tout au long du cycle migratoire, lesquelles sont façonnées par diverses possibilités et différents obstacles liés aux normes de genre en vigueur. Loin d'étayer une vision déterministe du rôle du genre dans la migration, les points de vue exprimés par les migrants mettent en évidence l'agentivité dont ils font preuve pour composer avec les normes et les rôles liés au genre et faire face à la discrimination dans leurs pays d'origine, leurs pays de transit et leurs pays de destination.

Troisièmement, il est impossible de comprendre les interactions entre la migration et le genre sans prendre en compte d'autres facteurs qui se recoupent et qui influencent les décisions des migrants, leurs trajectoires et les situations qu'ils vivent en matière de migration, car ni les groupes de migrants ni les groupes de genre ne sont homogènes. Entre autres facteurs, l'âge et le cycle de vie jouent un rôle important, de même que des facteurs structurels tels que les politiques migratoires qui reposent sur des normes et biais de genre. Les voies de migration régulière sont peu nombreuses et restrictives, ce qui finit par exacerber les vulnérabilités existantes liées à la division du travail dans les ménages et dans les secteurs d'activité à forte dominante masculine ou féminine, d'où des problèmes distincts sur le plan de l'irrégularité et de l'informalité.

Aujourd'hui, l'importance de la lutte contre les inégalités entre les genres dans le domaine de la migration ne saurait être sous-estimée. De même que la pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'interdépendance de nos destins individuels, les inégalités de genre dans le contexte de la migration mettent en relief les inégalités systémiques plus générales entre les genres et font obstacle à la réalisation du développement humain pour tous. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une approche de la gouvernance des migrations qui réponde aux besoins en matière de genre pour renforcer les moyens d'action des migrants, quel que soit leur genre, et pour promouvoir plus généralement l'égalité des genres, « condition préalable à l'édification d'un monde meilleur »¹⁴⁹.

¹⁴⁷ Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, 2020.

¹⁴⁸ Gammie et Stevanovic, 2019.

¹⁴⁹ Nations Unies, 2021.



PABLO ESCRIBANO
DIEGO PONS GANDINI

7

CHANGEMENT CLIMATIQUE, INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOBILITÉ HUMAINE : INTERACTIONS, ÉLÉMENTS FACTUELS ET MESURES¹

Introduction

Le changement climatique est dans une large mesure considéré comme une « menace existentielle pour l'humanité », pour reprendre les mots du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres². Ses effets se ressentent de plus en plus, bien que de manière inégale, dans des communautés et des pays du monde entier³. Les liens entre mobilité humaine, environnement et changement climatique ont été traités dans plusieurs des éditions du Rapport *État de la migration dans le monde* de ces dernières années, en phase avec le développement de la littérature scientifique sur le sujet⁴, en particulier sur la migration comme stratégie d'adaptation⁵ et sur les liens entre le changement climatique à évolution lente et la migration⁶. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fait l'observation suivante à ce propos :

Depuis le cinquième Rapport d'évaluation (2014), des éléments de plus en plus nombreux indiquent que les aléas climatiques, associés à une variabilité et à des phénomènes extrêmes, constituent des facteurs directs de déplacement et de migration involontaires, et des facteurs indirects du fait de la dégradation des moyens de subsistance sensibles au climat⁷.

Des phénomènes environnementaux extrêmes – imputables au changement climatique ou non – ont contribué à la progression de l'insécurité alimentaire dans le monde. L'insécurité alimentaire peut avoir plusieurs causes, dont une pénurie de denrées alimentaires, la faiblesse du pouvoir d'achat, des problèmes de distribution ou une mauvaise utilisation des aliments au niveau du ménage⁸. Le nombre de personnes considérées comme se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë et ayant besoin d'une aide urgente a augmenté pour s'établir à plus de 257 millions dans le monde en 2022, soit une hausse de 146 % par rapport à 2016⁹. Compte tenu de cette évolution et de l'aggravation des effets du changement climatique, il est urgent d'étudier les liens entre le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine dans le monde.

¹ Pablo Escribano, Spécialiste régional de la migration, de l'environnement et du changement climatique, OIM ; Diego Pons, Professeur assistant, Université d'État du Colorado.

² ONU Info, 2018.

³ Pörtner *et al.*, 2022.

⁴ Avec des travaux pionniers tels que Afifi *et al.*, 2013 ; Black *et al.*, 2011 ; Black, 2001 ; Dun et Gemenne, 2008 ; Myers, 1993.

⁵ Oakes *et al.*, 2019.

⁶ Traore Chazalnoel et Randall, 2021.

⁷ Pörtner *et al.*, 2022, p. 52.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *et al.*, 2013.

⁹ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, 2023. Comme indiqué dans cette source, il faut interpréter ces chiffres en tenant compte de la croissance de la population totale analysée. Phases 1 à 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Cadre harmonisé : phase 1 : aucune/minimale ; phase 2 : sous pression ; phase 3 : crise ; phase 4 : urgence ; phase 5 : catastrophe/famine.

Qu'entend-on par « changement climatique » et « insécurité alimentaire » ?

Le GIEC définit le changement climatique comme une « variation de l'état du climat qu'on peut déceler (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forces externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans son article premier, définit les changements climatiques comme des "changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables". La Convention établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines qui altèrent la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles. »

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'« insécurité alimentaire » comme la situation dans laquelle se trouvent les individus ne disposant pas d'un accès garanti à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante pour permettre une croissance et un développement normaux et une vie active et saine. Elle peut être due à une pénurie de denrées alimentaires, à la faiblesse du pouvoir d'achat, à des problèmes de distribution ou à une mauvaise utilisation des aliments au niveau du ménage. L'insécurité alimentaire fait partie des causes principales d'un état nutritionnel altéré, au même titre que les problèmes de santé, les mauvaises conditions d'assainissement et les pratiques inadaptées en matière de soins et d'alimentation. Elle peut être chronique, saisonnière ou transitoire.

Sources : FAO et al., 2013 ; GIEC, 2022.

La mesure des effets du changement climatique sur l'insécurité alimentaire est une tâche complexe. Si les phénomènes climatiques extrêmes, qui peuvent être source d'insécurité alimentaire, sont de plus en plus fréquents du fait du changement climatique, les liens de causalité pouvant être établis entre l'insécurité alimentaire et le changement climatique anthropique restent limités en raison d'un manque de données à long terme et de la complexité des systèmes alimentaires¹⁰. La mondialisation inégale de l'approvisionnement alimentaire – notamment en ce qui concerne la production, l'approvisionnement et le transport d'espèces cultivées – et la spécialisation de l'industrie alimentaire ne permettent guère d'établir des liens directs¹¹. Les facteurs non climatiques qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire mondiale, tels que l'épidémie mondiale de COVID 19¹², et les conflits, tels que la guerre en cours en Ukraine, doivent également être pris en compte¹³.

Le terme de mobilité humaine, que nous utilisons ici au sens large, désigne un phénomène multicausal, qui procède souvent d'un vaste ensemble de facteurs interagissant les uns avec les autres¹⁴. Il désigne y compris les formes de mouvement forcées et volontaires qui peuvent se produire dans le contexte du changement climatique et

¹⁰ Bezner Kerr et al., 2022.

¹¹ Campi et al., 2021.

¹² Grossi, 2022.

¹³ Montesclaros et Sembiring, 2022.

¹⁴ Government Office for Science du Royaume-Uni, 2010 ; McAuliffe et Ruhs, 2017.

des changements environnementaux. Cette terminologie est conforme à la contribution actuelle de l'OIM¹⁵, qui a élaboré des définitions pratiques détaillées de termes clés se rapportant au couple migration et changement climatique (voir l'appendice A). Ces définitions ne sont pas normatives et ne font pas non plus l'objet d'un consensus international, mais visent à proposer un cadre conceptuel à des fins pratiques. Elles sont particulièrement utiles lorsqu'on étudie la mobilité humaine sous l'angle des effets climatiques soudains et à évolution lente, car celle-ci peut prendre de multiples formes et être liée à de nombreux facteurs interdépendants.

Dans le contexte de l'urgence climatique actuelle et de l'insécurité alimentaire croissante, le présent chapitre explore les corrélations entre changement climatique, insécurité alimentaire et mobilité humaine en faisant la lumière sur les liens complexes qui existent entre ces trois phénomènes dans différents scénarios. La première section examine les différentes manières dont le changement climatique et la sécurité alimentaire influent sur la mobilité humaine, dans quelles circonstances et par quelles voies. La section suivante étudie la mesure dans laquelle la migration et la mobilité humaine sont un élément de solution face aux effets du changement climatique et aux scénarios envisageables pour ce qui a trait à la sécurité alimentaire. La dernière section présente des approches permettant d'élaborer des politiques et des pratiques à même de gérer des risques croissants, en particulier ceux qui touchent les communautés les plus vulnérables. Le chapitre est ponctué d'encadrés donnant la parole aux migrants afin de mettre en avant les répercussions humaines à l'échelle locale.

Du changement climatique à l'insécurité alimentaire : facteurs aggravants et directs de mobilité humaine

Les effets du changement climatique sur l'insécurité alimentaire et la mobilité humaine sont variables et complexes, comme illustré à la figure 1. Les processus extrêmes liés au changement climatique, notamment la dégradation de l'environnement et les phénomènes soudains et à évolution lente¹⁶, sont susceptibles de perturber les systèmes alimentaires à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Parallèlement, l'insécurité alimentaire mondiale a explosé au cours des dix dernières années, en raison du changement climatique, mais aussi de la recrudescence des conflits (qui ont également gagné en intensité) et des ralentissements économiques. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont encore aggravé la situation¹⁷. Les effets directs des phénomènes climatiques sur la sécurité alimentaire sont particulièrement manifestes dans le cas des catastrophes soudaines (telles que des ouragans ou des inondations), qui souvent détruisent des infrastructures locales ou abîment les paysages agricoles.

Les phénomènes climatiques à évolution lente habituellement associés au changement climatique anthropique (tels que la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer ou la dégradation des terres), bien que moins visibles, participent eux aussi à l'insécurité alimentaire en altérant les moyens de subsistance et en réduisant le bien-être des populations, généralement pendant une période prolongée¹⁸. Les effets directs et indirects des phénomènes climatiques soudains et à évolution lente sont souvent aggravés par les vulnérabilités sociales, comme dans le cas de l'insécurité alimentaire. Les phénomènes climatiques extrêmes et insidieux liés au changement climatique peuvent être des facteurs tant directs qu'indirects de migration et, partant, influer sur la mobilité humaine de manière non linéaire¹⁹.

¹⁵ Voir par exemple OIM, 2021a et 2022.

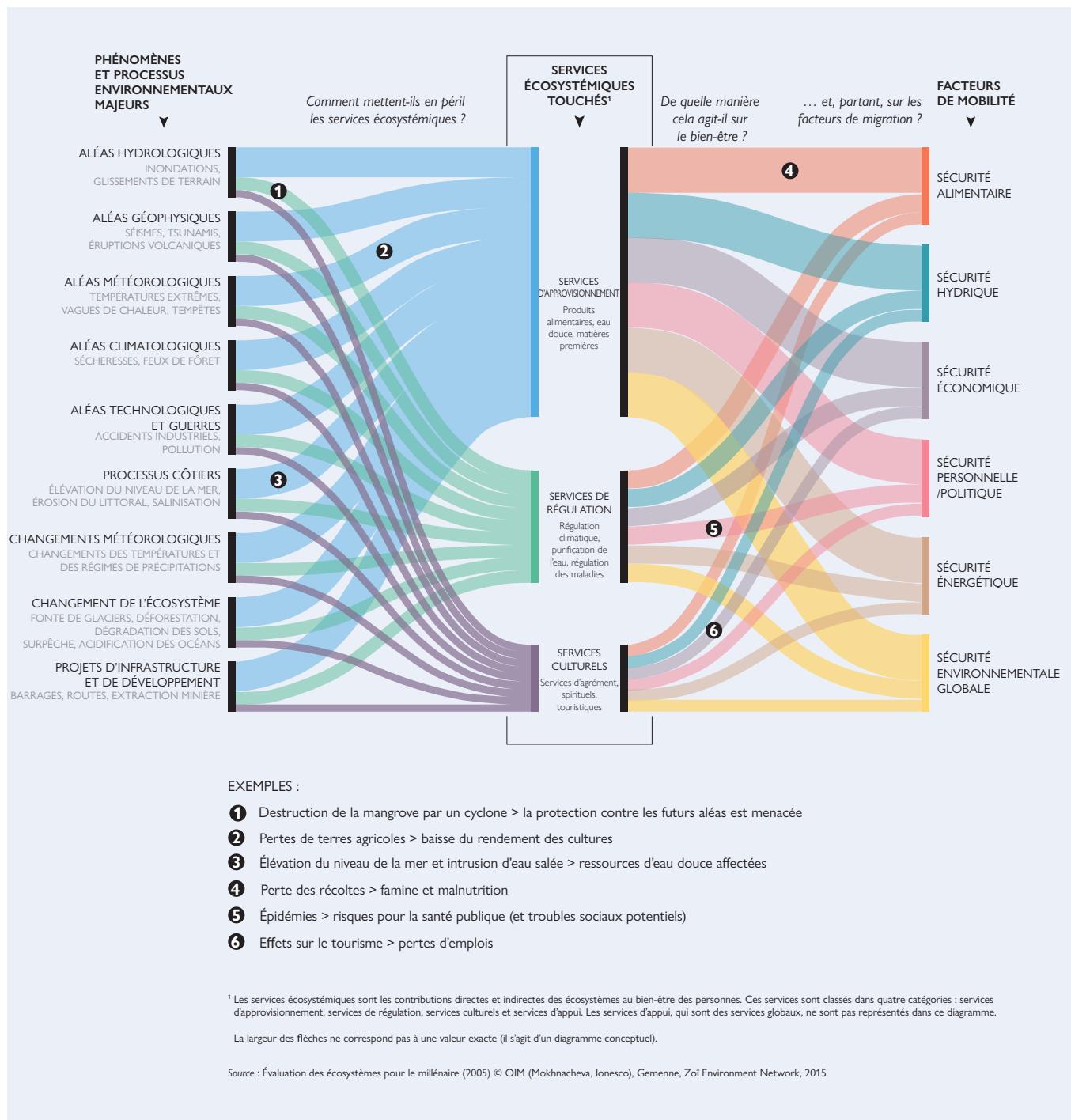
¹⁶ Voir les termes clés listés à l'appendice A.

¹⁷ FAO et al., 2021.

¹⁸ Pörtner et al., 2022.

¹⁹ Ibid.

Figure 1. Liens entre changements environnementaux, écosystèmes et mobilité humaine



Lorsque l'on cherche à déterminer tant les effets du changement climatique sur la mobilité humaine que ses causes, l'actuelle variabilité naturelle du climat constitue un défi majeur. La variabilité du climat – y compris lorsqu'elle opère à l'échelle interannuelle et décennale – peut dissimuler ou renforcer les effets actuels des changements d'origine humaine au sein du système climatique. En outre, si certains effets du changement climatique ont été associés à la fois à l'insécurité alimentaire et à la mobilité humaine, il reste difficile d'isoler les facteurs climatiques d'autres dynamiques (telles que les processus environnementaux non climatiques ou les facteurs sociaux, économiques et politiques).

Le cadre du GIEC définit le risque climatique comme l'interaction entre les aléas climatiques, l'exposition au climat et la vulnérabilité climatique. Si l'on suit cette définition, lors de l'évaluation des systèmes alimentaires exposés, l'analyse des risques climatiques doit prendre en compte les vulnérabilités des populations exposées (ainsi que leur sensibilisation aux aléas et leur capacité d'adaptation). Parmi ces facteurs de vulnérabilité figurent le niveau de revenu, l'accès aux terres et la sécurité d'occupation des terres, la fragilité des systèmes de production alimentaire, l'accès à de l'eau à des fins d'irrigation, l'accès à des informations, et les pertes et préjudices résultant de phénomènes climatiques soudains ou à évolution lente²⁰. Les systèmes alimentaires exposés aux aléas climatiques dans des contextes de vulnérabilité risquent donc d'être confrontés à plusieurs facteurs de stress climatique, les effets les plus importants étant la baisse du rendement des cultures et de la productivité du bétail, ainsi que des ralentissements dans les secteurs de la pêche et de l'agroforesterie dans des régions déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire²¹.

Des études menées dans différents pays font apparaître une relation entre la variabilité des précipitations et l'insécurité alimentaire, relation qui contribuerait à encourager les migrations dans les zones vulnérables²². Cependant, selon des recherches portant sur des régions d'Afrique, les effets conjoints qu'ont sur la mobilité humaine le réchauffement climatique, d'une part, et les facteurs sociaux, économiques et politiques, de l'autre, ne sont pas automatiques mais variables²³. L'éventail des effets des aléas climatiques sur la mobilité humaine est étudié plus avant dans les sections suivantes, dans lesquelles des études de cas portant sur des situations de vulnérabilité accrue font apparaître plusieurs scénarios de mobilité due au climat. Parmi ces scénarios, le GIEC indique que les suivants doivent être envisagés : la migration à des fins d'adaptation (en tant que choix relatif à l'échelle des individus et des ménages), la migration et les déplacements involontaires, la réimplantation planifiée et l'immobilité²⁴.

Aléas climatiques soudains

Les catastrophes soudaines bouleversent la vie des populations, souvent sans signes précurseurs, mettant des communautés entières dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux, ou alors difficilement. De nombreux exemples illustrent la manière dont les inondations, les ouragans, les feux incontrôlés et d'autres événements climatiques soudains génèrent de l'insécurité alimentaire. Des inondations, par exemple, ont mis en péril la sécurité alimentaire dans plusieurs régions d'Afrique entre 2009 et 2020²⁵. Dans certains pays d'Asie du Sud (tels que le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan), les inondations extrêmes sont de plus en plus fréquentes, et devraient également gagner en ampleur. Elles entraînent d'importants dommages dans les plantations de riz, qui pénalisent principalement les minorités vulnérables de la population²⁶.

²⁰ Bezner Kerr *et al.*, 2022.

²¹ Fanzo *et al.*, 2018.

²² Warner et Afifi, 2014.

²³ Schraven *et al.*, 2020.

²⁴ Cissé *et al.*, 2022.

²⁵ Reed *et al.*, 2022.

²⁶ Mirza, 2011.

En 2022, le Pakistan a subi les pires inondations de son histoire, selon les mots du Premier ministre du pays. Celles-ci ont ravagé des milliers d'hectares de terres agricoles, pesant lourdement sur la production agricole nationale et provoquant près d'un quart des déplacements liés aux catastrophes de l'année dans le monde²⁷. Au Nigéria, selon une étude, les inondations ont porté la proportion des ménages en situation d'insécurité alimentaire à 92,8 %. Des communautés entières ont été gagnées par l'insécurité alimentaire, ce qui a encore retardé la réalisation des objectifs de développement²⁸. Une étude menée en Afghanistan a abouti à des résultats similaires, indiquant que l'exposition accrue aux inondations entraînait une baisse de la consommation de calories et de micronutriments, ainsi que d'autres effets connexes sur les revenus des ménages même après les inondations²⁹.

Voix de migrants

« Aujourd'hui, nous sommes en difficulté. Il y a plusieurs années, les choses allaient mieux. Nous savions quand la pluie arrivait et s'arrêtait, alors que maintenant personne ne sait... Ces dix à vingt dernières années, les précipitations étaient très satisfaisantes par rapport à la situation actuelle. On pouvait cultiver de petites parcelles de terrain et en tirer une récolte abondante. Aujourd'hui, les précipitations sont extrêmement imprévisibles ; on travaille plutôt de grandes parcelles, mais qui produisent très peu... En raison d'une forte sécheresse, ma famille et moi-même avons déménagé plus loin, à proximité de la rivière. Mais nous avons rencontré des difficultés liées à des combats dans cette zone, que nous avons fini par quitter pour cette raison. » (Femme originaire du Soudan, camp de Fugnido, Éthiopie)

Source : Tamer et al., 2012.

Les ouragans ont également été associés à une augmentation de l'insécurité alimentaire en Haïti, les incidences lourdes étant corrélées à un niveau de faim modéré à élevé dans les ménages³⁰. Aux États-Unis, l'ouragan Harvey a eu des répercussions sur le plan de l'insécurité alimentaire, différents groupes ayant été touchés de manière différente : en particulier, il a plus durement frappé les personnes déplacées³¹. Des sondages menés au Ghana ont également mis en évidence les conséquences des feux incontrôlés en matière d'insécurité alimentaire, à la fois sous la forme d'une insécurité alimentaire transitoire pendant la période de soudure après des feux incontrôlés ayant détruit des récoltes, et à long terme sous la forme d'effets néfastes sur la productivité des sols³². Dans des pays du Sahel tels que le Mali, le Sénégal et le Burkina Faso, la variabilité et l'arrêt précoce des précipitations sont associés à des menaces pour la sécurité alimentaire et à des pénuries alimentaires³³.

²⁷ Cabot, 2022 ; Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2023.

²⁸ Akukwe et al., 2020.

²⁹ Oskorouchi et Sousa-Poza, 2021.

³⁰ Kianersi et al., 2021.

³¹ Fitzpatrick et al., 2020.

³² Kpienbaareh et Luginaah, 2019.

³³ Schraven et al., 2020.

Aléas climatiques à évolution lente

Comme pour ce qui est des effets des aléas soudains, les effets des aléas à évolution lente tels que la sécheresse ou l'élévation du niveau de la mer (généralement associés à l'influence à long terme du réchauffement de la planète) ne peuvent être bien compris qu'à la faveur d'une approche intégrée visant à mettre en lumière les liens qui unissent ces phénomènes, à différents niveaux, avec la sécurité alimentaire et la mobilité humaine³⁴. Des éléments de plus en plus nombreux tendent à montrer que la sécheresse est la principale raison du déficit de la production céréalière mondiale³⁵ et demeure un important facteur de mobilité humaine en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique du Sud³⁶. La vulnérabilité associée à la sécheresse dans ces régions variera en fonction des contextes sociaux, géographiques et temporels des populations touchées. Une étude menée au Moyen Orient indique que les sécheresses influent sur la production agricole et la sécurité alimentaire, mais que la sécurité alimentaire dans cette région dépend également de la santé des cheptels, de l'accroissement de la population et de la disponibilité des produits agricoles³⁷. Les processus climatiques à évolution lente ont été associés à la mobilité internationale, mais aussi, et surtout, à la mobilité interne, des études de cas ayant permis de mettre en évidence le départ de populations de zones touchées par différents aléas à évolution lente³⁸. Cela vaut notamment pour les Amériques :

[L]a migration rurale-urbaine dans le nord du Brésil et la migration internationale depuis le Guatemala, le Honduras et El Salvador vers l'Amérique du Nord sont en partie dues à des sécheresses prolongées, qui ont accru les pressions liées aux disponibilités alimentaires dans ces régions très appauvries³⁹.

L'identification des effets du changement climatique sur la fréquence des sécheresses et l'insécurité alimentaire nécessite de bien comprendre que les zones rurales et urbaines peuvent subir les aléas de manière différente et présenter des mécanismes d'adaptation différents⁴⁰. Pour démêler les liens complexes entre la sécurité alimentaire, la sécheresse et la migration, il est important de prendre en compte la fréquence accrue des vagues de chaleur extrême que l'on prévoit dans les zones urbaines, qui mettent en péril l'habitabilité dans les régions tropicales et semi-arides du monde⁴¹.

Voix de migrants

« C'est vraiment triste à voir. Dans le contexte actuel de sécheresse, il est extrêmement difficile de cultiver nos denrées traditionnelles telles que le fruit à pain. On peut observer la progression de la mer sur les terres : il sera bientôt impossible d'y faire pousser quoi que ce soit. Je suis fermement convaincue que "vouloir, c'est pouvoir". Nous ne voulons pas perdre notre terre et entendons la protéger par tous les moyens à notre disposition. » (Nika, maire de l'atoll périphérique de Likiep, îles Marshall).

Source : OIM, 2022.

³⁴ He et al., 2019.

³⁵ Gottfriesen et al., 2021.

³⁶ Pörtner et al., 2022.

³⁷ Hameed et al., 2020.

³⁸ Pörtner et al., 2022.

³⁹ Castellanos et al., 2022.

⁴⁰ Sam et al., 2019.

⁴¹ Dodman et al., 2022.

Outre la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et les effets connexes sont susceptibles de peser lourdement sur la production et la sécurité alimentaires dans les zones côtières, comme au Bangladesh, où des efforts d'adaptation spécifiques sont nécessaires pour limiter les catastrophes⁴². Sur le littoral camerounais, l'élévation du niveau de la mer nuit à la productivité des cultures et aux récoltes, qui pâtissent de l'érosion côtière, de l'inondation des basses terres littorales et de l'intrusion d'eau salée⁴³. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement exposés à l'élévation du niveau de la mer. Selon une étude menée à Kiribati, par exemple, l'élévation du niveau de la mer, la salinisation des aquifères, l'érosion côtière, la modification de la biodiversité ainsi que la fréquence des grandes marées et des sécheresses augmentent, ce qui dégrade le bien-être et la sécurité alimentaire des populations locales⁴⁴.

Si l'insécurité alimentaire partiellement due aux catastrophes constitue un enjeu mondial, le problème ne présente pas partout la même intensité, car de nombreuses autres variables entrent en jeu⁴⁵. L'insécurité alimentaire menace particulièrement les petits exploitants agricoles des pays en développement des différentes régions du monde, qui ont une capacité d'adaptation limitée et dépendent d'une agriculture de subsistance⁴⁶. Dans ces cas, l'insécurité alimentaire s'inscrit dans des dynamiques de vulnérabilité plus larges qui recouvrent des risques climatiques distincts. La vulnérabilité des personnes en situation d'insécurité alimentaire n'est pas répartie de manière égale : des facteurs tels que le genre et l'âge influent sur le vécu des personnes. Les enfants sont plus susceptibles de souffrir de malnutrition, par exemple, et en raison des disparités de genre traditionnelles, les femmes et les filles sont plus susceptibles de disposer de capacités d'adaptation au changement climatique moins importantes⁴⁷. Les caractéristiques de la mobilité humaine dépendent par ailleurs des différents effets de risques divers. Les ménages vulnérables au climat peuvent être touchés à la fois par des événements soudains tels que des inondations et par des évolutions lentes telles que l'élévation du niveau de la mer, ce qui complique les hypothèses sur les risques⁴⁸.

Multicausalité de la mobilité humaine

Les multiples facteurs à l'origine du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et de la mobilité humaine, ainsi que les liens entre ces phénomènes, sont très complexes. Les données disponibles font apparaître une relation, partielle tout du moins, entre le niveau de sécurité alimentaire et la décision de migrer, qui est fortement déterminée par le genre et le niveau de revenu⁴⁹. Dans certaines situations d'insécurité alimentaire, les catastrophes climatiques sont directement corrélées avec la décision de migrer. Cependant, l'insécurité alimentaire proprement dite peut procéder d'autres facteurs tels que les inégalités sociales au sein des communautés touchées, lesquelles déterminent le niveau de vulnérabilité et de sensibilité au climat des personnes⁵⁰. Dans la région centrale du Myanmar, par exemple, où le climat est sec, les risques d'insécurité alimentaire et d'inondation sont fonction du revenu, des systèmes de production alimentaire, des transports et de l'accès à de l'eau à des fins d'irrigation, en plus des pertes et préjudices résultant d'inondations et de sécheresses⁵¹. Au Chili, des études menées dans la région

⁴² Awal et Khan, 2020.

⁴³ Abia et al., 2021.

⁴⁴ Cauchi et al., 2019.

⁴⁵ Cissé et al., 2022.

⁴⁶ Nkomoki et al., 2019.

⁴⁷ Bezner Kerr et al., 2022 ; Bleeker et al., 2021.

⁴⁸ Rosalia et Hakim, 2021.

⁴⁹ Smith et Floro, 2020 ; Smith et Wesselbaum, 2022.

⁵⁰ Samim et al., 2021 ; Warner et Afifi, 2014.

⁵¹ Boori et al., 2017.

semi-aride de Monte Patria ont montré qu'un accès inégal aux ressources, un pouvoir de négociation politique restreint et la perception de ne pas pouvoir gagner suffisamment dans l'agriculture influent davantage sur la décision de migrer que les considérations relatives au changement climatique. En particulier, les ménages et les travailleurs empruntent des voies de migration de main d'œuvre préexistantes pour quitter la municipalité en vue de poursuivre des études supérieures ou de travailler dans le secteur du bâtiment ou dans l'industrie minière⁵².

La juxtaposition des effets du climat, des déplacements et des dynamiques de conflit dans le bassin du lac Tchad est un phénomène bien documenté. Dans cette région, l'accès limité aux ressources, aggravé par les effets du changement climatique, pèse lourdement sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, ce qui crée des conditions propices aux conflits et incite à la mobilité⁵³. Cependant, les dynamiques relatives au changement climatique, à la migration et aux conflits dépendent très largement du contexte : au Ghana, par exemple, des conditions environnementales et indépendantes du climat exacerberont les conflits potentiels dus au climat, provoquant des migrations et des conflits entre cultivateurs et éleveurs⁵⁴. Et en Colombie, au Myanmar et en République-Unie de Tanzanie, la migration semble dépendre de vulnérabilités structurelles dans les régions présentant un faible niveau de résilience, tandis que la sécurité alimentaire apparaît comme le produit de changements environnementaux (sécheresses et inondations) et comme un facteur déclencheur de conflits violents et de migrations dans les populations vulnérables⁵⁵.

Voice of migrants

« Nous venons du département d'Izabal, au Guatemala. Nous sommes originaires d'une communauté rurale. Je travaille dans l'agriculture. Je plante du maïs. Il y avait aussi une plantation d'okra à un moment. Nous exploitons principalement nos terres. Nous vivons de céréales de base et de récoltes, et vendons nos produits pour acheter ce dont nous avons besoin pour nos enfants. Nous vivons au jour le jour. En cas de catastrophe, nous sommes vulnérables. Avec les tempêtes, et ces ouragans [Eta et Iota en novembre 2020], on a été très durement frappés, ce qui nous a rendus encore plus vulnérables que nous ne l'étions déjà. Dans la situation actuelle, nous ne savons pas où aller. »

Source : OIM, s.d.

Au Guatemala, dans la zone couverte par le « couloir de la sécheresse », la culture du café, le fait de dépendre d'emplois requérant de faibles niveaux de qualification et les niveaux de pauvreté sont associés à l'insécurité alimentaire. Parallèlement, les effets des sécheresses consécutives, une mauvaise santé et des revenus ne permettant pas d'acheter des médicaments exacerberont la vulnérabilité⁵⁶. Au Guatemala, la majorité des ménages pauvres et très pauvres de la zone couverte par le « couloir de la sécheresse » achètent les denrées alimentaires avec les revenus qu'ils génèrent en travaillant dans des plantations de café ou dans l'industrie de la canne à sucre (plus de 80 %), tandis que certains les cultivent (moins de 5 %) et d'autres les prélèvent dans la nature (1 % à 10 %)⁵⁷, ce qui illustre

⁵² Wiegel, 2023.

⁵³ Ehiane et Moyo, 2022.

⁵⁴ Issifu et al., 2022

⁵⁵ Morales-Muñoz et al., 2020.

⁵⁶ Beveridge et al., 2019.

⁵⁷ Voir FEWS NET, 2016.

le caractère complexe et non linéaire du lien entre climat, sécurité alimentaire et migration, et fait apparaître des points d'entrée pour des mesures d'adaptation visant à éviter l'insécurité alimentaire (voir la figure à l'appendice B)⁵⁸. Selon une étude récente menée au Guatemala, le climat (par exemple, l'exposition à la sécheresse) ne constitue toutefois pas la principale variable directement associée à la décision de migrer⁵⁹. De même, au Honduras, le revenu modeste des petits producteurs de café sert souvent à acheter de la nourriture. Dans ces zones, les Honduriens pâtissent de la baisse des prix du café, comme lorsque les prix internationaux du café ont chuté à un niveau historiquement bas en septembre 2018, ce qui s'est répercute sur les migrations internationales à destination des États Unis⁶⁰. Dans les scénarios prévoyant des émissions importantes, les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire sont jugés préoccupants en Afrique australe (en lien avec la moindre disponibilité des aliments d'origine végétale sauvage)⁶¹.

Estimer les effets futurs

Il est encore difficile d'estimer les schémas futurs de la migration liée au changement climatique, en partie parce que nombre des modèles de migration climatique ne prennent pas en compte les phénomènes climatiques soudains et à évolution lente, à l'exception de celui qui est utilisé dans le rapport Groundswell, qui inclut la pénurie d'eau, la baisse du rendement des cultures et l'élévation du niveau de la mer parmi les facteurs susceptibles d'influer sur la migration^a. Un récapitulatif utile est fourni dans le document de l'OIM établi aux fins de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28)^b. Avec la hausse des températures moyennes de la planète due aux gaz à effet de serre émis par les pays industrialisés, des points de basculement déclencheurs de mobilité pourraient apparaître chez les ménages à faible revenu^c. Certains modèles de projection actuels sur l'évolution des migrations ne prennent pas en compte ces «points de basculement», à savoir des phénomènes physiques qui influent sur les conditions climatiques, tels que le phénomène El Niño/oscillation australe (ENSO), à l'origine d'une grande part de la variabilité du climat dans plusieurs régions du monde. Les modèles relatifs aux migrations à venir sont généralement axés sur les effets potentiels des tendances à long terme des disponibilités en eau sur les cultures et leur rendement et se basent principalement sur des variables de température et de précipitations. Ces modèles ne permettent que de manière limitée de prévoir l'effet des catastrophes soudaines susceptibles d'influer sur la sécurité alimentaire et la mobilité humaine, comme dans le cas récent d'Eta et d'Iota en Amérique centrale^d.

^a Clement et al., 2021.

^b OIM, 2023.

^c Cissé et al., 2022.

^d Shultz et al., 2021.

L'immobilité et les pièges de la pauvreté

Si le changement climatique est clairement associé à l'insécurité alimentaire et à un accroissement de la mobilité, comme exposé dans la section précédente, les aléas climatiques et l'insécurité alimentaire ne mènent pas inévitablement à une mobilité accrue des populations touchées. Dans différents scénarios, les aléas climatiques

⁵⁸ Pons, 2021.

⁵⁹ Depsky et Pons, forthcoming.

⁶⁰ Reichman, 2022.

⁶¹ Wessels et al., 2021.

peuvent au contraire conduire à une immobilité accrue, avec des incidences socio-économiques spécifiques. Ainsi, une étude portant sur une région du Guatemala montre qu'il n'y a pas de corrélation entre la migration à destination des États-Unis et une grave insécurité alimentaire des ménages. En revanche, une corrélation significative apparaît lorsque le niveau d'insécurité alimentaire est modéré, ce qui porte à croire que les familles les plus précaires ne disposent pas des ressources nécessaires pour migrer⁶². Dans de nombreux contextes, l'immobilité résulte de plusieurs facteurs, dont la disponibilité de ressources, les dynamiques genrées et l'attachement à un lieu, avec, à une extrémité du spectre, des personnes qui sont dans l'impossibilité financière ou physique de fuir des aléas (immobilité involontaire) et, à l'autre extrémité, des personnes qui choisissent de ne pas partir (immobilité volontaire) en raison d'un fort attachement à un lieu, à une culture et à des personnes⁶³.

Pour ce qui est des mouvements internationaux, les projections indiquent que le changement climatique est susceptible d'entraîner une baisse de l'émigration des populations dont les revenus sont les plus faibles de plus de 10 % en 2100, voire de 35 % dans les scénarios les plus pessimistes prévoyant des dégâts catastrophiques⁶⁴. En Zambie, la vulnérabilité au changement climatique constitue pour certains groupes un frein à la migration, les districts pauvres se caractérisant par une « immobilité climatique »⁶⁵. En raison d'une pauvreté persistante, certaines familles ne sont pas en mesure d'assumer le coût financier d'une migration et restent par conséquent prises au piège dans des régions sensibles aux problèmes climatiques. Au Bangladesh, les habitants de villages touchés par de tels problèmes, désireux de quitter leur lieu de résidence actuel, en sont parfois empêchés par des obstacles financiers, un accès lacunaire à l'information, des réseaux sociaux insuffisants et l'absence de membres du ménage en âge de travailler⁶⁶. Dans ces circonstances, une mobilité climatique bien planifiée et assistée, notamment sous la forme de réimplantations, pourrait permettre d'accroître le bien-être et les résultats positifs.

Voix de migrants

« Les violentes tempêtes venues du Nord ont détruit ma maison. Elle a été emportée par les flots. Il ne me reste que du sable, aujourd'hui ma maison est faite de sable et de tôles que j'ai fabriquées, mais nous n'avons nulle part où aller. Nous sommes pauvres, nous sommes des gens pauvres. » (Ricarda Flores, Tabasco, Mexique)

Source : Ortúño, 2022.

Les réalités complexes de la mobilité évoquées plus haut sont importantes : elles nuancent la vision simpliste de la mobilité humaine comme une conséquence naturelle des effets du changement climatique et de l'insécurité alimentaire. Comme résumé par le GIEC, les conditions et les phénomènes climatiques peuvent, selon le cas, intensifier les mouvements migratoires, les limiter ou modifier leur direction⁶⁷. De la même manière, il serait malavisé de présumer que les efforts d'adaptation à des fins de sécurité alimentaire dans une région particulière ou en réponse à un phénomène particulier entraîneront automatiquement une baisse de la mobilité. Les politiques

⁶² Castellanos *et al.*, 2022.

⁶³ Cissé *et al.*, 2022, s'appuyant sur le concept d'« immobilité involontaire » de Carling (2002).

⁶⁴ Benveniste *et al.*, 2022.

⁶⁵ Nawrotzki et DeWaard, 2018.

⁶⁶ Siddiqui *et al.*, 2017.

⁶⁷ Cissé *et al.*, 2022.

d'adaptation au climat et en faveur de la sécurité alimentaire peuvent fournir des solutions et des ressources aux membres des ménages exposés, qui peuvent choisir d'entreprendre des formes de migration plus sûres et plus régulières. Des travaux de recherche ont montré que, dans le nord de la Thaïlande, et en fonction des circonstances locales et des trajectoires migratoires, les interventions d'adaptation au climat pourtant efficaces n'empêchent pas les migrations⁶⁸. Par ailleurs, les populations qui connaissent la plus forte insécurité alimentaire ne disposent généralement pas des capacités et des ressources nécessaires pour migrer. Des données montrent que la migration est principalement nourrie par des vulnérabilités structurelles et des modes de développement non durables⁶⁹. En conséquence, et comme exposé dans les sections ci-après, les approches politiques ne devraient pas viser à prévenir la migration, mais à lutter contre les facteurs négatifs et à faire de la migration un choix possible qui permette de réaliser les objectifs mondiaux de développement, au lieu d'appréhender la migration comme la seule manière d'éviter le pire.

Insécurité alimentaire et changement climatique : dans quelle mesure la migration peut-elle être un élément de solution ?

Autrefois, l'effort d'adaptation destiné à faire face aux aléas climatiques soudains ou à évolution lente était plutôt considéré comme un processus d'ajustement local visant à limiter la vulnérabilité à la variabilité du climat et au changement climatique⁷⁰. Plus récemment, des études de cas empiriques ont montré que certains individus, ménages et communautés touchés utilisent la migration comme outil d'adaptation autonome et spontané lorsque le changement climatique a des effets néfastes sur l'habitabilité, les moyens de subsistance dépendants du climat ou la sécurité alimentaire⁷¹. En prévision ou dans le contexte de déplacements, certains gouvernements ont également mis en place des programmes de réimplantation planifiée, avec des résultats variables, comme dans les Caraïbes⁷². La relation entre migration et adaptation au changement climatique ne se présente pas toujours sous la même forme, et les situations observées sont également diverses et complexes :

Avec un appui adéquat et lorsque les niveaux d'agentivité et de ressource sont élevés, la migration entreprise à des fins d'adaptation au changement climatique peut réduire l'exposition et la vulnérabilité socioéconomique (degré de confiance moyen). Cependant, la migration devient un risque lorsque des aléas climatiques poussent une personne, un ménage ou une communauté à se déplacer de manière involontaire ou avec un faible niveau d'agentivité (degré de confiance élevé). L'incapacité de migrer (autrement dit, l'immobilité involontaire) dans un contexte d'aléas climatiques constitue également un risque potentiel pour les populations exposées (degré de confiance moyen)⁷³.

L'effet de la migration comme stratégie d'adaptation dépend de la situation des personnes ou des ménages qui l'entreprennent, ainsi que de la participation et de l'agentivité des migrants, quelles que soient les raisons pour lesquelles ils migrent⁷⁴. Des études ont montré que plus les personnes ou les ménages se portent bien sur le plan socio-économique, plus la migration est bénéfique pour les communautés d'origine et d'accueil et pour les

⁶⁸ Rockenbauch *et al.*, 2019.

⁶⁹ Gautam, 2017 ; Mazenda *et al.*, 2022.

⁷⁰ Nicholls *et al.*, 2017.

⁷¹ Gemenne et Blocher, 2017 ; Wiederkehr *et al.*, 2018 ; Porst et Sakdapolrak, 2018.

⁷² OIM, 2021b.

⁷³ Pörtner *et al.*, 2022.

⁷⁴ McInerney *et al.*, 2022 ; Dodman *et al.*, 2022.

ménages⁷⁵. Cependant, les déplacements associés à une agentivité limitée – lorsque l'adaptation locale n'est plus efficace ou lorsque l'action gouvernementale est insuffisante et que les effets du climat dépassent la capacité d'adaptation des communautés vulnérables – peuvent ne pas être bénéfiques et déboucher sur la perte de moyens de subsistance ou un amoindrissement du bien-être général⁷⁶. Des éléments factuels indiquent également que dans ces cas, les déplacements sont généralement associés à des pertes imprévues et considérables⁷⁷.

Migration à des fins d'adaptation : que disent les éléments factuels ?

La migration apparaît comme une option d'adaptation parmi d'autres stratégies lorsque les ménages sont confrontés aux effets d'aléas climatiques⁷⁸. Les communautés qui rencontrent des difficultés socio-économiques sur leur lieu d'origine peuvent continuer de chercher du travail ailleurs pour trouver un moyen de subsistance, d'autant plus lorsqu'elles sont aux prises avec une pauvreté structurelle, un accès limité aux terres et à la propriété foncière, et des conditions climatiques néfastes qui nuisent à leurs cultures⁷⁹. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la migration à des fins d'adaptation est plus susceptible de se produire depuis des environnements ruraux vers des environnements urbains⁸⁰. Les migrations internationales à long terme depuis des pays à revenu faible vers des pays à revenu élevé montrent que les ménages et les personnes migrent en vue de saisir des possibilités financières et d'augmenter les revenus de leur famille dans le pays d'origine par des rapatriements de fonds⁸¹. Sous l'angle de la sécurité alimentaire, des communautés de migrants du monde entier fournissent aux communautés d'origine des revenus leur permettant d'acheter de la nourriture grâce aux transferts de fonds⁸². Des éléments factuels indiquent qu'en Asie du Sud, ces formes de mobilité ont amélioré la résilience climatique dans les communautés d'origine⁸³.

Les rapatriements de fonds aident les ménages à s'adapter et facilitent l'adaptation de l'agriculture, ce qui renforce la sécurité alimentaire⁸⁴. Dans le nord de la Thaïlande, il a été établi que les réseaux de migration internes avaient une incidence sur les innovations visant une adaptation au changement climatique mises en place dans les exploitations agricoles de petite taille⁸⁵. Au Népal, les ménages bénéficiaires de rapatriements de fonds sont plus enclins à investir une partie de leurs économies dans la préparation en cas d'inondation dès lors que les femmes restées sur place ont accès à des interventions de renforcement des capacités qui visent à consolider les mesures d'adaptation autonomes, telles que l'épargne de précaution ou la préparation en cas d'inondation⁸⁶.

Les familles qui bénéficient de rapatriements de fonds sont mieux à même de s'adapter aux crises touchant l'alimentation et les moyens de subsistance que les autres⁸⁷. En Inde, des études ont mis en évidence une forte influence des effets du climat sur la migration interne depuis le Rajasthan, l'Uttar Pradesh et le Madhya Pradesh, la plupart des fonds rapatriés servant à financer la consommation des biens nécessaires au quotidien, et notamment de

⁷⁵ McInerney *et al.*, 2022 ; Cissé *et al.*, 2022.

⁷⁶ Castellanos *et al.*, 2022.

⁷⁷ Ayeb-Karlsson *et al.*, 2022 ; Turton, 2003.

⁷⁸ Traore Chazalnoel et Randall, 2021.

⁷⁹ Gautam, 2017.

⁸⁰ Cissé *et al.*, 2022.

⁸¹ McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.

⁸² Crush et Caesar, 2017.

⁸³ Cissé *et al.*, 2022.

⁸⁴ Tacoli, 2009.

⁸⁵ Rockenbauch *et al.*, 2019.

⁸⁶ Banerjee *et al.*, 2019.

⁸⁷ Ezra, 2001.

denrées alimentaires⁸⁸. Au Burkina Faso, même dans les régions où la variabilité des précipitations a des incidences négatives sur la sécurité alimentaire, il est avéré que les rapatriements de fonds améliorent la sécurité alimentaire⁸⁹. Au Bangladesh, des données montrent que les ménages s'adaptent aux facteurs de stress climatique en combinant des mesures d'adaptation à l'échelle locale et la migration d'un ou plusieurs de leurs membres⁹⁰.

La migration à des fins d'adaptation ne doit pas se substituer à l'investissement dans le renforcement de la capacité d'adaptation sur place. Cependant, si elle s'accompagne d'un soutien adapté et si elle est intégrée dans les stratégies directrices, cette migration peut assurément aider les communautés des zones exposées à renforcer leur capacité d'adaptation, et ainsi appuyer les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Ce type d'approche se heurte à de nombreuses difficultés. Par exemple, le succès de la migration comme technique d'adaptation dépend largement de la façon dont les migrants sont perçus par la communauté d'accueil et de la mesure dans laquelle les responsables de l'action publique cherchent à orienter cette perception. Les projections qui tablent sur un nombre considérable de migrants, en hausse dans les scénarios climatiques futurs, peuvent donner lieu à une interprétation erronée de l'ampleur des migrations, ce qui alimente la xénophobie et suscite d'éventuelles craintes pour la sécurité, alors même que les données tendant à démontrer que les migrants menacent la sécurité à l'échelle des États ou à l'échelle internationale restent rares⁹¹.

Les travaux de recherche visant à faire apparaître les liens entre migration et changements environnementaux, d'une part, et évaluations climatiques, de l'autre, ont mis l'accent surtout sur la situation dans les pays d'origine, plutôt que sur celle dans les pays de destination⁹². Des travaux portant sur la migration depuis le Zimbabwe vers des villes d'Afrique du Sud montrent que les migrants présentent un niveau de malnutrition élevé à leur arrivée, associé aux difficultés d'accès à un revenu régulier et à l'hostilité des communautés d'accueil, ce qui se traduit souvent par un accès limité à un revenu régulier⁹³. Ces scénarios soulèvent des questions cruciales pour les recherches futures sur la manière dont des villes affichant une croissance rapide pourront nourrir leurs populations, y compris celles touchées par des aléas climatiques⁹⁴. Il est par ailleurs nécessaire de comprendre comment les politiques actuelles qui promeuvent la migration saisonnière (par exemple, les mouvements de travailleurs agricoles migrants) assurent la sécurité alimentaire des migrants après leur arrivée⁹⁵. Cela touche toutefois à la question plus générale de la mesure dans laquelle les accords sur la migration de main-d'œuvre saisonnière concernant des communautés d'origine touchées par le changement climatique (telles que les petits États insulaires en développement) peuvent être véritablement considérés comme une solution d'adaptation aux aléas climatiques⁹⁶.

En l'absence de mesures d'adaptation et d'aménagement urbain adaptées, les infrastructures des centres urbains qui accueillent des migrants climatiques seront confrontées à des risques plus nombreux et plus intenses, notamment un risque de défaillance en cas de catastrophe soudaine. Cela s'explique par une exposition aux phénomènes climatiques plus importante dans ces zones urbaines, mais aussi par la faible capacité d'adaptation sur place (par exemple en raison de l'extension d'établissements informels dans des zones urbaines à risque)⁹⁷. Les migrants

⁸⁸ Bharadwaj *et al.*, 2021.

⁸⁹ Tapsoba *et al.*, 2019.

⁹⁰ Siddiqui *et al.*, 2017.

⁹¹ Cissé *et al.*, 2022.

⁹² Findlay, 2011.

⁹³ Crush et Tawodzera, 2017.

⁹⁴ Crush, 2013 ; Mususa et Marr, 2022.

⁹⁵ Weiler *et al.*, 2017.

⁹⁶ Kitara et Farbotko, 2023.

⁹⁷ Cissé *et al.*, 2022.

qui arrivent dans des villes côtières peuvent être vulnérables à l'élévation du niveau de la mer⁹⁸. Plusieurs grands centres urbains sont déjà exposés à des pénuries d'eau, une situation appelée à empirer en l'absence de mesures d'adaptation si la demande d'eau augmente avec l'arrivée de nouveaux migrants et l'intensification des effets du changement climatique⁹⁹.

La recherche sur les liens entre migrations et adaptation a aussi abordé récemment une autre question importante, à savoir l'évaluation de la sécurité alimentaire transitoire. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour rassembler des données sur la situation des migrants en matière de sécurité alimentaire pendant leur voyage¹⁰⁰. Des travaux antérieurs ont montré que les aléas climatiques fragilisent les personnes ayant entrepris un voyage de migration qui souffrent d'insécurité alimentaire, comme les migrants qui transitent par le Mexique pour se rendre aux États-Unis¹⁰¹.

Bien que la mobilité combinée à des rapatriements de fonds constitue un mode d'adaptation mis en œuvre par certains pour réduire les vulnérabilités, des données montrent également que, dans certains contextes, ce type de migration est mal adapté. Des études ont mis en évidence, par exemple, les effets que peuvent avoir les rapatriements de fonds sur l'utilisation des terres, parmi lesquels on peut citer la déforestation et la dégradation des forêts, qui causent des dommages supplémentaires à l'environnement¹⁰². Ainsi, dans trois sites du nord-est du Cambodge, il a été établi que la migration avait créé une pénurie de main-d'œuvre et des problèmes en matière de bien-être, sans pour autant améliorer systématiquement la sécurité alimentaire, et que cette stratégie était vraisemblablement inadaptée face au changement climatique, à partir du moment où elle avait aggravé la vulnérabilité¹⁰³. D'autres études menées en Inde montrent que la modification des structures sociales due à la migration et la prédominance de rôles genrés traditionnels ont dans les faits dégradé la situation des ménages dirigés par une femme sous l'angle de la sécurité alimentaire, réduisant à néant les progrès réalisés sur le plan de l'autonomie des femmes¹⁰⁴. Au vu de la diversité des vécus et des situations migratoires en matière d'adaptation au climat et de sécurité alimentaire, il faut des politiques bien conçues pour remédier à la situation des plus vulnérables, prévenir les mouvements forcés et mettre à profit les effets positifs de la mobilité aux fins de l'adaptation au climat et de la sécurité alimentaire à l'échelle locale.

Prévention et préparation : les éléments factuels à l'appui des politiques

Les décideurs doivent se montrer réactifs et veiller à ce que les politiques tiennent compte des corrélations complexes entre mobilité, climat et sécurité alimentaire. Les décideurs qui suivent les travaux de recherche et les éléments factuels émergents – en particulier lorsque ces travaux remettent en question, confirment ou infirment des hypothèses sous-jacentes – seront en mesure de mieux comprendre la manière dont les risques climatiques peuvent créer de l'insécurité alimentaire, et dont cela peut se traduire ou non par différents résultats tels que les déplacements et l'immobilité involontaire. Il est également possible de mieux comprendre et mettre à profit les effets positifs potentiels de la mobilité sur la sécurité alimentaire en étudiant l'effet variable de ces éléments

⁹⁸ C40 Cities et McKinsey Sustainability, 2021.

⁹⁹ He *et al.*, 2021.

¹⁰⁰ Aragón Gama *et al.*, 2020.

¹⁰¹ Orjuela-Grimm *et al.*, 2022.

¹⁰² Mack *et al.*, 2023.

¹⁰³ Jacobson *et al.*, 2019.

¹⁰⁴ Choithani, 2019.

sur différents groupes, y compris les migrants eux-mêmes, leur ménage et leur communauté de destination. La méconnaissance de ces nuances peut conduire à négliger les causes profondes de l'insécurité alimentaire et, partant, aboutir à des politiques ne produisant que des résultats médiocres, voire contre-productifs¹⁰⁵. Des analyses fines sont nécessaires pour éviter les simplifications excessives, comme celles qui imputent l'insécurité alimentaire au seul changement climatique¹⁰⁶.

Si les risques climatiques et la volatilité des revenus existent partout, ils sont particulièrement lourds de conséquences pour les populations pauvres des pays en développement : le risque est plus coûteux pour les ménages qui disposent d'à peine plus que le strict minimum pour subsister, car un faible choc négatif peut rapidement les prendre au piège de la malnutrition et du sous-développement¹⁰⁷. Pour des interventions efficaces en faveur de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au climat, il faut tenir compte dûment et de façon inclusive des vulnérabilités locales et identifier et traiter les chocs susceptibles de toucher des populations spécifiques, de manière continue ou simultanée, sur le plan local¹⁰⁸.

Cadres politiques actuels relatifs au changement climatique et à la mobilité humaine

De nombreux cadres politiques visent à prendre en compte les réalités complexes derrière le changement climatique et la mobilité humaine¹⁰⁹. Principal cadre international ayant trait à la gouvernance des migrations internationales, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières comprend des recommandations spécifiques concernant les catastrophes, la dégradation de l'environnement et le changement climatique¹¹⁰. Le Pacte mondial érige la sécurité alimentaire en domaine d'action pour les États, dans le but de « lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine », tout en recommandant d'adopter des politiques et mécanismes adaptés assurant des voies de migration sûres sous la forme de « l'admission et [du] séjour pour une durée appropriée, par compassion, pour des motifs humanitaires ou compte tenu d'autres considérations, de migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle soudaine ou d'autres situations précaires » et de « solutions [...] en faveur des migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle larvée, des effets néfastes des changements climatiques ou de la dégradation de l'environnement »¹¹¹.

Concernant la gouvernance du changement climatique, la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), a entre autres permis de convenir de l'établissement de dispositions institutionnelles visant à créer un fonds de compensation des pertes et préjudices dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh. Ces dispositions sont éclairées par les lacunes du paysage actuel en matière de financement, notamment concernant « les déplacements, les réinstallations, les migrations, l'insuffisance des informations et des données climatiques »¹¹². Ce système fournit potentiellement un moyen de commencer à gérer les effets du changement climatique sur les ménages les plus vulnérables, et de remédier aux pertes et préjudices subis non seulement en raison du changement

¹⁰⁵ Zavaleta *et al.*, 2018.

¹⁰⁶ Sandstrom et Juhola, 2017 ; Jacobson *et al.*, 2019.

¹⁰⁷ Demont, 2020.

¹⁰⁸ Hoffmann, 2022.

¹⁰⁹ Voir tableau 1.1 du rapport Groundswell pour une description des cadres les plus pertinents (Clement *et al.*, 2021).

¹¹⁰ Assemblée générale des Nations Unies, 2018.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2022.

climatique, mais aussi de la mobilité ou de l'immobilité subséquente. Si l'action en matière de mobilité humaine au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est menée par l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population relevant du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la prise en compte systématique de la mobilité dans les plans d'adaptation. À cette fin, différents pays ont commencé à intégrer des aspects de la mobilité dans leurs plans d'adaptation, ce qui est de bon augure.¹¹³

Les considérations relatives à la mobilité humaine sont également de plus en plus intégrées dans l'action aux fins de la réduction des risques de catastrophe menée au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La mobilité humaine y est appréhendée tant en termes d'évacuation que de réimplantation planifiée, mais les vulnérabilités des populations migrantes sont également prises en compte, et la nécessité d'intégrer les contributions des migrants dans la réduction des risques de catastrophe est mise en avant.

Ces approches s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui établit l'importance de prendre en compte la situation des migrants et des communautés vulnérables. Bien qu'aucun objectif distinct ne vise expressément le couple climat et migration, ce sujet touche plusieurs objectifs, notamment ceux qui ont trait à la sécurité alimentaire et à la faim, aux communautés résilientes, aux politiques migratoires et aux enjeux climatiques. Les approches du couple climat et migration fondées sur les droits humains ont beaucoup progressé ces dernières années, notamment grâce au rôle catalyseur joué par l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques de l'Initiative Nansen, à l'inclusion des catastrophes dans les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (et plus récemment dans le Programme d'action sur les déplacements internes), ainsi qu'à diverses approches régionales relatives à la question des droits et de la mobilité climatique¹¹⁴.

Pour porter leurs fruits, les politiques relatives au lien entre le climat, la sécurité alimentaire et la migration doivent prendre en compte la disponibilité des moyens d'action, et déterminer les conditions dans lesquelles la migration peut constituer une stratégie d'adaptation viable¹¹⁵. Les communautés pauvres et appauvries manquent parfois des ressources nécessaires pour s'adapter alors même qu'elles disposent d'informations et en ont l'intention. Les cadres politiques – et leur mise en œuvre – doivent donc reconnaître les facteurs favorables et les environnements institutionnels qui facilitent l'adoption des politiques (et réduisent les obstacles à leur mise en œuvre), tels que la gouvernance et les capacités institutionnelles, en mettant à profit l'expertise de divers domaines de l'action publique¹¹⁶. Toutes les politiques axées sur la gouvernance locale, nationale et internationale peuvent influer sur les résultats de la mobilité liée au climat¹¹⁷. En outre, les politiques visant à promouvoir la sécurité alimentaire dans les pays vulnérables au climat ne doivent pas se cantonner aux aspects purement techniques et économiques de l'agriculture, mais également prendre en compte ses dimensions socioculturelles¹¹⁸, notamment en s'employant à intégrer les connaissances traditionnelles et des points de vue divers en matière de genre¹¹⁹.

¹¹³ SLYCAN Trust, 2022.

¹¹⁴ Bellinkx *et al.*, 2022.

¹¹⁵ Gemenne et Blocher, 2017 ; Bosetti *et al.*, 2021.

¹¹⁶ Traore Chazalnoel et Randall, 2021.

¹¹⁷ Cissé *et al.*, 2022.

¹¹⁸ Mosso *et al.*, 2022.

¹¹⁹ File et Derbile, 2020.

Élaborer des politiques inclusives

Les approches relatives aux liens entre les aléas climatiques et la sécurité alimentaire qui intègrent les enseignements livrés par les savoirs autochtones et prennent en compte le contexte local peuvent contribuer à créer des politiques inclusives¹²⁰. Ainsi, des études menées dans la province d'Aceh (Indonésie) ont mis en lumière l'utilisation de bâtisses traditionnelles en bois flotté opérationnelles tant dans des conditions normales qu'en cas d'inondation, comme un moyen d'assurer la continuité des activités domestiques et communales et la réponse aux besoins d'approvisionnement alimentaire des communautés, que la pénurie de matières premières et les réimplantations à l'écart de la rivière risquent de faire disparaître¹²¹. De manière similaire, dans le domaine de l'inclusion financière, il est avéré que des interventions localisées et contextualisées sont mieux à même de réduire la probabilité de pénurie alimentaire¹²². Il y a encore beaucoup à apprendre des savoirs locaux et autochtones, non seulement aux fins d'une meilleure inclusivité, mais également d'une efficacité au regard des principes de développement durable.

L'analyse critique d'interventions d'adaptation a montré que celles-ci avaient des effets parfois hétérogènes sur la vulnérabilité, dont des conséquences négatives involontaires :

- Les interventions peuvent renforcer la vulnérabilité à travers l'accaparement des processus par les élites, en s'appuyant sur des personnalités bien placées puissantes et en négligeant les points de vue des populations touchées, ce qui peut exacerber les conflits et les tensions ;
- Les interventions peuvent redistribuer les vulnérabilités, par exemple en déplaçant le risque dans les zones côtières, en entravant l'accès aux ressources de différents groupes et en modifiant les rapports de force ;
- Les interventions peuvent créer de nouvelles sources de vulnérabilité lorsque la réponse à un risque à court terme entraîne de nouveaux problèmes à long terme, par exemple lors d'opérations de réimplantation mal planifiées¹²³.

Des études ont montré par ailleurs que les politiques sont plus efficaces lorsqu'elles prévoient un développement des capacités tenant compte des dimensions de genre¹²⁴. Les politiques qui visent à améliorer le niveau d'instruction des agriculteurs, à autonomiser les femmes, à promouvoir les échanges de connaissances intergénérationnels et à fournir une aide alimentaire d'urgence pendant la période de soudure ou après des phénomènes météorologiques extrêmes ont fait leurs preuves en matière d'amélioration de l'adaptation locale¹²⁵. Des études de cas menées au Mali, au Bangladesh, dans des zones de basses terres en Asie et en Amérique centrale mettent en évidence, avec des nuances locales, la valeur ajoutée qu'apportent les interventions contextualisées et la prise en compte systématique des dimensions de genre dans les populations touchées. Ces approches ne tiennent toutefois pas systématiquement compte des composantes de la mobilité¹²⁶.

¹²⁰ He et al., 2019.

¹²¹ Bakhtiar et al., 2021.

¹²² Karki Nepal et Neupane, 2022.

¹²³ Eriksen et al., 2021.

¹²⁴ Bezner Kerr et al., 2022.

¹²⁵ Alpízar et al., 2020.

¹²⁶ Pour le Mali, voir Traore et al., 2022 ; pour le Bangladesh, voir Kashem et al., 2014 ; pour les zones de basses terres en Asie, voir Ismail et al., 2013 ; pour l'Amérique centrale, voir Alpízar et al., 2020.

Les informations ne suffisent pas. Il faut aussi financer les solutions.

Les données et l'information sont déterminantes pour la résilience climatique et continuent de constituer un axe important des priorités de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les contextes d'agriculture de subsistance. Cependant, des études ont montré que l'application des résultats de la recherche en vue du développement agricole en Afrique restait relativement limitée, ce qui plaide pour l'élaboration de produits d'information davantage axés sur les réalités locales, associés à une assistance pratique¹²⁷. La disponibilité d'informations (telles que des prévisions climatiques et des pratiques agricoles exemplaires) ne suffit donc pas : ces informations doivent répondre aux besoins locaux et être financées par des fonds alloués à des acteurs locaux pour que ces derniers puissent mettre en œuvre des solutions fondées sur des éléments factuels. Des études de cas menées en Amérique centrale montrent que les régions dans lesquelles les moyens de subsistance des communautés dépendent de cultures vivrières sensibles au climat disposent généralement de moindres ressources pour promouvoir l'innovation et l'action à des fins d'adaptations¹²⁸ ; par conséquent, dans ces cas, même lorsque des informations rendant compte de la réalité locale sont disponibles, l'adaptation et l'innovation restent hors d'atteinte ou n'interviennent qu'avec retard, dans le meilleur des cas.

L'élaboration de dispositifs d'alerte rapide a reçu un solide appui politique ces dernières années, et différents modèles ont été mis au point en vue d'une application dans les zones vulnérables, telles que le nord aride du Kenya, avec la prise en compte des risques de famine et des contextes locaux¹²⁹. Les dispositifs d'alerte rapide des sécheresses mesurent les principaux facteurs de sécheresse et en rendent compte, la priorité étant accordée aux indicateurs de sécheresse météorologiques et obtenus par télédétection¹³⁰. Il semble encore possible d'améliorer l'utilité de ces dispositifs en axant les indices sur les contextes locaux, les approches de développement et le bien-être humain.

Pour que les stratégies visant à promouvoir la sécurité alimentaire fondées sur l'innovation et les nouvelles technologies agricoles portent des fruits, il faut qu'elles tiennent compte des capacités existantes et du risque de renforcer les asymétries de pouvoir, du fait que les ressources disponibles pour gérer les risques climatiques ne sont pas réparties équitablement¹³¹. En Afrique subsaharienne, des efforts accrus sont nécessaires pour répondre aux impératifs technologiques de l'adaptation, alors qu'on manque encore de données sur l'utilisation actuelle et potentielle de la numérisation aux fins de pratiques agricoles durables sur le continent, en particulier dans un contexte d'urbanisation croissante¹³². Les organisations chefs de file en matière de développement recourent également à d'autres approches de la sécurité alimentaire pour gérer les risques climatiques associés à la production alimentaire à des fins d'adaptation locale, parmi lesquelles on peut citer les financements fondés sur les prévisions, les programmes de microassurance et les mesures préventives¹³³. La viabilité financière, la mise en œuvre et l'adoption de ces types de programmes par les parties prenantes dans le contexte du changement climatique sont encore à l'étude, eu égard aux incertitudes que présentent les scénarios climatiques et à la multiplication des aléas climatiques dans le monde, car ces programmes touchent au partage des risques financiers¹³⁴.

¹²⁷ Zervogel et Zermoglio, 2009.

¹²⁸ Bouroncle et al., 2017.

¹²⁹ Mude et al., 2009.

¹³⁰ Belesova et al., 2019.

¹³¹ Bouroncle et al., 2017 ; Pons, 2021.

¹³² Balogun et al., 2022.

¹³³ Programme alimentaire mondial (PAM), 2019.

¹³⁴ Elerts, 2019.

Prendre en compte les asymétries de pouvoir, la distribution foncière et la mobilité humaine

Le modèle de production alimentaire prédominant de l'industrie alimentaire mondialisée vise au premier chef à accroître la sécurité alimentaire, de l'échelle individuelle à l'échelle nationale et internationale. Les réalités complexes qui entourent le lien entre le climat, la sécurité alimentaire et la migration nous poussent toutefois à remettre ce modèle en question. Des éléments factuels portent à croire qu'avec ce modèle, d'importantes populations de pays en développement ont été aliénées de leurs moyens de production – y compris de l'accès aux terres – et des politiques contribuant à la dégradation de l'environnement ont été promues¹³⁵.

Le modèle prédominant a renforcé les asymétries de pouvoir systémiques, telles que le rôle subalterne assigné aux petits exploitants agricoles. Sous l'angle des dynamiques de la production alimentaire et de la mobilité humaine, les inégalités d'accès aux terres, les capacités d'adaptation limitées des petits exploitants et les dynamiques d'exclusion et de discrimination peuvent devenir de puissants facteurs de déplacement¹³⁶. Des études menées en Asie du Sud-Est, par exemple, ont montré que l'essor des « mégaplantations » et les rapports de force qui y sont associés ont entraîné des déplacements humains et non humains dans des environnements divers¹³⁷. Des processus similaires ont été observés au Guatemala, où des études ont fait apparaître que dans les provinces de Petén et de Quiché, au nord du pays, l'expansion du palmier à huile s'est faite à 36 % et à 63 % sur des terres auparavant occupées par la culture de céréales de base, tandis que 16 % et 22 % de cette expansion s'est faite aux dépens de jachères, et 17 % et 12 % aux dépens de la forêt tropicale, rien qu'en 2010 et 2019¹³⁸. Dans ce cas de figure, l'expansion de l'industrie du palmier à huile a donc porté un coup aux systèmes alimentaires locaux dans les domaines de l'agriculture de subsistance et a provoqué le déplacement de populations locales. Et dans le nord du Ghana, des études ont montré que les incertitudes en matière de propriété foncière nuisaient à la sécurité alimentaire, une situation associée au recours à la migration comme mécanisme d'adaptation¹³⁹.

Il existe des pratiques prometteuses aux fins de la lutte contre l'insécurité alimentaire à l'échelle locale et de la prévention des déplacements. On peut citer notamment la promotion de la sécurité d'occupation de terres agricoles adaptées, les associations qui renforcent la capacité d'action des exploitants agricoles, des mesures prenant en compte les dimensions de genre ou encore les politiques visant à accroître la diversité alimentaire grâce à des initiatives de diversification des cultures et d'agroforesterie. En Zambie, par exemple, les mesures visant à promouvoir l'élevage, notamment par des formations spécifiques, les politiques visant à accroître la sécurité d'occupation des terres et les associations visant à renforcer la capacité d'action des exploitants ont le potentiel d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages¹⁴⁰. Il est jugé absolument fondamental de garantir l'occupation de terres par les populations autochtones pour prévenir la dégradation de l'environnement et améliorer la situation des communautés vulnérables en matière de sécurité alimentaire¹⁴¹.

¹³⁵ Al-Sayed, 2019.

¹³⁶ Carte et al., 2019.

¹³⁷ Kenney-Lazar et Ishikawa, 2019.

¹³⁸ Hervas, 2021.

¹³⁹ Nara et al., 2020.

¹⁴⁰ Nkomoki et al., 2019.

¹⁴¹ Coalition internationale pour l'accès à la terre, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Réseau mondial des instruments fonciers (réseau GLTN), 2021.

Politiques centrées sur le bien-être humain

Les réponses politiques tournées vers l'avenir peuvent également être conçues de sorte à prendre en compte l'accroissement probable de la mobilité humaine dans les années à venir, en raison du rythme des changements environnementaux et de la fréquence des crises alimentaires et hydriques connexes¹⁴², ainsi que la vulnérabilité potentielle des populations immobiles. La préparation des futurs migrants et des communautés peut permettre de réduire les vulnérabilités des migrants, d'améliorer la situation des communautés d'origine et de destination et d'assurer la réalisation des droits humains, en particulier au vu des éventuelles lacunes en matière de protection auxquelles les migrants seront exposés en l'absence de politiques adaptées. De nombreuses déclarations et résolutions d'organes chargés des droits humains du monde entier insistent sur ce point, avec un exemple récent soulignant le rôle important que jouent les acteurs étatiques :

Face aux travailleurs migrants et à d'autres personnes qui se déplacent pour des raisons directement ou indirectement liées au changement climatique, les États doivent garantir la régularité des procédures menant à la reconnaissance de leur statut migratoire, et en tout état de cause garantir leurs droits humains, tels que le principe de non-refoulement applicable jusqu'à la détermination de leur statut¹⁴³.

Des politiques sont également nécessaires pour protéger les communautés de migrants et promouvoir la réalisation de leurs droits humains, à la fois pendant le transit et à destination. Alors que les migrations internes rurales urbaines se superposent aux migrations internationales dans les centres urbains, le développement de logements sûrs continuera de figurer parmi les priorités des nouvelles politiques¹⁴⁴. Les politiques en la matière doivent prendre en compte l'accès des communautés de migrants récemment arrivés à une assistance publique. Des éléments factuels indiquent que les non-ressortissants et les enfants de non-ressortissants risquent davantage d'être exposés à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et requièrent une attention particulière¹⁴⁵. De plus en plus de travaux s'intéressent aux effets de la mobilité et des aléas environnementaux sur la santé mentale, notamment à travers le prisme des dynamiques de genre prédominantes. Ces questions ont revêtu de l'importance après le passage de l'ouragan Katrina aux États-Unis, ainsi que dans le cadre des processus migratoires ruraux urbains en Jamaïque¹⁴⁶, par exemple.

Les politiques centrées sur l'humain devraient également accorder une attention accrue au bien-être des migrants saisonniers et temporaires dans le secteur agricole. Différentes analyses du bien-être des travailleurs agricoles migrants, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ont mis en lumière le grand nombre de situations de vulnérabilité et de violation des droits humains¹⁴⁷. Pour une approche globale du couple sécurité alimentaire et mobilité humaine dans le contexte du changement climatique, les autorités et les employeurs doivent améliorer les conditions des migrants dans le secteur agricole. Ces travailleurs migrants – comme on a pu le voir pendant la pandémie de COVID-19 – peuvent compter à la fois parmi ceux qui contribuent le plus au fonctionnement de base des sociétés dans le monde et parmi les plus marginalisés et les plus exploités¹⁴⁸.

¹⁴² Carney et Krause, 2020.

¹⁴³ Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et Rapportrice spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de l'Organisation des États américains, 2021.

¹⁴⁴ Villes du C40 et McKinsey Sustainability, 2021.

¹⁴⁵ Carney et Krause, 2020.

¹⁴⁶ Bleeker *et al.*, 2021.

¹⁴⁷ Caxaj *et al.*, 2022.

¹⁴⁸ McAuliffe *et al.*, 2021.

Voix de migrants

« J'éprouve une grande honte à l'idée de manquer de nourriture. On se demande toujours comment trouver ce dont on aura besoin le lendemain. Par exemple, si j'achète un poulet, je le coupe toujours en deux : une moitié pour un jour, et une moitié pour le lendemain. Alors oui, on a peur de manquer de nourriture. » (Migrante arrivée aux États-Unis).

Source : Carney et Krause, 2020.

Tous ces exemples montrent que, comme exposé plus haut, l'effet de la mobilité climatique dépend très largement des circonstances dans lesquelles celle-ci se produit¹⁴⁹. Il est extrêmement dangereux, même dans le but de justifier et promouvoir l'action climatique, de simplifier le discours sur le changement climatique et la migration. Une telle démarche risque d'occulter les forces multiples qui poussent les jeunes migrants du Sahel à émigrer, dans tel ou tel cas particulier, et détourne l'attention des réponses possibles¹⁵⁰. De la même manière, une analyse des médias britanniques fait apparaître une simplification excessive de la mobilité liée au changement climatique, sortie de son contexte, qui est susceptible d'amplifier les discours xénophobes et de compromettre l'intégration et la cohésion sociale¹⁵¹. Pour mobiliser des ressources aux fins d'interventions en faveur de l'adaptation au climat et de la sécurité alimentaire, il convient de prévenir les discours susceptibles d'encourager les éventuelles réactions négatives à l'égard des migrants.

¹⁴⁹ Oakes et al., 2019.

¹⁵⁰ Ribot et al., 2020.

¹⁵¹ Sakellari, 2019.

Conclusions

Des travaux de recherche récents sur les liens entre climat, sécurité alimentaire et migration mettent en évidence la complexité des relations entre ces trois phénomènes. Dans de nombreux cas, l'insécurité alimentaire renforcée par l'aggravation des extrêmes climatiques figure effectivement parmi les facteurs qui encouragent les migrations, mais la relation entre une chose et l'autre reste complexe. L'insécurité alimentaire procède de facteurs multiples, parmi lesquels le changement climatique joue un rôle important en accroissant les pressions exercées sur les communautés et les systèmes existants. Cependant, de nombreux exemples montrent que les extrêmes climatiques ne sauraient être considérés comme les seuls facteurs d'insécurité alimentaire ou de migration, compte tenu des rapports de force existants, des fragilités en matière de gouvernance, des structures de la production alimentaire mondialisée ainsi que d'autres facteurs sociaux. En outre, différentes stratégies d'adaptation peuvent souvent être mises en œuvre avant que les ménages ne choisissent de migrer. La migration peut également prendre plusieurs formes selon le contexte dans lequel elle se produit, avec un effet variable sur l'adaptation et la sécurité alimentaire. Dans certains cas, les rapatriements de fonds améliorent la situation sous l'angle de l'adaptation au climat et de la sécurité alimentaire ; dans d'autres, des dynamiques locales empêchent cette amélioration, dans un contexte général dans lequel la migration interne tend à aggraver les choses, alors que les voies de migration internationale restent rares et difficiles d'accès pour les populations les plus vulnérables.

Cette complexité détermine les domaines dans lesquels il faut élaborer des politiques, pour prévenir les catastrophes et promouvoir la résilience en renforçant l'efficacité des interventions axées sur la sécurité alimentaire, en luttant contre les facteurs négatifs de migration et en tenant compte de la situation des migrants pendant le transit et à destination. Les travaux de recherche et les éléments factuels mettent en évidence la nécessité d'interventions hautement contextuelles qui visent les inégalités et les rapports de force connexes, y compris sous l'angle du genre, mettent à profit les savoirs locaux et autochtones, et évaluent avec soin les éventuels effets néfastes sur les populations vulnérables. L'élaboration de politiques relatives à la migration climatique évolue rapidement à la faveur de cadres internationaux de recherche et d'orientation innovants, tels que le Pacte mondial sur les migrations ainsi que le volet pertes et préjudices et le volet adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce faisant, il est primordial de prêter attention aux obligations et pratiques relatives aux droits humains pour combler les lacunes de protection des plus vulnérables. Dans ce contexte, les simplifications excessives – par exemple les discours qui ignorent l'agentivité des migrants et tendent à alimenter les craintes que peuvent inspirer les migrations pour justifier les interventions en faveur de l'action climatique et de la sécurité alimentaire – risquent de promouvoir les propos xénophobes.

Compte tenu de ce qui précède, et de l'interdépendance entre changement climatique, sécurité alimentaire et mobilité humaine, il est possible d'identifier, sans prétendre à l'exhaustivité, les domaines d'intervention qui pourraient faire avancer une action innovante axée sur la situation des plus vulnérables :

- Il est impératif d'analyser les causes multiples des chocs en tenant compte des liens complexes qui existent entre le changement climatique, la sécurité alimentaire (et l'insécurité alimentaire) et la mobilité humaine dans son ensemble. Lors de cette analyse, il faut porter une attention suffisante aux réalités locales, aux dynamiques de genre, aux asymétries de pouvoir et aux conditions dans lesquelles le changement climatique aggrave les difficultés existantes. Les politiques qui ignorent les réalités locales, sociales et économiques risquent de donner lieu à des stratégies d'adaptation au climat qui reproduisent les vulnérabilités au lieu de les réduire ;

- Il convient également d'analyser les effets de la migration dans les communautés tant d'accueil que d'origine, ainsi que pour les communautés et les personnes qui restent sur place. Cette analyse doit prendre en compte les mouvements actuels et attendus des zones rurales vers les zones urbaines (à l'intérieur et au-delà des frontières politiques) et le niveau de préparation qui existe dans les communautés d'accueil sous la forme de cadres juridiques et de plans d'adaptation au changement climatique. Pour établir des priorités d'action sur la base de cette analyse, on pourra s'appuyer sur les récents travaux de recherche menés dans différentes zones géographiques et déterminer des conditions favorables susceptibles de produire des effets positifs sous l'angle de la migration – sur le plan de l'adaptation au climat et de la sécurité alimentaire – en fonction des situations locales ;
- Les éléments factuels et les informations ne sont toutefois pas suffisants. En effet, le financement de l'action pour le climat joue un rôle déterminant pour passer des connaissances aux actes et contribuer concrètement à la réduction des risques de catastrophe et à d'autres stratégies de prévention et d'adaptation. Des ressources sur le terrain sont nécessaires pour permettre aux populations de faire face avec efficacité aux futurs effets du changement climatique, qu'elles choisissent de rester ou de partir ;
- Enfin, les solutions innovantes doivent reposer sur une analyse des vulnérabilités au plan local et accorder la priorité au bien-être des personnes, en appréhendant la migration comme un mécanisme viable de gestion des risques climatiques. Le rôle de l'industrie alimentaire dans la mise en œuvre de politiques visant à réduire la faim dans le monde peut être réexaminé sous l'angle des nombreuses pratiques qui nuisent au bien-être des communautés, réduisent la sécurité alimentaire et constituent des facteurs directs de déplacement. Les politiques axées sur l'innovation et les technologies aux fins de la gestion des risques climatiques doivent être évaluées de manière à identifier la manière dont elles limitent les petits exploitants agricoles et leur capacité à innover, lorsque les moyens d'action sont restreints. Ce processus ne doit toutefois pas viser à intégrer ces considérations dans des politiques datées : il faut plutôt repartir de zéro et lancer un processus approfondi et inclusif auprès des communautés touchées.



INTERNATIONAL
DIALOGUE
ON MIGRATION



ANDREA MILAN
AMANDA BISONG
PADDY SIYANGA KNUDSEN

VERS UNE GOUVERNANCE MONDIALE DES MIGRATIONS ? DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE 2005 AU FORUM D'EXAMEN DES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE 2022 ET AU-DELÀ¹

Introduction

Reposant sur des fondements jetés au début des années 2000 et ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la gouvernance mondiale des migrations². Comme le Secrétaire général des Nations Unies le faisait observer deux ans après l'adoption du Pacte mondial, «la mise en œuvre de celui-ci n'est pas uniforme et prend un sens différent selon les États»³ ; de fait, la reconnaissance des différences de capacités et de priorités constitue l'une des grandes forces de cet instrument. L'édition 2022 du Forum d'examen des migrations internationales a également représenté une étape importante : pour la première fois, les États Membres des Nations Unies et les parties prenantes ont mené une discussion sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les migrations, qui a abouti à l'adoption unanime d'une Déclaration sur les progrès réalisés⁴.

Le présent chapitre s'appuie sur des chapitres de deux précédents rapports *État de la migration dans le monde* retraçant l'histoire de la gouvernance des migrations comme la dernière grande question multilatérale que les Nations Unies ont intégrée dans leur action. Dans le Rapport *État de la migration dans le monde 2018*, un chapitre consacré à la gouvernance mondiale des migrations offrait une définition de la gouvernance des migrations et exposait des aspects clés de l'architecture pertinente pour la gouvernance mondiale des migrations. Il décrivait également les principaux dialogues et initiatives du début du siècle qui ont joué un rôle déterminant dans l'adoption, en 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et pour les négociations intergouvernementales qui ont suivi. Le Rapport *État de la migration dans le monde 2020* proposait une analyse, sous l'angle des processus et du fond, de l'élaboration et de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que du Pacte mondial sur les réfugiés, qui mettait en évidence la complémentarité, la cohérence et les lacunes des deux pactes. Il exposait également les incidences sur la gouvernance mondiale des migrations⁵ de ces instruments et de la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Ces chapitres, avec le premier chapitre du Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, qui décrivait les principales mutations technologiques, géopolitiques et

¹ Andrea Milan, Administrateur de données, Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM ; Amanda Bisong, Spécialiste des politiques, Centre for Africa-Europe relations ; Paddy Siyanga Knudsen, Chercheuse indépendante.

² Guild, 2021 ; Klein Solomon et Sheldon, 2019 ; Newland et al., 2019.

³ Nations Unies, 2020.

⁴ Nations Unies, 2022a.

⁵ Martin et Weerasinghe, 2017 ; Newland et al., 2019.

environnementales influant sur la gouvernance des migrations, en particulier depuis le début de la pandémie, offrent une vue d'ensemble de l'évolution de la migration jusqu'en 2021⁶.

Le présent chapitre s'inscrit dans le prolongement du chapitre du Rapport *État de la migration dans le monde 2020* consacré à la gouvernance mondiale des migrations, qui s'achevait sur les incidences de cette nouvelle architecture sur l'évolution de la coopération internationale en matière de migration. Il revient sur le Forum d'examen des migrations internationales de 2022 et adopte un angle historique en exposant la mesure dans laquelle les recommandations du rapport publié en 2005 par la Commission mondiale sur les migrations internationales – le rapport le plus important des Nations Unies sur les migrations internationales jusqu'à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants – se retrouvent dans la coopération internationale contemporaine en matière de gouvernance des migrations. Ce chapitre met également en lumière les insuffisances subsistantes de l'architecture actuelle dans la prise en compte des complexités et des réalités de la migration dans le climat géopolitique actuel, et présente des considérations sur la gouvernance des migrations à l'échelle régionale uniquement, sans s'intéresser à l'échelle nationale et locale⁷.

Après une mise en contexte, la troisième partie du présent chapitre s'intéresse à l'évolution de la coopération internationale en matière de migration au cours des quinze années qui se sont écoulées entre le lancement de la Commission mondiale sur les migrations internationales (2003) et l'adoption du Pacte mondial sur les migrations par les États Membres (2018), et met en lumière les principaux processus et manifestations, ainsi que le rôle central joué par le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMMD) et les conséquences des crises systémiques et des mutations géopolitiques. La quatrième section pose un regard critique sur les résultats du Forum d'examen des migrations internationales. La section suivante étudie plus avant certaines des questions litigieuses et des principales tensions présentes dans les débats politiques sur la gouvernance mondiale des migrations qui sont apparues lors du Forum. Le chapitre s'achève par une réflexion sur les attentes, les défis et les possibilités entre la première édition du Forum d'examen des migrations internationales et l'année 2030.

Gouvernance des migrations à l'échelle mondiale : un dispositif multipartite

La gouvernance mondiale des migrations, qui prenait auparavant la forme d'une coopération internationale en matière de migration, a évolué vers le dispositif multipartite actuel placé sous la houlette des Nations Unies⁸. Les États Membres ont, tout au long des négociations menées aux fins du Pacte mondial sur les migrations, réaffirmé que la gouvernance des migrations était un élément fondamental de la souveraineté nationale, et ont insisté sur le rôle de la coopération internationale en matière de migration dans le cadre du Pacte mondial sur les migrations⁹.

⁶ McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.

⁷ Pour une vue d'ensemble des tendances récentes en matière de gouvernance nationale des migrations dans le monde en lien avec le Pacte mondial sur les migrations, veuillez consulter OIM, 2022. Grâce à l'initiative relative aux indicateurs de gouvernance des migrations, l'OIM a évalué la gouvernance des migrations dans des douzaines de pays et d'autorités locales dans le monde entier, voir OIM, s.d.a.

⁸ Thouez, 2019.

⁹ Le Pacte mondial sur les migrations débute en ces termes : «Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis au Maroc les 10 et 11 décembre 2018, réaffirmons la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et déterminés à apporter une contribution importante au renforcement de la coopération relative aux migrations internationales sous tous leurs aspects, avons adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières».

Définir la gouvernance des migrations

Selon la Commission mondiale sur les migrations internationales, «dans le domaine des migrations internationales, la gouvernance prend différentes formes, telles que les politiques et programmes migratoires nationaux, les pourparlers et accords entre États, les forums et les processus consultatifs multilatéraux, les activités des organisations internationales, ainsi que les lois et les normes »^a. Plus récemment, s'appuyant également sur des définitions ultérieures^b, processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale»^c.

^a Commission mondiale sur les migrations, 2005 : 65.

^b Telles que celle proposée dans Betts, 2011.

^c OIM, 2019.

Contrairement à d'autres domaines de la mondialisation tels que le commerce, la mobilité humaine n'est régie par aucun dispositif unique à l'échelle mondiale¹⁰. Des discussions internationales ayant trait à la gouvernance des migrations ont lieu parallèlement dans différentes enceintes mondiales et régionales, tandis que la gouvernance mondiale des migrations a été décrite comme instable, ajustable, fluctuante, fragmentaire et faible dans le meilleur des cas, voire non existante dans certains secteurs¹¹. Néanmoins, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, puis l'élaboration du Pacte mondial sur les migrations en 2018 et l'approbation à l'unanimité de la Déclaration sur les progrès réalisés du Forum d'examen des migrations internationales quatre ans plus tard ont marqué des étapes importantes sur la voie d'une gouvernance mondiale des migrations¹². Ces jalons procèdent des avancées accomplies par les États et d'autres acteurs vers une approche plus intégrée de la gouvernance des migrations, et reposent sur des années de collaboration en dehors des processus officiels des Nations Unies, en particulier dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement. La souplesse et la nature juridique non contraignante du dispositif de gouvernance mondiale des migrations résultent du souhait des États de convenir d'un cadre mondial de coopération internationale sur la migration n'entraînant pas d'engagements juridiquement contraignants, qui auraient pu engendrer des difficultés d'ordre politique à l'échelle nationale. La souplesse de la gouvernance mondiale des migrations reflète également l'importance cruciale des consultations et dialogues régionaux qui ont contribué de manière essentielle à la création, après la Seconde Guerre mondiale, des institutions mondiales aujourd'hui chargées des migrations, et qui depuis continuent de jouer un rôle central¹³.

¹⁰ Sykes, 2013.

¹¹ Kainz et Betts, 2021 ; Sahin-Mencutek et al., 2022.

¹² Duncan, 2019 ; McAdam, 2019.

¹³ Lavenex et Piper, 2022 ; Martin et Weerasinghe, 2017.

Au cours des deux dernières décennies, le nombre et l'éventail des acteurs qui contribuent à façonner la gouvernance mondiale des migrations se sont accrus, comme en témoigne la participation d'un nombre important d'acteurs non étatiques au Forum d'examen des migrations internationales¹⁴. Ces parties prenantes étaient déjà présentes, actives et visibles dans le processus qui a abouti à l'adoption du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés, plaident en faveur des droits et de la protection, et notamment des droits humains des migrants¹⁵. Les groupes de migrants et les organisations dirigées par des migrants ont contribué de manière essentielle à faire entendre la voix des migrants dans les dialogues mondiaux, en s'employant à faire reconnaître l'importance d'une gouvernance inclusive¹⁶. Parallèlement, le secteur privé a promu des solutions pratiques innovantes aux difficultés rencontrées par les migrants à la faveur de groupes tels que Tent Partnership for Refugees, Concordia, le Partenariat mondial sur les compétences et l'Interface des entreprises du FMMD. Les activités menées par le secteur privé à l'échelle mondiale ont ouvert la voie à des évolutions politiques mises en œuvre conformément aux objectifs clés du Pacte mondial sur les migrations. Ces acteurs ont contribué à l'établissement de l'architecture multipartite actuelle de gouvernance des migrations au niveau mondial, renforçant le besoin de transparence et la nécessité d'adopter une approche axée sur les droits et des mesures politiques innovantes en collaboration avec les États et les organismes internationaux¹⁷.

Au sein des États, les gouvernements locaux et régionaux exercent une influence croissante sur la définition des priorités mondiales en matière de migration, en collaborant pour construire les discours qui les étaient¹⁸. Les villes sont devenues des acteurs majeurs des discussions mondiales sur la migration, ce qui s'explique par le fait que leur coopération et leurs activités influent directement sur la vie des migrants installés en zone urbaine¹⁹. Par exemple, le Conseil des maires pour les migrations a joué un rôle central dans les débats relatifs à la gouvernance climatique, à l'accueil et à l'intégration. Parallèlement à la gouvernance mondiale, nationale et locale des migrations, on assiste dans plusieurs États à l'émergence d'une transgouvernance à différentes échelles, dans le cadre de laquelle les acteurs interviennent à plusieurs niveaux de gouvernance pour défendre leurs intérêts ou veiller à ce que ceux-ci soient protégés²⁰.

¹⁴ Parmi ces acteurs non étatiques figurent des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des institutions scientifiques et intellectuelles, le secteur privé, des syndicats, des organisations d'inspiration religieuse, des organisations de migrants et de jeunes, des communautés de la diaspora et d'autres parties prenantes concernées. Voir OIM, s.d.b.

¹⁵ Rother, 2022.

¹⁶ Piper, 2015.

¹⁷ Appleby, 2020.

¹⁸ Stürner-Siovitz, 2022.

¹⁹ Schweiger, 2023.

²⁰ Thouez, 2019. Cela se traduit également par le nombre croissant de pays qui participent aux évaluations réalisées sur la base des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) à plusieurs niveaux de gouvernance. Voir OIM, s.d.a.

De la Commission mondiale sur les migrations internationales au Pacte mondial sur les migrations

La Commission mondiale sur les migrations internationales : préparatifs et résultats

S'appuyant sur une coopération internationale qui remonte à la fin de la Première Guerre mondiale, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement adopté au Caire en 1994 comprenait un chapitre relatif aux migrations internationales. Entre autres choses, ce chapitre prônait l'intensification de la coopération et du dialogue entre les pays²¹. Pour y donner suite, trois enquêtes ont été soumises par les Nations Unies à leurs États Membres en 1995, 1997 et 1999 dans le but de recueillir leurs points de vue quant à la convocation d'une éventuelle conférence internationale sur les migrations internationales. Toutefois, un certain nombre de gouvernements avaient formulé de sérieuses réserves à cet égard²².

Dans les années 2000 et au début des années 2010, plusieurs dialogues et initiatives ont contribué de manière déterminante à donner une impulsion et à instaurer un climat de confiance aux fins d'une action plus ambitieuse à l'échelle mondiale, parmi lesquels on peut citer le Groupe mondial sur la migration, un mécanisme interorganisations clé des Nations Unies²³. Le début du siècle a marqué un tournant dans l'attitude des États à l'égard de la coopération internationale en matière de migration, ce qui a entraîné une accélération remarquable des avancées : la première Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants a été nommée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 1999; l'Initiative de Berne et le forum régulier de l'OIM intitulé Dialogue international sur la migration ont été lancés en 2001; dans son rapport de 2002 sur le renforcement des Nations Unies, le Secrétaire général Kofi Annan a inscrit la migration parmi les priorités des Nations Unies²⁴; et en mai 2003, la Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine estimait dans son rapport final qu'une commission de haut niveau à large assise devait étudier les possibilités et les consensus envisageables, y compris des dispositifs institutionnels alternatifs, dans le domaine de la gouvernance mondiale des migrations²⁵. Ces changements sont intervenus à un moment où des économistes et des institutions financières internationales ont mis en lumière les effets positifs des migrations et des rapatriements de fonds sur le développement, auparavant sous-estimés²⁶.

En décembre 2003, conjointement avec un certain nombre de gouvernements, le Secrétaire général a lancé la Commission mondiale sur les migrations internationales. Bien que la Commission ait mené ses activités en toute indépendance et que ses membres et coprésidents aient agi à titre individuel, la participation des États Membres a largement contribué à sa réussite et à son impact, notamment à travers les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)²⁷.

²¹ Betts et Kainz, 2017 ; Lebon-McGregor, 2020.

²² Nations Unies, 2001.

²³ Martin et Weerasinghe, 2017.

²⁴ Nations Unies, 2002.

²⁵ Commission sur la sécurité humaine, 2003 : 45.

²⁶ Par exemple, De Haan, 1999 ; Ratha, 2003.

²⁷ Lavenex et Piper, 2022.

La Commission mondiale sur les migrations internationales était composée de 19 membres issus de toutes les régions et réunissant un large éventail de points de vue et de compétences spécialisées en matière de migration. Son triple mandat poursuivait trois objectifs²⁸. Premièrement, en sa qualité de tout premier groupe mondial chargé des migrations internationales, elle devait éléver celles-ci au rang de priorité mondiale. Deuxièmement, elle était chargée d'analyser les lacunes des approches politiques de l'époque en matière de migration. Troisièmement, elle devait présenter des recommandations sur les moyens de renforcer la gouvernance nationale, régionale et mondiale des migrations internationales, en traduisant la réalité complexe des migrations internationales et les considérations politiques connexes en principes d'action conformes à des objectifs communs et à une vision partagée par tous les États Membres des Nations Unies.

La Commission a adopté une vaste approche consultative pour mener à bien ses tâches, organisant 5 consultations régionales et faisant établir 8 rapports régionaux, 13 rapports thématiques et 56 articles²⁹. Le rapport final de la Commission, intitulé «Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action», expose six principes d'action, assortis d'un ensemble de recommandations. Chaque principe fait l'objet d'un chapitre spécifique décrivant son importance et les recommandations clés (voir tableau 1). Le chapitre relatif à la gouvernance met en relief le fait qu'une bonne gouvernance des migrations à l'échelle nationale constitue la base d'une coopération bilatérale et multilatérale plus efficace entre les États, et identifie quatre grands défis liés à la gouvernance des migrations à l'échelle nationale : la cohérence des politiques, la coordination interministérielle, les capacités et les ressources, et la coopération avec d'autres États. Comme exposé dans les sections suivantes, ces défis clés sont toujours d'actualité pour de nombreux États dans le monde.

²⁸ OIM, s.d.b.

²⁹ *Ibid.*

Tableau 1. Recommandations clés de la Commission mondiale sur les migrations internationales et objectifs du Pacte mondial sur les migrations

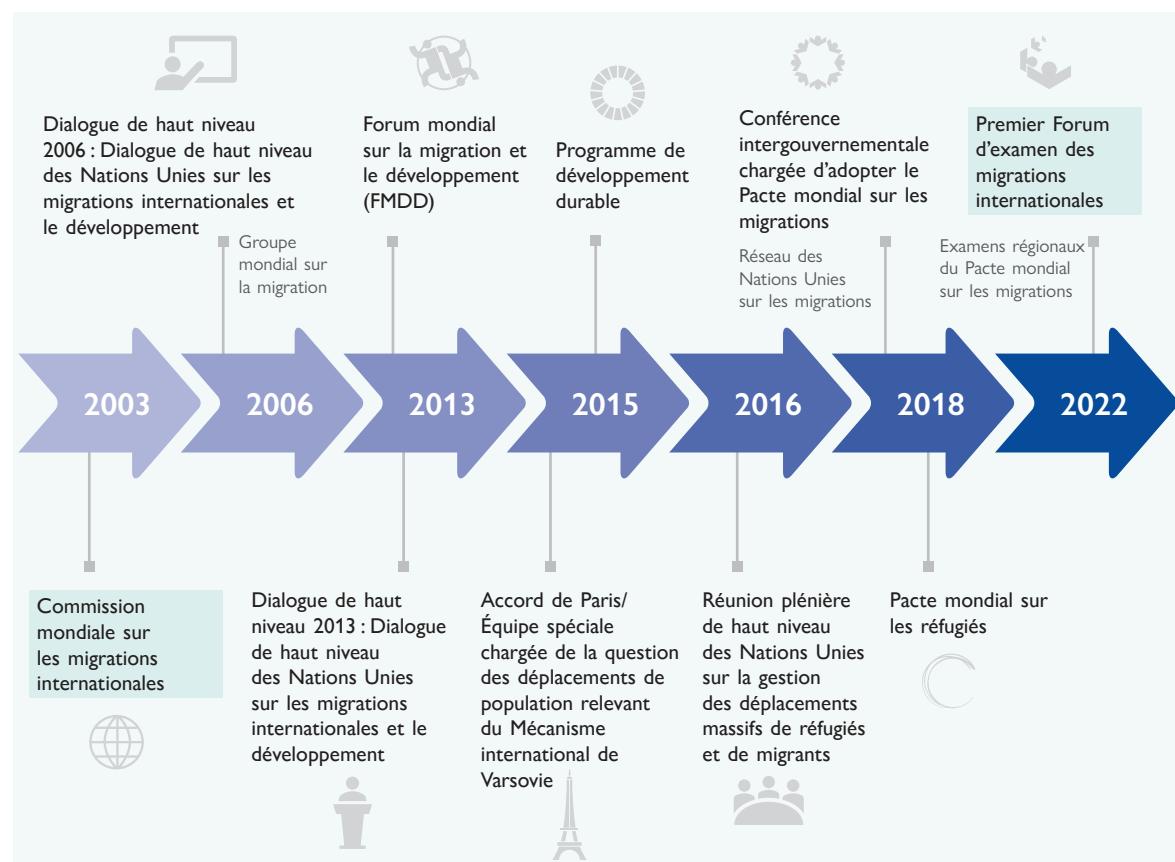
Principes d'action définis par la Commission	Résumé des recommandations	Objectifs correspondants du Pacte mondial sur les migrations
1 Migrer par choix	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'accroissement des migrations dans la formulation des politiques migratoires. Adopter des approches souples et现实的 en ce qui concerne les voies de migration internationale, y compris les voies de migration temporaire et de migration de main-d'œuvre. Créer des emplois offrant des conditions de travail décentes et des moyens de subsistance durables. 	 2 RÉDUIRE LES FACTEURS NÉGATIFS  5 FILIÈRES DE MIGRATION RÉGULIÈRE  6 RECRUTEMENT ET TRAVAIL DÉCENT  7 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ  18 PERFECTIONNEMENT ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS  5 FILIÈRES DE MIGRATION RÉGULIÈRE  18 PERFECTIONNEMENT ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS  20 ENVOIS DE FONDS  21 RETOUR DIGNÉ ET RÉINTEGRATION DURABLE
2 Renforcer l'impact sur l'économie et le développement	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la formation de capital humain et coopérer en vue d'offrir au vivier mondial de personnel qualifié des rémunérations, des conditions de travail et des perspectives de carrière appropriées. Encourager le transfert et l'investissement de fonds au moyen de systèmes officiels favorisant la croissance et la compétitivité. Mettre à profit les effets de la migration de retour et de la migration circulaire sur le développement. 	 5 FILIÈRES DE MIGRATION RÉGULIÈRE  18 PERFECTIONNEMENT ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS  19 CONTRIBUTION DES MIGRANTS ET DIASPORA  20 ENVOIS DE FONDS  21 RETOUR DIGNÉ ET RÉINTEGRATION DURABLE
3 Aborder la question de la migration irrégulière	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer un débat objectif sur les conséquences négatives de la migration irrégulière et sa prévention. S'attaquer aux conditions qui favorisent la migration irrégulière et prendre des mesures pour résoudre la situation des migrants en situation irrégulière. Intensifier les efforts visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains. 	 2 RÉDUIRE LES FACTEURS NÉGATIFS  3 FOURNITURE D'INFORMATIONS   10 ERADIQUER LA TRAITE DE PERSONNES  11 GÉRER LES FRONTIÈRES   9 COMBATTRE LE TRAFIC DE MIGRANTS  12 CONTRÔLE, ÉVALUATION ET ORIENTATION

Principes d'action définis par la Commission	Résumé des recommandations	Objectifs correspondants du Pacte mondial sur les migrations
4 Renforcer la cohésion sociale par l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> Respecter pleinement les droits des migrants; veiller au respect des normes de travail élémentaires; protéger les migrants contre l'exploitation et les mauvais traitements. Promouvoir la pleine intégration des migrants dans la société, en portant une attention particulière à l'autonomisation, ainsi qu'à la protection des droits des femmes et des enfants migrants. Envisager les migrations internationales de manière objective et responsable. 	 <p>4 IDENTITÉ LÉGALE ET PAPIERS 6 RECRUTEMENT ET TRAVAIL DECENT 7 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ</p>  <p>16 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE</p>  <p>17 ÉLIMINER LES DISCRIMINATIONS</p>
5 Protéger les droits des migrants	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que la responsabilité incombe aux États de protéger les personnes qui se trouvent sur leur territoire soit mise en pratique, de manière à réduire les pressions qui incitent à la migration, à protéger les migrants en transit et à garantir les droits humains dans les pays de destination. Veiller à ce que tous les migrants soient en mesure de bénéficier d'un travail décent et soient protégés contre l'exploitation et les abus. Renforcer le cadre normatif des migrations internationales et veiller à ce que ses dispositions soient appliquées de manière non discriminatoire. 	 <p>2 RÉDUIRE LES FACTEURS NÉGATIFS</p>  <p>6 RECRUTEMENT ET TRAVAIL DECENT</p>  <p>7 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ</p>
6 Renforcer la gouvernance : cohérence, capacité et coopération	<ul style="list-style-type: none"> Établir des politiques migratoires nationales cohérentes, basées sur des objectifs convenus, qui respectent le droit international, y compris relatif aux droits humains. Coopérer avec d'autres États et avec des organisations régionales et internationales afin de formuler des politiques migratoires nationales, notamment à la faveur d'accords bilatéraux et grâce à l'apport de ressources et d'expertise. Faire en sorte que les processus consultatifs régionaux sur la migration couvrent le monde entier, fassent intervenir la société civile et le secteur privé et ne soient pas focalisés seulement sur le contrôle des migrations. 	 <p>11 GÉRER LES FRONTIÈRES</p>  <p>14 PROTECTION CONSULAIRE</p>  <p>23 COOPÉRATION INTERNATIONALE</p>

La gouvernance des migrations après la Commission mondiale sur les migrations internationales

Une quinzaine d'années ont passé entre le lancement de la Commission mondiale sur les migrations internationales en 2003 et l'adoption du Pacte mondial sur les migrations en 2018, et presque deux décennies entre le lancement de la Commission et celui du Forum d'examen des migrations internationales en 2022. Durant cette période, plusieurs processus mondiaux ont contribué à la gouvernance mondiale des migrations contemporaine. La figure 1 présente une chronologie de manifestations et de cadres clés. Il convient toutefois de noter que les cadres internationaux n'ont pas tous recueilli un soutien universel, et que la figure ne présente pas certains grands processus tels que les dialogues internationaux sur la migration, les PCR et les sessions du Conseil de l'OIM qui ont ouvert la voie aux manifestations listées et les ont nourries³⁰. Au sein comme en dehors du système des Nations Unies, ces processus clés ont contribué de manière déterminante à la définition des priorités mondiales en matière de migration³¹. Les migrations et leur gouvernance ont donc également été façonnées par un certain nombre de mutations environnementales, géopolitiques et technologiques (« quatrième révolution industrielle »)³².

Figure 1. Manifestations et processus internationaux clés 2003-2022



³⁰ Klein Solomon, 2005.

³¹ Voir par exemple la contribution du FMMD sous Forum mondial sur la migration et le développement, s.d.a.

³² Pour une réflexion sur les effets de ces mutations sur la migration et la gouvernance des migrations, voir McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.

Impact de la Commission mondiale sur les migrations internationales

Les travaux menés par la Commission ont jeté les fondements d'autres processus mis en place après la publication du rapport de la Commission en décembre 2005. Du triple mandat de la Commission aux recommandations formulées dans son rapport, ses vastes incidences sur la gouvernance des migrations sont visibles dans les processus du Pacte mondial sur les migrations et du Forum d'examen des migrations internationales. Néanmoins, les États étaient et restent réticents à déléguer un pouvoir officiel de réglementation en matière de migration à une autorité mondiale supranationale, et certaines voix ont fait observer que les discussions sur la gouvernance internationale des migrations étaient par conséquent souvent axées sur l'architecture institutionnelle de coopération et/ou des principes sous-jacents communs³³. D'autres ont identifié quatre grandes limites à la gouvernance nationale des migrations – une coopération intergouvernementale minimale, une coordination insuffisante en matière d'élaboration des politiques, un déficit de capacités permettant de maximiser les avantages des migrations (en particulier dans les États à faible revenu), et un manque de cohérence des politiques à l'échelle internationale – et ont plaidé en faveur de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission mondiale sur les migrations internationales plutôt que de systèmes de gouvernance nationaux³⁴.

La Commission mondiale sur les migrations internationales et ses résultats

Le rapport de la Commission intitulé «Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action», publié en 2005, mettait en exergue les principaux axes de réflexion dégagés par la Commission dans le domaine de la migration et du développement : la migration, la croissance économique et le marché du travail, la migration irrégulière, les migrants dans la société, la protection des migrants ainsi que la gouvernance des migrations. Certaines propositions étaient également formulées en regard de conclusions clés, exprimant une position claire et sont axées sur les politiques migratoires.

La Commission avait abouti à la principale conclusion que les politiques migratoires devaient être fondées sur des objectifs partagés et sur une vision commune. Elle proposait donc un cadre mondial global et cohérent reposant sur 6 principes d'action et 33 recommandations connexes.

Dans son rapport, la Commission concluait que la communauté internationale n'avait pas réussi à réaliser le plein potentiel qu'offrent les migrations internationales et n'avait pas été à la hauteur des possibilités et défis que présente la migration. Elle préconisait de renforcer la cohérence, la coopération et les capacités pour une gouvernance des migrations plus efficace à l'échelle nationale, régionale, et mondiale^a.

Le sixième principe d'action défini dans le rapport de la Commission, «Créer la cohérence : la gouvernance des migrations internationales», demeure aujourd'hui d'actualité. Il reposait sur trois piliers : capacités accrues au niveau national, collaboration renforcée entre les États au niveau régional, et une coopération plus solide entre les États et les acteurs internationaux au niveau mondial. Les six recommandations regroupées sous ce principe tiennent compte des liens qui existent entre les migrations internationales et le développement dans les grands domaines stratégiques que sont le commerce, l'aide, la sécurité de l'État, la sécurité humaine et les droits humains.

^a Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2005 : 2-3.

³³ Newland, 2005 : 6.

³⁴ Süssmuth et Morehouse, 2012.

Le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales préconisait de traiter les problèmes de sécurité humaine associés aux migrations internationales de façon plus approfondie, en particulier à la lumière d'autres questions stratégiques clés telles que la sécurité de l'État, l'aide, le commerce et les droits humains. L'attention particulière portée à la sécurité humaine a permis de mettre à profit la dynamique politique à l'échelle mondiale pour relever les défis migratoires et offrir une protection aux migrants vulnérables.

Le rapport a également jeté de solides fondements pour une coopération mondiale auxquels les États – et la communauté internationale en général – ont répondu de différentes manières : certains ont promu les principes défendus dans le rapport et collaboré avec des groupes dans le but de relever les défis migratoires; tandis que d'autres n'ont pas donné suite aux recommandations formulées par la Commission, ou s'en sont écartés lorsqu'elles touchaient à des questions litigieuses (telles que l'approche axée sur les droits des migrants). Il est communément admis que la Commission mondiale sur les migrations internationales a orienté le programme de travail du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu par l'Assemblée générale des Nations Unies, influant sur les conclusions de la présidence et, partant, déterminant les priorités de l'action menée par la suite dans le domaine de la gouvernance mondiale. La Commission a également stimulé le débat sur la gouvernance mondiale des migrations entre les États, bien que cela n'ait pas abouti à un cadre multilatéral cohérent officiel de gouvernance des migrations³⁵.

Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et son importance

Créé sur proposition du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan dans le cadre du Dialogue de haut niveau de 2006, le Forum mondial sur la migration et le développement est un processus informel et non contraignant piloté par les États qui permet d'orienter le débat mondial sur la migration et le développement. Le FMMD, conçu comme un espace de dialogue constructif sur les migrations internationales entre les États, constitue également une enceinte associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société qui permet aux gouvernements d'échanger avec un large éventail d'acteurs, notamment la société civile, le secteur privé, les jeunes, les migrants et la diaspora, le système des Nations Unies, les milieux universitaires et les municipalités. Il a pour objectif principal d'éclairer et d'influencer les politiques et les pratiques dans le cadre d'un dialogue informel – y compris sur des questions délicates – tout en dégageant des consensus parmi les acteurs et en recherchant des solutions innovantes. Ses trois principaux mécanismes de collaboration avec les parties prenantes (à savoir l'Interface des entreprises, le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme des maires) ont revêtu une importance déterminante en vue de faire en sorte que ces points de vue éclairent les négociations relatives au Pacte mondial sur les migrations et les discussions relatives à sa mise en œuvre. Au fil des ans, le Forum a permis de renforcer la coopération internationale multipartite en facilitant l'instauration d'un climat de confiance entre les États et les acteurs non étatiques.

³⁵ Ibid.

Gouvernance des migrations et Programme 2030 : Aperçu

Avec l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la migration a été reconnue pour la première fois dans un document international d'envergure sur le développement comme un puissant facteur de développement durable pour les migrants et les communautés. La migration y est présentée comme une question transversale qui concerne les 17 objectifs de développement durable (ODD), une cible spécifique (10.7) de l'ODD 10 consistant à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». Par ailleurs, d'autres cibles et indicateurs des ODD montrent l'importance d'aspects particuliers de la migration, qui sont pris en considération dans leur champ d'application et leur mise en œuvre.

Le FMMD a revêtu une importance déterminante en vue de faire en sorte que la migration soit prise en compte dans le Programme 2030, notamment grâce à un groupe de travail ad hoc sur le Programme 2030 (qui est ensuite devenu le Groupe de travail du FMMD sur le développement durable et les migrations internationales, chargé tant du Programme 2030 que du Pacte mondial sur les migrations). Sa participation à la mise en œuvre du Programme 2030 est manifeste dans les rapports annuels qu'il présente depuis 2017 au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ses contributions prenant la forme d'analyses et de recommandations relatives à la mise en œuvre des ODD et des cibles connexes.

L'importance particulière accordée à la migration dans les ODD a rappelé aux gouvernements la nécessité de renforcer l'inclusion et d'intégrer la migration dans le développement, mais également d'identifier les lacunes et les défis dans les données, politiques, réponses et mesures concrètes face aux enjeux du développement. Au fil des ans, l'accent mis sur la migration a nécessité de renforcer les capacités d'orientation à l'échelle nationale et infranationale en matière de prise en compte systématique de la migration dans la planification au niveau local et national, un domaine où les liens entre la migration et le développement dans le contexte des ODD devaient être mieux compris à des fins de mise en œuvre. Cela a également supposé de s'intéresser à la migration au-delà des politiques connexes et dans tous les secteurs de gouvernance.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un forum officiel des Nations Unies, le FMMD a joué un rôle déterminant dans les préparatifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en définissant une position communiquée au Secrétaire général des Nations Unies. Il a également joué un rôle essentiel en amont du Pacte mondial sur les migrations, en organisant une série de dialogues et d'ateliers thématiques. À cette fin, le Forum a mené des activités visant à formuler des idées et à dégager des consensus à l'appui de l'établissement du Pacte, notamment par des ateliers, des tables rondes et, surtout, un recueil thématique des textes issus du FMMD entre 2007 et 2017.

De fait, comme exposé dans le préambule du Pacte mondial sur les migrations, les contributions du FMMD ont ouvert la voie à son élaboration³⁶. La comparaison entre le recueil thématique 2007-2017 du FMMD (la contribution du Forum au processus du Pacte mondial sur les migrations) et le texte définitif du Pacte mondial sur les migrations montre que plus de 50 options stratégiques et mesures concrètes proposées par le FMMD ont été reprises dans les objectifs du Pacte mondial sur les migrations. Une analyse détaillée fait apparaître une similitude fréquente entre les

³⁶ Nations Unies, 2018a.

termes utilisés dans le Pacte mondial sur les migrations et ceux utilisés dans les réflexions thématiques du FMMD, en particulier pour ce qui est des mesures concrètes (telles que les filières de migration régulière et la lutte contre la traite d'êtres humains)³⁷. Par ailleurs, le Pacte mondial sur les migrations invite explicitement le FMMD à organiser chaque année un débat informel sur la mise en œuvre du Pacte³⁸.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : Examen rapproché

Le discours relatif à la gouvernance mondiale des migrations a beaucoup évolué, malgré certaines résistances à une compréhension pleinement contextualisée de la migration. Le Pacte mondial sur les migrations constitue une avancée majeure vers une approche de la gouvernance des migrations multilatérale et mobilisant l'ensemble de la société, qui inscrit l'élaboration de politiques et les analyses migratoires dans un contexte plus large. Pour la première fois, les États Membres disposent d'un cadre commun leur permettant de discuter des progrès accomplis en matière de gouvernance des migrations. Le Pacte encourage le déploiement d'efforts concertés et coordonnés en faveur d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, en soulignant la dimension mondiale de la question migratoire. Avant 2018, des chercheurs avaient décrit la nécessité de disposer d'un processus de coopération internationale plus structuré en matière de gouvernance des migrations, procédant de délibérations stratégiques sur l'amélioration des politiques et pratiques existantes plutôt que d'une approche institutionnelle descendante au niveau mondial³⁹. Les consultations et processus qui ont mené à l'adoption du Pacte mondial sur les migrations en 2018 constituaient un processus structuré de ce type.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations

En vue d'appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, le Secrétaire général des Nations Unies a créé en 2018 un réseau sur les migrations pour apporter aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système (Pacte mondial sur les migrations, paragraphe 45). Le Pacte définit les objectifs du Réseau, qui accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit. Le Réseau est guidé par des principes d'action parmi lesquels figurent l'inclusivité, l'orientation vers les résultats et la responsabilité; et prescrit une approche fondée sur les droits humains, tenant compte de la problématique femmes-hommes et adaptée aux besoins de l'enfant. Le Réseau remplace la Coalition mondiale sur la migration instituée en 2006.

Le Réseau, dont l'OIM assure la coordination et le secrétariat, est composé d'un comité exécutif, de membres (les entités du système des Nations Unies, soit actuellement 39 organisations) et d'axes de travail. Ces derniers offrent des conseils techniques au Réseau sur des questions particulières et facilitent l'action commune à l'échelle régionale et nationale. Le plan de travail en vigueur (2022-2024) prévoit 14 axes de travail, dont 5 nouveaux introduits en 2022 à la suite des recommandations issues de la Déclaration sur les progrès réalisés du Forum d'examen des migrations internationales. Les axes de travail et le Fonds

³⁷ FMMD, s.d.b.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Süssmuth et Morehouse, 2012.

d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration accueillent également des membres de la société civile et des milieux universitaires, des organisations de la diaspora, des représentants du secteur privé et des syndicats.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations appuie également les mécanismes de coordination des migrations des Nations Unies à l'échelle nationale et régionale, les plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, les plans de développement nationaux et les plans sectoriels. Enfin, il suit les engagements pris par les États en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte au moyen du tableau des annonces de contributions.

Cependant, la mise en œuvre universelle du Pacte mondial sur les migrations rencontre des difficultés. Premièrement, il est non contraignant, et tous les États Membres n'ont pas voté en faveur de son adoption. Un certain nombre de pays qui occupent une place centrale dans le paysage migratoire restent peu désireux de le mettre en œuvre, tandis que d'autres pays n'ayant pas voté en faveur de son adoption à l'Assemblée générale participent désormais à son processus de suivi. Deuxièmement, ce dispositif piloté par les pays confie à juste titre la conduite du processus de mise en œuvre aux États, qui concrétisent le Pacte mondial sur les migrations à l'aide de plans nationaux de mise en œuvre. Les États ont été encouragés à mener des processus inclusifs et participatifs fondés sur des approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, mais cette approche dépend du processus national des différents pays, et varie d'un État à l'autre. À l'échelle régionale, la mise en œuvre du Pacte devrait être appuyée par des mécanismes régionaux formels, les communautés économiques régionales et les PCR. Grâce aux examens régionaux quadriennaux visant à éclairer le Forum d'examen des migrations internationales, tant les États que les forums régionaux alimentent le processus mondial en mettant à disposition leurs rapports sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, conformément aux lignes directrices fournies par le Réseau des Nations Unies sur les migrations⁴⁰.

Depuis la Commission mondiale sur les migrations internationales, l'architecture mondiale de la gouvernance des migrations a évolué, en grande partie en raison de l'institutionnalisation de la coopération internationale par des voies officielles des Nations Unies. L'existence du Pacte mondial sur les migrations, malgré ses limites, est incontestablement essentielle en vue de l'adoption d'une approche mondiale des défis migratoires. Sa mise en œuvre et les structures institutionnelles connexes s'inspirent de divers processus et forums qui trouvent leur origine dans les recommandations issues du Dialogue de haut niveau, du Forum mondial sur la migration et le développement et de la Commission mondiale sur les migrations internationales. Une importance particulière a, d'un bout à l'autre, été accordée à la mise en commun de pratiques et à l'apprentissage entre pairs, avec l'émergence d'efforts visant à appuyer l'élaboration de cadres pilotés par les États.

⁴⁰ Pour de plus amples informations sur les examens régionaux du Pacte mondial sur les migrations, voir Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.a.

Si l'architecture actuelle présente des défis, elle offre également des possibilités, au sein de la structure du Pacte mondial sur les migrations, pour soutenir l'élan créé en faveur d'une réponse mondiale aux défis migratoires. Ces défis (et possibilités) ont principalement trait à la recherche de financements spécifiques pour les plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial et de solutions de financement mixtes⁴¹, à la participation d'organismes non gouvernementaux et d'acteurs non étatiques à la définition et à la mise en œuvre des priorités dans le cadre de discussions nationales, régionales et mondiales⁴², et à l'établissement de processus solides de suivi et d'examen revêtant la forme d'examens régionaux et du Forum d'examen des migrations internationales.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Les préparatifs et les enseignements tirés du Forum d'examen des migrations internationales

En tant que premier accord des Nations Unies négocié au niveau intergouvernemental sur la gestion des migrations internationales, le Pacte mondial sur les migrations définit les grandes lignes de la coopération internationale en matière de migration. En 2021, la première série d'examens régionaux préparatoires quadriennaux réalisés en amont du Forum d'examen des migrations internationales ont porté sur cinq régions : l'Afrique, les États arabes, l'Asie, l'Europe et les Amériques. Ces examens régionaux ont été organisés, avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations, par les commissions régionales des Nations Unies dans le cas de l'Asie, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), de l'Europe, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC); pour ce qui est de l'Afrique, le Maroc a organisé la réunion des États membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les examens, qui ont réuni des représentants des gouvernements et d'autres parties prenantes, se sont intéressés aux progrès accomplis à l'échelle nationale, infrarégionale et continentale dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Menés alors que certaines parties du monde étaient encore soumises à des restrictions dues à la pandémie de COVID-19, les examens régionaux et les tables rondes du Forum d'examen des migrations internationales ont été organisés en mode hybride ou en ligne. Bien que cela ait permis à un public élargi de prendre part à ces réunions importantes, les procédures standard des Nations Unies qui ont été appliquées ne sont pas toujours garantes d'un débat ouvert et constructif, étant donné qu'elles s'articulent autour de déclarations lues par les représentants des États Membres. Par ailleurs, le contexte de la pandémie a fait ressortir des priorités nouvelles et des défis émergents en matière de gouvernance des migrations.

⁴¹ Pour de plus amples informations sur le financement commun du Pacte mondial sur les migrations, voir Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.b.

⁴² Pour de plus amples informations sur les chapitres régionaux et nationaux, voir Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.c.

Contributions des parties prenantes en amont du Forum d'examen des migrations internationales

Entre 2020 et 2021, 86 États Membres, mécanismes régionaux et autres acteurs ont présenté des rapports volontaires sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Une analyse de ces 86 rapports a mis en évidence la difficulté de suivre la mise en œuvre d'un accord non contraignant ne disposant pas d'un mécanisme d'examen officiel et systématique^a. Elle a également souligné l'importance des données et des éléments factuels pour les processus politiques, ainsi que l'importance centrale de questions telles que le retour, la traite, le travail décent et les migrants vulnérables. En dépit des limites que présentent les rapports établis à titre volontaire, l'analyse de ces derniers permet d'évaluer les priorités globales des activités de suivi et d'information menées par les États Membres, ainsi que les objectifs qui ont suscité une moindre attention (par exemple, les migrants portés disparus, les discriminations et les rapatriements de fonds). L'analyse met par ailleurs en relief la nécessité de disposer d'un processus et d'un cadre de suivi plus clairs.

En novembre 2021, le Forum mondial sur la migration et le développement a réuni les parties prenantes dans le cadre d'un forum hybride auquel ont participé 180 délégués de 81 États membres du Forum, trois mécanismes du Forum, des groupes de jeunes et 25 organisations, donnant suite à l'appel qui lui est adressé dans le Pacte mondial sur les migrations à rendre compte des conclusions, pratiques exemplaires et approches innovantes au Forum d'examen des migrations internationales^b. Ce forum a jeté les fondements du rapport du FMMD relatif au Pacte mondial sur les migrations (publié en mai 2022).

^a Lebon-McGregor, 2022.

^b Forum mondial sur la migration et le développement, s.d.a.

En janvier 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport relatif à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations visant à éclairer le Forum d'examen des migrations internationales, tel que requis par l'Assemblée générale des Nations Unies⁴³. En plus des contributions des États Membres, des consultations des parties prenantes et des discussions avec des groupes au sein du système des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général s'appuie sur les conclusions des examens régionaux du Pacte mondial sur les migrations.

Le processus inclusif mené en amont du Forum d'examen des migrations internationales a également fait intervenir de nombreuses parties prenantes qui ont fourni des contributions, émis des observations et réagi à différentes versions de la Déclaration sur les progrès réalisés⁴⁴. Les acteurs non étatiques ont appelé à un examen critique des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des lacunes à combler dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, évoquant la nécessité tant d'un dialogue plus dynamique et plus poussé avec l'ensemble des parties prenantes que d'un cadre de suivi solide pour assurer un examen plus efficace de l'intégralité du Pacte mondial sur les migrations. Cela semblait particulièrement important au vu des limites que présente l'établissement volontaire de rapports sans cadre convenu et sans moyens d'assurer une vérification indépendante⁴⁵.

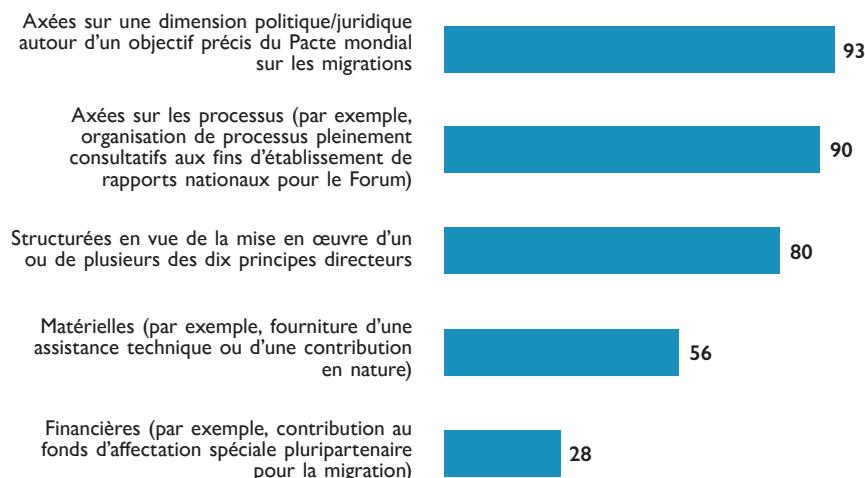
⁴³ Nations Unies, 2021a.

⁴⁴ Comité d'action de la société civile, s.d..

⁴⁵ Rajah *et al.*, 2022.

Par ailleurs, des analyses conduites par des chercheurs et d'autres parties prenantes, dont des représentants de la société civile et le FMMMD, ont fourni des contributions à la Déclaration sur les progrès réalisés et exposé les enseignements à tirer du processus du Forum d'examen des migrations internationales, parmi lesquels on peut citer la nécessité de faire mieux entendre la voix des migrants.

Figure 2. Annonces de contribution faites dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales par type



Source: United Nations Network on Migration, s.d.d.

L'initiative d'annonces de contributions a été conçue pour donner une impulsion à l'examen et à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales⁴⁶. Les annonces de contributions sont des engagements mesurables pris par des États Membres et d'autres parties prenantes, telles que des autorités locales et des organisations de la société civile, pour faire avancer la mise en œuvre d'un ou de plusieurs principes directeurs, objectifs ou actions du Pacte mondial. En janvier 2023, 233 annonces de contributions avaient été reçues et publiées sur le tableau de bord en ligne⁴⁷. L'objectif 7 du Pacte mondial sur les migrations, qui porte sur la réduction des vulnérabilités, affichait le plus grand nombre d'annonces de contributions à l'appui de sa réalisation (133 annonces).

Le premier Forum d'examen des migrations internationales a abouti à l'adoption unanime d'une déclaration intergouvernementale sur les progrès réalisés qui fait état des progrès accomplis, des défis à relever et des lacunes à combler dans la mise en œuvre du Pacte mondial, et comprend un ensemble de mesures recommandées⁴⁸.

⁴⁶ Voir Réseau des Nations Unies sur les migrations, s.d.d.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Nations Unies, 2022a.

Dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales, en mai 2022, le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé une audition multipartite informelle avec 250 représentants d'acteurs non étatiques de toutes les régions⁴⁹, dans le but d'évaluer les progrès accomplis, les lacunes à combler et les défis à relever dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, et de consolider les engagements et les recommandations visant à faire avancer la mise en œuvre du Pacte. Le Forum a également donné lieu à des propositions de recommandation de mesures concrètes, et a mis l'accent sur l'approche inclusive «rien sur nous sans nous», qui place la voix des migrants au cœur de la gouvernance des migrations.

Le Forum d'examen des migrations internationales a, entre autres, mis en évidence la reconnaissance croissante de l'importance que revêtent les processus consultatifs régionaux (PCR), dans la ligne de précédentes discussions menées dans le contexte du FMMD. Dans le cadre du FMMD et d'autres enceintes, des discussions multipartites ont été organisées dans le but de préciser et de promouvoir le rôle des PCR dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les migrations, en rapprochant les parties prenantes du Pacte des PCR. Dans son rapport de 2022, le Secrétaire général voit dans le Forum d'examen des migrations internationales l'occasion d'exploiter le pouvoir du multilatéralisme pour fournir des orientations concrètes sur la promotion de sociétés inclusives, le renforcement de voies diversifiées, des possibilités de régularisation et de réintégration durable, ainsi que la réduction des vulnérabilités. Toutes ces questions relèvent du domaine de compétence des PCR et de leur fonction d'appui aux efforts visant à assurer la participation et l'adoption de mesures au niveau national et infranational.

Principales tensions dans le cadre des discussions d'orientation sur la gouvernance mondiale des migrations

Le Pacte mondial sur les migrations et la Déclaration des progrès réalisés du Forum d'examen des migrations internationales témoignent à la fois du chemin parcouru et d'un compromis entre les États. Les indicateurs de gouvernance des migrations préexistants ont apporté des améliorations aux fins d'une mesure plus systématique de la gouvernance mondiale des migrations⁵⁰ : même sans cadre convenu pour l'établissement des rapports, 15 pays ont mentionné des informations recueillies grâce à l'initiative de l'OIM relative aux indicateurs de gouvernance des migrations dans leurs examens du Pacte mondial sur les migrations⁵¹. Néanmoins, la gouvernance mondiale des migrations est souvent caractérisée par l'échec d'accords, des exclusions et des dérogations pour des situations et des États particuliers, la non-application de conventions et de normes internationales, et la suspension de certaines fonctions⁵². Des tensions demeurent entre les États et d'autres acteurs en ce qui concerne les priorités et les mesures à prendre pour faire avancer la gouvernance mondiale⁵³. La fluidité des concepts et des catégories administratives qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité et aux besoins des migrants pose problème lorsqu'il s'agit de concevoir des solutions. La difficulté de convenir, à l'échelle mondiale, de mesures concrètes pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations en tenant compte de la dimension de genre – malgré

⁴⁹ Rajah et al., 2022.

⁵⁰ Par exemple, avec l'indicateur 10.7.2 des ODD sur le «nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable» ainsi que l'initiative relative aux indicateurs de gouvernance des migrations (IGM). Voir également Mosler Vidal et Laczko, 2022 ; OIM, 2022.

⁵¹ OIM, s.d.a.

⁵² van Riemsdijk et al., 2021; Pécoud, 2021b.

⁵³ Ricorda, 2022.

l'existence de pratiques exemplaires et de documents d'orientation⁵⁴ – s'explique également par les différentes priorités des États Membres.

Du point de vue de la société civile, dans le but de réduire les obstacles à la participation de cette dernière aux processus du Forum d'examen des migrations internationales, le document d'évaluation du Forum rédigé par le Comité d'action identifie 11 engagements et points d'action nécessitant des mesures plus ouvertes et plus inclusives de la part des États Membres, des organisations internationales et d'autres parties prenantes⁵⁵.

D'autres tensions portent sur la distinction qui est opérée entre les pays de destination, d'origine et de transit et sur la différence de traitement dont ils font l'objet dans le cadre des discussions d'orientation⁵⁶. De fait, toutes les régions du monde comprennent des États qui sont à la fois des pays de destination, d'origine et de transit pour les migrants, et doivent relever les défis et exploiter les possibilités associées à tous les flux migratoires, quelle qu'en soit la direction.

Dans le contexte géopolitique actuel, il est difficile de parvenir à un compromis ou de réexaminer certaines des catégories administratives de populations de migrants en vigueur. Cela vaut particulièrement pour ce qui concerne la protection des migrants ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (voir l'encadré ci-après). Plutôt que de réexaminer ou d'actualiser les régimes existants tels que le régime de protection internationale, les États cherchent les moyens de créer de nouvelles approches pour gérer les défis émergents – c'est le cas dans le domaine des déplacements liés au climat, des mouvements migratoires massifs dus à des déplacements, voire des déplacements liés à des conflits⁵⁷.

Certaines des tensions émergentes à l'échelle régionale et nationale perturbent la coopération à l'échelle mondiale. Les réponses régionales ou les priorités des États en position hégémonique (autrement dit, des pays dominants sur le plan politique et économique au sein des régions) s'étendent souvent à la scène mondiale et, dans les faits, orientent la gouvernance mondiale des migrations ou la coopération entre les États en matière de migration. Les réponses régionales ont joué un rôle central dans les réactions des États aux déplacements et aux mouvements massifs, mais les innovations observées dans certaines régions n'ont pas été transposées à l'échelle mondiale. Par exemple, en réponse à la crise vénézuélienne, des pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes ont adopté des mesures visant à protéger les droits des migrants et des réfugiés, permettant notamment de régulariser leur séjour et leur accès au marché du travail. Pourtant, les efforts déployés en vue d'inclure la régularisation du séjour ou de l'accès aux marchés du travail dans les accords mondiaux n'ont pas abouti. Si la coopération au niveau régional est motivée par la gestion des crises et les intérêts communs à résoudre les difficultés régionales, au niveau mondial, l'intégration de telles approches dans des accords mondiaux se heurte à une réticence persistante.

D'après les chiffres mondiaux annuels publiés par l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), environ deux tiers des personnes déplacées dans le monde le sont à l'intérieur de leur pays. Malgré les appels à tenir compte de ces personnes dans les deux pactes⁵⁸, le Pacte mondial sur les migrations ne mentionne pas les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tandis que le Pacte mondial sur les réfugiés ne comporte que quelques mentions mineures de la question

⁵⁴ Voir Plateforme genre + migration, s.d. ; OIM, 2023.

⁵⁵ Comité d'action de la société civile, 2023.

⁵⁶ Triandafyllidou, 2022.

⁵⁷ Martin et Weerasinghe, 2017.

⁵⁸ Concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et le Pacte mondial sur les migrations, voir Jimenez-Damary, 2018. Concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et le Pacte mondial sur les réfugiés, voir Rushing et Clarey, 2017.

des déplacements internes, créant un «vide préoccupant»⁵⁹ à ce sujet. Dans ce contexte, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes a été créé en 2022 en vue de mobiliser des moyens d'action dans le domaine des déplacements prolongés, et de faire évoluer la manière dont le système des Nations Unies et d'autres acteurs interviennent sur ce sujet (voir l'encadré ci-après).

Avancées vers la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Fin 2021, 59,1 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays – dont 53,2 millions en raison de conflits et de violences et 5,9 millions à la suite de catastrophes – à travers le monde, dans 141 pays et territoires^a. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont des personnes qui sont contraintes de migrer ou de quitter leur foyer pour éviter les effets d'un conflit armé ou de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État^b. Ces personnes se trouvent souvent prises dans des situations de «déplacement prolongé».

Les Nations Unies ont pris plusieurs mesures en vue d'améliorer le sort et de résoudre la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Conscient du nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur de frontières nationales et de la nécessité d'agir sans délai, le Secrétaire général a nommé en 1992 un représentant sur les personnes déplacées dans leur propre pays chargé d'évaluer les protections juridiques existantes et le mécanisme institutionnel compétent pour cette population. Des discussions suivies sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont abouti, en 1998, à un ensemble de principes directeurs relatifs à la question des déplacements internes, puis à leur adoption dans les instruments juridiques nationaux et régionaux.

Les tensions relatives à la réponse aux déplacements internes proviennent en partie de gouvernements qui sous-estiment les conséquences de l'inaction. Même lorsque l'importance d'agir est reconnue et qu'une volonté politique est présente parmi les États, le manque de capacités et les contraintes opérationnelles entravent souvent les progrès. En outre, la responsabilité des États envers leurs citoyens déplacés est souvent reléguée à l'arrière-plan en raison de priorités nationales concurrentes, ainsi que de la responsabilité et de la transparence limitées des acteurs étatiques qui ne répondent pas aux déplacements internes, voire dans certains cas, en sont à l'origine^c. Par conséquent, il n'existe pas encore de solutions concrètes au problème que pose la fourniture d'une protection et d'une assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays^d.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016) mentionnait «la nécessité de réfléchir à des stratégies efficaces visant à assurer une protection et une assistance adéquates aux personnes déplacées et à prévenir et à réduire ces déplacements». Mais la question n'a été développée ni dans le Pacte mondial sur les migrations ni dans le Pacte mondial sur les réfugiés, abstraction faite de l'évocation des déplacements dans le cadre de l'engagement des États à réduire les facteurs de migration (objectif 2 du Pacte mondial sur les migrations). Dans le Pacte mondial sur les réfugiés, le sujet est mentionné uniquement en lien avec la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés.

⁵⁹ Aleinikoff, 2018 : 617.

Entre autres signes encourageants indiquant qu'une attention politique croissante, au niveau mondial, est portée au sort des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, on peut citer la création, en 2019, du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes en vue de trouver des solutions concrètes aux déplacements internes, suivie du lancement du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes. Dans son rapport, le Groupe formule dix recommandations innovantes et concrètes visant à prévenir les déplacements internes, à y répondre et à parvenir à des solutions. Les recommandations soulignent la nécessité de partager la responsabilité entre les États et l'ensemble des acteurs, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile, à l'appui de solutions visant à mettre fin aux déplacements^e. La prise en compte de la nature complexe des déplacements requiert que les acteurs internationaux évoluent d'un modèle humanitaire vers une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix qui renforce l'ensemble des services et des systèmes publics, en ciblant les personnes déplacées et leurs communautés de destination. Par ailleurs, les recommandations mettent l'accent sur la nécessité d'associer les personnes déplacées au dialogue et à l'élaboration conjointe de solutions visant à mettre fin aux déplacements. La solidarité internationale à l'échelle mondiale est essentielle pour répondre aux difficultés auxquelles les personnes déplacées sont confrontées.

En 2022, à la suite du rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes, le Secrétaire général a lancé un Programme d'action sur les déplacements internes poursuivant trois objectifs : «aider les personnes déplacées à trouver une solution durable à leur déplacement; mieux prévenir l'apparition de nouvelles crises liées aux déplacements; [et] veiller à ce que les personnes déplacées bénéficient d'une protection et d'une assistance véritables»^f.

^a Observatoire des situations de déplacement interne, 2022.

^b Nations Unies, 1998.

^c Desai *et al.*, 2021.

^d Nations Unies, 2021b; Observatoire des situations de déplacement interne, 2022.

^e Nations Unies, 2021b.

^f Nations Unies, 2022b.

La gouvernance de la migration de main-d'œuvre est un autre domaine qui est source de controverse et de division. Alors que la plupart des États reconnaissent le besoin de main-d'œuvre migrante compte tenu des pénuries de main-d'œuvre, ils manquent à prendre des mesures permettant de protéger les travailleurs migrants ou de fournir les voies nécessaires pour faciliter leur recrutement, leur entrée et leur séjour dans les pays qui ont besoin de leurs compétences, en particulier dans les secteurs requérant peu de qualifications. À travers le monde, les travailleurs migrants de tous niveaux de qualification rencontrent des obstacles et des difficultés dus à des réglementations insuffisantes ou inexistantes et au manque de coopération entre les États; un petit nombre d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre conclus entre des pays prévoient des dispositifs de protection des travailleurs préconisés par des militants, des chercheurs et des organisations non gouvernementales⁶⁰. Les travailleurs migrants du secteur informel sont exposés à l'exploitation de la part des employeurs et des recruteurs, en particulier les femmes et les filles, qui font face à des discriminations multiples et croisées. Plusieurs objectifs du Pacte mondial sur les migrations

⁶⁰ Chilton et Woda, 2022.

(objectifs 2, 5, 6, 16, 18 et 21) engagent les États à promouvoir la gouvernance mondiale de la mobilité de la main-d'œuvre, mais l'insuffisance des mesures prises par certains États continue de faire obstacle au bien-être et aux droits humains des travailleurs migrants.

Alors que les migrations internationales continuent de jouer un rôle important dans la définition des programmes politiques et la situation géopolitique des États et des régions, des options binaires simplistes sont bien souvent au cœur de débats politiques clivants, sans que soient envisagées des solutions souples pour toutes les parties, migrants inclus. Il est donc nécessaire de revoir les approches actuelles de la gouvernance des migrations, notamment à l'échelle mondiale, de manière à résoudre ces tensions⁶¹.

Marche à suivre : attentes, défis et possibilités pour les éditions à venir du Forum d'examen des migrations internationales

Le paragraphe 102 du Pacte mondial sur les réfugiés prévoyait que des indicateurs permettant de mesurer sa réussite soient élaborés avant la tenue en 2019 du premier Forum mondial sur les réfugiés, alors que le Pacte mondial sur les migrations, dont les signataires «[s'engagent] collectivement à améliorer la coopération en matière de migration internationale» (paragraphe 8), ne contient que huit paragraphes relatifs à la mise en œuvre (paragraphes 40 à 47), sans préciser les modalités de suivi de sa mise en œuvre ou de sa réussite. C'est par conséquent le Forum d'examen des migrations internationales de 2022 qui a dû se saisir de la question du suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.

Le Forum d'examen des migrations internationales a rappelé à la communauté internationale que le Pacte mondial sur les migrations définit les grandes lignes d'une coopération internationale largement renforcée dans les années 2020 – en particulier par rapport à ce qui existait avant les années 2010 – reposant sur une vision, des responsabilités et des ambitions partagées par la vaste majorité des États Membres des Nations Unies. Pour ce qui est de l'avenir, trois aspects de la Déclaration sur les progrès réalisés du Forum peuvent jeter les bases d'un renforcement de la coopération internationale en matière de migration en vue de la prochaine édition du Forum, en 2026, et de sa troisième édition, prévue en 2030, une année cruciale pour les Nations Unies et la communauté internationale.

Premièrement, au paragraphe 70 de la Déclaration sur les progrès réalisés, il est demandé «au Secrétaire général, dans son prochain rapport biennal, de proposer, pour examen par les États Membres, un ensemble limité d'indicateurs, en s'inspirant du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme 2030, tel qu'il figure dans la résolution 71/313 de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017, et d'autres cadres pertinents, afin d'aider les États Membres, à leur demande, à réaliser des examens inclusifs des progrès liés à la mise en œuvre du Pacte mondial». Cette requête ouvre la possibilité d'une approche plus claire et plus systématique de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations à compter de la prochaine édition du Forum d'examen des migrations internationales. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a déjà mis en place un nouvel axe de travail ad hoc, chargé de la tâche ardue d'élaborer un ensemble limité d'indicateurs pour un cadre mondial comprenant 10 principes directeurs et 23 objectifs, en s'appuyant éventuellement sur la méthodologie utilisée pour suivre les progrès accomplis au regard de l'indicateur 10.7.2 des ODD. Aucune base de référence n'ayant été définie, les États Membres pourraient s'employer, dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales de 2026, à faire en sorte que la communauté internationale crée une base de référence

⁶¹ Pécoud, 2021a et 2021b.

au regard de laquelle les progrès seront évalués à partir de 2030, une année qui marquera également la fin de l'ère des ODD. L'élaboration d'indicateurs demeure un élément crucial, étudié de près par la communauté internationale et en particulier par la société civile, pour aider les États Membres à assurer la bonne mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.

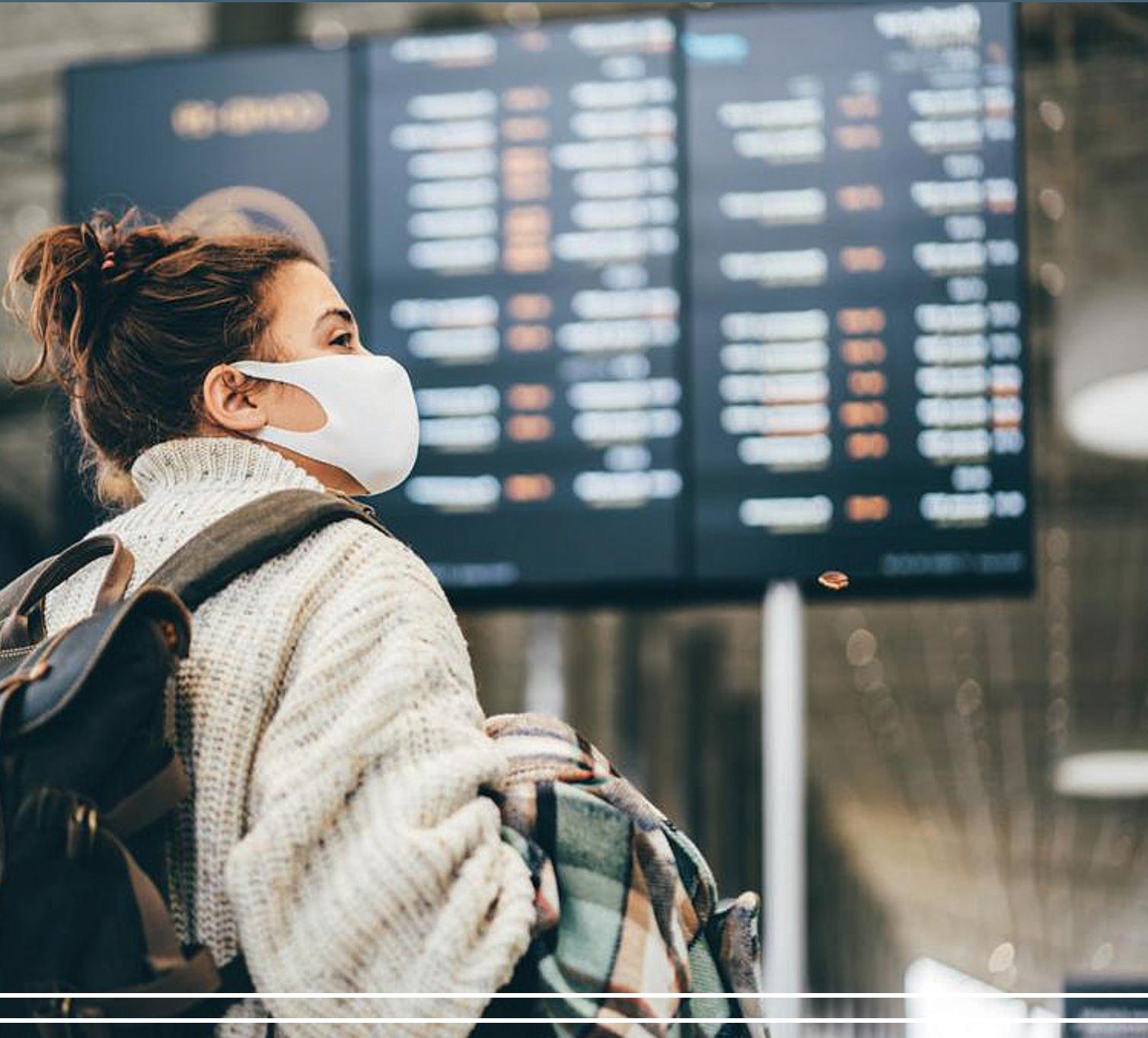
Deuxièmement, la dernière partie du paragraphe susmentionné invite le Secrétaire général à « inclure une stratégie globale pour améliorer les données ventilées sur les migrations aux niveaux local, national, régional et mondial ». Une telle stratégie peut requérir plusieurs années de travail dans ce domaine, en particulier de la part de l'OIM et du Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations⁶².

Troisièmement, au paragraphe 76, les États Membres demandent également « au Secrétaire général, avec le soutien du Réseau et d'autres acteurs concernés, d'inclure dans son prochain rapport biennal des recommandations concrètes sur le renforcement de la coopération en ce qui concerne les migrants disparus et la fourniture d'une assistance humanitaire aux migrants en détresse, notamment en collaborant avec les acteurs humanitaires, dans le but de prévenir les pertes humaines pendant le transit ». Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a déjà créé un axe de travail chargé d'élaborer ces recommandations de manière participative.

Dans les années à venir, il appartiendra à la communauté internationale d'œuvrer à un cadre de coopération et d'action internationales des Nations Unies pour l'après-2030. Les avancées progressives réalisées vers une gouvernance mondiale des migrations depuis le tournant du siècle et leur accélération depuis 2015 permettront à la question de la mobilité humaine d'occuper une place plus centrale dans le cadre des Nations Unies pour l'après-2030. Dans les années 2020 et au-delà, le Pacte mondial sur les migrations devrait constituer un cadre porteur au moyen duquel les pays pourront collaborer en matière de gouvernance des migrations, résoudre certaines des tensions décrites dans le présent chapitre et relever les défis mondiaux.

La réalité des migrations requiert une approche de la gouvernance mobilisant véritablement l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Les évolutions de la gouvernance mondiale des migrations ne profiteront à tous les migrants que si l'architecture émergente tient compte de cette réalité.

⁶² Voir Nations Unies, 2018b ; Mosler-Vidal, 2021.



ALAN GAMLEN
MARIE MCAULIFFE
S. IRUDAYA RAJAN

9

UN REBOND APRÈS LA PANDÉMIE? MIGRATION ET MOBILITÉ DANS LE MONDE APRÈS LA COVID-19¹

Introduction

On ne saurait exagérer l'impact de la COVID-19 sur les populations humaines. La pandémie a été responsable de 12 % de la mortalité dans le monde pendant la période 2020/2021². L'augmentation de la mortalité en 2020 a été la plus forte depuis la Seconde Guerre mondiale en Europe occidentale, et depuis l'éclatement de l'Union soviétique en Europe orientale³. Les vaccins contre la COVID-19 ont permis d'éviter quelque 19,8 millions de décès supplémentaires⁴. Malgré cela, la COVID-19 a modifié l'espérance de vie globale dans de nombreux pays : l'espérance de vie à la naissance a diminué de 2,2 ans chez les hommes aux États-Unis d'Amérique et de 1,7 an en Lituanie, et des baisses comparables ont été enregistrées dans 11 pays pour les hommes et 8 pays pour les femmes⁵. Même si le pic de la pandémie est déjà passé dans la plupart des endroits, des vagues successives de nouveaux variants continuent de perturber la vie quotidienne (voir la figure 1 et l'appendice A).

Le présent chapitre, qui porte sur les effets transformateurs de la pandémie de COVID-19 sur la migration et la mobilité dans le monde, fait le point de l'évolution de la situation depuis la parution de la précédente édition du Rapport *État de la migration dans le monde*⁶ et, en particulier, de son chapitre consacré à la pandémie. Les questions suivantes y sont posées : comment les mesures de restriction des voyages et de la circulation ont-elles évolué depuis le dernier rapport? Comment les schémas de migration et de mobilité ont-ils évolué au cours de cette même période? À long terme, quelles sont les principales conséquences de ces tendances? Le présent chapitre révèle que la migration et la mobilité humaines ont nettement rebondi après avoir atteint leur point le plus bas pendant la pandémie, à la mi-2020. Néanmoins, leurs niveaux demeurent inférieurs à ceux enregistrés en 2019 dans la majeure partie du monde. Cette contraction prolongée, conjuguée à une variation plus forte des niveaux globaux de la migration et de la mobilité au cours de la pandémie de COVID-19, a eu des effets transformateurs.

¹ Alan Gamlen, Professeur à l'Université nationale australienne; Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications de l'OIM; S. Irudaya Rajan, Président de l'International Institute of Migration and Development.

² IIDD, 2022. En outre, au cours de la période 2020/2021, quelque 15 millions de décès excédentaires ont été signalés dans le monde (*ibid.*). D'après une estimation réalisée à l'aide d'un modèle d'apprentissage automatique portant sur 223 pays et régions, la surmortalité serait de deux à quatre fois supérieure au nombre déclaré de décès confirmés dus à la COVID-19 (*The Economist*, s.d.).

³ Aburto *et al.*, 2022.

⁴ Watson *et al.*, 2022.

⁵ Aburto *et al.*, 2022.

⁶ Voir McAuliffe *et al.*, 2021a, pour une analyse des 12 premiers mois de la pandémie de COVID-19.

Figure 1. Les vastes répercussions de la COVID-19 : quelques exemples

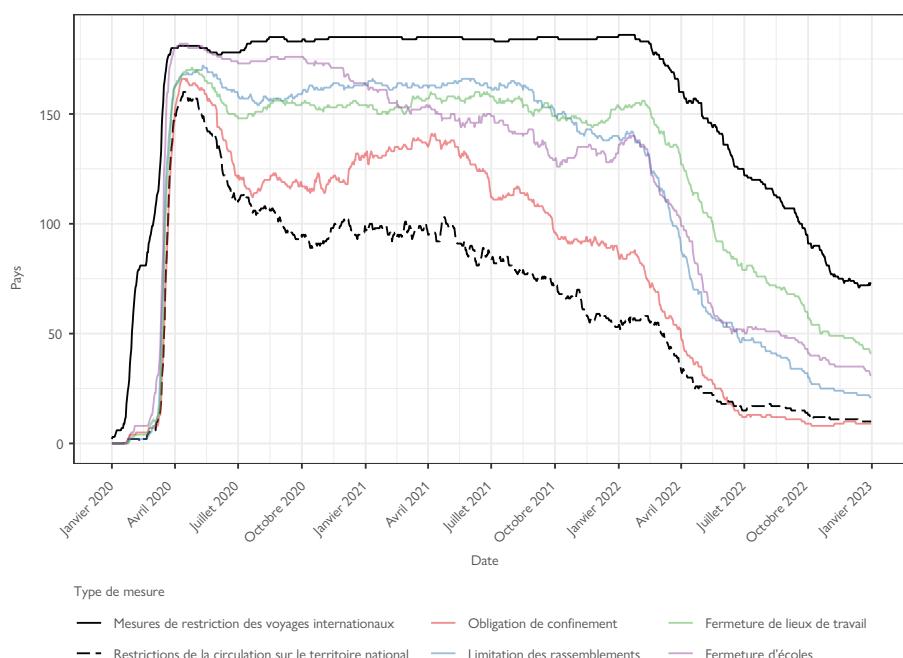


Source : Pour de plus amples informations, voir l'appendice A.

Le labyrinthe des restrictions de voyage

L'une des premières et des principales mesures que les États ont prises face à la COVID-19 a été de restreindre les voyages, aussi bien à l'intérieur des pays qu'au niveau international. Les mesures de restriction des voyages internationaux ont été appliquées très rapidement et à grande échelle et sont restées en place bien au-delà de la phase aiguë de la pandémie dans de nombreux endroits, dans une mesure bien plus grande que d'autres restrictions liées à la COVID-19 (figure 2)⁷. Alors qu'au 1^{er} janvier 2020, presque aucun État n'appliquait des mesures de restriction des voyages internationaux, presque tous les États y avaient recours au 1^{er} avril 2020. Les mesures de fermeture des frontières ont été maintenues à ce niveau pendant près de trois ans, jusqu'en janvier 2023. En comparaison, d'autres mesures de lutte contre la pandémie – notamment les restrictions à la mobilité interne, la fermeture d'écoles et de lieux de travail, les ordres de confinement et la limitation des rassemblements – ont non seulement été moins répandues, mais elles ont aussi duré moins longtemps.

Figure 2. Nombre de pays ayant pris différents types de mesures pour réduire au minimum la transmission de la COVID-19, de janvier 2020 à janvier 2023



Source : Hale et al., 2023.

Note : Données au 1^{er} janvier 2023. L'expression «international travel controls» (mesures de restriction des voyages internationaux) est utilisée par l'Université d'Oxford et désigne notamment les mesures de dépistage à l'arrivée, la mise en quarantaine des arrivants, l'interdiction des arrivées ou la fermeture totale des frontières. Il importe également de noter que ces catégories concernent uniquement la COVID-19 et ne tiennent pas compte des autres restrictions de voyage qui pouvaient déjà être en place, telles que les restrictions relatives aux visas, les interdictions d'entrée ciblant certains citoyens et les mesures de restriction concernant le départ ou la sortie.

⁷ L'ensemble de données «COVID-19 Government Response Tracker» de l'Université d'Oxford recense les mesures adoptées entre janvier 2020 et fin décembre 2022.

Les mesures de riposte à la COVID-19 ont considérablement varié d'une région à l'autre, en particulier les restrictions de voyage (voir l'appendice B). C'est en Asie que les restrictions de tout type sont longtemps restées les plus répandues (pendant les deux premières années de la pandémie), tandis qu'en Afrique, tous les types de restriction ont reculé progressivement, exception faite des mesures de restriction des voyages internationaux. Les tendances en Europe diffèrent nettement de celles observées ailleurs. En effet, les mesures de restriction des voyages internationaux et des voyages intérieurs ont été assouplies pendant les vacances d'été à la mi-2020 et à la mi-2021, et une forte baisse des restrictions de tout type a été enregistrée à partir de mai 2022. Dans l'ensemble, néanmoins, la situation est similaire dans toutes les régions du monde : plus de trois ans après le début de la pandémie, les restrictions de la mobilité liées à la COVID-19 sont bien plus nombreuses qu'en décembre 2019, et dans certaines régions du monde, les voyages internationaux continuent de faire l'objet de mesures de restriction strictes. Par exemple, au 1er janvier 2023, plus de 30 États africains continuaient d'appliquer des mesures de restriction des voyages internationaux qui n'existaient pas avant la pandémie.

L'imposition de mesures de restriction des voyages internationaux au début de la phase aiguë de la pandémie a mis en évidence la gestion de plus en plus «sécuritaire» des migrations par les États, qui se fait parfois au détriment des droits humains et du principe de proportionnalité des mesures adoptées face aux situations d'urgence nationales⁸. D'après les prévisions de certains analystes, les États pourraient se servir de la pandémie comme prétexte pour saper les droits humains en imposant et en maintenant des mesures extraordinaires allant bien au-delà de ce qui est nécessaire face à l'urgence de santé publique que constitue la pandémie :

L'état d'urgence peut parfois servir de prétexte à des mesures excessives, telles que la détention arbitraire, la censure ou d'autres mesures autoritaires. [...] Il est de plus en plus à craindre que certains gouvernements ne se servent des pouvoirs spéciaux adoptés au titre de la situation d'urgence pour saper les principes démocratiques, faire taire les voix dissidentes et violer les principes de nécessité et de proportionnalité. L'extension des pouvoirs exécutifs et des mesures de répression, qui risque de se poursuivre après la fin de l'état d'urgence dans les pays concernés, est particulièrement problématique⁹.

La situation actuelle confirme ces craintes. Plus de deux ans et demi après que la pandémie mondiale a été déclarée et plus de 20 mois après la distribution des premiers vaccins, plusieurs pays continuaient d'imposer des mesures de restriction des voyages internationaux et de la circulation, en dépit d'une nette réduction des risques pour la santé publique. Des politiques «zéro COVID» continuaient d'être appliquées dans certains endroits, ce qui témoigne, selon certains commentateurs, de la priorité accordée à la restriction des mouvements de la population par rapport au redressement économique et social¹⁰.

⁸ Chetail, 2020 ; McAuliffe, 2020 ; Ponta, 2020.

⁹ Ponta, 2020.

¹⁰ Syailendrawati et al., 2022 ; Lu, 2022.

Migrants en détresse pendant la crise de la COVID-19

L'impact sur les migrants qui se sont trouvés en détresse à cause des restrictions de voyage et qui n'ont pas pu rentrer chez eux ou s'installer ailleurs a été profond dans certains groupes, en particulier les personnes qui se trouvaient déjà dans des situations d'exploitation ou de vulnérabilité avant la pandémie de COVID-19. À la mi-juillet 2020, on estimait à 2,75 millions le nombre de migrants internationaux en détresse dans le monde, dont la majorité se trouvaient dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (et plus particulièrement dans les pays du Golfe)¹¹.

Parmi les effets immédiats, on peut citer les pertes d'emploi dues aux confinements et à d'autres mesures prises face à la pandémie (notamment dans les pays dépourvus de systèmes de protection sociale adéquats); le fait de basculer dans une situation irrégulière et de risquer la détention ou la déportation; les conséquences sanitaires majeures, telles que l'augmentation du risque d'être infecté par le virus responsable de la COVID-19 et de contracter cette maladie; de graves perturbations familiales. Bien souvent, les conséquences de ces effets dépendaient manifestement du genre de la personne, ce qui s'explique par exemple par les différences structurelles qui sous-tendent les marchés du travail et l'inégalité des rapports de force entre les genres, qui est liée à des questions temporelles et géographiques. Par exemple, les travailleurs domestiques migrants ont été particulièrement touchés. Or, les femmes constituent encore la majorité de cette main-d'œuvre, qui emprunte certains couloirs de migration depuis plusieurs décennies¹². Dans l'encadré ci-dessous, une travailleuse domestique migrante raconte la situation qu'elle a vécue lorsqu'elle s'est trouvée en détresse pendant l'épidémie de COVID-19.

L'une des conclusions les plus importantes et les plus récurrentes des recherches sur les migrations dans le monde est que la charge globale que représentent les soins à assurer par les migrants varie considérablement en fonction de leur genre, de même que l'impact sur la santé mentale et physique qui en découle¹³. Peu de travaux ont considéré les migrants en détresse comme une cohorte distincte, mais la pression supplémentaire associée au fait d'être en détresse – et souvent sans soutien – a incité des groupes de femmes, à lancer des interventions axées sur les questions de genre dans différents endroits du monde. En Inde, par exemple, des groupes de femmes ont réagi spontanément en créant des cuisines communautaires bénévoles qui fournissaient des repas gratuits aux migrants en détresse et dont certaines sont restées en service pendant près de cinq mois¹⁴.

Les effets genrés indirects, mais néanmoins profonds, des mesures de lutte contre la COVID-19 sur la sécurité et le bien-être risquent de continuer de se faire sentir dans les générations à venir. Dans certaines municipalités indiennes, par exemple, les autorités chargées de la protection de l'enfance ont signalé que la pandémie avait fait augmenter le nombre de mariages d'enfants (chez les filles), ce qui s'explique par la perturbation de l'éducation, les chocs économiques subis par les ménages, la dépendance accrue à l'égard des paiements effectués au titre du mariage, la perturbation des services et des programmes assurés par les autorités locales et l'augmentation de la mortalité des personnes ayant la charge d'un enfant¹⁵.

¹¹ OIM, 2020.

¹² Voir, par exemple, BAD et ONU Femmes, 2022; Almasri, 2022; Power, 2020.

¹³ BAD et ONU Femmes, 2022.

¹⁴ Kolet et al., 2021.

¹⁵ Thangaperumal et al., 2022.

Le récit d'une migrante prise au piège pendant la pandémie de COVID-19

En janvier [2020], juste avant que la Thaïlande ne signale son premier cas d'infection au nouveau coronavirus, Htoo Gay War a quitté son emploi de travailleuse domestique, car la personne qui l'employait refusait de lui accorder un jour de congé par semaine. Trois mois plus tard, cette jeune femme enceinte de 30 ans, originaire du Myanmar, n'avait pas réussi à trouver un nouvel emploi, car la Thaïlande avait déclaré l'état d'urgence et fait fermer les centres commerciaux, les établissements scolaires et les bars afin d'enrayer la propagation du virus, qui avait infecté quelque 3 000 personnes.

«Je veux rentrer chez moi pour être auprès de mes parents. Au moins, ils pourront prendre soin de moi pendant que je suis au chômage et que je n'ai pas d'argent», a-t-elle expliqué alors qu'elle se trouvait dans la province centrale de Pathum Thani.

«Mais je ne peux plus rentrer, car les frontières sont fermées», a-t-elle poursuivi, avant d'ajouter que le salaire de son mari, qui s'élevait à 8 000 bahts (247 dollars É.-U.) par mois, permettait tout juste à sa famille de subsister.

La Thaïlande compte quelque 2,8 millions de travailleurs migrants enregistrés, pour la plupart originaires du Myanmar, du Cambodge et de la République démocratique populaire lao, selon les statistiques publiques officielles. Pourtant, les Nations Unies estiment que 2 millions de personnes supplémentaires travailleraient de manière informelle dans l'ensemble du pays.

Selon le Migrant Working Group, un réseau d'organisations non gouvernementales défendant les droits des migrants, au moins un demi-million de travailleurs migrants en Thaïlande se sont retrouvés au chômage en raison de la crise du coronavirus.

Source : Extrait abrégé de Wongsamuth, 2020.

La reprise de la circulation

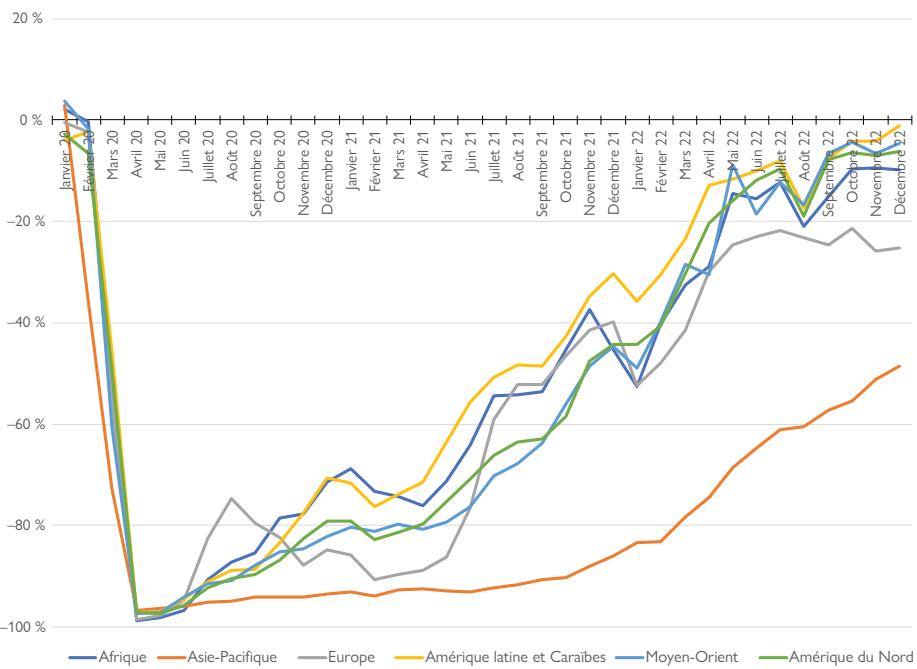
Toutes les formes de mobilité ont été fortement perturbées par les restrictions évoquées plus haut, qu'il s'agisse des vols intérieurs ou internationaux ou encore de la fréquentation des lieux de travail et des commerces au sein des communautés locales. Toutes ont connu un rebond marqué depuis, mais à des rythmes très différents selon les pays et les formes de mobilité. En décembre 2022, toutes les formes de transport aérien avaient enregistré une nette reprise, mais restaient bien en deçà des niveaux de 2019¹⁶. Le nombre de passagers des vols internationaux demeurait inférieur de 1 à 49 % aux chiffres enregistrés avant la pandémie, tandis que celui des passagers des vols intérieurs restait inférieur de 9 à 42 % dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Amérique du Nord, où il avait augmenté de 6 % par rapport à 2019. La mobilité au sein des communautés locales – c'est-à-dire la fréquentation des stations de transport en commun, des lieux de travail, des pharmacies, des magasins d'alimentation, des commerces et des lieux de loisirs – a rebondi plus vigoureusement que le transport aérien, mais varie nettement d'un pays à l'autre. En général, la mobilité au sein des communautés a repris beaucoup plus rapidement dans les pays moins développés, et de façon plus modérée dans les pays plus développés.

¹⁶ OACI, 2022. Le cas échéant, il est fait référence aux régions géographiques telles que définies par l'OACI. Voir les notes sous les figures 4 et 5.

Transport aérien

Le nombre de passagers aériens a augmenté rapidement depuis le début de l'année 2020, lorsque le monde était paralysé par les mesures de confinement. Toutefois, de nombreuses compagnies aériennes peinaient encore à se relever à la fin de 2022. Le nombre de passagers sur les vols internationaux restait inférieur aux chiffres enregistrés en 2019 dans toutes les régions du monde. Cet écart était de 10 % en Afrique et de 25 % en Europe. L'une des raisons à cela est que les personnes qui souhaiteraient voyager ou migrer demeurent confrontées à des environnements réglementaires plus complexes et plus risqués qu'en 2019 : par exemple, le traitement des demandes de visa a pris du retard, une fermeture soudaine des frontières est possible, les capacités de transport aérien sont réduites et les prix sont extrêmement élevés. Il est souvent plus judicieux de reporter les projets de voyage. En Asie et dans le Pacifique, ces facteurs sont aggravés par la grande distance qui sépare les frontières internationales, dans une région caractérisée par de vastes territoires nationaux et des archipels très dispersés. Dans cette région, le nombre de passagers sur les vols internationaux demeure inférieur de 49 % à celui enregistré en 2019, ce qui représente une baisse bien plus importante que dans toute autre région du monde.

Figure 3. Nombre de passagers sur les vols internationaux par rapport à 2019, par région



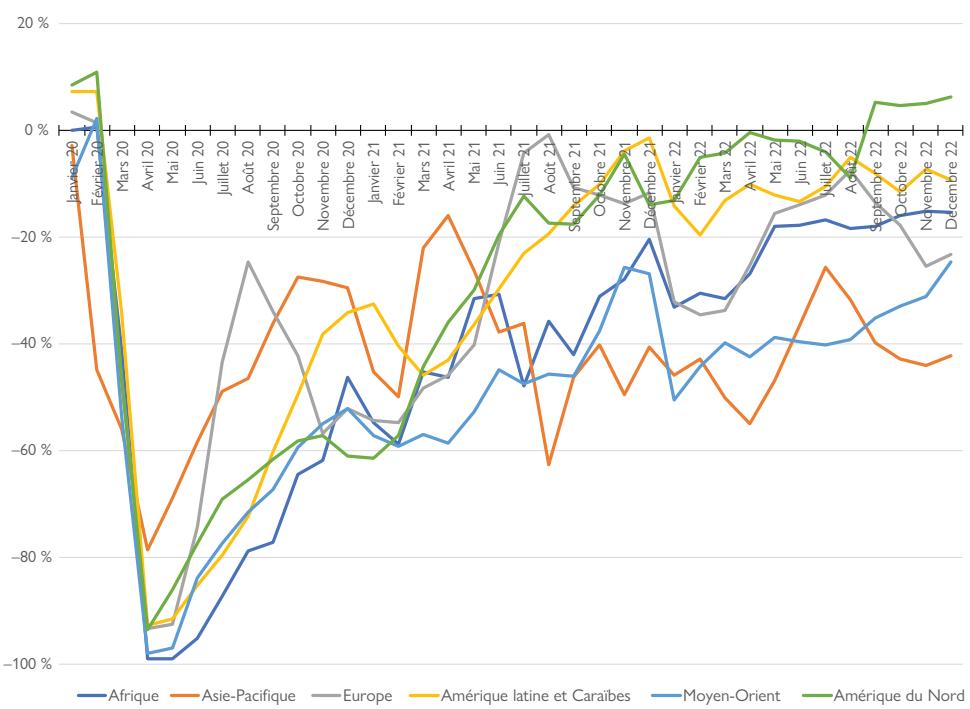
Source : OACI, 2022¹⁷.

Note : L'utilisation dans cette figure des régions géographiques définies par l'OACI n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM. Pour plus d'informations, voir OACI (2022).

¹⁷ OACI, 2022 : « La ventilation régionale se fonde sur les six (6) régions statistiques de l'OACI (Doc. 9060). Les mêmes indicateurs d'impact clés sont présentés sur quatre (4) trajectoires associées à deux (2) scénarios et comparés avec le scénario de référence, les niveaux enregistrés en 2019 et en 2020-2021 (vols internationaux et intérieurs), ainsi que par mois, par trimestre et par an. Pour éviter les doubles comptages, le nombre de passagers « internationaux » au départ de chaque pays et de chaque territoire est agrégé dans chaque région ; les recettes brutes d'exploitation découlant du transport de passagers de toutes les compagnies aériennes desservant des routes « internationales » au départ de chaque pays et de chaque territoire sont agrégées au niveau régional ». OACI, 2022, diapositive n° 45 : « Les chiffres et les estimations figurant dans le présent document sont établies sur la base des données opérationnelles et des calendriers les plus récents communiqués par les compagnies aériennes. Ils sont toutefois susceptibles d'évoluer considérablement et seront mis à jour en fonction de l'évolution de la situation et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles ».

La reprise du nombre de passagers sur les vols intérieurs est plus inégale. Dans certains cas, la mobilité internationale a été remplacée par la mobilité intérieure. Le nombre de passagers sur les vols intérieurs est reparti à la hausse pour atteindre un niveau supérieur de 6 % à celui enregistré en 2019 en Amérique du Nord, mais il reste bien plus faible qu'avant la pandémie en Amérique latine et dans les Caraïbes (-9 %), en Afrique (-15 %) et en Europe (-23 %). Le nombre de passagers sur les vols intérieurs est inférieur d'un quart au niveau enregistré en 2019 au Moyen-Orient, où des problèmes politiques et de sécurité complexes dissuadent les personnes de se déplacer entre les villes et les régions de plusieurs grands pays. Le nombre de passagers sur les vols intérieurs demeure inférieur de 42 % au niveau enregistré en 2019 en Asie et dans le Pacifique, où les voyages intérieurs supposent souvent des déplacements entre des îles ou des villes éloignées et isolées.

Figure 4. Nombre de passagers sur les vols intérieurs par rapport à 2019, par région



Source : OACI, 2022.

Note : L'utilisation dans cette figure des régions géographiques définies par l'OACI n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM. Pour plus d'informations, voir OACI (2022).

Il importe de noter que dans certaines parties du monde, les transports terrestres et maritimes occupent une place plus importante que les transports aériens dans la mobilité nationale et internationale. Contrairement au transport aérien, nous ne disposons pas de données globales sur ce secteur qui permettraient d'établir des comparaisons. Des études montrent cependant que l'immobilité due à la pandémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences sur les stratégies de subsistance. L'encadré ci-dessous, par exemple, met en évidence les principales constatations concernant les effets de la COVID-19 sur les commerçants transfrontaliers en Afrique de l'Est et les mesures clés prises face à ces effets.

Effets de la COVID-19 sur le commerce transfrontalier dans la Communauté d'Afrique de l'Est

Les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes représentent environ 74 % des opérateurs commerciaux. On estime que les échanges représentent environ 145,4 millions de dollars É.-U. au Rwanda et à 606,6 millions de dollars É.-U. en Ouganda, pour citer certains États partenaires. On estime également que le commerce transfrontalier assurerait la subsistance d'environ 60 % des résidents de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'où son importance. En raison de la pandémie de COVID-19, les restrictions à la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes aux frontières se sont multipliées, ce qui a eu pour effet de menacer les moyens de subsistance des commerçants et de leurs familles, ainsi que de réduire les recettes des États partenaires.

[...] Le commerce transfrontalier constitue une importante source de revenus pour les communautés transfrontalières et les groupes vulnérables, notamment les femmes et les petits exploitants agricoles. Bon nombre de ces communautés parviennent tout juste à subsister et ont besoin de faire du commerce chaque semaine au-delà de la frontière pour pouvoir acheter les produits essentiels à leur survie. La majorité du commerce transfrontalier informel concerne des produits agricoles périssables, tels que la tomate, le poivron, le manioc, le poisson et les œufs. Les commerçants reçoivent un préavis très court – de seulement quelques jours, dans la plupart des cas – pour se préparer à la fermeture des frontières. Par conséquent, leurs denrées s'avarent et ils subissent de lourdes pertes.

[...]

Renforcer les communautés frontalières communes en tenant compte des procédures visant à faciliter la circulation des personnes, des biens et des services entre les frontières [...] permettra de veiller à ce que les moyens de subsistance des communautés locales ne soient pas perturbés. [...] La CAE doit coopérer pour coordonner et harmoniser les exigences et les réglementations frontalières en matière de lutte contre la COVID-19 afin de réduire les délais, sans compromettre la sécurité du commerce. Le plan d'intervention régional joue un rôle crucial dans la coordination des mesures prises par les États partenaires face à la pandémie. Il facilite le fonctionnement libre et rapide des échanges transfrontaliers. [...] Les institutions financières devraient assouplir les conditions d'accès des femmes au financement. [...] Les autorités nationales devraient mettre en place un fonds pour le redressement après la pandémie ainsi que des programmes ciblant tout particulièrement les femmes ayant une activité commerciale transfrontalière. Cette mesure contribuera à améliorer la situation financière des femmes dont les entreprises ont été touchées par la pandémie.

Source : Extrait abrégé et traduit de EALA, 2021.

Mobilité au sein des communautés

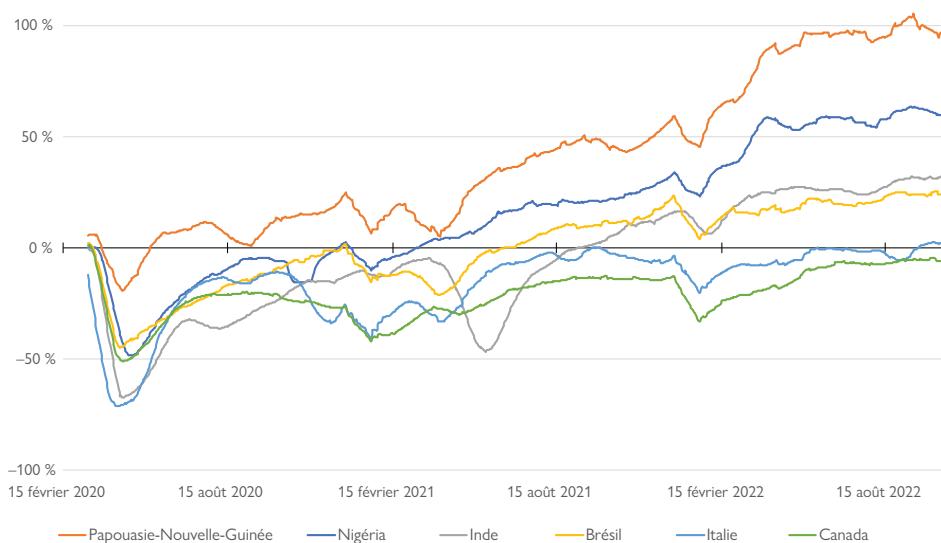
Début 2020, la plupart des êtres humains ont été contraints de mettre un terme à toute forme de mobilité, y compris la «mobilité au sein des communautés», qui désigne la fréquentation (mesurée en nombre de visites) des stations de transport en commun, des lieux de travail, des magasins d'alimentation, des pharmacies, des commerces et des lieux de loisirs¹⁸. Depuis, la mobilité au sein des communautés a repris, à des rythmes différents selon

¹⁸ À l'aide des données que Google a recueillies sur ces catégories de visites, nous avons analysé les tendances de la mobilité au sein des communautés dans six grands pays faisant partie de chacune des régions telles que définies par les Nations Unies, classés ici selon leur indice de développement humain (IDH). Nigéria : Afrique, 211 millions d'habitants, IDH = 0,535. Papouasie-Nouvelle-Guinée : Océanie, 9,8 millions d'habitants, IDH = 0,558. Inde : Asie, 1,4 milliard d'habitants, IDH = 0,633. Brésil : Amérique latine, 214 millions d'habitants, IDH = 0,754. Italie : Europe, 59 millions d'habitants, IDH = 0,895. Canada : Amérique du Nord, 38 millions d'habitants, IDH = 0,936). Les données démographiques sont tirées de DESA, 2022. Les données de l'IDH proviennent de PNUD, 2022.

les endroits. Dans l'ensemble, en décembre 2022, la reprise était manifestement plus rapide dans les pays moins développés que dans les pays plus développés, ce qui peut sembler contre-intuitif.

La mobilité au sein des communautés a rebondi avec une vigueur remarquable dans une grande partie du monde en développement. Au Nigéria, le nombre moyen de visites de tout type a chuté de 48 % en avril 2020, puis a rebondi pour dépasser de 59 % le niveau antérieur à la pandémie pendant la première quinzaine d'octobre 2022. Bien que sa géographie soit différente, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu des tendances similaires : ce nombre a d'abord chuté de 19 % en avril 2020, avant de remonter pour atteindre, pendant la première quinzaine d'octobre 2022, environ le double du niveau enregistré avant la pandémie. En Inde, il a chuté de deux tiers en avril 2020, avant de repartir la hausse et de dépasser d'un tiers les chiffres enregistrés avant la pandémie pendant la première quinzaine d'octobre 2022. Cette reprise vigoureuse pourrait s'expliquer par le fait que de nombreux pays en développement dépendent fortement des industries primaires, qui nécessitent le déplacement d'objets physiques ; par conséquent, la résorption des retards dus à la pandémie peut se traduire par des pics de mobilité temporaires. Selon une thèse plus hypothétique, mais intéressante, la forte reprise de la mobilité au sein des communautés pourrait s'expliquer par une certaine transformation structurelle, qui serait peut-être liée à des mouvements de population massifs depuis les zones urbaines vers les zones rurales, lesquels pourraient entraîner des changements à plus long terme dans les relations entre les villes et leur arrière-pays.

Figure 5. Évolution de la mobilité au sein des communautés depuis la période précédant la pandémie dans certains pays



Source : Google, 2022.

Note : Ce graphique montre l'écart moyen, en pourcentage (par rapport à la période précédant la pandémie), du nombre de visites effectuées dans les pharmacies, les magasins d'alimentation, les commerces, les lieux de loisirs, les lieux de travail et les stations de transport en commun. Chaque courbe correspond à des moyennes mobiles sur 28 jours. Pour de plus amples informations au sujet des données sur la mobilité recueillies par Google, voir Google, 2022.

La reprise de la mobilité au sein des communautés a été beaucoup plus modérée dans les pays plus développés. En Italie, au début du mois d'octobre 2022, la plupart des formes de mobilité au sein des communautés restaient inférieures en moyenne de 1 à 8 % par rapport aux niveaux de référence antérieurs à la pandémie, exception faite de la fréquentation des magasins d'alimentation et des pharmacies, qui avait augmenté pour atteindre une moyenne bimensuelle supérieure de 19 % aux niveaux antérieurs à la pandémie. Au Canada, la fréquentation des commerces et des lieux de loisirs, des magasins d'alimentation et des pharmacies a repris, mais ne s'établit que légèrement au dessus des niveaux antérieurs à la pandémie. Il est intéressant de noter que la fréquentation des stations de transport en commun demeurait inférieure de 21 % à son niveau d'avant la pandémie pendant la première quinzaine d'octobre 2022. Sur cette même période, la fréquentation des lieux de travail restait inférieure de 17 % en moyenne aux niveaux antérieurs à la pandémie. Ces deux derniers chiffres, en particulier, témoignent probablement d'une évolution structurelle vers le télétravail dans les pays développés (voir la question de la contre-urbanisation examinée dans la section suivante).

Le Brésil est un cas intéressant, car il présente à la fois des caractéristiques de pays en développement et des caractéristiques de pays développé. Dans ce cas précis, la mobilité «essentielle» a connu une reprise vigoureuse : par rapport aux niveaux de référence enregistrés avant la pandémie, la fréquentation des lieux de travail avait augmenté de 58 % en moyenne à la première quinzaine d'octobre 2022. La fréquentation des pharmacies et des magasins d'alimentation avait augmenté de 26 % en moyenne, au même moment, ce qui se rapprochait des tendances observées dans les pays moins développés. Toutefois, la mobilité «non essentielle» venait tout juste de retrouver un niveau équivalent à celui de 2019, une tendance également observée dans les pays plus développés. Au début du mois d'octobre 2022, la fréquentation des stations de transport en commun avait augmenté en moyenne de 4 % par rapport aux niveaux de référence enregistrés avant la pandémie, tandis que la fréquentation des commerces et des lieux de loisirs avait augmenté de tout juste 7 %.

Outre certaines perturbations temporaires, la pandémie a induit des changements structurels dans la façon dont les personnes circulent au sein de leurs communautés. Dans les six pays examinés, les visites «essentielles» dans les magasins d'alimentation et les pharmacies ont enregistré la reprise la plus forte. En revanche, pour d'autres formes de mobilité au sein des communautés, des différences marquées existent entre les pays développés et les pays en développement. Dans les pays moins développés, le relèvement après la pandémie est plus susceptible de passer par la mobilité, alors que dans les pays plus développés, la mobilité au sein des communautés a diminué, en partie parce que le télétravail y est rendu possible par les types d'activités professionnelles exercées et par les infrastructures de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Transformations à la suite de la pandémie

L'état dans lequel la COVID-19 enfermait nos vies s'est desserré et un retour à la «normalité» a été observé dans le fonctionnement quotidien de la plupart des institutions socio-économiques et culturelles, qui a repris comme avant. Toutefois, la pandémie a entraîné des transformations sociales visibles (aussi bien temporaires que structurelles), dont l'effet domino peut être observé dans toutes les régions. Par exemple, les décisions prises par différents pays développés et sociétés pharmaceutiques pour préserver leurs intérêts ont eu des répercussions en chaîne importantes sur les pays en développement, qui ont débouché sur une pénurie de vaccins et une distribution inégale des produits et des services de soins de santé, de façon à faire baisser la qualité des soins de santé en général

et à entraver le relèvement des pays touchés¹⁹. La pandémie a également fait évoluer durablement les modes de consommation dans les pays développés et les pays en développement. Aux États-Unis, par exemple, les commerces et les services, tels que les magasins d'alimentation et les pharmacies, étaient réticents à utiliser les plateformes de commerce électronique. L'adoption de ces plateformes a cependant nettement progressé pendant la pandémie, ce qui a eu pour effet de modifier les schémas de consommation et d'élargir ainsi l'utilisation des plateformes aux achats quotidiens de produits alimentaires. D'après les estimations, les ventes de produits alimentaires en ligne ont représenté quelque 150 milliards de dollars É.-U. en 2020²⁰.

Un autre phénomène important qui a été observé après la pandémie a été une inflation élevée conjuguée à un ralentissement économique mondial. Au deuxième trimestre 2022, la croissance du PIB mondial s'est mise à stagner autour de 3 %, et il était prévu qu'elle continue de ralentir pour s'établir à 2,25 % en 2023²¹. Le facteur clé du ralentissement de la croissance mondiale est le durcissement continu des politiques monétaires dans les principales économies en réponse à l'inflation élevée²². Les incidences de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ont exercé une pression supplémentaire sur les prix, en particulier ceux de l'énergie et des denrées alimentaires. Ces changements ont été influencés ou aggravés par la baisse de la migration. Dans les régions qui sont traditionnellement des régions d'origine de migrants, ils ont entraîné une hausse du chômage et de l'inflation²³, ainsi qu'une intensification du contrôle étatique²⁴. (Pour un exemple d'observations faites au niveau d'un pays, voir l'encadré ci-dessous sur la recherche liée à la COVID-19 en Inde.) Dans les pays de destination plus développés, la baisse de la migration s'est traduite par des taux de chômage historiquement bas, qui ont entraîné de graves pénuries de compétences et de main-d'œuvre, ainsi qu'une pression inflationniste supplémentaire due à l'augmentation des salaires. L'impact des transformations intervenues à la suite de la pandémie dépendra de la longévité de ces effets et de la trajectoire de reprise des différentes régions. Seul l'avenir nous dira comment ces transformations influeront sur les schémas de migration et de mobilité.

Ambiguïté de la situation après la pandémie en Inde : arguments en faveur d'une approche adaptée à chaque région et de nouvelles méthodes d'analyse

La pandémie a eu de lourdes conséquences pour les travailleurs indiens migrants, qu'ils aient migré à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Cela est particulièrement vrai pour les migrants peu qualifiés titulaires de contrats à court terme, les migrants travaillant dans l'économie informelle et les travailleurs dépourvus de documents^a. Les incidences précises de la pandémie ont varié en fonction du type d'emploi et du revenu des travailleurs.

¹⁹ Cati, 2022.

²⁰ Walton, 2020.

²¹ OECD, 2022.

²² *Ibid.*

²³ Condon *et al.*, 2022.

²⁴ Barriga *et al.*, 2020.

Comptant environ 18 millions d'Indiens qui vivent à l'étranger, la diaspora indienne est la plus nombreuse au monde^b. L'Inde est également le premier pays destinataire de rapatriements de fonds au monde, un montant total de 87 milliards de dollars É.-U. y ayant été rapatrié en 2021^c. La perte d'emploi, le vol de salaire et l'absence de sécurité sociale pendant la pandémie ont plongé de nombreux migrants indiens dans des situations de profond endettement et d'insécurité^d. Alors qu'un vent de panique soufflait sur le monde, les migrants de retour ont dû engager d'immenses dépenses pour leurs billets d'avion, leurs tests de dépistage de la COVID-19 et leurs séjours en quarantaine^e. Selon le Ministère des affaires extérieures, plus de 1 385 670 ressortissants indiens ont été rapatriés par le Gouvernement dans les six mois qui ont suivi la déclaration d'un confinement national^f. Bien d'autres migrants internationaux sont rentrés dans leur pays sans l'aide de l'État.

L'ampleur et la rapidité des migrations internes ont également chuté considérablement pendant et après la pandémie, ce qui a entraîné une crise de la mobilité^g. La pandémie a eu un effet retentissant sur les schémas de migration interne de la main-d'œuvre et a transformé le travail dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. La mobilité de la main-d'œuvre ouvrière à destination des villes a diminué de près de 10 %, ce qui a considérablement réduit l'offre de main-d'œuvre dans des secteurs importants^h. Selon les estimations officielles, la migration interne de retour s'établit à 51,6 % chez les hommes et à 11 % chez les femmesⁱ. Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à migrer à l'intérieur du pays, un pourcentage disproportionné d'entre elles sont considérées comme des personnes à charge (ce qui exclut l'obtention d'un emploi après la migration). Cela pourrait expliquer l'écart observé entre les hommes et les femmes. On ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer correctement les effets de la pandémie sur la migration en Inde. On observe un grave problème d'omission de données sur les minorités de genre, en particulier la communauté transgenre.

Certains plaident pour que l'Inde adapte son approche de la migration de retour à chaque région, étant donné que la pandémie a touché différemment les différents États indiens^j. Au vu des effets immédiats et prolongés de la pandémie, il est nécessaire d'analyser les conditions structurelles, la complexité, les incertitudes et les particularités régionales pour nous aider à repenser le développement et la migration. Afin de comprendre les transformations intervenues à la suite de la pandémie et d'élaborer des mesures politiques efficaces, il faut mener une étude approfondie des retombées démographiques des tendances associées à la pandémie en matière de migration, de mortalité et de fécondité, à l'aide d'une approche inclusive.

^a Srivastava, 2021.

^f Rajan *et al.*, 2020.

^b DESA, 2021.

^g Banque mondiale, 2020.

^c Banque mondiale, 2021b.

^h Bhattacharyya et Menon, 2021.

^d Kumar et Akhil, 2021.

ⁱ Mishra, 2022.

^e Gouvernement de l'Inde, 2020.

^j Dreze, 2020.

Ralentissement de la croissance et rapatriements de fonds : un lourd fardeau pour certains ?

D'après les prévisions de la Banque mondiale, les rapatriements de fonds devaient diminuer de 20 % à l'échelle mondiale en avril 2020 sous l'effet de la COVID-19, puis de 14 % en octobre 2020, par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie²⁵. Or, ils n'ont finalement diminué que de 2,4 % au niveau mondial, les sommes envoyées aux pays à revenu faible ou intermédiaire en 2020 ayant représenté au total 540 milliards de dollars É.-U.²⁶, soit 1,6 % de moins seulement qu'en 2019²⁷. En 2021, les rapatriements de fonds ont augmenté de 7,3 % pour atteindre 589 milliards de dollars É.-U.²⁸.

Correction faite des effets de l'activité économique et des mesures liées à la pandémie, il apparaît que les rapatriements de fonds ont augmenté avec les taux d'infection par la COVID-19 dans les pays d'origine des migrants²⁹. En bref, les migrants semblent rapatrier davantage de fonds pour soutenir leurs familles lorsque les cas de COVID-19 augmentent. Ainsi, les rapatriements de fonds ont servi de stabilisateur automatique pour les pays d'origine (en termes de production et de consommation). Ce phénomène va à l'encontre de la prévision de la Banque mondiale selon laquelle la pandémie devait faire baisser les rapatriements de fonds. Il va néanmoins dans le sens des observations à long terme de la Banque selon lesquelles les rapatriements de fonds sont anticycliques : lorsque d'autres indicateurs économiques sont en baisse, les migrants rapatrient davantage de fonds pour aider leurs familles et leurs communautés en difficulté dans leurs pays d'origine. En outre, des études ont constaté une relation à long terme entre les rapatriements de fonds et le PIB réel, une augmentation de 10 % des rapatriements de fonds ayant été associée à une augmentation permanente de 0,66 % du PIB³⁰.

Selon certains analystes, l'augmentation des rapatriements de fonds pourrait également être le signe d'une évolution des modalités d'envoi, les canaux formels ayant été favorisés par les restrictions liées à la pandémie³¹. Les données suggèrent qu'avant la pandémie, une proportion importante des rapatriements de fonds était remise aux familles par des canaux informels (tels que les réseaux *hawala*, *hundi* ou *fei-chien*, ou les transferts en main propre).³² Toutefois, les mesures de confinement, la progression de la numérisation et la réduction des frais d'envoi ont incité les migrants à faire évoluer leurs comportements de façon à recourir davantage aux canaux formels pour effectuer leurs transferts, comme en témoigne l'encadré ci-dessous³³. Une étude examinant les données sur les arrivées d'avions a conclu qu'une baisse du nombre d'arrivées était associée à une augmentation des rapatriements de fonds formels, correction faite des autres facteurs³⁴. En s'appuyant sur des données provenant du Mexique, une autre étude a révélé que les rapatriements de fonds et le nombre d'ouvertures de comptes bancaires ont enregistré des hausses particulièrement marquées dans les municipalités qui dépendaient fortement des canaux informels avant la pandémie³⁵.

²⁵ Banque mondiale, 2020.

²⁶ Les rapatriements de fonds ont augmenté de 6,5 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de 5,2 % pour l'Asie du Sud et de 2,3 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

²⁷ Banque mondiale, 2021a.

²⁸ Banque mondiale, 2021b.

²⁹ Kpodar *et al.*, 2021.

³⁰ Francois *et al.*, 2022.

³¹ Kpodar *et al.*, 2021.

³² El Qorchi *et al.*, 2003.

³³ Fernandes *et al.*, 2022.

³⁴ Quayyum *et al.*, 2021.

³⁵ Dinarte *et al.*, 2021.

Les sociétés africaines de transfert de fonds prospèrent grâce à la pandémie, qui stimule les rapatriements de fonds en ligne

Après avoir fui l'implosion économique de son pays natal, le Zimbabwe, Brighton Takawira a pu subvenir aux besoins de sa mère restée dans le pays grâce aux modestes revenus de la petite activité de parfumerie qu'il avait créée en Afrique du Sud.

C'est alors que la pandémie a frappé. Les frontières ont été fermées. Les autocars qu'il avait utilisés jusqu'alors pour rapatrier des fonds en espèces ont cessé de circuler. La pandémie a donné aux sociétés de transfert de fonds un avantage sur leur principal concurrent en Afrique, à savoir les vastes réseaux informels de commerçants, de chauffeurs d'autocar et de voyageurs auxquels de nombreux migrants confient la tâche de rapatrier de l'argent dans leur pays d'origine.

«Il fallait que j'envoie quelque chose, ne serait-ce que quelques dollars» a expliqué M. Takawira, même si cela l'obligeait parfois à se priver de pain. Il a donc essayé de recourir à une société de rapatriements de fonds en ligne, comme le lui avait recommandé un ami.

M. Takawira fait partie des nombreux migrants africains que la pandémie a incités à utiliser des services de transfert numérique, souvent pour la première fois.

Cette évolution alimente l'essor des sociétés de transfert de fonds actives en Afrique, alors que la Banque mondiale prévoyait que les rapatriements de fonds à destination des pays les plus pauvres accuseraient une chute historique de 20 % pour s'établir à 445 milliards de dollars É.-U. cette année, sous l'effet du ralentissement économique mondial dû à la pandémie.

«Nous avons constaté une augmentation des transferts, car les membres de la diaspora voulaient aider leurs familles» a indiqué Patrick Roussel, responsable des services financiers de téléphonie mobile pour le Moyen-Orient et l'Afrique au sein de l'entreprise française de télécommunications Orange – un acteur de premier plan dans les pays africains francophones. «Nous avons constaté un afflux de nouveaux clients venant principalement du marché informel» a fait savoir Andy Jury, directeur général de Mukuru, l'entreprise à laquelle M. Takawira fait désormais appel.

Comme M. Takawira, beaucoup ont dû puiser dans leurs économies ou consentir d'autres sacrifices à cette fin, selon des analystes et des responsables d'entreprises.

Selon M. Jury et d'autres responsables du secteur, cette évolution devrait être durable, car les services de transfert de fonds numériques sont généralement moins coûteux, plus rapides et plus sûrs que les réseaux informels, que les États peinent à réglementer. Mukuru, dont l'activité est principalement centrée sur les rapatriements de fonds en Afrique et qui permet aux clients d'envoyer de l'argent liquide et des denrées alimentaires, a vu sa croissance s'accélérer d'environ 75 % par rapport à l'année précédente.

Selon les chiffres officiels de la Banque mondiale, les rapatriements de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne se sont élevés à 48 milliards de dollars des États-Unis l'année dernière. Les experts estiment toutefois que ce chiffre ne reflète qu'une partie de la réalité. En effet, une grande partie de l'argent que les Africains rapatrient par l'intermédiaire de réseaux informels ne figure pas dans les données officielles. Lorsque ces réseaux ont été paralysés par les confinements, les entreprises formelles de transfert de fonds – en particulier les plateformes numériques – sont soudain devenues les seules options disponibles sur le marché.

La résilience et la reprise des rapatriements de fonds ne sont pas des tendances qui ont été observées partout. Par exemple, les rapatriements de fonds ont baissé de 7,9 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique, de 9,7 % en Europe et en Asie centrale, et de 12,5 % en Afrique subsaharienne^{36,37}. Plusieurs économies d'Asie du Sud ont subi des chocs liés aux rapatriements de fonds internationaux lorsque les prix du pétrole se sont effondrés au cours de la phase initiale de la pandémie, ce qui avait provoqué une forte contraction économique dans la région du Golfe, où résident de nombreux migrants sud-asiatiques³⁸. Cette évolution a entraîné une chute soudaine des recettes en devises, qui a coïncidé avec une augmentation du chômage structurel, et a pesé sur le bien-être de millions de familles à faible revenu³⁹. Toutefois, les rapatriements de fonds internationaux à destination des principaux pays d'Asie du Sud (Inde, Pakistan et Bangladesh) ont augmenté en 2021, le Pakistan ayant enregistré la plus forte croissance par rapport à 2020 (19,6 %, contre 8,0 % pour l'Inde et 2,2 % pour le Bangladesh). Une étude portant sur huit pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a constaté une baisse de revenu dans 73 % des ménages observés en 2021⁴⁰. La Thaïlande a connu une contraction économique de 6,5 %, qui a fait grimper le taux de pauvreté à 8,8 %⁴¹.

Il est reconnu depuis longtemps que les migrants apportent à leurs pays d'origine et à leurs proches à l'étranger des contributions transnationales qui vont bien au-delà des rapatriements de fonds⁴². La pandémie a mis en lumière le rôle de plus en plus important que les contributions des groupes de la diaspora (temps, argent, expertise et relations) peuvent jouer dans l'atténuation des souffrances humaines⁴³. Ces contributions n'ont cessé de croître ces dernières années, ayant été facilitées par la capacité croissante des membres de communautés très dispersées à maintenir un sentiment d'appartenance à un groupe grâce aux outils numériques des réseaux sociaux, lesquels sont devenus de plus en plus omniprésents. L'une des principales raisons pour lesquelles une attention croissante est accordée à «l'action humanitaire de la diaspora» depuis 2020 est que cette tendance s'est accélérée, l'essor du télétravail ayant fortement stimulé les entreprises technologiques, qui ont fourni des outils permettant de collaborer exclusivement en ligne pendant les périodes de confinement⁴⁴. En outre, les mesures de confinement ont fortement limité la capacité des organisations humanitaires classiques à accéder aux zones de crise et à y apporter leur aide⁴⁵.

Dans de nombreuses régions du monde, les personnes dans le besoin ont donc dû compter presque exclusivement sur les contributions envoyées par des amis et des membres de leur famille vivant dans des conditions plus stables. De ce fait, les personnes vivant dans certaines zones de crise se sont senties abandonnées par les principales organisations humanitaires internationales, et la solidarité s'est développée avec les membres de la famille immédiate et de la communauté, où qu'ils soient, de même que la dépendance à leur égard. Il en résulte également que des groupes de migrants, notamment les organisations de réfugiés, ont eu besoin d'accroître leur autonomie, car les interventions humanitaires internationales ont été profondément perturbées par la pandémie de COVID-19, comme le fait ressortir l'encadré ci-dessous.

³⁶ Les rapatriements de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne ont été ralenti de façon significative par la baisse de 28 % des rapatriements de fonds à destination du Nigéria. Si l'on exclut le Nigéria du calcul, ils ont augmenté de 2,3 % (Banque mondiale, 2021b).

³⁷ Banque mondiale, 2021a.

³⁸ Arezki *et al.*, 2020.

³⁹ Withers *et al.*, 2022.

⁴⁰ Morgan et Trinh, 2021.

⁴¹ Banque mondiale, 2021c.

⁴² Newland et Patrick, 2004 ; McAuliffe *et al.*, 2019.

⁴³ Horst *et al.*, 2015.

⁴⁴ Bursztynsky, 2020.

⁴⁵ *The Lancet*, 2020.

Témoignages de première ligne : les organisations de réfugiés dans l'ombre de la COVID-19

Je m'appelle Mary Tal et je suis une avocate qui a grandi au Cameroun, pays d'Afrique de l'Ouest. J'ai travaillé pour l'organisation Human Rights Defense Group avant de devenir moi-même une réfugiée et d'être contrainte de fuir mon pays en 1998. Lorsque j'ai obtenu l'asile au Cap, en Afrique du Sud, j'ai trouvé ma vocation : œuvrer au service des autres femmes réfugiées, ce qui nous a amenées à fonder l'association Whole World Women Association (WWWA) en 2007. La WWWA s'emploie à renforcer les moyens d'action des femmes et des enfants réfugiés de l'ensemble du continent africain en leur offrant une formation au leadership et à l'intégration sociale, une sensibilisation au VIH/sida, une assistance juridique et une protection de leurs droits en tant que réfugiés.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a atteint l'Afrique du Sud en mars 2020, notre travail a changé du tout au tout, d'une façon à laquelle notre association n'était pas préparée. Pour ne citer que certains des problèmes que nous avons rencontrés, le financement des services essentiels que nous assurons habituellement s'est raréfié; les personnes au service desquelles nous œuvrons ont souffert de fatigue mentale et émotionnelle; et des informations erronées sur la COVID-19 ont circulé. Une autre épreuve qui m'a brisé le cœur a été d'apprendre que certaines mères célibataires avec lesquelles nous avions travaillé avaient succombé au virus, laissant derrière elles des orphelins. D'autres mères célibataires ont perdu leur emploi, seule source de revenus pour leurs enfants. Pour surmonter ces difficultés, la WWWA fournit des denrées alimentaires, des masques et du matériel sanitaire aux milliers de femmes réfugiées auxquelles nous prêtons assistance. Notre association s'est également engagée à soutenir, pour une durée de six mois, les enfants de nos clientes qui sont décédées. Nous aidons leurs familles à payer les frais liés aux funérailles et tâchons de trouver un moyen de mettre ces enfants en contact avec des membres de leur famille, dont beaucoup vivent à l'étranger. Nous ne pouvons pas accomplir ce travail seules. De meilleures politiques sont nécessaires pour soutenir les personnes les plus vulnérables pendant la pandémie. Nos voix doivent être entendues par les décideurs : il faut humaniser les politiques et mieux aider les organisations de réfugiés à soutenir leurs communautés.

Source : Extrait abrégé de *The Elders*, 2020.

Dans les pays confrontés à des problèmes politiques et climatiques, tels que le Soudan, la COVID-19 a accru la vulnérabilité socio-économique des migrants internes⁴⁶. Des recherches sur les travailleurs migrants saisonniers dans le Soudan oriental ont montré que l'impossibilité de rapatrier des fonds était une contrainte majeure pour ces personnes depuis le début de la pandémie⁴⁷, et que l'inflation pesait constamment et considérablement sur les moyens de subsistance⁴⁸. La plupart des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont connu une forte inflation⁴⁹, et le prix des aliments de base a augmenté de plus de 20 % dans des pays tels que Djibouti, la

⁴⁶ Le Soudan oriental est confronté à des difficultés politiques depuis la Révolution soudanaise de 2018, à une instabilité politique récurrente liée aux conflits dans le Tigré et à l'afflux soudain de réfugiés qui en a résulté, ainsi qu'à des défis climatiques, tels que les précipitations élevées récurrentes (Amin, 2020).

⁴⁷ Jourdain et al., 2022.

⁴⁸ UNDP, 2020.

⁴⁹ Messkoub, 2022.

République islamique d'Iran, le Liban, la République arabe syrienne et le Yémen⁵⁰. Les années à venir seront probablement marquées par une incertitude, des transformations et des contre-transformations constantes⁵¹. Il est donc important de suivre de près le processus de relèvement et d'élaborer des politiques sur la migration, la diaspora et les rapatriements de fonds qui soient globales et qui résistent aux chocs.

Si l'on compare la perturbation causée par la pandémie et celle causée par la crise financière mondiale, les rapatriements de fonds vers les pays en développement ont beaucoup mieux résisté à la pandémie. Toutefois, la récession dans les principaux pays de destination a été plus profonde pendant la pandémie que pendant la crise financière mondiale. Une étude a montré qu'une augmentation de 1 % du nombre de cas de COVID-19 par million d'habitants donnait lieu, en moyenne, à une augmentation des rapatriements de fonds de 0,03 point de pourcentage⁵². Les particularités régionales et les mesures de redressement mettent en évidence l'influence que les changements induits par la pandémie dans les schémas de migration et de mobilité de la main-d'œuvre ont eue sur l'économie après la pandémie. Couplées aux rapatriements de fonds, les mesures de politique intérieure, telles que celles régissant les transferts d'argent en espèces, protègent les économies contre les crises. En Amérique latine, les dépenses publiques ont augmenté de 2,9 % entre 2019 et 2020⁵³. Dans cette région, les transferts en espèces ont largement fait office de politique économique à la suite de la pandémie de COVID-19⁵⁴. L'emploi dans la région n'a pas tout à fait retrouvé son niveau d'avant la pandémie, mais l'écart est désormais minime⁵⁵. Parallèlement, le tourisme international a commencé à reprendre dans les Caraïbes⁵⁶. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI) de juillet 2022, la croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes était de 3 %, un taux nettement plus faible qu'en 2021 mais robuste par rapport aux résultats enregistrés dans le monde⁵⁷.

D'autre part, les pays de l'Union européenne et les pays de l'OCDE qui ne sont pas membres de l'Union européenne sont à l'origine de 55 % des rapatriements de fonds dans le monde⁵⁸. En particulier, les États-Unis, la Suisse, l'Allemagne, la France et le Luxembourg figurent parmi les dix principaux pays d'origine des rapatriements de fonds⁵⁹. Dans les pays de destination des migrants, les pressions inflationnistes ont augmenté, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les obstacles à la production et l'augmentation de la demande⁶⁰. Selon le FMI, la reprise rapide de l'activité économique dans de nombreuses régions a fait augmenter l'inflation de base par rapport aux niveaux antérieurs à la crise⁶¹. Les pressions inflationnistes ont été les plus fortes dans les pays où la demande (en particulier de biens de consommation) s'est redressée le plus rapidement⁶².

⁵⁰ Banque mondiale, 2021d.

⁵¹ Forum économique mondial, 2022a.

⁵² Quayyum *et al.*, 2021.

⁵³ CEPALC, 2021.

⁵⁴ Les quatre pays de la région dont les dépenses consacrées aux transferts en pourcentage du PIB étaient les plus élevées en 2020 étaient le Mexique (8,6 %), le Chili (11,5 %), l'Argentine (12,9 %) et l'Uruguay (15,1 %) (Solorza, 2021).

⁵⁵ Maurizio, 2022.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Adler *et al.*, 2022.

⁵⁸ REM et OCDE, 2020.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Banque mondiale, 2022.

⁶¹ Adrian et Gopinath, 2021.

⁶² *Ibid.*

Automatisation, externalisation numérique et évolution du rôle de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'économie mondiale

Les effets de long terme de la pandémie – qui sont catastrophiques pour le secteur mondial du transport aérien et qui changent durablement les schémas de mobilité au sein des communautés (comme indiqué plus haut) – sont en train de remodeler le rôle de la mobilité dans les économies du monde entier. En particulier, la baisse de la mobilité renforce la numérisation et l'automatisation, et vice versa⁶³.

La transformation numérique qui est en cours a des effets majeurs sur les migrants et les processus de migration. Depuis la pandémie, les migrants s'appuient de plus en plus sur des solutions numériques pour obtenir des informations et rapatrier des fonds, tandis que les États utilisent de plus en plus de nouveaux systèmes numériques pour assurer la gestion des migrations⁶⁴. L'adaptation des services à la prestation en ligne a été un objectif clé pendant la crise sanitaire, s'agissant en particulier de répondre aux besoins des populations migrantes et d'autres groupes vulnérables. Par exemple, 14 des 27 pays de l'Union européenne ont adopté ou systématiquement mis en place la prestation de services de santé en ligne, notamment sous la forme de vidéos et de tutoriels dans différentes langues, ainsi que de consultations en ligne⁶⁵. Ces technologies d'intégration peuvent aider les populations migrantes, mais leur conception, leur élaboration et leur mise en œuvre doivent être centrées sur les droits humains, et ces droits ne doivent pas être restreints par les limites de la faisabilité technique⁶⁶.

Réciproquement, la progression de la transformation numérique résulte en partie de l'évolution de la migration et de la mobilité qui résulte de la pandémie. Par exemple, l'une des principales conséquences des mesures de restriction de la circulation a été la réduction considérable de l'offre de main-d'œuvre dans les grands centres économiques : au niveau international, moins d'immigrants vont dans les principaux pays de destination, tandis qu'au niveau des pays, moins de migrants internes et pendulaires se rendent dans les zones urbaines densément peuplées. À cause de ces baisses de la migration et de la mobilité, le marché du travail est extrêmement tendu dans les villes des pays développés. En théorie, une réduction de la main-d'œuvre immigrée devrait conduire à une hausse des salaires dans les régions de destination. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux économistes du travail aient affirmé que la pandémie serait suivie d'un âge d'or pour les travailleurs, fait d'offres d'emploi abondantes, de salaires en hausse, de « démissions silencieuses » (baisse des efforts consentis par les employés) et d'une « grande démission »⁶⁷.

En théorie, une hausse des salaires devrait à son tour stimuler l'innovation, à mesure que les entreprises réduisent leur dépendance à l'égard de la main-d'œuvre (immigrée) plus coûteuse en investissant dans des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Il s'agit là aussi d'une caractéristique majeure de l'économie après la pandémie. D'une part, on a ainsi assisté à une automatisation des tâches dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et des services non exportables tels que le commerce de détail, l'hôtellerie, la restauration et les soins de santé qui étaient devenus, au cours des décennies avant la pandémie, très dépendants de la main-d'œuvre migrante⁶⁸. Par exemple, malgré un ralentissement général dans le secteur des start-up technologiques, les entreprises d'agriculture technologique (AgTech) telles que FarmWise, basée aux États-Unis, attirent de plus en plus de capital-risque pour

⁶³ McAuliffe et al., 2021b.

⁶⁴ McAuliffe, 2021 ; Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2020.

⁶⁵ Commission européenne, 2022.

⁶⁶ McAuliffe et al., 2021a.

⁶⁷ Williams, 2021.

⁶⁸ Adrian et Gopinath, 2021.

développer leurs robots de désherbage autonomes, sur la base de projections démographiques selon lesquelles la main-d'œuvre agricole était vieillissante et les travailleurs immigrés, de plus en plus difficiles à recruter⁶⁹.

D'autre part, l'automatisation est à l'origine d'un processus d'«externalisation numérique» dans les secteurs à main-d'œuvre hautement qualifiée de l'économie des services et du savoir. À l'heure où les entreprises s'efforcent de faire des économies pour amortir les répercussions économiques de la pandémie, l'une des décisions les plus simples à prendre a été de réduire les dépenses liées aux voyages d'affaires et aux bureaux en centre-ville, tout en investissant davantage dans la transformation numérique dans l'espoir d'accroître la productivité. Dans le cadre de l'externalisation numérique qui en résulte, les entreprises adoptent des plateformes de travail en ligne pour permettre l'exécution de tâches à distance, notamment dans des domaines tels que les services juridiques et financiers, l'analyse de données, la conception de logiciels, la traduction, la transcription, l'annotation d'images et la modération de contenus⁷⁰.

Au niveau des pays, le développement de l'externalisation numérique contribue à une forte augmentation du télétravail, et donc à une baisse de la mobilité pendulaire. D'après une étude économétrique fréquemment citée, le télétravail n'est pas près de disparaître : la pandémie, outre qu'elle a fait sortir les entreprises de l'inertie qui les liait à des modèles de travail en présentiel qui n'étaient pas nécessaires, a réduit la stigmatisation du travail à domicile, favorisé une vague de technologies de télétravail innovantes, fait comprendre aux employés que le télétravail pouvait être plus satisfaisant et démontré aux employeurs que ce mode de fonctionnement pouvait être moins coûteux⁷¹. Pendant la période 2020/2021, il y a de très bonnes raisons de penser qu'un phénomène de contre-urbanisation – c'est-à-dire une migration interne consistant à quitter les villes – était en train de se produire, en particulier dans les pays à revenu élevé. Aux États-Unis, on estime que 37 % des emplois peuvent être exercés à domicile⁷², et le nombre moyen de personnes quittant les quartiers urbains a doublé en 2020, pendant la pandémie⁷³. Ce revirement après des décennies d'urbanisation incessante allait de pair avec la diminution de la mobilité intra-urbaine et interurbaine, car les restrictions à la mobilité accélérent l'adoption du télétravail.

Parmi ces tendances, le «travail à domicile» est en train d'évoluer vers le «travail depuis n'importe où», d'où des conséquences importantes pour le rôle de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'économie mondiale. Au niveau international, l'essor des plateformes numériques de travail en ligne a accéléré la tendance qui consiste, pour les entreprises des pays plus développés, à sous-traiter des tâches à des travailleurs vivant dans des pays moins développés. Avant même que la pandémie ne survienne, la majeure partie de la demande de main-d'œuvre sur ces plateformes provenait de pays tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, tandis que le travail était en grande partie effectué dans des pays tels que l'Inde, les Philippines ou l'Ukraine⁷⁴. Avant la pandémie de COVID-19, les communautés de «nomades numériques» – essentiellement composées de professionnels utilisant des médias numériques – plaident en faveur d'un mode de travail alternatif reposant sur les technologies de l'information et des communications. La pandémie a alors permis aux personnes sédentaires de goûter à la vie de nomade numérique, tandis que les nomades numériques ont été amenés à réfléchir

⁶⁹ Heater, 2022.

⁷⁰ OIT, 2021a.

⁷¹ Barrero *et al.*, 2021.

⁷² Dingel et Neiman, 2020. Il s'agit essentiellement des activités financières, de la gestion d'entreprise et des services professionnels et scientifiques.

⁷³ Whitaker, 2021.

⁷⁴ OIT, 2021a.

à l'impact négatif du virus sur la «liberté de voyager» qui leur est chère et à réévaluer la viabilité de leur mode de vie⁷⁵.

Ces tendances ne sont ni uniformes ni universelles; par exemple, les tendances en matière de migration rurale urbaine et de télétravail varient considérablement d'un endroit à l'autre depuis la pandémie. En 2020, l'Espagne a enregistré des pertes migratoires nettes de 6 % dans les zones à forte densité ainsi qu'une baisse de 15,4 % de la migration vers les villes; en revanche, les régions à faible densité de population ont enregistré des gains migratoires nets et les tendances observées y sont de nouveau semblables à celles d'avant la pandémie⁷⁶. De même, au Royaume-Uni⁷⁷, la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de sortie de l'Union européenne en juillet 2021 a entraîné une intensification visible de la mobilité dans les zones urbaines, qui s'est rapprochée des niveaux enregistrés avant la pandémie⁷⁸. En 2020, en Australie, 11 200 personnes ont quitté les capitales des États du pays au profit de régions rurales moins peuplées; l'utilisation des transports publics a baissé de 52 %, et la demande d'espaces commerciaux dans les villes s'est contractée de 24 %⁷⁹. Cependant, le télétravail ne peut pas être adopté par les économies à forte intensité de main-d'œuvre et fortement axées sur le tourisme⁸⁰. En réaction à la chute spectaculaire du tourisme qui s'est produite à la suite de la restriction de la circulation pendant la pandémie, des pays dépendant du tourisme, tels qu'Aruba, les Maldives, la Thaïlande, Antigua-et-Barbuda, le Cambodge et le Costa Rica, ont mis en place des politiques et des fonds spéciaux pour stimuler le tourisme national et international⁸¹. Ces pays ne sont pas les seuls concernés. Le tourisme international a rebondi de 4 % en 2021, mais il reste bien en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie⁸².

Soins de santé et effets démographiques : un tableau diversifié

Les mesures de riposte à la pandémie visant à réguler la circulation des migrants ont suscité beaucoup de critiques car elles ont créé des obstacles à l'accès aux services sociaux et aux soins de santé dans les pays de destination⁸³. Au plus fort de la pandémie, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont pas pu suivre les directives de santé publique; conjuguées aux conditions de vie déjà précaires de ces personnes, cette situation s'est traduite par des taux d'infection nettement plus élevés⁸⁴. La montée du racisme et de la xénophobie a suscité des débats sur le statut des migrants et les différences qui en découlent dans la prestation de services⁸⁵. Cependant, la complexité des mesures pluridimensionnelles et l'absence de données enregistrées au niveau mondial font qu'il est impossible de mesurer l'impact global de la pandémie sur les migrants.

⁷⁵ Ehn et al., 2022.

⁷⁶ González-Leonardo et al., 2022.

⁷⁷ La mobilité a diminué de 44 %, la baisse la plus forte ayant été enregistrée dans les villes, où elle a dépassé 50 % en 2020 (Rowe et al., 2023).

⁷⁸ González-Leonardo et al., 2022.

⁷⁹ Byrne, 2021.

⁸⁰ Selon les estimations de l'Organisation mondiale du tourisme, la pandémie a perturbé le tourisme en réduisant les voyages internationaux de 73 % en 2020 (OMT, s.d.).

⁸¹ Babii et Nadeem, 2021.

⁸² OMT, s.d.

⁸³ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2018.

⁸⁴ Ag Ahmed et al., 2021.

⁸⁵ OMS, 2021.

Cela étant, de nombreux pays ont déployé des efforts considérables pour répondre aux besoins particuliers des migrants pendant la pandémie (voir l'encadré ci-dessous sur les mesures de régularisation prises pendant la pandémie de COVID-19). La prestation de soins de santé de base ou d'urgence a été garantie pour les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut, en Argentine, en République de Corée, en Thaïlande et dans 20 États membres de l'Union européenne, entre autres⁸⁶. Les migrants dépourvus de documents ont bénéficié d'un accès gratuit aux services de santé d'urgence liés à la COVID-19 dans plusieurs pays et municipalités du monde, notamment dans les pays suivants : Belgique, Croatie, Chypre, Estonie, Grèce, France, Finlande, Israël, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Espagne, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse⁸⁷. Certains pays ont fourni aux populations migrantes du matériel et des informations de santé publique ciblées. Les migrants en Norvège ont estimé avoir reçu suffisamment d'informations sur la pandémie par le biais des canaux officiels, ce qui a été corrélé à un degré élevé de confiance à l'égard des pouvoirs publics et des sources officielles⁸⁸. L'Arabie saoudite et Bahreïn ont fait en sorte que les sociétés de recrutement prennent en charge l'assurance maladie des migrants avant leur départ et ont publié des circulaires administratives établissant des lignes directrices pour les employeurs et les employés⁸⁹.

La COVID-19 et les mesures de régularisation

La pandémie de COVID-19 a conduit certains pays à prendre des mesures exceptionnelles pour répondre aux besoins accrus des migrants irréguliers. Début 2020, le Portugal a agi rapidement en régularisant temporairement le statut de tous les migrants. Par la suite, l'Italie a procédé à une régularisation ciblée des travailleurs migrants dans des secteurs clés de l'économie. En février 2021, la Colombie a annoncé qu'elle allait régulariser plus de 1,7 million de Vénézuéliens présents sur son territoire. [...] D'autres pays ont adopté des mesures de régularisation en réponse à la COVID-19 : c'est le cas, notamment, de la République dominicaine, de la Malaisie et de la Thaïlande.

Source : OIM, 2021.

⁸⁶ FRA, 2011.

⁸⁷ *Ibid.* Il convient de noter que ces exemples ne sont pas exhaustifs : d'autres pays peuvent également avoir fourni des services gratuits. Plusieurs pays ont également offert la possibilité aux migrants dépourvus de documents de rester sans être sanctionnés ; d'autres ont lancé des programmes de régularisation, qui ont permis un accès aux services de santé.

⁸⁸ Madar *et al.*, 2022.

⁸⁹ CESAO, 2020.

Les effets de la COVID-19 sur la santé en général ont des conséquences démographiques qui pourraient considérablement faire évoluer les migrations. La pandémie a perturbé les programmes de vaccination des enfants dans plusieurs régions du monde, ce qui a eu pour effet d'accroître le déficit de vaccination de 8 millions de personnes supplémentaires et de retarder 60 campagnes de vaccination de masse revêtant une importance vitale dans 50 pays, au détriment de 228 millions de personnes⁹⁰. Quelque 10,5 millions d'enfants ont perdu l'une ou plusieurs des personnes qui s'occupaient d'eux⁹¹. Les effets de la pandémie sur la santé se sont fait sentir plus lourdement dans le monde en développement, d'une façon qui influera sur la démographie et les migrations de demain.

Les grandes puissances économiques ont été touchées à la fois par une surmortalité et par une variation de la fécondité⁹². La France a enregistré son taux de natalité le plus faible depuis la Seconde Guerre mondiale⁹³. Les autorités chinoises ont constaté une baisse de 15 % du nombre de naissances en 2020⁹⁴ : ce nombre est passé de 14,65 millions en 2019 à 12 millions en 2020, puis à 10,62 millions en 2021⁹⁵. L'effondrement de la population résultant de cette baisse de la fécondité sera sans doute à l'origine de crises économiques et de crises de la dette dans l'avenir. Les États s'emploieront bientôt à rembourser les dettes qu'ils ont contractées pour fournir une aide sociale et financière pendant la pandémie. Cependant, du fait de la baisse de la natalité, ils compteront moins de contribuables pour supporter ce fardeau. Cela entravera la croissance et obligera de nombreux pays à favoriser la fécondité, à recruter plus de travailleurs migrants dans des secteurs cruciaux et à investir davantage dans l'automatisation d'emplois clés, et ce simultanément.

⁹⁰ OMS, 2022a.

⁹¹ Cha, 2022.

⁹² Bosley et Jamrisko, 2021.

⁹³ Horobin, 2021.

⁹⁴ Bloomberg, 2021.

⁹⁵ Yang *et al.*, 2022.

Conclusion

La migration et la mobilité humaines ont connu un rebond remarquable depuis les premiers jours de la pandémie de COVID-19, qui avait subitement mis à l'arrêt la majeure partie de l'humanité. Cependant, cette forte reprise cache un profond changement : près de trois ans après que le début de la pandémie, une grande partie du monde demeure moins mobile qu'avant, ce qui aura des conséquences importantes, à moyen et à long terme, pour les populations, les sociétés et les économies du monde entier.

La phase d'urgence pandémique est passée, mais la «longue traîne» des infections et des interventions de santé publique continue de perturber la migration et la mobilité. Les restrictions les plus strictes ont certes été levées, mais elles ont laissé derrière elles une situation plus complexe et plus contraignante sur le plan des politiques migratoires, qui associent de nouveaux profils de risque à différentes catégories de migrants, au grand regret de ceux qui souhaiteraient revenir dans le monde hypermobile de 2019.

Dans ce contexte, la migration et la mobilité ont repris, sans pour autant atteindre les niveaux enregistrés avant la pandémie. Le nombre de passagers sur les vols internationaux demeure toujours inférieur au niveau de référence de 2019, en particulier en Europe, en Asie et dans le Pacifique, où la baisse s'établit entre 25 % et 49 %. La situation du transport aérien intérieur est plus mitigée : bien que ce secteur n'ait pas été aussi durement touché que le transport aérien international et qu'il s'est rétabli plus rapidement, les restrictions imposées sur les vols intérieurs pendant la pandémie ont été vécues de façon très différente selon les régions du monde. Il est extrêmement intéressant que la mobilité au sein des communautés ait rebondi vigoureusement dans les pays à plus faible revenu et beaucoup moins dans les pays à revenu plus élevé.

En faisant évoluer la migration et la mobilité, la pandémie a catalysé ou accéléré certaines transformations sociales majeures de long terme. Par exemple, dans les pays d'origine des migrants, elle a mis en évidence l'importance des rapatriements de fonds que les travailleurs migrants font parvenir à leurs familles et de leurs communautés dans leurs pays d'origine. Les rapatriements de fonds ont beaucoup moins diminué au plus fort de la pandémie que ne le prévoyaient les experts les plus optimistes, et ils ont également rebondi bien plus rapidement, ce qui suggère une fois de plus que ces flux ont non seulement un volume élevé, mais aussi une importance disproportionnée du fait qu'ils sont anticycliques : lorsque d'autres indicateurs économiques étaient en baisse pendant la pandémie, les rapatriements de fonds sont restés stables et ont augmenté peu après.

Dans les pays de destination, la migration et la mobilité restent plus limitées qu'avant la pandémie, ce qui a également des effets profondément transformateurs. Par exemple, les employeurs sont incités à s'adapter à des marchés du travail moins flexibles que ceux auxquels ils s'étaient habitués au cours des décennies précédentes. Contraintes de réduire leur dépendance à l'égard des sources de main-d'œuvre éloignées, les entreprises investissent davantage dans l'«externalisation numérique» (qui consiste à recourir à une main-d'œuvre humaine à distance, pour un coût moindre) et l'automatisation (qui réduit, voire supprime le besoin de main-d'œuvre humaine pour certaines tâches).

Il peut sembler contre-intuitif de prévoir une baisse de la demande de main-d'œuvre migrante alors que le chômage se maintient à des niveaux historiquement faibles et que les employeurs des pays développés font pression sur les gouvernements pour qu'ils fassent augmenter l'immigration. Cependant, si le marché du travail est actuellement tendu dans les pays riches, cela ne résulte pas d'une augmentation de la demande de travailleurs migrants, mais bien d'une baisse spectaculaire de l'offre. Cette situation contraint les entreprises à prendre des décisions qui bloqueront la demande, laquelle restera beaucoup plus élevée qu'au plus fort de la pandémie à la mi-2020, mais sans doute nettement plus faible qu'avant la pandémie.



Appendices

Chapitre 3

Appendice A. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies : régions et sous-régions

Ce tableau reprend les régions et sous-régions géographiques du DESA et n'implique ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

Afrique				
Afrique de l'Est ^a	Afrique moyenne ^b	Afrique du Nord	Afrique australe ^c	Afrique de l'Ouest ^d
Burundi	Angola	Algérie	Afrique du Sud	Bénin
Comores	Cameroun	Égypte	Botswana	Burkina Faso
Djibouti	Congo	Libye	Eswatini	Cabo Verde
Érythrée	Gabon	Maroc	Lesotho	Côte d'Ivoire
Éthiopie	Guinée équatoriale	Soudan	Namibie	Gambie
Kenya	République centrafricaine	Tunisie		Ghana
Madagascar	République démocratique du Congo			Guinée
Malawi	Sao Tomé-et-Principe			Guinée-Bissau
Maurice	Tchad			Libéria
Mayotte				Mali
Mozambique				Mauritanie
Ouganda				Niger
République-Unie de Tanzanie				Nigéria
Réunion				Sainte-Hélène
Rwanda				Sénégal
Seychelles				Sierra Leone
Somalie				Togo
Soudan du Sud				
Zambie				
Zimbabwe				

^a L'Afrique de l'Est a été fusionnée avec la sous-région Afrique australe dans ce chapitre, bien que les pays, territoires et zones y figurant restent les mêmes.

^b Cette sous-région a été renommée «Afrique centrale» dans ce chapitre et fusionnée avec l'Afrique de l'Ouest.

^c Cette sous-région a été fusionnée avec l'Afrique de l'Est.

^d Cette sous-région a été fusionnée avec l'Afrique centrale (Afrique moyenne, pour le DESA) dans ce chapitre.

Asie				
Asie centrale	Asie de l'Est	Asie du Sud-Est	Asie du Sud	Asie de l'Ouest ^e
Kazakhstan	Chine	Brunéi Darussalam	Afghanistan	Arabie saoudite
Kirghizistan	Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong	Cambodge	Bangladesh	Arménie
Ouzbékistan	Chine, Région administrative spéciale de Macao	Indonésie	Bhoutan	Azerbaïdjan
Tadjikistan	Japon	Malaisie	Inde	Bahreïn
Turkménistan	Mongolie	Myanmar	Iran (République islamique d')	Chypre
	République de Corée	Philippines	Maldives	Émirats arabes unis
	République populaire démocratique de Corée	République démocratique populaire lao	Népal	Géorgie
		Singapour	Pakistan	Iraq
		Thaïlande	Sri Lanka	Israël
		Timor-Leste		Jordanie
		Viet Nam		Koweït
				Liban
				Oman
				Qatar
				République arabe syrienne
				Türkiye
				Yémen

^e Cette sous-région a été renommée « Moyen-Orient ».

Europe ^f			
Europe de l'Est ^g	Europe du Nord	Europe du Sud	Europe de l'Ouest
Bélarus	Danemark	Albanie	Allemagne
Bulgarie	Estonie	Andorre	Autriche
Fédération de Russie	Finlande	Bosnie-Herzégovine	Belgique
Hongrie	Îles Anglo-Normandes	Croatie	France
Pologne	Île de Man	Espagne	Liechtenstein
République de Moldova	Îles Féroé	Gibraltar	Luxembourg
Roumanie	Irlande	Grèce	Monaco
Slovaquie	Islande	Italie	Royaume des Pays-Bas
Tchéquie	Lettonie	Macédoine du Nord	Suisse
Ukraine	Lituanie	Malte	
	Norvège	Monténégro	
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Portugal	
	Suède	Saint-Marin	
		Saint-Siège	
		Serbie	
		Slovénie	

^f Dans le chapitre 3, certains pays de cette sous-région, en particulier les pays membres de l'Union européenne, ont pu être inclus à la fois dans l'analyse de l'Europe du Sud-Est et de l'Est et dans celle de la sous-région Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud.

^g L'Europe du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Sud sont fusionnées dans ce chapitre, à l'exclusion des pays suivants d'Europe du Sud : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie, qui ont été inclus dans la section du chapitre consacrée à la sous-région Europe du Sud-Est et de l'Est.

Amérique latine et Caraïbes		
Caraïbes	Amérique centrale ^h	Amérique du Sud
Anguilla	Belize	Argentine
Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Bolivie (État plurinational de)
Aruba	El Salvador	Brésil
Bahamas	Guatemala	Chili
Barbade	Honduras	Colombie
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	Mexique	Équateur
Cuba	Nicaragua	Guyana
Curaçao	Panama	Guyane française
Dominique		Îles Falkland (Malvinas)
Grenade		Paraguay
Guadeloupe		Pérou
Haïti		Suriname
Îles Caïmanes		Uruguay
Îles Turques et Caïques		Venezuela (République bolivarienne du)
Îles Vierges américaines		
Îles Vierges britanniques		
Jamaïque		
Martinique		
Montserrat		
Porto Rico		
République dominicaine		
Sainte-Lucie		
Saint-Kitts-et-Nevis		
Saint-Vincent-et-les Grenadines		
Sint Maarten (partie néerlandaise)		
Trinité-et-Tobago		

^h La sous-région «Amérique centrale» a été fusionnée avec le Mexique et les Caraïbes dans ce chapitre.

Amérique du Nord

Bermudes

Canada

Groenland

Saint-Pierre-et-Miquelon

États-Unis d'Amérique

Océanie

Australie et Nouvelle-Zélande	Mélanésie	Micronésie	Polynésie
Australie	Fidji	Guam	Îles Cook
Nouvelle-Zélande	Îles Salomon	Îles Mariannes septentrionales	Îles Wallis-et-Futuna
	Nouvelle-Calédonie	Îles Marshall	Nioué
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Kiribati	Polynésie française
	Vanuatu	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
		Nauru	Samoa américaines
		Palaos	Tokélaou
			Tonga
			Tuvalu

Légende :

Région
Sous-région ⁱ
Pays, territoire ou zone ^{ii,iii}

Note : Pour des notes explicatives ou relatives à la méthodologie, voir DESA, 2020.

ⁱ Les noms des sous-régions utilisés dans ce chapitre ainsi que les pays, territoires ou zones inclus dans ces sous-régions peuvent différer de ceux utilisés par la Division de statistique du DESA.

ⁱⁱ Les noms de pays ou de zones sont présentés sous la forme courte utilisée dans les opérations quotidiennes des Nations Unies et ne correspondent pas nécessairement aux noms officiels employés dans les documents officiels. Ces noms sont tirés de la base de données terminologique des Nations Unies (UNTERM), consultable à l'adresse <https://unterm.un.org/UNTERM/portal/welcome>. Les appellations employées sur ce site et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies [ou de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites (DESA, s.d.).

ⁱⁱⁱ Les entités mentionnées dans ce tableau comprennent des pays ainsi que des territoires, des zones et des régions administratives spéciales. Ce tableau est également utilisé dans le chapitre 2. Il n'entend pas être exhaustif.

Chapitre 4

Appendice A. Possibilités, migration et indice de développement humain

L'indice de développement humain (IDH), qui est publié chaque année par le PNUD dans son Rapport sur le développement humain, part du principe qu'en général, les personnes ne sont pas seulement motivées par le désir d'accroître leurs revenus, mais qu'il s'agit aussi, pour elles, de se donner la « [capacité d']exercer leurs libertés et [de] concrétiser leurs aspirations»¹. Fondé sur les travaux d'Amartya Sen et mis au point par Mahbub ul Haq, l'IDH « met les personnes au cœur de la réflexion » en associant trois flux de données représentant chacun certaines des possibilités de base susceptibles de favoriser le développement des capacités humaines². Premièrement, l'éducation d'un pays ou d'une entité infranationale est mesurée, principalement sur la base du nombre d'années de scolarisation des enfants. Deuxièmement, la santé est mesurée par l'espérance de vie d'un enfant à la naissance. Troisièmement, l'IDH utilise un indicateur économique, représenté par le revenu moyen mesuré dans la monnaie locale (parité de pouvoir d'achat ou PPA). En intégrant ces trois catégories dans un seul indice, l'IDH cherche à donner une idée plus nuancée des caractéristiques qui contribuent au bien-être individuel et collectif dans une société.

Les limites de l'IDH sont bien connues. En réduisant l'indice à la santé et à l'éducation, puis en quantifiant ces catégories sur la base d'une série limitée de variables, on risque de tomber dans le piège d'une simplification excessive. Le système de classification – les seuils numériques permettant de classer le niveau de développement d'un pays – peut être perçu comme arbitraire. Surtout, l'IDH peut être politisé, car certains pays font des efforts concertés pour obtenir de meilleures notes pour un ou plusieurs indicateurs³. Cependant, les indices économiques sont sujets aux pires manipulations, comme l'a montré récemment la suspension et la révision du rapport Doing Business de la Banque mondiale, qui présentait chaque année un indice des réglementations commerciales et des facteurs économiques, mais qui a été critiqué en raison d'irrégularités méthodologiques et pour avoir négligé le rôle des systèmes de protection sociale dans le développement humain⁴.

En utilisant l'IDH dans le présent chapitre, les auteurs sont conscients de ce qui suit. Premièrement, l'introduction de diverses variables ne se traduit pas forcément par une représentation plus précise du développement. La simplicité de l'IDH est l'un de ses avantages. Deuxièmement, s'agissant des systèmes de classification, s'ils peuvent parfois être considérés comme arbitraires, il n'en demeure pas moins qu'ils permettent à l'esprit humain de conceptualiser des schémas de développement⁵. Enfin, si la politisation de l'IDH est inévitable, cet indice continue néanmoins de servir de référence pour les journalistes, les universitaires et les responsables politiques, car il propose une mesure précise permettant de se faire une idée des possibilités offertes aux populations du monde entier⁶.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2009 s'était penché sur le thème de la migration, faisant remarquer qu'une amélioration des politiques en matière de mobilité humaine peut favoriser le développement humain⁷. Du point de vue de l'IDH, la décision de migrer n'est pas seulement motivée par l'obtention de revenus plus importants, ni forcément envisagée comme un investissement en vue de gains potentiels futurs. Bien plutôt, la migration est une stratégie adoptée pour accéder à certains biens essentiels – tels que la santé et l'éducation – qui permettent d'élargir l'éventail des possibilités pour soi-même et ses enfants. Malgré sa tentative de quantifier les migrations internes à l'échelle mondiale, un exercice difficile étant donné la diversité des définitions et la rareté des données fiables sur les événements migratoires, le Rapport mondial sur le développement humain 2009 a néanmoins montré que les migrations peuvent être analysées dans le contexte d'un ensemble plus large de variables, ce qui permet d'obtenir des données solides sur la migration susceptibles d'éclairer l'action des pouvoirs publics.

¹ PNUD, 2019.

² *Ibid.* ; Sen, 1985; Stanton, 2007.

³ Wolff *et al.*, 2011.

⁴ Davis et Kruse, 2007; Banque mondiale, 2020.

⁵ Davis *et al.*, 2012.

⁶ Stanton, 2007.

⁷ PNUD, 2009.

Appendice B. Comment j'ai été mêlée à une querelle scientifique sur les chiffres de la migration et ce que j'en ai appris

Par Maite Vermeulen

Note : Ceci est un extrait abrégé de l'article original publié sur le site d'information The Correspondent, dont la parution a cessé depuis. Le texte intégral demeure disponible à l'adresse <https://thecorrespondent.com/747/how-i-ended-up-in-a-scientific-spat-about-migration-figures-and-what-i-learned-from-it/98789433039-1dadd2ed>.

Il faut que je vous raconte comment une étude qui tordait le cou à une théorie influente sur la migration a elle-même été discréditée. Sans doute avez-vous dû relire cette phrase, ce que je peux comprendre [...]. Cette expérience a été riche d'enseignements pour moi. J'ai appris comment fonctionne la science et comment nous, journalistes, devons nous en accommoder. J'ai aussi appris ce qu'est réellement l'expertise, et pourquoi elle est si limitée. Enfin, j'ai compris ce que signifie les notions de certitude, de doute et d'avoir raison. Alors attachez vos ceintures et préparez-vous à découvrir pourquoi j'ai reconnu – à tort – que je m'étais trompée.

Au commencement de cette histoire : la bosse migratoire

Tout a commencé il y a quelques mois lorsque j'ai lu une nouvelle étude sur la bosse migratoire. Ce sujet a immédiatement attiré mon attention, car «la bosse migratoire» est une théorie bien connue et très influente sur les rapports entre la migration et le niveau de développement. Pour faire simple, cette théorie affirme que lorsqu'un pays pauvre devient plus riche, l'émigration de sa population augmente au lieu de diminuer. Cela peut sembler contre-intuitif : on pourrait croire que, lorsqu'un pays devient plus riche, les raisons de le quitter diminuent puisque les conditions de vie s'y améliorent, n'est-ce pas ? Pourtant, la bosse migratoire montre que tel est le cas uniquement au-delà d'un certain niveau de revenu, situé aux alentours de 7 000 à 10 000 dollars É.-U. par personne et par an.

De nombreux pays pauvres sont encore loin d'avoir atteint ce seuil. Par conséquent, le développement économique de ces pays devrait entraîner une augmentation de la migration, et non une diminution. Ce phénomène s'explique comme suit : la migration coûte cher, lorsque des personnes auparavant très pauvres ont un peu d'argent, la probabilité qu'elles migrent augmente. Si vous consultez un graphique comparant le revenu et l'émigration, vous verrez une courbe plus ou moins en forme de colline montrant que les taux d'émigration sont les plus faibles dans les pays pauvres et les plus élevés dans les pays à revenu intermédiaire, et qu'ils chutent dans les pays riches : c'est la «bosse» migratoire.

Je fais souvent référence à la bosse migratoire dans mes articles, surtout pour critiquer la politique migratoire européenne. En effet, l'Union européenne consacre de plus en plus de fonds à l'aide au développement dans le but de réduire la migration. Or, la bosse migratoire montre que cette stratégie repose sur une idée erronée : si l'augmentation de l'aide conduit à un développement accru dans les pays pauvres, ce financement entraînera une hausse de la migration nette, et non une diminution. C'est alors que cette nouvelle étude, publiée dans le cadre du projet de recherche MEDAM, est arrivée sur mon bureau. Ses auteurs étaient formels : leur analyse des données sur la migration faisait apparaître que la bosse migratoire simplifiait de façon excessive la situation. En fait, leurs modèles avaient abouti à des résultats opposés. D'après leurs calculs, l'enrichissement d'un pays pauvre conduisait à une baisse de l'émigration à destination des pays riches. Les chercheurs expliquaient cette différence de résultat par la méthodologie qu'ils avaient employée : en effet, au lieu de comparer l'émigration dans les pays pauvres et les pays riches, ils avaient comparé l'évolution des pays par rapport à eux-mêmes au fil du temps. Pourquoi ? Parce

qu'une comparaison entre pays pauvres et pays riches ne rend pas compte des différences entre ces pays : des différences qui peuvent avoir une incidence sur les revenus ainsi que sur la migration.

J'ai demandé à des collègues et à des experts de la migration connaissant mieux l'économétrie que moi de jeter un coup d'œil à ce nouvel article; j'ai parlé aux auteurs puis ai décidé de rédiger une mise à jour. L'étude semblait convaincante et je voulais prendre mes responsabilités puisqu'une théorie que j'avais souvent citée dans mes articles ne tenait pas la route. Je croyais que ma saga de la bosse touchait à sa fin. C'est alors que j'ai été identifiée dans un fil Twitter par Michael Clemens, éminent économiste du développement au Center for Global Development. D'après son tweet, la nouvelle étude était fondée sur une erreur statistique.

Les calculs de Michael Clemens

Dans un message privé, Michael Clemens m'a assuré que ce n'était pas mon article qui posait problème, mais l'étude proprement dite. La discussion fut parfaitement cordiale, bien entendu. Je n'étais plus sûre de rien. Aurais-je pu le voir venir? Aurais-je dû agir différemment? Quels enseignements pouvais-je tirer de cette expérience?

J'ai de nouveau examiné l'article en détail, et je me suis penchée sur les critiques de Michael Clemens. J'ai regardé ses graphiques, ses tableaux, ses formules. Seulement, il y avait un petit problème : je n'y comprenais strictement rien et pour cause, les critiques formulées par Michael Clemens portaient sur les méthodes statistiques des chercheurs. Or, si vous n'avez pas de diplôme en économétrie, l'analyse est presque impossible à suivre. D'ailleurs, il en va de même pour les personnes qui ont étudié les statistiques à un niveau avancé. Après avoir passé trois heures à analyser les deux documents, ma collègue Sanne Blauw – titulaire d'un doctorat en économétrie – m'a appelée pour me dire : «Je pense que je comprends plus ou moins ce que Clemens reproche à cette étude.»

J'ai sollicité l'aide d'autres experts : des professeurs et des doctorants capables de m'expliquer les statistiques, qui avaient déjà travaillé avec des séries chronologiques et des données de panel transversales, et qui en savaient plus sur les régressions fallacieuses et les variables non stationnaires. J'ai eu de longs entretiens téléphoniques avec Michael Clemens et Claas Schneiderheinze, l'un des chercheurs qui avaient participé à la rédaction de l'article publié dans le cadre du projet MEDAM. Je ne peux pas dire que je maîtrise parfaitement tous ces calculs à présent, mais voici ce que comprends désormais.

Ce que j'ai appris

Que cet article repose ou non sur une erreur statistique (cette question sera probablement tranchée dans les revues universitaires au cours des prochains mois), toute cette agitation m'amène à m'interroger sur ma relation avec la science en tant que journaliste : en quoi elle consiste et qu'elle devrait être. Chaque personne – y compris les journalistes – évolue dans un cadre limité qui détermine sa capacité à comprendre quelque chose. J'ai étudié à l'université, mais je n'ai pas suivi de cours de statistiques à un niveau avancé. Je ne maîtrise pas non plus des sujets tels que le cycle de l'azote, la grammaire japonaise ou les mathématiques qui sous-tendent les modèles de climat. À vrai dire, ce que nous ne savons pas est bien plus vaste que ce que nous savons.

Parfois, cela est sans importance. Je n'ai pas besoin de comprendre Newton pour dire quelque chose de cohérent sur la réduction de la pauvreté. En revanche, cela a souvent de l'importance, même si nous n'en sommes pas conscients. En tant que journalistes, quand nos connaissances et nos compétences sont insuffisantes, nous nous en remettons à des experts pour combler nos lacunes. Mais, là encore, ce que savent les experts n'est rien en

comparaison de ce qu'ils ne savent pas. Surtout quand il est question de statistiques. De nombreux biologistes, médecins, psychologues, économistes ou sociologues font appel à des collègues spécialistes pour gérer leurs analyses statistiques. Ceux-ci conçoivent des modèles si compliqués que seul un tout petit nombre peut réellement les comprendre ou formuler des commentaires critiques. Les calculs mathématiques qui sous-tendent les modèles sont si éloignés de notre réalité que les résultats semblent apparaître comme par magie, tel un lapin sortant d'un chapeau haut de forme : nous n'avons aucune idée de la manière dont cela fonctionne, mais le résultat s'impose comme une évidence.

Qui sait comment fonctionne la magie statistique? Nous pouvons établir un parallèle révélateur avec les modèles épidémiologiques utilisés pour prédire l'évolution de la pandémie de coronavirus : Qui sait exactement comment ces modèles fonctionnent?

C'est ainsi qu'un journaliste – ou un responsable politique – peut se retrouver dans une situation délicate quand deux experts soutiennent des affirmations contradictoires. Peut-on placer deux variables non stationnaires d'un côté d'une régression de données de panel sans perdre la tendance à long terme? Bien sûr que oui; non, absolument pas! Comment donc un journaliste pourrait-il dire qui a raison? La seule solution semble être d'accumuler les connaissances, en demandant à tous les grands cerveaux que l'on peut trouver de donner leur son de cloche. Idéalement, c'est ainsi que la science devrait fonctionner.

Quand cela arrive, il apparaît souvent que la question n'est pas de savoir ce qui est vrai ou faux, mais de savoir à quelle question nous voulons répondre. L'article du MEDAM répond à une question intéressante – mais pas à la question de savoir si la théorie de la bosse migratoire dit vrai ou non. Peut-être les auteurs sont-ils, à leur insu, tombés dans un piège que la science a elle-même créé : les études controversées qui réfutent une théorie influente sont considérées comme plus prestigieuses que celles qui confirment les hypothèses dominantes. Rappelez-vous : il s'agit d'une étude sur laquelle j'avais décidé (en ma qualité de journaliste) d'attirer l'attention. Je ne me serais probablement pas intéressée à elle d'autant près si son modèle avait confirmé une nouvelle fois la fameuse bosse migratoire.

Ainsi, la meilleure chose que nous puissions faire est de conserver un regard critique : douter sans cesse, remettre en question et admettre que notre savoir – et celui des experts – est limité. Si j'avais creusé davantage le sujet, peut-être aurais-je pu soulever quelques questions sur l'ensemble de données utilisées dans l'article MEDAM. Mais là encore, il n'existe pas de données qui ne soient pas controversées quand on s'attaque à un sujet aussi complexe que les chiffres de la migration. Quant au principe selon lequel deux variables non stationnaires ne peuvent être régressées si l'on veut contrôler une troisième variable cointégrée : jamais je n'aurais pu imaginer poser ce genre de questions au sujet de cet article. Ni même d'innombrables scientifiques, car l'article MEDAM a été lu et salué par une multitude d'autres grands cerveaux.

À vrai dire, j'en suis venue à penser que les journalistes, les scientifiques et les responsables politiques sont tous animés d'un même sentiment : nous aimerais que le monde soit plus simple qu'il ne l'est réellement. Nous voulons être capables de l'enfermer dans un joli modèle bien construit, puis emballer le tout dans un article à l'avenant. Mais la réalité est si capricieuse et complexe qu'aucun modèle ne saurait en rendre compte.

Une vision plus nuancée des choses permet aussi de mieux comprendre le monde – mais comment le résumer dans un titre concis? Il est plus facile de dire : j'avais raison, après tout.

Appendice C

Afin de déterminer le nombre estimatif de migrants qui vivent sur un territoire donné en raison de facteurs qui ne sont pas liés à la migration forcée, nous avons, aux fins du présent chapitre, utilisé la base de données sur la migration forcée établie par le HCR, ainsi que les données publiées par le DESA sur la population de migrants internationaux⁸. Étant donné que ces organismes des Nations Unies recueillent des données et font des estimations en utilisant des méthodes, des sources et des calendriers différents, il est utile de donner quelques précisions sur les calculs évoqués dans ce chapitre.

Pour chaque pays et chaque année, la population de migrants déplacés de force – composée de la population de personnes juridiquement reconnues comme des réfugiés par le HCR et de l'estimation du nombre de demandeurs d'asile établie par le HCR – est soustraite de la population totale de migrants. Lorsque le nombre de personnes déplacées de force d'un pays (tel qu'estimé par le HCR) est supérieur à la population totale de migrants d'un pays d'origine ou de destination, le nombre de migrants non déplacés de force est ramené à zéro pour éviter d'aboutir à une valeur négative qui n'aurait pas de sens.

Pour calculer la proportion de migrants dans la population générale, différents calculs doivent être faits selon qu'il s'agit d'émigration (mouvement de personnes au départ d'un pays d'origine) ou d'immigration (mouvement de personnes vers un pays de destination). Dans les deux cas, nous avons utilisé les données les plus récentes sur la population de migrants et la population générale, publiées par le DESA en 2020.

S'agissant de l'immigration, le calcul de la population de migrants aux fins de la classification de l'IDH suit l'équation suivante :

$$\text{Proportion}_{\text{immigrants}} = \frac{\text{somme des populations de migrants vivant dans les pays de destination}}{\text{somme des populations totales}}$$

Dans le cas de l'émigration, les populations de la diaspora doivent être incluses dans le dénominateur de la formule pour garantir une proportionnalité correcte. Par conséquent, l'équation pour chaque classification de l'IDH est la suivante :

$$\text{Proportion}_{\text{émigrants}} = \frac{\text{somme des populations de migrants des pays d'origine}}{\text{somme des populations de migrants des pays d'origine} + \text{somme des populations totales}}$$

Étant donné la difficulté à recueillir des données précises, anonymes et cohérentes sur les flux migratoires, la mesure de la population de migrants est devenue un moyen habituel, quoique indirect, d'estimer les flux migratoires⁹. Comme dans le cas des études précédentes fondées sur des données bilatérales relatives à la population de migrants, nous nous heurtons aux mêmes limites, dont la principale tient à l'hypothèse selon laquelle les migrants quittent leur pays de naissance ou de citoyenneté, ce qui n'est pas toujours le cas¹⁰. En mesurant les populations de migrants à des intervalles distincts dans le temps, on peut se faire une idée générale des mouvements de personnes entre les lieux, au moins sous la forme d'instantanés dans le temps. Comme l'a fait remarquer Clemens, mesurer la population de migrants de cette façon ne permet pas de tenir compte des décès de migrants, l'un des autres piliers de l'évolution démographique. Pour désigner les calculs effectués dans ce chapitre, il serait plus exact de parler d'« incidence » de la migration. Afin d'éviter tout jargon technique dans un document destiné à un large public, nous avons choisi de ne pas inclure ces explications dans le texte principal, mais de faire état des distinctions conceptuelles ici.

⁸ PNUD, 2019; DESA, 2021; HCR, 2020.

⁹ Clemens, 2020.

¹⁰ Abel, 2016.

Chapitre 5

Appendice A. La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine

La Commission sur la sécurité humaine a été créée en janvier 2001 à la suite de l'appel du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en faveur d'un monde libéré du besoin et de la peur. La Commission, composée de 12 dirigeants internationaux et coprésidée par Sadako Ogata (ex-Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et Amartya Sen (lauréat du prix Nobel d'économie en 1998), s'est appuyée sur le travail fondateur accompli par Mahbub ul Haq dans le Rapport mondial sur le développement humain 1994¹¹. La Commission a plaidé en faveur d'un cadre international sur la migration prévoyant des normes, processus et mécanismes institutionnels à même d'assurer ordre et prévisibilité¹².

Le tableau suivant récapitule les évolutions majeures au regard des principales recommandations politiques en matière de migration formulées dans le rapport publié en 2003 par la Commission.

Recommandations formulées dans le rapport de 2003	Évolutions majeures	Action en cours
Nécessité de créer une commission de haut niveau pilotée par les Nations Unies chargée d'étudier les options, les domaines de consensus et les voies à suivre concernant la sécurité humaine dans le contexte migratoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Commission mondiale sur les migrations internationales en décembre 2003 et publication de son rapport à la fin de 2005 • En décembre 2003, déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement • Dialogues de haut niveau des Nations Unies en 2006 et en 2013 • Création du Groupe mondial des Nations Unies sur la migration en 2006 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Réseau des Nations Unies sur les migrations pilote actuellement la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018

¹¹ PNUD, 1994.

¹² Commission sur la sécurité humaine, 2003, p. 52.

Recommandations formulées dans le rapport de 2003	Évolutions majeures	Action en cours
Déterminer et mettre en œuvre des solutions aux déplacements transfrontaliers, tant sur le plan humanitaire que sur celui du développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la migration dans les objectifs de développement durable (ODD) • En 2016, déclaration des Nations Unies en vue de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés • Mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations
Nécessité de reconnaître et mieux comprendre les risques de sécurité qui apparaissent lors de mouvements de population forcés de grande ampleur.	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions majeures résultant des mouvements de grande ampleur survenus en 2015 et en 2016 en provenance de la Turquie vers et à travers l'Europe, dont la Déclaration des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Ongoing, with a stronger focus on displacement related to climate change
Apporter des améliorations substantielles à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Création en 2019 du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes par le Secrétaire général des Nations Unies • Finalisation en 2021 du rapport du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes finalisé en 2022 • Nomination mi-2022 d'un Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, chargé de piloter le Programme d'action sur les déplacements internes

Appendice B. Études de cas nationales par région des Nations Unies

Étude de cas nationale (Amérique latine) : Colombie. Programmes de régularisation

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	51,52 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Élevé
PIB (2021) ^c	314,46 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	6 104 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	1,905
Pourcentage de la population	3,70 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	3,02
Pourcentage de la population	5,94 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	30 424
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	4 807 000

Sources: a) DESA, 2022; b) PNUD, 2020; c) Banque mondiale, s.d.; d) DESA, 2021; e) HCR, s.d.; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Depuis 2015, plus de six millions de personnes ont fui la crise socio-économique, politique et humanitaire qui sévit en République bolivarienne du Venezuela¹³. Le 8 février 2021, le Gouvernement colombien, bénéficiant d'une aide du Gouvernement des États-Unis sous la forme de fonds et d'équipements, a annoncé le lancement d'un vaste programme de régularisation¹⁴. On estime qu'au moins 56 % des Vénézuéliens qui vivaient en Colombie à la fin de 2020 (au nombre de 1,7 million) n'avaient pas un statut régulier¹⁵. Les demandeurs réunissant les conditions requises se sont vu octroyer un permis de protection temporaire, qui leur assure un statut de protection temporaire pendant 10 ans ainsi que l'accès à des services de base tels que l'éducation, le logement et des soins de santé.

Non seulement un statut régulier à long terme a été accordé à titre temporaire aux Vénézuéliens qui se trouvaient en situation irrégulière en Colombie à la fin de janvier 2021¹⁶, mais le statut de protection temporaire a été étendu aux Vénézuéliens qui entreraient sur le territoire colombien munis d'un passeport à un point de contrôle frontalier

¹³ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022.

¹⁴ Ambassade des États-Unis à Bogota, 2021.

¹⁵ Conseil danois pour les réfugiés, 2021.

¹⁶ Torrado, 2021.

officiellement reconnu pendant les deux années suivantes, jusqu'en janvier 2023¹⁷. Depuis la rupture des relations diplomatiques entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela en février 2019¹⁸ et le contrôle par des groupes armés de zones situées le long de la frontière entre les deux pays¹⁹, les canaux officiels permettant de recenser les violations des droits des personnes déplacées sont rares.

La protection temporaire accordée aux migrants vénézuéliens est une politique d'un genre nouveau mise en œuvre par le Gouvernement colombien, qui offre une solution à de nombreux Vénézuéliens qui fuient la crise dans leur pays d'origine²⁰. Bien que la mesure soit qualifiée d'apolitique et d'humanitaire par le cabinet de la présidence colombienne²¹, elle apporte une réponse au nombre croissant de migrants vénézuéliens irréguliers et au faible taux d'acceptation (0,04 %) seulement des demandes d'asile avant 2021²².

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Si le statut de protection temporaire pour les ressortissants vénézuéliens en Colombie a produit des résultats intéressants tels que la réduction du risque de traite²³ ainsi que l'accès à des emplois formels²⁴, plusieurs problèmes persistent. Bien qu'ils aient la possibilité de quitter le marché du travail informel pour le secteur formel, les Vénézuéliens rencontrent encore des difficultés à obtenir des contrats de travail formels en raison de la xénophobie et des discriminations. En particulier, le taux de chômage des Vénézuéliennes en Colombie s'élevait à près de 35 % en 2021, soit 6 points de plus qu'en 2019²⁵, à un niveau supérieur à celui des Colombiennes, en raison à la fois du ralentissement économique dû à la pandémie de COVID-19²⁶ et de la demande d'emplois disproportionnée par rapport à l'offre²⁷. D'autres obstacles résultent directement des processus d'intégration. De nombreuses personnes indiquent ainsi avoir du mal à accéder à l'éducation, à des services de santé, voire à des logements adaptés dans certaines régions du pays²⁸.

Selon certaines voix critiques, en traitant tous les déplacements vénézuéliens en Colombie comme une question de gestion des migrations, le statut de protection temporaire désavantage les personnes fuyant la République bolivarienne du Venezuela qui auraient été susceptibles de remplir les conditions d'octroi d'une protection internationale conforme aux cadres juridiques existants (tels que la Déclaration de Carthagène). Cela pourrait poser des problèmes liés à l'écart entre les droits octroyés aux réfugiés et ceux accordés aux Vénézuéliens au titre du statut de protection temporaire, et influencer la manière dont d'autres gouvernements répondent aux besoins humanitaires dans la région²⁹.

¹⁷ Présidence de la Colombie, 2021.

¹⁸ Mixed Migration Centre (MMC), 2022a.

¹⁹ Human Rights Watch (HRW), 2020.

²⁰ Selee et Bolter, 2021.

²¹ Présidence de la Colombie, 2021.

²² Castro, 2021.

²³ Département d'État des États-Unis, 2021.

²⁴ Castro, 2021.

²⁵ Woldemikael *et al.*, 2022.

²⁶ Reuters, 2022.

²⁷ Bahar *et al.*, 2018.

²⁸ Ble et Villamil, 2022.

²⁹ Freier et Jara, 2021.

Enfin, si les Vénézuéliens recourent au trafic illicite pour sortir du pays et fuir les violences et les persécutions, c'est parce qu'il peut être dangereux de se présenter aux points de passage frontaliers officiels³⁰. L'impossibilité de faire enregistrer sa présence à un point de passage frontalier officiel, qui est une condition de l'octroi du statut de protection temporaire pour les nouveaux arrivants, pourrait conduire à la création d'un nouveau groupe de migrants irréguliers.

Bonnes pratiques

La mise en place du statut de protection temporaire par la Colombie, d'une ampleur et d'une vitesse inédites, a été saluée³¹. Il s'agit également d'une étape importante vers la protection des droits humains et la fourniture de solutions durables pour les migrants³². En novembre 2022, plus de 1,6 million de permis de protection temporaire avaient été approuvés³³. Les titulaires d'un permis peuvent officiellement accéder au système de santé du pays. Ils peuvent également accéder à des services financiers, et par exemple ouvrir un compte bancaire, acquérir un logement ou obtenir un prêt³⁴, ce qui, bien que cela ait été autorisé peu avant l'émission des permis, était refusé par nombre de banques et de fournisseurs de services financiers, qui exigeaient des documents d'identité officiels et des antécédents de crédit³⁵.

La bonne régularisation des Vénézuéliens en Colombie peut, à de nombreux égards, être attribuée aux efforts concertés pilotés par le Gouvernement, sous la houlette du cabinet de la présidence et avec l'aide du Gouvernement des États-Unis, en vue de fournir un statut à une importante population de migrants irréguliers sans papiers à l'intérieur de ses frontières³⁶. Le régime de protection temporaire de la Colombie représente l'initiative la plus vaste de ce genre à offrir une protection à des personnes déplacées d'une nationalité donnée, et a été salué comme un exemple éloquent de réponse efficace aux déplacements³⁷.

³⁰ MMC, 2022b.

³¹ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022.

³² Conseil danois pour les réfugiés, 2021.

³³ Gouvernement de la Colombie, 2023.

³⁴ Présidence de la Colombie, 2022.

³⁵ Woldemikael et al., 2022.

³⁶ Selee et Chavez-González, 2022.

³⁷ Selee et Bolter, 2021.

Étude de cas nationale (Amérique du Nord) : Canada. Égalité des genres dans le contexte migratoire

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	38,16 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	1 988,34 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	51 988 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	8,05
Pourcentage de la population	21,30 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	1,29
Pourcentage de la population	3,41 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	193 336
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	280

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), l'organisme canadien chargé des migrations, promeut depuis longtemps l'égalité des genres dans le cadre de mécanismes de gestion et de gouvernance des migrations, qui, à leur tour, influent directement sur la vie des migrants. Notamment par le biais de cadres et de processus soucieux des questions de genre qui visent à apporter un soutien direct aux populations migrantes de genre féminin et variant, tels que le Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG)³⁸ et l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)³⁹, des approches sont mises en œuvre dans le but de mieux comprendre en quoi certaines populations sont particulièrement vulnérables et dans une large mesure laissées pour compte dans l'ensemble des processus migratoires, notamment dans des pays de destination tels que le Canada.

Ces structures ont donné lieu à des projets pilotes tels que l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées⁴⁰, le Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux à domicile⁴¹, qui visent non seulement à encourager l'emploi des femmes par la création de nouvelles possibilités, mais reconnaissent également le rôle central que jouent les femmes en matière de procréation et de soins à la personne. Parmi d'autres initiatives visant à garantir et appuyer l'égalité des genres figurent le Projet pilote de parrainage de réfugiés LGBTQ2 et le Programme d'aide aux femmes en péril⁴², qui favorisent la création de voies

³⁸ Gouvernement du Canada, s.d.a.

³⁹ Gouvernement du Canada, s.d.b.

⁴⁰ Gouvernement du Canada, 2022.

⁴¹ Gouvernement du Canada, s.d.c.

⁴² Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR), 2019 ; Gouvernement du Canada, 2014.

migratoires pour les personnes vulnérables fuyant la violence et des persécutions. Après l'arrivée au Canada, des programmes d'installation, par l'intermédiaire de l'IRCC, donnent accès à de nombreux mécanismes de soutien aux populations vulnérables qui s'intègrent dans un nouveau pays, notamment en matière de garde d'enfants, d'aide au transport, de soutien à l'emploi et à l'apprentissage de la langue réservé aux femmes, de signalement de violences domestiques et d'autres aspects relatifs à la prévention de la violence genrée⁴³.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

D'après le Cadre des résultats relatifs aux genres, le travail non rémunéré, l'emploi à temps partiel et les bas salaires concernent les femmes de manière disproportionnée⁴⁴. Il pourrait être nécessaire d'intégrer des données démographiques supplémentaires dans ces ensembles de données afin de déterminer les facteurs intersectionnels qui aboutissent à de mauvais résultats, ainsi que les améliorations possibles.

D'après les données de janvier 2021, le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre a augmenté de 1 point de pourcentage pour atteindre 18,4 %⁴⁵, de nombreuses personnes concernées étant des migrants temporaires. Les restrictions d'emploi et les confinements liés à la pandémie de COVID-19 ont plus durement touché les femmes, les jeunes, les communautés racisées et les migrants, ce qui a suscité des appels à accorder une attention accrue à l'efficacité des services d'installation, actuellement mis en difficulté par la pandémie⁴⁶. Cela a également relancé le débat sur la nécessité de faciliter la transition d'un statut de résidence temporaire à un statut plus permanent pour certains groupes de migrants, ce qui, outre une meilleure intégration sur le marché du travail, garantit une meilleure protection des travailleurs.

Bonnes pratiques

De nombreux programmes, mécanismes et ressources ont été mis à profit pour faire avancer l'égalité des genres dans le cadre de la gestion des migrations. Les efforts ont porté sur la création de possibilités concrètes, notamment en matière d'accès à l'emploi et de protection, pour les personnes les plus désavantagées par les inégalités de genre lors de leur installation au Canada, telles que les personnes LGBTQIA+. Parmi ces initiatives figure le lancement de programmes pédagogiques destinés à former le personnel interne sur l'importance de l'inclusivité et du respect et sur les différences entre identité de genre, expression du genre et orientation sexuelle, tels que le cours de formation en ligne sur la diversité de genre et l'inclusion en matière de genre⁴⁷. Par ailleurs, l'engagement pris en faveur du langage inclusif sur les plateformes de communication officielles a été honoré, notamment avec l'introduction d'une désignation non genrée, ou d'un « X » en lieu et place de l'alternative binaire sur les documents officiels⁴⁸. Pour de nombreux migrants, ces outils fournissent une protection utile contre les violences et les préjugés résultant des inégalités de genre.

⁴³ Gouvernement du Canada, 2022.

⁴⁴ Gouvernement du Canada, s.d.a.

⁴⁵ Statistique Canada, 2021.

⁴⁶ Yalnizyan, 2021.

⁴⁷ Université d'Alberta, s.d.

⁴⁸ Gouvernement du Canada, 2019.

Étude de cas nationale (Europe) : Suisse. Inclusion des migrants irréguliers

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	8,69 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	801,64 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	91 992 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	2,49
Pourcentage de la population	28,8 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	0,71
Pourcentage de la population	8,26 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	125 938
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	4

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Certaines villes dans le monde ont décidé de considérer les individus sans papiers comme faisant partie intégrante de la marche de la ville. Cette approche ne débouche pas sur des régularisations en général, mais elle permet aux migrants concernés d'avoir accès à certains services et de prouver plus facilement qu'ils résident dans la ville. La ville de Zurich a créé un programme de carte d'identité municipale, Züri City Card (ZCC)⁴⁹, dont le coût total sera de 3,2 millions de francs suisses⁵⁰. L'opposition de communes rurales du canton de Zurich a empêché le gouvernement cantonal de mettre en œuvre un programme de régularisation similaire à l'opération Papyrus lancée à Genève en 2017⁵¹. Au lieu de cela, la ville de Zurich, où le nombre de migrants sans papiers est estimé à plus de 10 000, donnera aux titulaires de la Züri City Card la possibilité d'accéder à des services publics sans craindre d'être dénoncés aux services d'immigration⁵². Concrètement, la carte d'identité atteste l'identité et le lieu de résidence, et partant une forme d'appartenance locale, ainsi que le droit d'accéder à des services essentiels tels que les soins de santé⁵³.

⁴⁹ Verein Züri City Card, s.d.

⁵⁰ Swissinfo.ch (SVI), 2022.

⁵¹ République et canton de Genève, s.d.

⁵² Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a. ; Cachin, 2021.

⁵³ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.b.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

L'initiative prise par la ville de Zurich en vue d'aider et de protéger les migrants sans papiers est inspirée des « villes sanctuaires » des États-Unis, qui créent des espaces urbains dans lesquels les migrants irréguliers peuvent accéder à des services sans crainte d'être dénoncés aux services d'immigration⁵⁴. Il est important de noter que la Züri City Card a été pensée par des acteurs locaux qui ont ensuite créé une association (Verein Züri City Card) et soumis le projet au gouvernement de la ville de Zurich. L'association Züri City Card a dans un premier temps hésité à coopérer avec le gouvernement du canton, car la ville et le canton abordent les questions ayant trait à la migration irrégulière de manière très différente⁵⁵. En conséquence, les principaux problèmes rencontrés lors du processus de mise en œuvre de l'initiative concernaient les relations entre les responsables municipaux, les acteurs de la société, le canton et la Confédération, la gouvernance multiniveau n'existant pas dans la ville de Zurich⁵⁶.

Tandis que la ville de Zurich a tenté d'assurer la coordination entre l'association Züri City Card et les autorités cantonales et fédérales, des organisations locales de la société civile telles que Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ)⁵⁷ ont pour une large part contribué à faciliter l'accès des migrants sans papiers à des services : demande d'aides sociales, recherche de logements à louer, accès à des soins de santé, etc.⁵⁸. La phase pilote de la Züri City Card devant durer quatre à cinq années, après l'issue positive de la votation connexe en mai 2022, la bonne mise en œuvre de l'initiative à long terme est cruciale pour que le gouvernement municipal puisse veiller à ce que ce moyen d'identification donne acte du rôle que les migrants sans papiers jouent dans la communauté.

Bonnes pratiques

Si l'initiative n'a pas pu recueillir le soutien de l'ensemble du canton de Zurich, ce projet proposé par la ville a abouti grâce à l'action ciblée menée à l'échelle municipale par l'association Züri City Card, qui a permis à la carte d'identité de figurer dans le programme politique local de la ville⁵⁹. Il convient de noter que de nombreux migrants arrivés en Suisse sans statut régulier, ou ayant perdu ce statut une fois arrivés dans le pays, n'ont pas le droit de demander la résidence, en dépit de leur poids économique en Suisse : selon l'association Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich, l'économie suisse pourrait « s'écrouler » sans le travail abattu par les migrants sans papiers⁶⁰.

Grâce à cette initiative, plus de 10 000 migrants sans papiers vivant dans la ville de Zurich pourront, dans le cadre du programme pilote, jouir d'un sentiment de sécurité renforcé lors de l'accès à des services essentiels et de la recherche de soutien social⁶¹. Alors que les voies de migration régulières restent difficiles d'accès pour de nombreuses personnes, en particulier celles qui travaillent dans les secteurs à bas salaires⁶², l'aide apportée dans les contextes locaux est plus importante que jamais. Dans le sillage de la Züri City Card, des discussions ont été entamées sur la création d'un document similaire à Berne, la capitale du pays, ainsi qu'à Bâle.

⁵⁴ Vitiello, 2022.

⁵⁵ Kaufmann et Streb, 2020.

⁵⁶ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.b.

⁵⁷ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Kaufmann et Streb, 2020, p. 14.

⁶⁰ Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ), s.d.

⁶¹ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a ; Cachin, 2021.

⁶² *Ibid.*

Étude de cas nationale (Afrique) : Burkina Faso. Déplacements internes dus à un conflit ou à des violences

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	22,10 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Faible
PIB (2021) ^c	19,74 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	893 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	0,72
Pourcentage de la population	3,5 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	1,60
Pourcentage de la population	7,43 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	34 423
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	1 882 000

Sources : a) DESA, 2022; b) PNUD, 2020; c) Banque mondiale, s.d.; d) DESA, 2021; e) HCR, s.d.; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Depuis 2015, la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le centre du Sahel, due à la juxtaposition d'attaques de civils perpétrées par des groupes armés associés à l'État islamique et à Al-Qaïda et par d'autres groupes armés non étatiques de plus petite taille, a entraîné des déplacements massifs⁶³. Au Burkina Faso, ces violences se produisent principalement dans le nord du pays, aux frontières avec le Niger et le Mali, et ont créé de graves problèmes sur le plan humanitaire.

Le nombre de nouveaux déplacements liés à un conflit a augmenté et en 2021, 682 000 nouveaux déplacements internes dus à un conflit ou à des violences ont porté le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à près de 1,6 million⁶⁴. En janvier 2022, un coup d'État militaire a ensuite entraîné de nouveaux déplacements, dont le nombre est estimé à plus de 160 000 selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), le mécanisme national chargé d'en rendre compte⁶⁵. Les effets sur les déplacements d'un second coup d'État survenu le 30 septembre 2022 ne sont pas encore établis⁶⁶.

⁶³ IDMC, 2022.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), 2022 ; CONASUR, 2022 et 2021.

⁶⁶ Al Jazeera, 2022.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

À ce jour, le défi le plus important et le plus urgent consiste à trouver un endroit adapté pour héberger plus de 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ainsi que les 3,5 millions de Burkinabé dans le pays qui ont besoin d'aide humanitaire⁶⁷. Selon le Groupe de la Banque africaine de développement, deux camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont été ouverts dans le nord-est du pays et hébergent des personnes originaires de Barga et de Titao, à hauteur de 6 000 et 10 000 personnes respectivement. Au vu de la nécessité impérieuse d'accroître les capacités d'hébergement pour les personnes qui fuient un conflit et de la baisse rapide des ressources, la situation semble plus dramatique que jamais⁶⁸.

Tant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que Médecins Sans Frontières (MSF) manquent cruellement de ressources pour assurer la bonne mise en œuvre de leurs plans d'aide humanitaire pour 2022, le HCR disposant de 20 % des fonds nécessaires⁶⁹, et MSF de 15 % seulement⁷⁰. En conséquence, l'aide alimentaire, médicale et en matière d'abris a été fortement réduite, et les civils n'ont pas accès à l'aide humanitaire dont ils ont besoin.

Actuellement, 60 % du pays est sous le contrôle du Gouvernement⁷¹; une situation qui, conjuguée aux deux coups d'État survenus en 2022, a entraîné des niveaux d'instabilité élevés dans le pays – ce qui risque par ricochet d'accroître l'extrémisme violent et d'aggraver les besoins humanitaires. À la suite du coup d'État de septembre 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé tous les acteurs à entamer un dialogue constructif⁷².

Bonnes pratiques

Début 2021, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a lancé le Projet d'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées internes, qui prévoit un appui financier de 500 000 dollars des États-Unis aux fins de la construction d'abris supplémentaires et de la distribution de nourriture et d'autres produits de première nécessité à 40 000 personnes⁷³. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, le pays aura incontestablement besoin d'une aide internationale accrue pour soutenir ses citoyens ayant besoin d'aide humanitaire, soit un Burkinabé sur cinq⁷⁴. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), près de trois quarts des ménages déplacés dans le pays le sont depuis plus de 12 mois, et 34 % d'entre eux depuis plus de 24 mois⁷⁵.

Des améliorations en matière de coordination ont permis de renforcer la capacité à répondre à la situation humanitaire à de nombreux égards, grâce à une attention accrue portée à la méthodologie, et notamment à l'analyse géographique et aux besoins des communautés (nourriture, abris, éducation et santé, par exemple) dans une région donnée. Par ailleurs, ce travail de coordination associe de manière directe des structures nationales afin de déterminer l'adéquation des ressources et les points faibles auxquels il convient de remédier⁷⁶. Des exemples de coordination humanitaire fructueuse ont également été observés, comme dans le cas de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), d'ONG locales et du Programme alimentaire mondial, qui ont collaboré pour lutter contre la malnutrition en apportant une aide alimentaire d'urgence⁷⁷.

⁶⁷ IDMC, 2022 ; Groupe de la BAD, 2022.

⁶⁸ Groupe de la BAD, 2022.

⁶⁹ HCR, 2022b.

⁷⁰ MSF, 2022.

⁷¹ Booty, 2022.

⁷² Lamarche, 2020.

⁷³ Groupe de la BAD, 2020.

⁷⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2023.

⁷⁵ OIM, 2022c.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ USAID, s.d.

Étude de cas nationale (Asie) : Philippines. Initiatives visant à lutter contre la traite d'êtres humains

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	113,88 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Moyen
PIB (2021) ^c	394,09 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	3 461 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	0,23
Pourcentage de la population	0,20 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	6,09
Pourcentage de la population	5,43%
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	1 387
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	635 000

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

En juillet 2022, les Philippines se sont classées pour la septième année consécutive dans la catégorie 1 du rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes⁷⁸, ce qui témoigne d'un haut niveau de conformité avec les normes minimales visant à mettre fin à la traite d'êtres humains définies dans la loi américaine de 2000 sur la protection des victimes de la traite⁷⁹. Les Philippines ont lancé des initiatives efficaces de lutte contre la traite en vue de réduire les activités de traite aux fins d'exploitation sexuelle ou de travail dans le pays. Une législation nationale de lutte contre la traite a été adoptée en 2003⁸⁰, avec une loi portant lutte contre la traite des personnes et la création, à ce titre, du Conseil interinstitutions contre la traite. Le cadre législatif prévoit des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de toutes les formes de traite et reconnaît formellement la vulnérabilité des victimes de la traite⁸¹.

En 2022, les Philippines ont recensé 1 802 victimes de la traite, dont près de 70 % étaient des femmes (1 251) et 31 % étaient des hommes (551)⁸². D'après le rapport sur la traite des personnes pour 2022, les activités de traite, ces cinq dernières années, ont en premier lieu ciblé non seulement les plus vulnérables sur le sol philippin, mais également les ressortissants philippins à l'étranger⁸³. Les femmes et les enfants sont souvent recrutés dans des

⁷⁸ République des Philippines, 2022.

⁷⁹ Congrès des États-Unis, 2000.

⁸⁰ Gutierrez, 2012.

⁸¹ République des Philippines, 2003.

⁸² Département d'État des États-Unis, 2022.

⁸³ *Ibid.*

réseaux de traite en tant que travailleurs du sexe, travailleurs domestiques et sous d'autres formes de travail forcé, tandis que les hommes et les garçons sont généralement recrutés à des fins de travail forcé dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du bâtiment.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Parmi les défis concrets que rencontrent les autorités et les praticiens dans le cadre de la lutte contre la traite figurent l'incrimination effective des trafiquants et des activités de traite, ainsi que l'allocation de ressources suffisantes tant aux autorités gouvernementales qu'aux organisations en première ligne de l'action menée par la société civile contre la traite.

Il est recommandé dans le rapport de 2022 sur la traite des personnes d'accroître de manière globale les ressources destinées à l'application de la loi, et de développer les infrastructures et les capacités judiciaires afin que les trafiquants puissent être poursuivis et condamnés sans retard pour leurs agissements. Les obstacles à la condamnation des trafiquants ont été associés à la lenteur des tribunaux, à l'absence de formation adaptée des fonctionnaires de justice et au nombre limité de magistrats pour traiter les affaires. Il est également recommandé de porter une attention accrue à la collaboration interinstitutions et interorganisations afin de fournir un appui, notamment financier, aux programmes spécialisés et aux activités de réintégration menés par les ONG, parmi lesquels on peut citer des services de formation et de placement professionnels pour les victimes adultes ainsi qu'un soutien psychologique et physique à toutes les victimes⁸⁴.

Bonnes pratiques

Bien que la défense et le soutien des victimes aient toujours été au cœur des activités de réadaptation et de réintégration, le rapport de 2022 sur la traite des personnes constate la progression des Philippines à cet égard par rapport aux années précédentes. Premièrement, les victimes qui ont témoigné lors de procès et vécu une nouvelle expérience traumatique ont bénéficié d'une aide et d'un soutien spécialisés d'un bout à l'autre de la procédure de justice pénale. Il a été procédé au placement sous un programme de protection des témoins de onze victimes de la traite en 2020 et d'une victime en 2021 afin d'assurer leur sécurité physique et de prendre en compte les risques encourus. Deuxièmement, les services de police et les procureurs ont continué, dans un souci de bienveillance envers les victimes de la traite, de privilégier les témoignages enregistrés par rapport aux témoignages livrés en direct dans les salles d'audience. Enfin, d'autres formes de moyens de preuve, tels que le traçage numérique et les états financiers, sont désormais exploitées dans les procédures judiciaires, qui auparavant dépendaient très largement du témoignage des victimes.

Approuvé par loi en décembre 2021 et institué en février 2022, le Ministère des travailleurs migrants est une nouvelle entité gouvernementale née de la fusion de sept structures existantes, principalement chargée de l'emploi et de la réintégration des travailleurs philippins⁸⁵. Le Ministère, qui sera pleinement opérationnel en 2023, permettra de maximiser les possibilités d'emploi pour les citoyens philippins à leur retour de l'étranger et de stimuler le développement du pays après un déclin de deux ans dû à la pandémie de COVID-19⁸⁶. Cela pourrait à l'avenir faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur la traite des personnes qui concernent l'aide à la réintégration sur le marché du travail destinée aux victimes de la traite d'êtres humains.

⁸⁴ République des Philippines, s.d.b.

⁸⁵ République des Philippines, s.d.c.

⁸⁶ Depasupil, 2022.

Étude de cas nationale (Océanie) : Nouvelle-Zélande. Le multiculturalisme et l'intégration pour lutter contre la violence extrémiste

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	5,13 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	249,89 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	48 781 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	1,38
Pourcentage de la population	28,7 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	0,81
Pourcentage de la population	15,93 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	2 505
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	150

Sources : a) DESA, 2022; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d.; d) DESA, 2021; e) HCR, s.d.; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

La Nouvelle-Zélande est un pays qui affiche une grande diversité et dont un quart de la population, selon le recensement de 2013, est d'origine ethnique non européenne⁸⁷. Des politiques et des stratégies en faveur de la diversité et de l'inclusion créent les conditions qui permettent de célébrer les différences et l'inclusion de tous les citoyens, par exemple à travers l'intégration du multiculturalisme dans les programmes scolaires et l'inclusion de principes de représentation ethnique et de prise en compte des aspects ethniques dans la mission des médias publics⁸⁸. Malgré cela, il est avéré que des groupes ethniques minoritaires, tels que les Asiatiques, subissent des discriminations éprouvantes au quotidien.

Le 15 mars 2019, deux mosquées de la ville de Christchurch, dans le sud du pays, ont été visées par de violentes attaques terroristes lors desquelles 51 personnes ont été tuées⁸⁹. Depuis, c'est un pays en deuil qui tente de mettre à jour les raisons d'une telle violence, et de trouver les moyens de la combattre, certains estimant que les efforts de lutte contre le terrorisme déployés dans le pays, axés sur le terrorisme islamiste, ont ignoré les signes d'une montée de l'idéologie suprémaciste blanche.

⁸⁷ Stats New Zealand, 2015.

⁸⁸ Queen's University, 2020.

⁸⁹ BBC News, 2020.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

L'intégration de mesures préventives visant à lutter contre l'extrémisme violent dans le pays apparaît clairement dans la pratique nationale de l'intégration des migrants. Les services d'immigration néo-zélandais suivent un programme d'installation axé sur cinq principaux résultats, dont chaque étape est jugée essentielle pour une intégration complète : emploi, éducation et formation, langue anglaise, inclusion, et santé et bien-être⁹⁰. Parmi les principaux défis actuels auxquels sont confrontés les autorités et les praticiens figure celui de préserver les caractéristiques démographiques multiculturelles du pays tout en aidant les populations de toutes origines ethniques à vivre un même niveau d'intégration. Selon une enquête menée en 2021 sur les perceptions locales des migrants et de l'immigration, la part de Néo-Zélandais qui jugent que la Nouvelle-Zélande est un pays accueillant pour les migrants a baissé : elle était de 82 % en 2011, contre 66 % en 2021. Les principales raisons avancées pour expliquer ce déclin étaient le racisme et les discriminations⁹¹.

Pour réduire l'extrémisme dans les différentes communautés de Néo-Zélandais, la Première ministre a chargé les autorités et les fonctionnaires gouvernementaux de s'attaquer à ce problème sous tous les angles. Afin de lutter contre la propagation de l'extrémisme violent en ligne, le Gouvernement (avec le Gouvernement de la France) a lancé l'Appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, en s'appuyant sur le secteur du numérique par l'intermédiaire du Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT)⁹².

Bonnes pratiques

À la suite des événements de Christchurch, le Comité néo-zélandais de coordination de la lutte contre le terrorisme a élaboré une stratégie nationale visant à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent au moyen d'un cadre dans un premier temps axé sur la réduction, puis dans un second temps sur la préparation, la réponse et le relèvement⁹³. Les volets relatifs à la préparation, à la réponse et au relèvement obéissent à une approche centrée sur les victimes, qui met en avant l'importance des partenariats pour la préparation tant de la réponse que du relèvement⁹⁴. Les principaux messages portés par cette stratégie nationale sont le renforcement de l'inclusion sociale, de la sécurité et de l'égalité de participation⁹⁵.

En juin 2022, la Première ministre a lancé le Centre d'excellence en recherche pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, ou He Whenua Taurikura en maori (« un pays en paix »)⁹⁶, qui finance des recherches indépendantes, axées sur la Nouvelle-Zélande, sur les causes et les effets de l'extrémisme violent et du terrorisme afin qu'une approche solide en matière de prévention puisse être adoptée dans la nation insulaire. Et pour lutter contre la progression du racisme, le pays a lancé un plan d'action national contre le racisme qui incorpore l'histoire multiculturelle du pays, la voie empruntée en matière de diversité et la marche à suivre pour que le pays se place en première ligne de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes dans le monde⁹⁷. Des ateliers axés sur les communautés locales, les entreprises, les institutions et les individus ont été organisés dans l'ensemble du pays en vue de mieux faire connaître les définitions et pratiques associées aux préjugés et comportements xénophobes, ainsi que les mécanismes d'appui nationaux et internationaux qui offrent à tous une protection contre différentes formes de préjudice, de discrimination et de violence⁹⁸.

⁹⁰ New Zealand Immigration, s.d.

⁹¹ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2021.

⁹² Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT), s.d.

⁹³ Comité des fonctionnaires pour la coordination de la sécurité intérieure et extérieure (ODESC), 2020.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2022.

⁹⁷ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, s.d.

⁹⁸ Belong Aotearoa, s.d.

Appendice C. Traité multilatéraux mondiaux et États parties

Domaine thématique	Traité	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'États parties
Droits humains	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	1948	1951	153
	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	1966	1976	173
	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1966	1976	171
	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1969	182
	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1979	1981	189
	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	1984	1987	173
	Convention relative aux droits de l'enfant	1989	1990	196
	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	1990	2003	58
	Convention relative aux droits des personnes handicapées	2006	2008	186
	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	2006	2010	71
Droit des réfugiés	Convention relative au statut des réfugiés	1951	1954	146
	Protocole relatif au statut des réfugiés	1967	1967	147
Traite et trafic illicite	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	2000	2003	191
	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)	2000	2003	181
	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (Protocole contre le trafic illicite de migrants)	2000	2004	151

Domaine thématique	Traité	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'États parties
Migration de main d'œuvre et commerce des services ^a	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée)	1949	1952	53
	Convention (n° 143) sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants	1975	1978	29
	Convention (n° 189) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques	2011	2013	36
	Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago)	1944	1947	193
Formes de déplacement	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, telle que modifiée (SOLAS)	1974	1980	168
	Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes, telle que modifiée (Convention SAR)	1979	1985	114
	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	1982	1994	169
	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	1992	1994	198
Changement climatique	Accord de Paris	2015	2016	195

Notes : Les conventions sont classées par domaine thématique principal. Certaines conventions concernent plusieurs thèmes, auxquels cas elles ne sont mentionnées qu'une seule fois. Sauf indication contraire, les informations relatives à l'adoption, à l'entrée en vigueur et aux États parties ont été consultées en septembre 2022.

^a Les huit conventions fondamentales de l'OIT mentionnées dans le corps du chapitre peuvent être consultées sous OIT, s.d.

Chapitre 6

Appendice A. Termes clés et définitions

égalité des genres	Égalité des droits, des responsabilités et des chances pour toutes les personnes, quel que soit leur genre. L'égalité ne suppose pas que toutes les personnes sont identiques, mais plutôt que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendent pas du sexe qui leur a été assigné à la naissance, de leurs caractéristiques sexuelles physiques, des normes de genre imposées par la société, de leur identité de genre ou de leur expression du genre. L'égalité des genres suppose également que les intérêts, les besoins et les priorités de toutes les personnes sont pris en considération.
	<i>Source : OIM, 2023a.</i>
genre	Les rôles, les comportements, les activités et les caractéristiques qu'une société donnée construit et juge appropriés pour les personnes sur la base du sexe qui leur a été attribué à la naissance.
	<i>Source : OIM, 2023a.</i>
non binaire	Adjectif décrivant les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au schéma binaire homme-femme. Le terme « non binaire » est un terme générique qui englobe une grande variété d'expériences vécues en matière de genre, notamment par les personnes ayant une identité de genre spécifique autre que celle d'homme ou de femme, les personnes qui s'identifient à deux genres ou plus (personnes bigenres ou pangénères/polygénères) et les personnes qui ne s'identifient à aucun genre (personnes agénères).
	<i>Source : OIM, 2021a.</i>
normes de genre	Les [normes de genre] sont des idées sur comment les femmes et les hommes devraient être et agir. Nous assumons et apprenons ces « règles » tôt dans la vie. Ces normes établissent un cycle de vie de socialisation et de création de stéréotypes de genre. Autrement dit, les [normes de genre] sont des normes et des attentes auxquelles s'ajuste généralement l'identité de genre, dans le cadre propre à une société, à une culture et à une communauté donnée à ce moment précis.
	<i>Source : ONU Femmes, s.d.</i>
rôle lié au genre	Ensemble de normes sociétales dictant les types de comportements généralement considérés comme acceptables, appropriés ou souhaitables pour une personne en fonction de son sexe réel, de son sexe perçu ou de son genre.
	<i>Source : OIM, 2021a.</i>
transgenre	Terme utilisé par certaines personnes dont l'identité de genre diffère de ce qui est généralement associé au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Les termes « trans », « transgenre » et « non binaire » sont des termes génériques qui décrivent le fait qu'une personne, en son for intérieur, se sent d'un genre qui diffère de celui qui lui a été assigné à la naissance et de celui que lui a attribué la société, qu'elle s'identifie comme homme, femme, « transgenre » ou simplement « trans », d'un autre genre ou sans genre.
	<i>Source : OIM, 2021a.</i>

Les définitions d'autres termes pertinents figurent dans OIM, 2021a et 2023a.

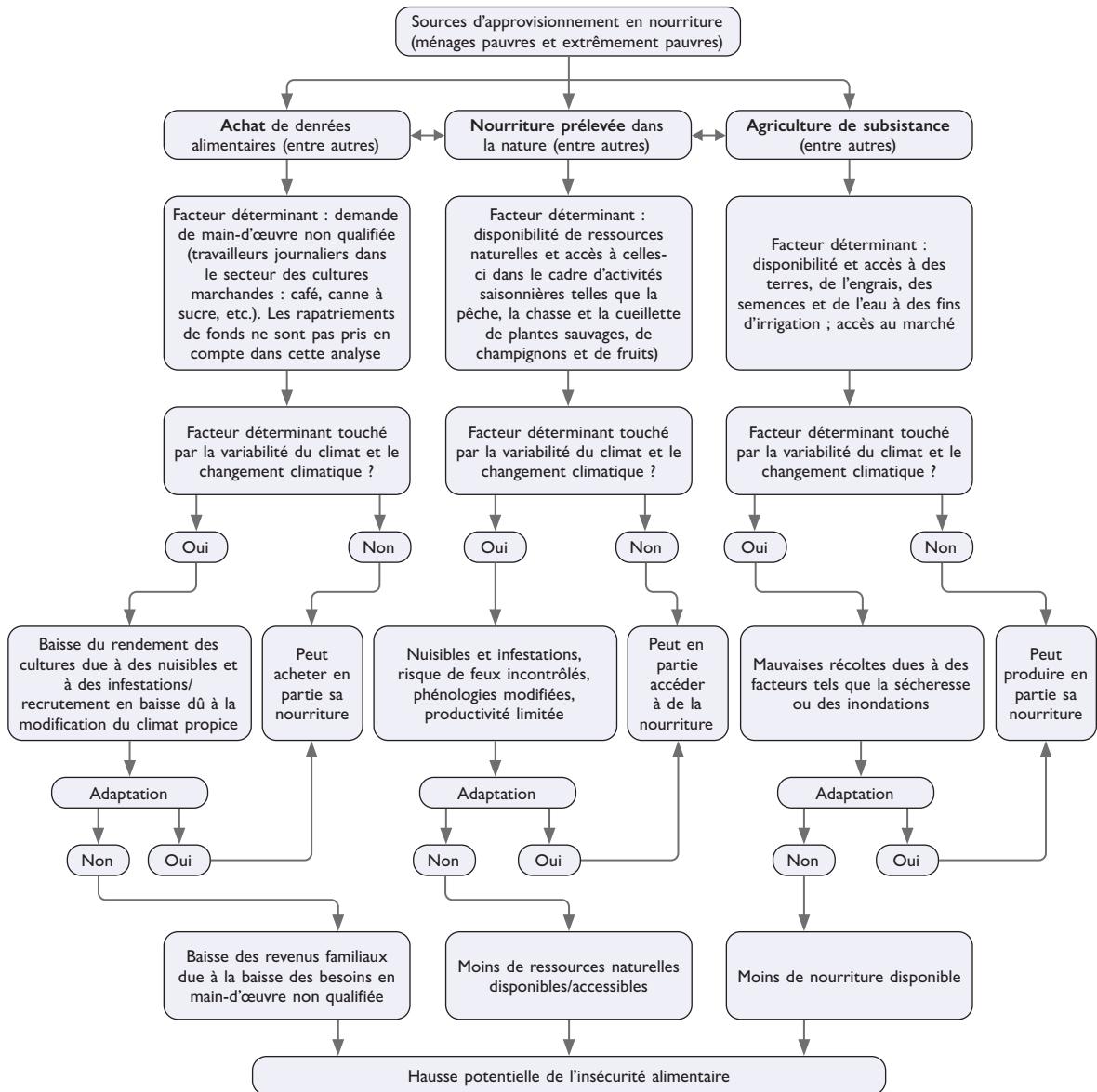
Chapitre 7

Appendice A. Définitions clés

Adaptation	Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques effectifs ou prévus ou à leurs effets, afin d'en limiter les inconvénients ou d'en exploiter les avantages.
Atténuation	Dans le contexte du changement climatique, efforts visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre. L'atténuation peut consister à exploiter de nouvelles technologies et des énergies renouvelables, à améliorer le rendement énergétique des équipements les plus anciens, ou à faire évoluer les pratiques de gestion ou le comportement des consommateurs.
Migration climatique	Sous-catégorie de la migration environnementale. Elle désigne un type particulier de migration environnementale, dans lequel la modification de l'environnement est due au changement climatique. La migration, dans ce contexte, peut être associée à une vulnérabilité accrue des personnes touchées, surtout si elle est forcée. Cependant, la migration peut aussi être une forme d'adaptation aux facteurs de stress environnementaux, et contribuer au renforcement de la résilience des personnes et des communautés touchées.
Migration environnementale	Mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur ou hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.
Phénomènes à évolution lente	Les effets du changement climatique se manifestent sous la forme de phénomènes à évolution lente et de phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent se traduire par des pertes et préjudices. Les phénomènes qui se manifestent lentement, initialement décrits dans l'Accord de Cancún (COP16), désignent les risques et effets associés à la hausse des températures, la désertification, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des terres et des forêts, le retrait des glaciers et les effets connexes, l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers et la salinisation.
Populations prises au piège	Populations non migrantes qui se trouvent dans des régions menacées où elles risquent d'être « prises au piège » ou de devoir rester, ce qui augmentera leur vulnérabilité aux chocs environnementaux et à l'appauvrissement.
Réimplantation planifiée	Dans le contexte des catastrophes ou de la dégradation de l'environnement, y compris lorsque ces phénomènes sont dus aux effets du changement climatique, processus planifié lors duquel des personnes ou des groupes de personnes quittent ou sont aidées à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence temporaire, sont installées dans un nouvel endroit et reçoivent les moyens d'y reconstruire leur vie.

Note : Les sources des différentes définitions sont accessibles via les liens hypertextes associés à chaque terme.

Appendice B. Voies vers la sécurité alimentaire pour les agriculteurs pauvres et extrêmement pauvres au Guatemala



Source : Pons, 2021.

Ce diagramme montre par quelles voies la variabilité du climat et le changement climatique peuvent influer sur les sources de nourriture des ménages pauvres et très pauvres de la région couverte par le « couloir de la sécheresse » au Guatemala. Il rend compte de la situation des populations qui achètent leur nourriture, la cultivent ou la prélèvent dans la nature. Il met également en évidence des points d'entrée pour des mécanismes d'adaptation visant à prévenir l'insécurité alimentaire dans les différents cas de figure. Les ménages pauvres et très pauvres tirent leur revenu du travail occasionnel, effectué en tant que « main-d'œuvre non qualifiée », par exemple dans des plantations de café, et ils prélèvent des denrées supplémentaires dans la nature (forêt, étendues d'eau, etc.). La sécurité alimentaire est assurée par une combinaison des différents moyens.⁹⁹

Appendice A.

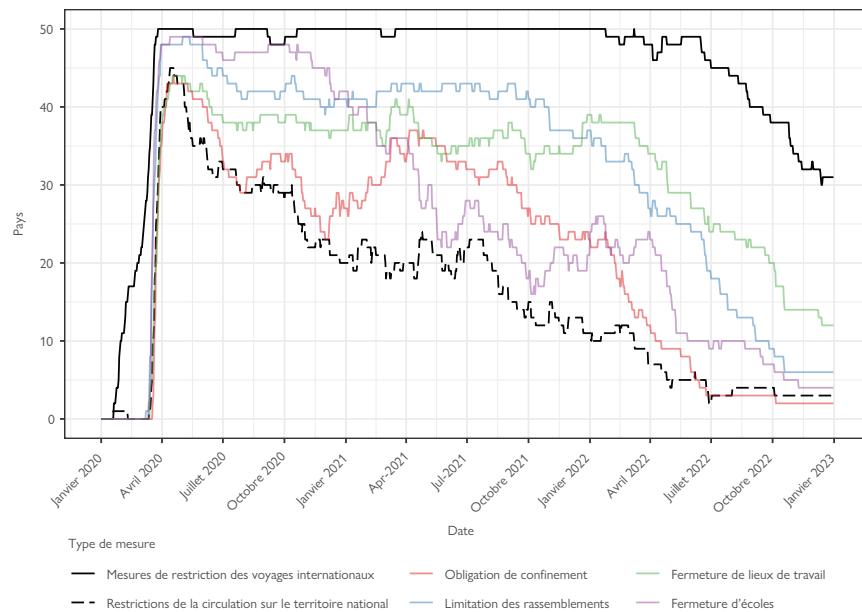
Santé (hors COVID-19)	Environnement	Société	Économie	Éducation
Suite à la diminution de l'accès au dépistage du VIH en 2020-2021 ^a , un autotest de dépistage du VIH approuvé par l'OMS a été mis en vente au prix de 1 dollar É.-U. dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, soit le prix le plus bas à ce jour ^b .	La production d'équipements de protection individuelle en plastique à usage unique, le développement des achats en ligne et l'emballage des plats à emporter ont abouti à la production de 8 millions de tonnes de déchets dans le monde, ce qui n'est pas sans conséquence sur nos océans ^c .	Les Nations Unies ont estimé que la montée de la violence domestique au cours de la pandémie de COVID-19 connaît une «pandémie de l'ombre». D'après les informations disponibles, les jeunes femmes, les femmes ayant des enfants, les femmes sans emploi et les femmes vivant dans des zones rurales sont plus vulnérables aux mauvais traitements ^d .	Le nombre d'heures de travail dans le monde a diminué en 2020, avant de repartir à la hausse en 2021 dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou à revenu élevé. Les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure peinent encore à se relever, et ces pertes creusent encore davantage le fossé entre les pays ^e .	Dans les plans de relèvement, il est essentiel de favoriser l'enseignement en présentiel pour inverser les pertes d'apprentissage à travers le monde ^f . Selon l'UNICEF, à cause de ces pertes d'apprentissage, jusqu'à 70 % des enfants de 10 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ne savent pas lire, soit 53 % de plus qu'avant la pandémie ^g .
La diminution de la mobilité pendant la pandémie a fait baisser le nombre de collisions routières dans le monde, mais la gravité des traumatismes et la mortalité se sont accrues, ce qui s'explique par les excès de vitesse, la faible fréquentation, les routes dégagées et la consommation d'alcool et de drogues ^h .	La consommation d'énergie a diminué en 2020, de façon à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, qui a cependant retrouvé la même composition qu'avant la pandémie ⁱ .	Le risque de mariages d'enfants a augmenté pendant la pandémie à cause de la réduction des possibilités d'éducation, des conditions de précarité économique, des perturbations des services sociaux et des décès de personnes ayant la charge d'un enfant ^j .	Selon la Banque mondiale, entre 657 et 676 millions de personnes vivraient dans des conditions d'extrême pauvreté en 2022. Cela représente environ 75 à 95 millions de personnes de plus que ce que prévoyaient les prévisions faites avant la pandémie ^k .	D'après un rapport mondial sur l'éducation, les filles ont moins de chances d'accéder à l'apprentissage à distance. Les normes de genre, la connectivité et l'accessibilité des technologies font obstacle à l'apprentissage à distance ^l .
Selon l'OMS, la pandémie a entraîné une augmentation de 25 % des troubles mentaux tels que l'anxiété et la dépression, les jeunes et les femmes étant les plus touchées ^m .	Le terme «anthropause» est apparu en 2020 pour désigner la diminution de l'impact de l'homme sur l'environnement. La réduction des perturbations a profité à certaines espèces sauvages, mais il est possible que la pause de l'activité humaine ait entravé, pendant les années en question, les efforts de protection d'espèces menacées ⁿ .	Dans l'ensemble, l'augmentation des tâches de soins résultant de la pandémie a accru l'écart entre les hommes et les femmes ^o . Selon l'OIT, plus de 2 millions de mères dans le monde ont quitté le marché du travail en 2020 ^p .	D'après les estimations formulées par des experts, les rapatriements de fonds devraient atteindre 5 400 milliards de dollars É.-U. à l'échelle mondiale en 2030, grâce à la numérisation. Les rapatriements de fonds ont augmenté dans le monde en 2021; ainsi, d'après le rapport MobileRemit Africa, les virements par réseau de téléphone mobile auraient augmenté de 48 % ^q .	Les tendances en matière d'inscription dans l'enseignement supérieur se sont stabilisées à la suite du retour à l'enseignement et à l'apprentissage en présentiel, ce qui laisse supposer que l'enseignement supérieur ne fera pas l'objet d'une transformation numérique complète ^r .
D'après un rapport de 2021 sur l'impact de la pandémie au Burkina Faso, au Kenya, en Éthiopie, au Malawi et en Ouganda, l'interruption des services de santé sexuelle et reproductive a entraîné une augmentation du nombre de grossesses, de violences fondées sur le genre et d'avortements dangereux ^s .	En réponse à la limitation des rassemblements sociaux pendant la pandémie, les cultes religieux en ligne se sont popularisés, bien qu'ils posent des problèmes d'accessibilité numériques ^t . D'après une enquête, les activités de groupe ont diminué en 2020, mais la pandémie n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité religieuse ou spirituelle des individus ^u .	Au début de la pandémie de COVID-19, la qualité de l'air s'est davantage améliorée dans les régions où les politiques de mobilité étaient plus strictes ^v . La pollution atmosphérique a également été associée à des taux plus élevés de mortalité due à la COVID-19 ^w .	Une étude de l'utilisation des plateformes de visioconférence au travail a permis de constater une fatigue accrue chez les travailleurs ^x . Les chercheurs s'interrogent également sur les moyens de transmettre les valeurs institutionnelles, de nouer des relations et de résoudre les problèmes d'inégalité et d'exclusion entre les genres sur ces plateformes ^y .	D'après les données recueillies par l'UNESCO au titre du suivi mondial des mesures de fermeture des écoles, c'est dans les pays à faible revenu que les fermetures les plus longues ont été signalées entre mai 2020 et juin 2021. Les pertes d'apprentissage sont aussi liées à la durée de fermeture des écoles dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui laisse craindre un élargissement de la fracture éducative au niveau mondial ^z .

^a DiNenno et al., 2022.^b OMS, 2022b.^c Peng et al., 2021.^d ONU Femmes, 2021.^e OIT, 2021b.^f Aligen et al., 2022.^g UNICEF, 2022.^h Yasin et al., 2021.ⁱ Olabi et al., 2022.^j Thangaperumal et al., 2022.^k Mahler et al., 2022.^l UNESCO, UNICEF et Banque mondiale, 2021.^m OMS, 2022c.ⁿ Rutz et al., 2020 ; Yuhas, 2021.^o Forum économique mondial, 2022b.^p OIT, 2022.^q Lacasse et Cornelissen, 2022.^x Université technologique de Nanyang, 2022.^y Karl et al., 2021.^z Institut de statistique de l'UNESCO, 2022.

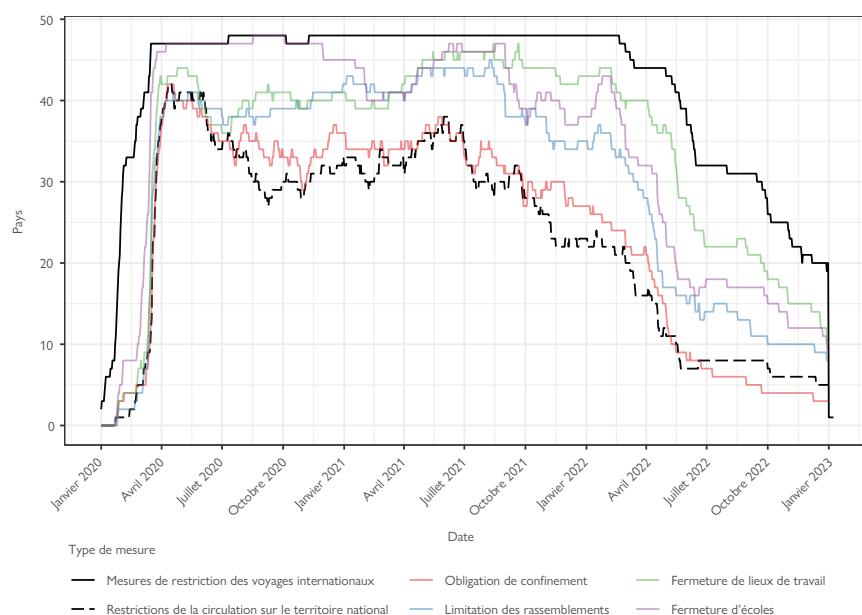
Appendice B.

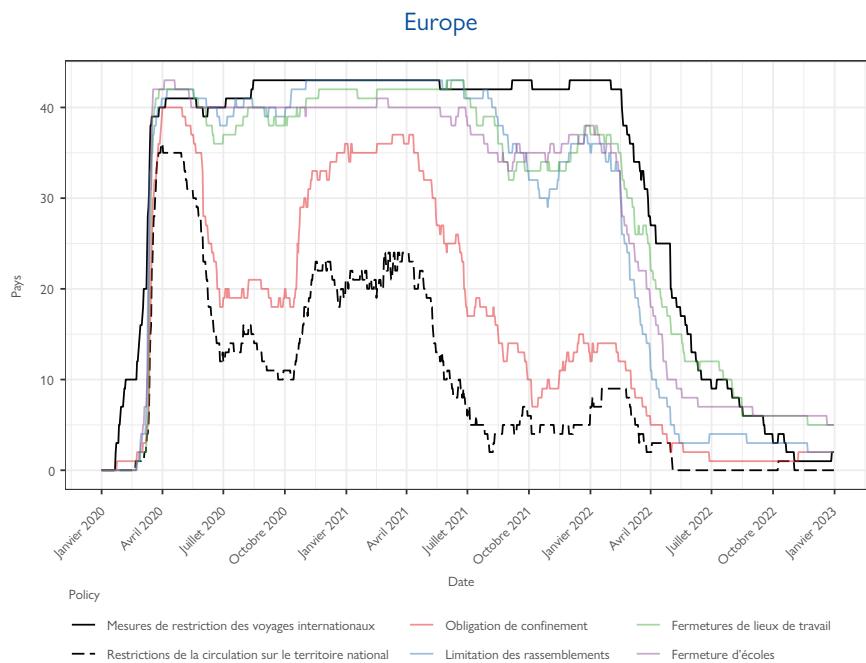
Nombre de pays ayant pris différents types de mesures pour réduire au minimum la transmission de la COVID-19 en Afrique, en Asie et en Europe, de janvier 2020 à janvier 2023

Afrique



Asie





Source : Hale et al., 2023.

Note : Données au 1^{er} janvier 2023. L'expression «international travel controls» (mesures de restriction des voyages internationaux) est utilisée par l'Université d'Oxford et désigne notamment les mesures de dépistage à l'arrivée, la mise en quarantaine des arrivants, l'interdiction des arrivées ou la fermeture totale des frontières. Il importe également de noter que ces catégories concernent uniquement la COVID-19 et ne tiennent pas compte des autres restrictions de voyage qui pouvaient déjà être en place, telles que les restrictions relatives aux visas, les interdictions d'entrée ciblant des citoyens en particulier et les mesures de restriction concernant le départ ou la sortie.



Références*

Chapitre 1

- Adhikari, R. et T. Tesfachew (2022). [Technology is the key to transforming least developed countries. Here's how.](#) *Agenda*. Forum économique mondial, Genève. 13 janvier.
- Allen, W., S. Blinder et R. McNeil (2017). [Couverture médiatique des migrants et de la migration](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- Allison, S. (2023). [South African anti-migrant 'vigilantes' register as party for next year's polls](#). *The Guardian*, 26 septembre.
- Banque mondiale (2021). [Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration](#). Washington, D.C.
- Beduschi, A. et M. McAuliffe (2021). [Intelligence artificielle, migration et mobilité : Conclusions pour les politiques et la pratique](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Birkmann, J., E. Liwenga, R. Pandey, E. Boyd, R. Djalante, F. Gemenne, W. Leal Filho, P.F. Pinho, L. Stringer et D. Wrathall (2022). [Poverty, livelihoods and sustainable development](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cambridge University Press, Cambridge et New York.
- Carr, R. (2023). [The next creative revolution: how to embrace generative AI in marketing](#). *Forbes*, 30 août.
- Coles, S., L. Rellstab, P. Bergsen, J. Kampfner, B. Bland, A. Vines, S. Vakil, A. Billon-Galland, J. Shea, K. Wolczuk, Y. Jie, M. Karalis, K. Giles, P. Lewis, A. Froggatt, J. Lough, L. Wellesley, T. Benton, J. Nixey, J. Szostek, O. Lutsevych, R. Sagoo et T. Ash. (2023). [Seven ways Russia's war on Ukraine has changed the world](#). Article de blog. Chatham House, 20 février.
- Comité permanent interorganisations (IASC) (2023). ["We need an immediate humanitarian ceasefire"](#), Statement by Principals of the Inter-Agency Standing Committee, on the situation in Israel and the Occupied Palestinian Territory. 5 novembre.
- IASC (s. d.). [Welcome to the IASC](#). Page d'accueil (consultée le 7 décembre 2023).
- Culloty, E., J. Suiter, I. Viriri et S. Creta (2021). [Désinformation sur la migration : Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2021). [International Migrant Stock 2020](#). New York.
- Development Initiatives (2023). [Key trends in humanitarian need and funding: 2022](#). In : *Global Humanitarian Assistance Report 2023*. Bristol.
- Doubleday, J. (2023). [New HHS research agency 'fully embracing' generative AI](#). *Federal News Network*, 21 novembre.
- Fahim, K. (2022). [With nationalism rising, Turkey turns against refugees it once welcomed](#). *Washington Post*, 21 août.
- Forum économique mondial (2022). [Global Risks Report 2022](#). Genève.

* Tous les liens hypertextes fonctionnaient au moment de la rédaction du présent rapport.

- Goldin, I., A. Pitt, B. Nabarro et K. Boyle (2018). *Migration and the Economy: Economic Realities, Social Impacts and Political Choices*. Citi GPS et Oxford Martin School, Université d'Oxford.
- Gosling, T. (2023). [Nationalist, populist, far-right parties eye rising support across Europe](#). Al Jazeera, 20 septembre.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2023). [Tendances mondiales : Déplacement forcé en 2022](#).
- Institute for Economics and Peace (IEP) (2023). [Global Peace Index 2023](#). Sydney.
- Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) (2023). [World military expenditure reaches new record high as European spending surges](#). Communiqué de presse. 24 avril.
- Jallii, N. (2023). [How TikTok became a breeding ground for hate speech in the latest Malaysia general election](#). Phys.org, 23 mars.
- Khoury, N.A. (2023). [Gaza and the harbingers of future conflict](#). Article de blog, Arab Center Washington DC, 30 octobre.
- Maddox, B. (2023). [The Director's Annual Lecture 2023](#). Chatham House. 10 janvier.
- McAuliffe, M. (2020). On the margins: Migrant smuggling in the context of development. In : *Routledge Handbook of Migration and Development* (T. Bastia et R. Skeldon, dir. publ.). Routledge, Oxford.
- McAuliffe, M. (2023). [AI in migration is fuelling global inequality: How can we bridge the gap?](#) Agenda. World Economic Forum, Genève. 25 janvier.
- McAuliffe, M. et K. Koser (2017). Introduction. In : *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making*. ANU Press, Canberra.
- McAuliffe, M. et M. Ruhs (2017). [Vue d'ensemble du rapport : Comprendre la migration dans un monde de plus en plus interconnecté](#). In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.K.M. Ahsan Ullah (2017). [Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants](#). In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- Moderan, O. (2023). [Les projets xénophobes de la Tunisie se retournent contre son économie fragile](#). Institut d'études de sécurité (ISS). 6 avril.
- Nations Unies (2023). [With climate crisis generating growing threats to global peace, security council must ramp up efforts, lessen risk of conflicts, speakers stress in open debate](#). Communiqué de presse. 13 juin.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2023). [Rapport mondial sur le déplacement interne 2023](#). IDMC, Genève.
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA) (2023). [Resources](#). Page Web (consultée le 7 décembre 2023).
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2021). [ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology](#). Troisième édition. Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (IOM) (2000). [World Migration Report 2000](#). Genève.
- OIM (2023). [2023 Earthquakes Displacement Overview – Türkiye](#). Mars.

OIM (s. d.). [Derniers chiffres du Projet migrants disparus](#), qui enregistre le nombre de décès survenus le long des axes migratoires.

Pope, A.E. (2024). [Why migration is a model for sustainable development for all](#). Agenda, 15 janvier, Forum économique mondial, Genève.

Ratha, D., S. Plaza, E.J. Kim., V. Chandra., N. Kurasha et B. Pradhan (2023). *Remittances Remain Resilient but Are Slowing*. Migration and Development Brief 38. Juin. Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD)-Banque mondiale, Washington, D.C.

Ruhs, M. (2013). *The Price of Rights: Regulating International Labor Migration*. Princeton University Press, Princeton.

Union internationale des télécommunications (UIT) (2020). [Measuring Digital Development: Facts and Figures 2020](#). Genève.

Vincent, J. (2023). [Top AI researchers and CEOs warn against ‘risk of extinction’ in 22-word statement](#). The Verge, 30 mai.

Wright, R. (2023). [The five global dangers from the Gaza war](#). Article de blog. Wilson Center, 31 octobre.

Chapitre 2

- Amuedo-Dorantes, C. (2014). *The good and the bad in remittance flows*. IZA World of Labor, novembre.
- Banque mondiale (2016). *Migration and Remittances Factbook 2016*. Troisième édition. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2023a). *Migrants, Refugees, and Societies*. Rapport sur le développement dans le monde. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2023b). *Les envois de fonds des migrants résistent, mais marquent le pas*. Communiqué de presse. 13 juin.
- Banque mondiale (s.d.a). *Remittance Prices Worldwide* (page consultée le 2 juillet 2023).
- Banque mondiale (s.d.b). *Remittances Data* (page consultée le 2 juillet 2023).
- Banque mondiale (s.d.c). *Indicateurs du développement dans le monde* (page consultée le 23 janvier 2023).
- Brookings Institution and University of Bern (2010). *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*. Brookings Institution, Washington, D.C.
- Commission de statistique des Nations Unies (2023). *Rapport sur les travaux de la cinquante-quatrième session (28 février-3 mars 2023)*. New York.
- Culloty, E., J. Suiter, I. Viriri et S. Creta (2021). *Désinformation sur la migration: Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles*. In: Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- de Beer, J., J. Raymer, R. van der Erf et L. van Wissen (2010). Surmonter les problèmes d'incohérences des données sur les migrations internationales: une nouvelle méthode appliquée aux flux en Europe. *Revue européenne de démographie*, vol 26, n° 4, pp. 459-481.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (1998). *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Première révision*. New York.
- DESA (2008). International Migrant Stock: The 2008 Revision. New York.
- DESA (2015). *World Population Prospects: The 2015 Revision*. New York.
- DESA (2021a). *International Migrant Stock 2020*. New York.
- DESA (2021b). *International Migrant Stock 2020 Documentation*. New York.
- DESA (2022a). *World Population Prospects 2022: Summary of Results*. Division de la population. New York.
- DESA (2022b). *World Population Prospects 2022*. Division de la population. New York.
- Division de statistique des Nations Unies (2021). *United Nations Expert Group on Migration Statistics, Task Force 2: Task Force on Key Concepts and Definitions Related to International Migration*. New York.
- Dumont, J. (2023). *Migration is a fact of life and more people than ever are moving*. People Move, 30 octobre. *Blogs de la Banque mondiale*.
- El Qorchi, M., S.M. Maimbo et J.F. Wilson (2003). *Informal funds transfer systems: an analysis of the informal hawala system*. Fonds monétaire international (FMI)-Banque mondiale.
- Eurostat (2020). *Personal transfers and compensation of employees* (page consultée le 2 juin 2021).

- Fertig, M. et C.M. Schmidt (2001). First- and second-generation migrants in Germany – What do we know and what do people think? *IZA Discussion Papers*, n° 286, pp. 1-48.
- Fonds monétaire international (FMI) (2020). Soutenir les migrants et les envois de fonds pendant que la COVID-19 fait rage. *IMF Blog*, 11 septembre.
- Gallagher, A. et M. McAuliffe (2016). South-East Asia and Australia. In : *Migrant Smuggling Data and Research: A Global Review of the Emerging Evidence Base* (M. McAuliffe et F. Laczko, dir. publ.). OIM, Genève.
- Gatrell, P. (2013). *The Making of the Modern Refugee*. Oxford University Press, Oxford.
- Ghosh, B. (2006). *Migrants' Remittances and Development: Myths, Rhetoric and Realities*. OIM, Genève.
- Hale, T., A. Petherick, B.A. de Mello, R. Goldszmidt, B. Kira, C. Wenham, S.H. Chae, M.B. Petersen, Y. Zhang, S.P. Jones et A. Vaccaro (2023). *Oxford COVID-19 Government Response Tracker Dataset*. Blavatnik School of Government, Université d'Oxford (page consultée le 15 février 2023).
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2010). Le HCR appelle davantage de pays à établir des programmes de réinstallation pour les réfugiés. Communiqué de presse. 5 juillet.
- HCR (2021). Le HCR publie les besoins en matière de réinstallation de réfugiés pour 2022. Communiqué de presse. 23 juin.
- HCR (2022). *Mid-year Trends 2022*.
- HCR (2023a). Tendances mondiales : déplacement forcé en 2022.
- HCR (2023b). Les besoins en matière de réinstallation de réfugiés augmenteront en 2024, selon le HCR. Communiqué de presse. 26 juin.
- HCR (n.d.). *Refugee Population Statistics Database* (page consultée le 17 juin 2023).
- Institut de statistique de l'UNESCO (s.d.). Nombre et taux de mobilité internationale des étudiants (page consultée le 15 septembre 2023).
- Koser, K. (2010). Dimensions and dynamics of irregular migration. *Population, Space and Place*, vol 16, n° 3, pp. 181-193.
- Kyaw, N.N. (2017). Unpacking the presumed statelessness of Rohingyas. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol 15, n° 3, pp. 269-286.
- McAuliffe, M. et A. Goossens (2018). Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness. In: *Handbook on Migration and Globalisation* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham, pp. 86-104.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria (2019). Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante. In : Rapport État de la migration dans le monde 2020 (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. (2020). *Immobility as the ultimate "migration disrupter"*. Série Migration Research de l'OIM, n° 64.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (dir. publ.) (2021). *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et K. Koser (2017). Introduction. In : *A Long Way to Go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making* (M. McAuliffe et K. Koser, eds.). ANU Press, Canberra.

- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.K.M. Ahsan Ullah (2017). *Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants*. In: Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- Minora U., M. Belmonte, C. Bosco, D. Johnston, E. Giraudy, S.M. Iacus et F. Sermi (2023). *The war in Ukraine and the potential of Facebook's Social Connectedness Index to anticipate human displacement*. Série Migration Research, n° 73. OIM, Genève.
- Nations Unies (s.d.). *Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*. Objectifs de développement durable.
- Neto, F. (1995). Predictors of satisfaction with life among second generation migrants. *Social Indicators Research*, vol 35, pp. 93-116.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2019). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2019*. Genève.
- IDMC (2023). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2023*. Genève.
- IDMC (n.d.). *Global Internal Displacement Database* (page consultée le 21 mai 2023).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2023). *Perspectives des migrations internationales 2023*. Paris.
- OECD (s.d.a). *Base de données sur les migrations internationales* (page consultée le 17 novembre 2023).
- OECD (s.d.b). *APD nette* (page consultée le 3 septembre 2019).
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (2023). *Effects of Novel Coronavirus (COVID-19) on Civil Aviation: Economic Impact Analysis*. Montréal.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2021). *ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology*. Troisième édition. Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2020a). *Projet sur les migrants disparus – Suivi des décès le long des routes migratoires : Guide de collecte de données*.
- OIM (2020b). *COVID-19 – Aperçu analytique n° 16 : Rapatriements de fonds*. 17 avril. Genève.
- OIM (2020c). *COVID-19 Analytical Snapshot #53: International Remittances UPDATE*. 26 août. Genève.
- OIM (2020d). *COVID-19 Analytical Snapshot #55: Emerging Remittance Patterns*. 15 octobre. Genève.
- OIM (2021). *COVID-19 Analytical Snapshot #66: International Remittances UPDATE*. 25 janvier. Genève.
- OIM (2023a). *Missing Migrants Project: Global Data Overview*.
- OIM (2023b). *Resettlement and Movement Management Division – Annual Report 2022*. Genève.
- OIM (2024). A decade of documenting migrant deaths. OIM, Berlin.
- OIM (s.d.). *Projet Migrants disparus [derniers chiffres mondiaux sur le nombre de décès survenus le long des axes migratoires]* (page consultée le 12 mai 2023).
- Poulain, M. et N. Perrin (2001). *Is the measurement of international migration flows improving in Europe*. Document de travail no 12. Réunion de travail CEE-EUROSTAT sur les statistiques des migrations, organisée en coopération avec la Division de statistique des Nations Unies. Commission de statistique des Nations Unies et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Eurostat). Genève, 21-23 mai.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2009). *Rapport mondial sur le développement humain 2009*. New York.

Ratha, D., S. Plaza, E.J. Kim., V. Chandra., N. Kurasha et B. Pradhan (2023). *Remittances Remain Resilient but Are Slowing*. Migration and Development Brief 38. Juin. Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD)-Banque mondiale, Washington, D.C.

Shah, N., L. Al-Kazi et A. Husain (2018). Gender issues, changing roles, and migration: a review of the Gulf countries. In : *South Asian Migration in the Gulf* (M. Chowdhury et S. Irudaya Rajan, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Londres.

Skeldon, R. (2018). *International migration, internal migration, mobility and urbanization: Towards more integrated approaches*. Série Migration Research, n° 53. OIM, Genève.

Ullah, A.K.M., S.C.W. Lee., N.H. Hassan et F. Nawaz (2020). *Xenophobia in the GCC countries: migrants' desire and distress*. *Global Affairs*, vol 6, n° 2, pp. 203-223.

Chapitre 3

- Abdelkader, E. (2017). [The history of the persecution of Myanmar's Rohingya](#). *The Conversation*, 21 septembre.
- Abderrahmane, A. (2022). [Going for gold: Africa's young footballers exploited by smugglers](#). Institute for Security Studies, 24 novembre.
- Abebe, T. et G. Mukundi-Wachira (dir. publ.) (2023). [The State of Migration in East and Horn of Africa Report 2022](#). OIM, Genève.
- Aboueldahab, N. (2021). [Social protection, not just legal protection: Migrant laborers in the Gulf](#). Policy Note. Brookings Doha Center, Washington, D.C. et Doha, août.
- ACAPS (2023). [Colombia: Risk analysis update](#). 13 janvier.
- ACAPS (n.d.). [Country Analysis: Ethiopia](#). Site Web (consulté le 27 novembre 2023).
- ACLED (2022). [Colombia: Mid-year update](#). 10 conflicts to worry about in 2022. Site Web consulté le 27 novembre 2023.
- ACLED (2023). [Context assessment: Heightened political violence in Somalia](#). 3 mars.
- Adler, N. (2022). [How immigration “made French football better”](#). Al Jazeera, 30 novembre.
- Agence de l'Union européenne pour l'asile, Organisation internationale pour les migrations(OIM) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2022). [Forced Displacement from and within Ukraine: Profiles, Experiences, and Aspirations of Affected Populations](#). EUAA, OIM, OCDE, n.p.
- Ahmed, E. (2023). [Denmark puts asylum center talks with Rwanda on back burner](#). AA, 25 janvier.
- Ainsley, J., J. Seidman et D. Martinez (2023). [Canada and the US both face labor shortages. One country is increasing immigration](#). NBC News, 7 janvier.
- Al Jazeera (2022). [Julia brings heavy rains to Central America, killing at least 16](#). 10 octobre.
- Al Jazeera (2023a). [UN reports “alarming” rise in Rohingya deaths at sea in 2022](#). 17 janvier.
- Al Jazeera (2023b). [Rohingya campaigners condemn Myanmar's ‘opaque’ repatriation plan](#). 23 mars.
- Al Jazeera (2023c). [S Korea breaks record for world's lowest fertility rate, again](#). 22 février.
- Álvarez Velasco, S. (2020). [From Ecuador to elsewhere: The \(re\)configuration of a transit country](#). *Migration and Society: Advances in Research*, vol 3, pp 34-49.
- Álvarez Velasco, S. (2022). [Between hostility and solidarity: The production of the Andean region–Southern cone transit migratory corridor](#). In : *Migration in South America* (G. Herrera et C. Gómez, dir. publ.). IMISCOE Research Series. Springer, Cham.
- André, C. (2022). [IDMC'S regional workshop: Filling the data gaps on internal displacement in the central Sahel](#). 5 décembre.
- Angelo, P. (2022). [Climate change and regional instability in Central America](#). Document d'orientation, Council on Foreign Relations, septembre.
- Arhin-Sam, K., A. Bisong, L. Jegen, H. Mounkaila et F. Zanker (2022). [The \(in\)formality of mobility in the ECOWAS region: The paradoxes of free movement](#). *South African Journal of International Affairs*, vol 29, n° 2, pp 187-205.

- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (2022). *ASEAN Migration Outlook*. ASEAN, Jakarta.
- Augustin, E. et F. Robles (2022). 'Cuba Is depopulating': Largest exodus yet threatens country's future. *The New York Times*, 10 décembre.
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (2020). *IGAD Protocol on Transhumance*, approuvé le 27 février.
- Auyezov, O. et M. Gordeyeva (2022). *Russians fleeing war call-up face new stresses on arrival in Kazakhstan*. Reuters, 7 octobre.
- Bahar, D., J. Morales-Arilla et S. Restrepo (2022). *Economic integration of Venezuelan immigrants in Colombia: a policy roadmap*. Document de politique générale No. 280 du Center for Global Development, décembre.
- Banque asiatique de développement (BAD) (2022). *By the numbers: Climate change in Central Asia*. 23 novembre.
- Banque mondiale (2023a). *Remittances remain resilient but are slowing*. Migration and Development Brief 38. KNOMAD, juin.
- Banque mondiale (2023b). *Rapport sur le développement dans le monde 2023 : de migrante en détresse à chef d'entreprise, l'odyssée de Dexibel ou comment une bonne intégration change la donne en Colombie*. Présentation vidéo, 16 juin.
- Barchfield, J. (2023). *Venezuelan medical professionals step in to fill healthcare gaps in Peru*. HCR, 15 février.
- Belhaj, F. (2022). *COPs offer Middle East–North Africa a climate leadership role*. *Forbes*, 14 novembre.
- Bentil, E.N., Y. Nagashima, H. Bayusuf, J. Salmi, A. Dieng et V. Sundararaman (2021). *Youth empowerment: Reimagining and transforming skills development in Western and Central Africa*. Article de blog. Banque mondiale, 21 juillet.
- Bergmann, J. (2021). *Planned relocation in Peru: Advancing from well-meant legislation to good practice*. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, vol 11, pp 365-375.
- Bhattarai, A. et L.K. Gurley (2022). *Trump, COVID slowed down immigration. Now employers can't find workers*. *The Washington Post*, 15 décembre.
- Bisong, A. (2021). *Regulating recruitment and protection of African migrant workers in the Gulf and the Middle East*. Document d'orientation No. 292 de l'European Centre for Development Policy Management, février.
- Black, J. et Z. Sigman (2022). *50,000 lives lost during migration: Analysis of Missing Migrants Project data 2014–2022*. OIM, Centre mondial d'analyse des données sur la migration (GMDAC).
- Bloomberg News (2022). *Russia defies most dire economic forecasts despite looming recession*. Bloomberg, 19 avril.
- Boucher, A. (2023). *Australia's immigration system set for overhaul after damning review*. Syndey University news, 28 avril.
- Brenn, L., N. Mäkelä, E. Panizza, A. Amdihun et R. Rudari (2022). *Developing partnerships in the IGAD region. Forced Migration Review*, 69, mars.
- British Broadcasting Corporation (BBC) (2022). *Rohingya refugees reach Indonesia after month at sea*. BBC News, 26 décembre.
- Brumat, L. et F.D. Pereira (2023). *Lula's migration and foreign policy agendas and the future of South American regionalism*. Article de blog. Eurac Research, 6 mars.

- Brumat, L. et M.V. Espinoza (2023). [Actors, ideas, and international influence: understanding migration policy change in South America](#). *International Migration Review*, prépublication.
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2021). [Libya: Climate change threatens Libya's economic development and sustainability](#). 26 août.
- OCHA (2022a). [Latin America and the Caribbean: Weekly situation update \(15-21 août 2022\)](#). 22 août.
- OCHA (2022b). [Pacific Islands](#). Humanitarian Action: Analysing Needs and Responses, 30 novembre.
- OCHA (2023a). [Malawi: Tropical Cyclone Freddy: Flash update No. 7](#). 22 mars.
- OCHA (2023b). [Humanitarian update: Issue 12](#). OCHA Syrie, mai.
- OCHA (2023c). [Ukraine Humanitarian Response 2023](#). Situation report, 23 novembre.
- Castellanos, E., M.F. Lemos, L. Astigarraga, N. Chacón, N. Cuvi, C. Huggel, L. Miranda, M. Moncassim Vale, J.P. Ometto, P.L. Peri, J.C. Postigo, L. Ramajo, L. Roco et M. Rusticucci (2022). [Amérique centrale et Amérique du Sud](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au Sixième Rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.
- Cecco, L. (2023). [Exhausted crews battle Canadian wildfires as experts issue climate warning](#). *The Guardian*, 10 juin.
- Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) (2023). [ICMPD migration outlook: Eastern Europe and Central Asia 2023](#). Février.
- Ciurcă, A. (2023). [Desperate to earn, Moldovans risk exploitation in Western Europe](#). Balkan Insight, 23 mars.
- Clement, V., K.K. Rigaud, A. de Sherbinin, B. Jones, S. Adamo, J. Schewe, N. Sadiq et E. Shabahat (2021). [Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration](#). Banque mondiale, Washington, D.C.
- Collyns, D. (2023). [Ecuador's criminal gangs bring death and mayhem amid political gridlock](#). *The Guardian*, 23 avril.
- Comité permanent interorganisations (IASC) (2023). [Statement by principals of the Inter-Agency Standing Committee, on the situation in Israel and the Occupied Palestinian Territory](#), “we need an immediate humanitarian ceasefire”. Communiqué de presse, 5 novembre.
- IASC et Commission européenne (2022). [INFORM Report 2022: Shared Evidence for Managing Crises and Disasters](#). EUR 31081 EN. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2022). [WMO issues report State of Climate in Latin America and Caribbean](#). 22 juillet.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) (2022). [Mixed migration by land and by sea to Europe: recovery after a transient pandemic impact](#). Document de travail, 16 octobre.
- Commission européenne (2022). [Migration routes: Commission proposes action plan for Central Mediterranean to address immediate challenges](#). Communiqué de presse, 21 novembre.
- Commission européenne (s.d.). [Temporary protection](#). Page Web (consultée le 27 novembre 2023).
- Conseil de l'Europe et Conseil de l'Union européenne (2023). [Migration flows on the Central Mediterranean route](#). Page Web (consultée le 11 avril 2023).

Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE) (2022a). [Mediterranean: Commission's action plan on the central med endorsed by EU interior ministers amid critiques over recycling old mistakes, high-profile EU politicians accused of committing “crimes against humanity” over cooperation with EU-funded Libyan coast guard.](#) Communiqué de presse, 2 décembre.

CERE (2022b). [Joint statement: NGOs call on Member States: agreeing on the instrumentalisation regulation will be the final blow to a Common European Asylum System \(CEAS\) in Europe.](#) Communiqué de presse, 8 septembre.

CERE (2023). [Policy note: Movement to and from Ukraine under the Temporary Protection Directive.](#) Communiqué de presse, 13 janvier.

Council on Foreign Relations (2023). [Violent extremism in the Sahel.](#) Global Conflict Tracker, 10 août.

Danish Refugee Council (DRC) (2022). [EU's actions on migratory routes must prioritize safe mobility and access to protection.](#) Press release, 12 décembre.

Davies, A. (2022). [Kyrgyzstan–Tajikistan border clashes claim nearly 100 lives.](#) BBC News, 19 septembre.

Debusmann, B., Jr (2023). [Title 42: What is the immigration rule and why has it ended?](#) BBC News, 12 mai.

DePillis, L. (2023). [Immigration rebound eases shortage of workers, up to a point.](#) The New York Times, 6 février.

Devillard, A., A. Bacchi et M. Noack (2015). [A survey on migration policies in West Africa.](#) ICMPD et OIM, mars.

Diaz, L. (2023). [Violence, unemployment drive Ecuadorians to Mexico.](#) Reuters, 7 février.

Département d'État des États-Unis (2022). [2022 Trafficking in persons report.](#) Juillet.

Dixon, L. (s.d.). [Ecuador: A new gateway to the Americas.](#) Journalists for Transparency.

Doña-Reveco, C. (2022). [Chile's welcoming approach to immigrants cools as numbers rise.](#) Institut des politiques migratoires, 18 mai.

Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2020). [International Migrant Stock 2020.](#) Base de données des Nations Unies (POP/DB/MIG/Stock/Rev.2020).

DESA (2021). [International Migrant Stock 2020.](#) Série de données (consultée le 15 août 2023).

DESA (2022). [World Population Prospects 2022.](#) Page Web (consultée le 27 novembre 2023).

DESA (s.d.). [Methodology: Standard country or area codes for statistical use \(M49\).](#) Division de statistique, page Web (consultée le 6 décembre 2023).

Ebel, F. (2023). [Kazakhstan tightens visa rules, setting limits for Russians fleeing war duty.](#) The Washington Post, 17 janvier.

Ecuador Times (2023). [More Ecuadorians face deportation in the United States.](#) 22 juin.

Emmot, R., S. Siebold et A. Sytas (2021). [Lithuania, EU say Belarus using refugees as “political weapon”.](#) Reuters, 12 juillet.

Engle, J. (2023). [Lesson plan: “Title 42 is gone, but not the conditions driving migrants to the US”.](#) The New York Times, 16 mai.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) (2022). [Feminist foreign policies: An introduction.](#) Résumé.

États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) et États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique (2022). [Déclaration ministérielle de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique](#), adoptée le 29 juillet

Fahim, K. (2022). [With nationalism rising, Turkey turns against refugees it once welcomed](#). *The Washington Post*, 21 août.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) (s.d.). [Mexico and Central American migration crisis](#) (MDR43008).

Flavelle, C. (2022). [In a first, US pays tribes to move away from climate threats](#). *The New York Times*, 4 novembre.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2023a). [Child alert: Extreme jeopardy in the central Sahel](#). Mars.

UNICEF (2023b). [Chile emergency: Wildfires in Chile](#). Note éclair sur la situation humanitaire, 13 février.

Food Security and Nutrition Working Group (FSNWG) (2022). [FSNWG food security and nutrition update](#). Janvier.

Frost, R. (2023). [Japan sees heaviest rain ever: Is climate change making downpours more extreme?](#) Euronews, 10 juillet.

Fulton, A. et O. Holmes (2023). [Sudan conflict: Why is there fighting and what is at stake in the region?](#) *The Guardian*, 27 avril.

Fusco, G. (2022). [Climate change and food security in the northern and eastern African regions: A panel data analysis](#). *Sustainability*, vol 14, no 19, art. 12664.

Gbadamosi, N. (2023). [Climate change wreaks Havoc in Southern Africa](#). *Foreign Policy*, 22 mars.

George, R.A. (2022). [Sweden's feminist foreign policy can't be undone](#). *Foreign Policy*, 18 novembre.

Global Centre for the Responsibility to Protect (n.d.). [Central Sahel \(Burkina Faso, Mali and Niger\)](#). Page Web (consultée le 31 mai 2023).

Global Fund to End Modern Slavery (GFEMS) (2021). [Forced labor among Kenyan migrant workers in the Gulf Cooperation Council \(GCC\) countries: A prevalence estimation report](#). NORC at the University of Chicago, décembre.

Goldbaum, C. et S. Padshah (2023). [Driven out of Pakistan, Afghans face an uncertain future](#). *The New York Times*, 30 octobre.

Goldbaum, C. et Y. Akbary (2022). [Over a million flee as Afghanistan's economy collapses](#). *The New York Times*, 2 février.

Goodman, J.D. (2023). [What is Title 8?](#) *The New York Times*, 11 mai.

Goodwin, G. et C. Escobar (2023). [Surging Ecuadorian migration keeps Colombia at the frontline](#). Article de blog. London School of Economics, 13 avril.

Gouvernement de l'Australie (2022). [Australia's migration future](#). Communiqué de presse, 2 septembre.

Gouvernement de l'Australie (2023a). [Review of the migration system: Final report](#). Ministère de l'Intérieur, mars.

Gouvernement de l'Australie (2023b). [Temporary skilled migration income threshold raised to \\$70,000](#). Communiqué de presse, 27 avril.

Gouvernement du Canada (2021). [Canada's Feminist International Assistance Policy](#). Affaires mondiales Canada, Ottawa.

Gouvernement du Panama (2023). [Irregulares en tránsito por Darién por país de](#). Série de données (consultée le 15 novembre 2023).

Gouvernement de l'Ouzbékistan (2022). [Uzbek Foreign Ministry: bilateral documents signed with the State of Israel in the field of labor migration](#). Communiqué de presse, 28 juillet.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2022a). [Fact sheet – North America: Climate change impacts and risks](#). Décembre.

GIEC (2022b). [Fact sheet – small islands: Climate change impacts and risks](#). Novembre.

Harb, M. et N. Elhennawy (2023). [State Department holds news briefing as Sudan conflict begins last day of truce](#). PBS NewsHour, 3 mai.

Harnoss, J., J. Kugel, K. Kleissl, M. Finley et F. Cadelon (2022). [Migration matters: A human cause with a \\$20 trillion business case](#). Boston Consulting Group and International Organization or Migration, December.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2021). [Experts of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination ask Lebanon about the kafala system for migrant domestic workers, the absence of a definition of racial discrimination, and the treatment of refugees](#). Communiqué de presse, 11 août.

HCDH (2022a). [Nowhere but back: Migrants in Libya compelled to accept “voluntary” return](#). Communiqué de presse, 2 novembre.

HCDH (2022b). [Comment by UN High Commissioner for Human Rights Volker Türk on deportation of Haitians from Dominican Republic](#). Communiqué de presse, 10 novembre.

HCDH (2023a). [Tunisia must immediately stop hate speech and violence against migrants from south of Sahara, UN committee issues early warning](#). Communiqué de presse, 4 avril.

HCDH (2023b). [Bangladesh must suspend pilot project to return Rohingya refugees to Myanmar: UN expert](#). Communiqué de presse, 8 juin.

HCDH (2023c). [Ukraine: Civilian casualty update 10 April 2023](#). Communiqué de presse, 10 avril.

HCDH (2023d). [Italy: Proposed new sea rescue law puts more lives at risk – Türk](#). Communiqué de presse, 16 février.

HCDH (2023e). [Haiti: UN experts say Government must act to end gang violence against women and girls](#). Communiqué de presse, 10 mai.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2020). [Thousands of refugees and migrants suffer extreme rights abuses on journeys to Africa's Mediterranean coast, new UNHCR/MMC report shows](#). Communiqué de presse, 29 juillet.

HCR (2022a). [UK asylum and policy and the Illegal Migration Act](#). Communiqué de presse, 7 mars.

HCR (2022b). [Temporary Protection Status in Colombia, a journey to regularization](#). Communiqué de presse, 18 juillet.

HCR (2023a). [Global trends: Forced displacement in 2022](#). Juin.

HCR (2023b). [UNHCR's drought response in Ethiopia, Kenya and Somalia](#). 31 janvier.

HCR (2023c). [Operational data portal: Sudan situation](#). Série de données (consultée le 15 août 2023).

- HCR (2023d). [UNHCR seeks comprehensive regional response to address rise in deadly South-East Asia sea journeys](#). Note de synthèse, 17 janvier.
- HCR (2023e). [UNHCR statement on Bangladesh, Myanmar bilateral pilot project on Rohingya returns](#). Communiqué de presse, 19 mars.
- HCR (2023f). [Middle East and North Africa](#). Page Web.
- HCR (2023g). [Ukraine situation Flash Update #45](#). 21 avril.
- HCR (2023h). [Operational data portal: Ukraine refugee situation](#). Série de données (consultée le 16 août 2023).
- HCR (2023i). [Venezuela situation: 2023 operational update #1](#). Mars.
- HCR (s.d.a). [Refugee data finder](#). Série de données (consultée le 28 novembre 2023).
- HCR (s.d.b). [Rohingya emergency](#) (consulté le 23 octobre 2023).
- HCR (s.d.c). [Venezuela situation](#). Page Web (consultée le 28 novembre 2023).
- HCR et OIM (2023). [UNHCR-IOM flash update #3: Arrest and detention flow monitoring](#). 1^{er} novembre.
- Hertog, S. (2022). [Reforming labour market and migration regulation in Gulf States](#). Article de blog. London School of Economics, 17 juin.
- Hogan, S. (2023). [Japan aims high with 400,000 int'l's by 2033 ambition](#). The PIE news, 23 mars.
- International Consultants for Education and Fairs (ICEF) (2022a). [Why have Chinese student numbers been slower to recover this year?](#) ICEF Monitor, 24 août.
- ICEF (2022b). [How are international student numbers recovering so far in New Zealand?](#) ICEF Monitor, 30 novembre.
- ICEF (2023). [Surge in new students has ELICOS sector leading Australian growth for 2022](#). ICEF Monitor, 8 mars.
- Institut des politiques migratoires (MPI) (2022). [Top 10 migration issues of 2022](#). Source d'information sur les migrations.
- Interagency Coordination Platform for Refugees and Migrants (R4V) (n.d.). [Refugees and migrants from Venezuela](#). Site Web (consulté le 11 juin 2023).
- International Crisis Group (ICG) (2022). [Ecuador's high tide of drug violence](#). 4 novembre.
- ICG (2023). [Latin America wrestles with a new crime wave](#). 12 mai.
- Issue-Based Coalition on Human Mobility (IBC) (2023). [IBC human mobility \(December 2022–January 2023\)](#).
- Japan News (2022). [Japan to accept more workers from Central Asia](#). 18 décembre.
- Jesperson, S., H. Alffram, L. Denney et P. Domingo (2022). [Labour migration in Cambodia, Laos, Thailand and Vietnam: Migrants' vulnerabilities and capacities across the labour migration cycle](#). Document thématique de l'Overseas Development Institute, décembre.
- Karp, P. (2023). [Australia's "broken" migration system leaves 1.8m workers "permanently temporary", review finds](#). *The Guardian*, 26 avril.
- Kean, T. (2022). [Five years on, Rohingya refugees face dire conditions and a long road ahead](#). Entretien avec l'International Crisis Group, 22 août.

- Khashimov, S., R. Zhandayeva, K. Nuranova et Z. Aisarina (2020). [Introducing the Central Asia Migration Tracker](#). The Oxus Society, décembre.
- Knott (2023). [Australian international education recovery gathering momentum, arrival data shows](#). Étude de voyage, 17 avril.
- Lacarte, V., J. Amaral, D. Chaves-González, A.M. Sáiz et J. Harris (2023). [Migration, integration, and diaspora engagement in the Caribbean: A policy review](#). MPI et BID, mars.
- Mahmud, F. (2022). [Bangladesh floods: Experts say climate crisis worsening situation](#). Al Jazeera, 22 juin.
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (2022). [Fresh impetus to implement COMESA protocols on free movement](#). Communiqué de presse, 2 juin.
- McAuliffe, M. (2017). [Protection elsewhere, resilience here: Introduction to the special issue on statelessness, irregularity, and protection in Southeast Asia](#). *Journal of Immigrant and Refugee Studies*. vol 15 no 3, pp 221-231.
- McAuliffe, M. et B. Khadria (dir. publ.) (2019). [État de la migration dans le monde 2020](#). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (dir. publ.) (2021). [État de la migration dans le monde 2022](#). OIM, Genève.
- Mentzelopoulou, M. (2022). [Instrumentalisation in the field of migration and asylum](#). Information du Service de recherche du Parlement européen, novembre.
- Mérancourt, W. et A. Coletta (2023). [Dominican Republic sending children, pregnant migrants back to Haiti](#). *The Washington Post*, 17 mars.
- Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud) (MERCOSUR) (s.d.). [MERCOSUR countries](#).
- Mixed Migration Centre (MMC) (2023). [Quarterly mixed migration update: Latin America and the Caribbean](#). 4^e trimestre.
- Moderan, O. (2023). [Tunisia's xenophobic plans backfire on its fragile economy](#). Institut d'études de sécurité, 6 avril.
- Morris, L. (2022). [Bulgaria's vanishing act: Population dives by more than 11 percent over the past decade](#). *The Washington Post*, 7 janvier.
- Movilidad Segura (s.d.). [General information on the "Safe Mobility" initiative](#). Page Web (consultée le 28 novembre 2023).
- Munda, C. (2022). [Saudi remittances to Kenya double to \\$187m amid maids abuse](#). *The EastAfrican*, 23 septembre.
- National Oceanic Atmospheric Administration (NOAA) (s.d.). [Wildfire climate connection](#). Page Web (consultée le 28 novembre 2023).
- Nations Unies (2022a). [Pakistan: To avert "second wave of death", UN raises funding appeal to \\$816 million](#). UN News, 4 octobre.
- Nations Unies (2022b). [Afghanistan: Food insecurity and malnutrition threaten "an entire generation"](#). UN News, 15 mars.
- Nations Unies (2023a). [Afghanistan still a grave humanitarian crisis, senior aid official says](#). UN News, 28 février.
- Nations Unies (2023b). [UN officials call for Security Council's support for post-quake Syria](#). UN News, 28 février.
- Ndiaga, T. et E. Mcallister (2022). [African Union suspends Burkina Faso after military coup](#). Reuters, 1^{er} février.
- Neidhardt, A.-H. et P. Butcher (2022). [Disinformation on migration: How lies, half-truths, and mischaracterizations spread](#). Institut des politiques migratoires, 8 septembre.

- Ng, K. (2023). [China's population falls for first time since 1961](#). BBC News, 17 janvier.
- Nikkei Asia (2023). [Japan shoots for 400,000 foreign students by 2033](#). 17 mars.
- Nkang, I.-O. (2019). [Europe's search for soccer's next big star is driving a modern-day slave trade](#). Quartz, 14 août.
- Norwegian Refugee Council (NRC) (2022). [NRC's operations in Djibouti](#). Fiche d'information, septembre.
- NRC (2023). [Millions in North Central America engulfed by war-like levels of violence](#). Communiqué de presse, 24 avril.
- Obert, J.D. (2022). [“Women’s bodies weaponized”: Haiti gangs use rape in spiraling violence](#). The Guardian, 14 novembre.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2021). [2021 Global Report on Internal Displacement: Internal Displacement in a Changing Climate](#). IDMC, Genève.
- IDMC (2022a). [Country Profile: Japan. Displacement data](#) (consulté le 17 août 2023).
- IDMC (2022b). [2022 Global Report on Internal Displacement: Children and Youth in Internal Displacement](#). IDMC, Genève.
- IDMC (2023a). [Rapport mondial sur le déplacement interne 2023 : déplacement interne et insécurité alimentaire](#). IDMC, Genève.
- IDMC (2023b). [Country profile: Chile. Displacement data](#) (consulté le 17 août 2023).
- IDMC (s.d.). [Global internal displacement database](#). Série de données (consultée le 27 novembre 2023).
- IDMC et Banque asiatique de développement (BAD) (2022). [Disaster Displacement in Asia and the Pacific: A Business Case for Investment in Prevention and Solutions](#). IDMC, Genève.
- Ochab, E.U. (2022). [Sudan: Between violence, humanitarian crisis and protests](#). Forbes, 30 décembre.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2023a). [West Africa, North Africa and the Central Mediterranean](#). UNODC Observatory on Smuggling of Migrants, 20 juin.
- ONUDC (2023b). [Global Report on Trafficking in Persons 2022](#). ONUDC, Vienne.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OECD) (2022). [Labour migration in the Western Balkans: Mapping patterns, addressing challenges and reaping benefits](#).
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2021). [ILO Global Estimates on International Migrant Workers: Results and Methodology](#). Troisième édition. OIT, Genève.
- OIT (s.d.). [Labour migration in Central and Eastern Europe](#). Page Web.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2022a). [A Region on the Move 2021: East and Horn of Africa](#). OIM, Nairobi.
- OIM (2022b). [Central Sahel crisis response plan 2022](#). 22 février.
- OIM (2022c). [IOM Yemen Flow Monitoring Registry: Non-Yemeni migrant arrivals and Yemeni migrant returns to Yemen in 2022](#). Mars.
- OIM (2022d). [Bosnia and Herzegovina — Flow Monitoring Surveys' Report](#). Round 4 (4 juillet-11 septembre 2022). OIM, Sarajevo.

- OIM (2022e). *Estudio de impacto económico de la migración venezolana en Panamá: Realidad vs potencial*. Octobre.
- OIM (2022f). 96,000 Haitians displaced by recent gang violence in capital: IOM report. Communiqué de presse, 28 octobre.
- OIM (2022g). IOM statement on the Los Angeles Declaration on Migration and Protection. Communiqué de presse, 15 juin.
- OIM (2023a). *The Southern Dream: Exploring Migration Dynamics from the Horn of Africa to South Africa Along the Southern Route*. OIM, Nairobi.
- OIM (2023b). IOM East and Horn of Africa drought response: Situation report. 1–31 May 2023. Mai.
- OIM (2023c). Irregular migration routes to Europe: West and Central Africa. January–December 2022. Mars.
- OIM (2023d). Situation analysis on trafficking in persons for the purpose of forced criminality in Southeast Asia. 28 mars.
- OIM (2023e). IOM and UNHCR urge Pakistan to maintain protection space for Afghans in need of safety. Communiqué de presse, 7 octobre.
- OIM (2023f). 2023 Earthquakes displacement overview – Türkiye. Mars.
- OIM (2023g). IOM appeals for USD 69 million to respond to crisis in the Occupied Palestinian Territories, urges humanitarian access. Communiqué de presse, 20 octobre.
- OIM (2023h). IOM flash appeal: Regional humanitarian response to the crisis in the Occupied Palestinian Territory. Octobre.
- OIM (2023i). Deaths on migration routes in MENA highest since 2017: IOM 2022 data reveals. Communiqué de presse, 13 juin.
- OIM (2023j). Flow monitoring registry dashboard: Non-Yemeni migrant arrivals and Yemeni returnees in April 2023. DTM, mai.
- OIM (2023k). Missing Migrants Project annual regional overview: Middle East and North Africa, January 2022–December 2022. 13 juin.
- OIM (2023l). *Migration Trends in the Western Balkans in 2022*.
- OIM (2023m). UK “illegal migration bill” exacerbates risks for survivors of modern slavery: IOM. Communiqué de presse, 28 mars.
- OIM (2023n). Mixed migration flows to Europe by sea and land. Série de données (consultée le 17 août 2023).
- OIM (2023o). Migration flow to Europe: Arrivals. Série de données (consultée le 17 août 2023).
- OIM (2023p). UN Network on Migration welcomes Brazil’s return to the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration. Communiqué de presse, 9 janvier.
- OIM (2023q). Venezuelan refugees, migrants, and their hosts need help to chart a brighter future. Communiqué de presse, 14 mars.
- OIM (2023r). The Darien: Where dread and faith collide for migrants betting on a brighter future. Communiqué de presse, 19 mai.
- OIM (2023s). Reporte regional – Centroamérica, Norteamérica y el Caribe: Enero-Junio 2022. Février.

- OIM (2023t). [Number of migrants who embarked on the dangerous Darien Gap route nearly doubled in 2022](#). Communiqué de presse, 17 janvier.
- OIM (2023u). [Unprecedented migrant surge in Central America and Mexico; IOM calls for regional action](#). Communiqué de presse, 27 septembre.
- OIM (2023v). [Migrants' repatriation and reception assistance in Haiti](#). Avril.
- OIM (2023w). [Missing Migrants Project: Global data overview](#).
- OIM (s.d.a). [Sudan crisis: Displacement in Sudan and mixed cross-border movement overview](#). Série de données (consultée le 15 août 2023).
- OIM (s.d.b). [Libya: Middle East and North Africa](#). Série de données (consultée le 15 août 2023).
- OIM (s.d.c). [West and Central Africa](#). Page Web.
- OIM (s.d.d). [West and Central Africa: The regional migration context](#). Page Web. (consultée le 6 décembre 2023).
- OIM (s.d.e). [Victims from Asia](#). Série de données (consultée le 15 août 2023).
- OIM et OIT (2022). [Climate change and labour mobility in Pacific Island countries](#). Note de synthèse, juin.
- OIM et Programme alimentaire mondial (PAM) (2022). [Understanding the adverse drivers and implications of migration from El Salvador, Guatemala and Honduras](#). OIM et PAM, Panama et San José.
- Organisation météorologique mondiale (OMM) (2022). [State of the Climate in Latin America and the Caribbean 2021](#). OMM, Genève.
- OMM (2023). [Tropical Cyclone Freddy may set new record](#). Communiqué de presse, 10 mars.
- Osserman, S. et Y. Zhou (2022). [How migration has shaped the World Cup](#). Vox, 8 décembre.
- Oucho, L.A., L. Kandilige et P. Kazmierkiewicz (2023). [Labour Mobility and Regional Integration in East and Horn of Africa](#). OIM, Genève.
- Pallapothu, V. (2021). [A feminist foreign policy approach to immigration](#). The Gender Security Project, 18 janvier.
- Parker, C. (2023). [Migrants flee Tunisia amid arrests and racist attacks on sub-Saharan Africans](#). The Washington Post, 8 mars.
- Paul, R. (2023). [Rohingya say will not go home to Myanmar to be stuck in camps](#). Reuters, 6 mai.
- Perlmutter, L. (2022). [Cubans choose exile to escape post-protest political crackdown](#). The Guardian, 24 mars.
- Perlmutter, L. (2023). [Thousands of Cubans left scrambling after new US asylum policy](#). Al Jazeera, 26 janvier.
- Pickup, F. (2020). [How to address a shrinking population](#). Article de blog. PNUD Serbie, 22 janvier.
- Plan International (2023). [Adolescent girls in crisis: Experiences of migration in Central America and Mexico](#). Résumé. Plan International, Madrid.
- Porter, E. (2022). [Migrant workers face worse choices than building World Cup stadiums](#). The Washington Post, 29 novembre.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2022a). [Central Asia needs to take more action on climate change risks](#). Communiqué de presse, 2 décembre.

- PNUD (2022b). [Building resilient futures in the Caribbean](#). Communiqué de presse, 14 novembre.
- Rahman, S.A. (2023). [HRW calls for halt to Rohingya repatriation from Bangladesh to Myanmar](#). Voice of America, 20 mai.
- Reuters (2022). [Kazakhstan struggles to accommodate Russians fleeing war](#). 27 septembre.
- Reuters (2023a). [“I lost everything”: Cyclone Yaku unleashes destruction in Peru](#). 15 mars.
- Reuters (2023b). [El Salvador murders plummet by over half in 2022 amid gang crackdown](#). 3 janvier.
- Roome, J. (2022). [SouthAsia4Climate: Solutions to tackle climate change in South Asia](#). Article de blog. Banque mondiale, 10 février.
- Roy, D. (2022). [Ten graphics that explain the US struggle with migrant flows in 2022](#). Council on Foreign Relations, 1^{er} décembre.
- Ruiz Soto, A.G. (2022). [Record-breaking migrant encounters at the US–Mexico border overlook the bigger story](#). Institut des politiques migratoires, octobre.
- Salomon, G. (2022). [Cubans flee island’s economic woes by air, land and sea](#). AP news, 29 août.
- Schenk, C. (2023). [Post-Soviet labor migrants in Russia face new questions amid war in Ukraine](#). Institut des politiques migratoires, 7 février.
- Selee, A. (2022). [The Los Angeles Declaration could represent a big step for real migration cooperation across the Americas](#). Institut des politiques migratoires, juin.
- Selee, A., V. Lacarte, A.G. Ruiz Soto, D. Chaves-González, M.J. Mora et A. Tanco (2023). [In a dramatic shift, the Americas have become a leading migration destination](#). Institut des politiques migratoires, 11 avril.
- Sesin, C. (2022). [Historic wave of Cuban migrants will have a lasting impact on Florida](#). NBC News, 16 décembre.
- Singh, J.N. (2023). [Why so many of the world’s students want to go to Chinese universities](#). Pod cast. Open Democracy, 1^{er} février.
- Smith, H. (2022). [“We all want to leave”: Poverty, not crime, fuels the urge to flee Albania](#). *The Guardian*, 5 novembre.
- Smith, R. (2022). [At this World Cup, nationality is a fluid concept](#). *The New York Times*, 18 décembre.
- Spagat, E. (2022). [Illegal border crossings to US from Mexico hit annual high](#). AP News, 23 octobre.
- Suk, L.Y. et C. Yang (2023). [South Korea to bring in 110,000 migrant workers this year, but some businesses want more](#). Channel News Asia, 26 janvier.
- Sultanalieva, S. (2022). [Kyrgyzstan-Tajikistan border clashes prove deadly for civilians](#). Human Rights Watch, 21 septembre.
- Sommet des Chefs d’État des Amériques (2022). [Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection](#), adoptée le 10 juin.
- Talant, B. (2022). [How is climate change affecting Central Asia?](#) Radio Free Europe/Radio Liberty, 1^{er} juillet.
- Terry, K. et A. Rai (2023). [Amid record drought and food insecurity, east Africa’s protracted humanitarian crisis worsens](#). Institut des politiques migratoires, 18 janvier.
- Tumin, R. (2023). [Here is how to help more than 20,000 Canadians displaced by wildfires](#). *The New York Times*, 9 juin.

- United States Department of Homeland Security (US DHS) (2023). Fact sheet: US Government announces sweeping new actions to manage regional migration. 27 avril.
- United States Environmental Protection Agency (US EPA) (n.d.). Climate change indicators in the United States. Page Web (consultée le 31 juillet 2023).
- United States (US) Customs and Border Protection (2023). Nationwide Encounters. Série de données (consultée le 17 août 2023).
- Walt, V. (2022). The Morocco vs. France World Cup semifinal is about far more than soccer. *Time*, 14 décembre.
- Wehrey, F. et N. Fawal (2022). Cascading climate effects in the Middle East and North Africa: Adapting through inclusive governance. Carnegie Endowment for International Peace, 24 février.
- Whyte, A. (2022). Major reforms to NZ immigration settings announced. One News, 11 mai.
- Wienberg, C. (2022). Denmark moves closer to sending asylum seekers to Rwanda. Bloomberg, 9 septembre.
- Williams, S.T. (2023). Libya's hybrid armed groups dilemma. Brookings Institute, 27 janvier.
- Wilson Center (2022). The impact of violence against women on Central American migration. Présentation vidéo, 15 juin.
- Wolter, M. (2019). Migrating for football: The harsh reality behind the dream. InfoMigrants, 24 septembre.
- Yamamoto, C. (2023). Kishida sets goal of 400,000 international students in 2033. *The Asahi Shimbun*, 2 avril.
- Yates, C. (2019). As more migrants from Africa and Asia arrive in Latin America, governments seek orderly and controlled pathways. Institut des politiques migratoires, 22 octobre.
- Yates, C. et J. Bolter (2021). African migration through the Americas: Drivers, routes and policy responses. Institut des politiques migratoires, octobre.
- Yeung, J. et M. Maruyama (2023). Japan births fall to record low as population crisis deepens. CNN, 1^{er} mars.
- Yokohama, S. (2022). Japan and South Korea are allowing in some foreign workers. *The Economist*, 3 novembre.

Chapitre 4

- Abel, G.J. (2016). Estimates of global bilateral migration flows by gender between 1960 and 2015. Document de travail n° 2/2016. Institut démographique de Vienne.
- Abel, G.J. et N. Sander (2014). [Quantifying global international migration flows](#). Science, vol. 343, n° 6178, pp. 1520-1522.
- Akerman, S. (1976). Theories and methods of migration research. In : From Sweden to America: A History of the Migration (H. Norman et H. Runblom, dir. publ.). University of Minnesota Press, Minneapolis, pp. 19-75.
- Alarcón, R. (2011). [U.S. immigration policy and the mobility of Mexicans \(1882–2005\)](#). *Migraciones Internacionales*, vol. 6, n° 20, pp. 185-218.
- Ayeb-Karlsson, S. (2020). 'When we were children we had dreams, then we came to Dhaka to survive': Urban stories connecting loss of wellbeing, displacement and (im)mobility. *Climate and Development*, vol. 13, n° 4, pp. 348-359.
- Banque mondiale (2020). [Doing Business : Irrégularités dans les données – Communiqué](#). 27 août.
- Banque mondiale (2021). [PIB par habitant, PPA \(dollars internationaux courants\)](#). Base de données sur les indicateurs du développement mondial.
- Benček, D. et C. Schneiderheinze (2020). Higher economic growth in poor countries, lower migration flows to the OECD – revisiting the migration hump with panel data. Document de travail n° 2145. Institut KIEL pour l'économie mondiale.
- Bhuyan, R., D. Jeyapal, J. Ku, I. Sakamoto et E. Chou (2015). [Branding 'Canadian experience' in immigration policy: Nation building in a neoliberal era](#). *Journal of International Migration and Integration*, vol. 18, n° 1, pp. 47-62.
- Boyd, M. (1989). Family and personal networks in international migration: Recent developments and new agendas. *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, pp. 638-670.
- Carling, J. (2002). [Migration in the age of involuntary immobility: Theoretical reflections and Cape Verdean experiences](#). *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 28, n° 1, pp. 5-42.
- Carling, J. (2017). [The Meaning of Migrants: What Is the Issue and Why Does it Matter?](#)
- Carling, J., M. Czaika et M.B. Erdal (2020). Translating migration theory into empirical propositions. Deliverable 1.2. Projet QuantMig.
- Castles, S., H. de Haas et M.J. Miller (2014). The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World. Cinquième édition. Palgrave Macmillan, Londres.
- Clemens, M.A. (2014). [Does development reduce migration?](#) IZA Discussion Paper Series, 8592.
- Clemens, M.A. (2020). The emigration life cycle: How development shapes emigration from poor countries. Document de travail n° 540 – Août 2020. Center for Global Development.
- Clemens, M.A. et M. Mendola (2020). Migration from developing countries: Selection, income elasticity, and Simpson's paradox. Document de travail n° 539 – Août 2020. Center for Global Development.
- Clemens, M.A. et H.M. Postel (2018). [Deterring emigration with foreign aid: An overview of evidence from low-income countries](#). *Population and Development Review*, vol. 44, n° 4, pp. 667-693.

- Clemens, M.A. et L. Pritchett (2008). [Income per natural: Measuring development for people rather than places.](#) *Population and Development Review*, vol. 34, n° 3, pp. 395-434.
- Commission australienne de la productivité et Commission néo-zélandaise de la productivité (2012). Supplementary Paper D: People Movement. In : *Strengthening Trans-Tasman Economic Relations, Joint Study, Final Report*.
- Commission européenne (2016). [Final report summary – DEMIG](#), Commission européenne : Bruxelles.
- Commission européenne (2020). [Migration et affaires intérieures : Espace Schengen](#).
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2021). [Historique : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\)](#).
- Communauté européenne et Barbade (2009). [Accord Communauté européenne/Barbade relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée](#).
- Czaika, M. et H. de Haas (2016). Evaluating migration policy effectiveness. In : *Routledge Handbook of Immigration and Refugee Studies* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Routledge, Londres, pp. 34-40.
- Czaika, M. et M. Hobolth (2016). Do restrictive asylum and visa policies increase irregular migration into Europe? *European Union Politics*, vol. 17, n° 3, pp. 345-365.
- Czaika, M. et E. Neumayer (2017). Visa restriction and economic globalisation. *Applied Geography*, vol. 84, pp. 75-82.
- Dao, H.D., F. Docquier, C. Parsons et G. Peri (2018). Migration and development: Dissection the anatomy of the mobility transition. *Journal of Development Economics*, vol. 132, pp. 88-101.
- Davis, K.E. et M.B. Kruse (2007). [Taking the measure of law: The case of the 'Doing Business' project](#). *Law & Social Inquiry*, vol. 32, n° 4, pp. 1095-1119.
- Davis, K.E., A. Fisher, B. Kingsbury et S.E. Merry (2012). *Governance by Indicators: Global Power Through Classification and Rankings*. Oxford University Press, Oxford.
- de Haas, H. (2005). International migration, remittances and development: Myths and facts. *Third World Quarterly*, vol. 26, n° 8, pp. 1243-1258.
- de Haas, H. (2010). Migration transitions: A theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration. Document de projet n° 1. Projet sur les déterminants de la migration internationale (DEMIG).
- de Haas, H. (2011). The determinants of international migration: Conceptualising policy, origin and destination effects. Document de travail n° 32. Projet DEMIG.
- de Haas, H. (2020). Paradoxes of migration and development. In : *Routledge Handbook of Migration and Development*. Routledge, New York.
- de Haas, H., K. Natter et S. Vezzoli (2016). Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies. *International Migration Review*, vol. 52, n° 2, pp. 324-367.
- de Haas, H., M. Czaika, M.L. Flahaux, E. Mahendra, K. Natter, S. Vezzoli et M. Villares-Varela (2019). International migration: trends, determinants and policy effects. *Population and Development Review*, vol. 45, n° 4, pp. 885-992.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2019). [International Migrant Stock 2019](#).
- DESA (2021). [International Migrant Stock 2020](#).

- Environmental Systems Research Institute (ESRI) (2019). *ArcGIS Pro version 2.4.0*. Environmental Systems Research Institute, Inc, Redlands, Californie.
- Esipova, N., A. Pugliese et J. Ray (2018). *More than 750 million worldwide would migrate if they could*. Gallup, 10 décembre.
- Fargues, P. (2011). *Immigration without inclusion: Non-nationals in nation-building in the Gulf states*. *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, n° 34, pp. 273-292.
- Fund for Peace (2020). *Fragile States Index 2020*. The Fund for Peace, Washington.
- Gaibazzi, P. (2014). Visa problem: Certification, kinship, and the production of 'ineligibility' in the Gambia. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 20, n° 1, pp. 38-55.
- Gould, J.D. (1979). European inter-continental emigration 1815–1914: Patterns and causes. *Journal of European Economic History*, vol. 8, n° 3, p. 593.
- Gouvernement de la Fédération de Russie et Gouvernement de la République de Corée (2020). Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République de Corée sur la suppression mutuelle de l'obligation de visa.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2020). *Global Trends: Forced Displacement in 2019*. Genève.
- Helbling M. et D. Leblang (2018). Controlling immigration? How regulations affect migration flows. *European Journal of Political Research*, vol. 58, n° 1.
- Henley & Partners (2021). *Visa Restrictions Index 2021, Q2*. In Henley Passport Index 2021: Q1 Update.
- Ibañez, A.M. et C.E. Vélez (2008). *Civil conflict and forced migration: The micro determinants and welfare losses of displacement in Colombia*. *World Development*, vol. 36 n° 4, pp. 659-676.
- Informations sur le visa Schengen (2020). Disponible à l'adresse www.schengenvisainfo.com/fr/.
- Jayasuriya, D. (2014). Drivers of irregular and regular migration from Sri Lanka: Evidence from a large-scale survey. Occasional Paper Series. Irregular Migration Research Programme. Gouvernement de l'Australie, Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.
- Jayasuriya, D., M. McAuliffe et M. Iqbal (2016). The dynamic nature of migration aspirations: Findings from a longitudinal study of households in Sri Lanka. Occasional Paper Series 20. Gouvernement de l'Australie, Ministère de l'immigration et de la protection des frontières.
- Keogh, G. (2013). *Modelling asylum migration pull-force factors in the EU-15*. *The Economic and Social Review*, vol. 44, n° 3, pp. 371-399.
- Khalaf, S. et S. Alkobaisi (1999). *Migrants' strategies of coping and patterns of accommodation in the oil-rich Gulf societies: Evidence from the UAE*. *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 26, n° 2, pp. 271-298.
- Koser, K. et K. Kuschminder (2015). *Key findings of comparative research on assisted voluntary return and reintegration of migrants*. *Migration and Policy Practice*, vol. 5, n° 1, pp. 2831.
- Lahav, G. (1999). *The role of non-state actors in the movement of people: Promoting travel and controlling migration in the European Union*. Document présenté à l'occasion de la sixième édition de la conférence biennale de l'Association pour l'étude de l'Union européenne, Pittsburgh, 2-5 juin.

- Lee, E.S. (1966). A theory of migration. *Demography*, vol. 3, pp. 47-57.
- Lee, S.K. (2016). *The three worlds of emigration policy: Towards a theory of sending state regimes*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 43, n° 9, pp. 453-1471.
- Manik, S. (2014). *South African migrant teachers' decision-making: Levels of influence and 'relative deprivation'*. *Journal of Southern African Studies*, vol. 40, n° 1, pp. 151-165.
- Maroufouf, M. (2017). The role of social networks in Georgian migration to Greece. *European Journal of Migration and Law*, vol. 19, n° 1, pp. 34-56.
- Martin, P.L. et J.E. Taylor (1996). The anatomy of a migration hump. In : *Development Strategy, Employment, and Migration: Insights from Models* (J.E. Taylor, dir. pub.). Centre de développement de l'OCDE, Paris, pp. 43-62.
- Massey, D.S. (1990). *Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration*. *Population Index*, vol. 56, n° 1, pp. 3-26.
- Massey, D.S., R. Alarcón, J. Durand et H. González (1987). *Return to Aztlan: The Social Process of International Migration from Western Mexico*. University of California Press, Berkeley and Los Angeles.
- Massey, D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaouci, A. Pellegrino et J.E. Taylor (2005). *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press, Oxford.
- Mau, S., F. Gültzau, L. Laube et N. Zaun (2015). *The global mobility divide: How visa policies have evolved over time*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n° 8, pp. 1192-1213.
- McAuliffe, M. (2017a). *Self-agency and asylum: a critical analysis of the migration patterns and processes of Hazara irregular maritime asylum seekers to Australia*. Australian National University, Canberra.
- McAuliffe, M. (2017b). Protection elsewhere, resilience here: Introduction to the special issue on statelessness, irregularity and protection in southeast Asia. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol. 15, n° 3, pp. 221-231.
- McAuliffe, M. et D. Jayasuriya (2016). *Do asylum seekers and refugees choose destination countries?* Evidence from large-scale surveys in Australia, Afghanistan, Bangladesh, Pakistan and Sri Lanka. *International Migration*, vol. 54, n° 4, pp. 4459.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo, A.M. Goossens et A.A. Ullah (2017). *Comprendre les voyages de migration du point de vue des migrants*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- Moran, A. (2011). Multiculturalism as nation-building in Australia: Inclusive national identity and the embrace of diversity. *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n° 12, pp. 2153-2172. <https://doi.org/10.1080/01419870.2011.573081>.
- Neumayer, E. (2010). Visa restrictions and bilateral travel. *The Professional Geographer*, vol. 62, n° 2, pp. 171-181.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2020). Rapport mondial sur le déplacement interne 2020. Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2017). *La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.).
- OIM (2019). *La migration et les migrants : Aspects régionaux et faits nouveaux à l'échelle régionale*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.).

- Opanike, A. et A.A. Aduloju (2015). Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes et à la sécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. *Journal of Civil and Legal Services*, vol. 4, n° 3.
- Portes, A. et J. Walton (1981). *Labor, Class, and the International System*. Academic Press, New York.
- Premi, M.K. et M.D. Mathur (1995). *Emigration dynamics: The Indian context*. *International Migration*, vol. 33, n° 34, pp. 627-666.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2009). *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains*. New York.
- PNUD (2011). *Rapport sur le développement humain 2011 : Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*. New York.
- PNUD (2019). *Rapport sur le développement humain 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle*. New York.
- PNUD (2020). *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière – Le développement humain et l'anthropocène*. New York.
- Projet ArchaeoGLOBE (2018). *ArchaeoGLOBE Regions*. Harvard Dataverse, V6.
- Ratha, D. (2013). The Impact of Remittances on Economic Growth and Poverty Reduction. Note d'orientation n° 8. Migration Policy Institute.
- Ravenstein, E.G. (1885). *The laws of migration*. *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, pp.167-235.
- Ravenstein, E.G. (1889). *The laws of migration: Second paper*. *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 52, n° 2, pp. 241-305.
- Ruhs, M. (2013). *The Price of Rights: Regulating International Labor Migration*. Princeton University Press, Princeton.
- Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Hollande septentrionale, Amsterdam.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Alfred Knopf, New York.
- Sinclair, T. et M. Mamertino (2016). *Online job search and migration intentions across EU member states*. Documents de travail 2016-5. Institute for International Economic Policy, Université George Washington.
- Stanton, E.A. (2007). The Human Development Index: A history. Série Documents de travail, n° 127. Political Economy Research Institute.
- Stark, O. et D.E. Bloom (1985). *The new economics of labor migration*. *The American Economic Review*, vol.75, n° 2, pp.173-178.
- Tjaden, J., D. Auer et F. Laczko (2018). *Linking migration intentions with flows: Evidence and potential use*. *International Migration*, vol.57, n° 1, pp.3657. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1111/imig.12502>.
- Todaro, M.P. (1989). *Economic Development in the Third World*. Longman, New York.
- Triandafyllidou, A., L. Bartolini et C.F. Guidi (2019). Exploring the Links Between Enhancing Regular Pathways and Discouraging Irregular Migration. OIM, Genève.
- Triandafyllidou, A. et M. McAuliffe (dir. publ.) (2018). *Migrant Smuggling Data and Research: A Global Review of the Emerging Evidence Base (Volume 2)*. OIM, Genève.

- Turton, D. (2003). Conceptualising forced migration. Document de travail n° 12. Refugee Studies Centre, Université d'Oxford.
- Ullah, A.A. (2011). Rohingya refugees to Bangladesh: Historical exclusions and contemporary marginalization. *Journal of Immigration & Refugee Studies*, vol. 9, n° 2, pp. 39-161.
- Union européenne (2021). Base de données du Bureau des Traités : Traités actuellement en vigueur. Disponible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/treaties/treaties-force.html?locale=fr>.
- Van Hear, N., O. Bakewell et K. Long (2012). *Drivers of migration*. Document de travail n° 1. Migrating out of Poverty Research Programme Consortium.
- Vermeulen, M. (2020). *How I ended up in a scientific spat about migration figures and what I learned from it*. *The Correspondent*, 14 octobre.
- Wolff, H., H. Chong et M. Auffhammer (2011). *Classification, detection and consequences of data error: Evidence from the Human Development Index*. *The Economic Journal*, vol. 121, n° 553, pp. 843-870.
- Xiang, B. (2016). *Emigration trends and policies in China*. In : Spotlight on China. Université de Calgary, Canada.
- Xiang, B. et J. Lindquist (2014). *Migration infrastructure*. *International Migration Review*, vol. 48, n° 1 suppl., pp. 122-148.
- Zelinsky, W. (1971). *The hypothesis of the mobility transition*. *Geographical Review*, vol. 61, n° 2, pp. 219-249.

Chapitre 5

Abbasi-Shavazi, M.J., D. Glazebrook, H. Mahmoudian, G. Jamshidiha et R. Sadeghi (2005). *Return to Afghanistan? A study of Afghans living in Zahedan, Islamic Republic of Iran*. Université de Téhéran, Unité de recherche et d'évaluation pour l'Afghanistan, octobre.

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (s.d.). *Burkina Faso: Aide Humanitaire*. Page Web (consultée le 1^{er} juin 2023).

Agence France-Presse (AFP) (2022). *Death toll tops 50 in suicide attack on female Afghan students, UN says*. France 24, 3 octobre.

Al Jazeera (2022). *Burkina Faso's coup and political situation: All you need to know*. 5 octobre.

Ambassade des États-Unis à Bogota (2021). *Statement by Ambassador Philip S. Goldberg*. Press Conference with President Ivan Duque and UNHCR High Commissioner Filippo Grandi. Bogotá, 8 février.

Armocida B, B. Formenti, F. Palestra, S. Ussai et E. Missoni (2020). *COVID-19: Universal health coverage now more than ever*. *Journal of Global Health*, vol 10, n° 1, art. 010350.

Arowolo, O.O. (2000). *Return migration and the problem of reintegration*. *International Migration*, vol 38, pp. 59-82.

Bahar, D., M. Dooley et C. Huang (2018). *Integrating Venezuelans into the Colombian labor market: Mitigating costs and maximizing benefits*. Note d'orientation. Brookings Institution, décembre.

Baldwin, D.A. (1997). *The concept of security*. Review of *International Studies*, vol 23, n° 1, pp. 5-26.

Banque mondiale (s.d.). *PIB et PIB par habitant (\$ US courants)*. Ensemble de données (page consultée le 1^{er} juin 2023).

Batha, E. (2022). *Taliban U-turn leaves Afghan girls shut out of school*. Thomson Reuters Foundation, 23 mars.

Battistella, G. (2018). Return migration: A conceptual and policy framework. In : *2018 International Migration Policy Report: Perspectives on the Content and Implementation of the Global Compact for Safe, Orderly, and Regular Migration* (J. K. Appleby et D. Kerwin, dir. publ.). Scalabrini Migration Study Centers, New York, pp. 3-14.

Bauloz, C., M. McAdam et J. Teye (2021). *Traite d'êtres humains le long des axes migratoires : tendances, défis et nouvelles formes de coopération*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 273–300.

Bauloz, C., Z. Vathi et D. Acosta (2019). *Migration, inclusion et cohésion sociale : défis, progrès récents et possibilités*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 199-222.

BBC News (2020). *Christchurch shooting: Gunman Tarrant wanted to kill “as many as possible”*. BBC News, 24 août.

Belong Aotearoa (s.d.). *Anti-racism resources: Information and guidance to give you the tools and confidence to help challenge racism*. Page Web (consultée le 19 juillet 2023).

Ben Hassen, T. et H. El Bilali (2022). *Impacts of the Russia–Ukraine war on global food security: Towards more sustainable and resilient food systems?* *Foods*, vol 11, n° 15, art. 2301.

Bisong, A. (2019). *“Acting together”: How non-state actors shape migration policies in West Africa*. Working Paper No. 2019(2). Université du Ghana, MIASA, Accra, novembre.

- Ble, M.G. et S.L. Villamil (2022). *An opportunity for change: The case for economic inclusion of Venezuelans in Riohacha*. Rapport. Refugees International et Center for Global Development, mai.
- Booty, M. (2022). *Mali and Burkina Faso: Did the coups halt jihadist attacks?* BBC News, 30 juillet.
- Brennan, E.M. (1984). *Irregular migration: Policy responses in Africa and Asia*. *The International Migration Review*, n° 3, pp. 409-425.
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2023). *Burkina Faso: One out of five people need humanitarian assistance*. Communiqué de presse, Ouagadougou, 4 avril.
- Cachin, J. (2021). La ville de Zurich veut créer une « city card » pour ses sans-papiers. *RTS Info*, 3 septembre.
- Canada, Gouvernement du (2014). *Women at Risk Program*. Page Web d'ONU-Femmes.
- Canada, Gouvernement du (2019). *Les Canadiens peuvent maintenant utiliser l'identifiant de genre « X » dans leur passeport*. Communiqué de presse, 4 juin.
- Canada, Gouvernement du (2022). *CIMM – Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées* – 3 mars 2022. Page Web.
- Canada, Gouvernement du (s.d.a). *Femmes et Égalité des genres Canada : Cadre des résultats relatifs aux genres*. Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Canada, Gouvernement du (s.d.b). *Femmes et Égalité des genres Canada : Analyse comparative entre les sexes plus*. Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Canada, Gouvernement du (s.d.c). *Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme pilote des aides familiaux à domicile : Évaluation d'une demande en fonction des critères de sélection application against selection criteria*. Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Caponio, T. et M. Jones-Correa (2018). *Theorising migration policy in multilevel states: The multilevel governance perspective*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 44, n° 12, pp. 1995-2010.
- Carling, J. (2002). *Migration in the age of involuntary immobility: Theoretical reflections and Cape Verdean experiences*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 28, n° 1, pp. 5-42.
- Carling, J. et K. Schewel (2018). *Revisiting aspiration and ability in international migration*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 44, n° 6, pp. 945-963.
- Carrera, S., J. Allsopp et L. Vosyliūtė (2018). Policing the mobility society: The effects of EU anti-migrant smuggling policies on humanitarianism. *International Journal of Migration and Border Studies*, vol 4, n° 3, pp. 236-276.
- Castro, A. (2021). *Les déplacés vénézuéliens en Amérique latine : une mise à l'épreuve de la solidarité régionale ?* Notes de l'Ifri. Ifri, Paris.
- Chetail, V. (2020). *Crisis without borders: What does international law say about border closure in the context of COVID-19?* *Frontiers in Political Science*, vol 2, art. 606307.
- Colombie, Gouvernement de la (2023). *Migración Colombia inicia esta semana “Entregatón” de Permisos por Protección Temporal PPT*. Communiqué de presse du Ministère des relations extérieures, 17 juillet.
- Colombie, présidence de la (2021). *Abecé del Estatuto Temporal de Protección para migrantes Venezolanos*. Communiqué de presse, 9 février.
- Colombie, présidence de la (2022). *Declaración del Presidente Iván Duque sobre la entrega a migrantes venezolanos de un millón de tarjetas a través del Estatuto Temporal de Protección*. Discours, 1^{er} juin.

Commission sur la sécurité humaine (2003). *La sécurité humaine maintenant*. New York, Commission sur la sécurité humaine.

Comité des fonctionnaires pour la coordination de la sécurité intérieure et extérieure (ODESC) (2020). *Countering terrorism and violence extremism: National strategy overview*. Comité de coordination de la lutte contre le terrorisme.

Congrès des États-Unis (2000). *Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000*. 106^e Congrès (H.R.3244).

Conseil danois pour les réfugiés (2021). *Press release: DRC commends Colombia's decision to regularize Venezuelan migrants*. 10 février.

Conseil National de Secours D'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) (2021). *Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso*. N° 12/2021, 31 décembre.

CONASUR (2022). *Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso*. N° 01/2022, 31 janvier.

Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) (2022). *Burkina Faso: Second biggest spike in displacement since crisis began*. Communiqué de presse, 10 mars.

Crépeau, F. (2018). *Towards a mobile and diverse world: "Facilitating mobility" as a central objective of the Global Compact on Migration*. *International Journal of Refugee Law*, vol 30, n° 4, pp. 650-656.

Culloty, E., J. Suiter, I. Viriri et S. Creta (2021). *Désinformation sur la migration : Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 229-245

Czaika, M. et H. de Haas (2014). *The effect of visa policies on international migration dynamics*. Document de travail n° 89, International Migration Institute (IMI), avril.

Da Rosa Jorge, M. (2021). European Union readmission agreements: Deportation as a gateway to displacement? In : *Dignity in Movement: Borders, Bodies and Rights* (J.L. Diab, dir. publ.). E-International Relations, Bristol, pp. 236-256.

De Lauri, A. (2022). *Humanitarian negotiations, diplomacy and the ethics of border control*. Open Access Government, 2 décembre.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2021). *International migrant stock 2020*. DESA, New York.

DESA (2022). *World Population Prospects 2022*. Ensemble de données (page consultée le 1^{er} juin 2023).

Département d'État des États-Unis (US Department of State) (2021). *Country reports on terrorism 2021: Colombia*. Page Web.

Département d'État des États-Unis (2022). *2022 Trafficking in persons report: Philippines*. Page Web.

Depasupil, W.B. (2022). *Migrant workers dept paves way for job opportunities for OFWs*. *The Manila Times*, 27 septembre.

Doty, R.L. (2011). *Bare life: Border-crossing deaths and spaces of moral alibi*. *Environment and Planning D: Society and Space*, vol 29, n° 4, pp. 599-612.

Faist, T. (2004). *The migration–security nexus. International migration and security before and after 9/11*. Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration and Ethnic Relations 4/03, Université de Malmö, Suède.

Farr, G. (2022). *Female education in Afghanistan after the return of the Taliban*. E-International Relations, 23 avril.

- Ferris, E. et S. Martin (2019). *The global compacts on refugees and for safe, orderly and regular migration: Introduction to the special issue*. *International Migration*, vol 57, n° 6, pp. 5-18.
- Fisher, M. (2017). "Fearism": A critical analysis of uses and discourses in global migration studies. Technical Paper N° 64, In Search of Fearlessness Research Institute.
- Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT) (s.d.). *Preventing terrorists and violent extremists from exploiting digital platforms*. Page Web (consultée le 16 octobre 2022).
- Freier, L.F. et S.C. Jara (2021). *Colombia's exceptional migratory regularization*. Migration Mobilities Bristol Latin America blog, 30 mars.
- Friedman, T.L. (2016). *Thank You for Being Late: An Optimist's Guide to Thriving in the Age of Accelerations*. Farrar, Straus and Giroux, New York.
- Fund for Peace (FFP) (2022). *Fragile States Index Annual Report 2022*. FFP, Washington, D.C.
- Gois, W. et K. Campbell (2013). *Stranded migrants: A call to rethink the current labour migration paradigm*. *Migration and Development*, vol 2, n° 2, pp. 157-172.
- Gonzalez Morales, F. (2021). Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Rapport sur les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer* (A/HRC/47/30).
- Goodwin-Gill, G. (2005). *The Refugees Convention: Why not scrap it?* International Law Programme Discussion Group, discussion summary. Chatham House, London, 20 octobre.
- Gould, W.T.S. (1974). *Refugees in tropical Africa*. *International Migration Review*, vol 8, n° 3, pp. 413-430.
- Gould, W.T.S. et R.M. Prothero (1975). Time and space in African population mobility. In : *People on the Move: Studies on Internal Migration* (L.A. Kosinski et R.M. Prothero, dir. publ.). Methuen, Londres, pp. 39-49.
- Groupe de la Banque africaine de développement (Groupe de la BAD) (2020). *Burkina Faso – Projet d'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées internes (PAPDI)*. Rapport d'évaluation, 16 novembre.
- Groupe de la BAD (2022). *Burkina : la Banque africaine de développement soutient les efforts du gouvernement pour soulager les personnes déplacées internes*. Communiqué de presse, 27 septembre.
- Gutierrez, A.M.S. (2012). *Preventing human trafficking in the Philippines: Overview and current activities*. Cent cinquantième séminaire international de haut niveau de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), exposés des participants, pp. 156-163.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2021). *Human Rights at International Borders: A Trainer's Guide*. Professional Training Series No. 24. Nations Unies, Genève.
- HCDH (2022). *Myanmar: UN report urges immediate, concerted effort by international community to stem violence, hold military accountable*. Communiqué de presse, 15 mars.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2022a). *Syria refugee crisis explained*. Page Web, 8 juillet.
- HCR (2022b). *Le HCR sollicite un soutien urgent pour venir en aide à près de 16 000 nouveaux déplacés qui ont fui les massacres au Burkina Faso*. Points de presse, 17 juin.
- HCR (s.d.). *Refugee Data Finder*. Ensemble de données (page consultée le 17 juillet 2023).

Hosseini-Chavoshi, M. et M.J. Abbasi-Shavazi (2023). *Breaking a vicious cycle: Education as the solution to Afghanistan's woes*. *Migration Policy Practice*, vol 12, n° 1, pp. 11-17.

Hugo, G., M.J. Abbasi-Shavazi et R. Sadeghi (2012). *Refugee movement and development: Afghan refugees in Iran*. *Migration and Development*, vol 1, n° 2, pp. 261-279.

Human Rights Watch (HRW) (2020). *Colombie/Venezuela : Des groupes armés contrôlent la vie des habitants près de la frontière*. 22 janvier.

Index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) (2020). *Measuring Policies to Integrate Migrants across six continents*. Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB) et Migration Policy Group (MPG), Barcelone et Bruxelles.

Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) (2016). *Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle*. OIM, Genève.

Institute for Economics and Peace (IEP) (2022). *Global Peace Index 2022: Measuring peace in a complex world*. Juin.

Iqbal, M. et M. McAuliffe (2022). *The "Eighth Phase" of Afghan Displacement: Situating the Top Ten Issues for Policymakers*. Migration Research Series No. 71. OIM, Genève.

Japon, Ministère des affaires étrangères (2003). *Submission of report by Commission on Human Security to Secretary-General of the United Nations Kofi Annan*. Communiqué de presse, 1^{er} mai.

Jayasuriya, D. (2016). *Labour migration as an alternative for asylum seekers facing protection issues: A Sri Lanka-based longitudinal study*. Gouvernement de l'Australie, Département de l'immigration et de la protection des frontières (DIBP), Research Programme Occasional Paper Series No. 22/2016

Kamenetz, A. (2021). *A picture book about children at the border aims to spark family conversations*. NPR, 12 avril.

Kaufmann, D. et D. Strebel (2020). *Urban policies in support of irregular migrants in Geneva and Zürich*. Article présenté dans le cadre du congrès annuel de l'Association Suisse de Science Politique : The De-and Re-nationalization of Political Conflicts in a Digital Age (SVPW/ASSP 2020), Lucerne, 3-4 février.

Kaufmann, E. (2017). *Why values, not economics, hold the key to the populist right – And to crafting new migration narratives*. In : *Migration Research Leaders' Syndicate: Ideas to Inform International Cooperation on Safe, Orderly and Regular Migration* (M. McAuliffe et M. Klein Solomon, responsables). OIM, Genève.

Khoury, C.K., H.A. Achicanoy, A. Harold, A.D. Bjorkman, C. Navarro-Racines, L. Guarino, X. Flores-Palacios, J.M.M. Engels, J.H. Wiersema, H. Dempewolf, S. Sotelo, J. Ramírez-Villegas, N.P. Castañeda-Álvarez, C. Fowler, A. Jarvis, L.H. Rieseberg et P.C. Struik (2016). *Origins of food crops connect countries worldwide*. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, vol 283, n° 1832, art. 20160792.

Kleist, N. (2020). *Trajectories of involuntary return migration to Ghana: Forced relocation processes and post-return life*. *Geoforum*, vol 116, pp. 272-281.

Kolet, M., G. Bhoje, S. Kuwari et S. Bolinjkar (2021). *Contribution of women's groups from Bhiwandi (Dist. Thane) in operating community kitchens and providing free meals to stranded migrant workforce during COVID-19 lockdown*. *J-BNB: A Multidisciplinary Journal*, vol 10, pp. 54-58.

Koser, K. (2005). *Irregular migration, state security and human security*. Document rédigé à l'intention de la Commission mondiale sur les migrations internationales, septembre.

Koser, K. et A. Cunningham (2017). *Migration, extrémisme violent et exclusion sociale*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruh, dir. publ.). OIM, Genève.

- Lamarche, A. (2020). [France has a big opportunity to help stabilize the Sahel](#). Article de blog. UN Dispatch, 13 janvier.
- Little, A. (2022). [Food Is just as vital as oil to national security](#). Bloomberg, 7 mars.
- Majidi, N., H. Crawley, L. Guadagno et C. Kasavan (2019). [Migrants pris dans une crise : Contextes, réponses et innovation](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 293-314.
- Martin, S. et S. Weerasinghe (2017). [Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et faits nouveaux](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruh, dir. publ.). OIM, Genève.
- Massey, D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaoui, A. Pellegrino et E. Taylor (1998). *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press, Oxford.
- Mauldin, J. (2018). [The age of change is coming, and these tech trends will drive economic growth](#). Forbes, 29 août.
- Mbiyozo, A. (2019). [Returning migrants: Europe's focus, but at what cost?](#) Note d'analyse n° 127 de l'Institut d'études de sécurité, avril.
- McAuliffe, M. (2020). [Immobility as the Ultimate "Migration Disrupter": An initial analysis of COVID-19 and the Securitization of Migration](#). Migration Research Series No. 64. OIM, Genève.
- McAuliffe, M. By the wayside: Gender dimensions of stranded migrants during the COVID-19 crisis. In : *Research Handbook on Migration, Gender and COVID-19* (M. McAuliffe et C. Bauloz, dir. publ.). Edward Elgar, Londres (à paraître).
- McAuliffe, M., G. Abel, L.A. Oucho et A. Sawyer (2021b). [La migration internationale en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités : Que nous montrent vraiment les données mondiales ?](#) In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M., L.F. Freier, R. Skeldon et J. Blower (2021a). [Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A.M. Goossens (2018). [Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness](#). In : *Handbook of Migration and Globalization* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham, pp. 86-104.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria (2019). [Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 171-196.
- McAuliffe, M. et M. Ruhs (dir. publ.) (2017). [Rapport État de la migration dans le monde 2018](#). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (2021). [Vue d'ensemble du rapport : les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent l'avenir de la migration et de la mobilité](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Médecins Sans Frontières (MSF) (2022). [Enormous needs for hundreds of thousands of people displaced by ongoing conflict and insecurity](#). Informations de projet actualisées, 27 juin.
- Mixed Migration Centre (MMC) (2022a). [Quarterly mixed migration update: Latin America and the Caribbean](#). 1^{er} trimestre.
- MMC (2022b). [The role of smuggling in Venezuelans' journey to Colombia and Peru](#). 4Mi snapshot. Janvier.

- Morgan, S. (2018). *Fake news, disinformation, manipulation and online tactics to undermine democracy*. *Journal of Cyber Policy*, vol 3, n° 1, pp. 39-43.
- Nations Unies (2012). *Résolution 66/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies*, adoptée le 10 septembre (A/RES/66/290).
- Nations Unies (2021). *Security Council fails to adopt resolution integrating climate-related security risk into conflict-prevention strategies*. Communiqués de presse (SC/14732), 13 décembre.
- Nations Unies (2022a). *Least developed countries impacted by “range of interlinked crises” – Assembly President*. Office des Nations Unies à Genève (ONUG), communiqué de presse, 22 septembre.
- Nations Unies (2022b). *Fournir de l'aide humanitaire*. Page Web.
- New Zealand Immigration (s.d.). *How we support migrants*. Page Web (consultée le 18 octobre 2022).
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (2021). *Community perceptions of migrants and immigration*. Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi.
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (2022). *He Whenua Taurikura Hui 2022*. Département du Premier ministre et du Cabinet, 30 octobre–1^{er} novembre.
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (s.d.). *National Action Plan Against Racism*. Ministère de la justice.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2022). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2022*. Conseil norvégien pour les réfugiés, Genève.
- IDMC (2023). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2023*. Conseil norvégien pour les réfugiés, Genève
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2018). *Best practices: IOM migrant training / pre-departure orientation programmes*. Programmes de formation des migrants de l'OIM.
- OIM (2019a). *Glossary on Migration*. International Migration Law, No. 34. OIM, Genève.
- OIM (2019b). *IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse*. OIM, Genève.
- OIM (2019c). *Migration Governance Indicators: A Global Perspective*. OIM, Genève.
- OIM (2020a). Afrique centrale et Afrique de l'Ouest : les femmes sont de plus en plus nombreuses à rechercher l'égalité à travers la migration. Communiqué de presse, 13 mars.
- OIM (2020b). *Cross-border human mobility amid and after COVID-19*. Document d'orientation, 21 juillet.
- OIM (2022a). Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration.
- OIM (2022b). *Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) : un outil essentiel pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Note d'orientation.
- OIM (2022c). *Burkina Faso Crisis Response Plan 2023*. Plateforme mondiale de gestion des crises, 15 décembre.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2020*. OIT, Genève.
- OIT (s.d.). *Conventions and recommendations*. Page Web (consultée le 1^{er} juin 2023).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2022). *SDG 4 March 2023*

Release. Ensemble de données du Groupe de coopération technique de l'Institut de statistique (page consultée le 17 juillet 2023).

Ortega, F. et G. Peri (2013). *The effect of income and immigration policies on international migration*. *Migration Studies*, vol 1, n° 1, pp. 47-74.

Our World in Data (OWID) (2021). *Deaths in state-based conflict*. Ensemble de données (page consultée le 30 septembre 2022).

Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR) (2019). *Projet pilote de parrainage de réfugiés LGBTQ2*. Communiqué de presse, 1^{er} juin.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*. PNUD, New York.

PNUD (2020). *Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène*. PNUD, New York.

PNUD (2021). *Economic instability and uncertainty in Afghanistan after August 15: A rapid appraisal*. PNUD, New York.

PNUD (2022a). *New threats to human security in the Anthropocene: demanding greater solidarity*. PNUD, New York, 9 septembre.

PNUD (2022b). *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation*. PNUD, New York.

Putz, C. (2022). Students killed in attack on education center in Kabul's Hazara neighborhood. *The Diplomat*, 3 octobre.

Qazizai, F. et D. Hadid (2022). *Taliban reverses decision, barring Afghan girls from attending school beyond 6th grade*. *NPR*, 23 mars.

Queen's University (2020). *Multiculturalism policies in contemporary democracies: Results by country for immigrant minorities – New Zealand*. Page Web (consultée le 17 juillet 2023).

République sud-africaine, Government Gazette (2020). *Border Management Authority Act (2) of 2020*, n° 799. Le Cap (Kaapstad), 21 juillet.

République sud-africaine, organe de gestion des frontières (2022). Towards integrated and coordinated border management. Border Management Authority, édition spéciale du bulletin. N° 1, juillet.

République des Philippines (2003). *Anti-Trafficking in Persons Act of 2003: Implementing Rules and Regulations*. Commission nationale sur le rôle des femmes philippines, Manille.

République des Philippines, Ministère de la justice (2022). *Philippines maintains tier 1 status on the 2022 trafficking in persons report*. Ministère de la justice, 22 juillet.

République des Philippines, Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (s.d.a). *Overseas Workers Welfare Administration*. Page Web (consultée le 30 septembre 2022).

République des Philippines, Ministère des affaires sociales et du développement (s.d.b). *Recovery and Reintegration Program for Trafficked Persons*. Page Web (consultée le 30 septembre 2022).

République des Philippines, Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (s.d.c). *About the Department of Migrant Workers*. Page Web (consultée le 30 septembre 2022).

- République et Canton de Genève (RCG) (n.d.). [Opération Papyrus](#). Page Web (consultée le 17 juillet 2023).
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (2022). [Towards New Models for Welcoming Venezuelans in Latin America: Regularization and Protection Mechanisms](#). Manifestation organisée en marge du Forum d'examen des migrations internationales, Genève, 19 mai.
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (2023). [Plan de travail 2022-2024](#). Nations Unies, Genève.
- Reuters (2022). [Work conditions worsen for Venezuelan migrant women in Colombia: Report](#). 7 mars.
- Samim, M.Y. (2020). [The state of youth and adult literacy in Afghanistan](#). [video]. Vidéo, YouTube, 18 mars.
- Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ) (s.d.). [Wer sind Sans-Papiers](#). Page Web (consultée le 16 octobre 2022).
- Schmeidl, S. (2019). [Four decades of Afghan displacement](#). Bundeszentrale für politische Bildung (BPB), 23 janvier.
- Schwab, K. (2017). [The Fourth Industrial Revolution](#). Crown Business, New York.
- Selee, A. et J. Bolter (2021). [Colombia's open-door policy: An innovative approach to displacement?](#) *International Migration*, vol 60, n° 1, pp. 113-131.
- Selee, A. et D. Chavez-González (2022). [Support a holistic migration strategy](#). Atlantic Council, 31 mai.
- Sinclair, T. et M. Mamertino (2016). [Online job search and migration intentions across EU Member States](#). Document de travail. Université George Washington, Institute for International Economic Policy working paper series 2016-5, Washington, D.C., avril.
- Solano, G. et T. Huddleston (2020). [Migrant International Policy Index 2020](#). Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB) et Migration Policy Group (MPG), Barcelone/Bruxelles.
- Spicer, A. (2022). [If “permacrisis” is the word of 2022, what does 2023 have in store for our mental health?](#) *The Guardian*, 30 décembre.
- Stadt Zürich Präsidialdepartement (s.d.a). [Sans Papiers](#). Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Stadt Zürich Präsidialdepartement (s.d.b). [Integration policy of the City of Zurich](#). Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Statistique Canada (2021). [Enquête sur la population active, janvier 2021](#). Page Web (consultée le 17 juillet 2023).
- Stats New Zealand (Stats NZ) (2015). [Major ethnic groups in New Zealand](#). Page Web, 29 janvier.
- Stritzel, H. (2014). [Securitization theory and the Copenhagen School](#). In : *Security in Translation*. New Security Challenges series. Palgrave Macmillan, Londres, pp. 11-37.
- Swissinfo.ch (SWI) (2022). [Local voters grant Zurich “sanctuary” status](#). 15 mai.
- Szaflarski, M. et S. Bauldry (2019). [The effects of perceived discrimination on immigrant and refugee physical and mental health](#). *Advances in Medical Sociology*, vol 19, pp. 173-204.
- Tagliapietra, A. (2021). [Media and securitisation: The influence on perception](#). Istituto Affari Internazionali (IAI).
- Taran, P. (2000). [Human rights of migrants: Challenges of the new decade](#). *International Migration*, vol 38, n° 6, pp. 7-51.
- Timmerman, R.I., A. Leerkes, R. Staring et N. Delvino (2020). [“Free in, free out”: Exploring Dutch firewall protections for irregular migrant victims of crime](#). *European Journal of Migration and Law*, vol 22, n° 3, pp. 427-455.

- Torrado, S. (2021). *Colombia buscar regularizar a un millón de venezolanos indocumentados*. *El País*, 8 février.
- Turnbull, N. (2022). *Permacrisis: What it means and why it's word of the year for 2022*. *The Conversation*, 11 novembre.
- Tyszler, E. (2019). *From controlling mobilities to control over women's bodies: Gendered effects of EU border externalization in Morocco*. *Comparative Migration Studies*, vol 7, n° 1, pp. 1-20.
- Ullah, A.A., N.H. Hasan, S.M. Mohamad et D. Chattoraj (2020). *Migration and security: Implications for minority migrant groups*. *India Quarterly: A Journal of International Affairs*, vol 76, n° 1, pp. 136-153.
- University of Alberta (s.d.). *Canadian Centre for Diversity + Inclusion (CCDI)*. Page Web du département Human Resources, Health, Safety and Environment (consultée le 17 juillet 2023).
- Urquhart, M. (2021). *Migrants and Misinformation: Key Themes in Nigeria, Bangladesh and Malaysia*. OIM, Genève
- Vásquez, I., F. McMahon, R. Murphy et G.S. Schneider (2022). *The Human Freedom Index: A Global Measurement of Personal, Civil and Economic Freedom*. Institut CATO, Washington, D.C.
- Vearey, J., C. Hui et K. Wickramage (2019). *Migration et santé : Problèmes actuels, gouvernance et lacunes en matière de connaissances*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 225-247.
- Verein Züri City Card (s. d.). *Züri City Card*. Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Vitiello, D. (2022). *The Sanctuary City: Immigrant, Refugee, and Receiving Communities in Postindustrial Philadelphia*. Cornell University Press, Ithaca.
- Vivekananda, J., A. Day et S. Wolfmaier (2020). *What can the UN Security Council Do on Climate and Security?* Adelphi, Berlin.
- Waever, O. (1995). *Securitization and desecuritization*. In : *On Security* (R. Lipschutz, ed.). Columbia University Press, New York.
- Watson, S. (2009). *The Securitization of Humanitarian Migration*. Routledge, Oxford.
- Woldemikael, O., S.L. Villamil, M.A. Uribe et J. Daly (2022). *Overcoming barriers to Venezuelan women's inclusion and participation in Colombia*. Center for Global Development policy paper 259, mai.
- Yalnizyan, A. (2021). *Permanently temporary: The problem with Canada's immigration policy*. Open Democracy, 26 février.
- Youdina, K. et S. Magnoni (2016). *Five things to know about the decline of human rights*. Forum économique mondial, 9 décembre.

Chapitre 6

- Abel, G. (2022). *Gender and migration data*. Document de la KNOMAD, octobre.
- Achouche, N. (2022). *The motherhood penalty of immigrants in France: Comparing the motherhood wage penalty of immigrants from Europe, the Maghreb and Sub-Saharan with native-born French women*. *Frontiers in Sociology*, vol 7.
- Adugna, G. (2022). *Half a million Ethiopian migrants have been deported from Saudi Arabia in 5 years – what they go through*. *The Conversation*, 4 décembre.
- AFS Intercultural Programs (2022). *Empowering young women and refugees worldwide through STEM and sustainability*. 10 août.
- Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) (2018). *Analyse juridique : Évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité dans le contexte du régime d'asile européen commun*. European Asylum Support Office Professional Development Series for members of courts and tribunals.
- Ahmad, A.N. (2008). *The romantic appeal of illegal migration: Gender, masculinity and human smuggling from Pakistan*. In : *Illegal Migration and Gender in a Global and Historical Perspective* (M. Schrover, J. Van Der Leun, L. Lucassen et C. Quispel, dir. publ.). IMISCOE Research, Amsterdam University Press, Amsterdam, pp. 127-150.
- Åkesson, L., J. Carling et H. Drotbohm (2012). *Mobility, moralities and motherhood: Navigating the contingencies of Cape Verdean lives*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 38, n° 2, pp. 237-260.
- Alcalde, M.C. (2019). *Home and the limits of belonging: Homophobia and return migration to Peru*. *Sexualities*, vol 22, n° 5-6, pp. 916-931.
- Almasri, S. (2022). Power, protection and policy: Domestic workers in Arab States during COVID-19. In : *The Impacts of COVID-19 on Migration and Migrants from a Gender Perspective*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, pp. 33-45.
- Asis, M.M.B. (2017). *The Philippines: Beyond labour migration, toward development and (possibly) return*. Migration Information Source, Migration Policy Institute, 12 juillet.
- Asis, M.M.B. et D.R. Mendoza (2012). *Strengthening pre-departure orientation programmes in Indonesia, Nepal and the Philippines*. Policy brief, Migration Policy Institute, septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée le 10 décembre (A/RES/217(III)).
- Assemblée générale des Nations Unies (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté le 25 septembre (A/RES/70/1).
- Assemblée générale des Nations Unies (2016). *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, adoptée le 19 septembre (A/RES/71/1).
- Assemblée générale des Nations Unies (2018a). *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, adopté le 19 décembre (A/RES/73/195).
- Assemblée générale des Nations Unies (2018b). *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Deuxième partie : Pacte mondial sur les réfugiés*, publié le 2 août (A/73/12 (Part II)).

- Bauloz, C. (2017). *A Comparative Thematic Mapping of Global Migration Initiatives: Lessons Learned towards a Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration*. Migration Research Leaders Syndicate in Support of the Global Compact on Migration, OIM, Genève.
- Bauloz, C. (2021). Migrant inclusion 4.0: The role of mobile tech. In : *Research Handbook on International Migration and Digital Technology* (M. McAuliffe, dir. publ.). Edward Elgar Publishing, Cheltenham, pp. 167-181.
- Bauloz, C., M. McAdam et J. Teye (2021). *Traite d'êtres humains le long des axes migratoires : Tendances, défis et nouvelles formes de coopération*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 273-300.
- Bauloz, C., Z. Vathi et D. Acosta (2019). *Migration, inclusion et cohésion sociale : Défis, progrès récents et possibilités*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 213-236.
- Beduschi, A. et M. McAuliffe (2021). *Intelligence artificielle, migration et mobilité : Conclusions pour les politiques et la pratique*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. OIM, Genève, pp. 303-325.
- Beqo, G.I. (2019). Women in here, women in there: Changing roles and lives of women migrants from Turkey in Italy. *Migration Letters*, vol 16, n° 4, pp. 531-541.
- Boucher, A. (2021). Gender bias in skills definition, labour market dynamics and skills recognition. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 187-201.
- Bouchoucha, I. (2012). “*Gender relations*” as a factor in determining who migrates and why: The case of Tunisia. Middle East Institute, 4 mai.
- Boyd, M. (2006). *Gender aspects of international migration to Canada and the United States*. Colloque international des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Turin (Italie), 28-30 juin.
- Boyd, M. (2021). Women, gender, and migration trends in a global world. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 19-36.
- Boyd, M. et E. Grieco (2003). *Women and migration: Incorporating gender into international migration theory*. Migration Information Source, Migration Policy Institute, 1^{er} mars.
- Braham, M. (2018). *Genre et migrations climatiques en Méditerranée : de la résilience à la paix et à la sécurité humaine*. In : *MediTerra : Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*. Presses de Sciences Po, Paris, pp. 185-214.
- Briddick, C. (2021). *When does migration law discriminate against women?* *American Journal of International Law Unbound*, vol 115, pp. 356-361.
- Bylander, M. (2015). Contested mobilities: Gendered migration pressures among Cambodian youth. *Gender, Place and Culture*, vol 22, n° 8, pp. 1124-1140.
- Cámbara, F.B. (2022). COVID-19 and women migrant workers in informal employment: Recommendations for strengthening social protection efforts in Lao People's Democratic Republic. *Genre et développement*, vol 30, n° 1-2, pp. 97-113.
- Canada, Gouvernement du (2013). *Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras*. I-55900, 5 novembre (entrée en vigueur : 1^{er} octobre 2014).
- Canada, Gouvernement du (2022). *Le Canada est le premier pays à produire des données sur les personnes transgenres et les personnes non binaires à l'aide du recensement*. Statistique Canada, 27 avril.

- CARE (2023). [Rapid gender analysis](#). Page Web (consultée le 16 mai 2023).
- Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) (s.d.). [Migrant resource centres \(MRC\)](#). Page Web (consultée le 3 juillet 2023).
- Cerase, F.P. (1974). Expectations and reality: A case study of return migration from the United States to Southern Italy. *International Migration Review*, vol 8, n° 2, pp. 245-262.
- Cerrutti, M. et D.S. Massey (2001). On the auspices of female migration from Mexico to the United States. *Demography*, vol 38, n° 2, pp. 187-200.
- Chapman, J. et Y. Gonzalez (2023). [Exclusion of migrant women in Africa: Access to housing](#). Article de blog. Institut Scalabrinii pour la mobilité humaine en Afrique, 23 février.
- Chen, Y. (2021). [Gender discrimination in societal and familial realms: Understanding agency among Chinese marriage migrant women in Switzerland](#). *Asian and Pacific Migration Journal*, vol 30, n° 1, pp. 18-38.
- Chilton, A.S. et E.A. Posner (2017). [Why countries sign bilateral labor agreements](#). Coase-Sandor Working Paper Series in Law and Economics, n° 807. Faculté de droit de l'Université de Chicago, avril.
- Chindarkar, N. (2012). [Gender and climate-induced migration: Proposing a framework for analysis](#). *Environmental Research Letters*, vol 7, n° 2, 025601.
- Colombie, Gouvernement de la (s.d.). [Visibles: Estatuto temporal de protección](#). Page Web (consultée le 2 juin 2023).
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (2014). [Recommandation générale n° 32 sur les femmes et les situations de réfugiés, d'asile, de nationalité et d'apatridie](#), 14 November (CEDAW/C/GC/32).
- CEDAW (2020). [Recommandation générale n° 38 sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations internationales](#), 20 novembre (CEDAW/C/GC/38).
- Commission internationale de juristes (CIJ) (2007). [Les Principes de Jogjakarta : Principes sur l'application du législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre](#). CIJ, Genève, mars.
- CIJ (2017). [Les Principes de Jogjakarta plus 10 : Principes additionnels et obligations additionnelles des États au sujet de l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles pour compléter les Principes de Jogjakarta](#). CIJ, Genève, adoptés le 10 novembre.
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2019). [L'impact de la migration sur les femmes et les filles migrantes : une perspective de genre](#). Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, publié le 15 avril (A/HRC/41/38).
- Cook Heffron, L., K. Wachter et E.J. Rubalcava Hernandez (2022). ["Mi corazón se partió en dos": Transnational motherhood at the intersection of migration and violence](#). *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol 19, n° 20, 13404.
- Cooke, T.J. (2008). [Gender role beliefs and family migration](#). *Population, Space and Place*, vol 14, pp. 163-175.
- Damir-Geilsdorf, S. et M. Sabra (2018). [Disrupted Families: The Gendered Impacts of Family Reunification Policies on Syrian Refugees in Germany](#). Progress of the World's Women discussion paper series, n° 23. ONU Femmes, avril.

- Dannecker, P. (2005). *Transnational migration and the transformation of gender relations: The case of Bangladeshi labour migrants*. *Current Sociology*, vol 53, n° 4, pp. 655-674.
- De Lange, T. et Z. Vankova (2022). *The recast EU Blue Card Directive: Towards a level playing field to attract highly qualified migrant talent to work in the EU?* *European Journal of Migration and Law*, vol 24, n° 4, pp. 489-515.
- Delgado Moran, J.J. (2020). *Gendering migration: Securitization ad integration media narratives in Europe*. *Revista de Investigación de la Cátedra Internacional Conjunta Inocencio III*, vol 1, n° 11, pp. 93-126.
- Dennison, J. (2022). *How migrant resource centres affect migration decisions: Quasi-experimental evidence from Afghanistan, Bangladesh, Iraq and Pakistan*. *International Migration* : aperçu avant publication.
- Département de la sécurité intérieure des États-Unis (2022). *Characteristics of H-1B Specialty Occupation Workers: Fiscal Year 2021 Annual Report to Congress, October 1, 2020–September 30, 2021*. Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis, Département de la sécurité intérieure des États-Unis, Washington, D.C.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2021). *International migrant stock 2020*. DESA, New York.
- Direction générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission européenne, Optimity Advisors et Seefar (2017). *How West African Migrants Engage with Migration Information En-route to Europe: Studies on Communication Channels Used by Migrants and Asylum Seekers to Obtain Information in Countries of Origin and Transit, with Particular Focus on Online and Social Media*. Commission européenne, Direction générale de la migration et des affaires intérieures, Bruxelles, septembre.
- Dodson, B. (2021). Gender and gender relations in skilled migration: More than a matter of brains. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 203-220.
- Donato, K. et D. Gabaccia (2015). *Gender and International Migration: From the Slavery Era to the Golden Age*. Russell Sage Foundation, New York.
- Donato, K. et D. Gabaccia (2016). *The global feminization of migration: Past, present and future*. Migration Information Source, Migration Policy Institute, 1^{er} juin.
- Donato, K.M., B. Piya et A. Jacobs (2014). The double disadvantage reconsidered: Gender, immigration, marital status, and global labor force participation in the 21st Century. *International Migration Review*, vol 48, n° 1, pp. 335-376.
- EIDidi, H., C. van Biljon, M. Alvi, C. Ringler, N. Ratna, S. Abdulrahim, P. Kilby, J. Wu et Z. ul Arefin Choudhury (2021). *Reducing vulnerability to forced labor and trafficking of short-term, low-skilled women migrant workers in the South Asia to Middle East corridor*. International Food Policy Research Institute Discussion Paper 02049, octobre.
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) (2015). *Filipino Women in International Migration: Situation Analysis, Policy Context and International Mechanisms*. ONU Femmes Philippines, Quezon City.
- ONU Femmes (2018). *Returning Home: Challenges and Opportunities for Women Migrant Workers in the Nepali Labour Market*. ONU Femmes, s.l.
- ONU Femmes (2020). *Migrant women and remittances: Exploring the data from selected countries*. Note d'orientation.
- ONU Femmes (2021). *Policies and Practice: A Guide to Gender-Responsive Implementation of the Global Compact for Migration*. ONU Femmes, New York.

- ONU Femmes (2022). *Sexual violence convictions a reality for Kakuma's refugee community*. ONU Femmes Afrique, communiqué de presse, 18 juin.
- ONU Femmes (s.d.). *Glossaire d'égalité de sexes*. Campus eLearning du Centre de formation d'ONU Femmes.
- ONU Femmes et DESA (2022). *Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2022*. ONU Femmes et DESA, Division de statistique, New York.
- Eröss, A., M.M. Váradi and D. Wastl-Walter (2020). *Cross-border migration and gender boundaries in Central Eastern Europe – Female perspectives*. *Migration Letters*, vol 17, n° 4, pp. 499-509.
- Esposito, F. (2020). *Immigration detention and the coloniality of gender*. Article de blog. Centre on Migration, Policy and Society, Université d'Oxford, 18 décembre.
- Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) (2022). *Social Security for Domestic Workers in Latin America*. WIEGO et Federación internacional de trabajadoras del hogar.
- Flores, A.R. (2021). *Social acceptance of LGBTI people in 175 countries and locations: 1981 to 2020*. Faculté de droit, Williams Institute, UCLA, novembre.
- Freedman, J., A. Latouche, A. Miranda, N. Sahraoui, G. Sanana de Andrade et E. Tyszler (dir. publ.) (2023). *The Gender of Borders: Embodied Narratives of Migration, Violence and Agency*. Routledge, Londres.
- Freier, L.F. et N. Fernández Rodríguez (2021). The impact of immigration regulations and visa policies on the gendered nature of international migration. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 505-519.
- Gammage, S. et N. Stevanovic (2019). Gender, migration and care deficits: What role for the Sustainable Development Goals? *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 45, n° 14, pp. 2 600-2 620.
- Gereke, J., M. Schaub et D. Baldassarri (2020). *Gendered discrimination against immigrants: Experimental evidence*. *Frontiers in Sociology*, vol 5, p. 59.
- Global Alliance against Traffic in Women (GAATW) (2021). *Our Work, Our Lives. A day's work*. Magazine électronique, n° 1, août.
- Griffiths, M. (2015). *"Here, man is nothing!" : Gender and policy in an asylum context*. *Men and Masculinities*, vol 18, n° 4, pp. 468-488.
- Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles (2020). *Égalité des genres et recul observé concernant les questions de genre*. Document de position.
- GSMA (2018). *Competing with Informal Channels to Accelerate the Digitisation of Remittances*. Rapport de la GSMA, s.l.
- Hahn-Schaur, K. (2021). *Awareness-Raising and Information Campaigns on the Risk of Irregular Migration in Pakistan: Background Report*. Centre international pour le développement des politiques migratoires, Vienne.
- Hall, L. et W. Clapton (2021). *Programming the machine: Gender, race, sexuality, AI and the construction of credibility and deceit at the border*. *Internet Policy Review*, vol 10, n° 4.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2002). *Principes directeurs sur la protection internationale n° 1 : La persécution liée au genre dans le cadre de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 et/ou son Protocole de 1967 relatifs au Statut des réfugiés*, 7 mai (HCR/GIP/02/01).

- HCR (2012). *Principes directeurs sur la protection internationale n° 9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, 13 octobre (HCR/GIP/12/09).
- HCR (2023). *Regional Refugee Response Plan for Afghanistan Situation*. HCR, s.l.
- HCR (s.d.). *Abris*. Page Web (consultée le 7 juin 2023).
- Henderson, S. (2022). *Protecting the Rights of Women Migrant Domestic Workers: Structural Violence and Competing Interests in the Philippines and Sri Lanka*. Routledge, Oxfordshire.
- Hennebry, J., H. KC et K. Williams (2021). *Données migratoires et liées au genre : guide pour une gouvernance des migrations tenant compte de la dimension de genre et fondée sur la connaissance des faits*. OIM, Genève.
- Hennebry, J., N. Piper, H. KC et K. Williams (2022). Bilateral labor agreements as migration governance tools: An analysis from a gender lens. *Theoretical Inquiries in Law*, vol 23, n° 2, pp. 184-204.
- Hennebry, J., K. Williams et M. Walton-Roberts (2016). *Women working worldwide: A situational analysis of women migrant workers*. Document de recherche de ONU Femmes, septembre.
- Hermaszewska, S., A. Sweeney, B. Camminga, R. Botelle, K. Elliot et J. Sin (2022). *Lived experiences of transgender forced migrants and their mental health outcomes: Systematic review and meta-ethnography*. *British Journal of Psychiatry Open*, vol 8, n° 3, e91.
- Herz, M. (2019). "Becoming" a possible threat: Masculinity, culture and questioning among unaccompanied young men in Sweden. *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol 26, n° 4, pp. 431-449.
- Hoang, L.A. (2011). Gender identity and agency in-migration decision-making: Evidence from Vietnam. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 37, n° 9, pp. 1 441-1 457.
- Holloway, K., A. Alegría Lozada, M. Daigle et R. Murad (2022). *Changing gender norms in displacement: Venezuelans in Bogotá, Cúcuta and Pasto, Colombia*. Document de travail du Humanitarian Policy Group, août.
- Hondagneu-Sotelo, P. et E. Avila (2016). "I'm here, but I'm there": The meanings of Latina transnational motherhood. *Gender and Society*, vol 11, n° 5, pp. 548-571.
- Hossain, M., M.A. Akram et E. Perez Pons (s.d.). *Access to and usage of digital remittances: A case study of Ping Money in the Gambia*. Fonds d'équipement des Nations Unies.
- InfoMigrants (2023). *France: Lack of housing puts migrant women at risk of falling into prostitution*. InfoMigrants, 10 février.
- International Detention Coalition (IDC) (2016). *LGBTI persons in immigration detention*. Document de position, IDC, Collingwood, juin.
- Iqbal, M. et Y. Gusman (2015). *Pull and push factors of Indonesian women migrant workers from Indramayu (West Java) to work abroad*. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, vol 6, n° 5, pp. 167-174.
- Jaji, R. (2021). *Eroding the gains of mobility: COVID-19 and the impact on low-income migrant Zimbabwean women*. In : *Living in an Era of Emerging Pandemics* (C. Zambakari, S. des Georges, M. Edwards, G. Mannino, G.M. Santangelo et J. Petney, dir. publ.) The Zambakari Advisory, Phoenix, pp. 133-146.
- Johnstone, K. et N. Perera (2020). *Can cooking solutions for refugees better serve gender dynamics?* Note de synthèse de l'Institut international pour l'environnement et le développement, septembre.

- Joseph, G., Q. Wang, G. Chellaraj, E.O. Tas, L. Andres, S. Uman Javaid et I. Rajan (2022). [Beyond money: Does migration experience transfer gender norms? Empirical evidence from Kerala, India](#). Groupe de la Banque mondiale, Policy Research Working Paper 9966, mars.
- Kavurmacı, A. (2022). [Filipino migrant women in domestic work: A comparative evaluation among Türkiye, East Asian, and Middle Eastern countries](#). *Sosyal Siyaset Konferansları Dergisi/Journal of Social Policy Conferences*, vol 82, pp. 357-382.
- Kelly, N. (2020). ["I felt like I was born again": First non-binary person granted UK refugee status](#). *The Guardian*, 30 décembre.
- Kleist, N. (2013). Flexible politics of belonging: Diaspora mobilization in Ghana. *African Studies*, vol 72, n° 2, pp. 285-306.
- Kofman, E. (2013). Towards a gendered evaluation of (highly) skilled immigration policies in Europe. *International Migration*, vol 52, n° 3, pp. 116-128.
- Kube, C. et C.E. Lee (2022). [ISIS infiltrated a refugee camp to recruit fighters. Inside the Biden admin's plan to stop it](#). NBC News, 6 octobre.
- Kurniati, A., C.-M. Chen, F. Efendi et R. Ogawa (2017). A deskilling and challenging journey: The lived experience of Indonesian nurse returnees. *International Nursing Review*, vol 64, n° 4, pp. 494-501.
- Lam, T. et B.S.A. Yeoh (2018). Migrant mothers, left-behind fathers: The negotiation of gender subjectivities in Indonesia and the Philippines. *Gender, Place and Culture*, vol 25, n° 1, pp. 104-117.
- Lim, I. et K. Datta. Changing practices of providing (financial) care: Gender, digital access and remittances during COVID-19. In : *Research Handbook on Migration, Gender and COVID-19* (M. McAuliffe et C. Bauloz, dir. publ.). Edward Elgar Publishing, Cheltenham, p. 86-104. (à paraître).
- Lim, L.L. (2016). Gender sensitivity in labour migration-related agreements and MOUs. Research series, ILO Global Action Programme on Migrant Domestic Workers and their Families.
- Lindsjö, C., K. Sjögren Forss, C. Kumlien et M. Rämgard (2021). [Health promotion focusing on migrant women through a community based participatory research approach](#). *BioMed Central Women's Health*, vol 21, n° 365.
- Liu, C.-W. (2020). Return migration, online entrepreneurship and gender performance in the Chinese "Taobao families". *Asia Pacific Viewpoint*, vol 61, n° 3, pp. 478-493.
- Lutz, H. et A. Amelina (2021). Intersectionality and transnationality as key tools for gender-sensitive migration research. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 55-72.
- Lynn-Ee Ho, E. et W.-C. Ting (2022). [Geographies of transnational domesticity: Migration risks, intersectional disadvantage, and mitigation strategies by foreign domestic workers from Myanmar](#). *The Professional Geographer*, vol 75, n° 1, pp. 145-154.
- Malekmian, S. (2022). [Gay refugees face extra hurdles when trying to bring their partners to join them in Ireland](#). *Dublin Inquirer*, 9 février.
- Manganini, I. (2020). [The refugee status determination of transgender asylum seekers: A queer critique](#). Global migration research paper no. 24, Global Migration Centre.

- McAuliffe, M. (2017). *Self-agency and asylum: A critical analysis of the migration patterns and processes of Hazara irregular maritime asylum seekers to Australia* [Thèse de doctorat]. Faculté de démographie, Université nationale australienne, Canberra.
- McAuliffe, M. (2023). *AI in migration is fuelling global inequality: How can we bridge the gap?* Réunion annuelle du Forum économique mondial, 25 janvier.
- McAuliffe, M. et M. Iqbal (2022). *Struggling to survive: Gender, displacement, and migration in Taliban-controlled Afghanistan*. Center for Strategic and International Studies, commentaire, 23 février.
- McAuliffe, M., J. Blower et A. Beduschi (2021). *Digitalization and artificial intelligence in migration and mobility: Transnational implications of the COVID-19 pandemic*. *Societies* 2021, 11.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (dir. publ.) (2021). *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. OIM, Genève.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria (2019). *Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020*. OIM, Genève, pp. 128-165.
- Mehzer, Z., G. Nassif et C. Wilson (2021). *Migrant Workers' Rights Are Women's Rights. Women Migrant Domestic Workers in Lebanon: A Gender Perspective*. Université libano-américaine, Institut arabe pour les femmes, OIT, OIM et ONU Femmes, 16 juin.
- Miletto, M., M.A. Caretta, F.M. Burchi et G. Zanlucchi (2017). *Migration and its Interdependencies with Water Scarcity, Gender and Youth Employment*. UNESCO, Paris.
- Mondain, N. et A. Diagne (2013). Discerning the reality of “those left behind” in contemporary migration processes in sub-Saharan Africa: Some theoretical reflections in the light of data from Senegal. *Journal of Intercultural Studies*, vol 34, n° 5, pp. 503-516.
- Mones, C.G.G. (2022). *It's more than just the money, why Filipino nurses are leaving*. Global Migration Media Academy, 14 septembre.
- Monsutti, A. (2007). Migration as a rite of passage: Young Afghans building masculinity and adulthood in Iran. *Iranian Studies*, vol 40, n° 2, pp. 167-185.
- Nations Unies (1951). *Convention relative au statut des réfugiés*, adoptée le 28 juillet (Recueil des Traités, vol 189, p. 137).
- Nations Unies (1966a). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, adopté le 16 décembre (Recueil des Traités, vol 999, p. 171).
- Nations Unies (1966b). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, adopté le 16 décembre (Recueil des Traités, vol 993, p. 3).
- Nations Unies (1967). *Protocole relatif au statut des réfugiés*, adopté le 31 janvier (Recueil des Traités, vol 606, p. 267).
- Nations Unies (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, adoptée le 18 décembre (Recueil des Traités, vol 1249, p. 13).
- Nations Unies (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, adoptés le 15 septembre à l'occasion de la 16^e séance plénière de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Nations Unies (2020). *Data strategy of the Secretary-General for action by everyone, everywhere with insight, impact and integrity: 2020–22*. Nations Unies, New York.

Nations Unies (2021). *Restoring trust and inspiring hope: The next five years for the United Nations*. Exposé de la vision d'António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, 23 mars.

Ncube, A., Y.T. Bahta et A.J. Jordaan (2020). *Job market perceptions of African migrant women in South Africa as an initial and long-term coping and adaptation mechanism*. *Journal of International Migration and Integration*, vol 21, pp. 1 165-1 185.

Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (2023). *2023 Census: Final Content Report*. Stats NZ.

Nisrane, B.L., R. Ossewaarde et A. Need (2020). *The exploitation narratives and coping strategies of Ethiopian women return migrants from the Arabian Gulf*. *Gender, Place and Culture*, vol 27, n° 4, pp. 568-586.

North, A. (2019). *Migration, displacement and education: Building bridges, not walls. Gender, migration and non-formal learning for women and adolescent girls*. Document de référence pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019, UNESCO.

Nusbaum, R. (2015). *U.S. recognizes equality of all life partners for refugee family reunification*. Article de blog. HIAS, 22 octobre.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2015). *The Role of Recruitment Fees and Abusive and Fraudulent Practices of Recruitment Agencies in Trafficking in Persons*. ONUDC, Vienne.

ONUDC (2022). *Global Report on Trafficking in Persons 2022*. ONUDC, Vienne.

Ogba, U., J. Kamau et S. Vossenberg (2021). *Migrant-centric and gender-smart digital remittances: The principles to designing digital remittances that migrants want and need*. Document de travail du Fonds d'équipement des Nations Unies, décembre.

Ong, T., D. Mellor et S. Chettri (2019). Multiplicity of stigma: The experiences, fears and knowledge of young trafficked women in Nepal. *Sexual and Reproductive Health Matters*, vol 27, n° 3, pp. 32-48.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Commission européenne (2018). *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2018*. OCDE, Paris.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2015). *ILO Global Estimates on Migrant Workers: Results and Methodology*. OIT, Genève.

OIT (2018). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique*. Troisième édition. OIT, Genève.

OIT (2020). *Media-Friendly Glossary on Migration: Women Migrant Workers and Ending Violence Against Women (EVAW) Edition*. Initiative Spotlight des Nations Unies et de l'Union européenne, Genève.

OIT (2021a). *ILO Global Estimates on International Migrant Workers: Results and Methodology*. OIT, Genève.

OIT (2021b). *Media engagement to improve gender-sensitive labour migration reporting*. Communiqué de presse, 22 octobre.

OIT (2021c). *The Integrated Gender Responsiveness-One Roof Services Office (LTSA-MRC) in Cirebon receives Indonesian migrant worker award from the Ministry of Manpower*. Communiqué de presse, 21 décembre.

OIT (2022). *Emploi et questions sociales dans le monde*. WESO Data Finder (page consultée le 16 octobre 2022).

- OIT et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) (2022). *A Very Beautiful but Heavy Jacket: The Experiences of Migrant Workers with Diverse Sexual Orientation, Gender Identity and Expression in South-East Asia*. OIT, Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2019). *Glossary on Migration*. International Migration Law no. 34. OIM, Genève.
- OIM (2020). *Gendered Patterns of Women and Girls' Migration Along the Eastern Corridor*. Série thématique – Rapport d'étude de cas n° 1, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, Nairobi, décembre.
- OIM (2021a). *SOGIESC: Glossary of terms*. Mai.
- OIM (2021b). *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. OIM, Genève.
- OIM (2021c). *COVID-19 Impact Assessment on Returned Overseas Filipino Workers*, Matrice de suivi des déplacements, Bureau de pays de l'OIM aux Philippines, Makati City.
- OIM (2021d). *International standards on the protection of people with diverse sexual orientation, gender identity, gender expression and sex characteristics (SOGIESC) in the context of migration*. International migration law information note, mai.
- OIM (2023a). Politique de l'OIM relative à l'égalité des genres. OIM, Genève (à paraître).
- OIM (2023b). *Déclaration de l'OIM sur la situation des migrants en Tunisie*. Communiqué de presse, 8 mars.
- Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) (2021). *Regularization of migrants in an irregular situation in the OSCE region: Recent developments, points for discussion and recommendations*. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, août.
- Pajnik, M. et V. Bajt (2012). Migrant women's transnationalism: Family patterns and policies. *International Migration*, vol 50, n° 5, pp. 153-168.
- Pasura, D. et A. Christou (2018). Theorizing Black (African) transnational masculinities. *Men and Masculinities*, vol 21, n° 4, pp. 521-546.
- Pedone, C., B. Agrela Romero et S. Gil Araujo (2012). *Políticas públicas, migración y familia. Una mirada desde el género*. *Papers*, vol 97, n° 3, pp. 541-568.
- Pérez, L.M. et L.F. Freier (2023). *Of prostitutes and thieves: The hyper-sexualisation and criminalisation of Venezuelan migrant women in Peru*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 49, n° 3, pp. 715-733.
- Pineros-Leano, M., L. Yao, A. Yousuf et G. Oliveira (2021). *Depressive symptoms and emotional distress of transnational mothers: A scoping review*. *Frontiers in Psychiatry*, vol 12.
- Piper, N. (2008). Feminisation of migration and the social dimensions of development: The Asian case. *Third World Quarterly*, vol 29, n° 7, pp. 1287-1303.
- Piper, N. (2022). Temporary labour migration in Asia: The transnationality–precarity nexus. *International Migration*, vol 60, pp. 38-47.
- Plateforme genre + migration (s.d.). *Page d'accueil* (consultée le 17 juillet 2023).
- Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite (CTDC) (s.d.). *Human trafficking and gender: Differences, similarities and trends*. Page Web (consultée le 23 mai 2023).
- Platt, M., G. Baey, B.S. Yeoh, C. Yen Khoo et T. Lam (2017). *Debt, precarity and gender: Male and female temporary labour migrants in Singapore*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 43, n° 1, pp. 119-136.

Pôle de gestion des connaissances UE-OIM et Samuel Hall (2023). *La réalité des migrants de retour sur leurs besoins en matière de santé en fonction de leur genre*. Article de blog. OIM, 8 mars.

Poya, F. (2021). *Preliminary study on the inclusion for digital empowerment for migrant women: Bulgaria, Czech Republic, Germany, Greece, Italy, the Netherlands*. European Network of Migrant Women, juillet.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2020). *Tackling Social Norms: A Game Changer for Gender Inequalities*. 2020 Human Development Perspectives, PNUD, New York.

PNUD (2022). *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation*. PNUD, New York.

Prothmann, S. (2017). *Migration, masculinity and social class: Insights from Pikine, Senegal*. *International Migration*, vol 56, n° 4, pp. 96-108.

Raghuram, P. et G. Sondhi (2021). Gender and international student migration. In : *The Palgrave Handbook of Gender and Migration* (C. Mora et N. Piper, dir. publ.). Palgrave Macmillan, Cham, pp. 221-235.

Rajan, S.I. et J. Joseph (2020). Migrant domestic workers in the GCC: Negotiating contested politics and contradictory policies. In : *Asianization of Migrant Workers in the Gulf Countries* (S.I. Rajan et G.Z. Oommen, dir. publ.). Springer, Singapour, pp. 233-246.

Raus, M. et G.M. Roma (2020). *Gender and migration: ICMPD work in Bangladesh*. Migration and Forced Displacement Network, décembre.

Refugee Law Project (2013). *Promoting accountability for conflict-related sexual violence against men: A comparative legal analysis of international and domestic laws relating to IDP and refugee men in Uganda*. Document de travail n° 24 du Refugee Law Project, juillet.

Reis, S. (2020). *Migrant women and social security*. Background briefing from the UK Women's Budget Group, mars.

République des Philippines, Gouvernement de la (s.d.). *Department of Migrant Workers*. Page Web (consultée le 4 juillet 2023).

Réseau des Nations Unies sur les migrations (2022). *Guidance on bilateral labour migration agreements*. Groupe de travail thématique 4 du Réseau des Nations Unies sur les migrations, février.

Rojas Copari, P. et S. Poirier. Addressing irregularity and combating vulnerabilities: Regularization programmes implemented during and as a result of COVID-19. In : *Research Handbook on Migration, Gender and COVID-19* (M. McAuliffe et C. Bauloz, dir. publ.). Edward Elgar Publishing, Cheltenham, à paraître.

Rosas, C. (2013). When husbands go after. Thoughts and feelings of Peruvian men about their secondary place in family migration to Argentina. Conférence internationale sur le genre et la migration, Istanbul.

Safa, N., R. Sharples et K. Dunn (2023). *The impact of stereotypical constructions of masculinity among the Rohingya population living in the Kutupalang Rohingya camp in Bangladesh*. *Gender, Technology and Development*, vol 27, n° 2, pp. 207-226.

Saïd, I.L. (2021). The gender dimensions of technology in the context of migration and displacement: A critical overview. In : *Research Handbook on International Migration and Digital Technology* (M. McAuliffe, dir. publ.). Edward Elgar Publishing, Cheltenham, p. 267-283.

Samari, G. (2021). *Coming back and moving backwards: Return migration and gender norms in Egypt*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 47, n° 5, pp. 1103-1118.

- Schiele, M. (2021). Life satisfaction and return migration: Analysing the role of life satisfaction for migrant return intentions in Germany. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 47, n° 1, pp. 110-129.
- Sha, H. (2021). *Migrant network as social capital: The social infrastructure of migration*. MIDEQ : La migration pour le développement et l'égalité, novembre.
- Shivakoti, R., S. Henderson et M. Withers (2021). The migration ban policy cycle: A comparative analysis of restrictions on the emigration of women domestic workers. *Comparative Migration Studies*, vol 9, n° 36.
- Sinatti, G. (2019). Return migration, entrepreneurship and development: Contrasting the economic growth perspective of Senegal's diaspora policy through a migrant-centred approach. *African Studies*, vol 78, n° 4, pp. 609-623.
- Singh, N. (2021). A collaborative effort to diagnose the effect of social norms on women's financial inclusion. Article de blog. FinEquity, 5 avril.
- Spitzer, D. (2022). COVID-19 and the intersections of gender, migration status, work and place: Focus on Hong Kong Special Administrative Region, China, and Ontario, Canada. In : *The Impacts of COVID-19 on Migration and Migrants from a Gender Perspective*. OIM, Genève, pp. 17-32.
- Suh, S.C. (2017). Negotiating masculinity across borders: A transnational examination of Korean American masculinities. *Men and Masculinities*, vol 20, n° 3, pp. 317-344.
- Trapolini, E. et C. Giudici (2021). Gendering health differences between nonmigrants and migrants by duration of stay in Italy. *Demographic Research*, vol 45, pp. 221-258.
- Triandafyllidou, A., L. Bartolini et C.F. Guidi (2019). *Exploring the Links between Enhancing Regular Pathways and Discouraging Irregular Migration*. OIM, Genève.
- Tryfonidou, A. et R. Wintemute (2021). *Obstacles à la libre circulation des familles arc-en-ciel dans l'Union*. Parlement européen, Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, Direction générale des politiques internes, mars (PE 671.505).
- Tuccio, M. et J. Whaba (2018). Return migration and the transfer of gender norms: Evidence from the Middle East. *Journal of Comparative Economics*, vol 46, pp. 1006-1029.
- Turner, L. (2020). Syrian refugee men in Za'tari Camp: Humanitarianism, masculinities and "vulnerabilities". Centre de connaissance de la société civile, Liban, juillet.
- Union européenne (2021). Directive (UE) 2021/1883 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil. 28 octobre (JO L 382/1).
- Union internationale des télécommunications (UIT) (2022). Réduire les inégalités hommes-femmes. Page Web (consultée le 1^{er} mars 2023).
- Vision Mondiale Canada (s.d.). *Tackling gender-based violence in the world's largest refugee camp*. Vision Mondiale.
- Vlase, I. (2013). "My husband is a patriot!": Gender and Romanian family return migration from Italy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 39, n° 5, pp. 741-758.
- Walton-Roberts, M. (2012). Contextualizing the global nursing care chain: International migration and the status of nursing in Kerala, India. *Global Networks*, vol 12, n° 2, pp. 175-194.
- Walton-Roberts, M. (2020). Occupational (im)mobility in the global care economy: The case of foreign-trained nurses in the Canadian context. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 46, n° 16, pp. 3441-3456.

- Walton-Roberts, M., S.I. Rajan et J. Joseph (2022). *Gendered mobility and multi-scalar governance models: Exploring the case of nurse migration from India to the Gulf*. In : *The South Asia to Gulf Migration Governance Complex* (C.A. Ennis et N. Blarel, dir. publ.) Bristol University Press, Bristol, pp. 35-54.
- Ward, D.G. (2019). *Public attitudes toward young immigrant men*. *American Political Science Review*, vol 113, n° 1, pp. 264-269.
- Watanabe, A. (2019). Enhancing resilience: The roles of pre-departure programs for the migrant domestic workers toward Arab Gulf States. In : *Asian Migrant Workers in the Arab Gulf States: The Growing Foreign Population and their Lives* (M. Ishii, N. Hosoda, M. Matsuo et K. Horinuki, dir. publ.). Brill, Leiden, pp. 125-141.
- Weeraratne, B. (2023). *Relaxing the ban on female migration: Will it help solve the economic crisis in Sri Lanka?* *Migration Policy Practice*, vol 12, n° 1, pp. 4-10.
- Women in Diaspora Communities as Champions of Learning to Live Together (2019). *Migrant Women as Champions of Learning*, s.l.
- WIEGO (s.d.). *Occupational groups in the informal economy*. Page Web (consultée le 4 juillet 2023).
- Women's Refugee Commission (WRC) (2019). *"More Than One Million Pains": Sexual Violence against Men and Boys on the Central Mediterranean Route to Italy*. WRC, New York.
- WRC et UNICEF (2021). *Supporting young male refugees and migrants who are survivors or at risk of sexual violence: A field guide for frontline workers in Europe*. Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale, et WRC Sexual Violence Project.
- Wyss, A. (2022). *Navigating the European Migration Regime: Male Migrants, Interrupted Journeys and Precarious Lives*. Bristol University Press, Bristol.

Chapitre 7

- Abia, W.A., C.A. Onya, C.E. Shum, W.E. Amba, K.L. Niba et E.A. Abia (2021). *Food security concerns, climate change and sea level rise in coastal Cameroon*. In : *African Handbook of Climate Change Adaptation* (N. Oguge, D. Ayal, L. Adeleke et I. da Silva, dir. publ.). Springer, Cham.
- Afifi, T., E. Liwenga et L. Kwezi (2013). *Rainfall-induced crop failure, food insecurity and out-migration in Same-Kilimanjaro, Tanzania*. *Climate and Development*. vol 6, n° 1, pp. 53-60.
- Akukwe, T.I., A.A. Oluoko-Odingo et G.O. Krhoda (2020). *Do floods affect food security? A before-and-after comparative study of flood-affected households' food security status in south-eastern Nigeria*. *Bulletin of Geography*, vol 47, pp. 115-131.
- Alpízar, F., M. Saborío-Rodríguez, R.M. Martínez-Rodríguez, B. Viguera, R. Vignola, T. Capitán et C.A. Harvey (2020). *Determinants of food insecurity among smallholder farmer households in Central America: Recurrent versus extreme weather-driven events*. *Regional Environmental Change*, vol 20, art. 22.
- Al-Sayed, L. (2019). *Technologies at the crossroads of food security and migration*. In: *Food Tech Transitions* (C. Piatti, S. Graeff-Hönninger et F. Khajehei, dir. publ.). Springer, Cham.
- Aragón Gama, A.C., C. Infante Xibille, V. Mundo Rosas, X. Liu et M. Orjuela-Grimm (2020). *Relative severity of food insecurity during overland migration in transit through Mexico*. *Journal of Immigrant and Minority Health*, vol 22, n° 6, pp. 1118-1125.
- Assemblée générale des Nations Unies (2018). *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, adopté le 19 décembre (A/RES/73/195).
- Awal, M.A. et M.A.H. Khan (2020). *Global warming and sea level rising: Impact on agriculture and food security in southern coastal region of Bangladesh*. *Asian Journal of Geographical Research*, vol 3, n° 3, pp. 9-36.
- Ayeb-Karlsson, S., A.W. Baldwin et D. Kniveton (2022). *Who is the climate-induced trapped figure?* *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, vol 13, n° 6, art. e803.
- Baez, J., G. Caruso, V. Mueller et C. Niu (2017). *Droughts augment youth migration in Northern Latin America and the Caribbean*. *Climatic change*, vol 140, n° 3, pp. 423-435.
- Bakhtiar, F. Abdullah, M. Marzuki, M. Yanis et N. Ismail (2021). *Food security strategies toward flood hazards along the Cinendang river, Aceh Province*. *IOP Conference Series: Earth and Environmental Science*, vol 667, n° 1, art. 012040.
- Balogun, A.L., N. Adebisi, I.R. Abubakar, U.L. Dano et A. Tella (2022). *Digitalization for transformative urbanization, climate change adaptation, and sustainable farming in Africa: Trend, opportunities, and challenges*. *Journal of Integrative Environmental Sciences*, vol 19, n° 1, pp. 17-37.
- Banerjee, S., S. Hussain, S. Tuladhar et A. Mishra (2019). *Building capacities of women for climate change adaptation: Insights from migrant-sending households in Nepal*. *Climatic Change*, vol 157, n° 3, pp. 587-609.
- Belesova, K., C.N. Agabiirwe, M. Zou, R. Phalkey et P. Wilkinson (2019). *Drought exposure as a risk factor for child undernutrition in low-and middle-income countries: A systematic review and assessment of empirical evidence*. *Environment International*, vol 131, art. 104973.
- Bellinkx, V., D. Casalin, G. Erdem Türkelli, W. Scholtz et W. Vandenhove (2022). *Addressing climate change through international human rights law: From (extra)territoriality to common concern of humankind*. *Transnational Environmental Law*, vol 11, n° 1, pp. 69-93.

- Benveniste, H., M. Oppenheimer et M. Fleurbaey (2022). [Climate change increases resource-constrained international immobility](#). *Nature Climate Change*, vol 12, pp. 634-641.
- Beveridge, L., S. Whitfield, S. Fraval, M. van Wijk, J. van Etten, L. Mercado, J. Hammond, L. Davila Cortez, J. Gabriel Suchini et A. Challinor (2019). [Experiences and drivers of food insecurity in Guatemala's Dry Corridor: Insights from the integration of ethnographic and household survey data](#). *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol 3.
- Bezner Kerr, R., T. Hasegawa, R. Lasco, I. Bhatt, D. Deryng, A. Farrell, H. Gurney-Smith, H. Ju, S. Lluch-Cota, F. Meza, G. Nelson, H. Neufeldt, et P. Thornton (2022). [Food, fibre, and other ecosystem products](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 713-906.
- Bharadwaj, R., S. Hazra, M. Reddy, S. Das et D. Kaur (2021). [Connecting the dots: Climate change, migration and social protection](#). Document de travail de l'IIED, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Londres.
- Black, R. (2001). Environmental refugees: Myth or reality? New Issues in Refugee Research, working paper No. 34. Sussex, Royaume-Uni.
- Black, R., N. Adger, N.W. Arnell, S. Dercon, A. Geddes et D.S.G. Thomas (2011). [The effect of environmental change on human migration](#). *Global Environmental Change: Human and Policy Dimensions*, vol 21, suppl. 1, pp. S3 S11.
- Bleeker, A., P. Escribano, C. Gonzales, C. Liberati et B. Mawby (2021). [Advancing Gender Equality in Environmental Migration and Disaster Displacement in the Caribbean](#). Studies and Perspectives Series, No. 98 (LC/TS.2020/188-LC/CAR/TS.2020/8), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago.
- Boori, M.S., K. Choudhary, M. Evers et R. Paringer (2017). [A review of food security and flood risk dynamics in central dry zone area of Myanmar](#). *Procedia Engineering*, vol 201, pp. 231-238.
- Bosetti, V., C. Cattaneo et G. Peri (2021). [Should they stay or should they go? Climate migrants and local conflicts](#). *Journal of Economic Geography*, vol 21, n° 4, pp. 619-651.
- Bouroncle, C., P. Imbach, B. Rodríguez-Sánchez, C. Medellín, A. Martínez-Valle et P. Läderach (2017). [Mapping climate change adaptive capacity and vulnerability of smallholder agricultural livelihoods in Central America: Ranking and descriptive approaches to support adaptation strategies](#). *Climatic Change*, vol 141, pp. 123-137.
- Cabot, C. (2022). [Après les canicules, le déluge : le Pakistan en première ligne du dérèglement climatique](#). France 24, 30 août.
- Campi, M., M. Dueñas et G. Fagiolo (2021). [Specialization in food production affects global food security and food systems sustainability](#). *World Development*, vol 141, art. 105411.
- Carling, J. (2002). [Migration in the age of involuntary immobility: Theoretical reflections and Cape Verdean experiences](#). *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 28, n° 1, pp. 5-42.
- Carney, M.A. et K.C. Krause (2020). [Immigration/migration and healthy publics: The threat of food insecurity](#). *Palgrave Communications*, vol 6, art. 93.
- Carte, L., B. Schmook, C. Radel et R. Johnson (2019). [The slow displacement of smallholder farming families: Land, hunger, and labor migration in Nicaragua and Guatemala](#). *Land*, vol 8, no 6, art. 89.

- Castellanos, E., M.F. Lemos, L. Astigarraga, N. Chacón, N. Cuvi, C. Huggel, L. Miranda, M. Moncassim Vale, J.P. Ometto, P.L. Peri, J.C. Postigo, L. Ramajo, L. Roco et M. Rusticucci (2022). [Central and South America](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 1689-1816.
- Cauchi, J.P., I. Correa-Vélez et H. Bambrick (2019). [Climate change, food security and health in Kiribati: A narrative review of the literature](#). *Global Health Action*, vol 12, no 1, art. 1603683.
- Caxaj, S.C., A. Cohen et C. Colindres (2022). [More of the same? Migrant agricultural workers' health, safety, and legal rights in the COVID-19 context](#). *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol 11, no 3, pp. 139-156.
- Choithani, C. (2019). [Gendered livelihoods: Migrating men, left-behind women and household food security in India](#). *Gender, Place and Culture*, vol 27, no 10, pp. 1373-1394.
- Cissé, G., R. McLeman, H. Adams, P. Aldunce, K. Bowen, D. Campbell-Lendrum, S. Clayton, K.L. Ebi, J. Hess, C. Huang, Q. Liu, G. McGregor, J. Semenza et M.C. Tirado (2022). [Health, wellbeing, and the changing structure of communities](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 1041-1170.
- Clement, V., K.K. Rigaud, A. de Sherbinin, B. Jones, S. Adamo, J. Schewe, N. Sadiq, et E. Shabahat (2021). [Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration](#). Banque mondiale, Washington, D.C.
- Coalition internationale pour l'accès à la terre, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Réseau mondial des instruments fonciers (réseau GLTN) (2021). [Land tenure and sustainable agri-food systems](#). Document d'orientation, Land to Address Global Challenges Series.
- Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et Rapportrice spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de l'Organisation des États américains (2021). [Resolution 3.21 Climate Emergency: Scope of Inter-American Human Rights Obligations](#).
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2022). [Projet de décision — /CP.27 —/CMA.4. Questions relatives aux modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, qui ont trait notamment aux moyens de remédier aux pertes et préjudices](#). 19 novembre (FCCC/CP/2022/L.18-FCCC/PA/CMA/2022/L.20).
- Crush., J. (2013). [Linking food security, migration and development](#). *International Migration*, vol 51, n° 5, pp. 61-75.
- Crush, J. et M. Caesar (2017). [Introduction: Cultivating the migration–food security nexus](#). *International Migration*, vol 55, n° 4, pp. 10-17.
- Crush, J. et G. Tawodzera (2017). [South–south migration and urban food security: Zimbabwean migrants in South African cities](#). *International Migration*, vol 55, n° 4, pp. 88-102.
- Demont, T. (2022). [Coping with shocks: How self-help groups impact food security and seasonal migration](#). *World Development*, vol 155, art. 105892.
- Depsky, N. et D. Pons. Predicting International and Internal Migration in Guatemala with Census-based Sociodemographics and Historical Exposure to Climatic Stress. *Geographical Analysis* (à paraître).

- Dodman, D., B. Hayward, M. Pelling, V. Castan Broto, W. Chow, E. Chu, R. Dawson, L. Khirfan, T. McPhearson, A. Prakash, Y. Zheng et G. Zervogel (2022). [Cities, settlements and key infrastructure](#). In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 907-1040.
- Dun, O. et F. Gemenne (2008). [Defining “environmental migration”](#). *Forced Migration Review*, vol 31, pp. 10-11.
- Ehiane, S. et P. Moyo (2022). [Climate change, human insecurity and conflict dynamics in the Lake Chad region](#). *Journal of Asian and African Studies*, vol 57, no 8, pp. 1677-1689.
- Elerts, P. (2019). [Crop insurance reform in the face of climate change](#). *Hastings Environmental Law Journal*, vol 25, no 1, art. 8.
- Eriksen, S., E.L.F. Schipper, M. Scoville-Simonds, K. Vincent, H.N. Adam, N. Brooks, B. Harding, D. Khatri, L. Lenaerts, D. Liverman, M. Mills-Novoa, M. Mosberg, S. Movik, B. Muok, A. Nightingale, H. Ojha, L. Sygna, M. Taylor, C. Vogel et J. Joy West (2021). [Adaptation interventions and their effect on vulnerability in developing countries: Help, hindrance or irrelevance?](#) *World Development*, vol 141, art. 105383.
- Ezra, M. (2001). [Demographic responses to environmental stress in the drought- and famine-prone areas of Northern Ethiopia](#). *Population, Space and Place*, vol 7, no 4, pp. 259-279.
- Fanzo, J., C. Davis, R. McLaren et J. Choufani (2018). [The effect of climate change across food systems: Implications for nutrition outcomes](#). *Global Food Policy*, vol 18, pp. 12-19.
- File, D.J.M et E.K. Derbile (2020). [Sunshine, temperature and wind: Community risk assessment of climate change, indigenous knowledge and climate change adaptation planning in Ghana](#). *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, vol 12, no 1, pp. 22-38.
- Findlay, A.M. (2011). [Migrant destinations in an era of environmental change](#). *Global Environmental Change*, vol 21, suppl. 1, pp. S50-S58.
- Fitzpatrick, K.M., D.E. Willis, M.L. Spialek et E. English (2020). [Food insecurity in the post-Hurricane Harvey setting: Risks and resources in the midst of uncertainty](#). *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol 17, no 22, art. 8424.
- Gautam, Y. (2017). [Seasonal migration and livelihood resilience in the face of climate change in Nepal](#). *Mountain Research and Development*, vol 37, no 4, pp. 436-445.
- Gemenne, F. et J. Blocher (2017). [How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal](#). *The Geographical Journal*, vol 183, no 4, pp. 336-347.
- Gottfriedsen, J., M. Berrendorf, P. Gentine, M. Reichstein, K. Weigel, B. Hassler et V. Eyring (2021). [On the generalization of agricultural drought classification from climate data](#). Conference on Neural Information Processing.
- Government Office for Science du Royaume-Uni (2010). [Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities](#). Final project report. The Government Office for Science, Londres.
- Grosso, G. (2022). [The global burden of food insecurity due to COVID-19](#). *Nutrients*, vol 14, n° 17, art. 3582.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2022). [Annex II: Glossary](#) [Möller, V., R. van Diemen, J.B.R. Matthews, C. Méndez, S. Semenov, J.S. Fuglestvedt et A. Reisinger (dir. publ.)]. In : *Climate*

- Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 2897-2930.
- Hameed, M., A. Ahmadalipour et H. Moradkhani (2020). [Drought and food security in the Middle East: An analytical framework](#). *Agricultural and Forest Meteorology*, vol 281, art. 107816.
- He, C., Z. Liu, J. Wu, X. Pan, Z. Fang, J. Li et B.A. Bryan (2021). [Future global urban water scarcity and potential solutions](#). *Nature Communications*, vol 12, art. 4667.
- He, X., L. Estes, M. Konar, D. Tian, D. Anghileri, K. Baylis, T.P. Evans et J. Sheffield (2019). [Integrated approaches to understanding and reducing drought impact on food security across scales](#). *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol 40, pp. 43-54.
- Hervas, A. (2021). [Mapping oil palm-related land use change in Guatemala, 2003–2019: Implications for food security](#). *Land Use Policy*, vol 109, art. 105657.
- Hoffmann, R. (2022). [Contextualizing climate change impacts on human mobility in African drylands](#). *Earth's Future*, vol 10, no 6, art. e2021EF002591.
- Ismail, A.M., U.S. Singh, S. Singh, M.H. Dar et D.J. Mackill (2013). [The contribution of submergence-tolerant \(Sub1\) rice varieties to food security in flood-prone rainfed lowland areas in Asia](#). *Field Crops Research*, vol 152, pp. 83-93.
- Issifu, A.K., F.D. Darko et S.A. Paolo (2022). [Climate change, migration and farmer–herder conflict in Ghana](#). *Conflict Resolution Quarterly*, vol 39, n° 4, pp. 421-439.
- Jacobson, C., S. Crevello, C. Chea et B. Jarihani (2019). [When is migration a maladaptive response to climate change?](#) *Regional Environmental Change*, vol 19, pp. 101-112.
- Karki Nepal, A. et N. Neupane (2022). [Living in the flood plain: Can financial inclusion, productive assets and coping mechanism help reduce food insecurity?](#) *Environmental Challenges*, vol 6, art. 100437.
- Kashem, M.A., M.G. Farouque et P.C. Roy (2014). [Impact of crop varieties on household food security in Haor areas of Bangladesh](#). *International Journal of Agricultural Research, Innovation and Technology*, vol 3, n° 2, pp. 7-11.
- Kenney-Lazar, M. et N. Ishikawa (2019). [Mega-plantations in Southeast Asia: Landscapes of displacement](#). *Environment and Society*, vol 10, n° 1, pp. 63-82.
- Kianersi, S., R. Jules, Y. Zhang, M. Luetke et M. Rosenberg (2021). [Associations between hurricane exposure, food insecurity, and microfinance; a cross-sectional study in Haiti](#). *World Development*, vol 145, art. 105530.
- Kitara, T. et C. Farbotko (2023). [Picking fruit is not climate justice](#). *npj Climate Action*, vol 2, art. 17.
- Kpienbaareh, D. et I. Luginaah (2019). [After the flames then what? Exploring the linkages between wildfires and household food security in the northern Savannah of Ghana](#). *International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, vol 26, n° 7, pp. 621-624.
- Mack, E.A., L.A. Sauls, B.D. Jokisch, K. Nolte, B. Schmook, Y. He, C. Radel, G.R.H. Allington, L.C. Kelley, C. Kelly Scott, S. Leisz, G. Chi, L. Sagynbekova, N. Cuba et G.M. Henebry (2023). [Remittances and land change: A systematic review](#). *World Development*, vol 168, art. 106251.
- Mazenda, A., N. Molepo, T. Mushayanyama et S. Ngarava (2022). [The invisible crisis: The determinants of local food insecurity in Gauteng municipalities, South Africa](#). *British Food Journal*, vol 124, n° 13, pp. 274-289.

- McAuliffe, M. et M. Ruhs (2017). Vue d'ensemble : Comprendre la migration dans un monde de plus en plus interconnecté. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou, (dir. publ.) (2021). *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. OIM, Genève.
- McAuliffe, M., L.F. Freier, R. Skeldon et J. Blower (2021). Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde. In: Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- McInerney, E., J. Saxon et L. Ashley (2022). *Migration as a climate adaptation strategy: Challenges and opportunities for USAID programming*. Document de travail. Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), juin.
- Mirza, M.M.Q. (2011). *Climate change, flooding in South Asia and implications*. *Regional Environmental Change*, vol 11, suppl. 1, pp. 95-107.
- Montesclaros, J.M.L. et M. Sembiring (2022). *Food insecurity beyond borders: Untangling the complex impacts of Ukraine war on global food security*. RSIS Centre for Non-Traditional Security Studies (NTS Centre), Université technologique de Nanyang à Singapour, NTS Insight No. IN22-03, août.
- Morales-Muñoz, H., S. Jha, M. Bonatti, H. Alff, S. Kurtenbach et S. Sieber (2020). *Exploring connections – Environmental change, food security and violence as drivers of migration – A critical review of research*. *Sustainability*, vol 12, n° 14, art. 5702.
- Mosso, C., D. Pons et C.A. Beza-Beza (2022). *A long way toward climate smart agriculture: The importance of addressing gender inequity in the agricultural sector of Guatemala*. *Land*, vol 11, no 8, art. 1268.
- Mude, A.G., C.B. Barrett, J.G. McPeak, R. Kaitho et P. Kristjanson (2009). *Empirical forecasting of slow-onset disasters for improved emergency response: An application to Kenya's arid north*. *Food Policy*, vol 34, no 4, pp. 329-339.
- Mususa, P. et S. Marr (2022). *Comparing climate politics and adaptation strategies in African cities: Challenges and opportunities in the State–community divide*. *Urban Forum*, vol 33, n° 1, pp. 1-12.
- Myers, N. (1993). *Environmental refugees in a globally warmed world*. *BioScience*, vol 43, n° 11, pp. 752-761.
- Nara, B.B., M. Lengoiboni et J. Zevenbergen (2020). *Implications of customary land rights inequalities for food security: A study of smallholder farmers in northwest Ghana*. *Land*, vol 9, n° 6, art. 178.
- Nawrotzki, R. et J. DeWaal (2018). *Putting trapped populations into place: Climate change and inter-district migration flows in Zambia*. *Regional Environmental Change*, vol 18, n° 2, pp. 533-546.
- Nicholls R.J., A.S. Kebede, A. Allan, I. Arto, I. Cazcarro, J.A. Fernandes, C.T. Hill, C.W. Hutton, S. Kay, V. Lauria, J. Lawn, A.N. Lázár, I. Macadam, M. Palmer, N. Suckall, E.L. Tompkins, K. Vincent et P. Whitehead (2017). *The DECCMA integrated scenario framework: A multi-scale and participatory approach to explore migration and adaptation in deltas*. DECCMA working paper, Deltas, Vulnerability and Climate Change: Migration and Adaptation (DECCMA), numéro de projet du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) : 107642.
- Nkomoki, W., M. Bavorová et J. Banout (2019). *Factors associated with household food security in Zambia*. *Sustainability*, vol 11, n° 9, art. 2715.
- Oakes, R., S. Banerjee et K. Warner (2019). *Mobilité humaine et adaptation aux modifications de l'environnement*. In : *Rapport État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève.

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2023). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2023*. IDMC, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2021a). *Stratégie institutionnelle relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique 2021-2030. Pour une approche globale, reposant sur des éléments factuels et fondée sur les droits de la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes, dans l'intérêt des migrants et des sociétés*. OIM, Genève.

OIM (2021b). *Finding Safer Ground: Planned Relocation Policies and Processes in the Caribbean*. OIM, San José.

OIM (2022). *People on the Move in a Changing Climate – Linking Policy, Evidence and Action*. OIM, Genève.

OIM (2023). *Thinking about Tomorrow, Acting today: The Future of Climate Mobility*. OIM, Genève.

OIM (s.d.). *Escapando de los huracanes y las sequías: cambio climático y migración en Centroamérica*. Page Web.

ONU Info (2018). Climate change: An “existential threat” to humanity, UN chief warns global summit. 15 mai.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme alimentaire mondial (PAM) (2013). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013. Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*. FAO, Rome.

FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2021). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. FAO, Rome.

Orjuela-Grimm, M., C. Deschak, C.A. Aragón Gama, S. Bhatt Carreño, L. Hoyos, V. Mundo, I. Bojorquez, K. Carpio, Y. Quero, A. Xicotencatl et C. Infante (2022). *Migrants on the move and food (in)security: A call for research*. *Journal of Immigrant and Minority Health*, vol 24, n° 5, pp. 1318-1327.

Ortuño, G. (2022). Tabasco ante la crisis climática : Resistencia, pero sin políticas públicas para hacerle frente. Animal Político, 15 février.

Oskorouchi, H.R. et A. Sousa-Poza (2021). *Floods, food security, and coping strategies: Evidence from Afghanistan*. *Agricultural Economics*, vol 52, n° 1, pp. 123-140.

Pons, D. (2021). *Climate extremes, food insecurity, and migration in Central America: A complicated nexus*. Migration Policy Institute, 18 février.

Porst, L. et P. Sakdapolrak (2018). *Advancing adaptation or producing precarity? The role of rural–urban migration and translocal embeddedness in navigating household resilience in Thailand*. *Geoforum*, vol 97, pp. 35-45.

Pörtner, H.-O., D.C. Roberts, H. Adams, I. Adelekan, C. Adler, R. Adrian, P. Aldunce, E. Ali, R. Ara Begum, B. BednarFriedl, R. Bezner Kerr, R. Biesbroek, J. Birkmann, K. Bowen, M.A. Caretta, J. Carnicer, E. Castellanos, T.S. Cheong, W. Chow, G. Cissé, S. Clayton, A. Constable, S.R. Cooley, M.J. Costello, M. Craig, W. Cramer, R. Dawson, D. Dodman, J. Efrit, M. Garschagen, E.A. Gilmore, B.C. Glavovic, D. Gutzler, M. Haasnoot, S. Harper, T. Hasegawa, B. Hayward, J.A. Hicke, Y. Hirabayashi, C. Huang, K. Kalaba, W. Kiessling, A. Kitoh, R. Lasco, J. Lawrence, M.F. Lemos, R. Lempert, C. Lennard, D. Ley, T. Lissner, Q. Liu, E. Liwenga, S. Lluch-Cota, S. Löschke, S. Lucatello, Y. Luo, B. Mackey, K. Mintenbeck, A. Mirzabaev, V. Möller, M. Moncassim Vale, M.D. Morecroft, L. Mortsch, A. Mukherji, T. Mustonen, M. Mycoo, J. Nalau, M. New, A. Okem, J.P. Ometto, B. O'Neill, R. Pandey, C. Parmesan, M. Pelling, P.F. Pinho, J. Pinnegar, E.S. Poloczanska, A. Prakash, B. Preston, M.-F. Racault, D. Reckien, A. Revi, S.K. Rose, E.L.F. Schipper, D.N. Schmidt, D. Schoeman, R. Shaw, N.P. Simpson, C. Singh, W. Solecki, L. Stringer, E. Totin, C.H. Trisos, Y. Trisurat, M. van Aalst, D. Viner, M. Wairiu, R. Warren, P. Wester, D. Wrathall, et Z. Zaiton Ibrahim (2022). *Technical summary*. In : *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat (H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E. S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, dir. publ.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 37-118.

Programme alimentaire mondial (PAM) (2019). *Forecast-based Financing (FbF): Anticipatory actions for food security*. Avril.

Reed, C., W. Anderson, A. Kruczakiewicz, J. Nakamura, D. Gallo, R. Seager et S.S. McDermid (2022). *The impact of flooding on food security across Africa*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol 119, n° 43, art. e2119399119

Reichman, D.R. (2022). *Putting climate-induced migration in context: The case of Honduran migration to the USA*. *Regional Environmental Change*, vol 22, n° 3, art. 91.

Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine (FEWS NET) (2016). *Guatemala livelihood profiles*. Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), novembre 2016.

Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires (2023). *2023 Global Report on Food Crises*. GRFC 2023, Rome

Ribot, J., P. Faye et M.D. Turner (2020). *Climate of anxiety in the Sahel: Emigration in xenophobic times*. *Public Culture*, vol 32, n° 1, pp. 45-75.

Rockenbauch, T., P. Sakdapolrak et H. Sterly (2019). *Do translocal networks matter for agricultural innovation? A case study on advice sharing in small-scale farming communities in Northeast Thailand*. *Agriculture and Human Values*, vol 36, pp. 685-702.

Rosalia, S. et L. Hakim (2021). *Spatial analysis of the impact of flood and drought on food security index*. *Nature Environment and Pollution Technology*, vol 20, n° 2, pp. 721-727.

Sakellari, M. (2019). *Climate change and migration in the UK news media: How the story is told*. *The International Communication Gazette*, vol 83, no 1, pp. 63-80.

Sam, A.S., A. Abbas, S.S. Padmaja, H. Kaechele, R. Kumar et K. Müller (2019). *Linking food security with household's adaptive capacity and drought risk: Implications for sustainable rural development*. *Social Indicators Research*, vol 142, n° 1, pp. 363-385.

Samim, S.A., Z. Hu, S. Stepien, S.Y. Amini, R. Rayee, K. Niu et G. Mgendi (2021). *Food insecurity and related factors among farming families in Takhar region, Afghanistan*. *Sustainability*, vol 13, n° 18, art. 10211.

Sandstrom, S. et S. Juhola (2017). *Continue to blame it on the rain? Conceptualization of drought and failure of food systems in the Greater Horn of Africa*. *Environmental Hazards*, vol 16, n° 1, pp. 71-91.

Schraven, B., S. Adaawen, C. Rademacher-Schultz et N. Sedaglo (2020). *Climate change impacts on human (im-)mobility in Sub-Saharan Africa: Recent trends and options for policy responses*. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), juin.

Shultz, J.M., R.C. Berg, J.P. Kossin, F. Burkley Jr, A. Maggioni, V.A. Pinilla Escobar, M.N. Castillo, Z. Espinel et S. Galea (2021). *Convergence of climate-driven hurricanes and COVID-19: The impact of 2020 hurricanes Eta and Iota on Nicaragua*. *The Journal of Climate Change and Health*, vol 3, art. 100019.

Siddiqui, T., R.A. Bhuiyan, R. Black, T. Islam, D. Kniveton et M. Martin (2017). *Situating migration in planned and autonomous adaptation practices in Bangladesh*. In : *Climate Change and Migration* (S. Irudaya Rajan et R.B. Bhagat, dir. publ.). Routledge India, Londres.

- SLYCAN Trust (2022). [Human mobility in national adaptation plans](#). Human Mobility in the Context of Climate Change briefing note No. 4. Version actualisée, mars.
- Smith, M.D. et M.S. Floro (2020). [Food insecurity, gender, and international migration in low- and middle-income countries](#). *Food Policy*, vol 91, art. 101837.
- Smith, M.D. et D. Wesselbaum (2022). [Food insecurity and international migration flows](#). *International Migration Review*, vol 56, n° 2, pp. 615-635.
- Tacoli, C. (2009). [Crisis or adaptation? Migration and climate change in a context of high mobility](#). *Environment and Urbanization*, vol 21, n° 2, pp. 513-525.
- Tamer A., R. Govil, P. Sakdapolrak et K. Warner (2012). [Climate change, vulnerability and human mobility: Perspectives of refugees from the East and Horn of Africa](#). Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, janvier.
- Tapsoba, A., P. Combes Motel et J.L. Combes (2019). [Remittances, food security and climate variability: The case of Burkina Faso](#). Études et Documents N° 21, Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI), novembre.
- Traoré Chazalnoël, M. et A. Randall (2021). [La migration et les effets à évolution lente du changement climatique : État de la situation et mesures à prendre](#). In: Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Traore, K., B. Traore, A. Diallo, G. Synnevag et J.B. Aune (2022). [Farmer Participatory Evaluation of Sorghum Varieties in Flood Recession Agriculture Systems in North-Western Mali](#). *Agronomy*, vol 12, n° 6, art. 1379.
- Turton, D. (2003). [Conceptualising forced migration](#). Refugee Studies Centre working paper No. 12, Université d'Oxford.
- Villes du C40 et McKinsey Sustainability (2021). [Focused adaptation: A strategic approach to climate adaptation in cities](#). Juillet.
- Warner, K. et T. Afifi (2014). [Where the rain falls: Evidence from 8 countries on how vulnerable households use migration to manage the risk of rainfall variability and food insecurity](#). *Climate and Development*, vol 6, n° 1, pp. 1-17.
- Weiler, A.M., J. McLaughlin et D.C. Cole (2017). [Food security at whose expense? A critique of the Canadian temporary farm labour migration regime and proposals for change](#). *International Migration*, vol 55, n° 4, pp. 48-63.
- Wessels, C., C. Merow et C.H. Trisos (2021). [Climate change risk to southern African wild food plants](#). *Regional Environmental Change*, vol 21, art. 29.
- Wiederkehr, C., M. Beckmann et K. Hermans (2018). [Environmental change, adaptation strategies and the relevance of migration in Sub-Saharan drylands](#). *Environmental Research Letters*, vol 13, n° 11, art. 113003.
- Wiegel, H. (2023). [Complicating the tale of “first climate migrants”: Resource-dependent livelihoods, drought and labour mobilities in semi-arid Chile](#). *Geoforum*, vol 138, art. 103663.
- Zavaleta C., L. Berrang-Ford, J. Ford, A. Llanos-Cuentas, C. Cárcamo, N.A. Ross, G. Lancha, M. Sherman et S.L. Harper (2018). [Multiple non-climatic drivers of food insecurity reinforce climate change maladaptation trajectories among Peruvian Indigenous Shawi in the Amazon](#). *PLoS ONE*, vol 13, n° 10, art. e0205714.
- Ziervogel, G. et F. Zermoglio (2009). [Climate change scenarios and the development of adaptation strategies in Africa: Challenges and opportunities](#). *Climate Research*, vol 40, n° 2/3, pp. 133-146.

Chapitre 8

- Aleinikoff, T.A. (2018). [The unfinished work of the Global Compact on Refugees](#). *International Journal of Refugee Law*, vol 30, n° 4, pp. 611-617.
- Appleby, J.K. (2020). [Implementation of the Global Compact on Safe, Orderly, and Regular Migration: A whole-of-society approach](#). *Journal on Migration and Human Security*, vol 8, n° 2, pp. 214-229.
- Betts, A. (2011). The governance of international migration: Gaps and ways forward. In: *Improving the Governance of International Migration* (Bertelsmann Stiftung et Migration Policy Institute, dir. publ.). Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh.
- Bett, A. et L. Kainz (2017). [The history of global migration governance](#). Refugee Studies Centre Working Paper Series No. 122, Oxford, juillet.
- Chilton, A. et B. Woda (2022). [The expanding universe of bilateral labor agreements](#). *Theoretical Inquiries in Law*, vol 23, n° 2, pp. 1-64.
- Comité d'action de la société civile (2023). [IMRF 2022 assessment paper](#). Mai.
- Comité d'action de la société civile (s.d.). [The 2022 IMRF and MSH: Overview and official resources](#). Page Web.
- Commission mondiale sur les migrations internationales (2005). [Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action](#). Commission mondiale sur les migrations internationales, octobre.
- Commission sur la sécurité humaine (2003). [La sécurité humaine maintenant](#). Commission sur la sécurité humaine. New York.
- De Haan, A. (1999). Livelihoods and poverty: The role of migration – A critical review of the migration literature. *The Journal of Development Studies*, vol 36, n° 2, pp. 1-47.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2005). Summary of the report of the Global Commission on International Migration. Population Division, 13 octobre (UN/POP/MIG-FCM/2005/09).
- Desai, B., C. Cazaba, L. Yasukawa et C. Sydney (2021). [On this side of the border. The global challenge of internal displacement: Scale, impacts and solutions](#). Document de référence pour le 70e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, HCR, juin.
- Duncan, H. (2019). [Editorial](#). *International Migration*, vol 57, n° 6, pp. 3-4.
- Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) (s.d.a). [GFMD and the Global Compact for Migration](#). Page Web.
- FMMD (s.d.b). [GFMD thematic recollection in the zero draft of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration](#). FMMD, s.l.
- Guild, E. (2021). Why the Sustainable Development Goals? Examining international cooperation on migration. In: *Research Handbook on the Law and Politics of Migration* (C. Dauvergne, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham.
- Jimenez-Damary, C. (2018). [Open letter from the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons on the inclusion of IDPs in the Global Compact on Safe, Regular, and Orderly Migration, in line with the New York Declaration on Refugees and Migrants](#). HCR, Genève, 12 mars.
- Kainz, L. et A. Betts (2021). [Power and proliferation: Explaining the fragmentation of global migration governance](#). *Migration Studies*, vol 9, n° 1, pp. 65-89.

- Klein Solomon, M. (2005). International migration management through Inter-State Consultation Mechanisms – Document établi en vue de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (UN/POP/MIG/2005/13).
- Klein Solomon, M. et S. Sheldon (2019). *The Global Compact for Migration: From the Sustainable Development Goals to a comprehensive agreement on safe, orderly and regular migration*. *International Journal of Refugee Law*, vol 30, n° 4, pp. 584-590.
- Lavenex, S. et N. Piper (2022). *Regions and global migration governance: Perspectives “from above”, “from below” and “from beyond”*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 48, n° 12, pp. 2837-2854.
- Lebon-McGregor, E. (2020). *A history of global migration governance: Challenging linearity*. International Migration Institute Working Paper 167, Oxford, septembre.
- Lebon-McGregor, E. (2022). *Ahead of the IMRF, what can we really say about GCM implementation?* Article de blog. Université des Nations Unies, 12 mai.
- Martin, S. et S. Weerasinghe (2017). *Gouvernance mondiale des migrations : architecture actuelle et faits nouveaux*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruhs, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAdam, J. (2019). *The global compacts on refugees and migration: A new era for international protection?* *International Journal of Refugee Law*, vol 30, n° 4, pp. 571-574.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (2021). *Vue d'ensemble du rapport : les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent l'avenir de la migration et de la mobilité*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Mosler Vidal, E. (2021). *Ne laisser aucun migrant de côté : Le Programme 2030 et la ventilation des données*. OIM, Genève.
- Mosler Vidal, E. et F. Laczko (dir. publ.) (2022). *Migration and the SDGs: Measuring Progress – An Edited Volume*. OIM, Genève.
- Nations Unies (1998). Conseil économique et social, *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* (E/CN.4/1998/53/Add.2).
- Nations Unies (2001). Assemblée générale, *Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui aborderait les questions liées aux migrations*. Rapport du Secrétaire général (A/56/167).
- Nations Unies (2002). Assemblée générale, *Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement*. Rapport du Secrétaire général (A/57/387).
- Nations Unies (2018a). *Résolution 73/195 sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre (A/RES/73/195).
- Nations Unies (2018b). Assemblée générale, *Migrations internationales et développement*. Rapport du Secrétaire général (A/73/286).
- Nations Unies (2020). Assemblée générale, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Rapport du Secrétaire général (A/75/542).
- Nations Unies (2021a). Assemblée générale, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Rapport du Secrétaire général (A/76/642).

Nations Unies (2021b). *Éclairage sur les déplacements internes : Perspectives pour l'avenir*. Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes, s.l.

Nations Unies (2022a). *Résolution de l'Assemblée générale portant approbation de la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés*, adoptée le 7 juin (A/RES/76/266).

Nations Unies (2022b). *Le Programme d'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les déplacements internes*. Suite donnée au rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes, juin.

Newland, K. (2005). The governance of international migration: Mechanisms, processes, and institutions. *Global Governance*, vol 16, n° 3, pp. 331-343.

Newland, K., M. McAuliffe et C. Bauloz (2019). *Gouvernance mondiale des migrations – Faits nouveaux depuis le Rapport État de la migration dans le monde 2018*. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir.publ.). OIM, Genève.

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2022). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2022*. IDMC, s.l.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2019). *Glossary on Migration*. International Migration Law, No. 34. OIM, Genève.

OIM (2022). *Migration Governance Indicators Data and the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: A Baseline Report*. OIM, Genève.

OIM (2023). *Gender and Migration Research Policy Action Lab (GenMig)*. OIM, Genève.

OIM (s.d.a). *À propos des Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM)*. Portail sur les données migratoires, page Web.

OIM (s.d.b). *Commission mondiale sur les migrations internationales*. Page Web.

Pécoud, A. (2021a). Philosophies of migration governance in a globalizing world. *Globalizations*, vol 18, n° 1, pp. 103-119.

Pécoud, A. (2021b). *Narrating an ideal migration world? An analysis of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration*. *Third World Quarterly*, vol 42, n° 1, pp. 16-33.

Piper, N. (2015). Democratising migration from the bottom up: The rise of the global migrant rights movement. *Globalizations*, vol 12, n° 5, pp. 788-802.

Plateforme genre + migration (s.d.). *Gender + Migration Hub*. Page Web.

Rajah, C., L. Townhead et C.L. Interiano Quijada (2022). *International Migration Review Forum 2022: Informal interactive multi-stakeholder hearing*. Rapport de synthèse, Nations Unies, New York, 16 mai.

Ratha, D. (2003). *Workers' remittances: An important and stable source of external development finance*. In : *Global Development Finance: Striving for Stability in Development Finance*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale, Washington, D.C.

Réseau des Nations Unies sur les migrations (s.d.a). *Regional reviews*. Page Web (consultée le 4 août 2023).

Réseau des Nations Unies sur les migrations (s.d.b). *Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration*. Page Web (consultée le 4 août 2023).

- Réseau des Nations Unies sur les migrations (s.d.c). [Pôle du Réseau sur les migrations](#). Page Web (consultée le 4 août 2023).
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (s.d.d). [Pledging initiative](#). Page Web (consultée le 4 août 2023).
- Ricorda, M. (2022). [Migration narratives across three levels of governance](#). Commentaire. Centre international pour le développement des politiques migratoires, Autriche, 6 mai.
- Rother, S. (2022). How did we get here? Civil society in the emerging regional and global governance framework on migration. In : *Global Migration Governance from Below: Actors, Spaces, Discourses*. Springer International Publishing, Cham.
- Rushing, E.J. et M. Clarey (2017). [Internal displacement and the Global Compact on Refugees: Are today's returning refugees tomorrow's IDPs?](#). Note d'orientation. Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), Genève, novembre.
- Sahin-Mencutek, Z., S. Barthoma, N.E. Gökalp-Aras et A. Triandafyllidou (2022). [A crisis mode in migration governance: Comparative and analytical insights](#). *Comparative Migration Studies*, 10 : 12.
- Schweiger, R. (2023). *Beyond States: The Global Compact for Migration and the Role of Non-state Actors and Cities*. Springer Nature, Wiesbaden.
- Stürner-Siovitz, J. (2022). Clear the stage – City diplomacy in global migration governance. In : *Curtain up: City diplomacy in global migration governance*. Springer Nature, Wiesbaden.
- Süssmuth, R. et C. Morehouse (2012). *Improving the Governance of International Migration: The Transatlantic Council on Migration* (livre électronique). Verlag Bertelsmann Stiftung.
- Sykes, A. (2013). [International cooperation on migration: Theory and practice](#). *University of Chicago Law Review*, vol 80, n° 1, pp. 315-340.
- Thouez, C. (2019). Strengthening migration governance: The UN as “wingman”. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 45, n° 8, pp. 1242-1257.
- Triandafyllidou, A. (2022). [The global governance of migration: Towards a “messy” approach](#). *International Migration*, vol 60, n° 4, pp. 19-27.
- van Riemsdijk, M., M.H. Marchand et V.M. Heins (2021). [New actors and contested architectures in global migration governance: Continuity and change](#). *Third World Quarterly*, vol 42, n° 1, pp. 1-15.

Chapitre 9

Abdrasheva, D., M. Escribens, E. Sabzalieva, D. Vieira do Nascimento et C. Yerovi (2022). *Resuming or Reforming? Tracking the Global Impact of the COVID-19 Pandemic on Higher Education after Two Years of Disruption*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), Paris et Caracas.

Aburto, J.M., J. Schöley, I. Kashnitsky, L. Zhang, C. Rahal, T.I. Missov, M.C. Mills, J.B. Dowd et R. Kashyap (2022). *Quantifying impacts of the COVID-19 pandemic through life-expectancy losses: a population-level study of 29 countries*. *International Journal of Epidemiology*, vol 51, n° 1, pp. 63-74.

Adler, G., I. Goldfajn et A. Ivanova (2022). *Shifting global winds pose challenges to Latin America*. Article de blog. Fonds monétaire international (FMI), 27 juillet.

Adrian, T. et G. Gopinath (2021). *Lutter contre les pressions inflationnistes dans le contexte d'une pandémie persistante*. Article de blog. FMI, 3 décembre.

African Population and Health Research Center (APHRC), Amref Health Africa, Centre for Reproductive Rights (CRR), Ipas Africa Alliance, Network for Adolescent and Youth of Africa (NAYA), Reproductive Health Network Kenya (RHNK) et Planned Parenthood Global (PPG) (2021). *Impact of the COVID-19 pandemic on sexual and reproductive health services in Burkina Faso, Ethiopia, Kenya, Malawi and Uganda*. APHRC, Amref Health Africa, CRR, Ipas Africa Alliance, NAYA, RHNK et PPG, avril.

Ag Ahmed, M.A., B.A. Ly, N.H. Diarra, F.B. Traore, D. Diarra, I.F. Kande, M. Dembele, S. Doumbia et H. Alami (2021). *Challenges to the implementation and adoption of physical distancing measures against COVID-19 by internally displaced people in Mali: a quantitative study*. *Conflict and Health*, vol 15, n° 88.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (2011). *L'accès aux soins de santé des migrants en situation irrégulière dans 10 États membres de l'Union européenne*. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Ahlgren, E., J.P. Azevedo, J. Bergmann, M. Brossard, G. Chang, B. Chakroun, M.H. Cloutier, S. Mizunoya, N. Reuge et H. Rogers (2022). *The global education crisis – Even more severe than previously estimated*. Article de blog. Banque mondiale, 4 janvier.

Almasri, S. (2022). Power, protection and policy: Domestic workers in Arab States during COVID-19. In : *The Impacts of COVID-19 on Migration and Migrants from a Gender Perspective*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

Amin, M. (2020). *Record-breaking rains wreak havoc across Sudan during pandemic*. *Middle East Eye*, 22 septembre.

Arezki, R., R. Yuting et H. Nguyen (2020). *Coping with COVID-19 and oil price collapse in the Gulf Cooperation Council*. Article de blog. Banque mondiale Blogs, 21 avril.

Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) (2021). *Report on the oversight activity to assess the impact of COVID-19 pandemic on women in cross-border trade in the EAC*. 30 mars.

Babii, A. et S. Nadeem (2021). *Tourism in a post-pandemic world*. IMF News, 26 février.

Banque asiatique de développement (BAD) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) (2022). *Two Years On: The Lingering Gendered Effects of the COVID-19 Pandemic in Asia and the Pacific*. Tokyo and New York. BAD et ONU Femmes, Manille et Bangkok.

- Banque mondiale (2020). *Phase II: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. Migration and Development Brief 33, Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD) et Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale (2021a). *Resilience: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. Migration and Development Brief 34, KNOMAD et Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2021b). *Recovery: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*. Migration and Development Brief 35, KNOMAD et Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2021c). *Thailand Economic Monitor: Restoring Incomes; Recovering Jobs*. Banque mondiale, Bangkok.
- Banque mondiale (2021d). *MENA crisis tracker – 9/20/2021*. Bulletin d'information, 9 septembre.
- Banque mondiale (2022). *L'invasion russe va faire reculer l'économie ukrainienne de 45 % cette année*. Communiqué de presse, 10 avril.
- Barrero, J.M., N. Bloom, S.J. Davis et B.H. Meyer (2021). COVID-19 is a persistent reallocation shock. *AEA Papers and Proceedings*, vol 111, pp. 287-291.
- Barriga, A., A.F. Martins, M.J. Simões et D. Faustino (2020). *The COVID-19 pandemic: Yet another catalyst for governmental mass surveillance? Social Sciences and Humanities Open*, vol 2, n° 1, 100096.
- Bavier, J. et M. Dzirutwe (2020). *African money transfer firms thrive as pandemic spurs online remittances*. Reuters, 26 octobre.
- Bhattacharyya, R. et S. Menon (2021). *They have not returned: How COVID-19 has impacted labour migration in the country*. *The Economic Times*, 25 septembre.
- Bloomberg (2021). *China sees 15% decline in registered newborn babies in 2020*. Bloomberg, 9 février.
- Bosley, C. et M. Jamrisko (2021). *Global baby drought of COVID-19 crisis risks population crunch*. Bloomberg, 14 mars.
- Bursztynsky, J. (2020). *Zoom shares pop after users grow from 200 million to 300 million in a matter of days*. CNBC, 23 avril.
- Byrne, J. (2021). *COVID has disrupted our big cities, and regional planning has to catch up fast*. *The Conversation*, 24 juin.
- Cati, M. (2022). *Tragic choices, government actions and the “domino effect” the case of the COVID-19 Syndemic and the Italian scenario*. *Journal of Pharmacy and Pharmacology Research*, vol 6, n° 1, pp. 15-24.
- Cha, A.E. (2022). *10.5 million children lost a parent or caregiver because of COVID, study says*. *The Washington Post*, 6 septembre.
- Chetail, V. (2020). *COVID-19 and human rights of migrants: More protection for the benefit of all*. Note d'orientation. OIM, août.
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (2020). *Impact of COVID-19 on migrants and refugees in the Arab region*. CESAO, s.l.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (2021). *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean 2020*. CEPALC, Santiago du Chili.

Commission européenne (2022). [Digitalising migrant integration services during the COVID-19 pandemic: Adaptation, funding and accessibility](#). European Website on Integration.

Condon, J., K. Kwiatkowski, V. Singer et S. Smit (2022). [The coronavirus effect on global economic sentiment](#). McKinsey and Company, 30 septembre.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population (DESA) (2021). [International Migration 2020 Highlights](#). DESA, New York.

DESA (2022). [World Population Prospects 2022](#). Ensemble de données (page consultée le 8 juin 2023).

Dinarte, L., D. Jaume, E. Medina-Cortina et H. Winkler (2021). [Neither by land nor by sea: The rise of electronic remittances during COVID-19](#). Document de webinaire DevPolicyBlog, 13 avril.

DiNenno, E.A., K.P. Delaney, M.A. Pitasi, R. MacGowan, G. Miles, A. Dailey, C. Courtenay-Quirk, K. Byrd, D. Thomas, J.T. Brooks, D. Daskalakis et N. Collins (2022). [HIV testing before and during the COVID-19 pandemic – United States, 2019–2020](#). *Morbidity and Mortality Weekly Reports*, 24 juin, vol 71, n° 25, pp. 820-824.

Dingel, J.I. et B. Neiman (2020). [How many jobs can be done at home?](#) *Journal of Public Economics*, vol 189, 104235

Dreze, J. (2020). [Averting hunger during monsoon calls for bold food security measures](#). *The Indian Express*, 9 juin.

Edelman, J., A. Vincent, P. Kolata et E. O'Keeffe (2021). [British ritual innovation under COVID-19](#). Rapport final du projet «Social Distance, Digital Congregation: Ritual Innovation Under COVID-19 (BRIC-19)», 29 septembre.

Ehn, K., A. Jorge et M. Marques-Pita (2022). [Digital nomads and the COVID-19 pandemic: Narratives about relocation in a time of lockdowns and reduced mobility](#). *Social Media + Society*, vol 8, n° 1.

El Qorchi, M., S.M. Maimbo et J.F. Wilson (2003). [Informal Funds Transfer Systems: An Analysis of the Informal Hawala System](#). Document hors série n° 222. Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale, Washington, D.C.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) (2021). [Mesurer la pandémie de l'ombre : la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19](#). ONU Femmes, s.l.

Fernandes, D., A. Aneja et A. Sultanov (2022). [Understanding informal remittances](#). Central Banking, 16 juin.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2022). [COVID-19 scale of education loss “nearly insurmountable”, warns UNICEF](#). Fiche d'information à l'intention des médias, 23 janvier.

Francois, N.J., N. Ahmad, A. Keinsley et A. Nti-Addae (2022). [Heterogeneity in the long-run remittance-output relationship: Theory and new evidence](#). *Economic Modelling*, vol 110, 105793.

González-Leonardo, M., A. López-Gay, N. Newsham, J. Recaño et F. Rowe (2022). [Understanding patterns of internal migration during the COVID-19 pandemic in Spain](#). *Population, Space and Place*, vol 28, n° 6, 2578.

Google (2022). [Google, Rapports sur la mobilité de la communauté – COVID-19](#). Ensemble de données (page consultée le 15 octobre 2022).

Hale, T., S. Webster, A. Petherick, T. Phillips et B. Kira (2022). [Ensemble de données «COVID-19 Government Response Tracker» de l'Université d'Oxford](#), Blavatnik School of Government, Oxford.

Heater, B. (2022). [Agtech robotics firm FarmWise just raised another \\$45 million](#). TechCrunch+, 3 juin.

Horobin, W. (2021). [French births drop to lowest since World War II as pandemic hit](#). Bloomberg, 26 février.

- Horst, C., S. Lubkemann, S. et R.N. Pailey (2015). The invisibility of a third humanitarian domain. In : *The New Humanitarians in International Practice: Emerging Actors and Contested Principles* (Z. Sezgin et D. Dijkzeul, dir. publ.). Taylor and Francis, Royaume-Uni.
- Inde, Gouvernement de l' (2020). [Question No. 479 Stranded Indians Abroad](#). Ministère des affaires extérieures, 16 septembre.
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2018). [New walled order: How restrictive immigration policies create undue suffering](#). Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, juillet.
- Fonds international de développement agricole (FIDA) (2022). [Stimulés par les outils numériques, les flux mondiaux d'envois de fonds par les migrants devraient atteindre 5 400 milliards d'USD d'ici 2030](#). FIDA, 16 juin.
- Forum économique mondial (2022a). [Perspectives de l'économie mondiale : un horizon sombre et plus incertain](#). FMI, juillet.
- Forum économique mondial (2022b). [Global Gender Gap Report 2022](#). Forum économique mondial, Genève.
- Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2022). [Perturbation due à la fermeture de l'école](#). Page Web.
- Institut international du développement durable (IIDD) (2022). [World Population Data Sheet 2022 highlights excess deaths due to COVID-19](#). SDG Knowledge Hub, 14 septembre.
- Jourdain, J., L. Griesmer, R. Bertini et L. Rossi (2022). [Navigating through a Pandemic amid Political and Economic Instability: An Assessment of the Socioeconomic Impact of COVID-19 on Migrants in Eastern Sudan](#). Bureau régional de l'OIM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Le Caire.
- Karl, K.A., J.V. Peluchette et N. Aghakhani (2021). [Virtual work meetings during the COVID-19 pandemic: The good, bad, and ugly](#). *Small Group Research*, vol 53, n° 3, pp. 343-365.
- Kolet, M., G. Bhoje, S. Kuwari et S. Bolinjkar (2021). [Contribution of women's groups from Bhiwandi \(Dist. Thane\) in operating community kitchens and providing free meals to stranded migrant workforce during COVID-19 lockdown](#). *J-BNB: A Multidisciplinary Journal*, vol 10, pp. 54-58.
- Kpoder, K.R., M. Mlachila, S.N. Quayyum et V. Gammadigbe (2021). [Defying the odds: Remittances during the COVID-19 pandemic](#). Document de travail du FMI n° 2021/186, juillet.
- Kumar, A. et C.S. Akhil (2021). [How migrants in the Gulf are fighting discrimination during the pandemic](#). *Open Democracy*, 8 avril.
- Lacasse, S.P. et L. Cornelissen (2022). [Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la religiosité des Canadiens](#). Statistique Canada, 18 juillet.
- Lu, C. (2022). [Even an earthquake can't shake China's zero-COVID policy](#). *Foreign Policy*, 7 septembre.
- Madar, A., P. Benavente, E. Czapka, R. Herrero-Arias, J. Haj-Younes, W. Hasha, G. Deeb, K.A. Møen, G. Ortiz-Barreda et E. Diaz (2022). [COVID-19: Information access, trust and adherence to health advice among migrants in Norway](#). *Archives of Public Health*, vol 80, n° 15.
- Mahler, D.G., N. Yonzan, R. Hill, C. Lakner, H. Wu et N. Yoshida (2022). [Pandémie, inflation et pauvreté](#). Article de blog. Banque mondiale Blogs, 13 avril.

- Maurizio, R. (2022). [Weak growth and the global crisis are holding back the recovery of employment in Latin America and the Caribbean](#). Note technique. OIT, septembre.
- McAuliffe, M. (2020). [Immobility as the Ultimate “Migration Disrupter”: COVID-19 and the Securitization of Migration](#). Migration Research Series n° 64. OIM, Genève.
- McAuliffe, M. (dir. publ.) (2021). [Research Handbook on International Migration and Digital Technology](#), Edward Elgar Publishing, Cheltenham.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria (2019) [Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 128-165.
- McAuliffe, M., L.F. Freier, R. Skeldon et J. Blower (2021a). [Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir.publ). OIM, Genève.
- McAuliffe, M., J. Blower et A. Beduschi (2021b). [Digitalization and artificial intelligence in migration and mobility: Transnational implications of the COVID-19 pandemic](#). *Societies* 2021, vol 11.
- Messkoub, M. (2022). [COVID-19, public health and social policy in MENA](#). *Area Development and Policy*, vol 7, n° 3, pp. 356-364.
- Mishra, A.R. (2022). [COVID may have forced return of 51.6% urban men to villages: PLF survey](#). *Business Standard*, 16 juin.
- Morgan, P. et L.Q. Trinh (2021). [Impacts of COVID-19 on households in Asian countries and their implications for human capital development](#). Document de travail n° 1226. Institut de la Banque asiatique de développement, Tokyo, mars.
- Newland, K. et E. Patrick (2004). [Beyond remittances: The role of diaspora in poverty reduction in their countries of origin](#). Migration Policy Institute (MPI), juillet.
- Olabi, V., T. Wilberforce, K. Elsaid, E.T. Sayed et M.A. Abdelkareem (2022). [Impact of COVID-19 on the renewable energy sector and mitigation strategies](#). *Chemical Engineering and Technology*, vol 45, n° 4, pp. 558-571.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2022). [OECD Economic Outlook, Interim Report September 2022. Paying the Price of War](#). OCDE, s.l.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (2022). [Effects of Novel Coronavirus \(COVID-19\) on Civil Aviation: Economic Impact Analysis](#). OACI, Montréal, Canada.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2021a). [Emploi et questions sociales dans le monde : Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail](#). OIT, Genève.
- OIT (2021b). [Observatoire de l'OIT : le COVID-19 \(sic\) et le monde du travail](#). Huitième édition. Note de synthèse. OIT, 27 octobre.
- OIT (2022). [Selon de nouvelles estimations mondiales, plus de 2 millions de mères quitteront le site la main-d'œuvre \(sic\) en 2020](#). ILOSTAT, 8 mars.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2020). [COVID-19 impact on stranded migrants](#). Note d'information, 2 juin.
- OIM (2021). [COVID-19 analytical snapshot #71: Regularization](#). 22 février.

- Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2021). *Refugees and Migrants in Times of COVID-19: Mapping Trends of Public Health and Migration Policies and Practices*. OMS, Genève.
- OMS (2022a). *Ensuring the Integration of Refugees and Migrants in Immunization Policies, Planning and Service Delivery Globally*. OMS, Genève.
- OMS (2022b). New US\$ 1 price for HIV self-tests. Actualité des départements, 27 juillet.
- OMS (2022c). Les cas d'anxiété et de dépression sont en hausse de 25 % dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19. Communiqué de presse, 2 mars.
- Organisation mondiale du tourisme (OMT) (s.d.). *Baromètre OMT du tourisme mondial*. OMT (page consultée le 22 septembre 2022).
- Peng, Y., P. Wu, A.T. Schartup et Y. Zhand (2021). *Plastic waste release caused by COVID-19 and its fate in the global ocean*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol 118, n° 47, 2111530118.
- Ponta, A. (2020). *Human rights law in the time of the coronavirus*. *American Society of International Law Insights*, vol 24, n° 5, 20 avril.
- Power, K. (2020). *The COVID-19 pandemic has increased the care burden of women and families*. *Sustainability: Science, Practice and Policy*, vol 16, n° 1, pp. 67-73.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2020). *COVID-19 socio-economic impact assessment for Sudan*. PNUD, avril.
- PNUD (2022). *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation*. PNUD, New York.
- Quayyum, S., K. Kpodar, M. Mlachila et V. Gammadigbe (2021). *Defying the odds: Remittances held up during the COVID-19 pandemic*. VoxEU, 27 septembre.
- Rajan, S.I., P. Sivakumar et A. Srinivasan (2020). *The COVID-19 pandemic and internal labour migration in India: A crisis of mobility*. *The Indian Journal of Labour Economics*, vol 63, n° 4, pp. 1021-1039.
- Ravindra, K., T. Singh, S. Vardhan, A. Shrivastava, S. Singh, P. Kumar et S. Mor (2022). *COVID-19 pandemic: What can we learn for better air quality and human health?* *Journal of Infection and Public Health*, vol 15, n° 2, pp. 187-198.
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (2020). *Enhancing access to services for migrants in the context of COVID-19 preparedness, prevention, and response and beyond*. Réseau des Nations Unies sur les migrations, Groupe de travail sur l'accès aux services.
- Réseau européen des migrations (REM) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). *Inform #4 – The impact of COVID-19 on remittances in EU and OECD countries*. Document d'information REM-OCDE, décembre.
- Rowe, F., A. Calafiore, D. Arribas-Bel, K. Samardzhiev et M. Fleischmann (2022). *Urban exodus? Understanding human mobility in britain during the COVID-19 pandemic using Facebook data*. Open Science Framework preprints, 3 juin.
- Rutz, C., M.C. Loretto, A.E. Bates, S.C. Davidson, C.M. Duarte, W. Jetz, M. Johnson, A. Kato, R. Kays, T. Mueller, R.B. Primack, Y. Ropert-Coudert, M.A. Tucker, M. Wikelski et F. Cagnacci (2020). *COVID-19 lockdown allows researchers to quantify the effects of human activity on wildlife*. *Nature Ecology and Evolution*, vol 4, pp. 1156-1159.

- Solorza, M. (2021). Responsible fiscal policy and economic development: A challenge for Latin America after COVID-19. *International Journal of Political Economy*, vol 50, n° 3, pp. 198-211.
- Srivastava, R. (2021). [Labour migration, vulnerability, and development policy: Pandemic as inflection point?](#) *Indian Society of Labour Economics*, vol 63, pp. 859-883.
- Syailendrawati, R., A. Chan, K. Leach-Kemon et A.H. Mokdad (2022). [What happens when zero-COVID countries lift restrictions?](#) Think Global Health, 23 février.
- Thangaperumal, P., R. Mangaleswaran et M.R. Prasad (2022). [An outline of child marriage during COVID-19 in Karnataka, India.](#) *International Journal of Health Sciences*, vol 6, édition spéciale n° 2, pp. 9711-9720.
- The Economist* (s.d.). The pandemic's true death toll. *The Economist* (page consultée le 21 septembre 2022).
- The Elders* (2020). [Stories from the frontlines: Refugee-led organisations in the shadow of COVID-19.](#) *The Elders*, 18 décembre.
- The Lancet* (2020). [Humanitarian crises in a global pandemic.](#) *The Lancet*, vol 396, n° 10249, p. 447.
- UNESCO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Banque mondiale (2021). [The State of the Global Education Crisis: A Path to Recovery.](#) Banque mondiale, UNESCO et UNICEF, Washington, D.C., Paris et New York.
- Université technologique de Nanyang (2022). [Increased use of videoconferencing apps during COVID-19 pandemic led to more fatigue among workers, study finds.](#) *ScienceDaily*, 15 juillet.
- Walton, C. (2020). [The domino effect: 5 ways coronavirus will forever change retail.](#) *Forbes*, 1^{er} avril.
- Watson, O.J., G. Barnsley, J. Toor, A.B. Hogan, P. Winskill et A.C. Ghani (2022). [Global impact of the first year of COVID-19 vaccination: A mathematical modelling study.](#) *The Lancet: Infectious Diseases*, vol 22, n° 9, pp. 1293-1302.
- Whitaker, S.D. (2021). [Did the COVID-19 pandemic cause an urban exodus?](#) Banque fédérale de réserve de Cleveland, 5 février.
- Williams, C. (2021). [A bright future for the world of work.](#) *The Economist*, 8 avril.
- Withers, M., S. Henderson et R. Shivakoti (2022). International migration, remittances and COVID-19: Economic implications and policy options for South Asia. *Journal of Asian Public Policy*, vol 15, n° 2, pp. 284-299.
- Wongsamuth, N. (2020). [Migrants jobless and trapped under Thai coronavirus lockdown.](#) *Reuters*, 26 avril.
- Yang, S., Q. Jiang et J.J. Sánchez-Barricarte (2022). [China's fertility change: An analysis with multiple measures.](#) *Population Health Metrics*, vol 20, n° 1, p. 12.
- Yasin, Y.J., M. Grivna et F.M. Abu-Zidan (2021). [Global impact of COVID-19 pandemic on road traffic collisions.](#) *World Journal of Emergency Surgery*, vol 16, n° 51.
- Yuhas, D. (2021). [A year of the pandemic: How have birds and other wildlife responded?](#) *Audubon Magazine*, 9 mars.
- Zhang, J., Y. Lim, Z.J. Andersen, G. Napolitano, S.M. Taghavi-Shahri, R. So, M. Plucker, M. Danesh-Yazdi, T. Cole-Hunter, J.T. Jørgensen, S. Liu, M. Bergmann, A.J. Mehta, L.H. Mortensen, W. Requia, T. Lange, S. Loft, N. Kuenzli, J. Schwartz et H. Amini (2022). [Stringency of COVID-19 containment response policies and air quality changes: A global analysis across 1851 cities.](#) *Environmental Science and Technology*, vol 56, n° 17, pp. 12 086-12 096.



17, route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse

Tel. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150

Courriel : hq@iom.int • Site web : www.iom.int

